L A

SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

TOME DIX-NEUVIEME.

CONTENANT

LES ACTES DES APOSTRES, L'EPISTRE DE S. PAUL AUX ROMAINS, ET LES DEUX AUX CORINTHIENS.

LA SAINTE BIBLE

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT,

EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

AVEC DES NOTES POUR L'INTELLIGENCE des endroits les plus difficiles.

Par Monsieur LE MAISTRE DE SACI.

NOUVELLE EDITION.
Augmentée des Préfaces de S. Jérôme, & d'un Sommaire instructif à la tête de chaque Livre.

TOME DIX-NEUVIEME.
Qui contient

LES ACTES DES APÔTRES, L'EPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS, ET LES DEUX AUX CORINTHIENS.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi: & PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCCXLII.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROI.

LES ACTES
DES
APOSTRES.

LE Livre DES ACTES DES APÔTRES, *appellé par les Grecs* πράξεις τῶν Ἁγίων Ἀποστόλων, (*c'est-à-dire*, les Actions des saints Apôtres, *autrement*, l'Histoire des actions & des faits des Apôtres *ou* Envoyés de JESUS-CHRIST, pour publier son Evangile) *a reçu par saint Chrysostome & Oecumenius le surnom* de Livre des Dogmes *ou* de l'Evangile du Saint-Esprit, *parce qu'il contient les faits miraculeux & extraordinaires que le Saint-Esprit a operés dans tout le monde par le ministère de ceux qu'il avoit remplis de sa grace, de sa lumiere & de sa force. Celui qui est l'Auteur de ce Livre est saint Luc, le même qui a écrit l'Evangile qui porte son nom, comme il l'insinue, non seulement en dédiant ces deux ouvrages au même Theophile, mais en marquant dans celui-ci qu'il a écrit l'histoire de* JESUS-CHRIST, *& qu'il l'a conduite depuis sa Naissance jusqu'au jour de son Ascension.* Voyez le chap. 1. v. 1. & 2.

& le 51. *du dernier chapitre de son Evangile, dont il fait ici une espece de sommaire ou de récapitulation. Il paroît qu'il a écrit ce Livre* DES ACTES *étant à Rome à la suite de saint Paul, la seconde année que cet Apôtre y fut prisonnier pour la premiere fois*, Act. 28. v. 30. *ce qui convient avec ce que ce même Apôtre dit*, 2. ad Timoth. 1. v. 8. Ne rougissez point de Notre Seigneur ni de moi, qui suis son captif, *& au* chap. 4. suivant, v. 11. Luc est seul avec moi.

Le premier chapitre des Actes contient d'une maniere sommaire tout ce qui se passa depuis la mort de JESUS-CHRIST *jusques à la descente du Saint-Esprit, c'est-à-dire, l'histoire des cinquante jours qui s'écoulerent depuis la Pâque des Juifs jusqu'au jour qu'ils appelloient la Pentecôte. Le second chapitre jusqu'au* v. 30. du chapitre 11. *comprend neuf années, depuis la descente du Saint-Esprit jusqu'à la famine prédite par Agabus, arrivée la seconde année de l'Empire de Claude*, voyez Suetone cap. 18. *en la Vie de Claude, Tacite*, Annal. 2. cap. 43. *Josephe*, lib. 10. de bello Judaic. cap. 3. *& Dion*, lib. 60. *Le chapitre douze des Actes, jusqu'au* chap. 24. v. 27. *contient dix-huit années, depuis cette seconde année du regne de Claude, jusqu'au Pontificat d'Ananie : Enfin le* chap. 24. v. 27. & suiv. *contient l'histoire de deux années,*

depuis l'établissement de Porcius Festus successeur de Felix, jusqu'à la seconde année de la prison de saint Paul à Rome, Act. 28. v. 30. *Ainsi ce Livre comprend l'histoire d'environ trente années, qui commencent la* 33. *année de la vie de* Jesus-Christ, *& finissent la* 63. *de cette même Naissance, vers la neuvième année de l'Empire de Neron l'an du monde* 4063.

Cet Auteur n'a presque rien écrit dans ce Livre, que ce qu'il avoit vû lui-même; c'est pourquoi il n'a point suivi les voyages de saint Barnabé qu'il avoit commencé à décrire, ainsi que plusieurs autres faits qu'il a laissé imparfaits, comme n'ayant pas été témoin de la suite. Il semble qu'il n'ait commencé à suivre exactement saint Paul dans ses voyages, que lorsque cet Apôtre vint à Troade ville de la Macedoine; car c'est la premiere fois qu'il parle au pluriel en premiere personne, voyez chap. 16. v. 10. & suiv. *dix-huit ans ou environ après la mort de* Jesus-Christ. S. Iren. lib. 3. cap. 14.

Ce Livre est écrit en Grec, d'un stile aussi pur que celui de son Evangile, & les Exordes qu'il a mis à la tête de l'un & de l'autre de ces deux Livres, prouvent qu'il avoit appris dans l'étude des Belles Lettres à écrire avec ordre, & selon les regles de l'art. Voyez ce que l'on a dit dans l'argument qui est à la tête de son Evangile.

Les Ebionites rejettoient ce Livre, comme

contenant les actions & la doctrine de ſaint Paul, qu'ils regardoient comme l'ennemi de la Circonciſion & des cérémonies légales de la loi, voyez Euſebe lib. 4. hiſtor. cap. 29. *Saint Epiphane* hæreſ. 30. n. 16. *Les Marcionites le regardoient auſſi comme un ouvrage apocryphe*, voyez Tertul. lib. 5. adv. Marc. cap. 2. *Les Manichéens de même ne le recevoient point, parce qu'il y étoit fait mention de la deſcente du Saint-Eſprit*, voyez S. Aug. lib. de utilitate credendi, cap. 3. *Saint Jean Chryſoſtome ſe plaignoit de ſon tems dans ſon Homélie premiere ſur ce Livre, que la plupart des fideles ne s'attachoient qu'à la lecture des Livres des Evangiles & des Epîtres des Apôtres, & négligeoient celles de leurs Actes, quoiqu'elle ne fût pas moins néceſſaire à leur inſtruction, ni moins propre à les fortifier dans la foi, & à les encourager dans la pratique des vertus Chrétiennes.*





LES ACTES DES APOSTRES.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. JESUS-CHRIST *promet le saint Esprit : monte au Ciel.*

1. *PRimum quidem sermonem feci de omnibus, ô Theophile, quæ cœpit Jesus facere, & docere,*

2. *usque in diem, quâ præcipiens Apo-*

1. † J'AI parlé dans mon premier livre ″, ô Theophile, de tout ce que JESUS a fait & enseigné ″,

† L'Ascension.

2. depuis le commencement ″ jusqu'au jour qu'il

℣. 1. *expl.* Dans son Evangile, qu'il nomme ainsi par humilité.

Ibid. *Voyez Luc.* 1. 3.

Ibid. *lettr.* commencé de faire, & d'enseigner. *expl.* Saint Chrysostome remarque ici que JESUS-CHRIST a autorisé ses paroles par ses actions & s'est rendu digne, pour parler ainsi, d'être cru en ce qu'il disoit aux hommes, par ce qu'il faisoit en faveur des hommes.

℣. 2. *expl.* Cela s'entend particulierement depuis qu'il fut baptisé par son Précurseur, jusqu'autems auquel *il*

fut élevé *dans le ciel*, après avoir instruit par le Saint-Esprit ″ les Apôtres qu'il avoit choisis.

stolis per Spiritum sanctum, quos elegit, assumptus est.

3. Il s'étoit aussi montré à eux depuis sa passion, & leur avoit fait voir par beaucoup de preuves qu'il étoit vivant, leur apparoissant durant quarante jours, & leur parlant du royaume de Dieu ″.

3. *Quibus & præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta, apparens eis, & loquens de regno Dei.*

Luc 24. 49. Joan. 14. 26. Matth. 3. 11. Marc. 1. 8. Luc 3. 16. Joan. 1. 26.

4. Et mangeant avec eux″ il leur commanda de ne point partir de Jerusalem, mais d'attendre la promesse du Pere ″, que vous avez, leur dit-il, ouie de ma bouche,

4. *Et convescens præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, quam audistis, inquit, per os meum:*

5. car ″ Jean a baptisé

5. *quia Joannes qui-*

donna à ses Apôtres ses dernieres instructions & *ses* derniers *ordres*, après lesquels il s'éleva dans le ciel. On croit que ce fut le 14. Mai de l'an 33. de l'Ere commune, l'an du monde 4036. commencé depuis le mois d'Octobre.

℣. 2. *expl.* Cela peut signifier que le Saint-Esprit, dont Jesus avoit reçu toute la plénitude, étoit le principe des dernieres instructions qu'il donnoit à ses Apôtres, comme il l'avoit été de tout le reste : ou, qu'en finissant sa mission, il les instruisit de celle du Saint-Esprit qui alloit commencer par la formation de l'Eglise, pour continuer jusqu'à la fin du monde. Quelques-uns traduisent ainsi : après avoir donné ses ordres aux Apôtres qu'il avoit choisis par le Saint-Esprit.

℣. 3. *expl.* C'est-à dire, de l'établissement de son Eglise, & de la doctrine évangélique, qui renferme beaucoup de verités, qui n'étant point dans l'Ecriture sont venues jusqu'à nous par le canal de la Tradition.

℣. 4. *Grec.* les avant assemblés.

Ibid. *expl.* Le Saint-Esprit que le Pere leur avoit promis par sa bouche.

℣. 5 autr. *en vous disant* que Jean, &c. mais que dans peu, &c.

dum baptizavit aquâ, vos autem baptizabimini Spiritu sancto non post multos hos dies.

dans l'eau ; mais dans peu de jours vous serez baptisés dans le Saint-Esprit".

6. *Igitur qui convenerant, interrogabant eum, dicentes : Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel ?*

6. Alors ceux qui se trouverent présens lui demanderent, Seigneur, sera-ce en ce tems que vous rétablirez le royaume d'Israel " ?

7. *Dixit autem eis : Non est vestrùm nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate.*

7. Et il leur répondit : Ce n'est pas à vous de sçavoir les tems & les momens, que le Pere a reservés à son *souverain* pouvoir ".

8. *Sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, & eritis mihi testes in Jerusalem, & in omni Judæa, & Samaria, & usque ad ultimum terræ.*

8. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous ; & vous me rendrez témoignage" dans Jerusalem, & dans toute la Judée & la Samarie, & jusqu'aux extrémités de la terre ". *Inf.* 2. 2. *Luc* 24. 48.

ỹ. 5. *expl.* Comme les Apôtres avoient été déja baptisés, il entend ici visiblement par ce Baptême, cette plenitude du Saint-Esprit qui devoit dix jours après les remplir de force, & comme inonder leurs cœurs par l'abondance de ses dons celestes, pour les rendre des hommes parfaits & invincibles à toutes les puissances, tant du siecle que des démons.

ỹ. 6. *autr.* présentement. *expl.* Ils se laissoient encore aller aux vaines pensées des Juifs, touchant le rétablissement du royaume temporel de leur nation, qui étoit alors assujettie aux Romains, & dont ils envisageoient la délivrance, comme l'accomplissement de toutes les anciennes propheties. *Voyez Matth.* 18. 1.

ỹ. 7. *lettr.* a mis en sa puissance.

ỹ. 8. *lettr.* & vous me serez témoins.

Ibid. expl. C'étoit l'éclaircissement véritable de ce qu'ils

9. Après qu'il leur eut dit ces paroles, ils le virent s'élever en haut : & il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux.

10. Et comme ils étoient attentifs à le regarder monter au ciel ″, deux hommes vêtus de blanc ″ se présenterent soudain à eux,

11. qui leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? Ce JESUS qui en se séparant de vous s'est élevé dans le ciel, viendra de la même maniere ″ que vous l'y avez vû monter ¶.

9. Et cùm hæc dixisset, videntibus illis, elevatus est : & nubes suscepit eum ab oculis eorum.

10. Cumque intuerentur in cœlum euntem illum, ecce duo viri. astiterunt juxta illos in vestibus albis,

11. qui & dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum ? Hic Jesus, qui assumptus est à vobis in cœlum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.

§. 2. *Mathias élu en la place de Judas.*

12. Ils partirent ensuite de la montagne appellée des Oliviers, qui est éloignée de Jerusalem de l'espace du chemin qu'on peut

12. Tunc reversi sunt Jerosolymam, à monte qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem, sabbati

lui demandoient, s'ils avoient été en état de le comprendre : car le rétablissement du royaume d'Israel consistoit proprement dans cette descente du Saint Esprit qui en remplissant de grace & de force les Apôtres les devoit rendre capables d'attester par tout sa divinité & la vérité de sa résurrection, afin qu'il regnât dans le cœur des vrais Israélites, & que son regne tout spirituel s'étendît même sur les nations.

ỷ. 10. *expl.* Ils continuoient à regarder vers le ciel, après que la nuée dans laquelle il étoit entré, l'avoit dérobé à leurs yeux.

Ibid. *expl.* deux Anges sous la figure de *deux hommes vêtus de blanc.*

ỷ. 11. *expl.* C'est-à-dire, dans un état glorieux, plein d'éclat & de majesté, pour ressusciter nos corps, & pour leur communiquer la gloire du sien.

habens iter. faire le jour du sabbat″, & ils s'en retournerent à Jerusalem.

12. *Et cùm introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus & Joannes, Jacobus & Andreas, Philippus & Thomas, Bartholomæus & Matthæus, Jacobus Alphæi, & Simon Zelotes, & Judas Jacobi,*

13. Et étant entrés *dans une maison*, ils monterent à une chambre haute″, où demeuroient Pierre, Jean, Jacque″, André, Philippe, Thomas, Barthelemi, & Matthieu, Jacque *fils* d'Alphée, Simon *appellé* le Zelé, & Jude *frere* de Jacque,

14. *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, & Maria matre Jesu, & fratribus ejus.*

14. qui perseveroient tous dans un même esprit en prieres″ avec les femmes″, & Marie mere de JESUS, & ses freres″.

15. *In diebus illis: exurgens Petrus in medio fratrum dixit*

15. † Pendant ces jours-là″, Pierre se leva au milieu des freres″, qui † S. Matthias.

ỳ. 12. *expl.* C'est environ mille pas, qui est le tiers d'une lieue.

ỳ. 13. *expl.* Afin d'y être sans doute plus retirés, & aussi plus en sureté du côté des Juifs qu'ils craignoient.

Ibid. *grec.* Jacque & Jean.

ỳ. 14. grec. *oratione & deprecatione.* Le premier est lorsqu'on demande d'obtenir quelque grace, le second lorsqu'on prie pour éloigner de soi quelque mal.

Ibid. *expl.* Qui avoient toujours accompagné JESUS-CHRIST, & l'avoient assisté de leurs biens pendant qu'il vivoit.

Ibid. *expl.* Les parens de JESUS. On doit entendre que hors les heures où ils alloient dans le temple pour y prier avec tous les autres Juifs, ils se tenoient renfermés dans cette maison, & s'y appliquoient à la priere. *Voyez Luc.* 24. 53.

ỳ. 15. Entre l'Ascension & la Pentecôte.

Ibid. *expl.* des disciples.

A v

étoient tous ensemble environ six vingts, & il leur dit :

(erat autem turba hominum simul , ferè centum viginti :)

16. *Mes* freres, il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Ecriture par la bouche de David touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris JESUS, soit accompli.

Psal. 40. 10. *Joan.* 3. 18.

16. *Viri fratres, oportet impleri scripturam, quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Juda, qui fuit dux eorum, qui comprehenderunt Jesum.*

17. Il étoit dans le même rang que nous ", & il avoit été appellé aux fonctions du même ministere ".

17. *Qui connumeratus erat in nobis, & sortitus est sortem ministerii hujus.*

Matth. 27. 7.

18. Mais après avoir acquis un champ " de la récompense de son peché, il s'est pendu " & a crevé par le milieu du ventre, & toutes ses entrailles se sont répandues.

18. *Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis, & suspensus crepuit medius : & diffusa sunt omnia viscera ejus.*

19. Ce qui a été si connu de tous les habitans de Jerusalem, que ce champ a été nommé en leur langue, Haceldama, c'est-à-

19. *Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum, Hacel-*

ỷ 17. *lettr.* de notre nombre.

Ibid. *expl.* L'apostolat est appellé un *sort* dans la Vulgate, *sortitus & sortem ministerii hujus*, pour marquer selon saint Chrysostome, qui étoit l'effet tout pur de la grace & de la volonté de Dieu, sans que celui qui avoit été choisi l'eût merité ; de même que ce qui nous échet par sort n'est point fondé sur notre mérite.

ỷ. 18. *expl.* Il ne l'acquit pas lui-même, mais il donna l'argent qui fut employé à l'acquérir, comme il est marqué dans l'Evangile. *Voyez Matth.* 27. 7.

Ibid. *Grec.* Il est tombé sur le visage.

dama, hoc est, ager sanguinis.

dire, le champ du sang".

20. *Scriptum est enim in libro psalmorum: Fiat commoratio eorum deserta, & non sit qui inhabitet in ea: & episcopatum ejus accipiat alter.*

20. Car il est écrit dans le livre des Pseaumes: Que Psal. 26.
leur demeure " devienne 30.
deserte; qu'il n'y ait personne qui l'habite ": & qu'un autre prenne sa pla- Ps. 108.
ce dans l'épiscopat ". 8.

21. *Oportet ergo ex his viris, qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit & exivit inter nos Dominus Jesus,*

21. Il faut donc qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le tems que le Seigneur JESUS a vêcu parmi nous ",

22. *incipiens à baptismate Joannis usque in diem quâ assumptus est à nobis, testem resurrectionis ejus nobis-*

22. à commencer depuis le baptême de Jean " jusqu'au jour qu'il est monté au ciel en nous quittant "; on en choisisse un,

ỳ. 19. *expl.* C'est-à-dire, le champ que l'on avoit acheté du prix pour lequel JESUS CHRIST avoit été livré par Judas, & mis à mort, & que Judas avoit rapporté aux Juifs dans son desespoir avant qu'il allât se pendre. Cette explication de ce nom n'est pas de saint Pierre; mais a été ajoutée ici pat l'Evangéliste même. *Menoch.*

ỳ. 20. *grec.* sa demeure.

Ibid. *expl.* Ce que le Prophete roi pouvoit avoir dit en général de tous les Juifs, dont le crime énorme commis en la personne de JESUS-CHRIST, leur fit mériter que leur pays fût réduit à la derniere désolation sous l'empire de Vespasien, & qu'ils en fussent tous chassés, saint Pierre l'applique en particulier à Judas comme à celui qui fut le *chef* de ces meurtriers de JESUS CHRIST.

Ibid *lettr.* reçoive son épiscopat. *i. e.* sa principauté, son sacerdoce. *S. Chrysost.*

ỳ. 21. *lettr.* est entré & sorti avec nous. *Hebraïsm.*

ỳ. 22. *expl.* Depuis le commencement de sa prédication, marqué à peu près par *le Batême de S. Jean.*

Ibid. *ante.* où il nous a été enlevé. *expl.* Car il étoit ne-

qui soit avec nous témoin de sa résurrection ". | *cum fieri unum ex istis.*

23. Alors ils en présenterent " deux : Joseph appellé Barsabas, surnommé le Juste ", & Mathias. | 23. *Et statuerunt duos Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, & Mathiam.*

24. Et se mettant en prieres ils dirent: Seigneur, vous qui connoissez les cœurs " de tous les hommes, montrez-vous lequel de ces deux vous avez choisi, | 24. *Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum,*

25. afin qu'il entre dans ce ministere ", & dans l'apostolat, dont Judas est déchu par son crime, pour | 25. *accipere locum ministri hujus, & apostolatus de quo praevaricatus est Judas ut*

cessaire que les Apôtres étant des témoins irréprochables de toutes les actions & de toutes les instructions de Jesus-Christ, ils ne le fussent pas moins de sa mort, de sa résurrection, & de son ascension dans le ciel.

℣. 22. *expl.* C'étoit particulierement la résurrection de Jesus-Christ qui avoit besoin d'être attestée par les Apôtres ; parce que, dit saint Chrysostome, toutes les autres circonstances de la vie, de la doctrine, des miracles, de la Passion, & de la mort de Jesus-Christ étoient connues, & avoient une infinité de personnes pour témoins : aulieu que sa résurrection ne pouvoit être attestée que par ceux à qui, par un privilege singulier, il avoit voulu se faire voir vivant & montrer ses plaies, & avec qui il avoit daigné manger & boire diverses fois pendant les quarante jours qu'il demeura sur la terre, avant qu'il montât au ciel.

℣. 23. *autr.* On en présenta, *& de même au vers.* 24. *&* 26.

Ibid. *expl.* soit que ce fût un troisiéme nom qu'il eût encore, & que saint Luc a marqué peut-être pour le distinguer de quelqu'autre : soit que ce nom lui eût été donné par les Juifs à cause de sa grande piété.

℣. 24. *expl.* Par où on doit juger qui est le plus digne du ministere Ecclésiastique : aulieu que nous autres nous ne voyons que le dehors qui peut souvent tromper.

℣. 25. *Grec.* qu'il reçoive le sort de ce, &c.

abiret in locum suum.	s'en aller en son lieu ".
26. *Et dederunt sortes eis, & cecidit sors super Mathiam, & annumeratus est cum undecim Apostolis.*	26. Aussi-tôt ils les tirerent au sort ᵇ ; le sort tomba sur Mathias, & il fut associé aux onze Apôtres ¶.

℣. 25. *expl.* dans l'enfer, où sa honteuse prévarication lui a fait préparer une place très-funeste pour toujours.

℣. 26. *expl.* Ils ne le firent que dans cette seule occasion, où il étoit dans l'ordre de Dieu que les onze Apôtres ayant été choisis par JESUS-CHRIST, celui qui devoit remplir la place du douziéme le fût par cette voie extraordinaire du *sort*, qui sembloit marquer davantage le choix & la grace de Dieu, dont toute cette premiere Eglise imploroit l'assistance par ses prieres. Il ne faut donc pas conclure de cet exemple, dit saint Jerôme, que l'on doive avoir recours ordinairement & ajouter foi à cette voie du sort, quoique saint Augustin & saint Gregoire n'ayent pas cru devoir blâmer en certaines occasions cette maniere de jetter au sort.

CHAPITRE II.

§. 1. *Descente du saint Esprit. Don des langues.*

1. *ET cùm complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco,*	1. † QUand les jours de la Pentecôte furent accomplis ", les Disciples étant tous ensemble dans un même lieu ", (†La Pentecôte.)
2. *& factus est re-*	2. on entendit tout d'un

℣. 1. *Grec.* le jour de la Pentecôte fut arrivé. *expl.* Cinquante jours après la Pâque des Juifs, ils célébroient la fête de la *Pentecôte. Lev.* 23. 15. 16. 21. Après donc que ces cinquante jours, exprimés par le mot de *Pentecôte*, furent accomplis, c'est-à-dire, le lendemain du sabbat, & le jour qu'on a appellé le Dimanche, depuis la résurrection de JESUS-CHRIST.

Ibid. Grec aj. *Et dans un même esprit.* Néanmoins le mot Grec ὁμοθυμαδὸν, ne signifie quelquefois qu'*ensemble*.

coup un grand bruit, comme d'un vent violent & impetueux, qui venoit du ciel ″, & qui remplit toute la maison où ils étoient assis ″.

Sup. 1. 13.

pentè de cœlo sonus, tanquam advenientis spiritûs vehementis, & replevit totam domum ubi erant sedentes.

3. En même tems ils virent paroître comme des langues de feu qui se partagerent, & s'arrêterent sur chacun d'eux ″.

3. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum.

4. Aussi-tôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit ″, & ils commencerent à parler diverses langues ″, selon que le Saint-Esprit leur mettoit les paroles en la bouche.

4. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, & cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.

5. Or il y avoit *alors* dans Jerusalem des Juifs religieux *&* craignant Dieu, de toutes les nations qui sont sous le ciel ″.

5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi, vidi religiosi ex omni natione quæ sub cælo est.

ỳ. 2. *expl.* L'impétuosité de ce vent qui remplit toute la maison, marquoit la grande efficace de la vertu de l'Esprit saint, qui devoit se faire sentir dans toute la terre, en soufflant divinement dans les cœurs des peuples, & les convertissant à JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* assemblés tranquillement & en prieres.

ỳ. 3. *expl.* L'Esprit divin se communique sous la figure de langues de feu, pour marquer que ceux qu'il devoit remplir par sa présence, répandroient par le don de la parole le feu de la charité dans le cœur des hommes.

ỳ. 4. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils ne reçurent pas seulement avec abondance la grace du Saint-Esprit, mais qu'ils reçurent chacun dans leurs cœurs cet Esprit saint, la source de toutes les graces.

Ibid. *expl.* pour se faire entendre aux differens peuples qui étoient à Jerusalem, & pour montrer en même-tems, que la grace de l'Evangile qu'ils annonçoient regardoit toutes les nations

ỳ. 5. *expl.* Plusieurs Interpretes ne croient pas qu'ils y

6. Factâ autem hac voce, convenit multitudo, & mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque linguâ suâ illos loquentes.

6. Après donc que ce bruit se fut répandu, il s'en assembla un grand nombre, qui furent tout épouvantés de ce que chacun d'eux les entendoit parler en sa langue ‖.

7. Stupebant autem omnes, & mirabantur, dicentes: Nonne ecce omnes isti, qui loquuntur, Galilæi sunt?

7. Ils en étoient tous hors d'eux-mêmes; & dans cet étonnement ils s'entredisoient: Ces gens-là qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens?

8. & quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus,

8. Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays.

9. Parthi, & Medi, & Ælamitæ, & qui habitant Mesopotamiam, Judæam, & Cappadociam, Pontum & Asiam,

9. Parthes, Medes, Elamites ‖, ceux d'entre nous qui habitent la Mesopotamie, la Judée ‖, la Cappadoce, le Pont & l'Asie,

10. Phrygiam, & Pamphiliam, Ægyp-

10. la Phrygie & la Pamphylie, l'Egypte, & cette

demeurassent tout-à-fait, mais qu'ils venoient seulement trois fois l'année, pour rendre à Dieu dans son saint temple, les devoirs de leur piété, & qu'ils y passoient à chaque fois quelque tems. Ces Juifs étoient répandus parmi toutes les nations, depuis qu'ils avoient été transportés de la Judée en Babylone, & plus particulierement encore depuis la persécution qu'ils avoient soufferte sous le roi Antiochus.

℣. 6 *expl.* Soit que les Apôtres parlassent toutes les langues de ceux qui les écoutoient: ou que chaque Apôtre ne parlant qu'une seule langue, fût entendue de toutes sortes d'étrangers.

℣. 9. *expl.* peuples voisins des Perses & des Medes. *Grot.*

Ibid. *expl.* Ils distinguent la Judée, à cause de la Galilée, d'où étoient la plûpart des Apôtres.

partie de la Libye, qui est proche de Cyrene ″, & ceux qui sont venus de Rome,

tum, & partes Libiæ, quæ est circa Cyrenen, & advenæ Romani,

11. Juifs aussi & Proselytes ″, Cretois ″ & Arabes, nous les entendons parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu ¶ ?

11. *Judæi quoque & Proselyti, Cretes & Arabes, audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei?*

12. Etant donc tout étonnés, & dans la derniere admiration, ils s'entre-disoient : Que veut dire ceci ″ ?

12. *Stupebant autem omnes, & mirabantur ad invicem, dicentes : Quidnam vult hoc esse?*

13. Mais d'autres s'en moquoient & disoient : C'est qu'ils sont *ivres & pleins* de vin nouveau ″,

13. *Alii autem irridentes dicebant : Quia musto pleni sunt isti.*

§. 2. *Premiere prédication de saint Pierre.*

† Le Mercredi des 4. Tems de la Pentecôte. 1. Epist.

14. † Alors Pierre se présentant ″ avec les onze *Apôtres*, éleva sa voix, & leur dit : O Juifs, & vous

14. *Stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam, & locutus est eis : Viri*

ỳ. 10. *expl.* ville ou province d'Afrique, d'où étoit Simon qui porta la croix de JESUS-CHRIST. *Matth.* 27. 32.

ỳ. 11. *expl.* Juifs originaires, ou Gentils associés au Judaïsme. C'est-à-dire, que tous ces gens-là, quoique de differens païs étoient Juifs de Religion, soit naturels, soit Proselytes.

Ibid. *expl.* ceux qui habitoient l'île qu'on appelle aujourd'hui Candie.

ỳ. 12. *expl.* D'où vient ce prodige : A quoi cela aboutira-t-il ?

ỳ. 13. *autr.* doux. *expl.* Il y a apparence que ces Juifs étoient, selon S. Basile, des Pharisiens, ou au-moins des gens dévoués aux sentimens de cette secte orgueilleuse, qui avoient paru si animés contre JESUS-CHRIST, & qui ne pouvoient souffrir tout ce qui n'avoit point de relation à eux.

ỳ. 14. *autr.* se tenant debout.

Judæi, & qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, & auribus percipite verba mea.

tous qui demeurez dans Jerusalem, considerez ce que je vais vous dire, & soyez attentifs à mes paroles.

15. *Non enim sicut vos æstimatis, hi ebrii sunt, cùm sit hora diei tertia.*

15. Ces personnes ne sont pas ivres, comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisiéme heure du jour ".

16. *Sed hoc est, quod dictum est per prophetam Joel:*

16. Mais c'est ce qui a été dit par le prophete Joel :

17. *Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem, & prophetabunt filii vestri & filiæ vestræ: & juvenes vestri visiones videbunt, & seniores vestri somnia somniabunt.*

17. Dans les derniers tems, dit le Seigneur ", je répandrai de mon Esprit sur toute chair : vos fils & vos filles prophétiseront; vos jeunes gens auront des visions, & vos vieillards auront des songes. *Joel* 2. 28. *Isai.* 43. 3.

18. *Et quidem super servos meos, & super ancillas meas, in diebus illis effundam de Spiritu meo, & prophetabant.*

18. En ces jours-là je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes, & ils prophetiseront.

℣. 15. *expl.* C'est comme s'il leur disoit : L'heure même vous doit convaincre que ceux que vous accusés d'être ivres, ne le peuvent être ; puisqu'on ne s'enivre point dès neuf heures du matin, qui étoit le tems des prieres parmi les Juifs. Car ce peuple, selon le témoignage de Joseph, ne mangeoit point même du-tout les jours de fêtes que vers le midi.

℣. 17. *expl.* Ce passage est expliqué dans le prophete Joel *ch.* 2. 28. *& suivans.*

19. Je ferai paroître en haut des prodiges dans le ciel, & en bas des signes *extraordinaires* sur la terre; du sang, du feu, & une vapeur de fumée.

20. Le soleil sera changé en ténebres, & la lune en sang, avant que le grand " jour du Seigneur arrive & paroisse avec éclat :

Joel 2. 32. Rom. 10. 13. 21. & pour lors, quiconque invoquera le nom du Seigneur ", sera sauvé ¶.

22. O Israélites, écoutez les paroles que je vais vous dire : Vous sçavez que JESUS de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célebre parmi vous par les merveilles, les prodiges & les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous.

23. Cependant " vous l'avez crucifié, & vous l'avez fait mourir par les mains des méchans", vous

19. *Et dabo prodigia in cælo sursum, & signa in terra deorsum, sanguinem, & ignem, & vaporem fumi.*

20. *Sol convertetur in tenebras, & luna in sanguinem, antequàm veniat dies Domini magnus & manifestus:*

21. *& erit, omnis quicumque invocaverit nomen Domini salvus erit.*

22. *Viri Israelitæ, audite verba hæc: Jesum Nazarenum, virum approbatum à Deo in vobis, virtutibus, & prodigiis, & signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut & vos scitis.*

23. *Hunc definito consilio & præscientiâ Dei traditum, per manus iniquorum af-*

℣. 20. *L'hebreu porte* terrible.

℣. 21. *expl.* avez une foi sincere, une ferme esperance, & une charité véritable.

℣. 23. *grec.* vous l'avez pris.

Ibid. *expl.* Il semble qu'il entend par ces *méchans*, non seulement les Gentils, mais encore Judas même, les Pharisiens & les Docteurs de la loi. Car jamais le commun du peuple, à qui il parloit alors, ne se seroit porté à commettre un tel excès en la personne de leur bienfacteur, si les

fugentes interemisti.

ayant été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu, & par un decret de sa prescience ″.

24. *Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo.*

24. Mais Dieu l'a ressuscité, en arrêtant les douleurs de l'enfer ″, étant impossible qu'il y fût retenu.

25. *David enim dicit in eum : Providebam Dominum in conspectu meo semper ; quoniam à dextris est mihi ne commovear :*

25. Car David dit de lui ″ : J'avois toujours le Seigneur présent devant moi ; parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé : *Psal.* 15. 8.

26. *propter hoc lætatum est cor meum, & exultavit lingua mea, insuper & caro mea*

26. c'est pour cela que mon cœur s'est réjoui, que ma langue a chanté de joie, & que ma chair

Pharisiens & les autres ennemis de JESUS CHRIST ne les eussent engagés à entrer dans la fureur de leur passion.

℣. 23. *ex.* C'est-à-dire, qu'encore qu'ils fussent très-criminels, Dieu avoit tiré de leur crime même l'accomplissement de sa volonté : puisque son extrême amour pour les hommes l'avoit porté à livrer son Fils unique pour sauver le monde. *Joan.* 3. 16. 17.

℣. 24. *expl.* Saint Augustin croit que l'on peut donner deux sens differens à ces paroles : L'un par rapport à JESUS-CHRIST : on peut entendre par là que sa divine vertu empêcha que ces *douleurs*, qui consistoient peut-être en ce que les ames des Saints n'étoient pas unies à Dieu aussi parfaitement qu'elles l'ont été depuis dans le ciel, n'eussent aucun lieu à son égard : L'autre par rapport aux justes mêmes, dont les ames étoient alors retenues dans les limbes, & peut-être aussi dans le Purgatoire, c'est-à-dire, qu'il se fit par la mort de JESUS CHRIST une inondation de grace qui put bien faire cesser à l'égard des uns & des autres toutes les peines de l'autre vie. *S. Augustin. ep.* 99. autr. *grec.* en arrêtant les douleurs de la mort.

℣. 25. *autr.* en son nom ou en sa personne.

même reposera en espe- *requiescet in spe ;*
rance ″.

27. parce que vous ne laisserez point mon ame dans l'enfer, & vous ne permettrez point que votre Saint ″ éprouve la corruption.

27. quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem.

28. Vous m'avez fait connoître ″ le chemin de la vie, & vous me remplirez de la joie que donne la vûe de votre visage.

28. Notas mihi fecisti vias vitæ, & replebis me jucunditate cum facie tua.

29. Mes freres, qu'il me soit permis de vous dire hardiment du patriarche David, qu'il est mort ″, qu'il a été enseveli ″, & que son sepulcre est parmi nous jusqu'à ce jour.

3. Reg. 2. 10.

29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam defunctus est, & sepultus, & sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem.

30. Comme il étoit donc Prophete, & qu'il sçavoit que Dieu lui avoit promis avec serment, qu'il feroit naître de son sang un fils ″, qui seroit assis sur son trône.

Ps. 131. 11.

30. Propheta igitur cùm esset, & sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus.

ỷ. 26. & 27. *autr.* dans l'esperance que, &c. *expl.* reposera dans le tombeau avec assurance de ressusciter.

ỷ. 27. *expl.* C'est-à-dire, le Corps de JESUS-CHRIST sanctifié par l'union du Verbe, & sacrifié à Dieu sur la croix.

ỷ. 28. *expl.* rentrer dans le chemin de la vie par une promte résurrection.

ỷ. 29. *expl.* Saint Pierre vouloit expliquer aux Juifs un grand mystere, & faire voir qu'on devoit entendre de JESUS de Nazareth, ce qu'ils pouvoient croire que David avoit dit de soi-même.

Ibid. *autr.* enterré.

ỷ. 30. *grec.* que de son sang il feroit naître le CHRIST selon la chair.

31. *providens locutus est de resurrectione Christi ; quia neque derelictus est in inferno, neque caro ejus vidit corruptionem.*

31. dans cette connoissance qu'il avoit de l'avenir, il a parlé de la résurrection du CHRIST, *en disant* qu'il n'a point été laissé dans l'enfer, & que sa chair n'a point éprouvé la corruption. *Ps.* 15. 10. *Inf.* 13. 35.

32. *Hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus.*

32. C'est ce JESUS que Dieu a ressuscité, & nous sommes tous témoins de sa résurrection.

33. *Dexterâ igitur Dei exaltatus, & promissione Spiritûs sancti acceptâ à Patre, effudit hunc, quem vos videtis, & auditis.*

33. Après donc qu'il a été élevé par la puissance de Dieu ", & qu'il a reçu l'accomplissement de la promesse que le Pere lui avoit faite d'envoyer le Saint-Esprit ", il a répandu cet Esprit saint que vous voyez " & entendez maintenant.

34. *Non enim David ascendit in cœlum ; dixit autem ipse : Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis,*

34. Car David n'est point monté dans le ciel " ; or il dit lui-même : Le Seigneur a dit à mon Seigneur " : Asseyez-vous à ma droite, *Ps.* 109. 1.

ỷ. 33. *lettr.* par la droite de Dieu. *expl.* C'est-à-dire, par la vertu propre de sa nature divine au plus haut des cieux.
Ibid. *autr.* du Pere le pouvoir d'envoyer le Saint-Esprit, selon la promesse qu'il en avoit faite.
Ibid. autr. *il a fait* cette effusion *de l'Esprit saint*, que, &c.
ỷ. 34. *expl.* son sépulcre se voyant au milieu d'eux, & tous étant convaincus que ses cendres y étoient encore.
Ibid. *expl.* Car il est visible que ces paroles ne convenoient en aucune sorte à David, mais à JESUS CHRIST, qui bien que fils de David, selon la chair, étoit son Seigneur selon sa divinité, *Voyez Ps.* 109. 1. *&c.*

35. jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied.

36. Que toute la maison d'Israel sçache donc très - certainement, que Dieu a fait Seigneur & CHRIST ce JESUS " que vous avez crucifié.

37. Ayant oui ces choses, ils furent touchés de componction en leur cœur", & ils dirent à Pierre & aux autres Apôtres: Mes freres ", que faut-il que nous fassions ?

38. Pierre leur répondit : Faites pénitence ", & que chacun de vous soit baptisé au nom de JESUS-

35. *donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum.*

36. *Certissimè sciat ergo omnis domus Israel, quia & Dominum eum & Christum fecit Deus hunc Jesum, quem vos crucifixistis.*

37. *His autem auditis compuncti sunt corde, & dixerunt ad Petrum, & ad reliquos Apostolos: Quid faciemus, viri fratres?*

38. *Petrus verò ad illos : Pœnitentiam, inquit, agite, & baptizetur unusquisque*

ỳ. 36. *expl.* au jour de son Incarnation, lorsque la nature humaine fut unie si divinement à la personne du Verbe ; & que par cette union hypostatique, JESUS, entant qu'homme, devint le *Seigneur* de toutes les créatures, & le CHRIST, c'est-à-dire, le Messie attendu depuis si long tems, qui par excellence avoit reçû une onction divine & royale. On peut dire encore qu'il fut proprement reconnu pour tel par la gloire de sa résurrection & de son ascension.

ỳ. 37. *expl.* Cette douleur dont ils se sentirent percés jusqu'au vif pour avoir crucifié leur propre Seigneur, & le CHRIST qu'ils attendoient depuis si long-tems, ne fut pas tant l'effet des paroles de S. Pierre, que de la grace de celui qui avoit parlé par sa bouche.

Ibid. *lettr.* Hommes freres.

ỳ. 38. *expl.* La pénitence devoit donc servir de préparation aux Juifs pour recevoir le Baptême de JESUS-CHRIST, afin que la rémission des péchés qu'il procuroit pût être stable dans eux, & que l'Esprit saint qu'ils recevoient par l'imposition des mains des Apôtres y demeurât toujours.

vestrûm in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum : & accipietis donum Spiritûs sancti :

39. vobis enim est repromissio, & filiis vestris, & omnibus qui longè sunt, quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.

40. Aliis etiam verbis plurimis testificatus est, & exhortabatur eos, dicens : Salvamini à generatione ista prava.

CHRIST", pour obtenir la rémission de vos pechés ; & vous recevrez le don du Saint-Esprit ;

39. car la promesse a été faite à vous, & à vos enfans, & à tous ceux qui sont éloignés", autant que le Seigneur notre Dieu en appellera".

40. Il les instruisit encore par plusieurs autres discours"; & il les exhortoit, en disant : Sauvez-vous du milieu de cette race corrompue".

§. 3. *Trois mille convertis. Vie des premiers fideles. Biens en commun.*

41. Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt : & ap-

41. Ceux donc qui reçurent" sa parole furent baptisés : & il y eut en ce jour

ỳ. 19. *expl.* selon la forme & l'institution de JESUS-CHRIST, en croyant en lui & par ses mérites.

ỳ. 39. *expl.* C'est-à-dire, que ce que Dieu avoit promis par son Prophete, de répandre son Esprit dans les derniers tems, regardoit premierement les Juifs, & ensuite les Gentils que les superstitions de l'idolatrie éloignoient si fort de Dieu.

Ibid. *expl.* à l'Evangile par sa grace. Tout dépend donc de la vocation intérieure, gratuite & efficace de Dieu.

ỳ. 40. *autr.* Il leur attesta encore par plusieurs preuves *les mêmes vérités.*

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ajouta des exhortations qui regardoient le reglement des mœurs, & leur apprit les moyens de se sauver, c'est-à-dire, de se retirer de la corruption qui regne parmi les méchans, & à entrer dans une vie sainte. Il paroît ici que S. Luc & les autres Ecrivains sacrés se sont souvent contentés de rapporter le précis des choses sans en marquer tout le détail.

ỳ. 41. *grec. aj.* de bon cœur & avec joie.

environ trois mille personnes qui se joignirent *aux Disciples de Jesus-Christ* ॥.

42. Ils perseveroient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion de la fraction du pain ॥, & dans les prieres.

43. Or tout le monde étoit saisi de frayeur : & il se faisoit beaucoup de prodiges & de merveilles par les Apôtres [dans Jerusalem : & tous étoient remplis de crainte ॥].

44. Ceux qui croyoient

posita sunt in die illa animæ circiter tria millia.

42. *Erant autem perseverantes in doctrina Apostolorum, & communicatione fractionis panis, & orationibus.*

43. *Fiebat autem omni animæ timor : multa quoque prodigia & signa per Apostolos in Jerusalem fiebant, & metus erat magnus in universis.*

44. *Omnes etiam*

℣. 41. *expl.* C'est-à-dire, qu'elles commencerent à composer une même Eglise avec les six vingts sur qui le Saint-Esprit étoit descendu dans la sale haute en forme de feu.

℣. 42. *grec.* dans la fraction du pain. *expl.* C'est à-dire, que ce qui servoit à les affermir dans la foi de Jesus-Christ & dans son amour, étoit l'application qu'ils avoient à écouter les divines instructions des Apôtres, leur sainte ardeur, ou pour se nourrir de l'Eucharistie, qui est fort bien exprimée par *la fraction du pain*, parce que le pain étant consacré, on le rompoit & on le distribuoit à tous ceux qui étoient présens ; ou pour se faire part mutuellement de leurs biens dans les repas de charité qu'ils prenoient tous en commun, & qui étoient accompagnés de la communion au sacré corps de Jesus-Christ ; & enfin la priere dans laquelle ils perseveroient tous ensemble.

℣. 43. Le Grec omet cette derniere partie, qui paroît une repetition venue d'une traduction differente du commencement, qui de la marge est passé dans le texte. Cette crainte qui étoit visiblement un effet de la toute-puissance de Dieu, rendant tous ces Juifs comme interdits, fut avantageuse pour arrêter dans ces premiers commencemens les effets de leur fureur, & pour donner à ceux qui avoient embrassé la foi de Jesus-Christ, le tems de se perfectionner dans la connoissance de sa Religion, & de s'affermir dans la pieté.

qui

qui credebant, erant pariter, & habebant omnia communia.

étoient tous *unis* ensemble ″, & possedoient toutes choses en commun.

45. *Possessiones & substantias vendebant, & dividebant illa omnibus prout cuique opus erat.*

45. Ils vendoient leurs terres ″ & leurs biens, & les distribuoient à tous selon le besoin que chacun en avoit.

46. *Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, & frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione & simplicitate cordis,*

46. Ils perseveroient aussi tous les jours dans le temple ″ unis de cœur & d'esprit entr'eux : & rompant le pain dans leurs maisons ″, ils prenoient leur nourriture avec joie & simplicité de cœur ″,

47. *collaudantes Deum, & habentes gratiam ad omnem plebem. Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidie in id-*

47. louant Dieu, & étant aimés de tout le peuple. Et le Seigneur augmentoit tous les jours ″ le nombre de ceux qui devoient être sauvés dans

℣. 44. *expl.* n'avoient tous qu'un même cœur, qu'un même esprit, & qu une même volonté.

℣. 45. *lettr.* possessions.

℣. 46. *expl.* C'est à-dire, qu'ils s'y rendoient avec soin à toutes les heures de la priere, & qu'ils y passoient alors un tems fort considérable.

Ibid. *expl.* Ce qui semble signifier ou la frugalité dans leur repas, dans lesquels aussi les pauvres étoient admis avec les riches; ou même la participation à la sainte Eucharistie.

Ibid. *expl.* Leur *joie* venoit de leur pieté & *la simplicité de cœur* marque l'humble disposition des riches qui en communiquant leurs biens aux pauvres, ne s'élevoient point au dessus d'eux, mais se regardoient comme très-heureux de pouvoir ainsi soulager la nécessité des autres, en réduisant tout, comme dit S. Paul, à l'égalité. 2. *Cor.* 8. 14.

℣. 47. *grec.* dans son Eglise.

l'unité d'un même corps ". *ipsum.*

℣. 47. *expl.* d'où il s'ensuit necessairement qu'il n'y a que dans l'unité de l'Eglise où l'on ait lieu d'esperer le salut.

CHAPITRE III.

§. 1. *Boiteux guéri à la porte du temple.*

† Veille de saint S. Pierre & S. Paul

1. † VErs le même tems " Pierre & Jean montoient " au temple pour être à la priere de la neuviéme heure ".

2. Et il y avoit un homme boiteux dès le ventre de sa mere ", que l'on portoit, & que l'on mettoit tous les jours à la porte du temple, qu'on appelle la Belle porte ", afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui entroient dans le temple.

3. Cet homme ayant vû Pierre & Jean, qui alloient

1. *PEtrus autem & Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam.*

2. *Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur quem ponebant quotidie ad portam templi, quæ dicitur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introëuntibus in templum.*

3. *Is cùm vidisset Petrum & Joannem*

℣. 1. *expl.* c'est le sens du Grec.
Ibid *grec.* ensemble.
Ibid. *autr.* pour s'y trouver à la neuviéme heure, qui étoit une heure de priere; c'est-à-dire, vers les trois heures après midi. On a remarqué sur Daniel 6. 10. que la coutume des Juifs étoit de prier trois fois; c'est-à-dire, à l'heure de Tierce, à l'heure de Sexte, à l'heure de None.
℣. 2. *expl.* sa guérison en devoit paroître plus miraculeuse; n'y ayant point de remedes naturels contre ces sortes de maladies de naissance.
Ibid. *expl.* ainsi nommée à cause qu'elle étoit faite de cuivre de Corinthe, plus précieux que l'or & l'argent. *Joseph de la guerre des Juifs, liv.* 7. *c.* 1.

incipientes introire in templum, rogabat ut eleemosynam acciperet.

entrer dans le temple, les prioit de lui donner quelque aumône.

4. *Intuens autem in eum Petrus cum Joanne, dixit : Respice in nos.*

4. Et Pierre arrêtant avec Jean sa vûe sur ce pauvre, lui dit : Regardez-nous ″.

5. *At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.*

5. Il les regardoit donc attentivement, esperant qu'il alloit recevoir quelque chose d'eux.

6. *Petrus autem dixit : Argentum & aurum non est mihi, quod autem habeo, hoc tibi do : In nomine Jesu Christi Nazareni surge & ambula.*

6. Alors Pierre lui dit : Je n'ai ni or, ni argent ″: mais ce que j'ai, je vous le donne ″ : Levez-vous au Nom de JESUS-CHRIST de Nazareth, & marchez.

7. *Et apprehensâ manu ejus dexterâ, allevavit eum ; & protinus consolidatæ sunt bases ejus & plantæ.*

7. Et l'ayant pris par la main droite, il le souleva ″ ; & aussi-tôt les plantes & les os de ses pieds ″ s'affermirent.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, considerez que nous sommes pauvres aussi-bien que vous, ou, ayez la foi & esperez que quelque pauvre que nous soyons, nous pouvons vous procurer une grande charité.

℣. 6. *expl.* Il paroît que les Apôtres ne se chargeoient point eux-mêmes de l'argent que les fideles mettoient à leurs pieds, & qu'ils n'en portoient point avec eux, se contentant d'établir quelque ordre pour le faire distribuer selon les besoins de tous les fideles.

Ibid *expl.* en usant en sa faveur du pouvoir que JESUS-CHRIST lui avoit donné de guérir miraculeusement les malades en son nom & par sa vertu.

℣. 7. *expl.* pour l'aider à se lever, & en même tems pour mieux marquer qu'il servoit à JESUS-CHRIST d'instrument pour faire ce grand miracle.

Ibid. *grec.* les chevilles de ses pieds.

8. Il se leva ″ à l'heure même, se tint ferme sur ses pieds, & commença à marcher ″: & il entra avec eux dans le temple, en marchant, en sautant ″ & en louant Dieu.

8. *& exiliens stetit, & ambulabat: & intravit cum illis in templum ambulans, & exiliens, & laudans Deum.*

9. Tout le peuple le vit comme il marchoit, & qu'il louoit Dieu.

9. *Et vidit omnis populus eum ambulantem, & laudantem Deum.*

10. Et reconnoissant que c'étoit celui-là même qui avoit accoutumé d'être assis à la Belle porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration & d'étonnement″ de ce qui lui étoit arrivé ¶.

10. *Cognoscebant autem illum, quòd ipse erat, qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam templi: & impleti sunt stupore & extasi, in eo quod contigerat illi.*

11. Et comme il ″ tenoit *par la main* Pierre & Jean″, tout le peuple étonné de cette merveille courut à eux à la galerie qu'on appelle de Salomon ″.

11. *Cùm teneret autem Petrum & Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes,*

ỳ. 8. *autr.* il sauta hors *de son lit.* Synopf.

Ibid. *expl.* Ce qu'il n'avoit jamais fait, quoiqu'il eût alors plus de 40. ans. *plus bas* 4. 22.

Ibid. *expl.* de joie, & pour faire voir sa parfaite guérison.

ỳ. 10. *expl.* qui les mettoit *comme hors d'eux-mêmes*, selon l'expression de l'Ecriture, tant par la vûe d'un si grand miracle, que par rapport & à ceux qui l'avoient fait, dont l'extérieur leur paroissoit si méprisable, & à JESUS de Nazareth au nom duquel ils l'avoient fait.

ỳ. 11. *grec.* le boiteux qui avoit été guéri.

Ibid. *expl.* par reconnoissance, il vouloit faire connoître les auteurs de sa guérison si miraculeuse. Il les tient par la main, dans la crainte que leur modestie ne les fît disparoître dans la foule.

Ibid. *Voyez Jean* 10. 23.

§. 2. *Seconde prédication de saint Pierre.*

12. *Videns autem Petrus, respondit ad populum : Viri Israelitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostrâ virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare ?*

13. *Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, & negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.*

14. *Vos autem sanctum & justum negastis, & petistis virum homicidam donari vobis ;*

12. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple. O Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'étoit par notre vertu, ou par notre puissance *, que nous eussions fait marcher ce boiteux ?

13. † Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob, le Dieu de nos Peres * a glorifié son fils JESUS que vous avez livré, & renoncé devant Pilate *, qui avoit jugé qu'il devoit être renvoyé absous.

† 1. Mercredi après Pâque.

14. Vous avez renoncé le Saint & le Juste ; vous avez demandé qu'on vous accordât la grace d'un homme qui étoit un meurtrier ; Matth. 27. 20.

*. 12. *grec.* par notre puissance ou par notre sainteté.

*. 13. *expl.* Remarquez, dit S. Chrysostome, comme S. Pierre, en parlant aux Juifs, a soin d'alleguer leurs peres, pour leur ôter tout soupçon, qu'il voulût leur annoncer une religion contraire à celle de leurs ancêtres : leur faisant voir que le même Dieu de cet ancien patriarche étoit celui qui venoit de relever à leurs yeux la gloire de JESUS-CHRIST au nom duquel ce boiteux avoit été guéri ; & que c'étoit lui qui étoit ce fils promis à Abraham, à Isaac & à Jacob, & en qui tous les peuples de la terre devoient être benis.

Ibid. *expl.* lorsqu'ils protesterent qu'ils n'avoient point d'autre roi que Cesar.

Marc. 15. 11. Luc 23. 18. Joan. 18. 40.

15. & vous avez fait mourir l'auteur de la vie ″: mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, & nous sommes témoins de sa résurrection.

16. C'est sa puissance ″, qui par la foi en son nom ″, a affermi *les pieds de* cet homme, que vous avez vû *boiteux*, & que vous connoissez, & la foi qui vient de lui ″, a fait devant vous tous le miracle d'une si parfaite guérison.

17. Cependant, mes freres, je sçai que vous avez agi en cela par ignorance, aussi-bien que vos Senateurs ″.

18. Mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avoit prédit par la bouche

15. *Auctorem verò vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit à mortuis, cujus nos testes sumus.*

16. *Et in fide nominis ejus hunc, quem vos vidistis & nostis, confirmavit nomen ejus: & fides, quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrûm.*

17. *Et nunc fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut & principes vestri.*

18. *Deus autem, quæ prænuntiavit per os omnium propheta-*

ỳ. 15. *expl.* celui qui donne la vie & la lumiere à tous les hommes.

ỳ. 16. *lettr.* son nom.

Ibid. *expl.* C'est-à dire, que ce miracle étoit l'effet de *la foi* qu'ils avoient eux-mêmes au nom de JESUS & de l'invocation de ce nom saint & tout puissant.

Ibid. *lettr.* est par lui. *expl.* qui est un don de sa grace.

ỳ. 17. *lettr.* Princes. *expl.* par où il entend sans doute les Prêtres, les Senateurs & les Docteurs de la loi qui avoient été les ennemis déclarés de JESUS-CHRIST. Il est vrai, dit S. Chrysostome, qu'ils sçavoient bien que celui qu'ils condamnoient étoit innocent; mais ils ne connoissoient pas de même qu'il étoit le Fils unique de Dieu. Quoique cette ignorance étant fondée sur leur malice, elle ne les excusât en une maniere qu'en les condamnant de l'autre. Saint Pierre néanmoins les excuse autant qu'il peut, depeur que l'horreur d'un si grand crime ne les jettât dans le desespoir.

rum pati Christum suum, sic implevit. a.	de tous ses prophetes [a], que le CHRIST souffriroit la mort.
19. *Pœnitemini igitur, & convertimini, ut deleantur peccata vestra:*	19. Faites donc pénitence, & convertissez-vous, afin que vos pechés soient effacés ¶,
20. *ut cùm venerint tempora refrigerii à conspectu Domini, & miserit eum, qui prædicatus est vobis, Jesum Christum.*	20. [a] quand les tems du rafraichissement que le Seigneur doit donner par sa présence, seront venus, & qu'il aura envoyé JESUS-CHRIST qui vous a été annoncé [a].
21. *Quem oportet quidem cœlum suscipere usque in tempora restitutionis omnium,*	21. Il faut cependant que le ciel le reçoive [a] jusqu'au tems du rétablissement de toutes choses [a],

℣. 18. *expl.* ayant sçu tirer de la malice & de l'ignorance des hommes la gloire de sa verité.

℣. 20. *expl.* Le sens de la Vulgate est suspendu & indéterminé. S. Pierre dit, selon l'explication de S. Irenée & de Tertullien: *Ut veniant vobis tempora refrigerii à facie vel ex persona Domini, &c.* C'est-à-dire, afin que lorsque les jours du rafraichissement, qui marquent le tems du repos éternel des justes, seront arrivés, vous soyez assez heureux pour y avoir part. Et ce sera la vûe même du Seigneur, *à conspectu Domini*, qui causera cette extrême joie aux justes. C'est donc du second avenement du Fils de Dieu que S. Pierre parle ici aux Juifs en ajoutant que le Seigneur devoit *envoyer* JESUS-CHRIST *qui leur avoit été annoncé* par les Prophetes, par S. Jean & par ses Apôtres, afin qu'ils se préparassent à le recevoir, & qu'ils se rendissent dignes de l'attendre, non comme leur Juge, mais comme leur Redempteur.

Ibid. *autr.* aura été auparavant annoncé, *ou*, a été préparé.

℣. 21. *expl.* qu'il demeure dans le ciel. Il parle de sa présence visible & sensible. *Estius.*

Ibid. *expl.* Ce rétablissement de toutes choses n'arrivera dans sa plénitude qu'à la fin du monde; lorsque le regne & l'empire du démon sera détruit entierement, par le par-

que Dieu a prédit par la bouche de ses saints Prophetes depuis le commencement du monde.

qua locutus est Deus per os sanctorum suorum à saeculo prophetarum.

22. ‖ Moïse a dit *à nos peres :* Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos freres un Prophete comme moi ‖ ; écoutez-le en tout ce qu'il vous dira.

Deut. 18. 15.

22. *Moyses quidem dixit : Quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris, tanquam me, ipsum audietis juxta omnia quaecumque locutus fuerit vobis.*

23. Quiconque n'écoutera pas ce Prophete, sera exterminé du milieu du peuple.

23. *Erit autem : omnis anima, quae non audierit prophetam illum, exterminabitur de plebe.*

24. Tous les Prophetes, qui ont prophetisé de tems en tems depuis Samuel, ont prédit *ce qui est arrivé en* ces jours.

24. *Et omnes prophetae à Samuel, & deinceps qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istis.*

25. Vous êtes les enfans des Prophetes, & de l'alliance que Dieu a établie avec nos peres ‖, en disant

25. *Vos estis filii prophetarum, & testamenti quod disposuit Deus ad patres*

fait assujettissement de toutes choses sous Dieu. *Voyez* 2. *Pierre* 3. 10. *&c. & Jude v.* 14. 15.

℣. 22. *grec.* car.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ne leur enseigneroit point une doctrine contraire à la sienne ; mais qu'il seroit le législateur de la loi nouvelle, comme Moïse l'avoit été de l'ancienne. Ce nom de Prophete convenoit principalement à JESUS-CHRIST, en ce qu'il parloit aux hommes de la part de Dieu, & qu'il confirmoit ses paroles par des miracles : quoiqu'il soit veritable qu'il a aussi prédit beaucoup de choses.

℣. 25. *expl.* C'est-à-dire, les heritiers des grands biens qu'on a promis à vos peres.

nostros, dicens ad Abraham : Et in semine tuo benedicentur omnes familiæ terræ.

à Abraham : Toutes les nations " de la terre seront benies en votre race. *Gen. 12. 3.*

26. Vobis primùm Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicentem vobis, ut convertat se unusquisque à nequitia sua.

26. C'est pour vous premierement que Dieu a suscité " son Fils ", & il vous l'a envoyé pour vous benir ", afin que chacun se convertisse de sa mauvaise vie.

ỳ. 25. *lettr.* familles.

ỳ. 26. *expl.* Il se sert du mot de *susciter*, comme Moïse: *Dieu vous suscitera un Prophete.*

Ibid. *expl.* Cela leur donnoit droit d'être appellés les premiers à l'Evangile : ce ne fut aussi qu'à leur refus que les Apôtres le porterent aux nations.

Ibid. *expl.* vous faire du bien, en vous communiquant sa grace en ce monde, & sa gloire en l'autre.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Cinq mille hommes convertis. Pierre & Jean en prison, présentés aux Juifs. Confessent* JESUS-CHRIST.

1. *Loquentibus autem illis ad populum, supervenerunt sacerdotes, & magistratus templi, & Sadducæi,*

1. Lorsqu'ils parloient au peuple, les Prêtres, le Capitaine des gardes du temple & les Sadducéens survinrent ",

ỳ. 1. *expl.* Les Prêtres avoient été les premiers auteurs de la mort de JESUS-CHRIST : l'officier établi pour la garde du temple dépendant d'eux, ne pouvoient manquer d'entrer dans leurs interêts, & les Sadducéens étoient ravis de trouver cette occasion pour empêcher que leur heresie, touchant la résurrection des morts, ne fût combattue

2. ne pouvant souffrir qu'ils enseignassent le peuple, & qu'ils annonçassent la résurrection des morts en *la personne de* JESUS ":	2. *dolentes quid docerent populum, & annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis :*
3. & les ayant arrêtés, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain ; parce qu'il étoit déja tard ".	3. *& injecerunt in eos manus, & posuerunt eos in custodiam in crastinum : erat enim jam vespera.*
4. Or plusieurs de ceux qui avoient oui le discours *de Pierre* crurent : & le nombre des hommes fut d'environ cinq mille ".	4. *Multi autem eorum, qui audierant verbum, crediderunt : & factus est numerus virorum quinque millia.*
5. Le lendemain les chefs du peuple ", les Senateurs" & les Scribes s'assemblerent dans Jerusalem,	5. *Factum est autem in crastinum, ut congregarentur principes eorum, & seniores, & scribæ in Jerusalem,*

par la verité que les Apôtres avançoient touchant celle de JESUS-CHRIST.

℣. 2. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils prêchassent publiquement qu'il étoit ressuscité, & même selon l'explication de S. Chrysostome, que sa résurrection dût être cause de celle des autres.

℣. 3. *expl.* Il étoit trop tard pour faire assembler tout le Conseil, & interroger les deux Apôtres en présence de cette assemblée.

℣. 4. *expl.* Quoique S. Chrysostome & quelques autres ayent entendu qu'il y eut alors *cinq mille hommes* de convertis, sans les femmes, & qu'il semble que ce soit le sens le plus naturel du texte ; d'autres croyent que S. Luc marque seulement ici que le nombre de tous ceux qui crurent, tant à la premiere qu'à la seconde prédication de S. Pierre, fut de 5000. hommes.

℣. 5. *lett.* les Princes : ἄρχοντας : ce qui semble marquer les chefs des tribus, ou les Sénateurs du grand Sanedrin.

Ibid. *lettr.* les Anciens πρεσβυτέρους ; ce qui semble

6. *& Annas princeps sacerdotum, & Caiphas, & Joannes, & Alexander, & quotquot erant de genere sacerdotali.*

6. avec Anne le Grand-Prêtre ″, Caïphe, Jean ″, Alexandre ″, & tous ceux qui étoient de la race sacerdotale.

7. *Et statuentes eos in medio, interrogabant: In qua virtute, aut in quo nomine fecistis hoc vos?*

7. Et ayant fait venir au milieu d'eux Pierre & Jean, ils leur dirent: Par quelle puissance, ou au nom de qui ″ avez-vous fait cette action ″?

8. *Tunc repletus Spiritu sancto Petrus, dixit ad eos, Principes populi, & seniores audite:*

8. Alors Pierre rempli du Saint-Esprit, leur dit: Princes du peuple, & vous, Senateurs ″, écoutez-nous:

9. *Si nos hodie dijudicamur in benefacto hominis in-*

9. Puisqu'aujourd'hui l'on nous demande raison du bien que nous avons

marquer les Senateurs du grand Sanedrin, ou les Senateurs particuliers de la ville de Jerusalem.

℣. 6. *expl.* Soit qu'Anne & Caïphe fussent Grands-prêtres tour à tour chacun leur année, comme l'a cru S. Augustin, soit parce qu'il l'avoit été auparavant. *Voyez la note Jean* 18. 13.

Ibid. *expl.* l'un des principaux fils d'Anne, *Joseph. bell. Jud.*

Ibid. *expl.* surnommé Lysimaque, qui étoit l'un des plus riches d'entre les Juifs. *Joseph. Antiq.*

℣. 7. *autr.* Par quelle autorité.

Ibid. *expl.* guéri ce boiteux. Ils le sçavoient: mais ils crurent que les Apôtres n'auroient jamais la hardiesse de déclarer, étant prisonniers, que ce miracle s'étoit fait au nom de JESUS de Nazareth, qu'ils avoient eux-mêmes fait mourir comme un scelerat. Il y a de l'apparence qu'ils avoient fait aussi emprisonner avec les Apôtres, celui qui avoit été guéri, & qu'on l'amena avec eux dans l'assemblée, comme on le voit par la suite, dans l'esperance de lui faire nier que sa guérison eût été faite par la puissance & au nom de JESUS-CHRIST.

℣. 8. *grec.* d'Israel.

fait à un homme perclus de l'usage de ses jambes ", & de la maniere dont il a été guéri,

firmi, in quo iste salvus factus est,

10. nous vous déclarons à vous tous, & à tout le peuple d'Israel, que c'est par le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST de Nazareth, lequel vous avez crucifié, & que Dieu a ressuscité d'entre les morts, que cet homme a été guéri, & qu'il est debout devant vous.

10. notum sit omnibus vobis, & omni plebi Israel: quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit à mortuis, in hoc iste astat coram vobis sanus.

Ps. 117. 22. *Isaïe* 28. 16. *Matth.* 21. 42. *Marc* 12. 10. *Luc* 20. 17. 1. *Petr.* 2. 7. *Rom.* 9. 33.

11. C'est cette pierre, que vous autres architectes " avez rejettée, & qui cependant a été faite la principale pierre de l'angle ":

11. Hic est lapis qui reprobatus est à vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli:

12. & il n'y a point de salut par aucun autre "; car nul autre nom " sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devions être sauvés.

12. & non est in alio aliquo salus; nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.

℣. 9. *autr.* à un homme impotent.

℣. 11. *lettr. autr.* en bâtissant.

Ibid. *expl.* Dieu l'ayant établi par la gloire de sa résurrection, le chef de l'Eglise, & comme le lien sacré qui a réuni ensemble dans la maison du Seigneur les deux peuples si opposés auparavant, des Juifs & des Gentils.

℣. 12. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils ne devoient point attendre d'autre Messie & d'autre CHRIST.

Ibid. *expl.* C'est-à dire, qu'il n'y a uniquement que celui qui a porté par excellence le nom de JESUS, que Dieu ait donné aux hommes sur la terre pour les sauver. Ainsi nul homme depuis Adam n'a pu esperer d'être sauvé que par le merite de l'Incarnation du Fils de Dieu.

13. *Videntes autem Petri constantiam & Joannis, comperto quòd homines essent sine litteris, & idiotæ, admirabantur. Et cognoscebant eos quoniam cum Jesu fuerant.*

13. Lorsqu'ils virent la constance " de Pierre & de Jean, connoissant que c'étoient des hommes sans lettres ", & du commun du peuple, ils en furent étonnés. Ils sçavoient aussi qu'ils avoient été disciples de JESUS.

14. *Hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.*

14. Et comme ils voyoient cet homme qui avoit été guéri présent avec eux, ils n'avoient rien à leur opposer.

§. 2. *Silence imposé aux Apôtres. Obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

15. *Jusserunt autem eos foras extra concilium secedere, & conferebant ad invicem,*

15. Ils leur commanderent donc de sortir de l'assemblée, & ils se mirent à déliberer entre eux,

16. *dicentes : Quid faciemus hominibus istis, quoniam quidem notum signum factum est per eos omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, & non possumus negare?*

16. en disant : Que ferons-nous à ces gens-ci ", car ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitans de Jerusalem ; cela est certain, & nous ne pouvons pas le nier?

17. *Sed ne ampliùs divulgetur in popu-*

17. Mais afin qu'il ne se répande pas davantage

℣. 13. *autr.* la liberté de parler.
Ibid. *expl.* sans étude
℣. 16. *expl.* En parlant ainsi, dit S. Isidore, ils se confessoient vaincus. Car peut-on assez admirer, ajoute-t-il, de ce que tenant les Apôtres entre leurs mains, & pouvant les faire mourir, ils se voyoient néanmoins réduits à ne sçavoir ce qu'ils leur feroient. *Isidor. Pelus. lib. 3. ep.* 182.

parmi le peuple, défendons-leur avec menaces, de parler à l'avenir au nom de *Jesus* à qui que ce soit.

lum, comminemur eis, ne ultrà loquantur in nomine hoc ulli hominum.

18. Et aussi-tôt les ayant fait appeller, il leur défendirent de parler en quelque maniere que ce fût, ni d'enseigner au nom de JESUS.

18. *Et vocantes eos denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu.*

19. Mais Pierre & Jean leur répondirent : Jugez vous-mêmes, s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu ‖ ?

19. *Petrus verò & Joannes, respondentes, dixerunt ad eos : Si justum est in conspectu Dei vos potiùs audire quàm Deum, judicate :*

20. Car pour nous, nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vûes & entendues.

20. *Non enim possumus quæ vidimus, & audivimus, non loqui.*

21. Ils les renvoyerent donc avec menaces, ne trouvant point de moyen de les punir à cause du peuple ; parce que tous rendoient gloire à Dieu de ce qui étoit arrivé ‖ ;

21. *At illi comminantes dimiserunt eos, non invenientes quomodo punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat in eo quod acciderat ;*

22. car l'homme qui

22. *annorum enim*

ỷ. 19. *expl.* C'est donc, selon S. Bernard, un renversement de l'ordre, de prétendre faire valoir son obéissance dans les choses où l'on viole le précepte de celui qui est le plus grand pour obéir à celui qui est plus petit, c'est-à-dire, où l'on ne craint pas de desobéir à Dieu pour témoigner sa soumission aux hommes.

ỷ. 21. On a cru devoir éclaircir ceci par le Grec. *autr.* rendoient un témoignage éclatant du miracle qui s'étoit fait, considérant comment tout s'y étoit passé.

erat ampliùs quadraginta homo, in quo factum fuerat signum istud sanitatis.

avoit été guéri d'une maniere si miraculeuse, avoit plus de quarante ans.

§. 3. *Priere de toute l'Eglise. Nouvelle effusion du saint Esprit.*

23. *Dimissi autem venerunt ad suos, & annuntiaverunt eis quanta ad eos principes sacerdotum & seniores dixissent.*

23. Après qu'on les eut laissé aller, ils vinrent trouver leur frere, & leur raconterent tout ce que les Princes des Prêtres & les Senateurs leur avoient dit ".

24. *Qui cùm audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, & dixerunt: Domine, tu es qui fecisti cœlum & terram, mare, & omnia quæ in eis sunt.*

24. Ce qu'ayant entendu, ils éleverent tous leur voix à Dieu dans l'union d'un même esprit, & lui dirent: Seigneur, c'est vous qui avez fait le ciel & la terre, la mer, & tout ce qu'ils contiennent ";

25. *Qui Spiritu sancto per os patris nostri David, pueri tui, dixisti: Quare fremuerunt gentes, & populi meditati sunt inania?*

25. qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre pere David votre serviteur: Pourquoi les nations se sont-elles soulevées avec un grand bruit, & les peuples ont-ils formé de vains desseins? Ps. 2. 1.

ỳ. 23. *expl.* Ce qu'ils font non par un mouvement de vaine gloire, mais pour faire connoître les effets de la grace de JESUS-CHRIST, & obliger tous les autres d'en rendre avec eux la gloire à Dieu.

ỳ. 24. *expl.* & par conséquent qui êtes élevé infiniment au-dessus de tous les peuples qui prétendroient s'opposer à vos desseins.

26. Les Rois de la terre
Ib. v. 2. se sont élevés", & les Princes se sont unis ensemble contre le Seigneur, & contre son CHRIST.

26. *Astiterunt reges terræ, & principes convenerunt in unum, adversùs Dominum, & adversùs Christum ejus.*

27. Car Herode & Ponce Pilate avec les Gentils, & le peuple d'Israel, se sont vraiment unis ensemble dans cette ville contre votre saint Fils JESUS, que vous avez consacré par votre onction ",

27. *Convenerunt enim verè in civitate ista adversùs sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, & Pontius Pilatus, cum gentibus, & populis Israel:*

28. pour faire tout ce que votre puissance " & votre conseil avoient ordonné devoir être fait ".

28. *facere quæ manus tua & consilium tuum decreverunt fieri.*

29. Maintenant donc, Seigneur, considerez leurs menaces " : donnez à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entiere liberté ",

29. *Et nunc, Domine, respice in minas eorum, & da servis tuis cum omni fiducia loqui verbum tuum,*

30. en étendant votre main ", pour faire des gué-

30. *in eo quòd manum tuam extendas*

ỳ. 26. *lettr. autr.* sont venus.

ỳ. 27. *lettr.* que vous avez oint. *expl.* de l'onction de la divinité par l'union hypostatique.

ỳ. 28. *lettr.* main.

Ibid. *expl.* en voulant s'opposer à vos desseins, ils n'ont fait qu'executer les arrêts de votre puissance, & ce qui étoit résolu de toute éternité dans votre conseil.

ỳ. 29. *expl.* Ils sçavoient combien elles seroient vaines & impuissantes contre ceux qui l'auroient pour protecteur, & qui ne songeoient uniquement qu'à s'acquitter, comme ils le devoient, de ce qu'il leur avoit commandé.

Ibid. *expl.* sans rien esperer & sans rien craindre de la part du monde.

ỳ. 30. *expl.* C'est-à dire, en faisant éclater votre puissance par des guérisons, &c.

ad sanitates, & signa & prodigia fieri per nomen sancti filii tui Jesu.

32. *Et cùm orassent, motus est locus, in quo erant congregati: & repleti sunt omnes Spiritu sancto, & loquebantur verbum Dei cum fiducia.*

risons *miraculeuses*, des merveilles & des prodiges, par le nom de votre saint Fils JESUS.

31. Lorsqu'ils eurent achevé leur priere, le lieu où ils étoient assemblés trembla ": ils furent tous remplis du Saint-Esprit ", & ils annonçoient la parole de Dieu avec hardiesse.

§. 4. *Tous un cœur & une ame. Biens communs. Barnabé.*

32. *Multitudinis autem credentium erat cor unum, & anima una: nec quisquam eorum, quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia.*

33. *Et virtute magnâ reddebant Apo-*

32. Toute la multitude de ceux qui croyoient n'avoit qu'un cœur & qu'une ame ": & nul ne considéroit " ce qu'il possedoit comme étant à lui en particulier, mais toutes choses étoient communes entre eux.

33. Les Apôtres rendoient témoignage avec

ỳ. 31. *expl.* Dieu voulut leur faire connoître par ce signe qu'il les avoit exaucés, & qu'il se tiendroit présent avec eux.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il se fit en eux comme un renouvellement du feu de cet Esprit saint qui bruloit déja dans leur cœur, & qu'ils reçurent un accroissement de sa grace par un effet même de la priere qui leur avoit inspirée.

ỳ. 32. *expl.* Ils n'aimoient tous & ne désiroient que la même chose, qui étoit Dieu, l'accroissement de sa gloire, & la sanctification des ames. C'étoit l'accomplissement de la priere que JESUS-CHRIST avoit faite après la Cene. *Jean* 17. 11.

Ibid. *grec.* & il n'y en avoit pas même un seul qui considérât.

une grande force ″ à la résurrection de notre Seigneur JESUS-CHRIST; & la grace étoit grande dans tous les fideles ″.

stoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri: & gratia magna erat in omnibus illis.

34. Car il n'y avoit aucun pauvre parmi eux; parce que tous ceux qui possedoient des fonds de terre, ou des maisons, les vendoient, & en apportoient le prix,

34. *Neque enim quisquam egens erat inter illos; quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant,*

35. qu'ils mettoient aux pieds des Apôtres; & on le distribuoit ensuite à chacun selon qu'il en avoit besoin.

35. *& ponebant ante pedes Apostolorum: dividebatur autem singulis prout cuique opus erat.*

36. Joseph, surnommé par les Apôtres Barnabé, (c'est-à-dire, enfant de consolation ″) qui étoit Levite, & originaire de l'Isle de Chypre,

36. *Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab Apostolis (quod est interpretatum Filius consolationis) Levites, Cyprius genere,*

37. vendit aussi un fonds de terre qu'il avoit ″, &

37. *cùm haberet agrum, vendidit eum,*

℣. 33. *expl.* Ce qui marque ou la force de leurs paroles, animées par le Saint-Esprit, comme 1. *Cor.* 2. 4. ou les miracles qui les accompagnoient, comme *Rom.* 15. 19.

Ibid. *expl.* chacun servant Dieu selon sa condition, dans l'esprit de la foi & de la charité.

℣. 36. *expl.* Il semble qu'il ait été converti par les Apôtres, qui lui donnerent le surnom de *Barnabé*, marquant sans doute la foi & la charité ardente de celui qui devoit servir si parfaitement dans la suite à l'édification & à la consolation de l'Eglise.

℣. 37. *expl.* Ce qui est dit au verset précedent, qu'il étoit originaire de l'île de Chypre, donne lieu de croire que ce fonds de terre pouvoit être dans cette île, & non dans la

& attulit pretium, & posuit ante pedes Apostolorum.

en apporta le prix, qu'il mit aux pieds des Apôtres.

Palestine : puisque les Levites y jouissoient seulement de quelques pâturages aux fauxbourgs des villes où ils demeuroient, sans qu'il fût en leur pouvoir de les vendre. *Levit.* 25. 34.

CHAPITRE V.

§. 1. *Ananie & Saphire.*

1. *VIr autem quidam, nomine Ananias, cum Saphira uxore sua, vendidit agrum :*

2. *& fraudavit de pretio agri, consciâ uxore suâ : & afferens partem quandam ad pedes Apostolorum posuit.*

3. *Dixit autem Petrus : Anania, cur tentavit satanas cor tuum, mentiri te Spiritui sancto, & fraudare de pretio agri ?*

1. ALors un homme nommé Ananie, & Saphire sa femme, vendirent ensemble un fonds de terre ‖ :

2. & cet homme ayant retenu de concert avec sa femme une partie du prix qu'il l'avoit vendu, apporta le reste, & le mit aux pieds des Apôtres ‖.

3. Mais Pierre lui dit : Ananie, comment satan a-t-il tenté votre cœur, pour *vous porter à* mentir‖ au Saint-Esprit, & à détourner une partie du prix de ce fonds de terre ;

ỷ. 1. *expl.* Il y avoit dans leur conduite beaucoup d'hypocrisie, & un amour secret de vaine gloire.

ỷ. 2. *expl.* Faisant entendre que c'étoit tout le prix.

ỷ. 3. *grec.* rempli le cœur jusqu'à vous faire mentir. *expl.* Ce n'étoit pas un péché à Ananie de ce que satan l'avoit tenté : mais son crime fut de ce qu'il donna à la tentation de satan entrée dans son cœur en y consentant, *jusqu'à vouloir mentir, &c.*

4. Ne demeuroit-il pas toujours à vous, si vous l'aviez voulu garder, & après même l'avoir vendu le prix n'en étoit-il pas encore à vous? Comment donc avez-vous conçu ce dessein dans votre cœur? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu"?

4. Nonne manens tibi manebat; & venundatum in tua erat potestate? Quare posuisti in corde tuo hanc rem? Non es mentitus hominibus, sed Deo.

5. Ananie ayant oui ces paroles, tomba, & rendit l'esprit": & tous ceux qui en entendirent parler furent saisis d'une extrême crainte.

5. Audiens autem Ananias hæc verba cecidit, & expiravit: & factus est timor magnus super omnes qui audierunt.

6. Aussi-tôt quelques jeunes-gens prirent le corps, & l'ayant emporté" ils l'enterrerent.

6. Surgentes autem juvenes amoverunt eum: & efferentes sepelierunt.

7. Environ trois heures après, sa femme qui ne

7. Factum est autem quasi horarum

℣. 4. *expl.* Non qu'il eût été en son pouvoir de tromper Dieu, mais parce que son hypocrisie offensoit Dieu, & s'attaquoit principalement à cette souveraine verité qu'il auroit dû respecter. Car quant aux hommes, ce mensonge ne les regardoit qu'entant qu'ils étoient les ministres du Très-haut.

℣. 5. *expl.* Il faut remarquer que ce n'est point proprement saint Pierre qui fit mourir Ananie: mais la divine justice qui le condamna à la mort dans le moment que saint Pierre lui eut fait connoître l'hypocrisie de son cœur. D'ailleurs, il étoit d'une extrême conséquence dans ces premiers tems de la naissance de l'Eglise, d'imprimer par quelque exemple terrible dans l'esprit de tous les fideles une grande horreur du péché, & surtout de l'hypocrisie qui attaque comme le cœur de la pieté & de la religion. *Isidor. Pelus. l. 1. epist.* 181.

℣. 6. Le grec peut signifier *ensevelir*, ou *envelopper* & *couvrir*, & de même au vers. 9. & 10.

trium spatium, & uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, introivit.

sçavoit point ce qui étoit arrivé ‖, entra.

8. *Dixit autem ei Petrus: Dic mihi, mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit: Etiam tanti.*

8. Et Pierre lui dit: Femme, dites-moi, n'avez-vous vendu votre fonds de terre que cela ‖? Elle lui répondit: Non, nous ne l'avons vendu que cela.

9. *Petrus autem ad eam: Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini? Ecce pedes eorum, qui sepelierunt virum tuum, ad ostium, & efferent te.*

9. Alors Pierre lui dit: Comment vous êtes-vous ainsi accordés ensemble pour tenter l'Esprit du Seigneur‖? Voilà ceux qui viennent d'enterrer votre mari, qui sont à cette porte, & ils vous vont aussi porter en terre ‖.

10. *Confestim cecidit ante pedes ejus, & expiravit. Intrantes autem juvenes invenerunt illam mortuam, & extulerunt, & sepelierunt ad virum suum.*

10. Au même moment elle tomba à ses pieds, & rendit l'esprit. Ces jeunes hommes étant entrés, la trouverent morte, & l'emportant ils l'ensevelirent auprès de son mari.

ỷ. 7. *expl.* Nul des disciples, dit saint Chrysostome, n'osa l'avertir de ce qui s'étoit passé, par la crainte & le respect qu'ils avoient tous pour saint Pierre: & peut-être aussi par l'éloignement où ils étoient de lui causer un si grand chagrin.

ỷ. 8. *expl.* Sans doute que saint Pierre lui marqua la somme quoique saint Luc ne l'exprime pas.

ỷ. 9. *expl.* C'est-à-dire, avez-vous eu la pensée de vous pouvoir dérober à cette divine lumiere de l'Esprit saint qui éclaire ses ministres.

Ibid. *expl.* S. Pierre ne la condamna pas à la mort, ce qui sembloit éloigné de la douceur de l'Evangile, mais il déclara seulement, dit saint Thomas, la sentence que la divine justice prononçoit contre elle.

11. Cet événement répandit une grande frayeur dans toute l'Eglise ‖, & parmi tous ceux qui en entendirent parler.

11. *Et factus est timor magnus in universa Ecclesia, & in omnes qui audierunt hæc.*

§. 2. *Miracles des Apôtres. Ombre de S. Pierre.*

† Le Mercredi des 4. Tems de la Pentecôte. 1. Epître. Dans l'octave des Apôtres S. Pierre & S. Paul.

12. † Cependant les Apôtres faisoient beaucoup de miracles & de prodiges ‖ parmi le peuple : & tous *les fideles* étant unis dans un même esprit s'assembloient dans la galerie de Salomon ‖.

12. *Per manus autem Apostolorum fiebant signa & prodigia multa in plebe : & erant unanimiter omnes in porticu Salomonis.*

13. Aucun des autres n'osoit se joindre à eux ‖ : mais le peuple leur donnoit de grandes louanges ;

13. *Cæterorum autem nemo audebat se conjungere illis : sed magnificabat eos populus ;*

14. & le nombre de ceux qui croyoient au Seigneur, tant des hommes

14. *magis autem augebatur credentium in Domino multitudo*

ỳ. 11. *expl.* dans tous ceux qui avoient déja embrassé la foi de JESUS-CHRIST.

ỳ. 12. *lettr.* Beaucoup de miracles se faisoient par les mains des Apôtres. *expl.* C'est-à-dire, soit par l'imposition de leurs mains, soit par leur ministere. Il étoit nécessaire de rassûrer en quelque sorte ceux qui croyoient par des marques toutes nouvelles de la bonté du Seigneur.

Ibid. *expl.* C'étoit une des galeries du temple, où ils s'assembloient pour y recevoir les instructions des Apôtres, & les reglemens qui regardoient l'établissement de l'Eglise naissante.

ỳ. 13. *expl.* Le respect que l'on conçut pour une vertu si admirable, & la terreur qu'inspira le châtiment si subit d'Ananie & de sa femme, empêchoient qu'aucun n'osât s'approcher de cette sainte assemblée, à moins qu'il ne fût du nombre des disciples du Sauveur. Peut-être entend-t-il aussi que ceux-là seuls qui s'étoient dépouillés de tous leurs biens, osoient se joindre à la sainte société de ces prémices si parfaites de l'Eglise de JESUS CHRIST.

virorum ac mulierum. que des femmes, se multiplioit de plus en plus.

15. *Ita ut in plateas ejicerent infirmos, & ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, & liberarentur ab infirmitatibus suis.*

15. De sorte qu'on apportoit les malades dans les rues ", & qu'on les mettoit sur des lits & sur des paillasses ", afin que lorsque Pierre passeroit, son ombre au-moins en couvrît quelqu'un d'eux, & qu'ils fussent délivrés de leurs maladies ".

16. *Concurrebat autem & multitudo vicinarum civitatum Jerusalem, afferentes ægros, & vexatos à spiritibus immundis: qui curabantur omnes.*

16. Un grand nombre de personnes accouroient aussi des villes voisines à Jerusalem, où ils amenoient les malades, & ceux qui étoient tourmentés par les esprits impurs, & ils étoient tous guéris ¶.

§. 3. *Apôtres emprisonnés & délivrés, présenté aux Juifs. Ils parlent avec grande force.*

17. *Exurgens autem princeps sacerdo-*

17. Alors le Grand-Prêtre se levant ", & tous ceux

✠. 15. *lettr.* dans les places.
Ibid. *lettr.* couchettes.
Ibid. *expl.* On vit alors l'accomplissement de la prédiction de JESUS-CHRIST : Que ceux qui croiroient en lui ne feroient pas seulement les mêmes miracles que lui, mais qu'ils en feroient même de plus grands. *Jean* 14. 12. Car il semble que ce soit quelque chose de plus merveilleux de guérir, comme faisoit saint Pierre, par la seule ombre de son corps, que par son attouchement ou sa parole, comme avoit fait JESUS-CHRIST.

✠. 17. *expl.* C'est-à-dire, qu'il se prépara à arrêter ce qu'il regardoit comme un grand scandale. Car il ne pouvoit souffrir non plus que tous ceux qui étoient dans ses sentimens, & sur tout les Sadducéens ennemis déclarés de la résurrection, que les Apôtres prêchassent JESUS-CHRIST ressuscité, & guérissent au nom & par la puissance de JESUS ressuscité d'entre les morts.

qui étoient avec lui, c'est-à-dire, ceux de la secte des Sadducéens, étant remplis de colere ″,

tum, & omnes qui cum illo erant (quæ est hæresis Sadducæorum) repleti sunt zelo :

18. ils firent prendre les Apôtres, & les mirent dans la prison publique ″.

18. *& injecerunt manus in Apostolos, & posuerunt eos in custodia publica.*

19. Mais l'Ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la prison; & les ayant fait sortir, il leur dit :

19. *Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris : & educens eos, dixit :*

20. Allez dans le temple, & prêchez-y hardiment au peuple toutes les paroles de cette *doctrine de vie* ″.

20. *Ite, & stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus.*

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrerent au temple dès le point-du-jour, & se mirent à prêcher. Cependant le Grand-Prêtre, & ceux qui étoient avec lui ″ étant venus ″,

21. *Qui cùm audissent, intraverunt diluculo in templum, & dicebant. Adveniens autem princeps sacerdotum, & qui cum eo erant, convo-*

℣.17.*autr.* d'envie. *Lettr.* de zele. *expl.* Ils étoient transportés hors d'eux-mêmes par un excès de jalousie, en voyant des hommes inconnus, sans étude, sans naissance, sans dignité, s'attirer toute la créance & l'amour des peuples, lorsqu'ils étoient négligés eux-mêmes, & sans aucune considération parmi les Juifs.

℣. 18. *expl.* Ils esperoient les intimider par-là, & leur ôter la liberté de parler au nom de Jesus.

℣. 20. *expl.* C'est-à-dire : Annoncez Jesus-Christ, rendez hautement témoignage de sa divinité, de sa doctrine, & sur tout de sa resurrection.

℣. 21. *aut.* & ceux de son parti.

Ibid. *expl.* au lieu où s'assembloit le grand Sanedrin, c'est-à-dire, le grand Conseil où l'on traitoit des affaires les plus importantes.

caverunt

taverunt concilium, & omnes seniores filiorum Israel, & miserunt ad carcerem ut adducerentur.

ils assemblerent le Conseil ″, & tous les Senateurs du peuple d'Israel ″, & envoyerent à la prison, afin qu'on amenât les Apôtres.

22. *Cùm autem venissent ministri, & aperto carcere, non invenissent illos, reversi nuntiaverunt,*

22. Les officiers y étant venus, ouvrirent la prison, & ne les y ayant point trouvés, ils s'en retournerent faire leur rapport :

23. *dicentes : Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentia, & custodes stantes ante januas : aperientes autem neminem intus invenimus.*

23. Nous avons, dirent-ils, trouvé la prison bien fermée, & les gardes ″ devant les portes : mais l'ayant ouverte nous n'avons trouvé personne dedans ″.

24. *Ut autem audierunt hos sermones Magistratus templi, & principes sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.*

24. ″ Le Capitaine des gardes du temple, & les Princes des Prêtres ayant oui ces paroles, se trouverent fort en peine touchant ces hommes, ne sçachant ce que deviendroit cette affaire.

℣. 21. *expl.* Le grand Sanedrin.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, les Senateurs de Jerusalem, & des autres villes de Judée, qui étoient venus à la fête.

℣. 23. *Grec.* dehors.

Ibid. *expl.* Il paroît que les Apôtres sortirent de la prison sans que les Gardes qui étoient dehors s'en apperçussent, & que les portes que l'Ange leur avoit ouvertes pour les en faire sortir furent refermées ensuite. Ainsi l'Ange avoit pourvû à la sûreté des gardes, qu'on ne pouvoit accuser de négligence, en même-tems qu'il avoit rendu le miracle plus authentique, puisqu'il falloit que les Apôtres eussent passé au milieu d'eux sans en être vûs.

℣. 24. *Grec.* Le Grand-prêtre.

25. Mais quelqu'un leur vint dire au même-tems : Voilà ces hommes que vous aviez mis en prison qui sont dans le temple, & qui enseignent le peuple.

25. *Adveniens autem quidam nuntiavit eis : Quia ecce viri, quos posuistis in carcerem, sunt in templo stantes, & docentes populum.*

26. Alors le Capitaine des gardes du temple partit avec ses officiers, & les amena sans violence ; car ils craignoient d'être lapidés par le peuple ".

26. *Tunc abiit magistratus cum ministris, & adduxit illos sine vi : timebant enim populum ne lapidarentur.*

27. Quand ils les eurent amenés ils les présenterent au conseil ; & le Grand-Prêtre leur parla en ces termes :

27. *Et cùm adduxissent illos, statuerunt in concilio : & interrogavit eos princeps sacerdotum,*

28. Ne vous avions-nous pas, leur dit-il, expressément défendu d'enseigner en ce nom-là ? Cependant vous avez rempli Jerusalem de votre doctrine ", & vous voulez nous charger du sang de cet homme ".

28. *dicens : Præcipiendo præcipimus vobis ne doceritis in nomine isto : & ecce replestis Jerusalem doctrinâ vestrâ, & vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.*

29. Pierre & les Apôtres répondirent : Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux

29. *Respondens autem Petrus & Apostoli, dixerunt : Obe-*

℣. 26. *expl.* à cause du grand respect que le peuple avoit pour des personnes qui les combloient de bienfaits.

℣. 28. *expl.* Comme si cette doctrine des Apôtres n'eût pas été celle des Prophetes, qui avoient prédit clairement ce JESUS crucifié, ressuscité, & assis à la droite de Dieu son Pere, d'où il faisoit par ses serviteurs tant de merveilles qui remplissoient d'admiration tous les peuples.

Ibid. *expl.* Nous rendre coupables de la mort de JESUS.

dire oportet Deo magis quàm hominibus.

hommes ".

30. Deus Patrum nostrorum suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno.

30. Le Dieu de nos peres a ressuscité JESUS, que vous avez fait mourir, en le pendant sur le bois ".

31. Hunc Principem & Salvatorem Deus exaltavit dexterâ suâ ad dandam pœnitentiam Israeli, & remissionem peccatorum.

31. C'est lui que Dieu a élevé par sa puissance " comme étant le Prince & le Sauveur ", pour donner à Israel *la grace de* la pénitence & la rémission des pechés.

32. Et nos sumus testes horum verborum, & Spiritus sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

32. Nous sommes nous-mêmes les témoins de ce que nous *vous* disons : & le Saint-Esprit, que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent, l'est aussi *avec nous* ".

§. 4. *Conseil de Gamaliel. Apôtres outragés & pleins de joie.*

33. Hæc cùm audissent, dissecabantur, & cogitabant interficere illos.

33. Ayant entendu ces choses, ils étoient transportés de rage ", & ils déliberoient de les faire mourir.

ỳ. 29. *expl.* En leur parlant ainsi, dit saint Chrysostome, ils leur prouvoient clairement que c'étoit contre Dieu même qu'ils combattoient, lorsqu'ils vouloient empêcher qu'ils n'enseignassent au nom de JESUS.

ỳ. 30. *expl.* sur la Croix.

ỳ. 31. *lettr.* par sa droite.

Ibid *expl.* de l'univers.

ỳ. 32. *expl.* Les effets si étonnans qui paroissoient dans tous ceux qui avoient cru au nom de JESUS, prouvoient invinciblement qu'il étoit ressuscité : puisque cet Esprit divin opéroit tous ces grands miracles par le ministere de ceux qui annonçoient la résurrection de JESUS-CHRIST.

ỳ. 33. *lettr.* déchirés.

34. Mais un Pharisien, nommé Gamaliel, Docteur de la loi ″, qui étoit honoré de tout le peuple, se levant dans le Conseil, commanda qu'on fit retirer les Apôtres pour un peu de tems;

34. Surgens autem quidam in concilio Pharisaus, nomine Gamaliel, legis doctor, honorabilis universa plebi, jussit foras ad breve homines fieri;

35. & il dit à ceux qui étoient assemblés : O Israélites, prenez-garde à vous sur ce que vous avez à faire touchant ces personnes ″.

35. dixitque ad illos: Viri Israelita, attendite vobis super hominibus istis quid acturi sitis.

36. Car il y a quelque tems qu'il s'éleva un certain Theodas, qui prétendoit être quelque chose de grand: il y eut environ quatre cens hommes qui s'attacherent à lui: mais il fut tué, & tous ceux qui avoient cru en lui se dissiperent, & furent réduits à rien ″.

36. Ante hos enim dies extitit Theodas, dicens se esse aliquem; cui consensit numerus virorum circiter quadringentorum: qui occisus est, & omnes, qui credebant ei, dissipati sunt, & redacti ad nihilum.

℣. 34. *expl.* Celui au pied duquel saint Paul dit qu'il avoit été élevé & instruit des verités de la loi. Quelques-uns croyent qu'il étoit dès-lors converti, & disciple, quoique caché de JESUS CHRIST : mais il semble au moins qu'ayant déja une grande disposition pour favoriser la prédication des Apôtres, il jugea ne devoir pas se déclarer ouvertement pour eux; mais qu'il feroit plutôt entrer ses confreres en quelque sorte de raison, par un conseil politique appuyé sur quelques exemples, dont plusieurs d'entre eux pouvoient même avoir été témoins.

℣. 35. *expl.* pour ne pas blesser les regles de la justice & les loix que le Dieu d'Israel vous a données.

℣. 36. *expl.* Ce *Théodas* avoit été quelque tems auparavant un chef de parti, qui ayant engagé beaucoup de personnes dans sa faction, sous prétexte qu'il étoit un grand Prophete, périt misérablement, & tout son parti fut dissipé en même-tems.

37. *Post hunc extitit Judas Galilæus in diebus professionis, & avertit populum post se; & ipse periit, & omnes, quotquot consenserunt ei, dispersi sunt.*

37. Judas de Galilée s'éleva après lui dans le tems du dénombrement du peuple, & il attira à soi beaucoup de monde ″; mais il périt aussi, & tous ceux qui étoient entrés dans son parti furent dissipés ″.

38. *Et nunc itaque dico vobis : Discedite ab hominibus istis, & sinite illos : quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus dissolvetur.*

38. Voici donc le conseil que je vous donne : Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là, & laissez-les *faire* : car si ce conseil, ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira.

39. *Si verò ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne fortè & Deo repugnare inveniamini. Consense-*

39. Que si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, & vous seriez en danger de combattre contre Dieu même ″. Ils se

℣. 37. *expl.* Ce peut être le même que celui dont parle Joseph. *Antiq. l.* 18. *cap.* 1. & qui dans le tems que Cyrinus Gouverneur de Syrie fit faire le dénombrement des personnes de la province, & de leurs biens, sollicita le peuple à se soulever, leur faisant entendre que ce dénombrement ne tendoit qu'à les réduire tous en servitude.

Ibid. *expl.* quoique selon quelques Interpretes, il resta depuis dans la Galilée des semences de cette secte qui prétendoit se dispenser de payer le tribut à l'Empereur. C'est peut-être pour cela que les ennemis de Jesus-Christ le regardant comme Galiléen, lui demanderent un jour, pour le tenter, s'il étoit permis de payer le tribut à Cesar. *Matth.* 22. 17.

℣. 39. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils avoient beaucoup à craindre de se mettre en danger d'attaquer l'ouvrage de Dieu, c'est-à-dire, ce qu'il avoit absolument résolu de faire, tel qu'étoit l'établissement de son Eglise, lorsqu'ils croiroient seulement attaquer des hommes pour qui il sembloit assez se déclarer par les merveilles qu'ils operoient en son nom.

rendirent à son avis ″.

runt autem illi.

40. Et ayant fait venir les Apôtres, ils leur défendirent, après les avoir fait fouetter ″, de parler à l'avenir au nom de JESUS, & ils les laisserent aller.

40. *Et convocantes Apostolos cæsis denuntiaverunt ne omnino loquerentur in nomine Jesu, & dimiserunt eos.*

41. Alors les Apôtres sortirent du Conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avoient été jugés dignes ″ de souffrir cet outrage pour le nom de JESUS.

41. *Et illi quidem ibant gaudentes à conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.*

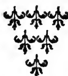
42. Et ils ne cessoient point tous les jours d'enseigner & d'annoncer JESUS-CHRIST dans le temple & dans les maisons.

42. *Omni autem die non cessabant, in templo, & circa domos, docentes & evangelizantes Christum Jesum.*

℣. 39. *expl.* Ils renoncerent au dessein qu'ils avoient pris de faire mourir les Apôtres.

℣. 40. *expl.* en plein Conseil.

℣. 41. *autr.* qu'ils avoient eu cet honneur.



CHAPITRE VI.

§. 1. *Election des sept Diacres.*

1. *IN diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur Græcorum adversùs Hebræos, eò quòd despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.*

1. EN ce tems-là, le nombre des disciples ‖ se multipliant, il s'éleva un murmure des *Juifs* Grecs contre les *Juifs* Hebreux ‖, de ce que leurs veuves étoient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnoit chaque jour ‖.

2. *Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, & ministrare mensis.*

2. C'est pourquoi les douze *Apôtres* ayant assemblé tous les disciples, leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions *la prédication de* la parole de Dieu, pour avoir soin des tables ‖.

℣. 1. *expl.* des fideles & de ceux qui s'appellerent depuis Chrétiens. *Vatab.*

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, *des Juifs* nés parmi les *Grecs*, ou en general parmi les Gentils, *contre les Hebreux*, c'est-à-dire, contre les Juifs originaires de Judée qui parloient Hebreu ou Syriaque. La charge de distribuer les aumônes étant entre les mains des Hebreux de Jerusalem, ils pouvoient préferer les veuves de leurs pays aux étrangeres, considerant peut-être que ces biens venoient la plûpart de la vente des fonds qui étoient situés à Jerusalem ou dans la Judée.

Ibid. *expl* ou parce qu'on ne leur donnoit pas le soin de distribuer les aumônes, *ou*, parce qu'on leur en distribuoit moins qu'aux autres. Le dernier paroît le plus probable.

℣. 2. *expl.* pour distribuer en particulier aux veuves & aux pauvres leurs besoins. Car la prédication étoit la fonction essentielle à l'apostolat, & celle que JESUS CHRIST leur avoit particulierement recommandée. Par où il paroît que quoique les fideles apportassent aux pieds des Apôtres le prix de leurs terres & de leurs maisons, afin qu'ils

3. Choisissez donc, *mes freres*, sept hommes" d'entre vous d'une probité reconnue, pleins de l'Esprit saint & de sagesse", à qui nous commettions ce ministere.

3. *Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto, & sapientiâ, quos constituamus super hoc opus.*

4. Et pour nous, nous nous appliquerons entierement à la priere" & à la dispensation de la parole.

4. *Nos verò orationi, & ministerio verbi instantes erimus.*

5. Ce discours plut à toute l'assemblée; & ils élurent Estienne, homme plein de foi & du Saint-Esprit", Philippe", Prochore, Nicanor, Timon, Parmenas, & Nicolas proselyte d'Antioche".

5. *Et placuit sermo coram omni multitudine. Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide & Spiritu sancto, & Philippum, & Prochorum, & Nicanorem, & Timonem, & Parmenam, & Nicolaum advenam Antiochenum.*

en fissent part à ceux qui étoient dans l'indigence, les Apôtres faisoient distribuer par d'autres ce qui étoit necessaire à chaque fidele, sans qu'ils se chargeassent eux-mêmes du soin particulier de cette distribution qui les auroit détournés de la fonction principale de leur ministere.

ỷ. 3. *expl.* Ils jugerent que *sept* suffitoient pour cet emploi, selon l'état présent de l'Eglise.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, d'une sagesse consommée qui fût à couvert de toute surprise, & à l'épreuve de tous les périls qui se rencontroient dans les fonctions d'un ministere où ils paroissoient plus exposés.

ỷ. 4. *expl.* ce qui comprend le sacrifice.

ỷ. 5. *expl.* Ce qui ne marquoit pas seulement une abondance de grace & une grande sainteté; mais encore la possession de tous les dons que cet Esprit adorable avoit répandus sur les disciples le jour de la Pentecôte.

Ibid. *expl.* C'est celui qui prêcha depuis dans Samarie & baptisa l'Eunuque de Candace reine d'Ethiopie. *plus bas* 8. 5. 12. 16. 34.

Ibib. *expl.* originaire d'Antioche. Il fut d'abord *proselyte*,

6. Hoc statuerunt ante conspectum Apostolorum: & orantes imposuerunt eis manus.

6. Ils les présenterent devant les Apôtres, qui leur imposérent les mains, en priant[v].

7. Et verbum Domini crescebat, & multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valdè. Multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei.

7. Cependant la parole du Seigneur se répandoit de plus en plus, & le nombre des disciples augmentoit fort dans Jerusalem. Il y en avoit aussi beaucoup d'entre les Prêtres, qui obéissoient à la foi[v].

§. 2. *Estienne plein de foi, fait de grands miracles: est accusé faussement.*

8. Stephanus autem plenus gratiâ & fortitudine, faciebat prodigia & signa magna in populo.

8. † Or Estienne étant plein de grace[v] & de force, faisoit de grands prodiges & de grands miracles parmi le peuple. † Saint Etienne premier Martyr.

9. Surrexerunt autem quidam de syna-

9. Et quelques-uns de la synagogue, qui est appel-

c'est à-dire, étant né de parens infideles, il fut associé ensuite aux Juifs par la circoncision, & depuis converti à la foi de JESUS-CHRIST. Quelques Peres l'ont regardé comme l'auteur de l'heresie des Nicolaïtes dont il est parlé dans l'Apocalypse *ch. 2. 6.* quoique d'autres le justifient, & accusent ces heretiques d'avoir voulu très-injustement honorer leur heresie du nom de cet ancien Diacre. Tous ces noms des premiers Diacres étant Grecs, cela fait voir qu'on avoit eu grand égard en ce choix à la satisfaction de ces étrangers & de leurs veuves.

ỷ. *6. expl.* Par cette imposition des mains jointe à la priere, ils les établissent dans le ministere sacré du diaconat, qui ne consistoit pas seulement à prendre un soin particulier des veuves & des pauvres, mais encore à servir de ministres aux Pontifes du Seigneur. *S. Jerôme sur Ezech. c. 48. v. 13.*

ỷ. 7. *expl.* de Prêtres Juifs qui embrassoient la foi.

ỷ. 8. *grec.* de foi.

lée celle des Affranchis ″, & des Cyrenéens, & des Alexandrins, & de ceux qui étoient de Cilicie & d'Asie ″, s'éleverent contre Estienne, & disputoient avec lui ″:

goga, quæ appellatur Libertinorum, & Cyrenensium, & Alexandrinorum, & eorum qui erant à Cilicia, & Asia, disputantes cum Stephano:

10. mais ils ne pouvoient résister à la sagesse & à l'Esprit qui parloit *en lui* ″. *

10. *& non poterant resistere sapientiæ, & Spiritui qui loquebatur.*

*La suite de cette Epître est au verset 54. du chapitre suivant.

11. Alors ils subornerent des gens, pour leur faire dire qu'ils l'avoient entendu blasphémer contre Moïse & contre Dieu.

11. *Tunc summiserunt viros, qui dicerent se audivisse eum dicentem verba blasphemiæ in Moysen, & in Deum.*

12. Ils émurent donc le peuple, les Senateurs, & les Scribes; & se jettant sur Estienne, ils l'entraînerent & l'emmenerent au Conseil.

12. *Commoverunt itaque plebem, & seniores, & scribas: & concurrentes rapuerunt eum, & adduxerunt in concilium.*

13. Et ils produisirent

13. *Et statuerunt*

ỳ. 9. *expl.* Il y avoit à Jerusalem plusieurs synagogues differentes, selon les differens pays des Juifs qui les composoient. Ceux qui sont nommés ici *les Affranchis* étoient les enfans de ceux qui avoient été emmenés esclaves par les Romains, & qu'ils avoient depuis affranchis. Ces Juifs avoient fait bâtir à leurs dépens dans la ville de Jerusalem une synagogue, & établi en ce lieu des maîtres habiles pour y enseigner tout ce qui regardoit leur religion, soit à leurs enfans, soit à eux-mêmes, lorsqu'ils venoient à Jerusalem.

Ibid. *expl.* de celle qu'on nomme l'Asie mineure.

Ibid. *expl.* Ils ne pouvoient souffrir sans doute qu'il leur prouvât par les Ecritures, que celui qui avoit été crucifié, étoit le CHRIST véritable attendu depuis si long-tems par toute leur nation.

ỳ. 10. *grec.* par lequel il parloit.

falsos testes, qui dicerent : Homo iste non cessat loqui verba adversùs locum sanctum, & legem.

14. *Audivimus enim eum dicentem : Quoniam Jesus Nazarenus hic destruet locum istum, & mutabit traditiones quas tradidit nobis Moyses.*

15. *Et intuentes eum omnes, qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem Angeli.*

contre lui de faux témoins qui disoient : Cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint, & contre la loi ".

14. Car nous lui avons oui dire, que ce JESUS de Nazareth détruira ce lieu-ci, & changera les ordonnances que Moïse nous a laissées ".

15. Et tous ceux qui étoient assis dans le Conseil, ayant les yeux sur lui, son visage leur parut comme le visage d'un Ange ".

℣. 13. *expl.* contre le temple de Dieu & ses saintes ordonnances.

℣. 14. *expl.* Jamais saint Estienne n'avoit parlé autrement que son divin Maître. Or JESUS-CHRIST n'avoit pas dit qu'il changeroit les préceptes du Seigneur donnés à son peuple par Moïse; ni que ce seroit lui qui détruiroit le temple de Jerusalem : ce qui fait connoître la fausseté de ces témoins subornés qui attribuoient à S. Estienne des choses qu'il n'avoit point dites, pour le rendre criminel & odieux à tout le peuple.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, majestueux & tout brillant de lumiere, tels qu'étoient ordinairement les Anges lorsqu'ils apparoissoient aux hommes; ou selon l'idée que les Juifs en avoient. Ce fut sans doute pour cette raison qu'ils le laisserent parler si long tems, quoique ce qu'il leur disoit leur causât une peine extrême.



CHAPITRE VII.

§. 1. *Discours d'Estienne dans l'assemblée des Juifs.*

1. Alors le Grand-Prêtre lui demanda, si ce que l'on disoit *de lui* étoit véritable.

2. Il répondit : Mes freres & mes peres, écoutez-moi. Le Dieu de gloire apparut à notre pere Abraham, lorsqu'il étoit en Mesopotamie, avant qu'il demeurât à Charan,

1. *Dixit autem princeps sacerdotum : Si hæc ita se habent ?*

2. *Qui ait : Viri fratres, & patres, audite. Deus gloriæ apparuit patri nostro Abrahæ, cùm esset in Mesopotamia priusquàm moraretur in Charan,*

ỷ. 1. *expl.* C'est-à-dire, s'il avouoit les faits & les articles qu'on avançoit contre lui, ou s'il avoit quelque chose à dire pour s'en défendre.

ỷ. 2. *expl.* Comme Dieu en appellant Abraham, avoit eu principalement en vûe JESUS-CHRIST, qui devoit naître de sa race ; aussi S. Estienne songeant à guérir l'extrême prévention des Juifs contre le Sauveur, leur représente dans ce long discours depuis la vocation de cet ancien Patriarche, tout ce que Dieu avoit fait pour eux par rapport à ce Messie qu'ils attendoient ; & en même tems leur horrible ingratitude envers Dieu, jusqu'à ne pouvoir souffrir la verité des prédictions touchant l'avenement de ce Juste par excellence, ayant tué ses Prophetes avant que de devenir les meurtriers de celui qu'ils prédisoient.

Ibid. *expl.* Moïse marque qu'il étoit sorti de Chaldée & arrivé à *Haran* ou Charan ; ce qui fait croire à quelques-uns qu'il y a eu deux vocations d'Abraham differentes l'une de l'autre. Mais ce qui paroît le plus vraisemblable, c'est que Moïse racontant la vocation d'Abraham après sa sortie de la ville d'Ur, il le fait peut-être par une transposition assez ordinaire dans les Ecritures où l'ordre des tems n'est pas toujours observé fort exactement. Et quand saint Estienne dit que c'étoit *dans la Mesopotamie*, on peut entendre, selon la signification de ce mot, tout le pays si-

3. *& dixit ad illum: Exi de terra tua, & de cognatione tua, & veni in terram quam monstravero tibi.*

4. *Tunc exiit de terra Chaldæorum, & habitavit in Charan. Et inde, postquàm mortuus est pater ejus, transtulit illum in terram istam, in qua nunc vos habitatis;*

5. *& non dedit illi hereditatem in ea, nec passum pedis: sed repromisit dare illi eam in possessionem & semini ejus post ipsum, cùm non haberet filium.*

6. *Locutus est autem ei Deus: Quia erit semen ejus accola in terra aliena, & servituti eos subjicient, & malè tractabunt*

3. & lui dit: Sortez de votre païs & de votre parenté, & venez dans la terre que je vous montrerai. *Gen.* 12. 1.

4. Alors il sortit du païs des Chaldéens, & vint demeurer à Charan. Et après que son pere fut mort, Dieu le fit passer [*] en cette terre que vous habitez aujourd'hui;

5. où il ne lui donna aucun heritage, non pas même pour asseoir le pied: mais il lui promit de lui en donner la possession, & à sa posterité après lui, lorsqu'il n'avoit point encore de fils [*].

6. Et Dieu lui prédit que sa postérité demeureroit en une terre étrangere, où elle seroit tenuë en servitude & fort maltraitée pendant quatre cens *Gen.* 15. 13.

néralement d'entre le Tigre & l'Euphrate, & non la province, qui fut depuis appellée plus particulierement la Mesopotamie.

✠. 4. *expl.* Ceci semble marquer où qu'il reçut en ce tems-là un ordre de passer plus loin, ou, qu'afin d'accomplir ce que Dieu lui avoit d'abord commandé, il ne voulut point demeurer plus long-tems à Charan; mais il passa jusqu'au pays de Chanaan.

✠. 5. *expl.* Saint Estienne veut faire éclater davantage la grandeur & le desinteressement de la foi de ce saint homme.

ans ″.

7. Mais j'exercerai, dit le Seigneur, ma justice contre la nation qui l'aura tenue en servitude; & elle sortira enfin *de ce païs-là*″, & me viendra servir en ce lieu-ci ″.

Gen. 17. 10. 8. Il lui donna ensuite l'alliance de la circoncision ″; & ainsi Abraham ayant engendré Isaac le circoncit le huitiéme jour.
Gen. 21. 4. Gen. 25. 21. Isaac engendra Jacob, & Jacob les douze Patriarches.

Gen. 29. 32. & 35. 9. Les Patriarches émus d'envie vendirent Joseph″ pour être mené en Egypte; mais Dieu étoit avec lui:

10. Et il le délivra de toutes ses afflictions: & l'ayant rempli de sagesse,

ces annis quadringentis.

7. *Et gentem cui servierint judicabo ego, dixit Dominus; & post hæc exibunt, & servient mihi in loco isto.*

8. *Et dedit illi testamentum circumcisionis, & sic genuit Isaac, & circumcidit eum die octavo. Et Isaac Jacob, & Jacob duodecim patriarchas.*

9. *Et patriarchæ æmulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum: & erat Deus cum eo:*

10. *Et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus: & de-*

℣. 6. *expl.* Saint Paul, *Galat.* 3. 17. & Moïse, *Exod.* 12. 40. mettent 430. ans; mais il est ordinaire aux auteurs sacrés de s'arrêter à un compte rond sans marquer ce qu'il y a de surplus. *Voyez les notes Genese* 15. 13. *& Exode*, 12. 40.

℣. 7. *expl.* de l'Egypte.

Ibid. *expl.* dans la terre de Chanaan.

℣. 8. *expl.* Le Saint veut leur faire envisager, que la justice d'Abraham n'étoit pas un fruit ou un effet de la circoncision, puisqu'il avoit été justifié long-tems auparavant, & indépendamment de cette cérémonie, & que comme elle n'a pas toujours été en vigueur, elle peut aussi être abolie sans interesser la religion.

℣. 9 *expl.* Il étoit la figure de JESUS-CHRIST, que les Prêtres & les Pharisiens ont persecuté.

dit ei gratiam & sapientiam in conspectu Pharaonis regis Ægypti, & constituit eum præpositum super Ægyptum, & super omnem domum suam.

11. Venit autem fames in universam Ægyptum & Chanaan, & tribulatio magna: & non inveniebant cibos patres nostri.

12. Cùm audisset autem Jacob esse frumentum in Ægypto, misit patres nostros primùm.

13. Et in secundo cognitus est Joseph à fratribus suis, & manifestatum est Pharaoni genus ejus.

14. Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, & omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque.

15. Et descendit Jacob in Ægyptum & defunctus est ipse, & patres nostri:

16. & translati sunt in Sichem, & positi sunt in sepulcro, quod

le rendit agréable à Pharaon roi d'Egypte, qui lui donna la conduite de son royaume & de toute sa maison. Gen. 37. 28. Gen. 41. 37.

11. Cependant toute l'Egypte & la terre de Chanaan furent affligés d'une grande famine; & nos peres ne pouvoient trouver de quoi vivre.

12. Mais Jacob ayant oui dire qu'il y avoit du blé en Egypte, il y envoya nos peres pour la premiere fois. Gen. 42. 2.

13. Et la seconde fois *qu'ils y vinrent*, Joseph fut reconnu de ses freres, & Pharaon sçut de quelle famille il étoit. Gen. 45. 4.

14. Alors Joseph envoya querir Jacob son pere, & toute sa famille, qui consistoit en soixante & quinze personnes ||.

15. Jacob descendit donc en Egypte, où il mourut, & nos peres après lui: Gen. 46. 5. Gen. 49. 33.

16. & ils furent transportés en Sichem, & on les mit dans le sepulcre

ỳ. 14. *Voyez la note Genese, 46. 27.*

Gen. 23. qu'Abraham avoit acheté
16. & à prix d'argent des enfans
50. 7. d'Hemor″ fils de Sichem″.
Jos. 24.
32.

emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor, filii Sichem.

Exod. 17. Mais comme le tems
1. 7. de la promesse que Dieu avoit faite à Abraham ″, s'approchoit ″, le peuple s'acrut, & se multiplia beaucoup en Egypte.

17. *Cùm autem appropinquaret tempus promissionis quam confessus erat Deus Abrahæ, crevit populus & multiplicatus est in Ægypto,*

18. jusqu'au regne d'un autre Roi, qui n'avoit point connu Joseph ″.

18. *quoadusque surrexit alius rex in Ægypto, qui non sciebat Joseph.*

19. Ce Prince, usant d'une malice artificieuse contre notre nation, accabla nos peres de maux, jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfans, pour en exterminer la race ″.

19. *Hic circumveniens genus nostrum, afflixit patres nostros, ut exponerent infantes suos, ne vivificarentur.*

℣. 16. *expl.* Il est dit dans la Genese que Jacob ordonna à ses enfans de l'enterrer dans la caverne double, qui étoit dans le champ d'Ephron fils de Sehor : ce qui semble ne pouvoir se concilier avec les paroles de S. Estienne, qu'en supposant que celui qui est nommé Sehor dans la Genese, se nommoit encore Hemor, ou qu'au moins le grand pere d'Ephron s'appelloit ainsi. Or quoique d'abord tous les corps des Patriarches ne furent point transportés dans le sépulcre d'Abraham, mais la plupart enterrés à Sichem, on peut croire, selon qu'il semble que S. Estienne le dit ici, qu'ils y furent transportés depuis.

Ibid. Le Syriaque & l'Arabe n'ont point, *fils de Sichem.*

℣. 17. *grec. aj.* avec serment.

Ibid. *expl.* Le tems venoit que Dieu vouloit accomplir ce qu'il avoit promis à Abraham, qui étoit de mettre sa postérité en possession de la terre de Chanaan. Il s'en falloit encore près de cent ans : mais devant Dieu mille ans sont comme un jour.

℣. 18. *expl.* ni les grands services qu'il avoit rendus à l'Egypte.

℣. 19. *lettr.* ne voulant pas les laisser vivre.

20. *Eodem tempore natus est Moyses, & fuit gratus Deo, qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui.*	20. Ce fut en ce tems-là que nâquit Moïse″; qui étoit agréable à Dieu″. Il fut nourri trois mois dans la maison de son pere.	*Exod.* 2. 2. *Hebr.* 11. 23.
21. *Exposito autem illo, sustulit eum filia Pharaonis, & nutrivit eum sibi in filium.*	21. Et ayant été exposé ensuite, la fille de Pharaon l'emporta, & le nourrit comme son fils.	
22. *Et eruditus est Moyses omni sapientiâ Ægyptiorum, & erat potens in verbis, & in operibus suis.*	22. Depuis Moïse fut instruit dans toute la sagesse des Egyptiens″, & devint puissant en paroles & en œuvres″.	
23. *Cùm autem impleretur ei quadraginta annorum tempus, ascendit in cor ejus ut visitaret fratres suos filios Israel.*	23. Mais quand il eut atteint l'âge de quarante ans, il lui vint dans l'esprit d'aller visiter ses freres les enfans d'Israel″.	
24. *Et cùm vidisset*	24. Et voyant qu'on fai-	*Exod.* 2. 11.

ỳ. 20. *expl.* Moïse étoit une figure admirable de ce que saint Estienne vouloit alors faire comprendre aux Juifs à qui il parloit. Car comme Moïse étant sorti glorieux de ce danger de mort où on l'avoit exposé devint le Sauveur de son peuple : aussi Jesus Christ qu'il figuroit, a acquis par sa mort même un empire souverain sur le démon & sur le monde pour racheter toutes les nations du péché, de la mort & de l'enfer.

Ibid. *grec.* beau à Dieu ; *ou* devant Dieu, *c'est-à-dire*, fort beau. *Hebraïsm.*

ỳ. 22. *expl.* Ce qui semble se devoir entendre principalement des instructions que Joseph avoit données aux Princes & aux anciens de l'Egypte, pour les rendre sages de la sagesse dans laquelle il avoit si fort excellé, comme il est marqué. *Ps.* 104. 20.

Ibid. *expl.* Il se faisoit admirer par la maniere dont il parloit & il agissoit.

ỳ. 23. *expl.* sans doute pour les consoler dans leurs travaux.

soit injure à l'un d'eux, il le défendit & le vengea en tuant l'Egyptien qui l'outrageoit.

quemdam injuriam patientem, vindicavit illum : & fecit ultionem ei qui injuriam sustinebat, percusso Ægyptio.

25. Or il croyoit que ses freres comprenoient ″ bien que ce seroit par sa main que Dieu les délivreroit ″; mais ils ne le comprirent pas.

25. *Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per manum ipsius daret salutem illis; at illi non intellexerunt.*

Exod. 2. 13. 26. Le lendemain s'étant rencontré lorsque quelques-uns d'eux se querelloient, & tâchant de les accorder, il leur dit: Mes amis, vous êtes freres, comment vous faites-vous injure les uns aux autres?

26. *Sequenti verò die apparuit illis litigantibus, & reconciliabat eos in pace, dicens: Viri, fratres estis, ut quid nocetis alterutrum?*

27. Mais celui qui faisoit injure à l'autre le rebuta, en lui disant: Qui vous a établi Prince & Juge sur nous?

27. *Qui autem injuriam faciebat proximo repulit eum, dicens: Quis te constituit principem & judicem super nos?*

28. Ne voudriez-vous point me tuer, comme vous tuâtes hier cet Egyptien?

28. *Numquid interficere me tu vis, quemadmodum interfecisti heri Ægyptium?*

29. Moïse s'enfuit en

29. *Fugit autem*

℣. 25. *autr.* sçavoient.

Ibid. *expl.* Il ne douta point que ses freres ne regardassent ce qu'il avoit fait, comme une preuve & comme le commencement de sa mission, & du dessein que Dieu avoit pris de se servir de son ministere pour délivrer son peuple. Ainsi les Juifs ne comprirent pas les preuves que Jesus donnoit de sa divinité.

Moyses in verbo isto: & factus est advena in terra Madian, ubi generavit filios duos.

entendant cette parole[a]; & il demeura comme étranger au païs de Madian[a], où il eut deux fils.

30. *Et expletis annis quadraginta, apparuit illi in deserto montis Sina Angelus in igne flammæ rubi.*

30. Quarante ans aprés un Ange[a] lui apparut au desert de la montagne de Sina dans la flamme d'un buisson qui brûloit. Exod. 3. 2.

31. *Moyses autem videns, admiratus est visum: & accedente illo ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens:*

31. Ce que Moïse ayant apperçu, il fut étonné de ce qu'il voyoit: & s'approchant pour considerer ce que c'étoit, il entendit la voix du Seigneur, qui lui dit:

32. *Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac, & Deus Jacob. Tre-*

32. Je suis le Dieu de vos peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob[a]. Et

ỳ. 29. *expl.* Il est marqué dans l'Exode, que Pharaon ayant sçu ce qui étoit arrivé, c'est-à-dire, la mort de l'Egyptien tué par Moïse, voulut le faire mourir lui même. *Exod.* 2. 15.

Ibid. *expl.* Ce fut par un effet de la providence qu'il demeura long-tems dans le desert pour se préparer aux grandes choses pour lesquelles le Seigneur l'avoit choisi. Ce fut aussi l'insensibilité du peuple Juif qui fut la cause d'un si long retardement.

ỳ. 30. *expl.* Saint Chrysostome a cru que c'étoit le Fils de Dieu même, l'Ange du Grand Conseil. Mais on doit entendre avec S. Augustin & S. Gregoire Pape, que c'étoit un Ange qui représentoit la personne du Fils de Dieu. C'étoit apparemment S. Michel protecteur singulier de la Synagogue. Il est tantôt nommé un *Ange*, parce qu'il étoit effectivement un de ces esprits celestes, & tantôt le *Seigneur*, parce que c'étoit lui effectivement qui agissoit, & qui parloit par son ministere.

ỳ. 32. *expl.* Saint Estienne vouloit par là réfuter l'erreur des Sadducéens, qui nioient l'immortalité de l'ame: car Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans, comme dit JESUS-CHRIST, *Matth.* 22. 32.

Moïse tout tremblant n'osoit considerer ce que c'étoit.

33. Alors le Seigneur lui dit : Otez vos souliés de vos pieds ; car le lieu où vous êtes est une terre sainte.

34. J'ai vû & consideré l'affliction de mon peuple qui est en Egypte, j'ai entendu leur gémissement, & je suis descendu pour les délivrer. Venez donc maintenant, afin que je vous envoye en Egypte.

35. Ce Moïse, qu'ils avoient renoncé, en disant : Qui vous a établi Prince & Juge, fut celui-là même que Dieu envoya pour Prince & pour liberateur, sous la conduite" de l'Ange qui lui étoit apparu dans le buisson ".

Exod. 7. 8. 9. 10. 11. 14 36. Ce fut lui qui les fit sortir, faisant des prodiges & des miracles en

mefactus autem Moyses, non audebat considerare.

33. *Dixit autem illi Dominus : Solve calceamentum pedum tuorum ; locus enim in quo stas terra sancta est.*

34. *Videns vidi afflictionem populi mei, qui est in Ægypto, & gemitum eorum audivi, & descendi liberare eos. Et nunc veni, & mittam te in Ægyptum.*

35. *Hunc Moysen, quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit principem, & judicem ? hunc Deus principem & redemptorem misit, cum manu Angeli, qui apparuit illi in rubo.*

36. *Hic eduxit illos, faciens prodigia & signa in terra Æ-*

℣. 35. *lettr.* avec la main. *Autr.* avec la puissance de l'Ange. *expl.* ou plutôt du Seigneur qu'il représentoit.

Ibid *expl.* Saint Estienne vouloit premierement leur representer dans la personne de Moïse & des Hebreux de son tems, un tableau de Jesus Christ & de l'infidelité des Juifs envers lui ; & en second lieu il vouloit même se servir de l'autorité de ce grand homme, afin de les mieux convaincre de la mission & de la dignité du Sauveur qu'ils venoient de rejetter, comme leurs peres avoient d'abord rejetté Moïse.

gypti, & in rubro mari, & in deserto annis quadraginta.

37. *Hic est Moyses qui dixit filiis Israel: Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris, tamquam me, ipsum audietis.*

38. *Hic est, qui fuit in Ecclesia in solitudine cum Angelo, qui loquebatur ei in monte Sina, & cum patribus nostris: qui accepit verba vitæ dare nobis.*

39. *Cui noluerunt obedire patres nostri; sed repulerunt, & aversi sunt cordibus suis in Ægyptum,*

40. *dicentes ad Aaron: Fac nobis deos, qui præcedant nos: Moyses enim hic, qui eduxit nos de terra Ægypti, nescimus quid factum sit ei.*

41. *Et vitulum fe-*

Egypte, en la mer rouge, & au desert durant quarante ans.

37. C'est ce Moïse qui a dit aux enfans d'Israel: " Dieu vous suscitera d'entre vos freres un Prophete comme moi, écoutez-le". *Deut. 18. 15.*

38. C'est lui qui pendant que le peuple étoit assemblé au desert, s'entretenoit avec l'Ange qui parloit à lui en la montagne de Sina. C'est lui qui étoit avec nos peres, & qui a reçu les paroles de vie " pour nous les donner. *Exod. 19. 3.*

39. Nos peres ne voulurent point lui obéir: mais ils le rebuterent, retournant de cœur en Egypte",

40. & disant à Aaron: Faites-nous des dieux qui marchent devant nous: car nous ne sçavons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tirés du païs d'Egypte. *Exod. 32. 1.*

41. Ils firent ensuite un

ỷ. 37. *Grec.* le Seigneur votre Dieu.
Ibid. *lettr.* vous l'écouterez. *Le futur pour l'impératif,* Hebraïsm.

ỷ. 38. *expl.* Les préceptes de la loi, de l'observation desquels dépendoient le salut & la vie des hommes.

ỷ. 39. *expl.* Il parle de la sédition excitée par le rapport des espions. *Exod. 32. 1.*

veau, & sacrifierent à l'idole, mettant leur joie" dans cet ouvrage de leurs mains.

cerunt in diebus illis, & obtulerunt hostiam simulacro, & latabantur in operibus manuum suarum.

41. Alors Dieu se détourna d'eux, & les abandonna de telle sorte, qu'ils adorerent l'armée du ciel", comme il est écrit au livre des Prophetes : Maison d'Israel, m'avez-vous offert des sacrifices & des hosties dans le desert durant quarante ans " ?

Amos. 5. 25.

42. Convertit autem Deus, & tradidit eos servire militiæ cœli, sicut scriptum est in libro Prophetarum: Numquid victimas & hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto, domus Israel?

43. Et vous avez porté le tabernacle de Moloch, & l'astre de votre dieu Rempham ", qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer. C'est pourquoi je vous transporterai au-delà de Babylone.

43. Et suscepistis tabernaculum Moloch, & sidus dei vestri Rempham, figuras, quas fecistis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.

Exod. 25. 40.

44. Nos peres eurent au desert le tabernacle du témoignage ", comme Dieu, parlant " à Moïse, lui avoit ordonné de le faire selon le modele qu'il avoit vû.

44. Tabernaculum testimonii fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundùm formam quam viderat.

ỳ. 41. *expl.* Il comprend les jeux, les danses & les festins.
ỳ. 42. *expl.* le soleil, la lune, & les étoiles.
Ibid. *Voyez les notes sur cet endroit du prophete Amos.* 5. 25.
ỳ. 43. *expl.* Saturne, ou Lucifer. *Hieronym.*
ỳ. 44. *expl.* où étoit la loi de Dieu, qui attestoit sa volonté : ou bien, le tabernacle qui attestoit la présence & la protection de Dieu.
Ibid. *Grec.* comme celui qui parloit.

45. *Quod & induxerunt, suscipientes patres nostri cum Jesu in possessionem gentium, quas expulit Deus à facie patrum nostrorum, usque in diebus David,*

46. *qui invenit gratiam ante Deum, & petiit ut inveniret tabernaculum Deo Jacob.*

47. *Salomon autem ædificavit illi domum.*

48. *Sed non Excelsus in manufactis habitat, sicut Propheta dicit :*

49. *Cælum mihi sedes est, terra autem scabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi, dicit Dominus, aut quis locus requietionis meæ est ?*

45. Et nos peres l'ayant reçu, ils l'emporterent sous la conduite de Josué au païs qui avoit été possedé par les nations que Dieu chassa devant eux. *Et il y fut* jusqu'au tems de David, *Jos. 3. 14. Hebr 9. 8.*

46. qui trouva grace devant Dieu ‖, & qui lui demanda qu'il pût bâtir une demeure au Dieu de Jacob. *1. Reg. 16. 13. Ps. 131. 5.*

47. Ce fut néanmoins Salomon qui lui bâtit un temple. *3. Reg. 6. 1. 1. Par. 17. 12.*

48. Mais le Très-haut n'habite point dans des temples faits par la main des hommes selon cette parole du Prophete : *Infrà 7. 24.*

49. Le ciel est mon trône, & la terre est mon marchepied. Quelle maison me bâtiriez-vous, dit le Seigneur, & quel pourroit être le lieu de mon repos ‖ ? *Isai. 66. 1.*

ŷ. 46. *ant.* qui fut agréable à Dieu.

ŷ. 49. *expl.* Il a dessein seulement d'élever l'esprit des Juifs à quelque chose de plus grand que n'étoit l'idée grossiere qu'ils avoient conçûe de Dieu, & leur faire entendre qu'il n'y avoit point dans le monde de temple materiel qui fût digne de la grandeur de celui qui est le Créateur souverain de toutes choses : car le seul lieu du repos de Dieu en ce monde, si l'on peut parler ainsi, est le cœur de l'homme : c'est-là proprement le temple où il se plaît d'habiter au milieu de nous.

50. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses ?

50. *Nonne manus mea fecit hæc omnia ?*

§. 2. *Reproche de saint Etienne aux Juifs ; son martyre ; sa charité.*

51. Têtes dures ", *hommes* incirconcis de cœur & d'oreilles ", vous résistez toujours au Saint-Esprit, & vous êtes tels que vos peres ont été.

51. *Durâ cervice, & incircumcisis cordibus & auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis, sicut patres vestri, ita & vos.*

52. Qui est celui d'entre les Prophetes que vos peres n'ayent point persécuté ? Ils ont tué ceux qui *leur* prédisoient l'avenement du Juste ", & dont vous avez été les meurtriers " :

52. *Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri ? & occiderunt eos, qui prænuntiabant de adventu Justi, cujus vos nunc proditores & homicidæ fuistis :*

53. Vous avez reçu la loi par le ministere des Anges, & vous ne l'avez point gardée.

53. *Qui accepistis legem in dispositione Angelorum, & non custodistis.*

Suite de l'Epître de Saint Estienne. 54. A ces paroles ils entrerent dans une rage qui leur déchiroit le cœur, & ils grinçoient les dents contre lui.

54. *Audientes autem hæc dissecabantur cordibus suis, & stridebant dentibus in eum.*

55. Mais Estienne étant

55. *Cùm autem es-*

℣. 51. *expl.* Dieu attribue aux Juifs dans l'Ecriture une tête de fer.

Ibid. *expl.* c'est-à-dire, dont les cœurs tout charnels n'étoient touchés d'aucun sentiment pour toutes les choses de Dieu, & à qui l'emportement des passions fermoit les oreilles à la voix de Dieu qui leur parloit.

℣. 52. *expl.* de JESUS-CHRIST le chef adorable de tous les justes, & le principe de toute justice.

Ibid. *expl.* Ils avoient trahi JESUS-CHRIST en favorisant & sollicitant la trahison de Judas, & s'étoient rendus coupables de sa mort, en forçant Pilate de le faire mourir, quoiqu'il le crût innocent.

ses

ſet plenus Spiritu ſancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei, & Jeſum ſtantem à dextris Dei; & ait: Ecce video cœlos apertos, & Filium hominis ſtantem à dextris Dei.

rempli du Saint-Eſprit, & levant les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu, & JESUS qui étoit debout à la droite de Dieu″; & il dit: Je voi les cieux ouverts, & le Fils de l'homme″ qui eſt debout″ à la droite de Dieu″.

56. *Exclamantes autem voce magna continuerunt aures ſuas, & impetum fecerunt unanimiter in eum:*

56. Alors ils s'écrierent tous d'une voix, & ſe bouchant les oreilles″, ils ſe jetterent ſur lui tous enſemble:

57. *& ejicientes eum extra civitatem lapidabant; & teſtes depoſuerunt veſtimenta ſua ſecus pedes adoleſcentis qui vocabatur Saulus.*

57. & l'ayant entraîné hors de la ville″, ils le lapiderent; & les témoins″ mirent leurs vêtemens aux pieds d'un jeune homme nommé Saul″.

ỷ. 55. *expl.* C'eſt-à-dire, une lumiere toute brillante, au milieu de laquelle JESUS lui parut debout à la droite de Dieu.

Ibid. *expl.* Il ne dit pas le Fils de Dieu, mais le Fils de l'homme, afin que les Juifs ne doutaſſent point que c'étoit de JESUS-CHRIST qu'il leur parloit.

Ibid. *expl.* C'eſt-à-dire, ou toûjours prêt à aſſiſter ceux qui combattent pour lui, ou combattant lui-même pour eux par le ſecours de ſa grace.

Ibid. *expl.* dans une parfaite égalité & une même puiſſance avec ſon Pere.

ỷ. 56. *expl.* comme s'ils euſſent entendu un blaſphême.

ỷ. 57. *expl.* hors de Jeruſalem, où il n'étoit pas permis de faire mourir perſonne.

Ibid. *expl.* Les faux-témoins dont il eſt parlé au chapitre précédent. Car les témoins étoient obligés par la loi de Dieu, de mettre la main les premiers ſur le coupable pour le tuer.

Ibid. *expl.* Ils ſe dépouillerent d'une partie de leurs vê-

58. Ils lapidoient Estienne, & lui invoquoit JESUS, & disoit : Seigneur JESUS, recevez mon esprit ‖.

59. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix‖ : Seigneur, ne leur imputez point ce peché. Après cette parole il s'endormit au Seigneur ‖ ¶. Or Saul avoit consenti comme les autres à la mort d'Estienne ‖.

58. *Et lapidabant Stephanum invocantem, & dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum.*

59. *Positis autem genibus clamavit voce magnâ, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cùm hoc dixisset, obdormivit in Domino. Saulus autem erat consentiens neci ejus.*

temens pour jetter plus facilement des pierres contre saint Estienne, & les donnerent à garder à Saul, qui est appellé ici un jeune-homme, quoiqu'il eût alors plus de trente ans, & qui étant extraordinairement zelé pour le Judaïsme, lapidoit en quelque façon ce saint Martyr par les mains de tous ceux qui le lapidoient, dit S. Augustin. *Ser.* 14. *de Sanct.*

ỳ. 58. *expl.* C'est-à-dire, qu'il lui donne part en son royaume.

ỳ. 59. *expl.* afin de marquer d'une part l'ardeur de sa charité pour eux, & d'être en état de l'autre par la posture même de son corps humilié aussi-bien que son cœur, d'obtenir plus facilement le pardon du crime qu'ils commettoient.

Ibid. *expl.* il mourut de la mort des justes.

Ibid. *expl.* Saint Luc vouloit nous faire observer que celui dont il doit bien-tôt raconter le changement si miraculeux, étoit alors un des grands ennemis de JESUS-CHRIST.



CHAPITRE VIII.

§. 1. *Saul persecute l'Eglise.*

1. *Facta est autem in illa die persecutio magna in Ecclesia quæ erat Jerosolymis, & omnes dispersi sunt per regiones Judææ & Samariæ, præter Apostolos.*

1. Au même tems " il s'éleva une grande persecution contre l'Eglise de Jerusalem " ; & tous *les fideles* ", excepté les Apôtres, furent dispersés en divers endroits de la Judée, & de la Samarie.

2. *Curaverunt autem Stephanum viri timorati : & fecerunt planctum magnum super eum.*

2. Or quelques hommes qui craignoient Dieu prirent soin d'*ensevelir* Estienne, & firent *ses funerailles avec* un grand deuil ".

3. *Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, & trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.*

3. Cependant Saul ravageoit l'Eglise ", & entrant dans les maisons, il en tiroit par force les hommes & les femmes, & les faisoit mettre en prison.

ŷ. 1. *expl.* à l'occasion de la mort de S. Estienne.

Ibid. *expl.* Les Princes des Prêtres & les Phariſiens animés d'une plus grande fureur que jamais contre le nom adorable de JESUS, voulurent exterminer ses disciples.

Ibid. *expl.* tous ceux qui eurent lieu de s'enfuir, & peut-être, comme le croit un Interprete, ceux qui ayant tout vendu pour le mettre aux pieds des Apôtres, n'avoient plus rien qui les arrêtât.

ŷ. 2. *expl.* Ils regardoient sa mort comme une grande perte pour l'Eglise, qui perdoit en sa personne un de ses plus genereux défenseurs. Saint Jerôme se sert de l'exemple de ces personnes qui prirent le soin d'ensevelir S. Estienne & de lui faire des funerailles honorables, pour en inferer, contre certains heretiques, que la vénération des reliques des saints Martyrs est un devoir de pieté.

ŷ. 3. *expl.* Ce qu'on doit entendre principalement de la ville de Jerusalem.

4. Mais ceux qui étoient dispersés, annonçoient la parole de Dieu dans tous les lieux où ils passoient.

4. *Igitur, qui dispersi erant, pertransibant, evangelizantes verbum Dei.*

§. 2. *Philippe prêche en Samarie. Simon le Magicien est baptisé.*

† Jeudi après la Pentec.

5. † Philippe ″ étant donc venu dans la ville de Samarie ″, leur prêchoit JESUS-CHRIST.

5. *Philippus autem descendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis Christum.*

6. Et les peuples étoient attentifs aux choses que Philippe leur disoit, & l'écoutoient tous avec une même ardeur, voyant les miracles qu'il faisoit.

6. *Intendebant autem turbæ his quæ à Philippo dicebantur, unanimiter audientes, & videntes signa quæ faciebat.*

7. Car les esprits impurs sortoient des corps de plusieurs possedés, en jettant de grands cris.

7. *Multi enim eorum, qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magnâ exibant.*

8. Et beaucoup de paralytiques & de boiteux furent *aussi* guéris ″.

8. *Multi autem paralytici & claudi curati sunt.*

9. ce qui remplit la ville d'une grande joie ″ ¶. Il y avoit en la même ville

9. *Factum est ergo gaudium magnum in illa civitate. Vir au-*

℣. 5. *expl.* non l'Apôtre, mais l'un des sept Diacres, qui est appellé plus bas, Philippe l'Evangeliste, *c.* 21. 8.

Ibid. *expl.* dans la ville capitale de la province de Samarie, qui portoit alors le même nom. Comme il étoit chassé par les Juifs qui rejettoient indignement l'Evangile, il ne crut point contrevenir aux ordres de JESUS CHRIST allant prêcher à ces peuples vers qui il leur avoit défendu d'aller : car cette défense les obligeoit seulement de leur préferer d'abord les Juifs.

℣. 8. *expl.* maladies naturellement incurables, sous lesquelles il comprend toutes les autres.

℣. 9. *expl.* par tant de marques sensibles de la visite favorable du Seigneur.

tem quidam nomine Simon, qui antè fuerat in civitate magus, seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum:

10. cui auscultabant omnes à minimo usque ad maximum, dicentes: Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.

11. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magiis suis dementasset eos.

12. Cùm verò credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Jesu Christi baptizabantur viri ac mulieres.

13. Tunc Simon & ipse credidit: & cùm baptizatus esset, ad-

un homme nommé Simon, qui y avoit exercé la magie auparavant, & qui avoit séduit " le peuple de Samarie, se disant être quelque chose de grand ",

10. de sorte qu'ils le suivoient tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & disoient : Celui-ci est la grande vertu de Dieu.

11. Et ce qui les portoit à le suivre, c'est qu'il y avoit déja long-tems qu'il leur avoit renversé l'esprit par ses enchantemens.

12. Mais ayant cru ce que Philippe leur annonçoit du royaume de Dieu, ils étoient baptisés hommes & femmes au nom de JESUS-CHRIST ".

13. Alors Simon crut " aussi lui-même : & après qu'il eut été baptisé, il

℣. 9. *expl.* par ses enchantemens.

Ibid. *expl.* C'est-à dire, selon l'explication des Peres, comme s'il avoit été le Verbe & la parole de Dieu, son Christ, sa sagesse & sa souveraine puissance. Saint Irenée dit que Simon se faisoit passer pour être descendu du ciel, qu'il avoit vécu parmi les Juifs en la personne du Fils, qu'il vivoit parmi eux en la personne du Pere, à qui on attribue ordinairement la toute-puissance, & qu'il vivroit encore parmi les Gentils en la personne du Saint-Esprit. *S. Irenée liv. 1. c. 20.*

℣. 12. *expl.* du Batême institué par JESUS-CHRIST.

℣. 13. *expl.* C'est-à-dire, qu'il fit semblant de croire, pour ne pas perdre entierement la confiance de ceux qui l'avoient suivi auparavant, ou dans l'esperance de faire de véritables miracles comme Philippe.

s'attachoit à Philippe. Et voyant les prodiges & les grands miracles qui se faisoient, il en étoit dans l'admiration, & dans le dernier étonnement.

hærebat Philippo. Videns etiam signa & virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.

§. 3. *Pierre & Jean donnent le S. Esprit aux Samaritains. Simon veut acheter ce pouvoir; est maudit de Pierre.*

† Mardi après la Pentec.

14. † Les Apôtres qui étoient à Jerusalem, ayant appris que ceux de Samarie avoient reçu la parole de Dieu, ils leur envoyerent Pierre & Jean:

14. *Cùm autem audissent Apostoli, qui erant Jerosolymis, quòd recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum & Joannem:*

15. qui étant venus, firent des prieres pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit:

15. *qui cùm venissent, oraverunt pro ipsis, ut acciperent Spiritum sanctum;*

16. car il n'étoit point encore descendu sur aucun d'eux ″; mais ils avoient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jesus ″.

16. *nondum enim in quemquam illorum venerat, sed baptizati tantùm erant in nomine Domini Jesu.*

17. Alors ils leur imposerent les mains ″, & ils

17. *Tunc imponebant manus super il-*

ỷ. 16. *expl.* Ce qui se doit entendre de la descente du Saint Esprit, qui arrivoit en ces premiers tems d'une maniere visible, ou qui se remarquoit par des effets sensibles: ce qui étoit reservé au sacrement de Confirmation, qui rendoit ceux qui le recevoient de parfaits Chrétiens, parce qu'ils y recevoient le Saint-Esprit avec une plus grande plénitude qu'au Baptême, où ils ne l'avoient reçu que pour être sanctifiés.

Ibid. *Voyez vers. 12. plus haut.*

ỷ. 17. *expl.* Les Apôtres prient pour les Samaritains, verset 15. afin de faire voir que cette effusion du Saint-Esprit est une pure grace de Dieu, qui ne se peut mériter, & que Dieu n'accorde qu'aux prieres de son Eglise; & ils

los, & accipiebant Spiritum sanctum.

reçurent le Saint-Esprit" ¶.

18. *Cùm vidisset autem Simon, quia per impositionem manûs Apostolorum daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam,*

18. Lorsque Simon eut vû que le Saint-Esprit étoit donné par l'imposition de la main des Apôtres, il leur offrit de l'argent,

19. *dicens : Date & mihi hanc potestatem, ut cuicumque imposuero manus, accipiat Spiritum sanctum. Petrus autem dixit ad eum :*

19. & leur dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'aurai imposé les mains, reçoivent le Saint-Esprit ". Mais Pierre lui dit :

20. *Pecunia tua tecum sit in perditionem, quoniam donum Dei existimasti pecuniâ possideri.*

20. Que votre argent périsse avec vous ", vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquerir avec de l'argent.

21. *Non est tibi pars, neque sors in sermone isto ; cor enim tuum non est rectum coram Deo.*

21. Vous n'avez point de part, & vous ne pouvez rien prétendre à ce ministere ; car votre cœur n'est pas droit devant Dieu ".

leur imposent les mains, pour marquer que c'est par le ministere des Pasteurs.

℣. 17. *expl.* Cela paroissoit par quelque signe visible.

℣. 19. *expl.* Il étoit porté à cela non seulement par une ambition ouverte qui le faisoit aspirer à devenir plus grand & plus puissant que Philippe ; mais encore par un mouvement d'une secrette avarice : puisqu'il vouloit acheter ce pouvoir tout spirituel & tout gratuit, afin d'en faire ensuite un commerce impie pour s'enrichir.

℣. 20. *expl.* Ce n'étoit pas une parole d'imprecation dans la bouche de S. Pierre, mais une severe repréhension, qui marquoit à cet impie ce que la disposition présente de son cœur avoit mérité.

℣. 21. *expl.* parce que des vûes d'interêt & d'ambition lui inspiroient le desir d'entrer dans un ministere, où l'on

22. Faites donc pénitence de cette méchanceté, & priez Dieu, afin que s'il est possible ‖, il vous pardonne cette *mauvaise* pensée de votre cœur;

23. car je voi que vous êtes dans un fiel amer ‖, & dans les liens de l'iniquité.

24. Simon répondit: Priez vous autres le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit ‖.

25. Pierre & Jean ayant rendu témoignage au Seigneur, & annoncé sa parole, s'en retournerent à Jerusalem, après avoir prêché ‖ l'Evangile en plu-

22. *Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia tua, & roga Deum, si fortè remittatur tibi hac cogitatio cordis tui:*

23. *in felle enim amaritudinis, & obligatione iniquitatis video te esse.*

24. *Respondens autem Simon, dixit: Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis.*

25. *Et illi quidem testificati & locuti verbum Domini, redibant Jerosolymam, & multis regionibus Samaritanorum evan-*

ne doit regarder que la gloire de Dieu & le salut du prechain.

ỷ. 22. *expl.* Saint Pierre ne doutoit point de la toute-puissance de la grace de JESUS-CHRIST, ni de l'étendue de son infinie bonté; mais il vouloit marquer par là à Simon l'énormité de son crime, & la grande necessité qu'il avoit de s'humilier profondément, pour avoir lieu d'esperer que le Seigneur lui pardonnât. Peut-être aussi le Saint-Esprit faisoit-il connoître obscurément par ces paroles l'impénitence de son cœur.

ỷ. 23. *expl.* Cela marquoit sans doute l'orgueil secret & l'indignation interieure que conçut Simon, en se voyant rebuté & humilié publiquement par S. Pierre.

ỷ. 24. *expl.* C'étoit un hypocrite, qui feignoit une humiliation exterieure pour mieux couvrir son orgueil, & qui pouvoit bien appréhender la fin funeste dont S. Pierre l'avoit menacé: mais qui n'avoit pas la même crainte pour le peché qui en étoit la cause.

ỷ. 25. *autr.* & prêcherent *en chemin. expl.* car leurs

gelizabant.

sieurs cantons ‖ des Samaritains.

§. 4. L'*Eunuque baptisé par Philippe.*

26. *Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens: Surge, & vade contra meridianum, ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam: hæc est deserta.*

27. *Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus, potens Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem.*

28. *Et revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaiam prophetam.*

26. † Or l'Ange du Seigneur parla à Philippe, & lui dit: Levez-vous, & allez vers le midi, au chemin ‖ qui descend de Jerusalem à Gaze, qui est deserte.

† Jeudi après Pâque.

27. Et se levant il s'en alla. Or un Ethiopien Eunuque, l'un des premiers officiers de Candace reine d'Ethiopie, & Surintendant de tous ses trésors, étoit venu à Jerusalem pour adorer ‖.

28. Et s'en retournant il étoit assis dans son chariot ‖, & lisoit le prophete Isaïe ‖.

voyages n'étoient pas stériles; mais ils les faisoient servir pour le bien commun des peuples.

℣. 25. *grec.* bourgs.

℣. 26. *autr.* au chemin desert qui descend de Jerusalem à Gaze. *expl.* car on peut l'entendre soit de l'ancienne Gaze qui étoit alors deserte & ruinée, soit d'un chemin fort desert qui menoit de Jerusalem à Gaze, & qui étoit different d'un autre qui y menoit aussi, mais qui étoit moins desert.

℣. 27. *expl.* C'est le sentiment le plus commun des anciens, que l'Eunuque dont il est parlé ici étoit Payen: mais les Payens venoient à Jerusalem offrir leurs prieres & leurs sacrifices, comme il paroît par d'autres endroits de l'Ecriture. D'autres l'ont regardé comme proselyte & associé à la religion des Juifs.

℣. 28. *autr.* Il s'en retournoit alors assis, &c.

Ibid. *expl.* Il paroît ici combien la lecture de l'Ecriture sainte attire de graces.

29. Alors l'Esprit dit à Philippe : Avancez, & approchez-vous de ce chariot.

29. *Dixit autem Spiritus Philippo : Accede, & adjunge te ad currum istum.*

30. Aussi-tôt Philippe accourut ; & ayant oui que l'Eunuque lisoit le prophete Isaïe, il lui dit : Croyez-vous entendre ce que vous lisez ?

30. *Accurrens autem Philippus, audivit eum legentem Isaiam prophetam, & dixit : Putasne intelligis quæ legis ?*

31. Il lui répondit : Comment le pourrois-je si quelqu'un ne me l'explique ″ ? Et il pria Philippe de monter, & de s'asseoir près de lui.

31. *Qui ait : Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi ? Rogavitque Philippum ut ascenderet, & sederet secum.*

32. Or le passage de l'Ecriture qu'il lisoit étoit
Isaïe 53. 7. celui-ci : Il a été mené comme une brebi à la boucherie, & il n'a point ouvert la bouche, non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond.

32. *Locus autem scripturæ quam legebat, erat hic : Tamquam ovis ad occisionem ductus est, & sicut agnus coram tondente se sine voce, sic non aperuit os suum.*

33. Dans son abaissement il a été délivré de la mort à laquelle il avoit été condamné ″. Qui pourra raconter son origine ″,

33. *In humilitate judicium ejus sublatum est. Generationem ejus quis enarrabit, quoniam tolletur de*

℣. 31. *expl.* Où sont donc ces hommes si éclairés de ces derniers tems, qui prétendent pouvoir tout comprendre dans les Ecritures par eux-mêmes, & qui s'imaginent que l'Esprit de Dieu les éclaire infailliblement pour pénetrer la profondeur des livres saints ?

℣. 33. *autr.* Il a été jugé & condamné dans son humiliation. *Cyrill. autr.* On ne lui a point fait justice : *ou*, on l'a traité avec injustice.

Ibid. *autr.* compter la posterité qui naîtra de lui. *lettr* sa génération.

terra vita ejus? parce que sa vie sera retranchée de la terre?

34. *Respondens autem eunuchus Philippo, dixit: Obsecro te, de quo Propheta dicit hoc? De se, an de alio aliquo?* 34. L'Eunuque dit donc à Philippe: Je vous prie de me dire de qui le Prophete entend parler? Si c'est de lui-même, ou de quelque autre?

35. *Aperiens autem Philippus os suum, & incipiens à scriptura ista, evangelizavit illi Jesum.* 35. Alors Philippe prenant la parole, commença par cet endroit de l'Ecriture à lui annoncer JESUS".

36. *Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam, & ait eunuchus: Ecce aqua, quid prohibet me baptizari?* 36. Après avoir marché quelque tems, ils rencontrerent de l'eau dans le chemin; & l'Eunuque lui dit: Voilà de l'eau, qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé?

37. *Dixit autem Philippus: Si credis ex toto corde, licet. Et respondens ait: Credo Filium Dei esse Jesum Christum.* 37. Philippe lui répondit: Vous pouvez l'être, si vous croyez de tout votre cœur". Il lui repartit: Je croi que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu".

38. *Et jussit stare* 38. Il commanda aussi-

ŷ. 35. *expl.* C'est-à-dire, que commençant par ces paroles du Prophete, sur lesquelles le Saint-Esprit avoit permis qu'il fût tombé, il continua à lui expliquer par d'autres passages des livres saints, tout ce qui regardoit JESUS-CHRIST & son royaume. Tout est compris, dit Saint Augustin, dans ces paroles abregées de S. Luc. Car il nous fait entendre par là que Philippe lui donna toutes les instructions necessaires pour le rendre digne de recevoir le Baptême.

ŷ. 37. *expl.* Il lui parloit de la creance d'une foi vive, d'une foi qui agit par la charité.

Ibid. *expl.* ce qui comprend la promesse de vivre selon son Evangile.

tôt qu'on arrêtât son chariot, & ils descendirent tous deux dans l'eau, & Philippe baptisa l'Eunuque.

currum; & descenderunt uterque in aquam, Philippus & eunuchus, & baptizavit eum.

39. Etant remontés hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe ||, & l'Eunuque ne le vit plus: mais il continua son chemin étant plein de joie ||.

39. *Cùm autem ascendissent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, & ampliùs non vidit eum eunuchus. Ibat autem per viam suam gaudens.*

40. Quant à Philippe, il se trouva dans Azot, & || il annonça l'Evangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il vînt à Cesarée || ¶.

40. *Philippus autem inventus est in Azoto, & pertransiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream.*

ỳ. 39. *expl.* d'une maniere surnaturelle, & peut-être par le ministere de l'Ange même dont il s'étoit servi pour lui parler. Pour apprendre à cet officier, dit S. Chrysostome, que la main de Dieu avoit agi dans tout ce qui s'étoit passé. Il falloit en même-tems faire connoître à tous les Chrétiens qu'ils ne doivent regarder que Dieu, après qu'il a employé les hommes pour les attirer à lui.

Ibid. *expl.* tout occupé tant de ce que le Fils de Dieu avoit fait en general pour tous les hommes, que de ce qu'il avoit fait pour lui en particulier. Il en fut selon les anciens, si reconnoissant, qu'il répandit les semences de la foi dans l'Ethiopie, & mérita de devenir l'Apôtre de son païs.

ỳ. 40. *autr.* dans Azot, *d'où étant sorti*, il.

Ibid. *expl.* Ce fut par un mouvement du Saint-Esprit qu'il s'arrêta à Cesarée, qui étoit une ville de Palestine, très-célebre, & bâtie sur le bord de la mer mediterranée, nommée auparavant la Tour de Straton. On voit ailleurs que c'étoit aussi sa propre patrie.



CHAPITRE IX.

§. 1. *Conversion de saint Paul.*

1. *SAulus autem, adhuc spirans minarum & cædis in discipulos Domini, accessit ad principem sacerdotum,*

2. *& petiit ab eo epistolas in Damascum ad synagogas, ut si quos invenisset hujus viæ viros, ac mulieres, vinctos perduceret in Jerusalem.*

3. *Et cùm iter faceret, contigit ut appropinquaret Damasco: & subitò circumfulsit eum lux de cælo.*

1. † CEpendant Saul étant encore plein de menaces, & ne respirant que le sang des disciples du Seigneur, " vint trouver le Grand-Prêtre, († Conversion de saint Paul. Gal. 1. 13.)

2. & lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas "; afin que s'il trouvoit quelques personnes de cette secte " hommes ou femmes, il les amenât prisonniers à Jerusalem.

3. Mais lorsqu'il étoit en chemin, & qu'il approchoit déja de Damas, il fut tout d'un coup environné & frappé d'une lumiere du ciel ". (Infrà 22. 6. & 11. 1. Cor. 15. 8. 2. Cor. 12. 2.)

ŷ. 1. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'étoit pas encore rassasié du sang d'Estienne, ni satisfait de la fureur avec laquelle il avoit jusqu'alors ravagé l'Eglise dans Jerusalem : mais qu'il ne songeoit qu'à étendre encore plus loin les effets cruels de son zele si peu éclairé & si mal reglé. Car il est certain que c'étoit un pur zele pour le Judaïsme, qui l'animoit, & non la jalousie ni l'orgueil, comme les Pharisiens & les Docteurs.

ŷ. 2. *expl.* C'est-à-dire, pour les Juifs qui étoient en cette ville ; mais on peut entendre qu'elles étoient aussi pour toutes les villes où il iroit, comme il le marque assez ailleurs.

Ibid. *autr.* de cette religion. *lettr.* de cette voie.

ŷ. 3. *expl.* C'étoit en plein midi ; ce qui peut faire juger de l'éclat extraordinaire de cette lumiere surnaturelle qui le frappa lui & tous ceux qui l'accompagnoient.

4. Et tombant par terre″, il entendit″ une voix qui lui disoit : Saul, Saul, pourquoi me persecutez-vous ?

4. *Et cadens in terram, audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris ?*

5. Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur lui dit : Je suis JESUS que vous persecutez : il vous est dur de regimber contre l'éguillon″.

5. *Qui dixit : Quis es, Domine ? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris : durum est tibi contra stimulum calcitrare.*

6. Alors tout tremblant & tout effrayé, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?

6. *Et tremens, ac stupens, dixit : Domine, quid me vis facere ?*

7. Le Seigneur lui répondit : Levez-vous, & entrez dans la ville″, on vous dira là ce qu'il faut que vous fassiez″. Or les hommes qui l'accompagnoient demeurerent tout étonnés : car ils entendoient une voix″, mais ils

7. *Et Dominus ad eum : Surge, & ingredere civitatem, & ibi dicetur tibi quid te oporteat facere ? Viri autem illi qui comitabantur cum eo, stabunt stupefacti, audientes quidem vocem,*

℣. 4. *expl.* lui & tous ceux qui étoient présens.

Ibid. *expl.* seul.

℣. 5. *expl.* Expression figurée, prise de l'usage où l'on est de piquer les bœufs pour les faire aller plus vîte ; c'est-à-dire, qu'il ne trouveroit nullement son avantage à resister à cet avertissement qu'il lui donnoit, d'une maniere si miraculeuse, de se soumettre à sa volonté.

℣. 7. *expl.* de Damas dont il étoit proche.

Ibid. *expl.* Saint Paul dans le recit qu'il fait lui-même de cette apparition, *ch.* 26. 16. *&c.* supplée ce que S. Luc a omis ici.

Ibid. *expl.* Pour concilier ceci avec ce que S. Paul dit lui même *ch.* 22. 9. que ces personnes n'ouïrent point la voix de celui qui lui parloit, il semble qu'on doit dire qu'ils entendirent le bruit de la voix, sans en ouïr les paroles.

neminem autem videntes.

ne voyoient personne ".

8\. *Surrexit autem Saulus de terra, apertisque oculis nihil videbat. Ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damascum :*

8\. Saul se leva donc de terre;& ayant les yeux ouverts il ne voyoit point. Ainsi ils le conduisirent par la main, & le menerent à Damas,

9\. *& erat ibi tribus diebus non videns, & non manducavit, neque bibit.*

9\. où il fut trois jours sans voir, sans manger & sans boire ".

10\. *Erat autem quidam Discipulus Damasci, nomine Ananias : & dixit ad illum in visu Dominus : Anania ; at ille ait: Ecce ego, Domine.*

10\. Or il y avoit à Damas un disciple nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision : Ananie, & il répondit : Me voici, Seigneur.

11\. *Et Dominus ad eum : Surge, & vade in vicum, qui vocatur Rectus, & quare in domo Juda Saulum nomine Tarsensem ;*

11\. Le Seigneur ajouta : Levez-vous, & vous en allez dans la rue qu'on appelle Droite : cherchez en la maison de Judas " un nommé Saul de Tarse " ;

ỷ. 7. *expl.* Ce qui semble donner lieu de croire que Saul vit quelqu'un outre la lumiere qu'ils virent aussi-bien que lui. Et en effet, le même S. Paul témoigne en plusieurs endroits, qu'il avoit vû notre Seigneur Jesus-Christ. 1. *Cor.* 9. 1. & c. 15. 8. ce qu'on ne peut guere entendre que de cette occasion.

ỷ. 9. *expl.* Ces trois jours furent pour lui comme un abregé de la longue pénitence qu'il fit tout le reste de sa vie ; & ils y servirent de préparation aussi-bien qu'à son Baptême.

ỷ. 11. *expl.* C'étoit sans doute un Juif de la connoissance de Saul, chez qui ceux qui l'accompagnoient l'avoient conduit.

Ibid. expl. ville de Cilicie.

car il *y* est en prieres ″.

12. (Et *au même-tems Saul* voyoit en vision un homme nommé Ananie, qui entroit & lui imposoit les mains, afin qu'il recouvrât la vûe ″.)

13. Ananie lui répondit : Seigneur, j'ai entendu dire à plusieurs, combien cet homme a fait de maux à vos saints ″ dans Jerusalem.

14. Et même il a reçu un pouvoir des Princes des Prêtres *de cette ville*, d'emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom.

15. Le Seigneur lui repartit : Allez le trouver ; parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi ″ pour porter mon nom devant les Gentils, devant les Rois, & devant les enfans d'Israel.

ecce enim orat.

12. *(Et vidit virum Ananiam nomine, introeuntem, & imponentem sibi manus, ut visum recipiat.)*

13. *Respondit autem Ananias : Domine, audivi à multis de viro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis in Jerusalem.*

14. *Et hic habet potestatem à principibus sacerdotum alligandi omnes, qui invocant nomen tuum.*

15. *Dixit autem ad eum Dominus : Vade, quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, & regibus : & filiis Israel.*

ỳ. 11. *expl.* C'étoit lui dire qu'il le trouveroit changé & en posture de suppliant, & non furieux comme il se l'imaginoit.

ỳ. 12. *expl.* C'est une reflexion que S. Luc fait en passant. D'autres regardant ceci comme la suite du discours que Dieu fit à Ananie, traduisent : *Et il voit présentement en vision un homme nommé Ananie qui entre, & lui impose les mains, afin qu'il recouvre la vûe.*

ỳ. 13. *expl.* C'est le nom qu'on donna d'abord aux fideles.

ỳ. 15. *lettr.* m'est un vase d'élection : vase *pour* instrument. *Hebraïsm.* C'est-à-dire, qu'il avoit choisi cet homme pour devenir son ministere dans la prédication de l'Evangile.

16. *Ego enim ostendam illi, quanta oporteat eum pro nomine meo pati.*

16. Car je lui montrerai combien il faudra qu'il souffre pour mon nom ".

17. *Et abiit Ananias, & introivit in domum, & imponens ei manus, dixit : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via quâ veniebas, ut videas, & implearis Spiritu sancto.*

17. Ananie s'en alla donc ; & étant entré en la maison *où étoit Saul*, il lui imposa les mains ", & lui dit : Saul mon frere, le Seigneur JESUS, qui vous est apparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé, afin que vous recouvriez la vûe, & que vous soyez rempli du Saint-Esprit ".

18. *Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tamquam squamæ, & visum recepit ; & surgens baptizatus est.*

18. Aussi-tôt il tomba de ses yeux comme des écailles ", & il recouvra la vûe : & s'étant levé il fut baptisé ".

ŷ. 16. *expl.* C'est-à-dire, que bien loin qu'il y eût à craindre que Saul ne continuât à persecuter l'Eglise, il alloit souffrir lui-même les plus cruelles persecutions. Il n'est point marqué ici que le Seigneur ait parlé à Ananie de ce qui étoit arrivé à Saul dans le chemin : mais il paroît par la maniere dont Ananie parla à Saul, que le Seigneur l'avoit informé de toutes choses.

ŷ. 17. *expl.* pour lui redonner la vûe, suivant le pouvoir que JESUS-CHRIST avoit donné à ses disciples avant qu'il montât au ciel. *Marc. 16. 18.*

Ibid. *expl.* Il fut baptisé par Ananie, & rempli en même-tems du Saint-Esprit ; quoique celui qui le baptisa ne fût pas des douze Apôtres. Car Dieu agit par lui même, dit S. Chrysostome, & d'une maniere extraordinaire à son égard, en lui faisant recevoir la plénitude du Saint Esprit, sans se servir pour cela du ministere apostolique.

ŷ. 18. *expl.* des pellicules semblables à des écailles, qui attestoient la verité du miracle de sa guérison, par ces marques assurées de la perte de sa vûe.

Ibid. *expl.* Saint Luc omet dans toute cette narration plu-

19. Ayant ensuite mangé, il reprit des forces; & il demeura durant quelques jours avec les disciples qui étoient à Damas.

19. *Et cùm accepisset cibum, confortatus est: fuit autem cum discipulis qui erant Damasci per dies aliquot.*

§. 2. *Paul prêche à Damas; évite les embûches des Juifs; va à Jerusalem & à Tarse.*

20. Et il se mit aussitôt à prêcher JESUS dans les synagogues, *assurant* qu'il étoit le Fils de Dieu".

20. *Et continuò in synagogis prædicabat Jesum, quoniam hic est Filius Dei.*

21. Tous ceux qui l'écoutoient étoient frappés d'étonnement, & ils disoient: N'est-ce pas là celui qui persecutoit avec tant d'ardeur dans Jerusalem, ceux qui invoquoient ce nom", & qui est venu ici pour les emmener prisonniers aux Princes des Prêtres?

21. *Stupebant autem omnes qui audiebant, & dicebant: Nonne hic est qui expugnabat in Jerusalem eos, qui invocabant nomen istud, & huc ad hoc venit, ut vinctos illos duceret ad principes sacerdotum?*

22. Mais Saul se fortifioit de plus en plus, & confondoit les Juifs qui demeuroient à Damas, leur prouvant que JESUS étoit le CHRIST ¶.

22. *Saulus autem multò magis convalescebat, & confundebat Judæos, qui habitabant Damasci affirmans quoniam hic est Christus.*

sieurs choses que S. Paul rapporte ailleurs; & il se peut faire qu'il en ait encore omis d'autres, que S. Paul ne rapporte pas non plus.

℣. 20. *expl.* Témoignage d'autant plus recevable, qu'il étoit parfaitement instruit de tout ce qui regardoit la loi, & qu'il en avoit été un ardent zelateur.

℣. 21. *expl.* La jalousie dont ils étoient transportés contre JESUS-CHRIST, les empêche même de le nommer.

23. *Cùm autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.*

24. *Nota autem facta sunt Saulo insidiæ eorum : custodiebant autem & portas die ac nocte, ut eum interficerent :*

25 *accipientes autem eum discipuli, nocte per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta.*

26. *Cùm autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis, & omnes timebant eum, non credentes quòd esset discipulus.*

23. Long-tems après ″ les Juifs résolurent ensemble de le faire mourir. L'an 37. de J. C.

24. Saul fut averti du dessein qu'ils avoient formé contre sa vie : & comme ils faisoient garde jour & nuit aux portes pour le tuer ″ ; 1. Cor. 11. 32.

25. les disciples le prirent, & le descendirent durant la nuit par la muraille dans une corbeille ″.

26. Etant venu à Jerusalem ″, il cherchoit à se joindre aux disciples; mais tous le craignoient, ne croyant pas qu'il fût disciple ″.

ỳ. 23. *expl.* Ce fut après son retour d'Arabie, où il se retira durant cet intervalle en la ville de Damas comme il le marque lui-même, *Galat.* 1. 17.

ỳ. 24. *expl.* Les Juifs ayant gagné celui qui étoit Gouverneur de la province pour le Roi Aretas, faisoient faire garde dans Damas, pour se rendre maîtres de sa personne & pour le tuer.

ỳ. 25. *autr.* dans un panier. *expl.* par une fenêtre le long du mur, qui regardoit hors de la ville. 2. *Cor.* 11. 33.

ỳ. 26. *expl.* Il dit que ce fut pour voir Pierre, non seulement des yeux du corps ; mais pour rendre cette déference à celui qui l'avoit précedé dans l'apostolat, & pour s'établir dans l'union avec les Apôtres, sans quoi l'Eglise n'auroit point ajouté foi à ses écrits.

Ibid. *expl.* Saint Paul eut d'abord bien de la peine à former cette union avec les disciples de JESUS-CHRIST; parce que se souvenant des grands maux qu'il avoit fait à l'Eglise, ils ne pouvoient croire qu'il fût devenu lui-même un des disciples du Sauveur.

27. Alors Barnabé l'ayant pris *avec lui* l'amena aux Apôtres ″, & leur raconta comment le Seigneur lui étoit apparu dans le chemin, & ce qu'il lui avoit dit, & comment depuis il avoit parlé librement & fortement dans la ville de Damas au nom de JESUS.

Gal. 1. 18. 19.

27. *Barnabas autem apprehensum illum duxit ad Apostolos, & narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, & quia locutus est ei, & quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu.*

28. Paul demeura donc dans Jerusalem vivant avec eux ″, & parlant avec force au nom du Seigneur ″.

28. *Et erat cum illis intrans & exiens in Jerusalem, & fiducialiter agens in nomine Domini.*

29. Il parloit aussi aux Gentils ″, & il disputoit avec les *Juifs* Grecs ″: & eux cherchoient un moyen de le tuer.

29. *Loquebatur quoque gentibus, & disputabat cum Græcis: illi autem quærebant occidere eum.*

30. Ce que les freres ayant reconnu, ils le me-

30. *Quod cùm cognovissent fratres, de-*

℣. 27. *expl.* Informé peut-être dans Damas même, comme le croit S. Chrysostome, de ce qui lui étoit arrivé dans le chemin, il se joignit à lui sans crainte, & le mena à Pierre & à Jacque le cousin de JESUS-CHRIST: car saint Paul atteste lui-même qu'il ne vit alors aucun des autres Apôtres. Mais il semble qu'il ne confera de son Evangile avec eux que dans un voyage qu'il fit depuis à Jerusalem.

℣. 28. *lettr.* entrant & sortant avec eux. *Hebraïsm. expl.* Il vivoit & conversoit familierement avec les disciples pendant les 15. jours qu'il y demeura.

Ibid. *expl.* prêchant hardiment la resurrection de JESUS-CHRIST, & faisant voir qu'il étoit le CHRIST attendu depuis si long-tems.

℣. 19. *expl.* Ces deux mots ne sont point dans le Grec.

Ibid. *expl.* Les Juifs étrangers, & qui parloient la langue Grecque: car il crut particulierement être obligé de détromper tous ces Juifs qui étoient ses compatriotes, & qui l'avoient vû long-tems dans la même erreur où ils étoient encore engagés.

duxerunt eum Cæsaream, & dimiserunt Tarsum.

nerent à Cesarée", & l'envoyerent" à Tarse".

§. 3. Pierre guérit Enée, ressuscite Tabithe.

31. *Ecclesia quidem per totam Judæam, & Galilæam, & Samariam, habebat pacem, & ædificabatur ambulans in timore Domini, & consolatione sancti Spiritûs replebatur.*

31. Cependant l'Eglise étoit" en paix par toute la Judée, la Galilée & la Samarie, & elle s'établissoit marchant dans la crainte du Seigneur", & étoit remplie de la consolation du Saint-Esprit".

32. *Factum est autem ut Petrus, dum pertransiret universos, devenîret ad sanctos, qui habitabant Lyddæ.*

32. Or Pierre visitant *de ville en ville* tous les disciples", vint aussi voir les saints qui habitoient à Lydde".

33. *Invenit autem ibi hominem quem-*

33. Il y trouva" un homme nommé Enée,

℣. 30. *expl.* qui étoit le chemin de Cilicie.

Ibid. *autr.* le laisserent aller.

Ibid. *expl.* dans sa propre ville, sans doute pour y prêcher la foi qu'il avoit eu le bonheur de connoître.

℣. 31. *grec.* Les Eglises étoient, &c.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que cette crainte, qui n'étoit plus celle de l'ancienne loi, mais celle de l'Evangile & des enfans, accompagnée de charité, les conduisoit dans toutes leurs actions, afin qu'ils ne fissent rien d'indigne de la sainteté de leur vocation.

Ibid. *expl.* qui adoucissoit toutes leurs peines, leur faisant trouver une onction spirituelle dans tout ce qu'ils enduroient pour l'amour de JESUS-CHRIST.

℣. 32. *expl.* pour reparer le mal que la persecution pouvoit avoir fait. On croit que ce fut alors qu'il alla jusqu'à Antioche, & qu'il y établit son siege.

Ibid. *expl.* ville nommée depuis Diospolis, & située sur le rivage de la mer mediterranée, entre Joppé & Jerusalem.

℣. 33. *expl.* apparemment exposé en quelque lieu à la vûe des passans, où on le plaçoit pour exciter leur compassion, & lui attirer leurs aumônes.

qui depuis huit ans étoit couché sur un lit étant paralytique :

dam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus :

34. & Pierre lui dit : Enée, le Seigneur JESUS-CHRIST vous guérit : levez-vous, faites vous-même votre lit ″. Et aussitôt il se leva.

34. & ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus : surge, & sterne tibi. Et continuò surrexit.

35. Tous ceux qui demeuroient à Lydde & à Sarone ″ virent cet homme *gueri*, & ils se convertirent au Seigneur.

35. Et viderunt eum omnes, qui habitabant Lyddæ & Saronæ : qui conversi sunt ad Dominum.

36. Il y avoit aussi à Joppé″ entre les disciples, une femme nommée Tabithe, ou Dorcas″, selon que *les Grecs* expliquent ce nom ; elle étoit remplie des bonnes œuvres & des aumônes qu'elle faisoit ″.

36. In Joppe autem fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, & eleemosynis, quas faciebat.

37. Or étant tombée malade en ce tems-là, elle mourut, & après qu'on

37. Factum est autem in diebus illis ut infirmata moreretur ;

ẏ. 34. *expl.* C'est-à-dire, qu'il l'emportât pour le faire lui-même ailleurs.

ẏ. 35. *expl.* dans tout le canton de Sarone. Sarone étoit une montagne & une ville dont il est parlé, *Josué* 12. 18. qui avoit donné le nom à tout le païs qui s'étendoit depuis Cesarée de Palestine jusqu'à Joppé. *Menoch.*

ẏ. 36. *expl.* ville de Judée, très-celebre pour son port.

Ibid. *expl.* Dorcas signifie *chevreuil.*

Ibid. *expl.* Ce qui marque que non seulement elle faisoit quantité de bonnes œuvres & d'aumônes, mais que ces aumônes & ces bonnes œuvres étoient *pleines* devant Dieu ; c'est-à-dire, qu'elles les faisoit avec un cœur plein d'amour, puisque sans la charité toutes les bonnes œuvres sont vuides à ses yeux. *Voyez Apoc.* 3. 2.

quam cùm lavissent, posuerunt eam in cœnaculo.

l'eut lavée, on la mit dans une chambre haute ".

38. *Cùm autem propè esset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum, rogantes: Ne pigriteris venire usque ad nos.*

38. Et comme Lydde étoit près de Joppé, les disciples ayant oui dire que Pierre y étoit, ils envoyerent vers lui deux hommes, pour le prier de prendre la peine de venir jusques chez eux.

39. *Exurgens autem Petrus venit cum illis. Et cùm advenisset, duxerunt illum in cœnaculum: & circumsteterunt illum omnes viduæ flentes, & ostendentes ei tunicas & vestes, quas faciebat illis Dorcas.*

39. Pierre partit aussitôt, & s'en alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menerent à la chambre haute, où toutes les veuves se présenterent à lui en pleurant, & en lui montrant les robes & les habits que Dorcas leur faisoit ".

40. *Ejectis autem omnibus foras, Petrus ponens genua oravit; & conversus ad corpus dixit: Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos; & viso Petro, resedit.*

40. Alors Pierre ayant fait sortir tout le monde ": se mit à genoux, & en prieres; & se tournant vers le corps, il dit: Tabithe, levez-vous. Elle ouvrit les yeux *au même instant*; & ayant vû Pierre, elle se mit sur son seant.

℣. 37. *expl.* selon la coutume, afin qu'elle ne fût à personne un sujet d'impureté légale.

℣. 39. *grec.* lorsqu'elle étoit avec elles.

℣. 40. *expl.* Saint Pierre imite son Maître dans le dessein qu'il avoit de ressusciter Tabithe. Il vouloit, dit saint Chrysostome, éviter toute ostentation, & n'être point troublé par les larmes de tant de personnes, mais offrir à Dieu sa priere dans le secret.

41. Il lui donna aussitôt la main, & la leva; & ayant appellé les saints & les veuves, il la leur rendit vivante.

41. *Dans autem illi manum, erexit eam: & cùm vocasset sanctos & viduas, assignavit eam vivam.*

42. Ce miracle fut sçu de toute la ville de Joppé: & plusieurs crurent au Seigneur.

42. *Notum autem factum est per universam Jopen: & crediderunt multi in Domino.*

43. Et Pierre demeura plusieurs jours dans Joppé chez un corroyeur nommé Simon.

43. *Factum est autem, ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium.*

CHAPITRE X.

§. 1. *Un Ange apparoît à Corneille.*

L'an 39. de J. C. 1. IL y avoit un homme à Cesarée ‖, nommé Corneille, qui étoit Centenier dans une cohorte appellée l'Italienne ‖:

1. *VIr autem quidam erat in Cæsarea, nomine Cornelius, Centurio cohortis quæ dicitur Italica:*

2. il étoit religieux ‖ &

2. *religiosus, ac*

℣. 1. *expl.* dans la Palestine, la même dont on a parlé auparavant.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il commandoit une compagnie de cent hommes, & que cette compagnie étoit du nombre de celles qui composoient la cohorte nommée l'*Italienne*, à cause que les soldats dont elle étoit composée étoient d'Italie. Or comme il y avoit plusieurs compagnies dans une cohorte, il y avoit aussi plusieurs cohortes dans une legion Romaine. On peut aussi dire que c'étoit une compagnie de la legion nommée l'*Italienne*.

℣. 2. *expl.* C'est-à-dire, plein de pieté.

timens

timens Deum cum omni domo sua, faciens eleemosynas multas plebi, & deprecans Deum semper.

craignant Dieu avec toute sa maison″, il faisoit beaucoup d'aumômes au peuple, & il prioit Dieu incessamment.

3. *Is vidit in visu manifestè, quasi horâ diei nonâ, Angelum Dei introeuntem ad se, & dicentem sibi: Corneli.*

3. Un jour vers la neuviéme heure ″ il vit clairement dans une vision un Ange de Dieu ″, qui se présenta devant lui, & lui dit: Corneille.

4. *At ille intuens eum, timore correptus, dixit: Quid est, Domine? Dixit autem illi: Orationes tuæ, & eleemosynæ tuæ, ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.*

4. Alors, regardant l'Ange, il fut saisi de frayeur, & lui dit: Seigneur, que demandez-vous de moi? L'Ange lui répondit: Vos prieres & vos aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu ″, & il s'en est souvenu ″.

5. *Et nunc mitte*

5. Envoyez donc pré-

ỳ. 2. *expl.* de la crainte qui est propre aux enfans de la loi nouvelle. Quoique Corneille n'eût point encore été baptisé, & que l'Evangile ne lui eût point été annoncé, on ne peut douter qu'il ne fût dès-lors justifié devant Dieu, par un effet extraordinaire de la grace, & en vertu des mérites de JESUS CHRIST, qui devoient lui être appliqués plus particulierement dans le Baptême. *Prosp. ep. ad Ruffin. de lib. arbitr. S. Thomas* 2. 2. *q.* 10. *à* 4. *ad* 3.

ỳ. 3. *expl.* sur les trois heures après midi, qui étoit une heure particulierement destinée à la priere parmi les Juifs.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que cet Ange parut à ses yeux d'une maniere qu'il ne put douter en aucune sorte de la vérité de ce qu'il voyoit.

ỳ. 4. *lettr.* en mémoire devant Dieu.

Ibid. *expl.* D'où il s'ensuit visiblement que ces aumônes & ces prieres étoient faites par un mouvement de la grace, & qu'il prioit & donnoit l'aumône par le principe de la foi, quoique d'une foi encore imparfaite, comme dit S. Augustin. *liv. de la predest. des Saints, ch.* 7.

sentement des personnes à Joppé, & faites venir un certain Simon, surnommé Pierre,

viros in Joppen, & accersi Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus.

6. qui est logé chez un corroyeur, nommé Simon, dont la maison est près de la mer : c'est lui qui vous dira ce qu'il faut que vous fassiez ‖.

6. *Hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare : hic dicet tibi quid te oporteat facere.*

7. L'Ange qui lui parloit, s'étant retiré, il appella deux de ses domestiques, & un soldat craignant Dieu, du nombre de ceux qui lui obéissoient‖ :

7. *Et cùm discessisset Angelus, qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos, & militem metuentem Dominum, ex his qui illi parebant :*

8. & lui ayant dit tout ce qui lui étoit arrivé, il les envoya à Joppé ‖.

8. *quibus cum narrasset omnia, misit illos in Joppen.*

§. 2. *Vision de Pierre.*

9. Le lendemain, lorsqu'ils étoient en chemin, & qu'ils approchoient de la ville, Pierre monta sur le haut de la maison‖ *où il*

9. *Posterâ autem die, iter illis facientibus, & appropinquantibus civitati, ascendit Petrus in su-*

℣. 6. *expl.* Il paroît, dit un pieux Interprete, que cet officier demandoit à Dieu par ses prieres & par ses aumônes, qu'il lui plût lui donner une plus grande connoissance des moyens propres pour parvenir au salut. *Beda in hunc locum.*

℣. 7. *grec.* qui étoient toujours auprès de lui.

℣. 8. *expl.* éloignée de Cesarée de 13. ou 14. lieues.

℣. 9. *expl.* sur la plate-forme ou terrasse, qui se pratiquoit ordinairement sur les maisons dans la Palestine ; afin d'y être plus recueilli dans la priere qu'il vouloit offrir à Dieu, pendant qu'on lui préparoit chez son hôte quelque chose qu'il pût manger.

periora ut oraret circa horam sextam.	étoit, vers la sixiéme heure ", pour prier.
10. *Et cùm esuriret, voluit gustare. Parantibus autem illis, cecidit super eum mentis excessus :*	10. Et ayant faim, il voulut manger. Mais pendant qu'on lui en apprêtoit, il lui survint un ravissement d'esprit " :
11. *& vidit cœlum apertum, & descendens vas quoddam ? velut linteum magnum, quatuor initiis submitti de cœlo in terram,*	11. Il vit le ciel ouvert, & comme une grande nappe " qu'on descendoit " par les quatre coins du ciel en terre,
12. *in quo erant omnia quadrupedia, & serpentia terræ, & volatilia cœli.*	12. où il y avoit de toutes sortes d'animaux terrestres à quatre pieds ", & de reptiles, & d'oiseaux du ciel ".
13. *Et facta est vox ad eum: Surge, Petre, occide, & manduca.*	13. Et il ouit une voix qui lui dit : Levez-vous, Pierre, tuez, & mangez ".

℣. 9. *expl.* sur le midi, qui étoit un des tems ausquels les fideles avoient accoutumé de prier.

℣. 10. *grec.* une extase. C'est un transport de l'ame hors de sa situation naturelle, durant lequel l'ame est tellement occupée de la vûe interieure de l'objet qui lui est représenté, que l'homme ne fait alors aucun usage de ses sens.

℣. 11. *lettr.* comme un vase. *autr.* quelque chose de grand.

Ibid. *grec.* liée.

℣. 12. *grec.* de bêtes sauvages.

Ibid. *expl.* qui, autant qu'on en peut juger par la suite, étoient censés impurs, selon la loi de Moïse, & dont elle défendoit aux Juifs de manger.

℣. 13. *expl.* On lui marquoit, selon S. Chrysostome, qu'il ne devoit faire aucune difficulté d'aller trouver ces Gentils qui le mandoient, aussi-bien que tous les autres. *Tuez* donc en eux, lui dit-on, cette vie du vieil homme né dans la corruption du peché ; & *mangez-les* ; c'est-à-dire, faites-les passer dans le corps sacré de l'Eglise.

14. Mais Pierre répondit : Je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de tout ce qui est impur & souillé.

15. Et la voix lui parlant encore une seconde fois, lui dit : N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié [v].

16. Cela s'étant fait jusqu'à trois fois [v], la nape fut retirée dans le ciel.

17. Lorsque Pierre étoit en peine en lui-même de ce que pouvoit signifier la vision qu'il avoit eue, les hommes envoyés par Corneille, s'étant enquis de la maison de Simon, se présenterent en ce même tems à sa porte ;

18. & ayant appellé quelqu'un, demanderent si ce n'étoit pas là que Simon, surnommé Pierre, étoit logé.

14. *Ait autem Petrus : Absit, Domine, quia numquam manducavi omne commune & immundum.*

15. *Et vox iterùm secundò ad eum : Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.*

16. *Hoc autem factum est per ter, & statim receptum est vas in cœlum.*

17. *Et dum intra se hæsitaret Petrus, quidnam esset visio, quam vidisset, ecce viri, qui missi erant à Cornelio, inquirentes domum Simonis, astiterunt ad januam :*

18. *& cùm vocassent, interrogabant, si Simon, qui cognominatur Petrus, illic habere hospitium.*

ỳ. 15. *expl.* Le Saint-Esprit lui fait connoître, qu'il n'y avoit plus devant Dieu de distinction de Juifs & de Gentils, depuis que le Fils de Dieu étoit mort pour tous, parce qu'ils pouvoient tous être lavés & purifiés dans ce sang divin.

ỳ. 16. *expl.* C'est-à-dire, que la même nape fut descendue jusqu'à trois fois vers S. Pierre, & que chaque fois il entendit la même voix, & fit la même réponse : non sans doute par opiniâtreté, mais par une divine œconomie de l'Esprit saint, qui préparoit à cet Apôtre dequoi fermer tout-à-fait la bouche aux autres Juifs qui voudroient blâmer sa conduite.

§. 3. *Pierre va trouver Corneille, & lui prêche* JESUS-CHRIST.

19. *Petro autem cogitante de visione, dixit Spiritus ei : Ecce viri tres quærunt te.*

20. *Surge itaque, descende, & vade cum eis, nihil dubitans, quia ego misi illos.*

21. *Descendens autem Petrus ad viros, dixit : Ecce ego sum quem quæritis : quæ causa est, propter quam venistis?*

22. *Qui dixerunt : Cornelius Centurio, vir justus, & timens Deum, & testimonium habens ab universa gente Judæorum, responsum accepit ab Angelo sancto accersire te in domum suam, & audire verba abs te.*

23. *Introducens ergo eos, recepit hospitio.*

19. Cependant Pierre pensant à la vision qu'il avoit eue, l'Esprit lui dit : Voilà trois hommes qui vous demandent.

20. Levez-vous donc, descendez, & ne faites point difficulté d'aller avec eux, car c'est moi qui les ai envoyés ''.

21. Pierre étant descendu pour aller trouver ces hommes *qui le demandoient* '', leur dit : Je suis celui que vous cherchez ; quel est le sujet pour lequel vous êtes venus?

22. Ils lui répondirent : Corneille Centenier, homme juste & craignant Dieu, selon le témoignage que lui rend toute la nation Juive, a été averti par un saint Ange de vous faire venir en sa maison, & d'écouter vos paroles ''.

23. Pierre les ayant donc fait entrer, les logea ; &

℣. 20. *expl.* quoiqu'ils vinssent de la part de Corneille : parce qu'il avoit inspiré effectivement à Corneille de les envoyer.

℣. 21. *grec.* qui lui étoient envoyés de la part de Corneille.

℣. 22. *autr.* & d'écouter ce que vous auriez à lui dire.

le lendemain il partit avec eux, & quelques-uns des freres ‖ de la ville de Joppé l'accompagnerent ‖.

24. Le jour d'après ils arriverent à Césarée, où Corneille les attendoit avec ses parens, & ses plus intimes amis, qu'il avoit assemblés chez lui.

25. Lorsque Pierre fut entré, Corneille vint au-devant de lui ‖, & se jettant à ses pieds, il l'adora ‖.

26. Mais Pierre le releva, lui disant : Levez-vous, je ne suis qu'un homme non plus que vous.

27. Et s'entretenant avec lui, il entra dans sa maison, où il trouva beaucoup de personnes qui s'y étoient assemblées.

28. Alors il leur dit:

Sequenti autem die surgens profectus est cum illis : & quidam ex fratribus ab Joppe comitati sunt eum.

24. *Alterâ autem die introivit Cæsaream. Cornelius verò expectabat illos, convocatis cognatis suis, & necessariis amicis.*

25. *Et factum est, cùm introisset Petrus, obvius venit ei Cornelius, & procidens ad pedes ejus adoravit.*

26. *Petrus verò elevavit eum, dicens : Surge, & ego ipse homo sum.*

27. *Et loquens cum illo, intravit, & invenit multos, qui convenerant.*

28. *Dixitque ad*

ỷ. 23. *autr.* des fideles. *expl.* Quelques-uns des Juifs convertis à la foi de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* Saint Pierre s'étoit peut-être ouvert à eux du mystere qui lui avoit été revelé : ou au-moins Dieu le permit ainsi, dit S. Chrysostome, afin que ces Juifs devinssent eux-mêmes autant de témoins irreprochables & d'apologistes de sa conduite.

ỷ. 25. *expl.* Corneille averti de son arrivée sortit au-devant de lui, soit dans la ville, soit dans la cour de sa maison.

Ibid. *expl.* Il se jetta à ses pieds, & lui témoigna par cette humiliation exterieure, l'extrême veneration qu'il avoit pour une personne qu'il regardoit comme revêtue de l'autorité de Dieu même.

illos : Vos scitis quomodo abominatum sit viro Judæo conjungi aut accedere ad alienigenam : sed mihi ostendit Deus, neminem communem aut immundum dicere hominem.

Vous sçavez que les Juifs ont en grande horreur d'avoir quelque liaison avec un étranger, ou de l'aller trouver chez lui : mais Dieu m'a fait voir que je ne devois estimer aucun homme impur & souillé.

29. *Propter quod sine dubitatione veni accersitus. Interrogo ergo quam ob causam accersistis me ?*

29. C'est pourquoi dès que vous m'avez mandé, je n'ai fait aucune difficulté de venir. Je vous prie donc de me dire pourquoi vous m'avez envoyé querir ?

30. *Et Cornelius ait : A nudiustquarta die usque ad hanc horam, orans eram horâ nonâ in domo meâ, & ecce vir stetit ante me in veste candida, & ait :*

30. Alors Corneille lui dit : Il y a maintenant quatre jours " que m'étant mis en priere " dans ma maison à la neuviéme heure, un homme" vêtu d'une robe blanche " vint se présenter tout d'un coup devant moi, & me dit :

31. *Corneli, exaudita est oratio tua, & eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt in conspectu Dei.*

31. Corneille, votre priere a été exaucée, & Dieu s'est souvenu de vos aumônes.

32. *Mitte ergo in Joppen, & accersi Simonem, qui cognominatur Petrus : hic*

32. C'est pourquoi envoyez à Joppé, & faites venir de là Simon, surnommé Pierre : il est logé

℣. 30 *grec.* qu'étant à jeun.
Ibid. *autr.* depuis quatre jours jusqu'à présent étant resté en priere.
Ibid. *expl.* un Ange sous la forme d'un homme.
Ibid. *autr.* éclatante.

en la maiſon de Simon corroyeur près de la mer ".

hoſpitatur in domo Simonis coriari juxta mare.

33. J'ai envoyé à l'heure même vers vous, & vous m'avez fait la grace de venir. Nous voilà donc maintenant tous aſſemblés devant vous " pour ouir de votre bouche tout ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire.

33. *Confeſtim ergo miſi ad te: & tu benè feciſti veniendo. Nunc ergo omnes nos in conſpectu tuo adſumus, audire omnia quæcumque tibi præcepta ſunt à Domino.*

Deut. 10. 17. 2. Paral. 19. 7. Job 34. 19. Sap. 6. 8. Eccli. 35. 16. Rom. 2. 11. Galat. 2. 6. Epheſ. 6. 9. Coloſ. 3. 25. 1. Pet. 1. 17.

34. Alors Pierre prenant la parole, dit: En vérité je voi bien que Dieu n'a point d'égard aux diverſes conditions des perſonnes ":

34. *Aperiens autem Petrus os ſuum, dixit: In veritate comperi, quia non eſt perſonarum acceptor Deus:*

35. mais qu'en toute nation celui qui le craint, & dont les œuvres ſont juſtes, lui eſt agréable.

35. *ſed in omni gente, qui timet eum, & operatur juſtitiam, acceptus eſt illi.*

36. Dieu s'eſt fait entendre aux enfans d'Iſrael, en leur annonçant la paix " par JESUS-CHRIST, qui eſt le Seigneur de tous.

36. *Verbum miſit Deus filiis Iſrael, annuntians pacem per Jeſum Chriſtum: hic eſt omnium Dominus.*

† Lundi après Pâque.

37. † Et vous ſçavez ce qui eſt arrivé dans toute la Judée ", & qui a com-

37. *Vos ſcitis quod factum eſt verbum per univerſam Judæam,*

ỷ. 32. *grec. aj.* auſſi-tôt qu'il ſera venu, il vous parlera.

ỷ. 33. *grec.* devant Dieu.

ỷ. 34. *lettr.* ne fait point acception de perſonnes; *i. e.* ne met point de difference entre le Juif & le Gentil.

ỷ. 36. *expl.* la reconciliation des hommes avec leur Createur.

ỷ. 37. *expl.* C'eſt-à-dire, la doctrine que JESUS a enſeignée, & les miracles qu'il a faits pour la confirmer.

incipiens enim à Galilæa, post baptismum, quod prædicavit Joannes :

mencé par la Galilée, après le Baptême que Jean a prêché :

38. *Jesum à Nazareth, quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, & virtute, qui pertransiit benefaciendo & sanando omnes oppressos à diabolo, quoniam Deus erat cum illo.*

38. comment Dieu a oint de l'Esprit saint & de force, JESUS de Nazareth ″, qui allant de lieu en lieu faisoit du bien *partout*, & guérissoit tous ceux qui étoient sous la puissance du diable, parce que Dieu étoit avec lui ″. *Luc.* 4. 14.

39. *Et nos testes sumus omnium, quæ fecit in regione Judæorum & Jerusalem. Quem occiderunt suspendentes in ligno :*

39. Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée & dans Jerusalem. Cependant ils l'ont fait mourir, l'attachant à une croix :

40. *hunc Deus suscitavit tertia die, & dedit eum manifestum fieri ;*

40. mais Dieu l'a ressuscité le troisiéme jour, & a voulu qu'il se montrât *vivant* ;

41. *non omni populo, sed testibus præordinatis à Deo : nobis, qui manducavimus & bibimus cum*

41. non à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avoit choisis avant tous les tems : à nous, qui avons mangé &

L'Apôtre supposant qu'ils avoient été au-moins informés en géneral de toutes ces choses, les en instruit plus en particulier.

℣. 38. *expl.* Ceci marque singulierement l'onction de sa divinité, c'est à-dire, l'union intime & inséparable de la nature divine avec la nature humaine en la personne de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* non seulement par la vertu de son Saint-Esprit, mais comme étant lui-même le Verbe & le Fils de Dieu, qui operoit toutes ces merveilles par un effet de sa vertu propre.

bu avec lui, depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts.

illo, postquam resurrexit à mortuis.

42. Et il nous a commandé de prêcher & d'attester devant le peuple, que c'est lui qui a été établi de Dieu ″, pour être le juge des vivans & des morts.

42. *Et præcepit nobis prædicare populo, & testificari, quia ipse est qui constitutus est à Deo judex vivorum & mortuorum.*

Jer. 31. 34. Mich. 7. 28.

43. Tous les Prophetes lui rendent témoignage, que tous ceux qui croiront en lui ″ recevront par son nom ″ la rémission de leurs pechés.

43. *Huic omnes prophetæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere per nomen ejus omnes qui credunt in eum.*

§. 4. *Effusion du saint Esprit sur les Gentils, & leur baptême.*

44. Pierre parloit encore lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutoient la parole ″.

44. *Adhuc loquente Petro verba hæc cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum.*

45. Et les fideles circoncis ″ qui étoient venus

45. *Et obstupuerunt ex circumcisione fide-*

ỳ. 42. *expl.* entant qu'homme, par le mérite même de sa mort & de sa résurrection.

ỳ. 43. *expl.* en le regardant véritablement comme le Fils de Dieu; comme le CHRIST envoyé pour le salut de l'univers, & vivant d'une maniere digne de cette créance.

Ibid. *expl.* par son autorité, ses mérites, l'invocation de son nom.

ỳ. 44. *expl.* Dieu fit un miracle, en renversant, pour ainsi dire, l'ordre commun de sa grace, par l'effusion de son Saint Esprit sur tous ces Gentils avant même qu'ils eussent été baptisés, pour faire connoître aux Juifs convertis à la foi, qu'il étoit maître de faire grace à qui il vouloit, & que sa misericorde s'étendroit sur toutes les nations de la terre.

ỳ. 45. *expl.* les Juifs convertis.

les, qui venerant cum Petro, quia & in nationes gratia Spiritûs sancti effusa est;	avec Pierre, furent frappés d'étonnement, de voir que la grace du Saint-Esprit se répandoit aussi sur les Gentils;
46. *audiebant enim illos loquentes linguis, & magnificantes Deum.*	46. car ils les entendoient parler *diverses* langues, & glorifier Dieu.
47. *Tunc respondit Petrus: Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi, qui Spiritum sanctum acceperunt sicut & nos?*	47. Alors Pierre dit: Peut-on refuser l'eau du Baptême à ceux qui ont déja reçu le Saint-Esprit comme nous "?
48. *Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi. Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.*	48. Et il commanda qu'on les baptisât" au nom du Seigneur JESUS-CHRIST" ¶. Après cela ils le prierent de demeurer quelques jours avec eux ".

ỹ. 47. *expl.* Il semble, dit S. Chrysostome, que saint Pierre réponde ici en quelque sorte à ceux d'entre les Juifs convertis qui sembloient devoir s'opposer au Baptême qu'il étoit prêt de donner à ces Gentils.

ỹ. 48. *expl.* Ce qui semble marquer, que comme les Apôtres ne se chargeoient pas ordinairement de baptiser ceux qu'ils convertissoient, leur principale fonction étant de prêcher l'Evangile, ils laissoient aux ministres inferieurs le soin de donner le saint Baptême. Ainsi ce furent sans doute quelques-uns de ceux qui avoient accompagné S. Pierre de Joppé à Cesarée, qui baptiserent la maison de Corneille.

Ibid. *expl.* non pour exclure de la formule du Baptême l'invocation des autres Personnes de la sainte Trinité, mais pour leur faire entendre que le Baptême qu'ils recevroient, étoit le fruit de la mort & de la résurrection de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* par reconnoissance, & pour être plus parfaitement instruits de tous leurs devoirs, & plus affermis dans la sainteté de leur vocation.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Pierre repris, rend raison de sa conduite.*

La même année de J. C. 39.

1. LEs Apôtres & les freres qui étoient dans la Judée, apprirent que les Gentils mêmes avoient reçu la parole de Dieu ″.

2. Et lorsque Pierre fut venu à Jerusalem, les fideles circoncis disputoient contre lui,

3. & lui disoient : Pourquoi avez-vous été chez des hommes incirconcis, & avez-vous mangé avec eux″ ?

4. Mais Pierre commença à leur raconter par ordre comment la chose s'étoit passée ″ :

1. *AUdierunt autem Apostoli, & fratres, qui erant in Judæa, quoniam & gentes receperunt verbum Dei.*

2. *Cùm autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversus illum, qui erant ex circumcisione,*

3. *dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes, & manducasti cum illis ?*

4. *Incipiens autem Petrus, exponebat illis ordinem, dicens :*

℣. 1. *expl.* Les Juifs zelés pour la gloire de leur nation, furent sans doute les premiers à répandre cette nouvelle dans la Judée, par un secret ressentiment de ce qu'ils voyoient par là que la prédication de l'Evangile passoit jusqu'aux Gentils, qu'ils avoient toujours regardés avec beaucoup de mépris.

℣. 3. *expl.* Quoique les Apôtres purent bien être surpris de ce bruit, qui se publia dans Jerusalem comme tous les autres, S. Chrysostome assure que ce ne furent point eux, mais le commun des fideles, qui s'éleverent contre S. Pierre lorsqu'il y fut de retour, & qui l'obligerent en quelque sorte de rendre raison de sa conduite.

℣. 4. *expl.* Saint Pierre pratique le premier ce qu'il a enseigné lui-même : Qu'on doit être toujours prêt de répondre pour sa défense à toutes personnes, avec modestie & douceur. 1. *Petr.* 3. 15.

5. *Ego eram in civitate Joppe orans, & vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quoddam velut linteum magnum quatuor initiis summitti de cœlo, & venit usque ad me.*

5. Lorsque j'étois, dit-il, dans la ville de Joppé en priere, il me survint un ravissement d'esprit, & j'eus une vision dans laquelle je vis descendre du ciel comme une grande nape qui tenue par les quatre coins, s'abaissoit & venoit jusqu'à moi.

6. *In quod intuens considerabam, & vidi quadrupedia terræ, & bestias, & reptilia, & volatilia cœli.*

6. Et la considerant avec attention, j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles & des oiseaux du ciel.

7. *Audivi autem & vocem, dicentem mihi: Surge, Petre, occide & manduca.*

7. J'entendis aussi une voix qui me dit: Pierre, levez-vous, tuez & mangez.

8. *Dixi autem: Nequaquam, Domine: quia commune aut immundum numquam introivit in os meum.*

8. Je répondis: Je n'ai garde, Seigneur, car jamais rien d'impur & de souillé n'entra dans ma bouche.

9. *Respondit autem vox secundò de cœlo: Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris.*

9. Et la voix me parlant du ciel une seconde fois, me dit: N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.

10 *Hoc autem factum est per ter; & recepta sunt omnia rursum in cœlum.*

10. Cela se fit jusqu'à trois fois ", & ensuite toutes ces choses furent retirées dans le ciel.

11. *Et ecce viri tres*

11. Au même tems trois

℣. 10. *expl.* pour marquer que ce n'étoit pas une illusion de son imagination.

hommes qui avoient été envoyés vers moi de la ville de Cesarée, se présenterent à la porte de la maison où j'étois.

confestim astiterunt in domo, in qua eram, missi à Cæsarea ad me.

12\. Et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux sans en faire aucune difficulté. Ces six de nos freres que vous voyez, vinrent aussi avec moi [//], & nous entrâmes dans la maison de cet homme;

12\. *Dixit autem Spiritus mihi, ut irem cum illis, nihil hæsitans. Venerunt autem mecum & sex fratres isti, & ingressi sumus in domum viri:*

13\. qui nous raconta aussi comment il avoit vû en sa maison un Ange, qui s'étoit présenté devant lui, & lui avoit dit: Envoyez à Joppé, & faites venir Simon, surnommé Pierre:

13\. *narravit autem nobis, quomodo vidisset Angelum in domo sua, stantem, & dicentem sibi; Mitte in Joppen, & accersi Simonem, qui cognominatur Petrus:*

14\. il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvé, vous & toute votre maison.

14\. *qui loquetur tibi verba in quibus salvus eris tu, & universa domus tua.*

15\. Quand j'eus commencé à leur parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il étoit descendu sur nous au commencement.

15\. *Cùm autem cœpissem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut & in nos in initio.*

Sup. 1. 5. Matth. 3. 11. Marc 8.

16\. Alors je me souvins de cette parole du Seigneur: Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez bap-

16\. *Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat: Joannes quidem baptizavit a-*

℣. 12. *expl.* Saint Pierre les avoit menés avec lui pour rendre témoignage de sa conduite.

quâ vos autem baptizabimini Spiritu sancto.

tisés dans le Saint-Esprit. *Luc 3. 16. Joan. 1. 26.*

17. *Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus sicut & nobis, qui credidimus in Dominum Jesum Christum : ego quis eram, qui possem prohibere Deum ?*

17. Puis donc que Dieu leur a donné la même grace qu'à nous, qui avons cru au Seigneur JESUS-CHRIST ″, qui étois-je moi pour empêcher *le dessein de* Dieu ? *Inf. 19. 4.*

18. *His auditis, tacuerunt, & glorificaverunt Deum, dicentes : Ergo & gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam.*

18. Ayant entendu ce discours *de Pierre*, ils s'appaiserent, & glorifierent Dieu, en disant : Dieu a donc aussi fait part aux Gentils du don de la pénitence qui mene à la vie.

§. 2. *Fideles dispersés, prêchant aux Juifs, & puis aux Gentils. Barnabé & Paul prêchent à Antioche. Disciples appellés Chrétiens.*

19. *Et illi quidem, qui dispersi fuerunt à tribulatione, quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicen, & Cyprum, & Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis.*

19. Cependant ceux qui avoient été dispersés par la persecution qui s'étoit élevée à la mort d'Estienne, avoit passé jusqu'en Phénicie, en Chypre & à Antioche, & n'avoient annoncé la parole qu'aux Juifs seulement ″.

20. *Erant autem quidam ex eis viri*

20. Mais quelques-uns d'entre eux ″, qui étoient

ỽ. 17. *grec. autr.* parce qu'ils ont cru en JESUS-CHRIST.
ỽ. 19. *expl.* soit naturels, soit proselytes.
ỽ. 20. *expl.* plus hardis que les autres, & poussés par un instinct surnaturel de l'Esprit de Dieu, ou peut-être même excités par le bruit de ce qui étoit arrivé à Cesarée.

de Chypre & de Cyrene, étant entrés dans Antioche, parlerent aussi aux Grecs ", & leur annoncerent le Seigneur JESUS.

Cyprii, & Cyrenæi, qui cùm introissent Antiochiam, loquebantur & ad Græcos, annuntiantes Dominum Jesum.

21. Et la main du Seigneur étoit avec eux "; † de sorte qu'un grand nombre de personnes crurent & se convertirent au Seigneur ".

† S. Barnabé.

21. *Et erat manus Domini cum eis; multusque numerus credentium conversus est ad Dominum.*

22. Le bruit en étant venu jusqu'à l'Eglise de Jerusalem ", ils envoyerent Barnabé à Antioche ":

22. *Pervenit autem sermo ad aures Ecclesiæ, quæ erat Jerosolymis, super istis, & miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.*

23. lequel y étant arrivé, & ayant vû la grace de Dieu ", il s'en réjouit, & les exhorta tous de demeurer dans le *service du* Seigneur, avec un cœur

23. *Qui cùm pervenisset, & vidisset gratiam Dei, gavisus est, & hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Do-*

℣. 20. *expl.* aux Gentils comme aux Juifs, l'Evangile & la foi de JESUS-CHRIST.

℣. 21. *expl.* C'est-à-dire, qu'il secondoit leurs prédications, tant en leur communiquant sa puissance pour faire exterieurement plusieurs miracles, qu'en agissant efficacement sur les cœurs de ceux à qui ils parloient.

Ibid. *expl.* Plusieurs d'entre les Gentils crurent à l'Evangile, & se convertirent en quittant les superstitions du paganisme.

℣. 22. *expl.* On doit entendre principalement les Apôtres qui y étoient demeurés, lorsque la persecution avoit dispersé la plus grande partie des fideles.

Ibid. *expl.* pour affermir dans la pieté tous ces nouveaux convertis.

℣. 23. *expl.* l'effusion abondante de la grace du Seigneur sur ces Gentils.

mino :

ferme & inébranlable :

24. *quia erat vir bonus, & plenus Spiritu sancto, & fide : & apposita est multa turba Domino.*

24. car c'étoit un homme vraiment bon, plein du Saint-Esprit & de foi : & un grand nombre de personnes crurent & se joignirent au Seigneur ".

25. *Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulum : quem cùm invenisset, perduxit Antiochiam.*

25. Barnabé s'en alla ensuite à Tarse, pour chercher Saul " : & l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche. L'an 414

26. *Et annum totum conversati sunt ibi in Ecclesia, & docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primùm Antiochiæ discipuli, CHRISTIANI.*

26. Ils demeurerent un an entier dans cette Eglise, où ils instruisirent un grand nombre de personnes ; de sorte que ce fut à Antioche que les disciples furent premierement nommés CHRETIENS " *.

*La suite de cette Epître est au chap. 13. v. 1.

§. 3. *Prophetie d'Agabus ; aumônes pour les Chrétiens de Judée.*

27. *In his autem diebus supervenerunt*

27. En ce même tems quelques Prophetes vin-

℣. 24. *expl.* C'est à dire, selon S. Chrysostome, qu'outre ceux qu'il eut la joie de trouver déja convertis, il en convertit encore beaucoup d'autres par la maniere dont il leur parla, étant bon & rempli de charité & de foi.

℣. 25. *expl.* Barnabé songe à s'associer Paul plutôt qu'un autre, pour la prédication de l'Evangile, parce qu'il lui étoit uni très-étroitement, comme on le voit *ch. 9. v. 27.* & qu'il connoissoit d'ailleurs son zele ardent pour l'accroissement de l'Eglise.

℣. 26. *expl.* C'est-à-dire, disciples de JESUS-CHRIST. Par un effet de la foi & du zele de ces deux grands hommes, le nombre de ceux qui embrasserent la foi de JESUS-CHRIST dans cette ville fut si grand, qu'ils commencerent à composer un corps considérable, que l'on distingua des autres peuples par le nom honorable de *Chrétiens.*

rent de Jeruſalem à Antioche ;

28. l'un deſquels, nommé Agabus ″, prédit par l'Eſprit de Dieu, qu'il y auroit une grande famine par toute la terre : comme elle arriva enſuite ſous *l'Empereur* Claude ″.

29. Et les diſciples reſolurent d'envoyer chacun ſelon ſon pouvoir, quelques aumônes aux freres qui demeuroient en Judée ″ :

30. ce qu'ils firent en effet, les envoyant aux Prêtres *de Jeruſalem*, par
L'an 42. les mains de Barnabé & de Saul.

ab Jeroſolymis Prophetæ Antiochiam.

28. *Et ſurgens unus ex eis, nomine Agabus, ſignificabat per Spiritum famem magnam futuram in univerſo orbe terrarum : quæ facta eſt ſub Claudio.*

29. *Diſcipuli autem, prout quis habebat, propoſuerunt ſinguli in miniſterium mittere habitantibus in Judæa fratribus :*

30. *quod & fecerunt mittentes ad ſeniores per manus Barnabæ & Sauli.*

ỳ. 28. *lettr.* ſe levant.
Ibid. *expl.* la ſeconde année de ſon empire.
ỳ. 29. *expl.* Ceux des Juifs qui ſe convertirent les premiers à la foi de JESUS-CHRIST, avoient vendu tous leurs biens : & la perſécution qui s'excita dans la Judée contre les fideles à la mort de S. Etienne, fit exercer de grandes violences contre eux : de ſorte que les autres Juifs les avoient dépouillés ſans doute de leurs biens.



CHAPITRE XII.

§. 1. *Martyre de saint Jacque. Prison & délivrance de saint Pierre.*

1. *Eodem autem tempore misit Herodes rex manus, ut affligeret quosdam de Ecclesia :*

2. *Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio.*

3. *Videns autem quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet & Petrum : erant autem dies azymorum.*

4. *Quem cùm apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternioni-*

1. † En ce même tems le roi Herode ″ employa sa puissance ″ pour maltraiter quelques-uns de l'Eglise ″ ;

† Saint Pierre & S. Paul. L'an 44. de J. C.

2. & il fit mourir par l'épée ″ Jacque frere de Jean.

3. Et voyant que cela plaisoit aux Juifs, il fit encore prendre Pierre : c'étoit alors les jours des pains sans levain ″.

4. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en prison, & le donna à garder à quatre bandes de quatre sol-

ỳ. 1. *expl.* Cet Herode étoit fils d'Aristobule, & frere de la fameuse Herodias qui procura la mort de Jean-Baptiste. Il fut surnommé Agrippa en l'honneur de Marc-Agrippa gendre d'Auguste.

Ibid. *lettr.* mit les mains pour affliger. *autr.* se mit à maltraiter.

Ibid. *expl.* Il le fit pour flatter la passion, & se concilier l'estime & l'affection du peuple Juif.

ỳ. 2. *expl.* C'est-à-dire, qu'il lui fit trancher la tête, sans lui faire son procès, & par une violence toute manifeste.

ỳ. 3. *lettr.* azymes ; c'est-à-dire, vers la Pâque des Juifs. Saint Luc marque cette circonstance pour indiquer le tems de la mort de S. Jacque, ou pour rendre raison de ce que S. Pierre n'avoit pas été mis à mort aussi-tôt après qu'il eut été arrêté.

dats chacune ; dans le dessein de le faire mourir ‖ devant tout le peuple après la fête de Pâque.

bus militum custodiendum, volens post Pascha producere eum populo.

5. Pendant que Pierre étoit ainsi gardé dans la prison, l'Eglise faisoit sans cesse des prieres à Dieu pour lui.

5. Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.

6. Mais la nuit même de devant le jour qu'Herode avoit destiné à son supplice ‖, comme Pierre dormoit entre deux soldats, lié de deux chaînes, & que les gardes qui étoient devant la porte, gardoient la prison,

6. Cùm autem producturus eum esset Herodes, in ipsa nocte erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus catenis duabus, & custodes ante ostium custodiebant carcerem,

7. l'Ange du Seigneur parut tout d'un coup, & remplit le lieu de lumiere : & poussant Pierre par le côté, il l'éveilla, & lui dit : Levez-vous promptement. Au même moment les chaînes tomberent de ses mains.

7. & ecce Angelus Domini astitit, & lumen refulsit in habitaculo, percussoque latere Petri, excitavit eum, dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus.

8. Et l'Ange lui dit : Mettez votre ceinture, & chaussez vos souliés. Il le fit. Et l'Ange ajouta : Prenez votre vêtement, & suivez-moi.

8. Dixit autem Angelus ad eum : Præcingere, & calcea te caligas tuas. Et fecit sic. Et dixit illi : Circumda tibi vestimentum tuum, & sequere me.

℣. 4. *lettr.* de le produire.
℣. 6. *lettr.* devoit le produire.

9. *Et exiens sequebatur eum, & nesciebat quia verum est quod fiebat per Angelum: existimabat autem si visum videre.*

10. *Transeuntes autem primam & secundam custodiam, venerunt ad portam ferream, quæ ducit ad civitatem, quæ ultrò aperta est eis: & exeuntes processerunt vicum unum, & continuò discessit Angelus ab eo.*

11. *Et Petrus ad se reversus, dixit: Nunc scio verè, quia misit Dominus Angelum suum & eripuit me de manu Herodis, & de omni expectatione plebis Judæorum.*

9. Il sortit donc, & il le suivoit, ne sçachant pas que ce qui se faisoit par l'Ange, fut véritable; mais s'imaginant que ce qu'il voyoit n'étoit qu'un songe".

10. Lorsqu'ils eurent passé le premier & le second corps-de-garde, ils vinrent à la porte de fer, par où l'on va à la ville", qui s'ouvrit d'elle-même devant eux"; & étant sortis, ils allerent *ensemble* le long d'une rue"; mais l'Ange le quitta aussi-tôt après.

11. Alors Pierre étant revenu à soi", dit *en lui-même*: C'est à cette heure que je reconnois véritablement que le Seigneur a envoyé son Ange, & qu'il m'a délivré de la main d'Herode, & de toute l'attente du peuple Juif" ¶.

℣. 9. *autr.* qu'une vision.

℣. 10. *expl.* de la prison à la ville: ou peut-être à cause que la prison étoit hors de Jerusalem, ainsi que plusieurs l'ont cru.

Ibid *expl.* par un effet de la puissance du Seigneur, ou par le ministere invisible de l'Ange.

Ibid. *expl.* jusqu'à ce que S. Pierre fût en lieu de sureté.

℣. 11. *expl.* parce que jusqu'alors il avoit été dans l'étonnement de ce qu'il voyoit sans presque le croire: mais du moment que l'Ange l'eut quitté, il reconnut le miracle que Dieu avoit fait en sa faveur.

Ibid. *expl.* de la mort que tout le peuple Juif s'attendoit de lui voir souffrir.

12. Et ayant pensé *à ce qu'il feroit*, il vint en la maison de Marie, mere de Jean ", surnommé Marc, où plusieurs étoient assemblés, & en prieres ".

12. *Considerans que venit ad domum Mariæ matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati, & orantes.*

13. Quand il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhodé vint pour ouir " qui c'étoit.

13. *Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum, nomine Rhode.*

14. Et ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut une si grande joie, qu'au-lieu de lui ouvrir, elle courut dire à ceux qui étoient dans la maison, que Pierre étoit à la porte.

14. *Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed intrò currens nuntiavit stare Petrum ante januam.*

15. Ils lui dirent : Vous avez perdu l'esprit. Mais elle les assura que c'étoit lui. Et ils disoient : C'est son Ange ".

15. *At illi dixerunt ad eam : Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant : Angelus ejus est.*

16. Cependant Pierre

16. *Petrus autem*

℣. 12. *expl.* Il y a quelqu'apparence que cette maison n'étoit pas éloignée du lieu où il se trouva lorsque l'Ange l'eut quitté, & que ce fut en partie ce qui le détermina à y aller d'abord.

Ibid. *expl.* C'étoit le lieu, ou un des lieux où les fideles s'assembloient ordinairement, & où ils faisoient alors des prieres continuelles à Dieu pour S. Pierre.

℣. 13. *grec.* tout doucement. *expl.* Parce qu'outre que c'étoit au milieu de la nuit, le tems même de la persécution les obligeoit de se tenir davantage sur leurs gardes.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, Dieu a permis que son Ange-gardien se soit apparu à cette fille, pour nous assurer de la protection du Seigneur à son égard & nous consoler.

perseverabat pulsans. Cùm autem aperuissent, viderunt eum, & obstupuerunt.

continuoit à frapper [a]. Et lorsqu'ils eurent ouvert, l'ayant vû, ils furent saisis d'un extrême étonnement.

17. *Annuens autem eis manu, ut tacerent, narravit quomodo Dominus eduxisset eum de carcere; dixitque: Nuntiate Jacobo, & fratribus hæc. Et egressus abiit in alium locum.*

17. Mais lui leur ayant fait signe de la main qu'ils se tûssent [a], il leur raconta comment le Seigneur l'avoir retiré de la prison, & leur dit: Faites sçavoir ceci à Jacque [a] & aux freres. Et aussi-tôt il sortit, & s'en alla en un autre lieu [a].

18. *Factâ autem die, erat non parva turbatio inter milites, quidnam factum esset de Petro.*

18. Quand il fut jour, il y eut un grand trouble parmi les soldats, pour sçavoir ce que Pierre étoit devenu.

§. 2. *Herode Agrippa frappé de Dieu.*

19. *Herodes autem, cùm requisisset eum, & non invenisset, inquisitione factâ de*

19. Et Herode l'ayant fait chercher, & ne l'ayant point trouvé, après avoir fait donner la question [a].

ỳ. 16. *expl.* songeant à se mettre en fureté le plus promptement qu'il pourroit.

ỳ. 17. *expl.* soit pour l'entendre, soit pour empêcher que le bruit même ne servît à les découvrir.

Ibid. *expl.* Jacque le mineur, dit le frere du Seigneur, qui étoit Evêque de Jerusalem.

Ibid. *expl.* soit dans Jerusalem, ou comme plusieurs l'ont cru, hors de la ville. Ce n'étoit pas assurément par timidité; mais il regarda comme une suite de ce que l'Ange avoit fait pour lui, de pourvoir à sa fureté: & il crut que Dieu vouloit qu'il se conservât pour son Eglise. Quelques-uns croient que ce fut alors qu'après avoir parcouru diverses provinces, il arriva enfin à Rome, & que les autres Apôtres se dispersèrent pour aller prêcher dans tout le monde. *Menoch. Tirin.*

ỳ. 19. *autr.* après avoir fait faire le procès aux gardes.

aux gardes, il commanda qu'ils fussent menés au supplice ‖ : & il s'en alla de Judée à Cesarée ‖ , où il demeura ‖.

custodibus, jussit eos duci : descendensque à Judaa in Cæsaream, ibi commoratus est.

20. Or il étoit irrité‖ contre les Tyriens & les Sidoniens : mais ils le vinrent trouver d'un commun accord, & ayant gagné Blaste, qui étoit Chambellan du Roi, ils demanderent la paix, parce que leur pays tiroit sa subsistance des terres du Roi ‖.

20 Erat autem iratus Tyriis, & Sidoniis. At illi unanimes venerunt ad eum, & persuaso Blasto, qui erat super cubiculum regis, postulabant pacem, eò quòd alerentur regiones eorum ab illo.

21. Herode ayant donc pris jour pour leur parler ‖ , parut vêtu d'une robe royale ; & étant assis

21. Statuto autem die, Herodes, vestitus veste regiâ, sedit pro tribunali, & concio-

℣. 19. *expl.* Comme il se vit frustré de l'esperance qu'il avoit eue de se concilier les bonnes-graces des Juifs, en leur donnant la cruelle satisfaction de voir mourir publiquement le chef de l'Eglise ; il voulut au-moins leur prouver par cette inhumanité qu'il exerça envers ses propres soldats, qu'il n'avoit eu nulle part à l'évasion de S. Pierre.

Ibid. *expl.* Le dépit & la honte qu'il eut de n'avoir pu executer ce qu'il prétendoit, le porta à sortir de Jerusalem pour s'en aller à Cesarée, chercher sans qu'il y pensât, la punition que la justice divine lui préparoit en ce lieu.

Ibid. *expl.* environ deux ans jusqu'à sa mort.

℣. 20. *autr.* prêt de faire la guerre aux Tyriens.

Ibid *expl.* à cause du grand trafic qu'ils faisoient dans ses états, & sur-tout des vivres qu'ils retiroient de ses provinces. Le territoire de Tyr & de Sidon resserré entre la mer & les montagnes, étoit trop petit pour fournir suffisamment à la nourriture de deux si grands peuples : ainsi ils étoient obligés de tirer leur subsistance des terres du roi Herode, à qui l'Empereur Claude avoit donné la Judée & la Samarie.

℣. 21. *expl.* pour donner audience à leurs députés.

nabatur

nabatur ad eos;

dans son trône, il haranguoit devant eux ″;

22. *populus autem acclamabat: Dei voces, & non hominis.*

22. & le peuple ″ crioit dans ses acclamations: C'est la voix d'un Dieu, & non pas d'un homme.

23. *Confestim autem percussit eum Angelus Domini, eò quòd non dedisset honorem Deo; & consumptus à vermibus, expiravit.*

23. Mais au même instant un Ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avoit pas donné gloire à Dieu ″; & étant mangé des vers, il mourut. A la fin de l'année 43.

24. *Verbum autem Domini crescebat, & multiplicabatur.*

24. Cependant la parole du Seigneur faisoit de grands progrès, & se répandoit de plus en plus.

25. *Barnabas autem & Saulus reversi sunt ab Jerosolymis, expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus.*

25. Et après que Barnabé & Saul se furent acquittés de leur ministere ″, ils retournerent de Jerusalem ″, Sup. 11, 30. ayant pris avec eux Jean, surnommé Marc.

ỷ. 21. *autr.* Il les haranguoit. *expl.* Il relevoit apparemment devant eux & sa puissance qu'il auroit pu leur faire ressentir, & sa bonté dont il aimoit mieux leur donner des marques, puisqu'ils venoient l'implorer.

ỷ. 22. *expl.* qui étoit accouru de toute la province à Cesarée, à cause des jeux solemnels qu'on y célébroit pour la conservation de l'Empereur. *Joseph. Antiq l. 19. c. 7.*

ỷ. 23. *expl.* Au lieu de s'anéantir dans ce moment à la vûe de Dieu, & de rejetter avec horreur cette indigne flatterie, il s'y complut, & mérita qu'un Ange le frappât dans le moment d'une plaie honteuse & mortelle; c'est-à-dire, que les vers s'étant engendrés de sa propre chair, le mangerent tout vivant & lui donnerent la mort.

ỷ. 25. *expl.* touchant les aumônes que ceux d'Antioche avoient envoyées par eux.

Ibid. *expl.* à Antioche, pour y affermir de plus en plus le bien qu'ils y avoient établi.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Paul & Barnabé envoyés aux Gentils par le saint Esprit.*

Suite de l'Epître de saint Barnabé.

1. IL y avoit alors dans l'Eglise d'Antioche des Prophetes & des Docteurs ", entre lesquels étoient Barnabé & Simon, qu'on appelloit le Noir, Lucius le Cyrénéen, Manahen frere de lait d'Herode le Tetrarque, & Saul.

1. *ERant autem in Ecclesia, quæ erat Antiochiæ, Prophetæ & Doctores, in quibus Barnabas, & Simon, qui vocabatur Niger, & Lucius Cyrenensis, & Manahen, qui erat Herodis Tetrarchæ collactaneus, & Saulus.*

2. Or pendant qu'ils s'acquittoient des fonctions de leur ministere" devant le Seigneur, & qu'ils jeûnoient, le Saint-Esprit leur dit" : Séparez-moi " Saul & Barnabé,

2. *Ministrantibus autem illis Domino, & jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum & Barnabam, in opus ad quod*

ỷ. 1. *expl.* Ceux qu'on appelloit *Prophetes* dans la loi nouvelle, étoient particulierement ceux que le Seigneur remplissoit de son Esprit, pour expliquer d'une maniere surnaturelle ce qu'il y avoit de plus caché dans les Ecritures. Les *Docteurs* étoient ceux qui instruisoient aussi les fideles, mais en un degré inferieur à celui des Prophetes.

ỷ. 2. *expl.* le mot Grec peut signifier particulierement, qu'ils offroient le sacrifice.

Ibid. *expl.* ou d'une maniere sensible par une voix intelligible, ou par le ministere de quelqu'un des Prophetes mêmes dont on a parlé.

Ibid. *expl.* Cette *séparation* marquoit proprement l'ordination Ecclésiastique, par laquelle le Saint-Esprit vouloit qu'en les séparant des autres Prophetes & Docteurs on les établît tous deux Apôtres, pour porter la parole de Dieu aux nations. Car ils n'avoient pas encore reçu ni l'un ni l'autre le caractere de l'ordination épiscopale,

assumpsi eos.

pour l'œuvre à laquelle je les ai appellés.

3. *Tunc jejunantes, & orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.*

3. Et après qu'ils eurent jeûné & prié, ils leur imposerent les mains ″, & les laisserent aller ″ ¶.

4. *Et ipsi quidem missi à Spiritu sancto abierunt Seleuciam, & inde navigaverunt Cyprum.*

4. Etant ainsi envoyés par le Saint-Esprit, ils allerent à Seleucie, & de là ils s'embarquerent pour passer en Chypre.

5. *Et cùm venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebant autem & Joannem in ministerio.*

5. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine, ils prêchoient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs″, & ils avoient avec eux Jean″, pour leur servir d'aide & de ministre″.

§. 2. Elymas aveuglé. *Paul Proconsul converti.*

6. *Et cùm perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt*

6. Ayant été dans toute l'Isle jusqu'à Paphos, ils trouverent un Juif magicien & faux prophete,

ṽ. 3. *expl.* Simon, Luce & Manahem, qui avoient sans doute reçu des Apôtres l'ordination épiscopale furent ceux qui imposerent les mains à S. Paul & à S. Barnabé.

Ibid. *expl.* où l'Esprit de Dieu les appelloit.

ṽ. 5. *expl.* Encore qu'ils fussent destinés principalement pour prêcher aux nations, ils ne laissoient pas néanmoins d'annoncer d'abord la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs : parce que toutes les promesses les regardoient les premiers, que c'étoit à eux que le Fils de Dieu avoit été envoyé d'abord ; & qu'il ne falloit pas leur donner lieu de se plaindre qu'on les avoit négligés.

Ibid. *expl.* surnommé Marc. *Voyez. ch.* 12. 25. *& ch.* 15. 37.

Ibid. *expl.* soit qu'il leur préparât ce qui étoit nécessaire à la vie, ou plutôt qu'il servît sous eux à l'instruction particuliere de ceux que leur prédication avoit gagnés à JESUS-CHRIST.

nommé Bar-jesu,

quemdam virum magnum, pseudo-prophetam Judæum, cui nomen erat Bar-jesu,

7. qui étoit avec le Proconsul Serge Paul, homme sage & prudent ". Ce Proconsul ayant envoyé querir Barnabé & Saul, desiroit d'entendre la parole de Dieu.

7. *qui erat cum Proconsule Sergio Paulo viro prudente. Hic, accersitis Barnaba & Saulo, desiderabat audire verbum Dei.*

8. Mais Elymas; *c'est-à-dire*, le magicien (car c'est ce que signifie ce nom d'Elymas ") leur resistoit, s'efforçant d'empêcher le Proconsul d'embrasser la foi.

8. *Resistebat autem illis Elymas magus (sic enim interpretatur nomen ejus) quærens avertere Proconsulem à fide.*

9. Alors Saul, qui s'appelle aussi Paul ", étant rempli du Saint-Esprit, & regardant fixement cet homme,

9. *Saulus autem, qui & Paulus, repletus Spiritu sancto intuens in eum,*

ỳ. 7. *expl.* Il faut entendre sans doute par cette prudence, une certaine sagesse & maturité de jugement qui le disposoit à juger de la vérité des choses sans prévention. Il paroît combien non seulement cette prudence naturelle, mais beaucoup plus la lumiere de la grace étoient nécessaires à ce Proconsul, pour empêcher que tant d'obstacles qu'il avoit à surmonter, ne lui dérobassent la connoissance de la vérité.

ỳ. 8. *expl.* Chez les Perses ce nom de Mage *Magus*, marquoit un homme éminent en sagesse & en science.

ỳ. 9. *autr.* qui est le même que Paul. *expl.* Saint Luc depuis cet endroit donne à l'Apôtre des Gentils le nom de Paul. Il prit ce nom, soit parce qu'il est plus Romain, & plus propre à un Apôtre destiné à vivre parmi les Romains & les Grecs, ausquels il alloit annoncer l'Evangile : ou par humilité, *Paulus* & *Paululus* signifiant, qui est petit ou peu de chose ; ou enfin en mémoire de la conversion si rare & si glorieuse du Proconsul Serge Paul.

10. *dixit : O plene omni dolo, & omni fallacia, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas?*

10. lui dit : O homme plein de toute sorte de tromperie & de fourberie, enfant du diable ", ennemi de toute justice, ne cesserez-vous jamais de pervertir les voies droites du Seigneur " ?

11. *Et nunc ecce manus Domini super te, & eris cæcus non videns solem usque ad tempus. Et confestim cecidit in eum caligo, & tenebræ, & circuiens quærebat qui ei manum daret.*

11. Mais maintenant la main du Seigneur est sur vous ", vous allez devenir aveugle, & vous ne verrez point le soleil jusqu'à un certain tems " Aussi-tôt les ténebres tomberent sur lui, ses yeux s'obscurcirent, & tournant de tous côtés, il cherchoit quelqu'un qui lui donnât la main.

12. *Tunc Proconsul, cùm vidisset factum, credidit, admirans super doctrina Domini.*

12. Le Proconsul ayant vû ce miracle, embrassa la foi, & il admiroit la doctrine du Seigneur.

13. *Et cùm à Papho navigassent Paulus & qui cum eo*

13. Quand Paul & ceux qui étoient avec lui furent partis de Paphos ", ils

℣. 10. *expl.* dont tu imites la malice & emploies les artifices pour corrompre & séduire les ames.

Ibid. *expl.* en enseignant une doctrine contraire à la vérité, & en détournant ainsi les peuples de marcher dans la vraie voie qui seule conduit à Dieu.

℣. 11. *expl.* sa justice est toute prête de te faire sentir son pouvoir.

Ibid. *expl.* Les Peres ont cru que par cet aveuglement exterieur, Dieu toucha le cœur de ce Juif & le fit entrer dans l'esprit de pénitence. *S. Chrysost. Origen.*

℣. 13. *expl.* sans être retenus par les liens de l'amitié d'un Proconsul converti si divinement à Jesus-Christ : mais se hâtant d'aller travailler ailleurs à l'œuvre à laquelle Dieu les avoit appellés.

vinrent à Perge en Pamphylie. Mais Jean les ayant quittés, s'en retourna à Jerusalem".

erant, venerunt Pergen Pamphyliæ. Joannes autem discedens ab eis, reversus est Jerosolymam.

§. 3. *Prédication de saint Paul à Antioche de Pisidie.*

14. Et pour eux, étant partis de Perge sans s'y arrêter", ils vinrent à Antioche de Pisidie : & étant entrés dans la synagogue " au jour du sabbat, ils s'assirent.

14. *Illi verò pertranseuntes Pergen, venerunt Antiochiam Pisidiæ, & ingressi synagogam die sabbatorum, sederunt.*

15. Après la lecture de la Loi & des Prophetes, les chefs de la synagogue leur envoyerent dire : Mes freres, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple ; vous pouvez parler.

15. *Post lectionem autem legis, & prophetarum, miserunt principes synagogæ ad eos, dicentes : Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite.*

16. Aussi-tôt Paul se levant, fit signe de la main qu'on lui donnât audience, & leur dit : O Israélites, & vous qui craignez

16. *Surgens autem Paulus, & manu silentium indicens, ait : Viri Israelitæ, & qui timetis Deum,*

ỳ. 13. *ex.* soit qu'il eût peur des longs voyages qu'il leur voyoit entreprendre : ou par affection pour sa mere & sa patrie.

ỳ. 14. *expl.* parce qu'ils se hâtoient d'aller à *Antioche de Pisidie*, qui étoit la capitale du païs, & dans l'Asie mineure. On peut ajouter, qu'ils alloient où l'Esprit de Dieu les envoyoit, s'arrêtant où il vouloit qu'ils s'arrêtassent, & passant seulement par les villes où il ne leur permettoit pas d'annoncer la foi.

Ibid. *expl.* des Juifs qui y étoient établis comme dans toutes les villes, & qui y vivoient parmi les Gentils.

audite :	Dieu ", écoutez :
17. *Deus plebis Israel elegit patres nostros, & plebem exaltavit, cùm essent incolæ in terra Ægypti, & in brachio excelso eduxit eos ex ea.*	17. Le Dieu du peuple d'Israel a choisi nos peres ", & a élevé ce peuple " en honneur pendant qu'il demeuroit en Egypte, d'où il les tira avec un bras *fort & élevé.* Exod. 1. 1. Exod. 13. 21. 22.
18. *Et per quadraginta annorum tempus mores eorum sustinuit in deserto :*	18. Et durant l'espace de quarante ans, il souffrit leurs mœurs *dereglées"* dans le desert : Exod. 16. 3.
19. *& destruens gentes septem in terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum,*	19. & ayant détruit sept nations au païs de Chanaan, il leur en distribua les terres par sort ", Jos. 14. 2.
20. *quasi post quadringentos & quinquaginta annos. Et*	20. environ quatre cens cinquante ans après ". Il leur donna ensuite des Ju- Jud. 3. 9.

ỳ. 16. *expl.* C'est ainsi qu'on appelloit ceux des Gentils qui servoient le vrai Dieu sans se faire Juifs, ni s'assujettir à la loi.

ỳ. 17. *expl.* en les séparant par une élection toute gratuite du milieu d'une nation idolâtre, pour les attacher à son service.

Ibid. *autr.* le peuple *descendu d'eux. expl.* Il a fait éclater sa puissance en leur faveur par de grands prodiges.

ỳ. 18. *expl.* leurs révoltes & leurs murmures, sans se lasser de les supporter & de les nourrir.

ỳ. 19. *expl.* en assignant à chaque tribu la portion qu'elle devoit posseder.

ỳ. 20. *expl.* La Vulgate ne peut s'entendre qu'en comptant ce nombre d'années depuis la naissance d'Isaac l'an du monde 2108. jusqu'à la division de la Terre sainte l'an 2559. c'est-à-dire, 451. ans après. Le Grec porte: *Et ensuite environ 450. ans après il leur donna des Juges.* Selon ce texte cette supputation commence à la naissance de Moïse, qui fut proprement le tems où Dieu commença à visiter son peuple, & à le tirer de la servitude dans laquelle il gémissoit, & se termine à Samuel, sans y comprendre le tems de sa judicature. *Voyez l'Analyse sur les Actes. Dissert. 32.*

ges, jusqu'au prophete Samuel.

post hæc dedit judices usque ad Samuel prophetam.

1. Reg. 8. 5. & 9. 16. & 10. 1. 21. Alors ″ ils demanderent un Roi ; & Dieu leur donna Saul fils de Cis, de la tribu de Benjamin, qui regna quarante ans ″.

21. *Et exinde postulaverunt regem : & dedit illis Deus Saül filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta.*

22. Puis l'ayant ôté du monde ″ ; il leur donna David pour Roi ; à qui il rendit témoignage en disant : J'ai trouvé David fils de Jessé, qui est un homme selon mon cœur, & qui accomplira toutes mes volontés ″.

1. Reg. 13. 14. & 16. 25. Psal. 88. 22.

22. *Et amoto illo, suscitavit illis David regem : cui testimonium perhibens, dixit : Inveni David filium Jesse, virum secundùm cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.*

23. C'a été de sa race que Dieu, selon sa promesse, a suscité JESUS pour *être le* Sauveur d'Israel ″,

Isai. 11. 1.

23. *Hujus Deus ex semine, secundùm promissionem, eduxit Israel salvatorem Jesum,*

℣. 21. *autr.* après cela.

Ibid. *expl.* On comprend dans ce nombre d'années le gouvernement de Samuel : & on commence à compter le regne de ce Prince à la mort d'Heli, à qui Samuel a succedé. *autr.* Et ainsi se passerent quarante ans. *expl.* sous la conduite de Samuel & sous le regne de Saül.

℣. 22. *autr.* rejetté.

Ibid. *expl.* nonobstant ses deux chutes si considérables, qui furent effacées par sa pénitence, sa soumission à accepter de bon cœur les maux qu'il a plû à Dieu de lui envoyer, sa fidelité & son attachement à procurer la gloire de Dieu dans toutes les occasions pendant tout le cours de sa vie, lui ont bien pu mériter cet éloge, d'avoir accompli toutes les volontés du Seigneur.

℣. 23. *expl.* Il prétend faire voir aux Juifs que JESUS qui est descendu de la race royale de David, est le Messie, qu'ils devoient attendre selon les promesses que Dieu en avoit faites à leurs ancêtres.

24. *Prædicante Joanne ante faciem adventûs ejus baptismum pœnitentiæ omni populo Israel.*

25. *Cùm impleret autem Joannes cursum suum, dicebat : Quem me arbitramus esse ? Non sum ego. Sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere.*

26. *Viri fratres, filii generis Abraham, & qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.*

27. *Qui enim habitabant Jerusalem, & principes ejus hunc ignorantes, & voces prophetarum, quæ per omne sabbatum leguntur, judicantes im-*

24. Jean ayant prêché avant lui à tout le peuple d'Israel le Baptême de la pénitence, pour préparer son avenement ″. *Matth. 3. 1. Marc 1. 4. Luc 3. 3.*

25. Et lorsque Jean achevoit sa course, il disoit : Qui croyez-vous que je sois ? Je ne suis point *celui que vous pensez.* Mais il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliés. *Matth. 3. 11. Marc 1. 7. Joan. 1. 27.*

26. † C'est à vous, mes freres, qui êtes enfans de la race d'Abraham, & à ceux d'entre vous qui craignent Dieu ″, que cette parole de salut a été envoyée. † Mardi après Pâque.

27. Car les habitans de Jerusalem ″, & leurs Princes ne l'ayant point connu pour ce qu'il étoit, & n'ayant point entendu les paroles des Prophetes qui se lisent chaque jour de

℣. 24. *expl.* selon la prédiction d'Isaïe, 40. 3. & de Malachie 3. 1.

℣. 26. *expl.* Soit que ceux-ci marquent les vrais Israélites, qui sont aussi enfans d'Abraham selon l'esprit & selon la promesse ; soit que l'on entende par là ceux d'entre les Gentils qui avoient embrassé la religion Juive, & qu'on appelloit proselytes.

℣. 27. *expl.* Ils les oppose aux Juifs Hellestines, tels qu'étoient ceux à qui il parloit. Or on sçait la jalousie qui se rencontroit entre ceux ci & les Juifs originaires de Jerusalem qui parloient Hebreu ou Syriaque : ce qu'on peut voir par le chapitre sixiéme de ce livre.

sabbat, ils les ont accomplies en les condamnant ||.

pleverunt.

28. Et quoiqu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de mort, ils demanderent à Pilate qu'il le fit mourir.

27. Et nullam caussam mortis invenientes in eo, petierunt à Pilato, ut interficerent eum.

Matth. 27. 20. 23. Marc 15. 13. Luc 23. 23. Jean. 19. 15.

29. Et lorsque tout ce qui avoit été écrit de lui fut accompli, on le descendit de la croix, & on le mis dans le tombeau.

29. Cumque consummassent omnia, quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento.

Matth. 28. 6. Marc. 16. 6. Luc 24. 6. Jean. 20. 19.

30. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts le troisiéme jour, & il a été vû durant plusieurs jours par ceux

30. Deus verò suscitavit eum à mortuis tertiâ die, qui visus est per dies multos his,

31. qui étoient venus avec lui de Galilée à Jerusalem : qui lui rendent encore aujourd'hui témoignage devant le peuple ||.

31. qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem : qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem.

32. Ainsi nous vous annonçons l'accomplissement de la promesse qui a

32. Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres nostros re-

℣. 27. *expl.* Preuve manifeste, que celui qu'ils ont si cruellement condamné est vraiment le Messie, c'est que ce qu'ils ont fait d'une maniere si scandaleuse n'a servi que pour accomplir dans sa personne les propheties qui marquoient que toutes ces choses devoient arriver au Messie.

℣. 31. *expl.* Pendant que les Apôtres dispersés par les provinces prêchoient la résurrection de Jesus-Christ, S. Jacque Evêque de Jerusalem & plusieurs des cinq cens disciples ausquels Jesus-Christ s'étoit fait voir en Galilée, lui rendoient ce temoignage devant tout le peuple dans cette ville capitale, au tems où S. Paul parloit : mais la maniere libre & résolue avec laquelle ils le faisoient, rendoit la chose tout à fait hors de doute.

promissio facta est;	été faite à nos peres;
33. *quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut & in psalmo secundo scriptum est: Filius meus es tu, ego hodie genui te.*	33. Dieu nous en ayant fait voir l'effet, à nous qui sommes leurs enfans", en ressuscitant JESUS" ¶, selon qu'il est écrit dans le second Pseaume: Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui". *Ps. 2. 7.*
34. *Quòd autem suscitavit eum à mortuis, ampliùs jam non reversurum in corruptionem, ita dixit: Quia dabo vobis sancta David fidelia.*	34. Et pour montrer qu'il l'a ressuscité d'entre les morts pour ne plus retourner au sepulcre", il dit: J'accomplirai fidellement les promesses que j'ai faites à David". *If. 55. 3.*
35. *Ideoque & aliàs dicit: Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.*	35. Et il dit encore en un autre endroit: Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption. *Ps. 15. 10.*

ỳ. 33. *expl.* on a suivi le Grec. *lettr.* Dieu en ayant fait voir l'effet à nos enfans; ce qu'on peut entendre des Juifs qui étoient du tems de S. Paul.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu en ressuscitant JESUS avoit accompli de leur tems la promesse qu'il avoit faite à leurs peres, de leur envoyer un Messie qui seroit leur liberateur. Car cette promesse ne trouve son entier accomplissement que dans la résurrection de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* Ces paroles s'expliquent ordinairement des trois naissances du Fils de Dieu, de sa naissance éternelle dans le sein de son Pere; de sa naissance temporelle du sein de la Vierge; mais beaucoup mieux de cette naissance par laquelle il est né d'une nouvelle maniere par sa résurrection, pour vivre éternellement d'une vie immortelle & glorieuse.

ỳ. 34. *autr.* pour ne plus mourir.

Ibid. *expl.* Une des principales est que le CHRIST Fils de David seroit immortel après sa résurrection, & que son regne seroit éternel. Saint Paul pour s'accommoder aux Juifs Hellenistes à qui il parloit, rapporte ce passage selon l'édition des Septante dont ils se servoient. F vj

3. Reg. 2. 10. 36. Car pour David, après avoir servi en son tems aux desseins de Dieu, il s'est endormi ″, & a été mis avec ses peres, & il a éprouvé la corruption.

36. *David enim in sua generatione, cùm administrasset voluntati Dei, dormivit, & appositus est ad patres suos, & vidit corruptionem.*

37. Mais celui que Dieu a ressuscité, n'a point éprouvé la corruption ″.

37. *Quem verò Deus suscitavit à mortuis, non vidit corruptionem.*

38. Sçachez donc, mes freres, que c'est par lui que la remission des pechés vous est annoncée,

38. *Notum igitur sit vobis, viri fratres, quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur, & ab omnibus, quibus non potuistis in lege Moysi justificari,*

39. & que quiconque croit *en lui*, est justifié par lui de toutes les choses dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse ″.

39. *in hoc omnis, qui credit, justificatur.*

40. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui est prédit par les Prophetes :

40. *Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in prophetis :*

ỳ. 36. *expl.* du sommeil de la mort.

ỳ. 37. *expl.* Saint Paul cite encore un passage qui prouve l'immortalité du Messie : & pour prévenir l'abus que les Juifs pouvoient faire de cet endroit du Pseaume, en l'appliquant à David, il montre que de mourir sans éprouver la corruption, c'étoit un privilege qui ne convenoit proprement qu'à JESUS-CHRIST.

ỳ. 39. *expl.* car ce n'étoit ni le sang des animaux, ni aucune autre des ceremonies légales qui effaçoient les péchés ; mais la foi dans le Messie, dont les sacrifices de l'ancienne loi étoient la figure, & comme le sacrement.

41. *Videte contemptores, & admiramini, & disperdimini: quia opus operor ego in diebus vestris, opus quod non credetis, si quis enarraverit vobis.*

41. Voyez, vous qui méprisez *ma parole*; soyez dans l'étonnement, tremblez de frayeur; car je ferai une œuvre en vos jours ″, une œuvre que vous ne croirez pas lors même qu'on vous l'annoncera ″. Hab. 1. 5.

42. *Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbato loquerentur sibi verba hæc.*

42. Après qu'ils furent sortis, on les pria ″ de parler encore du même sujet au sabbat suivant ″.

43. *Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Ju-*

43. Et quand l'assemblée fut séparée, plusieurs des Juifs & des Proselytes

℣. 41. *expl.* Cette œuvre surprenante que Dieu devoit faire éclater, c'étoit, selon la lettre du Prophete, la ruine entiere des Juifs par le ministere de Nabuchodonosor, qui n'étoit qu'une figure de l'abandon de Dieu & de l'aveuglement spirituel dont il les a frappés depuis, pour n'avoir pas voulu croire JESUS-CHRIST lorsqu'il les en menaçoit. C'est le malheur incroyable dont l'Apôtre les menace s'ils refusent de recevoir l'Evangile qu'il leur prêche.

Ibid. *expl.* Il semble que le sens est: Que vous ne croiriez jamais, si on vous l'annonçoit sans vous la faire voir de vos yeux.

℣. 42. *expl.* parce que la synagogue ne se tenoit qu'au jour du sabbat. *autr.* & comme ils sortoient *de la synagogue*, &c. *grec.* Comme les Juifs sortoient de la synagogue, les Gentils prierent les *Apôtres* de leur parler du même sujet durant la semaine. Ce qui devroit s'entendre des Juifs incirconcis.

Ibid. *expl.* Quelques uns qui avoient été ébranlés par leur discours. Car Paul & Barnabé remarquant la répugnance que la plupart des Juifs avoient à croire & à obéir à l'Evangile, sortirent assez brusquement de l'assemblée. Le Grec porte, que ce furent les Gentils qui les en prierent; mais ce ne pouvoient être que les Gentils proselytes convertis au Judaïsme: car ces Juifs n'auroient pas souffert que des Gentils incirconcis fussent entrés dans leur assemblée.

craignant Dieu, suivirent Paul & Barnabé, qui les exhortoient à perseverer dans la grace de Dieu ".

daorum, & colentium advenarum, Paulum & Barnabam : qui loquentes suadebant eis ut permanerent in gratia Dei.

§. 4. *Juifs endurcis & abandonnés. Gentils convertis.*

44. Le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour ouir la parole de Dieu ".

44. *Sequenti verò sabbato penè universa civitas convenit audire verbum Dei.*

45. Mais les Juifs voyant ce concours de peuple, furent remplis d'envie & de colere " : & ils s'opposoient avec des paroles de blasphême ", à ce que Paul disoit.

45. *Videntes autem turbas Judai, repleti sunt zelo ; & contradicebant his, quæ à Paulo dicebantur, blasphemantes.*

46. Alors Paul & Barnabé leur dirent hardiment : Vous étiez les premiers à qui il falloit annoncer la parole de Dieu ; mais puisque vous la rejettez, & que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle ", nous nous en allons présentement vers les Gentils.

46. *Tunc constanter Paulus & Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primùm loqui verbum Dei ; sed quoniam repellitis illud, & indignos vos judicatis aterna vita, ecce convertimur ad gentes.*

ỳ. 43. *expl.* que Dieu leur avoit faite de leur faire connoître la verité, & de leur en inspirer l'amour.

ỳ. 44 *expl.* Ainsi plusieurs Gentils, même incirconcis & infideles, firent sans doute quelque effort pour trouver place dans la synagogue.

ỳ. 45. *lettr.* de zele. *expl.* Mais d'un faux zele de soutenir leur loi ; & de jalousie & d'indignation contre les Gentils qu'ils voyoient disposés à recevoir l'Evangile.

Ibid. *grec.* de contradiction & de blasphême.

ỳ. 46. *expl.* à laquelle conduit l'Evangile.

47. *Sic enim præcepit nobis Dominus : Posuite in lucem gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ.*

47. Car le Seigneur nous l'a ainsi commandé, *selon qu'il est écrit* : Je vous ai établi pour être la lumiere des Gentils ; afin que vous soyez leur salut jusques aux extrémités de la terre ". *Isai. 49. 6.*

48. *Audientes autem gentes, gavisæ sunt, & glorificabant verbum Domini, & crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.*

48. Les Gentils entendant ceci se réjouirent, & ils glorifioient la parole du Seigneur : & tous ceux qui avoient été prédestinés à la vie éternelle embrasserent la foi ".

49. *Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.*

49. Ainsi la parole du Seigneur se répandoit dans tout ce païs.

50. *Judæi autem concitaverunt mulieres religiosas, & honestas, & primos civitatis, & excitave-*

50. Mais les Juifs ayant animé des femmes devotes " & de qualité, & les principaux de la ville, exciterent une persécution

ỳ. 47. *expl.* Ces paroles s'adressent à JESUS-CHRIST, qui ayant commencé par les Juifs la prédication de son Evangile, a ordonné à ses Apôtres & à leurs successeurs d'en faire part, non seulement aux Juifs, mais aussi à toutes les nations de la terre.

ỳ. 48. *expl.* On peut remarquer deux choses avec Estius. La premiere, qu'entre tous ces Gentils il peut y avoir eu des réprouvés qui embrasserent la foi, avec les autres. L'autre, qu'il peut aussi y avoir eu parmi eux des élus qui n'embrasserent point alors la foi, mais qui le firent depuis. Saint Luc veut donc seulement dire que Dieu se sert de la prédication de l'Evangile pour appeller à la foi, principalement ceux à qui il a résolu de donner la vie éternelle. *Estius in hunc locum.*

ỳ. 50 *expl.* qui ayant embrassé la religion des Juifs, l'observoient avec un attachement qui leur donnoit la réputation d'être fort dévotes.

contre Paul & Barnabé, & les chasserent de leur païs.

runt persecutionem in Paulum & Barnabam, & ejecerunt eos de finibus suis.

Matth. 10. 14. Marc 6. 11. Luc. 9. 5.

51. Alors Paul & Barnabé ayant secoué contre eux la poussiere de leurs pieds ″, ils vinrent à Icone ″.

51. At illi, excusso pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.

52. Cependant les disciples ″ étoient remplis de joie, & du Saint-Esprit.

52. Discipuli quoque replebantur gaudio, & Spiritu sancto.

℣. 51. *expl.* pour leur marquer qu'ils détestoient leur impieté, & qu'ils ne vouloient avoir rien de commun avec des gens qui rejettoient JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* ville celebre de la Lycaonie, éloignée de quatre ou cinq lieux d'Antioche, & proche du mont Taurus.

℣. 52. *expl.* Les nouveaux disciples d'Antioche & de Pisidie ne se troublerent point de ces émeutes.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Miracles de Paul & Barnabé. Ils sont chassés d'Icone.*

1. OR il arriva qu'étant à Icone, ils entrerent ensemble ″ dans la synagogue des Juifs, & ils y parlerent d'une telle sorte, qu'une grande multitude de Juifs & de Grecs″ embrassa la foi.

1. FActum est autem Iconii, ut simul introirent in synagogam Judæorum, & loquerentur, ita ut crederet Judæorum & Græcorum copiosa multitudo.

℣. 1. *expl.* Saint Paul & saint Barnabé.

Ibid. *expl.* On appelloit Grecs par opposition aux Juifs, non seulement ceux qui parloient Grec, comme faisoient les peuples de l'Asie mineure : mais generalement tous ceux qui professoient une autre religion que le Judaïsme.

2. *Qui verò increduli fuerunt Judæi, suscitaverunt, & ad iracundiam concitaverunt animas gentium adversùs fratres.*

2. Mais ceux des Juifs qui demeurerent dans l'incrédulité, exciterent & irriterent l'esprit des Gentils contre les freres ″.

3. *Multo igitur tempore demorati sunt, fiducialiter agentes in Domino, testimonium perhibente verbo gratiæ suæ, dante signa & prodigia fieri per manus eorum.*

3. Ils demeurerent donc long-tems *en cette ville*″, se conduisant ″ avec grande liberté pour la gloire du Seigneur ″, qui rendoit témoignage à la parole de sa grace, en leur faisant faire des prodiges & des miracles.

4. *Divisa est autem multitudo civitatis: & quidam quidem erant cum Judæis, quidam verò cum Apostolis.*

4. Ainsi toute la ville fut partagée, les uns étant pour les Juifs, & les autres pour les Apôtres.

5. *Cùm autem factus esset impetus Gentilium & Judæorum*

5. Mais comme les Gentils & les Juifs avec leurs principaux chefs ″ alloient

ỷ. 2. *expl.* contre les fideles. Saint Luc ne dit point quels furent les effets de ce soulevement: mais nous apprenons de S. Paul lui-même, qu'il a souffert de grandes afflictions à Antioche & à *Icone*, aussi bien qu'à Lystre, & que Dieu l'avoit tiré de ces rudes persecutions. 2. *Tim.* 3. 11.

ỷ. 3. *expl.* On croit que ce sejour ne s'étendit guere moins qu'à une année, pendant laquelle les Apôtres convertirent à JESUS-CHRIST un grand nombre de Juifs & de Gentils, parmi lesquels se trouve l'illustre vierge sainte Thecle, dont le martyre a mérité les éloges de toute l'Eglise ancienne.

Ibid. *grec.* parlant.

Ibid. *autr.* par la grace du Seigneur.

ỷ. 5. *expl.* les Magistrats de la ville & les chefs de la synagogue des Juifs.

se jetter sur eux pour les outrager, & les lapider,

cum principibus suis, ut contumeliis afficerent, & lapidarent eos,

l'an 45. 6. les Apôtres l'ayant sçu, ils s'enfuirent à Lystre & à Derbe, villes de Lycaonie, & au païs d'alentour ", où ils prêchoient l'Evangile.

6. intelligentes confugerunt ad civitates Lycaoniæ, Lystram & Derben, & universam in circuitu regionem, & ibi evangelizantes erant.

§. 2. *Ils guérissent un boiteux à Lystre : on leur veut sacrifier ; on les lapide.*

7. Or il y avoit à Lystre un homme perclus de ses jambes, qui étoit boiteux dès ventre de sa mere, & qui n'avoit jamais marché.

7. Et quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui nunquam ambulaverat.

8. Cet homme entendit la prédication de Paul ; & Paul arrêtant les yeux sur lui, & voyant qu'il avoit la foi qu'il seroit guéri,

8. Hic audivit Paulum loquentem : qui intuitus eum, & videns quia fidem haberet ut salvus fieret,

9. il lui dit à haute voix : Levez-vous & tenez-vous droit sur vos pieds. Aussitôt il se leva en sautant ", & commença à marcher.

9. dixit magnâ voce : Surge super pedes tuos rectus. Et exilivit, & ambulabat.

10. Le peuple ayant vû ce que Paul avoit fait, ils éleverent leur voix, & dirent en langue Lycaonienne : Ce sont des Dieux

10. Turba autem cùm vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam, Lycaonicè dicentes :

ỳ. 6. *expl.* non qu'ils craignissent la mort ; mais pour obéir à l'ordre de JESUS-CHRIST. *Matth.* 10. 23.

ỳ. 9. *expl.* par la joie qu'il eut de sentir une vigueur qu'il n'avoit jamais éprouvée.

Dei similes facti hominibus descenderunt ad nos.

11. *Et vocabant Barnabam, Jovem, Paulum verò Mercurium, quoniam ipse erat dux verbi.*

12. *Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros & coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare.*

13. *Quod ubi audierunt Apôstoli, Barnabas & Paulus, conscissis tunicis suis, exilierunt in turbas, clamantes,*

14. *& dicentes: Viri, quid hæc facitis? Et nos mortales su-*

qui sont descendus vers nous sous la forme d'hommes.

11. Et ils appelloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure ", parce que c'étoit lui qui portoit la parole.

12. Et même le sacrificateur *du temple* de Jupiter, qui étoit près de la ville, amena des taureaux, & apporta des couronnes devant la porte ", voulant aussi-bien que le peuple *leur* sacrifier.

13. Mais les Apôtres Barnabé & Paul ayant entendu ceci, déchirerent leurs vêtemens "; & s'avançant au milieu de la multitude, ils crierent:

14. Mes amis, que voulez-vous faire? Nous ne sommes que des hommes

ỳ. 11. *expl.* Comme Barnabé avoit apparemment la taille plus avantageuse & l'air plus venerable que Paul, ils l'appelloient Jupiter, & croyoient que Paul qui portoit la parole étoit son Interprete, & qu'il étoit Mercure, que le paganisme prenoit pour l'interprete des dieux & le patron de l'éloquence.

ỳ. 12. *expl.* Ce sacrificateur voulant donner encore une plus grande réputation au dieu de son temple, il vint du fauxbourg de la ville, où étoit le temple de Jupiter; & il amena dans la ville devant la porte du logis, où étoient les Apôtres, des taureaux couronnés de guirlandes de fleurs, selon la coutume, pour leur immoler ces victimes en présence de tout le peuple.

ỳ. 13. *expl.* pratique des Juifs pour témoigner la douleur & l'horreur qu'ils avoient de quelque chose.

non plus que vous, & sujets aux mêmes infirmités: & nous vous annonçons que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions " au Dieu vivant, qui a fait le ciel & la terre, la mer, & tout ce qu'ils contiennent :

Genes. 1. 1. Ps. 145. 6. Apoc. 14. 7.

15. qui dans les siecles passés a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies ".

16. Et néanmoins il n'a point cessé de rendre toujours témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du ciel, & les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture avec abondance, & remplissant nos cœurs de joie ".

17. Mais quoiqu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à empêcher que le peuple ne leur sacrifiât.

mus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cœlum & terram, & mare, & omnia quæ in eis sunt:

15. *qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas.*

16. *Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cœlo, dans pluvias & tempora fructifera, implens cibo & lætitiâ corda nostra.*

17. *Et hæc dicentes, vix sedaverunt turbas, ne sibi immolarent.*

℣. 14. *expl.* en abandonnant le culte des idoles sans vie & sans sentiment.

℣. 15. *expl.* Si Dieu a laissé vivre à leur gré toutes les nations, & les a abandonnées à leurs propres ténebres depuis le commencement du monde, ç'a été pour punir leurs crimes, & pour leur faire desirer le liberateur qu'il vouloit leur donner.

℣. 16. *expl.* Ce qu'il fait principalement en leur donnant le vin, cette liqueur délicieuse *qui réjouit le cœur de l'homme. Ps.* 103. 15. Ainsi les hommes sont inexcusables de ne point reconnoître celui qui emploie tout à leur usage & à leur satisfaction.

18. *Supervenerunt autem quidam ab Antiochia & Iconio Judæi, & persuasis turbis, lapidantesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum esse.*

19. *Circumdantibus autem eum discipulis, surgens intravit civitatem, & posterâ die profectus est cum Barnaba in Derben.*

18. En ce même tems[a] quelques Juifs d'Antioche & d'Icone survenus, gagnerent le peuple[b], & ayant lapidé Paul, ils le traînerent hors de la ville[c], croyant qu'il fût mort.

19. Mais les disciples s'étant amassés autour de lui[d], il se leva[e] & rentra dans la ville; & le lendemain il partit avec Barnabé pour aller à Derbe[f].

§. 3. *Ils visitent les fideles; ils les fortifient; ils retournent à Antioche.*

20. *Cumque evangelizassent civitati illi, & docuissent multos, reversi sunt Lystram & Iconium, & Antiochiam,*

21. *confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut per-*

20. Et après avoir annoncé l'Evangile dans cette ville-là, & instruit plusieurs personnes; ils retournerent à Lystre, à Icone, & à Antioche[g],

21. fortifiant le courage des disciples, les exhortant à perseverer dans

℣. 18. *autr.* depuis cela ..... étant survenus.

Ibid. *expl.* Ils firent croire au peuple que c'étoient des imposteurs qui faisoient des prodiges par des enchantemens On voit ici un exemple surprenant de l'inconstance du peuple.

Ibid. *expl.* pour le jetter à la voirie. Saint Paul parle de cette lapidation. 2. *Cor.* 11. 25. & l'on croit que ce fut pour lors que son ame devant naturellement être séparée d'avec son corps, *il fut ravi au troisiéme ciel.* 2. *Cor.* 12. 24.

℣. 19. *expl.* ou pour l'enterrer s'il étoit mort, ou pour le faire revivre, s'il lui restoit encore un peu de vie.

Ibid. *expl.* sain & vigoureux.

Ibid. *expl.* autre ville de Lycaonie.

℣. 20. *expl.* de Pisidie.

la foi, & *leur remontrant* que c'est par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu.

manerent in fide : & quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

22. Ayant donc ordonné des Prêtres en chaque Eglise avec des prieres & des jeûnes, ils les récommanderent au Seigneur, auquel ils avoient cru ".

22. *Et cùm constituissent illis per singulas Ecclesias presbyteros, & orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt.*

23. Ils traverserent ensuite la Pisidie, & vinrent en Pamphylie ".

23. *Transeuntesque Pisidiam, venerunt in Pamphyliam.*

24. Et ayant annoncé la parole du Seigneur à Perge ", ils descendirent à Attalie " :

24. *Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam :*

Sup. 13. 25. de là ils firent voile à Antioche ", d'où on les avoit envoyés, en les abandonnant " à la grace

25. *& inde navigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod*

ỳ. 22. *expl.* Ils prierent Dieu qu'il les assistât de sa grace, eux & le peuple qu'ils avoient à conduire. Ces dernieres paroles semblent marquer que les Apôtres choisirent parmi les Néophytes ceux qu'ils jugerent les plus dignes du ministere sacré de la prêtrise.

ỳ. 23. *expl.* province le long de la mer, où ils vouloient s'embarquer.

ỳ. 24. *expl.* ville de ce pays-là, où ils avoient passé auparavant sans y prêcher l'Evangile, quand ils vinrent en Asie : Dieu le permettant ainsi pour des raisons qui ne laissent pas d'être justes, quoiqu'elles nous soient inconnues.

Ibid. *expl.* autre ville de la même province, située sur le bord de la mer.

ỳ. 25. *expl.* de Syrie : en laissant à droite l'île de Chypre, par où ils avoient passé en Asie en partant de cette même ville d'Antioche.

Ibid. *autr.* recommandant.

compleverunt.

de Dieu ', pour l'œuvre qu'ils avoient accomplie.

26. *Cùm autem venissent, & congregassent Ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, & quia aperuisset gentibus ostium fidei.*

26. Y étant arrivés, & ayant assemblé l'Eglise, ils raconterent combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux ", & comment il avoit ouvert aux Gentils la porte de la foi ".

27. *Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.*

27. Et ils demeurerent là assez long-tems avec les disciples ".

ỳ. 26. *autr.* par eux.
Ibid. *expl.* en leur ouvrant le cœur par sa grace pour recevoir la parole de l'Evangile.
ỳ. 27. *expl.* Les Apôtres demeurerent à Antioche environ deux ans, & y travaillerent pour la gloire de l'Evangile avec leur zele ordinaire. Il y a quelque apparence que ce fut dans ce tems-là que Paul prêcha dans toute la Judée, & qu'il porta l'Evangile depuis Jerusalem jusqu'à l'Illyrie & les provinces d'alentour. *Rom.* 15. 19. & qu'il souffrit ce qu'il rapporte lui-même écrivant aux Corinthiens. 2. *Cor.* 11. 24.

CHAPITRE XV.

§. 1. *Concile de Jerusalem sur les observations légales.*

1. ET *quidam descendentes de Judæa, docebant fratres : Quia nisi circumcidamini secun-*

1. OR quelques-uns qui étoient venus de Judée ", enseignoient cette doctrine aux freres : Si vous n'êtes circoncis se-

A la fin de la 49. année de J. C.
Gal. 5. 2.

ỳ. 1. *expl.* C'étoient des Juifs convertis à la foi, si attachés à la circoncision, qu'ils soutenoient qu'elle étoit nécessaire, & que Dieu l'avoit établie pour être toujours observée. Ce sont ces faux apôtres contre lesquels S. Paul s'éleve dans son épitre aux Galates & ailleurs. S. Epiphane rapporte que ce fut Cerinthe, qui fut depuis un fameux

lon la pratique *de la loi* de Moïse, vous ne pouvez être sauvés.

dùm morem Moysi, non potestis salvari.

2. Paul & Barnabé s'étant donc élevés fortement contre eux ″, il fut résolu que Paul & Barnabé, & quelques-uns d'entre les autres iroient à Jerusalem vers les Apôtres ″ & les Prêtres, pour *leur proposer* cette question.

2. *Factâ ergo seditione non minimâ Paulo & Barnabæ adversùs illos, statuerunt ut ascenderent Paulus & Barnabas, & quidam alii ex aliis, ad Apostolos & presbyteros in Jerusalem super hac quæstione.*

3. Les fideles de cette Eglise les ayant accompagnés à leur départ ″, ils traverserent la Phenicie & la Samarie, racontant la conversion des Gentils; ce qui donnoit beaucoup de joie à tous les freres.

3. *Illi ergo deducti ab Ecclesia, pertransibant Phœnicen & Samariam narrantes conversionem gentium; & faciebant gaudium magnum omnibus fratribus.*

L'an 50. ou 51. 4. Et étant arrivés à Je-

4. *Cùm autem*

heresiarque, qui se rendit le chef de ce nouveau parti qui se forma entre les fideles de l'Eglise d'Antioche.

℣. 2. *autr. grec.* S'étant donc élevé *sur cela* un grand trouble, & Paul & Barnabé ayant long-tems disputé avec eux.

Ibid. *expl.* Il paroît par ce que dit S. Paul, *Galat.* 2. 9. qu'il n'y avoit alors à Jerusalem que S. Pierre, S. Jacque & S. Jean. Saint Pierre y étant revenu de Rome d'où il avoit été chassé avec tous les autres Juifs par un édit de l'emperur Claude: les autres Apôtres étoient dispersés par tout le monde.

℣. 3. *autr.* Les fideles de *cette Eglise les ayant conduits* jusques hors de la ville, *ou bien : ils furent conduits* jusques hors de la ville *par* les fideles de *cette Eglise*; & traverserent, &c. *ou*, quelques-uns de cette Eglise les ayant accompagnés à leur départ. *grec.* étant donc députés par l'Eglise.

venissent

venissent Jerosolymam, susceptì sunt ab Ecclesia, & ab Apostolis, & senioribus, annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis.	rusalem, ils furent reçus par l'Eglise, par les Apôtres & par les Prêtres ", & ils leur rapporterent " combien Dieu avoit fait de grandes choses avec eux ".
5. *Surrexerunt autem quidam de hæresi Pharisæorum, qui crediderunt, dicentes: Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi.*	5. Mais quelques-uns de la secte des Phariliens ", qui avoient embrassé la foi, s'éleverent & soutinrent qu'il falloit circoncire les Gentils, & leur ordonner de garder la loi de Moïse.
6. *Conveneruntque Apostoli & seniores videre de verbo hoc.*	6. Les Apôtres donc & les Prêtres s'assemblerent, pour examiner *& résoudre* cette affaire ".
7. *Cùm autem magna conquisitio fieret,*	7. Et après en avoir beaucoup conferé ensem-

℣. 4. *expl.* Il pouvoit aussi se trouver dans la ville des Evêques, qui sont souvent compris sous le nom de Prêtres dans les écrits des Apôtres.

Ibid. *expl.* Paul & Barnabé leur exposerent le sujet de leur voyage, & pour faire voir par avance la bonté de leur cause, ils leur rapporterent, &c.

Ibid. *autr.* par eux. *expl.* en faveur des Gentils : sans les avoir obligés à pratiquer ni la circoncision, ni aucune autre observation légale.

℣. 5. *expl.* On croit que c'étoient ceux qui sans consulter les Apôtres avoient envoyé à Antioche ceux qui avoient excité ce trouble. D'autres rapportent ce verset à ces Juifs, dont Cerinthe étoit le chef, qui s'étoient élevés contre Paul & Barnabé à Antioche.

℣. 6. *expl.* C'est ici le premier Concile qui se soit tenu dans l'Eglise, auquel assisterent les Apôtres, les Evêques & les Prêtres qui se trouverent à Jerusalem. Les Apôtres ne doutoient nullement de ce qu'il étoit à propos de résoudre sur ce sujet; mais ils vouloient laisser aux deux partis tout le tems & la liberté de défendre leur avis pour donner plus de poids à la décision.

ble, Pierre se leva, & leur dit : Mes freres, vous sçavez qu'il y a long-tems que
Sup. 10. 20. Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les Gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Evangile, & qu'ils crussent ″.

surgens Petrus dixit ad eos : Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit per os meum audire gentes verbum evangelii, & credere.

8. Et Dieu qui connoît les cœurs leur a rendu témoignage, leur donnant le Saint-Esprit ″ aussi-bien qu'à nous.

8. *Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum sicut & nobis.*

9. Et il n'a point fait de difference entre eux & nous, ayant purifié leurs cœurs par la foi.

9. *Et nihil discrevit inter nos & illos, fide purificans corda eorum.*

10. Pourquoi donc tentez-vous maintenant Dieu ″, en imposant aux disciples un joug, que ni nos peres ni nous n'avons pu porter ″ ?

10. *Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque patres nostri neque nos portare potuimus ?*

11. Mais nous croyons ″

11. *Sed per gratiam*

℣. 7. *expl.* Saint Pierre parle de l'ordre qu'il avoit reçû de la part de Dieu, d'aller trouver Corneille le Centenier qui étoit Gentil de naissance, il y avoit alors environ onze ans. *Supr.* 10. 20.

℣. 8. *expl.* tout incirconcis qu'ils étoient.

℣. 10. *expl.* en cherchant d'autres moyens de connoître sa volonté, après qu'il s'est déclaré si nettement & si précisément.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils ne l'avoient pu faire que très-difficilement à cause de la multitude presque innombrable des ceremonies légales, de la rigueur inexorable de la loi, & de l'impuissance de la nature. A ce joug pesant & rude est opposé le joug doux & leger de JESUS-CHRIST, qui le rend tel par sa grace.

℣. 11. *autr.* Mais nous croyons comme eux.

Domini Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum & illi.

que c'est par la grace du Seigneur JESUS-CHRIST que nous serons sauvés aussi-bien qu'eux ″.

12. *Tacuit autem omnis multitudo: & audiebant Barnabam & Paulum, narrantes quanta Deus fecisset signa & prodigia in gentibus per eos.*

12. Alors toute la multitude se tut ″, & ils écoutoient Barnabé & Paul, qui leur racontoient combien de miracles & de prodiges Dieu avoit faits par eux parmi les Gentils ″.

13. *Et postquam tacuerunt, respondit Jacobus, dicens: Viri fratres, audite me:*

13. Après qu'ils se furent tus, Jacque prit la parole, & dit: Mes freres, écoutez-moi:

14. *Simon narravit quemadmodum primùm Deus visitavit sumere ex gentibus populum nomini suo;*

14. Simon vous a représenté de quelle sorte Dieu a commencé de regarder favorablement les Gentils ″, pour choisir parmi eux un peuple *consacré* à son nom;

℣. 11. *ex.* aussi-bien que les Gentils seront sauvés: *ou*, aussi-bien que nos peres ont été sauvés. *August.* Ce qui prouve qu'ils n'ont pu être sauvés que par la foi & la grace du CHRIST qui devoit venir, & non par les ceremonies de la loi.

℣. 12. *expl.* C'est-à-dire, qu'elle témoigna par son silence l'approbation qu'elle donnoit au sentiment de saint Pierre.

Ibid. *expl.* soit dans l'Eglise de Chypre, soit dans l'Asie, ce qu'ils n'osoient dire auparavant sans être contredits; mais les Juifs n'y repliquerent rien, & furent convaincus par la descente du Saint-Esprit & par les miracles operés parmi les Gentils, que la circoncision ne leur étoit point nécessaire.

℣. 14. *expl.* par Corneille & sa famille. Car quoiqu'il y en ait peut être eu quelques-uns convertis à la foi avant lui, il est visible néanmoins que Corneille est le premier qui ait reçû le Baptême d'entre les Gentils incirconcis, & qu'il leur a ouvert l'entrée à l'Eglise.

15. & les paroles des Prophetes s'y accordent, selon qu'il est écrit :

15. & huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est :

Amos 9. 11. 16. Après cela je reviendrai édifier de nouveau la maison de David", qui est tombée : je reparerai ses ruines, & la releverai ;

16. Post hæc revertar, & readificabo tabernaculum David, quod decidit : & diruta ejus readificabo, & erigam illud ;

17. afin que le reste des hommes & tous les Gentils qui seront appellés de mon nom", cherchent le Seigneur. C'est ce que dit le Seigneur qui fait ces choses.

17. ut requirant ceteri hominum Dominum, & omnes gentes, super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus faciens hæc.

18. Dieu connoît son œuvre" de toute éternité.

18. Notum à sæculo est Domino opus suum.

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu" ;

19. Propter quod ego judico non inquietari eos qui ex gentibus convertuntur ad Deum :

ỳ. 16. *expl.* La maison de David est l'état des Juifs & le royaume de ce Prince, qui étoit la figure du Messie. Dieu l'ayant abandonné à cause de leurs péchés, il promet de relever la décadence de ce peuple réprouvé, par de nouveaux sujets qui sont ici marqués par le Prophete.

ỳ. 17. *expl.* serviteurs de Dieu ceux qui le craignent. *lettr.* sur qui mon nom a été invoqué. *Hebraïsm.*

ỳ. 18. *grec.* toutes ses œuvres. *expl.* C'est-à dire, qu'il sçait & prévoit tout ce qu'il a résolu d'accomplir dans le tems. Si donc il veut être connu & adoré des Gentils, sans les obliger à l'observation des ceremonies légales, qui pourra l'en empêcher ? Il l'a prédit par ses Prophetes, & a commencé de l'executer en ce tems.

ỳ. 19. *expl.* C'est-à dire, qu'il ne falloit point les obliger à observer les ceremonies de la loi, ni la circoncision même : la vérité ayant succedé à ces figures, & les ayant rendues inutiles au salut.

20. *sed scribere ad eos ut abstineat se à contaminationibus simulacrorum, & fornicatione, & suffocatis, & sanguine.*

20. mais qu'on leur doit seulement écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles, de la fornication, des chairs étouffées, & du sang ".

21. *Moyses enim à temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in synagogis, ubi per omne sabbatum legitur.*

21. Car quant à Moïse, il y a de tout tems " en chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit chaque jour de sabbat ".

§. 2. *Lettre du Concile aux Eglises des Gentils.*

22. *Tunc placuit Apostolis & senioribus cum omni Ecclesia, eligere viros ex eis, & mittere Antiochiam cum Paulo & Barna-*

22. Alors il fut résolu par les Apôtres & les Prêtres, avec toute l'Eglise, de choisir quelques-uns d'entre eux pour envoyer à Antioche avec Paul &

℣. 20. *expl.* C'est-à dire, qu'il étoit à propos de leur défendre : 1. L'usage des viandes immolées aux idoles, qu'il appelle *souillures*, parce qu'elles souillent ceux qui en mangent pour honorer l'idole : 2. La fornication simple que les Payens mettoient au rang des choses indifferentes: 3. de manger des chairs étouffées & du sang des animaux; soit qu'il fût encore dans le corps de l'animal, ou qu'on l'eût répandu : ce qui servoit à inspirer de l'horreur de répandre le sang humain. Tous ces reglemens ne se firent que pour un tems, pour assujettir en quelque chose les Gentils à l'observation des ceremonies légales; car les choses dont l'usage y est interdit, sont toutes, hormis la fornication, indifferentes de leur nature. Saint Jacque en cela vouloit accorder aux Juifs une partie de ce qu'ils demandoient, pour les approcher des Gentils.

℣. 21. *autr.* depuis long-tems.

Ibid. *expl.* Il n'est pas nécessaire de faire aux Juifs la même défense qu'on fait aux Gentils, parce qu'ils en sont assez instruits par la loi de Moïse, qu'on lit chaque jour de sabbat. *Chrys.* Car les Juifs convertis à la foi continuoient toujours de s'y rendre tous les jours de sabbat pour entendre de leurs Docteurs l'explication de la loi.

Barnabé ″. Ils choisirent donc Jude, surnommé Barsabas ″, & Silas ″, qui étoient des principaux entre les freres;

ba, Judam qui cognominabatur Barsabas, & Silam, viros primos in fratribus,

23. & ils écrivirent par eux cette* Lettre : LES APÔTRES, les Prêtres & les freres, à nos freres d'entre les Gentils qui sont à Antioche ″, en Syrie & en Cilicie ″, salut.

23. scribentes per manus eorum : APOSTOLI & seniores fratres, his qui sunt Antiochiæ, & Syriæ, & Ciliciæ, fratribus ex gentibus, salutem.

24. Comme nous avons sçu que quelques-uns qui venoient d'avec nous ″, vous ont troublés par leurs discours, & ont renversé vos ames ″, sans toutefois que nous leur en eussions donné aucun ordre:

24. Quoniam audivimus quæ quidam ex nobis exeuntes turbaverunt vos verbis, evertentes animas vestras, quibus non mandavimus.

℣. 22. *expl.* pour porter à Antioche le decret du Concile. Paul & Barnabé qui s'étoient si fort opposés aux Juifs, auroient été peu propres à leur faire agréer une décision qui étoit contraire à leurs prétentions.

Ibid. *expl.* que quelques-uns croyent frere de Joseph Barsabas, qui fut proposé avec S. Mathias pour être Apôtre.

Ibid. *expl.* nommé aussi Silvain dans la 1. & 2. aux Thessal.

℣. 23. *expl.* C'étoit-là qu'étoit né la dispute, & elle étoit la capitale de la Syrie, pleine de Gentils & de Juifs fideles.

Ibid. *expl.* province voisine de la Syrie.

℣. 24. *expl.* qui étoient venus de Jerusalem à Antioche.

Ibid. *expl.* en y jettant le scrupule, & troublant la paix des consciences, comme si la foi en JESUS-CHRIST ne suffisoit point pour être sauvé, sans être circoncis & garder la loi. *Le grec ajoute*, en voulant vous obliger à être circoncis & à garder la loi.

25. *Placuit nobis collectis in unum, eligere viros, & mittere ad vos, cum cariſſimis noſtris Barnaba & Paulo,*

26. *hominibus, qui tradiderunt animas ſuas pro nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti.*

27. *Miſimus ergo Judam & Silam, qui & ipſi vobis verbis referent eadem.*

28. *Viſum eſt enim Spiritui ſancto & nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quàm hæc neceſſaria:*

29. *Ut abſtineatis vos ab immolatis ſi-*

25. Après nous être aſſemblés dans un même eſprit, nous avons jugé à propos de vous envoyer des perſonnes choiſies, avec nos chers *freres* Barnabé & Paul;

26. qui ſont des hommes qui ont expoſé leur vie " pour le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST ".

27. Nous vous envoyons donc Jude " & Silas ", qui vous feront entendre les mêmes choſes de vive voix.

28. Car il a ſemblé bon au Saint-Eſprit & à nous ", de ne vous point impóſer d'autres charges, que celles-ci qui ſont néceſſaires ":

29. Sçavoir, de vous abſtenir de ce qui aura

℣. 26. *lettr.* qui ont livré leurs ames.
Ibid. *expl.* Ils oppoſent leurs louanges aux calomnies que les faux zelés pour le Judaïſme, répandoient de tous côtés contre eux.

℣. 27. *expl.* ſurnommé *Barſabas.* verſ. 22. plus haut.
Ibid. *expl. ou* Silvain. 1. & 2. *Theſſ.*

℣. 28. *expl.* Ils ne s'attribuent que le miniſtere ſous la direction du Saint-Eſprit dont ils ont ſuivi les lumieres.

Ibid. *expl.* Ils n'ont point prétendu excepter le décalogue, ni la loi naturelle, qui oblige tous les hommes, mais la loi de Moïſe. Ces choſes qui ſont auſſi défendues par la loi ancienne étoient indifferentes, excepté la fornication; mais la conjoncture préſente les rendoit néceſſaires pour faciliter la réunion des Gentils avec les Juifs; & cette néceſſité a ceſſé dans les trois premieres obſervations légales, lorſqu'il n'y a plus eu de Juifs qui s'en ſoient ſcandaliſés.

été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées, & de la fornication, dont vous ferez bien de vous garder ″. Adieu.

mulacrorum, & sanguine, & suffocato, & fornicatione : à quibus custodientes vos benè agetis. Valete.

30. Ayant donc été envoyés de la sorte, ils vinrent à Antioche, où ils assemblerent les fideles, & leur rendirent cette lettre,

30. *Illi ergo dimissi, descenderunt Antiochiam, & congregatâ multitudine, tradiderunt epistolam,*

31. qu'ils lurent avec beaucoup de consolation & de joie ″.

31. *quam cùm legissent, gavisi sunt super consolatione.*

§. 3. *Jude & Silas Prophetes. Paul & Barnabé se séparent.*

32. Jude & Silas étant eux-mêmes Prophetes ″, consolerent & fortifierent aussi les freres par plusieurs discours.

32. *Judas autem & Silas, & ipsi cùm essent prophetæ, verbo plurimo consolati sunt fratres, & confirmaverunt.*

33. Et après qu'ils eurent demeuré là quelque tems, les freres les renvoyerent en paix ″ à ceux qui les avoient envoyés ″.

33. *Facto autem ibi aliquanto tempore, dimissi sunt cum pace à fratribus ad eos qui miserant illos.*

℣. 29. *autr.* desquelles choses si vous vous abstenez, vous ferez votre devoir.

℣. 31. *expl.* sur tout les Gentils, qui se virent par là débarrassés du joug des ceremonies légales, ausquelles ils n'avoient pas prétendu s'engager en embrassant la religion Chrétienne. Plusieurs Juifs néanmoins ne cesserent point de prêcher partout l'obligation de garder les ceremonies de la loi avec l'Evangile : ce qui donna lieu à S. Paul d'écrire la plupart de ses Epîtres, pour soutenir les fideles contre leurs séductions & leurs entreprises.

℣. 32. *expl.* c'est-à-dire, grands prédicateurs & habiles interpretes de l'Ecriture. *Voyez chap.* 13. 1.

℣. 33. *expl.* leur souhaitant un heureux retour.

Ibid. *grec.* aux Apôtres.

34. *Visum est autem Silæ ibi remanere: Judas autem solus abiit Jerusalem.*

34. Silas néanmoins jugea à propos de demeurer à Antioche: & Jude retourna seul à Jerusalem″.

35. *Paulus autem & Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes, & evangelizantes, cum aliis pluribus verbum Domini.*

35. Paul & Barnabé demeurerent aussi à Antioche, où ils enseignoient & annonçoient avec plusieurs autres la parole du Seigneur.

36. *Post aliquot autem dies, dixit ad Barnabam Paulus: Revertentes visitemus fratres per universas civitates, in quibus prædicavimus verbum Domini, quomodo se habeant.*

36. Quelques jours après L'an 52.
Paul dit à Barnabé: Retournons visiter nos freres par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.

37. *Barnabas autem volebat secum assumere & Joannem, qui cognominabatur Marcus.*

37. Or Barnabé vouloit″ prendre avec lui Jean, surnommé Marc″. Col. 4. 10.

38. *Paulus autem rogabat eum, ut qui discessisset ab eis de Pamphylia, & non isset cum eis in opus, non debere recipi.*

38. Mais Paul le prioit de considerer qu'il n'étoit Sup. 13. 13.
pas à propos de prendre avec eux celui qui les avoit quittés en Pamphylie, & qui ne les avoit point accompagnés dans leur ministere.

39. *Facta est au-*

39. Il se forma donc en-

℣. 34. *expl.* pour rendre compte aux Apôtres du succès de leur commission.
℣. 37. *grec.* étoit d'avis de, &c.
Ibid. expl. son cousin. *Voyez Coloss.* 4. 10.

tre eux une contestation ″, qui fut cause qu'ils se separerent l'un de l'autre. Barnabé prit Marc avec lui, & s'embarqua pour aller en Chypre ″.

tem dissensio, ita ut discederent ab invicem, & Barnabas quidem, assumpto Marco, navigaret Cyprum.

40. Et Paul ayant choisi Silas, partit avec lui, après avoir été abandonné ″ à la grace de Dieu par les freres.

40. *Paulus verò, electo Sila, profectus est, traditus gratiæ Dei à fratribus.*

41. Il traversa la Syrie & la Cilicie, confirmant les Eglises, & leur ordonnant de garder les reglemens des Apôtres & des Prêtres ″.

41. *Perambulabat autem Syriam, & Ciliciam, confirmans Ecclesias: præcipiens custodire præcepta Apostolorum & seniorum.*

ỷ. 39. *expl.* Barnabé par une charité indulgente crut qu'une premiere faute reconnue & réparée étoit pardonnable; Paul, par le zele de la discipline & pour l'exemple, crut devoir user de cette severité, & Dieu a tiré sa gloire de cette contestation pour la consolation de Marc, & pour le progrès de l'Evangile.

Ibid. *expl.* c'étoit son pays.

ỷ. 40. *autr.* recommandé, remis.

ỷ. 41. *expl.* qui avoient été nouvellement publiés, & particulierement adressés à ces deux provinces.



CHAPITRE XVI.

§. 1. *Paul circoncit Timothée ; visite les Eglises.*

1. *PErvenit autem Derben, & Lystram : & ecce discipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris Judaæ fidelis, patre Gentili.*

2. *Huic testimonium bonum reddebant, qui in Lystris erant & Iconio fratres.*

3. *Hunc voluit Paulus secum proficisci : & assumens circumcidit eum, propter Judæos qui erant in illis locis ; sciebant enim omnes quòd pater ejus erat Gentilis.*

1. OR Paul arriva à Derbe, & *ensuite* à Lystre, où il rencontra un disciple nommé Timothée, fils d'une femme Juive fidelle, & d'un pere Gentil ". La même année 51

2. Les freres qui étoient à Lystre & à Icone, rendoient un témoignage avantageux à ce disciple.

3. Paul voulut donc qu'il vînt avec lui : & " il le circoncit à cause des Juifs qui étoient en ces lieux-là ; car tous sçavoient que son pere étoit Gentil ".

℣. 1. *ex.* La loi qui défendoit le mariage avec les étrangers, ne s'entendoit que des Chananéens. Ainsi on ne peut point blâmer Eunice d'avoir épousé un Grec, qui d'ailleurs ne paroît pas avoir apporté aucun obstacle à sa religion, ni empêché qu'elle & Loïde sa mere, que l'Apôtre avoit convertie dans sa premiere mission, n'ayent élevé le jeune Timothée dans la piété & dans la lecture des Ecritures, comme il le témoigne dans la 2. *ep. à Tim. ch.* 3. 15. Il loue la foi de l'une & de l'autre. *Ibid. ch.* 1. 5.

℣. 3. *lettr.* l'ayant pris.

Ibid. *expl.* Comme Timothée étoit incirconcis, & qu'en cet état il n'auroit pu travailler à la conversion des Juifs, qui l'auroient évité comme un homme impur & profane, l'Apôtre jugea à propos de le faire circoncire ; parce qu'il étoit Juif du côté de sa mere. L'Apôtre avoit au-contraire marqué une résistance vigoureuse pour empêcher que Tite, Gentil de pere & de mere, ne fût obligé à cette loi. *Galat.*

4. Or allant de ville en ville, *Paul & Silas* donnoient pour regle aux fideles de garder les ordonnances qui avoient été établies par les Apôtres & par les Prêtres de Jerusalem ".

4. *Cùm autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata quæ erant decreta ab Apostolis & senioribus, qui erant Jerosolymis.*

5. Ainsi les Eglises étoient fortifiées en la foi, & croissoient en nombre de jour en jour.

5. *Et Ecclesiæ quidem confirmabantur fide, & abundabant numero quotidie.*

§. 2. Le Saint Esprit défend de precher en Asie & en Bithynie. Vision qui fait passer S. Paul en Macedoine.

6. Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie & la Galatie ", le Saint-Esprit leur défendit " d'annoncer la parole de Dieu en Asie ".

6. *Transeuntes autem Phrygiam & Galatiæ regionem, vetati sunt à Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia.*

7. Et étant venus en Mysie, ils se disposoient à passer en Bythinie; mais l'Esprit de JESUS ne le leur permit pas ".

7. *Cùm venissent autem in Mysiam, tentabant ire in Bithyniam; & non permisit eos spiritus Jesu.*

2. 3. Depuis la publication de l'Evangile, la circoncision & les autres cérémonies de la loi ont cessé d'être de nécessité & d'obligation: & c'est cela que le Concile de Jerusalem a prétendu. Mais on n'a pas laissé d'en tolerer l'usage pour condescendre à la foiblesse des Juifs, qui y étoient attachés, jusqu'à ce qu'ils fussent plus instruits.

℣. 4. *Voyez ch.* 4. *v.* 23. *&c.*

℣. 6. *expl.* en y prèchant l'Evangile.

Ibid. *expl.* par quelque inspiration secrette.

Ibid. *expl.* C'étoit une province de l'Asie mineure sur la côte de la mer, qui a pour capitale la ville d'Ephese.

℣. 7. *expl.* Saint Chrysostome & plusieurs autres croient que ces provinces étoient reservées à S. Jean, qui pour lors étoit à Ephese; ou qu'étant voisines de celles où la foi avoit

8. *Cùm autem pertransiissent Mysiam, descenderunt Troadem;*

8. Ils passerent ensuite la Mysie, & descendirent à Troade ":

9. *& visio per noctem Paulo ostensa est: Vir Macedo quidam erat stans, & deprecans eum, & dicens: Transiens in Macedoniam, adjuva nos.*

9. *où* Paul eut la nuit cette vision: Un homme de Macedoine" se présenta devant lui, & lui fit cette priere: Passez en Macedoine, & venez nous secourir.

10. *Ut autem visum vidit: statim quæsivimus proficisci in Macedoniam, certi facti quòd vocasset Deus evangelizare eis.*

10. Aussi-tôt qu'il eut eu cette vision, nous nous disposâmes à passer en Macedoine, ne doutant point que Dieu ne nous y appellât " pour y prêcher l'Evangile.

11. *Navigantes autem à Troade, recto cursu venimus Samo-*

11. Nous étant donc embarqués à Troade, nous vînmes droit à Samothra-

déja été plantée, elles en pouvoient recevoir du secours: car l'on croit que S. Pierre avoit déja prêché l'Evangile dans la Bithynie & dans l'Asie, & ainsi il étoit plus juste de porter la lumiere de l'Evangile à ceux qui ne l'avoient pas encore reçue.

ỳ. 8. *expl.* ville située sur le bord de la mer, environ à une demie lieue des ruines de l'ancienne Troie.

ỳ. 9. *expl.* qui lui paroissoit être de Macedoine à l'habillement & au langage. C'étoit l'Ange tutelaire de cette province, qui desiroit procurer la connoissance & les moyens du salut à ce peuple qui en étoit très-éloigné.

ỳ. 10. *expl.* Saint Luc auteur de ce livre, commence en cet endroit à se mettre du nombre des compagnons de S. Paul: jusqu'ici il en avoit parlé en troisiéme personne; mais dans presque tout le reste du livre, il paroît qu'il l'a toujours suivi par-tout. Ainsi il faut ou qu'il ait attendu l'Apôtre à Troade, ou qu'ayant été choisi par les fideles d'Antioche pour l'accompagner dans ses voyages, il le soit venu joindre là, comme l'Apôtre semble le dire dans la seconde épître aux Corinthiens, c. 8. 19. & 11.

ce ||, & le lendemain à Naples || :

12. de là à Philippes ||, qui est la premiere colonie *Romaine* || qu'on rencontre || de ce côté-là dans la Macedoine ||, où nous demeurâmes quelques jours ||.

thraciam, & sequenti die Neapolim :

12. *& inde Philippos, quæ est prima partis Macedoniæ civitas colonia. Eramus autem in hac urbe diebus aliquot conferentes.*

§. 3. *Conversion de Lydie. Tythonille délivrée.*

13. Le jour du sabbat nous sortîmes hors de la ville, & nous allâmes près de la riviere où étoit le lieu ordinaire de la priere ||. Nous nous assîmes, & nous parlâmes aux femmes qui étoient là assemblées.

13. *Die autem sabbatorum egressi sumus foras portam juxta flumen, ubi videbatur oratio esse. Et sedentes loquebamur mulieribus quæ convenerant.*

ŷ. 11. *expl.* île de l'Archipel, la derniere du côté de la Thrace.

Ibid. *expl.* ville située sur les frontieres de la Thrace & de la Macedoine.

ŷ. 12. *expl.* ainsi nommée du nom de Philippe pere d'Alexandre le Grand qui l'avoit rétablie ; c'est une des plus considerables de la Macedoine.

Ibid. *autr.* colonie Romaine, qui est la premiere qu'on rencontre, &c.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'elle étoit composée de vieux soldats ou de pauvres Romains, à qui on avoit distribué les terres des anciens habitans, lorsque ce païs fut assujeti à l'empire.

Ibid. *autr.* dans cette partie de la Macedoine.

Ibid. *expl.* en attendant l'occasion de parler aux Juifs qui s'y trouveroient : mais il y en avoit fort peu en ce lieu-là, les habitans étant presque tous Gentils, & vivant selon les loix Romaines, sous un Empereur qui haïssoit les Juifs, & ils n'avoient là qu'un petit oratoire hors la ville, où ils s'assembloient pour prier & pour conferer des Ecritures.

ŷ. 13. *expl.* C'étoit une maniere de chapelle appellée *Proseucha*, où les Juifs dans les lieux où ils n'avoient point de synagogue, s'assembloient pour prier.

14. *Et quædam mulier nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit: cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur à Paulo.*

14. Il y en avoit une nommée Lydie, de la ville, de Thyatire ″, marchande de pourpre, qui servoit Dieu ″. Elle nous écouta; & le Seigneur lui ouvrit le cœur pour entendre *avec soumission* ce que Paul disoit ″.

15. *Cùm autem baptizata esset, & domus ejus, deprecata est, dicens: Si judicastis me fidelem Domino esse, introite in domum meam, & manete; & coegit nos.*

15. Après qu'elle eut été baptisée, & sa famille avec elle, elle nous fit cette priere: Si vous me croyez fidele au Seigneur, entrez en ma maison, & y demeurez, & elle nous y força ″.

16. *Factum est autem euntibus nobis ad orationem, puellam quamdam habentem spiritum pythonem obviare nobis, quæ quæ-*

16. Or il arriva que comme nous allions au lieu ordinaire de la priere, nous rencontrâmes une servante, qui ayant un esprit de python ″,

℣. 14. *expl.* Cette femme étoit originaire de Thyatire ville de Lydie dans l'Asie mineure: & comme elle étoit étrangere à Philippes, il semble que ce nom de Lydie soit plutôt celui de son païs, qu'un nom propre, comme si l'on disoit la Lydienne; ce qui est assez ordinaire.

Ibid. *expl.* appatemment qu'elle étoit Juive, soit de naissance, soit de religion.

Ibid. *expl.* On voit ici le besoin de la grace pour comprendre & goûter les vérités du salut que l'on nous prêche.

℣. 15. *expl.* elle nous pressa avec tant d'instances, que nous fumes contraints de nous rendre.

℣. 16. *ex.* Cet esprit de python étoit un démon appellé du nom d'Apollon le Pithien, qui avoit un temple fameux à Delphes, où il rendoit des oracles par ses pythonisses. Cette malheureuse en étoit possedée, & rendoit apparemment des réponses à tous ceux qui la consultoient: car le démon connoît le présent & le passé, & par la subtilité de son esprit conjecture souvent l'avenir.

apportoit un grand gain à ses maîtres en devinant.

stum magnum præstabat dominis suis divinando.

17. Elle se mit à nous suivre Paul & nous, en criant : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut ".

17. *Hæc subsecuta Paulum & nos, clamabat, dicens : Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant vobis viam salutis.*

18. Elle fit la même chose durant plusieurs jours. Mais Paul ayant peine à le souffrir, se retourna vers elle, & dit à l'esprit : Je te commande au nom de JESUS-CHRIST de sortir de cette fille : & il sortit à l'heure même.

18. *Hoc autem faciebat multis diebus. Dolens autem Paulus, & conversus, spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea : & exiit eâdem horâ.*

§. 4. *Paul & Silas fouettés, mis en prison; convertissent le geolier, sont délivrés.*

19. Mais les maîtres de cette servante voyant qu'ils avoient perdu l'esperance de leur gain, se saisirent de Paul & de Silas; & les ayant emmenés au Palais devant ceux qui commandoient dans la ville,

19. *Videntes autem domini ejus quia exivit spes quæstus eorum, apprehendentes Paulum & Silam, perduxerunt in forum ad principes,*

20. ils les présenterent aux Magistrats, en leur disant : Ces hommes troublent toute notre ville; car

20. *& offerentes eos magistratibus, dixerunt : Hi homines conturbant civitatem no-*

ỳ. 17. *expl.* Il esperoit que s'ils se laissoient gagner à ses flatteries, il se maintiendroit dans son poste : que si au-contraire ils l'en chassoient, ils s'attireroient une persécution qui troubleroit leurs mesures : c'est aussi ce qui arriva.

ſtram, cùm ſint Judæi, ce ſont des Juifs ",

21. *& annuntiant morem, quem non licet nobis ſuſcipere, neque facere, cùm ſimus Romani.*

21. qui veulent introduire une maniere de vie, qu'il ne nous eſt point permis, à nous qui ſommes Romains, de recevoir ni de ſuivre.

22. *Et cucurrit plebs adverſus eos: & magiſtratus ſciſſis tunicis eorum, juſſerunt eos virgis cædi.*

22. Le peuple accourut en foule contre eux, & les Magiſtrats" ayant fait déchirer leurs robes, commanderent qu'ils fuſſent battus de verges ". *2. Cor. 11. 25. Philip. 1. 13. 1. Theſſ. 1. 2.*

23. *Et cùm multas plagas eis impoſuiſſent, miſerunt eos in carcerem, præcipientes cuſtodi ut diligenter cuſtodiret eos.*

23. Et après qu'on leur eut donné pluſieurs coups, il les mirent en priſon, & ils ordonnerent au geolier de les garder ſûrement ".

24. *Qui cùm tale præceptum accepiſſet, miſit eos in interiorem carcerem, & pedes eorum ſtrinxit ligno.*

24. Le geolier ayant reçu cet ordre, les mit dans un cachot, & leur ſerra les pieds dans des ceps.

25. *Mediâ autem*

25. Sur le minuit Paul

℣. 20. *expl.* Les Juifs commençoient d'être haïs de tous côtés,& avoient été depuis peu chaſſés de Rome par le commandement de Claude, comme des ſéditieux qui troubloient toute la ville. *Voyez ch.* 18. 2.

℣. 22. *expl.* ſans leur donner le loiſir de ſe défendre.

Ibid. *expl.* L'Apôtre parle de cet outrage, 2. *Theſſ.* 2. 2. & 2. *Cor.* 11. 25. Il dit qu'il a *été battu de verges trois fois*, quoique S. Luc ne parle que de cette fois-ci. L'Apôtre étant citoyen Romain eût bien pu s'épargner ce ſupplice; mais il voulut le ſouffrir pour l'amour de JESUS-CHRIST, & pour tenir compagnie à Silas qui n'avoit pas le même droit que lui de s'en exemter.

℣. 23. *expl.* en attendant qu'on examinât leur cauſe plus à fond.

& Silas s'étant mis en priere, chantoient des hymnes à la louange de Dieu ″; & les prisonniers ″ les entendoient.

nocte, Paulus & Silas orantes, laudabant Deum: & audiebant eos, qui in custodia erant.

26. Et tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre ″, que les fondemens de la prison en furent ébranlés: toutes les portes s'ouvrirent en même tems, & les liens de tous les prisonniers furent rompus ″.

26. *Subitò verò terræmotus factus est magnus, ita ut moverentur fundamenta carceris. Et statim aperta sunt omnia ostia, & universorum vincula soluta sunt.*

27. Le geolier s'étant éveillé, & voyant toutes les portes de la prison ouvertes, tira son épée & voulut se tuer, s'imaginant que les prisonniers se fussent sauvés ″.

27 *Expergefactus autem custos carceris, & videns januas apertas carceris, evaginato gladio, volebat se interficere, æstimans fugisse vinctos.*

28. Mais Paul ″ lui cria à haute voix: Ne vous faites point de mal: car nous voici encore tous ″.

28. *Clamavit autem Paulus voce magnâ, dicens: Nihil tibi mali feceris; universi enim hic sumus.*

℣. 25. *expl.* C'étoit-là un usage parmi les premiers Chrétiens, qui s'est conservé en beaucoup d'Ordres religieux, & dans quelques Eglises cathedrales.

Ibid. *expl.* qui étoient au-dessus d'eux.

℣. 26. *expl.* Dieu fit connoître par là l'innocence de ses serviteurs, & que leurs prieres étoient exaucées.

Ibid. *expl.* Ce qu'un tremblement ordinaire ne pouvoit pas faire.

℣. 27. *expl.* car il répondoit des prisonniers sur sa vie.

℣. 28. *expl.* connoissant du fond de son cachot par une lumiere divine, qu'il étoit sur le point de se tuer.

Ibid. *expl.* Paul & Silas ne voulurent point remuer de leur place. Pour ce qui est des autres prisonniers, soit que le tremblement les eût étourdis, ou qu'ils ne sçussent pas

29. *Petitoque lumine, introgressus est ; & tremefactus, procidit Paulo & Silæ ad pedes :*

30. *& producens eos foras, ait : Domini, quid me oportet facere, ut salvus fiam?*

31. *At illi dixerunt : Crede in Dominum Jesum, & salvus eris tu, & domus tua.*

32. *Et locuti sunt ei verbum Domini, cum omnibus qui erant in domo ejus.*

33. *Et tollens eos in illa hora noctis, lavit plagas eorum : & baptizatus est ipse, & omnis domus ejus continuò.*

34. *Cumque perduxisset eos in domum suam, apposuit eis mensam, & lætatus est cum omni domo sua credens Deo.*

35. *Et cùm dies factus esset, miserunt magistratus lictores,*

29. Alors *le geolier* ayant demandé de la lumiere, entra dedans, & tout tremblant se jetta aux pieds de Paul & de Silas :

30. & les ayant tirés de ce lieu-là, il leur dit : Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé ?

31. Ils lui répondirent: Croyez au Seigneur JESUS ", & vous serez sauvé, vous & votre famille.

32. Et ils lui annoncerent la parole du Seigneur, à tous ceux qui étoient dans sa maison.

33. A cette même heure de la nuit il lava leurs plaies : & aussi-tôt il fut baptisé avec toute sa famille ".

34. Puis les ayant menés en son logement, il leur servit à manger ; & il se réjouit avec toute sa maison de ce qu'il avoit cru en Dieu ".

35. Le jour étant venu, les Magistrats lui envoyerent dire par des huissiers,

que les portes de la prison fussent ouvertes, ils ne songerent point à s'échapper.

ỷ. 31. *expl.* Cette créance renferme aussi l'observation des commandemens de Dieu, & les autres choses nécessaires au salut, dont ils l'instruisirent lui & ses domestiques.

ỷ. 33. *expl.* peut-être dans la prison même.

ỷ. 34. *lettr.* croiant en Dieu.

qu'il laissât aller ces prisonniers ".

36. Aussi-tôt le geolier vint dire à Paul : Les Magistrats ont mandé qu'on vous élargît : sortez donc maintenant, & vous en allez en paix.

37. Mais Paul dit à ces huissiers : Quoi, après nous avoir publiquement battus de verges, sans connoissance de cause, nous qui sommes citoyens Romains ", il nous ont mis en prison, & maintenant ils nous en font sortir en secret ? Il n'en sera pas ainsi : il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer ".

38. Les huissiers rapporterent ceci aux Magistrats, qui eurent peur, ayant appris qu'ils étoient citoyens Romains.

dicentes : Dimitte homines illos.

36. *Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo : Quia miserunt magistratus ut dimittamini: nunc igitur exeuntes, ite in pace.*

37. *Paulus autem dixit eis : Cæsos nos publicè, indemnatos, homines Romanos miserunt in carcerem, & nunc occultè nos ejiciunt ? Non ita : sed veniant, & ipsi nos ejiciant.*

38. *Nuntiaverunt autem magistratibus lictores verba hæc ; timueruntque audito quòd Romani essent.*

℣. 35. *expl.* ou ils avoient sçû ce qui étoit arrivé : ou ils crurent que l'émotion qu'ils avoient causée étant calmée, ils en avoient été suffisamment punis.

℣. 37. *expl.* Ce qui étoit un attentat contre la majesté du peuple Romain, & un violement des privileges du droit de bourgeoisie.

Ibid. *expl.* Paul qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il s'étoit échappé de la prison comme criminel, & qui avoit besoin de la réputation de son innocence pour la prédication de l'Evangile, ne voulut point en sortir sans que les Magistrats eux mêmes rendissent témoignage à leur innocence. C'étoit aussi pour les engager à laisser en repos les fideles de Philippes, dans la crainte d'être entrepris eux-mêmes sur le violement des privileges du peuple Romain.

39. *Et venientes deprecati sunt eos : & educentes, rogabant ut egrederentur de urbe.*

39. Ils vinrent donc leur faire des excuses ; & les ayant mis hors de la prison, ils les supplierent de se retirer de leur ville ".

40. *Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam, & visis fratribus, consolati sunt eos, & profecti sunt,*

40. Et eux au sortir de la prison allerent chez Lydie ; & ayant vû les freres ", les consolèrent, & puis partirent.

✠. 39. *expl* de-peur que le peuple ne leur fit encore quelqu'insulte qui leur pourroit être attribuée.

✠. 40. *expl.* Luc, Timothée & les nouveaux convertis, qui étoient dans une grande peine de ce qui leur feroit arrivé.

CHAPITRE XVII.

§. 1. *Paul convertit les Thessaloniciens ; est persecuté par les Juifs.*

1. *CUm autem perambulassent Amphipolim, & Apolloniam, venerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judaeorum.*

1. ILs passerent de là par Amphipolis, par Apollonie ", & vinrent à Thessalonique ", où il y avoit une synagogue des Juifs.

2. *Secundùm consuetudinem autem*

2. Paul y entra selon sa coutume ", & il les en-

✠. 1. *expl.* sans s'y arrêter : parce qu'il n'y avoit point de synagogue.

Ibid. *expl.* capitale de la Macedoine. L'Apôtre nous apprend lui-même que ce fut après avoir beaucoup souffert auparavant, & après avoir été traité avec outrage dans Philippes. 1. *Thess.* 2. 2.

✠. 2. *expl.* Quoiqu'il fût l'Apôtre des Gentils, il avoit toujours accoutumé de commencer son ministere par les

tretint des Ecritures durant trois jours de sabbat,

Paulus introivit ad eos, & per sabbata tria disserebat eis de scripturis;

1. Theff. 7. 2. 3. leur découvrant & leur faisant voir qu'il avoit fallu que le CHRIST souffrît, & qu'il ressuscitât d'entre les morts ″: & ce CHRIST, *leur disoit-il*, est JESUS-CHRIST que je vous annonce.

3. *adaperiens & insinuans quia Christum oportuit pati, & resurgere à mortuis: & quia hic est Jesus Christus quem ego annuntio vobis.*

4. Quelques-uns d'entre eux crurent, & se joignirent à Paul & à Silas; comme aussi une grande multitude de Grecs craignant Dieu ″, & plusieurs femmes de qualité.

4. *Et quidam ex eis crediderunt, & adjuncti sunt Paulo & Sila: & de colentibus Gentilibusque multitudo magna, & mulieres nobiles non paucæ.*

5. Mais les Juifs ″ poussés d'un *faux* zele, prirent avec eux quelques méchans hommes de la lie du peuple, & ayant excité un tumulte, ils troublerent toute la ville, & vinrent en troupe à la maison de

5. *Zelantes autem Judæi, assumentesque de vulgo viros quosdam malos, & turba factâ, concitaverunt civitatem: & assistentes domui Jasonis quærebant eos produ-*

synagogues où les Juifs s'assembloient pour lire & expliquer les Ecritures, parce que ce lui étoit une occasion de les appliquer à JESUS CHRIST, & de prouver qu'il étoit le Messie.

℣. 3. *expl.* pour établir un regne tout spirituel, & non point terrestre, comme ils se l'imaginoient.

℣. 4. *expl.* de Gentils, qui faisoient profession du Judaïsme, ou qui étant incirconcis, croyoient en un seul Dieu & le craignoient. Le texte Grec se peut entendre en l'un ou l'autre sens.

℣. 5. *Le Grec ajoute*, qui étoient demeurés dans l'incredulité.

tere in populum.

6. Et cùm non invenissent eos, trahebant Jasonem & quosdam fratres ad principes civitatis, clamantes; Quoniam hi qui urbem concitant, & huc venerunt.

7. Quos suscepit Jason, & hi omnes contra decreta Cæsaris faciunt, Regem alium dicentes esse Jesum.

8. *Concitaverunt autem plebem & principes civitatis audientes hæc.*

9. *Et acceptâ satisfactione à Jasone &*

Jason ", voulant enlever Paul & Silas ", & les mener devant le peuple ".

6. Mais ne les ayant point trouvés, ils trainerent Jason & quelques-uns des freres devant les Magistrats de la ville ", en criant : Ce sont-là ces gens qui sont venus " *nous troubler* ici ;

7. Et Jason les a reçus chez lui. Ils sont tous rebelles aux ordonnances de Cesar, en soutenant qu'il y a un autre Roi, *qu'ils nomment* JESUS.

8. Ils émurent donc la populace, & les Magistrats de la ville qui les écoutoient.

9. Mais Jason & les autres ayant donné caution ",

℣. 5. *expl.* Les Apôtres & leurs compagnons étoient logés chez Jason qui étoit parent de Paul. *Rom.* 16 21.

Ibid. *expl.* pour les exposer à la fureur de cette populace qui les auroit accablés à coups de pierres & à coups de bâtons.

Ibid. *autr.* ayant assemblés bien du monde.

℣. 6. *expl.* pour le faire condamner comme séditieux, S. Luc qui parle ici en troisiéme personne, ne semble pas s'être trouvés alors à Thessalonique : il étoit apparemment employé autre part : aussi ne parle-t-il point de plusieurs choses dont S. Paul fait ressouvenir les Thessaloniciens dans ses épîtres. 1. *Thess.* 1. 5. 2. 9. 2. *Thess.* 3. 8.

Ibid. *grec.* Ces gens qui troublent toute la terre, sont aussi venus, &c.

℣. 9. *expl.* de représenter Paul & Silas, ou de se représenter eux-mêmes quand il en seroit besoin. *autr.* Mais les Magistrats ayant reçû satisfaction de Jason & des autres, ils les, &c. *autr.* ayant reçû de l'argent, &c. car saint

les Magiſtrats les laiſſerent aller.

à cæteris, dimiſerunt eos.

10. Dès la nuit même les freres conduiſirent hors de la ville Paul & Silas pour aller à Berée ″ : où étant arrivés ils entrerent dans la ſynagogue des Juifs.

10. *Fratres verò confeſtim per noctem dimiſerunt Paulum & Silam in Berœam: qui cùm veniſſent, in ſynagogam Judæorum introierunt.*

11. Or ces Juifs de Berée étoient de plus honnêtes gens que ceux de Theſſalonique ; & ils reçurent la parole avec beaucoup d'affection & d'ardeur, examinant tous les jours les Ecritures, pour voir ſi ce qu'on leur diſoit étoit véritable ″.

11. *Hi autem erant nobiliores eorum qui ſunt Theſſalonicæ, qui ſuſceperunt verbum cum omni aviditate, quotidie ſcrutantes ſcripturas, ſi hæc ita ſe haberent.*

12. De ſorte que pluſieurs d'entr'eux, & beaucoup de femmes Grecques de qualité, & un aſſez grand nombre d'hommes, crurent en JESUS-CHRIST ″.

12. *Et multi quidem crediderunt ex eis, & mulierum Gentilium honeſtarum, & viri non pauci.*

13. Mais quand les Juifs de Theſſalonique ſçurent que Paul avoit auſſi

13. *Cùm autem cognoviſſent in Theſſalonica Judæi, quia &*

Pierre d'Alexandrie l'entend ainſi dans ſon épître canonique, can. 11.

ỷ. 10. *expl.* ville de Macedoine, qui n'eſt éloignée de Theſſalonique que d'environ cinq lieues.

ỷ. 11. *expl.* pour voir ſi les paſſages en avoient été fidellement cités, & ſi l'application en étoit juſte.

ỷ. 12. *expl.* ſans que l'Apôtre eût employé de miracles pour les perſuader. Quelques-uns rapportent ces deux verſets aux Theſſaloniciens : & cette explication n'a rien qui repugne au texte Grec ni au Latin.

Berœa

Beroeæ prædicatum est à Paulo verbum Dei, venerunt & illuc commoventes & turbantes multitudinem.

annoncé la parole de Dieu à Berée, ils y vinrent émouvoir & troubler le peuple ″.

14. *Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare. Silas autem & Timotheus remanserunt ibi.*

14. Aussi-tôt les freres se hâterent de faire sortir Paul″, pour aller vers la mer″; & Silas avec Timothée demeurerent à Berée.

15. *Qui autem deducebant Paulum, perduxerunt eum usque Athenas, & accepto mandato ab eo ad Silam & Timotheum, ut quàm celeriter venirent ad illum, profecti sunt.*

15. Mais ceux qui conduisoient Paul, le menerent jusqu'à Athenes, où ils le quitterent, après avoir reçu ordre de lui de dire à Silas & à Timothée qu'ils le vinssent trouver au plutôt.

16. *Paulus autem cùm Athenis eos expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem.*

16. Pendant que Paul les attendoit à Athenes, son esprit se sentoit ému & comme irrité dans lui-même″, en voyant que cette ville étoit si attachée à l'idolatrie″. L'an 52.

℣. 13. *expl.* pour en chasser les Apôtres comme ils les avoient fait sortir de leur ville. Ce que Dieu permettoit pour répandre l'Evangile en plusieurs endroits & pour tenir toujours l'Apôtre dans l'humilité.

℣. 14. *grec.* comme pour aller.

Ibid. *expl.* Ils prirent le chemin de la mer pour le mettre en lieu sûr; ou selon le Grec, ils le conduisirent du côté de la mer, comme pour le faire embarquer, afin que le bruit en courût; mais ils tournerent tout court à droit, & le menerent par terre à Athenes, à quinze lieues de Berée.

℣. 16. *expl.* C'est-à-dire, qu'il se sentoit enflammé de zele pour Dieu, d'indignation contre les idolâtres, & touché d'une douleur sensible de la perte de tant d'ames.

Ibid. *autr.* pleines d'idoles.

17. Il parloit donc dans la synagogue avec les Juifs, & avec ceux qui craignoient Dieu″, & tous les jours en la place avec ceux qui s'y rencontroient″.

17. *Disputabat igitur in synagoga cum Judæis & colentibus, & in foro, per omnes dies ad eos qui aderant.*

18. Il y eut aussi quelques Philosophes Epicuriens & Stoïciens″ qui confererent avec lui, & les uns disoient : Qu'est-ce que veut dire ce discoureur″ ? & les autres : Il semble qu'il prêche de nouveaux dieux : *ce qu'ils disoient* à cause qu'il leur annonçoit JESUS, & la résurrection″.

18. *Quidam autem Epicurei & Stoici philosophi disserebant cum eo; & quidam dicebant : Quid vult seminiverbius hic dicere ? Alii verò : Novorum dæmoniorum videtur annuntiator esse : quia Jesum & resurrectionem annuntiabat eis.*

19. Enfin ils le prirent & le menerent à l'Aréopage″, en lui disant : Pour-

19. *Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt, dicentes :*

ỳ. 17. *expl.* & avec ceux d'entre les Gentils qui craignoient Dieu, soit qu'ils fussent proselytes ou incirconcis.

Ibid. *expl.* qui ne reconnoissant pas le vrai Dieu, n'avoient pas la liberté de se trouver dans les assemblées des Juifs.

ỳ. 18. *expl.* Il y avoit alors de quatre sortes de sectes de Philosophes à Athenes, les Academiciens, les Peripateticiens, les Stoïciens, les Epicuriens. Saint Luc ne parle point des deux premieres sectes, parce qu'ils se retiroient hors la ville & dans les fauxbourgs ; ainsi il n'y avoit que les Stoïciens & les Epicuriens qui disputoient avec S. Paul.

Ibid. *lettr.* ce semeur de paroles. *expl.* cet homme qui avance des choses qu'il ne prouve pas. Le mot Grec peut signifier un homme de néant, qui ramasse les grains qui tombent dans un marché.

Ibid. *expl.* Saint Chrysostome remarque qu'ils prenoient le mot Grec *ἀνάςασις*, *la résurrection*, pour une divinité.

ỳ. 19. *expl.* soit comme criminel, soit plutôt pour le

Possumus scire quæ est hæc nova, quæ à te dicitur doctrina?

20. *Nova enim quædam infers auribus nostris: Volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.*

21. *Athenienses autem omnes, & advenæ hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi.*

22. *Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait: Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosiores vos video.*

23. *Præteriens enim, & videns simulacra vestra, inveni & aram in qua scriptum erat:* IGNOTO DEO. *Quod ergo ignorantes*

rions-nous sçavoir de vous quelle est cette nouvelle doctrine que vous publiez?

20. Car vous nous dites de certaines choses dont nous n'avons point encore oui parler. Nous voudrions donc bien sçavoir ce que c'est.

21. Or tous les Atheniens & les étrangers qui demeuroient à Athenes, ne passoient tous leur tems qu'à dire & à entendre quelque chose de nouveau.

22. † Paul étant donc au milieu de l'Aréopage, leur dit: Seigneurs Atheniens, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux ″ jusqu'à l'excès.

† Saint Denis l'Aréopagite, 3. Octob.

23. Car ayant regardé en passant les statues de vos dieux ″, j'ai trouvé même un autel sur lequel il est écrit: AU DIEU INCONNU″. C'est donc

faire expliquer plus à fond dans une grande assemblée. Car l'*Areopage* étoit un lieu celebre d'Athenes, où se décidoient les causes les plus importantes, & sur-tout celles de la religion. C'étoit un Senat dont les juges étoient renommés par l'integrité de leurs mœurs, & redoutables par la séverité de leurs jugemens.

ỳ. 22. *lettr.* un peu superstitieux.

ỳ. 23. *grec.* les choses que vous adorez.

Ibid. *expl.* Quelques-uns croient que cet autel étoit consacré au vrai Dieu, & que les Atheniens en avoient eu quelque connoissance par les oracles des Sibyles, & par le rapport de leurs Philosophes qui avoient lû les livres sacrés; mais qu'ils n'en sçavoient point le nom, que les Juifs même

ce *Dieu* que vous adorez sans le connoître, que je vous annonce.

colitis, hoc ego annuntio vobis.

Gen. 1. 1. 24. Dieu qui a fait le monde, & tout ce qui est dans le monde, étant le Seigneur du ciel & de la terre, n'habite point dans

Sap. 7. 48. les temples bâtis par les hommes ″.

24. *Deus qui fecit mundum, & omnia quæ in eo sunt, hic cœli & terræ cùm sit Dominus, non in manufactis templis habitat.*

25. Il n'est point honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avoit besoin de ses créatures ″, lui qui donne à tous la vie, la respiration, & toutes choses.

25. *Nec manibus humanis colitur, indigens aliquo, cùm ipse det omnibus vitam, & inspirationem, & omnia.*

26. Il a fait naître d'un seul toute la race des hommes, & il leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué l'ordre des saisons, & les bornes de l'habitation de chaque peuple ″,

26. *Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, & terminos habitationis eorum,*

tenoient ineffable. Il prétendoit donc leur donner la connoissance du vrai Dieu, en leur montrant quelle est cette divinité inconnue qu'ils adoroient.

ỳ. 24. *expl.* C'est-à dire, qu'il n'y peut être renfermé, étant présent par-tout par l'immensité de son être infini: au-lieu que la plupart d'entre eux croyoient que leurs divinités étoient renfermées dans leurs statues, ou qu'elles ne sortoient pas des temples qui leur étoient dediés.

ỳ. 25. *lettr.* de quelque chose. *expl.* Il ne tire aucune utilité du culte que nous lui rendons, parce que lui seul se suffit à lui-même. Que si on lui bâtit des temples & des autels, ce n'est pas qu'il en ait affaire; mais tout cela ne se fait que pour nous, qui en avons besoin pour entretenir le culte que nous lui devons rendre.

ỳ. 26. *autr.* ayant déterminé le tems précis & les bornes de leur demeure sur la terre. *expl.* Il a marqué non

27. *quarere Deum, si fortè attrectent eum aut inveniant, quamvis non longè sit ab unoquoque nostrûm.*

27. afin qu'ils cherchassent Dieu, & qu'ils tâchassent de le trouver comme avec la main & à tâtons "; quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous ".

28. *In ipso enim vivimus, & movemur, & sumus : sicut & quidam vestrorum poetarum dixerunt : Ipsius enim & genus sumus.*

28. Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement & l'être : & comme quelques-uns de vos Poëtes ont dit : Nous sommes même les enfans & la race de Dieu ".

29. *Genus ergo cùm simus Dei, non debemus æstimare auro, ut argento, aut lapidi, sculpturæ artis & cogitationis hominis, divinum esse si-*

29. Puis donc que nous sommes les enfans & la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent, ou à de la pierre, dont l'art &

seulement aux peuples en general, mais encore à tous les hommes en particulier, le tems précis de leur naissance & de leur commencement, la durée de leur vie & de leur demeure sur la terre.

℣. 27. *expl.* Le soin paternel de cette providence qui a donné l'être aux hommes & qui les conserve, & l'usage des créatures qu'elle a produites en leur faveur, les doit élever à la connoissance de ce souverain Créateur. *Voy. Rom.* 1. 2.

Ibid. *expl.* puisqu'il est au fond de notre être qu'il remplit, qu'il conserve & qu'il fait agir, desorte que c'est par son influence continuelle que nous vivons, que nous agissons & que nous subsistons.

℣. 28. *expl.* C'est Aratus compatriote & contemporain de S. Paul, qui attribue à Jupiter ce qui ne convient qu'à Dieu, d'être intimement présent dans tous les lieux & dans tous les êtres. Il est vrai que ce Poëte a peut être entendu, comme Platon, que Dieu étoit l'ame du monde, & que nos ames en étoient détachées comme des parcelles de la divinité : mais S. Paul a eu raison de prendre dans son vrai sens une vérité qui a été alterée par les imaginations des Philosophes.

l'industrie des hommes a fait des figures ″. | mile.

30. Mais Dieu étant en colere ″ contre ces tems d'ignorance, fait maintenant annoncer à tous les hommes & en tous lieux, qu'ils fassent pénitence ;

30. *Et tempora quidem hujus ignorantiæ despiciens Deus, nunc annuntiat hominibus, ut omnes ubique pœnitentiam agant ;*

31. parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger le monde selon la justice, par celui ″ qu'il a destiné *à en être le juge*, dont il a donné à tous les hommes une preuve certaine, en le ressuscitant d'entre les morts.

31. *eò quòd statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate, in viro, in quo statuit, fidem præbens omnibus suscitans eum à mortuis.*

32. Mais lorsqu'ils entendirent parler de la resurrection des morts, quelques-uns s'en moquerent″, & les autres dirent : Nous vous entendrons une autre fois sur ce point ″.

32. *Cùm audissent autem resurrectionem mortuorum, quidam quidem irridebant, quidam verò dixerunt : Audiemus te de hoc iterùm.*

33. Ainsi Paul sortit de

33. *Sic Paulus exi-*

ỷ. 29. *expl.* car si cela étoit, notre nature feroit plus excellente que celle de Dieu.

ỷ. 30. *autr.* Dieu ayant laissé passer & comme dissimulé, &c. *lettr.* Dieu méprisant ces tems.

ỷ. 31. *lettr.* l'homme. *expl.* C'est par condescendance qu'il appelle JESUS-CHRIST seulement un homme : parce que les Atheniens n'étoient point capables de comprendre qu'il fût Dieu. Dailleurs, la puissance de juger lui a été donnée en qualité d'homme, & c'est dans sa nature humaine qu'il paroîtra pour juger les vivans & les morts.

ỷ. 32. *expl.* apparemment ces Philosophes qui l'avoient engagé à s'expliquer en public de ses sentimens.

Ibid. *expl.* fâchés qu'on l'eût interrompu, soit que ce fût la curiosité qui les portât à vouloir entendre le reste, soit qu'ils commençassent à gouter des vérités dont ils n'avoient pas encore entendu parler.

vit de medio eorum. leur assemblée ‖.

34. *Quidam verò viri adhærentes ei, crediderunt : in quibus & Dionysius Areopagita, & mulier nomine Damaris, & alii cum eis.*

34. Quelques-uns néanmoins se joignirent à lui, & embrasserent la foi, entre lesquels fut Denis Senateur de l'Aréopage ‖, & une femme nommée Damaris ‖, & d'autres avec eux. ¶

℣. 33. *expl.* & bien tôt après de la ville même, jugeant qu'il y avoit peu à faire avec des gens pleins d'eux mêmes, & prevenus de leurs fausses opinions.

℣. 34. *expl.* qui fut ensuite le premier Evêque d'Athenes, selon Eusebe *liv.* 3. *ch.* 4. & different de celui qui a souffert le martyre à Paris, qui n'a vêcu que sous l'empire de Dece, comme l'a fort bien prouvé entr'autres le Pere Sirmond. *Grotius.*

Ibid. *expl.* ou selon d'autres, Damalis : elle n'étoit point femme de cet illustre Senateur, comme le disent quelques Peres sans fondement ; mais c'étoit une Dame Athenienne de grande consideration, qui embrassa la foi avec encore quelques autres.

CHAPITRE XVIII.

§. 1. *Paul vient à Corinthe ; y travaille de ses mains avec Priscille & Aquilas ; convertit beaucoup de monde.*

1. *POst hæc egressus ab Athenis, venit Corinthum.*

2. *Et inveniens quemdam Judæum no-*

1. APrès cela, Paul étant parti d'Athenes ‖, vint à Corinthe ‖.

2. Et ayant trouvé un Juif nommé Aquilas, ori-

℣. 1. *expl.* Y ayant laissé, comme l'on croit les fideles sous la conduite spirituelle de Denis l'Aréopagite qu'il fit premier Evêque de cette ville.

Ibid. *expl* Cette ville étoit la plus fameuse qui fût dans la Grece par son commerce, parce qu'elle étoit située sur l'Isthme qui joint le Peloponese avec la Grece.

ginaire du Pont ", qui étoit nouvellement venu d'Italie avec Priſcille ſa femme, parce que l'Empereur Claude avoit ordonné à tous les Juifs de ſortir de Rome ", il ſe joignit à eux.

mine Aquilam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italia, & Priſcillam uxorem ejus, cò quòd præcepi cet Claudius diſcedere omnes Judæos à Roma, acceſſit ad eos.

3. Et parce que leur métier étoit de faire des tentes, & que c'étoit auſſi le ſien ", il demeuroit chez eux, & y travailloit.

3. *Et quia ejuſdem erat artis, manebat apud eos, & operabatur (erant autem ſcenofactoriæ artis.)*

4. Mais il préchoit dans la ſynagogue tous les jours de ſabbat, & faiſant entrer dans ſes diſcours le nom du Seigneur JESUS, il s'efforçoit de perſuader " les Juifs & les Grecs.

4. *Et diſputabat in ſynagoga per omne ſabbatum, interponens nomen Domini Jeſu, ſuadebatque Judæis, & Græcis.*

5. Or quand Silas & Timothée furent venus de

5. *Cùm veniſſent autem de Macedonia*

℣. 2. *expl.* province de l'Aſie mineure. Cet Aquilas eſt un autre que l'Interprete de l'Ecriture de même nom & du même païs, mais qui n'a vêcu que depuis ſous Trajan.

Ibid. *expl.* à cauſe du tumulte qu'ils y excitoient. Ce bruit venoit apparemment de ce que le Chriſtianiſme faiſant de grands progrès par la prédication de ſaint Pierre, les Juifs obſtinés qui haïſſoient le nom de JESUS-CHRIST, s'y oppoſerent avec grande chaleur.

℣. 3. *expl.* Il avoit appris ce métier, ſelon la coutume des Phariſiens, que leur ſecte obligeoit de ſçavoir quelque art méchanique, & de l'exercer. Il s'en ſervit fort à propos dans cette ville, pour n'être point à charge à ceux à qui il prêchoit l'Evangile ; quoiqu'il eût droit de vivre aux dépens de ceux qu'il inſtruiſoit. *Voyez* 1. *Cor.* 4. 12. & 9. 4. 1. *Theſſ.* 2. 9. & 2. *Theſſ.* 3. 8.

℣. 4. *lettr.* il perſuadoit. *expl.* Il perſuadoit ſa doctrine, non par la force des raiſonnemens humains, mais par la vertu du Saint-Eſprit & la force des miracles. 1. *Cor.* 11. 4.

Silas & Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Christum Jesum.

Macedoine ", Paul s'employoit " à prêcher avec encore plus d'ardeur, en montrant aux Juifs que Jesus étoit le Christ.

6. *Contradicentibus autem eis, & blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos: Sanguis vester super caput vestrum, mundus ego, ex hoc ad gentes vadam.*

6. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blasphême, il secoua ses habits ", & leur dit: Que votre sang soit sur votre tête ": pour moi j'en suis innocent, je m'en vais désormais vers les Gentils ".

7. *Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi, colentis Deum,*

7. Et étant parti de là, il entra " chez un nommé Tite Juste, qui craignoit Dieu, dont la maison te-

ỷ. 5. *expl.* Paul leur avoit fait dire de le venir trouver à Athenes. *Act.* 17. 15. *Ou*, il les avoit envoyés en Macedoine pour la seconde fois, comme on le conjecture par ce qui est dit, 1. *Thess.* 1. 2. 3. 4 5. car cet endroit doit être nécessairement entendu d'un second voyage qu'ils y firent d'Athenes par son ordre: mais eux en y revenant trouverent qu'il en étoit parti, & le furent trouver à Corinthe. *Synops.*

Ibid. *grec.* sentoit une grande ferveur d'esprit.

ỷ. 6. *expl.* Ce qui marquoit que ce n'étoit point par aucun motif d'interêt qu'il étoit venu leur annoncer la parole de Dieu: puisqu'il ne vouloit pas qu'il lui restât rien de leur terre, pas même la poussiere qui s'étoit attachée à ses habits; & qu'il ne vouloit aussi avoir rien de commun avec eux, depeur d'être enveloppé dans la perte à laquelle ils s'exposoient eux mêmes en rejettant l'Evangile.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que s'ils se perdent, ce sera par leur faute.

Ibid. *expl.* Il leur marque qu'il ne prendroit plus aucun soin de leur salut. Ce n'étoit que pour les faire rentrer en eux-mêmes, & les piquer de jalousie par l'exemple des Gentils.

ỷ. 7. *autr.* ayant quitté le lieu *où il demeuroit auparavant*, il alla loger.

noit à la synagogue ″. | *cujus domus erat conjuncta synagogæ.*

8. Crispe chef de synagogue ″ crut aussi au Seigneur avec toute sa famille ; & *encore* plusieurs *autres* des Corinthiens ayant oui *Paul*, crurent & furent baptisés. | 8. *Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua ; & multi Corinthiorum audientes credebant, & baptizabantur.*

1. Cor. 1. 14.

9. Alors le Seigneur dit à Paul en vision durant la nuit : Ne craignez point, mais parlez sans vous taire *pour quoi que ce soit ;* | 9. *Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo : Noli timere, sed loquere, & ne taceas :*

10. car je suis avec vous ″, & personne ne vous pourra maltraiter ″, parce que j'ai en cette ville un grand peuple ″. | 10. *propter quod ego sum tecum, & nemo apponetur tibi ut noceat te : quoniam populus est mihi multus in hac civitate.*

11. Il demeura donc un an & demi à Corinthe ″, leur enseignant la parole de Dieu. | 11. *Sedit autem ibi annum & sex menses docens apud eos verbum Dei.*

§. 2. *Paul accusé devant Gallion ; va à Syrie, à Ephese, &c.*

L'an 53. 12. Or Gallion étant | 12. *Gallione autem*

ŷ. 7. *expl.* afin que ceux d'entre les Juifs qui voudroient l'écouter pussent le faire facilement.

ŷ. 8. *expl.* que saint Paul dit lui-même qu'il a baptisé de ses propres mains, avec Caïus & la famille de Stephanas. 1. *Cor.* 1. 14. & Sosthene autre chef de synagogue, dont il parle comme de son collegue. *Ibid. v.* 1. *V. plus bas v.* 17.

ŷ. 10. *expl.* pour vous assister & vous soutenir.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il le tireroit d'entre les mains de ceux qui voudroient le maltraiter.

Ibid. *expl.* qui étoit, ou déja converti ou prédestiné à la grace de la foi.

ŷ. 11. *expl.* & aux environs de cette ville.

Proconsule Achaiæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, & adduxerunt eum ad tribunal,

Proconsul d'Achaïe ", les Juifs d'un commun accord s'éleverent contre Paul, & le menerent à son tribunal,

13. *dicentes: Quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum.*

13. en disant: Celui-ci veut persuader aux hommes d'adorer Dieu d'une maniere contraire à la loi.

14. *Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos: Si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, ô viri Judæi, rectè vos sustinerem.*

14. Et Paul étant prêt de parler *pour sa défense*, Gallion dit aux Juifs: O Juifs, s'il s'agissoit de quelque injustice, ou de quelque mauvaise action, je me croirois obligé de vous entendre avec patience.

15. *Si verò quæstiones sunt de verbo, & nominibus, & lege vestra, vos ipsi videritis; judex ego horum nolo esse.*

15. Mais s'il ne s'agit que de contestations de doctrine, de mots ", & de votre loi, démêlez vos differends comme vous l'entendrez; car je ne veux point m'en rendre juge ".

16. *Et minavit eos à tribunali.*

16. Il les fit retirer ainsi de son tribunal.

17. *Apprehendentes autem omnes Sosthe-*

17. Et tous " ayant saisi Sosthene chef de synago-

ỳ. 12. *expl.* C'étoit alors Novat frere de Seneque le Philosophe, lequel ayant été adopté par Gallion lorsqu'il fut banni sous Tibere, en avoit pris le nom.

ỳ. 15. *expl.* de quelques termes de leur loi qu'il falloit interpreter.

Ibid. *expl.* Cette sentence étoit digne de la moderation & de la douceur qu'on attribue ordinairement à ce Proconsul, qu'on dit avoir été un homme d'esprit, doux & agréable à tout le monde. *Synops.*

ỳ. 17. *grec.* les Grecs.

gue, le battoient devant le tribunal, sans que Gallion s'en mît en peine ″.

nem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal, & nihil eorum Gallioni curæ erat.

L'an 54. 18. Quand Paul eut encore demeuré là plusieurs jours ″, il prit congé des freres, & s'embarqua pour aller en Syrie ″ avec Priscille & Aquilas, s'étant fait couper les cheveux à Cenchrée ″, à cause d'un vœu qu'il avoit fait ″.

Nombr. 6. 18. Inf. 21. 24.

18. *Paulus verò, cùm adhuc sustinuisset dies multos, fratribus valefaciens, navigavit in Syriam, & cùm eo Priscilla, & Aquila, qui sibi totonderat in Cenchris caput, habebat enim votum.*

℣. 17. *expl.* Outrés de dépit de se voir rebutés, ils n'oserent s'en prendre à Paul, mais ils se jetterent tous sur Sosthene qui étoit Chrétien, & le maltraiterent devant Gallion sans qu'*il s'en mît en peine*; parce que ne voulant point se mêler de leurs affaires, il ne se soucioit pas qu'ils outrageassent un chef de leur synagogue. Quelques-uns croient que ce furent les Grecs qui le battirent : & que n'étant pas encore converti, il avoit succedé à Crispe devenu Chrétien, ou étoit chef d'une autre synagogue, & qu'il se mit à la tête des Juifs pour demander justice contre Paul : que Gallion ayant rejetté leur requête, il ne laissoit pas d'insister avec importunité, ce qui donna lieu aux officiers du Proconsul, ou aux Grecs qui demandoient aussi audience, de le faire retirer à coups de poing comme un importun qui troubloit l'audience du Proconsul.

℣. 18. *expl.* C'est de là qu'il écrivit les deux lettres aux Thessaloniciens.

Ibid. *expl.* non pas tout droit, mais par un grand détour, en parcourant plusieurs provinces.

Ibid. *expl.* C'étoit un port de Corinthe du côté de l'orient.

Ibid. *expl.* On croit probablement que c'étoit le vœu des Nazaréens. *Voyez dans le ch. 6. des Nombr. & à la note du ch. 21. v. 23. plus bas*, ce que c'étoit que ce vœu, & à quoi il obligeoit. On croit qu'il étoit arrivé à S. Paul quelque accident qui l'obligea à se couper les cheveux à Cenchrée, remettant à offrir le sacrifice lorsqu'il seroit à Jerusalem; parce qu'on ne pouvoit l'offrir que dans le temple : & il paroît que saint Paul entreprit exprès ce voyage de Syrie pour l'accomplir. Il vouloit s'accommoder à la foiblesse

19. *Devenitque Ephesum, & illos ibi reliquit: ipse verò ingressus synagogam, disputabat cum Judæis.*

20. *Rogantibus autem eis, ut ampliori tempore maneret, non consensit,*

21. *sed valefaciens, & dicens: Iterùm revertar ad vos, Deo volente, profectus est ab Epheso.*

22. *Et descendens Cæsaream, ascendit, & salutavit Ecclesiam, & descendit Antiochiam:*

23. *& facto ibi aliquanto tempore, profectus est, perambulam ex ordine Galaticam regionem, & Phrygiam, confirmans omnes discipulos.*

19. Et il arriva à Ephese, où il laissa Priscille & Aquilas. Pour lui, étant entré dans la synagogue, il confera avec les Juifs;

20. qui le prierent de demeurer plus long-tems avec eux″, mais il ne voulut point y consentir,

21. & il prit congé d'eux, en leur disant″: Je reviendrai vous voir, si c'est la volonté de Dieu; & il partit *ainsi* d'Ephese.

22. Etant abordé à Cesarée″, il alla *à Jerusalem*; & après avoir salué l'Eglise″, il se rendit à Antioche″:

23. où il passa quelque tems: & il en partit ensuite, traversant par ordre & de ville en ville la Galatie & la Phrygie, & fortifiant tous les disciples.

des Juifs, qui le prenoient pour l'ennemi de la loi. Voyez le chap. 21. v. 26. plus bas.

ỳ. 20. *expl.* Ou ils étoient déja convertis, ou ils commençoient à gouter l'Evangile.

ỳ. 21. *Le Grec ajoute:* Il faut absolument que j'aille passer la fête prochaine à Jerusalem, mais, &c. *expl.* C'étoit apparemment celle de la Pentecôte.

ỳ. 22. *expl.* en Palestine, sans s'y arrêter.

Ibid. *expl.* Elle est appellée l'Eglise par excellence, comme étant la mere des autres, il y passa la fête, & y accomplit son vœu, ou quelqu'autre projet, dont saint Luc ne dit rien.

Ibid. *expl.* de Syrie, d'où il étoit parti autrefois avec Barnabé pour aller prêcher l'Evangile. Il ne pouvoit oublier cette Eglise où il avoit reçu tant de graces.

§. 3. *Apollon instruit par Priscille & Aquilas.*

24. En ce même tems un Juif, nommé Apollon, originaire d'Alexandrie, homme éloquent & puissant dans les Ecritures ", vint à Ephese.

25. Il étoit instruit dans la voie du Seigneur : & parlant avec zele & avec ferveur d'esprit, il expliquoit & enseignoit avec soin ce qui regardoit JESUS, quoiqu'il n'eût connoissance que du Baptême de Jean ".

26. Il commença donc à parler librement & hardiment dans la synagogue. Et quand Priscille & Aquilas l'eurent oui, ils le retirerent chez eux, & l'instruisirent plus amplement de la voie de Dieu ".

27. Il voulut ensuite passer en Achaïe " : & les freres l'y ayant exhorté, ils écrivirent aux disciples qu'ils le reçussent ". Et y

24. *Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in scripturis.*

25. *Hic erat edoctus viam Domini : & fervens spiritu loquebatur, & docebat diligenter ea quæ sunt Jesu, sciens tantùm baptisma Joannis.*

26. *Hic ergo cœpit fiducialiter agere in synagoga. Quem cùm audissent Priscilla & Aquila assumpserunt eum, & diligentius exposuerunt ei viam Domini.*

27. *Cùm autem vellet ire Achaiam, exhortati fratres scripserunt discipulis ut susciperent eum. Qui*

ỷ. 24. *expl.* intelligent dans les Ecritures, & les employant efficacement.

ỷ. 25. *expl.* Il l'avoit reçu sans doute du saint Précurseur même, de qui il pouvoit avoir appris ce qu'il sçavoit de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, qu'il étoit le Messie promis aux Juifs ; & que la foi en son nom étoit nécessaire pour le salut. Il enseignoit aussi avec soin ce qu'il pouvoit avoir appris des vérités de l'Evangile.

ỷ. 26. *expl.* des mysteres de la Religion chrétienne.

ỷ. 27. *expl.* pour y annoncer la parole de Dieu.

Ibid. *autr.* les freres écrivirent aux disciples pour les exhorter de le recevoir.

cùm venisset, contulit multum his qui crediderant.

étant arrivé, il servit beaucoup aux fideles ".

28. *Vehementer enim Judæos revincebat publicè, ostendens per scripturas esse Christum Jesum.*

28. Car il convainquoit les Juifs publiquement avec grande force, leur montrant par les Ecritures que JESUS étoit le CHRIST ".

ŷ. 27. *grec.* par la grace *dont il étoit rempli.*

ŷ. 28. *expl.* L'éclat que la Prédication d'Apollon fit à Corinthe, où il alla au sortir d'Ephese, lui acquit beaucoup d'admirateurs, & y produisit deux ou trois ans après une division fâcheuse, dont l'Apôtre parle, 1. *Cor.* 1. 10. 11. 12.

CHAPITRE XIX.

§. 1. *Disciples qui n'avoient reçu que le Baptême de Jean, baptisés par saint Paul.*

1. *FActum est autem cùm Apollo esset Corinthi, ut Paulus peragratis superioribus partibus veniret Ephesum, & inveniret quosdam discipulos,*

1. PEndant que Apollon étoit à Corinthe ", Paul ayant traversé les hautes provinces *de l'Asie* ", vint à Ephese où ayant trouvé quelques disciples,

† Veille de la Pentec.

La même année 54

2. *dixitque ad eos: Si Spiritum sanctum accepistis credentes? At illi dixerunt ad*

2. il leur dit: Avez-vous reçu le Saint-Esprit depuis que vous avez embrassé la foi "? Ils lui répondirent:

ŷ. 1. *expl.* Lorsqu'Apollon étoit parti d'Ephese pour aller à Corinthe.

Ibid. *expl.* les parties de l'Asie les plus éloignées de la mer & les plus septentrionales; le Pont, la Bythinie, la Galatie & la Phrygie.

ŷ. 2. *expl.* C'est-à-dire, avez-vous reçu le sacrement

Nous n'avons pas seulement oui dire qu'il y ait un Saint-Esprit.

3. Et il leur dit : Quel Baptême avez-vous donc reçu ? Ils lui répondirent : Le Baptême de Jean ″.

Matth. 3. 11. Marc 1. 8. Luc. 3. 16. Joan. 1. 26. Sup. 1. 5. & 11. 16.

4. Alors Paul leur dit : Jean a baptisé du Baptême de la pénitence ″ en disant au peuple, qu'ils devoient croire en celui qui venoit après lui, c'est-à-dire, en JESUS.

5. Ce qu'ayant oui, ils furent baptisés au nom du Seigneur JESUS ″.

6. Et après que Paul leur eut imposé les mains,

eum : sed neque, si Spiritus sanctus est, audivimus.

3. *Ille verò ait : In quo ergo baptizati estis ? Qui dixerunt : In Joannis baptismate.*

4. *Dixit autem Paulus : Joannes baptizavit baptismo pœnitentiæ populum, dicens : In eum, qui venturus esset post ipsum, ut crederent, hoc est, in Jesum.*

5. *His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.*

6. *Et cùm imposuisset illis manus*

de la Confirmation, qui est un Sacrement institué par JESUS-CHRIST, pour donner aux baptisés la grace & la vertu du Saint-Esprit, pour croire, pour confesser & pour défendre jusqu'à la mort les vérités de la foi. Mais outre cette force interieure, les premiers fideles recevoient encore differens dons exterieurs, qui servoient à l'établissement de l'Eglise.

℣. 3. *expl.* Cette demande & cette réponse nous apprennent : 1. que le Baptême de S. Jean ne se donnoit point en la forme ordinaire sous l'invocation des trois Personnes divines : 2. que le Baptême de JESUS-CHRIST est tout different de celui de S. Jean, comme le définit le Concile de Trente. *Sess.* 7. *Can.* 1.

℣. 4. *expl.* Jean a donné un Baptême qui ne donnoit pas la rémission des pechés ni la justice : mais qui servoit à exciter les hommes à la pénitence, & à les préparer à recevoir la rémission de leurs pechés par JESUS-CHRIST dont il annonçoit l'avenement.

℣. 5. *expl.* du Baptême institué par JESUS-CHRIST, qui a ordonné de l'administrer au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit.

Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, & loquebantur linguis, & prophetabant.	le Saint-Esprit descendit sur eux; & ils parloient diverses langues, & ils prophetisoient ‖.
7. *Erant autem omnes viri ferè duodecim.*	7. Ils étoient en tout environ douze.

§. 2. *Paul prêche à Ephese pendant deux ans, & y fait de grands miracles.*

8. *Introgressus autem synagogam, cum fiducia loquebatur per tres menses, disputans & suadens de regno Dei.*	8. Paul entra ensuite dans la synagogue ‖, où il parla avec liberté & hardiesse pendant trois mois, conferant *avec les Juifs*, & s'efforçant de leur persuader ce qui regarde le royaume de Dieu ¶.
9. *Cùm autem quidam indurarentur & non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens ab eis, segregavit discipulos, quotidie disputans in schola Tyranni cujusdam :*	9. Mais comme quelques-uns s'endurcissoient & demeuroient dans l'incredulité, décriant devant tout le peuple la voie du Seigneur, il se retira, & sépara ses disciples d'avec eux‖, & il enseignoit tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran ‖ : L'an 55.
10. *hoc autem factum est per biennium. Ita ut omnes, qui ha-*	10. ce qu'il continua durant deux ans. De sorte que tous ceux qui demeu-

ỳ. 6. *expl.* Ce mot signifie en cet endroit : Ils louoient Dieu & publioient ses merveilles. *Voyez ch.* 10. 46.

ỳ. 8. *expl.* chaque jour de sabbat.

ỳ. 9. *expl.* depeur que leurs méchans discours ne fissent quelque impression sur ceux qu'il avoit convertis : ou pour n'être point engagé à des disputes inutiles qui n'auroient servi qu'à les aigrir davantage.

Ibid. *expl.* C'est peut-être ce Sophiste dont Suidas parle, qui a écrit de la rhetorique.

roient en Asie, tant Juifs que Gentils, ouirent la parole du Seigneur JESUS ″.

bitabant in Asia, audirent verbum Domini, Judæi atque Gentiles.

11. Et Dieu faisoit des miracles extraordinaires par les mains de Paul;

11. *Virtutesque, non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli.*

12. jusques-là même que les mouchoirs & les linges ″ qui avoient touché son corps, étant appliqués aux malades, ils étoient guéris de leurs maladies, & les esprits malins sortoient *du corps des possedés* ″.

12. *Ita ut etiam super languidos deferrentur à corpore ejus sudaria, & semicincta, & recedebant ab eis languores, & spiritus nequam egrediebantur.*

§. 3. *Exorcistes, Juifs battus par les démons. Livres brulés.*

L'an 56. 13. Or quelques-uns des exorcistes Juifs qui alloient de ville en ville ″,

13. *Tentaverunt autem quidam & de circumeuntibus Judæis*

ỷ. 10. *expl.* C'est-à-dire, qu'il convertit un grand nombre de Juifs & de Gentils, non seulement à Ephese, mais presque par toute l'Asie. Cette ville étoit la capitale de la province: & de tous les endroits de l'Asie on y venoit, soit pour y étudier, soit pour visiter le temple de Diane, soit pour d'autres affaires: tous ces gens entendoient les discours de l'Apôtre, & en portoient chez eux la nouvelle; outre qu'il y a bien de l'apparence que S. Paul ne demeuroit pas tellement à Ephese, qu'il n'allât aussi prêcher partout aux environs.

ỷ. 12. *autr.* tabliers.

Ibid. *grec.* hors de ceux qui en étoient possedés. *expl.* Entre plusieurs ennemis qui s'éleverent contre lui, comme il le marque lui-même. 1. *Cor.* 16. 9. on croit qu'Apollon de Tyanes ce fameux magicien, pouvoit être à Ephese en ce tems ci. Mais Dieu opposoit à ce grand imposteur un grand Apôtre, & aux arts diaboliques qu'il exerçoit, les miracles extraordinaires que faisoit S. Paul.

ỷ. 13. *expl.* pour exorciser les possedés. Il y avoit avant

exorcistis invocare super eos qui habebant spiritus malos, nomen Domini Jesu, dicentes : Adjuro vos per Jesum quem Paulus prædicat.

entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur JESUS sur ceux qui étoient possédés des malins esprits, en leur disant : Nous vous conjurons par JESUS que Paul prêche.

14. *Erant autem quidam Judæi Scevæ principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant.*

14. Ceux qui faisoient cela étoient sept fils d'un Juif Prince des Prêtres ″, nommé Sceva.

15. *Respondens autem spiritus nequam, dixit eis : Jesum novi, & Paulum scio : vos autem qui estis ?*

15. Mais le malin esprit leur répondit : Je connois JESUS, & je sçai qui est Paul ″ : mais vous, qui êtes-vous ″ ?

16. *Et insiliens in eos homo, in quo erat dæmonium pessimum, & dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi & vulnerati effugerent de*

16. Aussi-tôt l'homme qui étoit possédé d'un démon très-méchant, se jetta sur deux de ces exorcistes ″ ; & s'en étant rendu maître, il les traita si mal, qu'ils furent contraints de

JESUS-CHRIST des exorcistes qui faisoient profession de conjurer les démons, non point par la vertu d'une certaine herbe, que Salomon avoit montrée comme le dit Joseph, mais par le pouvoir du Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob ; & Dieu accordoit souvent à l'invocation de son nom la délivrance des possédés.

ỷ. 14. *expl.* peut être l'un des chefs des 24. familles sacerdotales.

ỷ. 15. *expl.* confession forcée du pouvoir de JESUS-CHRIST & des Apôtres sur le démon.

Ibid. *expl.* C'est à-dire, qu'il ne les connoissoit point, & qu'il se moquoit de leurs exorcismes.

ỷ. 16. *expl.* Selon le Grec, tous ces exorcistes furent maltraités ; le texte Latin & quelques manuscrits Grecs ne parlent que de deux. Il se peut faire que les cinq autres s'étoient enfuis plus vîte que ces derniers, ou qu'il ne se trouverent peut-être que deux dans cette rencontre.

s'enfuir de cette maison tout nuds & blessés.

17. Cet évenement ayant été sçu de tous les Juifs & de tous les Gentils qui demeuroient à Ephese, ils furent tous saisis de crainte, & ils glorifioient le nom du Seigneur JESUS ".

18. Et plusieurs de ceux qui avoient cru, venoient confesser & déclarer ce qu'ils avoient fait *de mal* ".

19. Il y en eut aussi beaucoup de ceux qui avoient exercé les arts curieux ", qui apporterent leurs livres, & les brûlerent devant tout le monde ; & quand on en eut supputé le prix, on trouva qu'il montoit à cinquante mille pieces d'argent ".

20. Ainsi la parole de

domo illa.

17. *Hoc autem notum factum est omnibus Judæis, atque Gentilibus, qui habitabant Ephesi : & cecidit timor super omnes illos, & magnificabatur nomen Domini Jesu.*

18. *Multique credentium veniebant confitentes & annuntiantes actus suos.*

19. *Multi autem ex eis qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, & combusserunt coram omnibus : & computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium.*

20. *Ita fortiter cres-*

℣. 17. *autr.* & le nom du Seigneur JESUS devint illustre & glorieux.

℣. 18. *expl.* Ils vinrent déclarer publiquement & confesser dans le détail les fautes dont ils se sentoient coupables. *Voyez Matth.* 3. 6. De cet endroit les Theologiens prouvent contre les heretiques la necessité de la confession des péchés.

℣. 19. *expl.* l'astrologie judiciaire & la magie : ce qui étoit fort commun à Ephese.

Ibid. *expl.* qui valoient environ dix neuf mille livres, *lettr.* deniers.

tebat verbum Dei, & confirmabatur.

Dieu se répandoit de plus en plus, & se fortifioit puissamment.

21. *His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transitâ Macedoniâ & Achaiâ, ire Jerosolymam, dicens: Quoniam, postquam fuero ibi, oportet me & Romam videre.*

21. Après cela Paul se proposa ″ par l'instinct du Saint-Esprit, de passer par la Macedoine & par l'Achaïe, & d'aller ensuite à Jerusalem″, disant: Lorsque j'aurai été la, il faut aussi que je voïe Rome.

22. *Mittens autem in Macedoniam duos ex ministrantibus sibi, Timotheum & Erastum, ipse remansit ad tempus in Asia.*

22. Et ayant envoyé en Macedoine deux de ceux qui le servoient *dans son ministere*, Timothée & Eraste ″, il demeura encore quelque tems en Asie″.

§. 4. *Sédition à Ephese contre saint Paul.*

23. *Facta est autem illo tempore turbatio non minima de via Domini.*

23. Mais la voie du Seigneur fut alors traversée par un grand trouble ″.

ỷ. 21. *autr.* prit en lui-même le dessein de passer, *ou* resolut en lui-même.

Ibid. *autr.* d'aller en Macedoine & en Achaïe, & ensuite à Jerusalem.

ỷ. 22. *expl.* tant pour consoler & fortifier les Chrétiens, que pour y faire la collecte des aumônes dont il est parlé. 1. *Cor.* 16. 1. avec ordre à Timothée d'aller à Corinthe, & après cela de le revenir trouver. 1. *Cor.* 4. 17.

Ibid. *expl.* dans la partie appellée Lydie, où il semble qu'il ait prêché neuf mois; ce qui étant joint aux deux ans qu'il enseigna dans l'Ecole d'un nommé Tyran, *vers.* 10. & aux trois mois employés à prêcher dans la synagogue d'Ephese, fait les trois ans dont il parle dans le chapitre suivant verset 31. C'est aussi avant qu'il sortît d'Ephese, qu'ayant reçu des nouvelles de l'état de l'Eglise des Corinthiens, il leur écrivit la lettre que l'on compte la premiere aux Corinthiens: car quelques-uns croient qu'il leur en avoit déja écrit dès auparavant une autre qui est perdue.

ỷ. 23. *expl.* Il s'éleva une grande sédition contre S. Paul à cause de la doctrine qu'il enseignoit.

24. Car un orfevre, nommé Demetrius, qui faisoit de *petits* temples d'argent de la Diane *d'Ephese* ", & donnoit beaucoup à gagner à ceux de ce métier,

25. les assembla avec d'autres qui travailloient à ces sortes d'ouvrages, & leur dit : Mes amis, vous sçavez que c'est de ces ouvrages que vient tout notre gain :

26. & cependant vous voyez vous-mêmes, & vous entendez dire, que ce Paul a ici détourné un grand nombre de personnes *du culte des dieux*, non seulement à Ephese, mais presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes ne sont point des dieux.

27. Et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier ne soit décrié, mais même

24. *Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præstabat artificibus non modicum quæstum;*

25. *quos convocans, & eos qui hujusmodi erant opifices, dixit: Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio:*

26. *& videtis, & auditis, quia non solùm Ephesi, sed penè totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens, quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.*

27. *Non solùm autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed &*

℣. 24. *expl.* C'est à-dire, de petits temples d'argent faits sur le modele du temple de la Diane d'Ephese. Car les Epheſiens avoient toujours extrémement reveré une statue de Diane faite de bois de vigne, qu'ils prétendoient être descendue du ciel, & ils lui avoient fait bâtir un temple très-magnifique. Ce premier temple fut brûlé par Herostrate, homme de très basse condition, qui vouloit faire parler de lui; mais comme on en eut bâti un autre encore plus magnifique, il fut ruiné depuis par les Gots. *Plin. liv. 36. Strabo liv. 10. ch. 14. Geogr.*

magna Dianæ templum in nihilum reputabitur, sed & destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia, & orbis colit.

que le temple de la grande déesse Diane ne tombe dans le mépris : & que la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, & même dans tout l'univers, ne s'anéantisse peu à peu.

28. *His auditis, repleti sunt irâ, & exclamaverunt, dicentes : Magna Diana Ephesiorum!*

28. Ayant entendu ce discours, ils furent transportés de colere, & ils s'écrierent : *Vive* la grande Diane des Ephesiens!

29. *Et impleta est civitas confusione, & impetum fecerunt uno animo in theatrum, rapto Gaio & Aristarcho Macedonibus, comitibus Pauli.*

29. Toute la ville fut aussi-tôt remplie de confusion : & ces gens-là coururent en foule *à la place publique*, où étoit le theatre", entraînant Gaïus & Aristarque Macedoniens qui avoient accompagné Paul dans son voyage.

30. *Paulo autem volente intrare in populum, non permiserunt discipuli.*

30. Paul" vouloit aller se présenter à ce peuple", mais les disciples l'en empêcherent.

31. *Quidam autem & de Asia principibus,*

31. Et quelques-uns aussi des Asiarques", qui étoient

℣. 29. *expl.* C'étoit-là que se tenoient les assemblées publiques, où l'on prononçoit les harangues, & où les jugemens se rendoient : ces furieux courant par les rues comme des insensés, rencontrerent Gaïus & Aristarque Macedoniens, qu'ils reconnurent pour compagnons de Paul qu'ils cherchoient, ils s'en saisirent, & les y entraînerent pour les faire condamner.

℣. 30. poussé par une charité genereuse.

Ibid. *expl.* sçachant le danger où se trouvoient ces fideles disciples, voulant les dégager & essayer de calmer ce trouble.

℣. 31. *expl.* des Prêtres Gentils de l'Asie, principale-

ses amis, l'envoyerent prier de ne se présenter point au théatre.

qui erant amici ejus, miserunt ad eum, rogantes ne se daret in theatrum.

32. Cependant les uns crioient d'une maniere, & les autres d'une autre; car tout ce concours de peuple n'étoit qu'une multitude confuse; & la plûpart même ne sçavoient pas pourquoi ils étoient assemblés.

32. *Alii autem aliud clamabant: erat enim Ecclesia confusa: & plures nesciebant qua ex causa convenissent.*

33. Alors Alexandre fut tiré de la foule, *étant aidé* par les Juifs qui le poussoient devant eux. Et étendant la main, il demanda audience, pour se justifier devant le peuple ″.

33. *De turba autem detraxerunt Alexandrum, propellentibus eum Judæis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo.*

34. Mais ayant reconnu qu'il étoit Juif ″, ils s'écrierent tous *comme* d'une seule voix durant près de deux heures: *Vive* la grande Diane des Ephesiens.

34. *Quem ut cognoverunt Judæum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium: Magna Diana Ephesiorum.*

ment établis pour faire celebrer les jeux publics à leurs dépens: ainsi c'étoient les plus riches & les plus considerables des villes. *lettr.* quelques-uns des principaux Princes d'Asie.

℣. 33. *lettr.* voulant rendre raison. *expl.* Les Juifs qui voyoient qu'on crioit indifferemment contre eux aussi bien que contre les Chrétiens, tirerent de la foule un homme de leur nation, nommé Alexandre, qui devoit être parmi eux en grande consideration, pour plaider leur cause, & la séparer de celle des Chrétiens. C'est peut-être le même dont Paul se plaint. 1. *Tim.* 1. 20. & 2. *Tim.* 4. 14.

℣. 34. *expl.* & par consequent un ennemi de Diane & des autres dieux.

35. Et

35. *Et cùm sedasset scriba turbas, dixit: Viri Ephesii, quis enim est hominum, qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis?*

35. Après quoi le Greffier de la ville les ayant appaisés, il " leur dit: Seigneurs Ephesiens, y a-t-il quelqu'un qui ne sçache pas que la ville d'Ephese rend un culte particulier à la grande Diane, fille de Jupiter "?

36. *Cùm ergo his contradici non possit, oportet vos sedatos esse, & nihil temerè agere.*

36. Puis donc qu'on ne peut pas disconvenir de cela, vous devez demeurer en paix, & ne rien faire inconsidérément.

37. *Adduxistis enim homines istos, neque sacrilegos, neque blasphemantes deam vestram.*

37. Car ceux que vous avez amenés ici, ne sont ni sacrileges, ni blasphémateurs de votre déesse.

38. *Quòd si Demetrius, & qui cum eo sunt artifices, habent adversus aliquem causam, conventus forenses aguntur, & Proconsules sunt, accusent invicem.*

38. Que si Demetrius & les ouvriers qui sont avec lui ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience, & il y a des Proconsuls; qu'ils s'appellent en justice les uns les autres.

39. *Si quis autem alterius rei quæritis, in legitima ecclesia poterit absolvi.*

39. Que si vous avez quelque autre affaire " à proposer, elle se pourra terminer dans une assemblée legitime ".

℣. 35. *expl.* C'est-à-dire, le Greffier de la ville, & non Alexandre, qu'ils ne voulurent pas entendre parce qu'il étoit Juif.

Ibid. *grec.* & à sa figure, qui est descendue du ciel.

℣. 39. *expl.* qui regarde la république.

Ibid. *expl.* Elle se tenoit trois fois par mois.

40. Car nous sommes en danger d'être accusés de sedition ″ pour ce qui s'est passé aujourd'hui, ne pouvant alléguer aucune raison pour justifier ce concours tumultuaire de peuple. Ayant dit cela, il congédia toute l'assemblée″.

40. *Nam & periclitamur argui seditionis hodiernæ, cùm nullus obnoxius sit (de quo possimus reddere rationem) concursûs istius. Et cum hæc dixisset, dimisit ecclesiam.*

℣. 40. *expl.* devant l'Empereur.
Ibid. *expl.* Ce discours du Greffier fit séparer l'assemblée.

CHAPITRE XX.

§. 1. *Paul va en Macedoine, prêche à Troade. Mort & resurrection d'Eutyque.*

1. LE tumulte étant cessé, Paul fit venir les disciples; & les ayant exhortés ″, il leur dit adieu, & partit pour aller en Macedoine ″.

1. *POstquam autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis, & exhortatus eos, valedixit, & profectus est ut iret in Macedoniam.*

L'an 58. 2. Après avoir été en divers lieux de cette province, & avoir fait plu-

2. *Cùm autem perambulasset partes illas, & exhortatus eos*

℣. 1. *expl.* à la perseverance dans la foi. Le Grec porte qu'il les embrassa & les baisa. C'étoit la coutume des premiers fideles de se saluer les uns les autres par un saint baiser. 1. *Thess.* 5. 26.

Ibid. *expl.* pour executer le dessein qu'il avoit fait de visiter les Eglises d'Achaïe & de Macedoine. Il n'alla pas droit en Macedoine: mais il prit le chemin de Troade pour y prêcher l'Evangile, dans l'esperance d'y trouver Tite de qui il vouloit apprendre l'état de l'Eglise de Corinthe où il l'avoit envoyé. *Voyez* 2. *Cor.* 2. 12. 13.

fuisset multo sermone, venit ad Græciam:

3. *ubi cùm fecisset menses tres, facta sunt illi insidiæ à Judæis navigaturo in Syriam: habuitque consilium ut reverteretur per Macedoniam.*

4. *Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Berœensis, Thessalonicensium verò Aristarchus, & Secundus, & Gaius Derbeus, & Timotheus: Asiani verò Tychicus & Trophimus.*

sieurs exhortations *aux fideles*, il vint en Grece ":

3. où ayant demeuré trois mois ", il résolut de retourner par la Macedoine, à cause que les Juifs lui avoient dressé des embûches sur le chemin qu'il devoit prendre pour aller par mer en Syrie ".

4. Il fut accompagné " par Sopatre " *fils* de Pyrrhus de Berée, par Aristarque & par Second, qui étoient de Thessalonique, par Gaïus de Derbe, & par Timothée ", & par Tychique & Trophime, qui étoient *tous deux* d'Asie ".

ỿ. 2. *expl.* C'est-à-dire, dans l'Achaïe, & apparemment à Corinthe qui en est la capitale.

ỿ. 3. *expl.* On croit que ce fut en ce tems-ci qu'il écrivit son épître aux Romains, pour accorder les differends qui étoient entre les Juifs convertis & les autres Chrêtiens.

Ibid. *expl.* Ils avoient envie, ou de se défaire de lui, ou d'enlever les aumônes qu'il s'étoit chargé de porter aux pauvres de Jerusalem: ce qui fut cause que quoiqu'il eût résolu de s'embarquer au port de Cenchrée pour aller en Syrie, il aima mieux aller par terre, & retourner par la Macedoine.

ỿ. 4. *grec.* jusqu'en Asie; *i. e.* jusqu'à Jerusalem. *expl.* Voulant avoir des témoins de sa fidelité dans le transport de *cette grande somme dont il étoit le dispensateur*, il prit avec lui, de la part des villes où la quête s'étoit faite, ceux qu'il appelle *les Apôtres des Eglises*. 2. *Cor.* 8. 20. 23. parce qu'ils avoient été choisis & députés par ces Eglises pour l'accompagner dans ce voyage.

Ibid. *expl.* par abregé, pour Sosipatre qui étoit cousin de S. Paul. *Rom.* 16. 21.

Ibid. *expl.* Timothée fut aussi du voyage; ainsi l'Apôtre ne le laissa pas alors à Ephese, comme quelques-uns l'ont cru.

Ibid. *expl.* d'Ephese, *ch.* 21. 29.

5. Ceux-ci étant allés devant ″, ils nous attendirent à Troade.

5. Hi cùm præcessissent, sustinuerunt nos Troade.

6. Pour nous ″, après les jours des pains sans levain ″ nous nous embarquâmes à Philippes, & nous vînmes en cinq jours les trouver à Troades, où nous en demeurâmes sept.

6. Nos verò navigavimus post dies azymorum à Philippis, & venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem.

7. Le premier jour de la semaine les disciples étant assemblés pour rompre le pain ″, Paul qui devoit partir le lendemain leur fit un sermon qu'il continua jusqu'à minuit.

7. Una autem sabbati, cùm convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protraxitque sermonem usque in mediam noctem.

8. Il y avoit beaucoup de lampes en la sale haute

8. Erant autem lampades copiosæ in

℣. 5. *expl.* Ils l'accompagnerent d'abord jusqu'à Philippes, d'où par son ordre ils prirent le devant jusquà Troade où ils l'attendirent : ce que quelques uns n'entendent que des deux derniers, Tychique & Trophime.

℣. 6. *expl.* Saint Paul s'arrêta à Philippes avec quelques disciples, desquels étoit S. Luc qui le rejoignit là & ne le quitta plus depuis, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Rome.

Ibid. *expl.* Quoique la loi ne permît pas d'immoler l'agneau paschal hors de Jerusalem, les Juifs ne laissoient pas d'observer pas tout le monde, comme ils font encore, la cérémonie des pains azymes, & l'Apôtre pour les gagner s'accommodoit à cet usage qui n'étoit pas encore aboli par-tout.

℣. 7. *expl.* Le Dimanche les Chrétiens de Troade s'assemblerent pour celebrer les saints mysteres & recevoir l'Eucharistie, soit que ce fût le Samedi au soir ou le Dimanche vers le soir, ou même à l'heure ordinaire du sacrifice sur les neuf heures du matin.

cœnaculo, ubi eramus congregati.

9. Sedens autem quidam adolescens, nomine Eutychus super fenestram, cùm mergeretur somno gravi (disputante diù Paulo) ductus somno cecidit de tertio cœnaculo deorsum, & sublatus est mortuus.

10. Ad quem cùm descendisset Paulus incubuit super eum, & complexus dixit: Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est.

11. Ascendens autem, frangensque panem, & gustans, satisque allocutus usque in lucem, sic profectus est.

12. Adduxerunt autem puerum viventem, & consolati sunt non minimè.

13. Nos autem ascendentes navem, navigavimus in Asson, inde suscepturi Pau-

où nous étions" assemblés.

9. Et comme le discours de Paul dura long-tems, un jeune homme nommé Eutyque, qui étoit assis sur une fenêtre, s'endormit, & étant enfin assoupi d'un profond sommeil, il tomba du troisiéme étage en bas, & on le remporta mort.

10. Mais Paul étant descendu en bas, s'étendit sur lui; & l'ayant embrassé, il leur dit: Ne vous troublez point, car il vit ".

11. Puis étant remonté, & ayant rompu le pain & mangé ", il leur parla encore jusqu'au point-du-jour, & s'en alla ensuite.

12. Et on amena le jeune homme vivant, dont ils furent extrémement consolés.

13. Pour nous, nous montâmes sur un vaisseau, & nous allâmes jusques à Asson ", où nous devions

ỳ. 8 *grec.* où l'on étoit.

ỳ. 10. *leur.* son ame est en lui.

ỳ. 11 *expl.* ayant celebré les saints mysteres, & mangé pour être en état de faire voyage.

ỳ. 13. *expl.* ville de l'Æolie ou de la Mysie, qui se nommoit aussi Apollonie. *S. Jerôme.*

reprendre Paul, selon l'ordre qu'il en avoit donné : parce que pour lui il avoit voulu faire le chemin à pied ".

lum : sic enim dispo-suerat ipse per terram iter facturus.

14. Lors donc qu'il nous eut rejoints à Asson, nous allâmes tous ensemble à Mitylene ".

14. *Cùm autem convenisset nos in Asson, assumpto eo, venimus Mitylenen.*

15. Et continuant notre route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Chio " : le jour suivant nous abordâmes à Samos " ; & " le jour d'après nous vînmes à Milet ".

15. *Et inde navigantes, sequenti die venimus contra Chium : & aliâ applicuimus Samum, & sequenti die venimus Miletum.*

16. Car Paul avoit résolu de passer Ephese sans y prendre terre, afin qu'il n'eût point d'occasion de s'arrêter en Asie, se hâtant pour être ", s'il étoit possible, le jour de la Pentecôte à Jerusalem ".

16. *Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia. Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.*

ỳ. 13. *lettr.* par terre. Le mot Grec signifie ordinairement, aller à pied. *expl.* Ce qu'il faisoit, soit pour avoir par là occasion d'instruire quelqu'un, soit pour s'entretenir plus librement avec Dieu seul, soit par mortification.

ỳ. 14. *expl.* aujourd'hui Mételin, ville de l'ancienne île de Lesbos dans la mer Egée.

ỳ. 15. *expl.* autre île dans la même mer.

Ibid. *expl* qui a une ville de même nom.

Ibid. *grec.* & nous étant arrêtés à Trogylle. *autr.* & nous nous arrêtâmes. *expl.* c'est un promontoire & une île de même nom près de Samos.

Ibid. *expl.* ville celebre dans la province de Carie, environ à trois lieues & demie de Trogylle.

ỳ. 16. *autr* pour celebrer.

Ibid. *expl.* soit pour gagner les Juifs, en leur marquant le respect qu'il avoit pour leurs fêtes & leurs cérémonies ;

§. 2. *Discours de saint Paul à Milet.*

17 *A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu Ecclesiæ.*

18. *Qui cùm venissent ad eum, & simul essent, dixit eis: Vos scitis, à prima die quâ ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim:*

19. *serviens Domino cum omni humilitate, & lacrymis, & tentationibus, quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum:*

20. *quomodo nihil subtraxerim utilium, quominùs annuntiarem vobis, & docerem vos publicè & per domos;*

17. † Etant à Milet, il envoya à Ephese, pour faire venir les Prêtres de cette Eglise *. † Saint Etienne Pape & Martyr.

18. Et quand ils furent venus le trouver, & qu'ils se furent joints, il leur dit: Vous sçavez de quelle sorte je me suis conduit pendant tout le tems que j'ai été avec vous, depuis le premier jour que je suis entré en Asie *:

19. que j'ai servi le Seigneur avec toute humilité, & avec beaucoup de larmes, parmi les traverses qui me sont survenues par la conspiration des Juifs contre moi:

20. que je ne vous ai rien caché de tout ce qui pouvoit vous être utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer, & de vous en instruire en public & en particulier;

soit qu'il esperât faire quelque fruit parmi eux, lorsqu'ils seroient assemblés pour celebrer la fête; soit enfin pour distribuer aux Juifs convertis les aumônes qui avoient été recueillies pour eux, sans être obligé de faire une convocation expresse de toutes les parties de la Judée.

℣. 17. *expl.* C'est-à-dire, les Evêques & les Prêtres qui servoient dans la ville d'Ephese, & dans les lieux circonvoisins, ajoute S. Irenée.

℣. 18. *expl.* S'il parle avantageusement de lui-même, c'est la nécessité qui l'y oblige, pour leur laisser dans sa conduite irreprochable un modelle plus court & plus efficace que toutes les regles qu'il avoit pu leur prescrire.

21. prêchant aux Juifs aussi-bien qu'aux Gentils la pénitence envers Dieu", & la foi envers notre Seigneur JESUS-CHRIST" ¶.

21. *testificans Judæis atque Gentilibus in Deum pœnitentiam, & fidem in Dominum nostrum Jesum Christum.*

22. Et maintenant étant lié par *le Saint*-Esprit", je m'en vais à Jerusalem, sans que je sçache ce qui m'y doit arriver;

22. *Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem; quæ in ea ventura sint mihi ignorans;*

23. sinon que dans toutes les villes par où je passe, le Saint-Esprit me fait connoître " que des chaînes & des afflictions m'y sont préparées.

23. *nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens: quoniam vincula, & tribulationes Jerosolymis me manent.*

24. Mais je ne crains rien de toutes ces choses, & je suis prêt d'exposer ma vie ", pourvû que j'a-

24. *Sed nihil horum vereor; nec facio animam meam pretiosiorem quàm me*.

℣. 21. *expl.* la necessité de faite pénitence pour se réconcilier avec Dieu.

Ibid. *expl.* C'est l'ordre que le Sauveur a gardé dans sa prédication : *Faites pénitence & croyez à l'Evangile.* La conversion tant des Juifs que des Gentils, commençoit par la pénitence & le regret de leurs péchés, qui avoit Dieu pour objet ;& s'achevoit par la foi en JESUS-CHRIST, comme étant l'unique moyen que Dieu nous ait donné pour nous réconcilier avec lui par le Baptême & la justification.

℣. 22. *autr.* déja lié en esprit. *expl.* Ce qui marque, ou que le Saint-Esprit lui inspiroit un désir ardent d'y aller souffrir les maux qui lui étoient destinés, ou, qu'il pressentoit, & qu'il portoit déja en esprit les liens qu'on lui préparoit ; ou, qu'il étoit tout disposé de cœur & d'affection à être enchaîné ; ou enfin la ferme résolution par laquelle il s'étoit fait une nécessité d'y aller.

℣. 23. *expl.* par le rapport des Prophetes qu'il y trouvoit.

℣. 24. *lettr.* ma vie ne m'est point plus précieuse que

dummodò consummem cursum meum, & ministerium verbi quod accepi à Domino Jesu, testificari evangelium gratiæ Dei.

chevе ma course ", & que *j'accomplisse* le ministere que j'ai reçu du Seigneur Jesus, qui est de prêcher l'Evangile de la grace de Dieu ".

25. *Et nunc ecce ego scio, quia ampliùs non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans regnum Dei.*

25. Je sçai que vous ne verrez plus mon visage" vous tous, parmi lesquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu ".

26. *Quapropter contestor vos hodiernâ die, quia mundus sum à sanguine omnium;*

26. Je vous déclare donc aujourd'hui que je suis pur & innocent du sang de vous tous " ;

27. *non enim subterfugi, quominùs annuntiarem omne consilium Dei vobis.*

27. parce que je n'ai point feint " de vous annoncer toutes les volontés de Dieu ".

moi, *ou* que mon salut. *grec.* ma vie ne m'est point précieuse; c'est-à-dire, qu'il n'en faisoit point d'état.

ỳ. 24. *grec.* avec joie.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, dans lequel Dieu promet & offre ses graces à ceux qui croiront en Jesus-Christ.

ỳ. 25. *expl.* Saint Paul ayant prévû par l'Esprit de Dieu qu'il seroit livré entre les mains des Juifs ses cruels ennemis, il croyoit qu'il seroit mis à mort: néanmoins il paroît qu'il est revenu dans l'orient au grand contentement de toutes les Eglises qu'il avoit fondées.

Ibid. *expl.* L'Evangile est appellé, *le royaume de Dieu*; parce que c'est par la prédication de cette divine parole, que le royaume de Dieu commence ici bas par sa grace dans les justes, en attendant qu'il soit accompli parfaitement dans eux par sa gloire dans les cieux.

ỳ. 26. *expl.* Si quelqu'un vient à périr, ce sera par sa faute.

ỳ. 27. autr. *fui.*

Ibid. *lettr.* tout le conseil de Dieu. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'a pas tenu à lui qu'ils ne fussent suffisamment instruits de tous les moyens necessaires que Dieu a établis pour conduire les hommes au salut éternel.

28. Prenez donc garde à vous-mêmes, & à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang.

28. Attendite vobis, & universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.

29. Car je sçai qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravissans ", qui n'épargneront point le troupeau;

29. Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi;

30. & que d'entre vous-mêmes il s'élevera des gens qui publieront des doctrines corrompues, afin d'attirer des disciples après eux.

30. & ex vobis ipsis exurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se.

31. C'est pourquoi veillez en vous souvenant que je n'ai point cessé ni jour ni nuit durant trois ans, d'avertir avec larmes chacun de vous.

31. Propter quod vigilate, memoriâ retinentes quoniam per triennium nocte & die non cessavi cum lacrymis, monens unumquemque vestrûm.

32. Et maintenant " je vous recommande à Dieu, & à la parole de sa grace ",

32. Et nunc commendo vos Deo, & verbo gratiæ ipsius, qui

℣. 29. *expl.* C'est à dire, qu'il viendra de dehors des magiciens, des Juifs, des heretiques & des tyrans qui obligeront les fideles à renoncer à la foi de JESUS-CHRIST, pour les précipiter dans la mort éternelle.

℣. 32. *grec.* mes freres.

Ibid. *expl.* C'est-à dire, à l'Evangile. L'Apôtre souhaite à ses disciples, que la parole de Dieu leur serve de maître en son absence, pour les fortifier dans les persecutions, & les assurer contre les erreurs des heretiques. *lettr.* à la parole de la grace de celui qui, &c.

potens est ædificare & dare hereditatem in sanctificatis omnibus. | à celui qui peut achever l'édifice " que nous avons commencé, & vous donner part à son heritage avec tous vos Saints.

33. *Argentum & aurum, aut vestem nullius concupivi sicut,* | 33. Je n'ai desiré de recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtemens:

34. *ipsi scitis, quoniam ad ea quæ mihi opus erant, & his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.* | 34. & vous sçavez vous-mêmes que ces mains que vous voyez, ont fourni à tout ce qui m'étoit necessaire, & à ceux qui étoient avec moi ". 1. Cor. 4. 12. 1. Thess. 2. 9. 2. Thess. 3. 8.

35. *Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu: quoniam ipse dixit: Beatius est magis dare quàm accipere.* | 35. Je vous ai montré qu'en toutes choses il faut soutenir ainsi les foibles en travaillant, & se souvenir de ces paroles que le Seigneur JESUS a dites lui-même: Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir ".

ỳ. 32. *expl.* de la foi. *lettr.* qui a le pouvoir d'édifier & de vous donner part, &c. Il fait le même souhait en faveur des Philippiens. *Philip.* 1. 6.

ỳ. 34. *expl.* sçavoir Silas, Timothée, Tychique & les autres qui n'avoient peut être pas appris de métier comme l'Apôtre. Il n'est pas absolument necessaire que tous les Pasteurs imitent un exemple d'une si rare perfection; mais il le leur propose pour leur apprendre d'avoir beaucoup d'égard à la foiblesse de ceux dont ils sont chargés, & de prendre garde de leur donner occasion de soupçonner que c'est par quelque motif d'interêt qu'ils leur rendent service: comme il l'a fait à l'égard des Corinthiens, pour ne point ceder aux faux Apôtres qui se vantoient de prêcher gratuitement.

ỳ. 35. *expl.* parce que *donner* est une action de vertu, au lieu que *recevoir* est une marque de necessité & d'indigence: donner est une action de prééminence & de superiorité, par laquelle on se rend semblable à Dieu qui don-

36. Après leur avoir ainsi parlé, il se mit à genoux, & pria avec eux tous ".

36. Et cùm hæc dixisset, positis genibus suis, oravit cum omnibus illis.

37. Ils commencerent aussi-tôt à fondre en larmes; & se jettant au cou de Paul, ils le baisoient,

37. Magnus autem fletus factus est omnium: & procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum,

38. étant principalement affligés de ce qu'il leur avoit dit qu'ils ne le verroient plus jamais "; & ils le conduisirent jusqu'au vaisseau.

38. dolentes maximè in verbo quod dixerat, quoniam ampliùs faciem ejus non essent visuri; & deducebant eum ad navem.

ne toutes choses à tous, sans rien recevoir de ses créatures, qui puisse le rendre heureux.

ỷ. 36. *expl.* pour prier Dieu qu'il imprimât profondément ces verités dans leur cœur, & qu'il leur fit la grace de les mettre en pratique.

ỷ. 38. *expl.* Ce que lui-même ne prit pas néanmoins pour une prophetie, puisqu'il a eu un dessein formel de revenir en orient. *Voyez Philip.* 2. 24.

CHAPITRE XXI.

§. 1. *Paul va à Jerusalem. Filles de Philippe Prophetesses.*

La même année 58.

1. APrès que nous nous fûmes separés d'eux avec beaucoup de peine, nous nous éloignâmes du port, & nous vinmes droit à Cos ", le lendemain à

1. CUm autem factum esset, ut navigaremus, abstracti ab eis, recto cursu venimus Coum, & sequenti die Rhodum,

ỷ. 1. *expl.* une des îles Cyclades dans la mer Egée.

& inde Pataram. Rhodes ″, & de là à Patarre ″.

2. *Et cùm invenissemus navem transfretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus.*

2. Et ayant trouvé un vaisseau qui passoit en Phenicie ″, nous montâmes dessus, & fimes voile.

3. *Cùm apparuissemus autem Cypro, relinquentes eam ad sinistram, navigavimus in Syriam, & venimus Tyrum: ibi enim navis expositura erat onus.*

3. Nous découvrîmes l'isle de Chypre, que nous laissâmes à gauche, & continuant notre route vers la Syrie, nous vînmes à Tyr, où le vaisseau devoit décharger ses marchandises.

4. *Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem: qui Paulo dicebant per Spiritum ne ascenderet Jerosolymam.*

4. Y ayant trouvé des disciples ″ nous y demeurâmes sept jours; & l'Esprit leur faisoit dire à Paul qu'il n'allât point à Jerusalem ″,

5. *Et expletis diebus, profecti ibamus, deducentibus nos omnibus cum uxoribus & filiis usque foras civitatem; & positis genibus in littore oravimus.*

5. Après que nous y eûmes passé ces *sept* jours, nous en partîmes, & ils vinrent tous avec leurs femmes & leurs enfans, nous conduire jusques hors de la ville, où ayant mis les genoux en terre sur le rivage, nous fîmes la priere.

ỷ. 1. *expl.* la plus considérable des îles de l'Archipel.
Ibid. *expl.* ville capitale de la Lycie.

ỷ. 2. *expl.* province de la Syrie, dont Tyr étoit la capitale.

ỷ. 4. *expl.* des fideles, des Chrêtiens.
Ibid. *expl.* Ils le prioient de ne point aller à Jerusalem, parce que le Saint-Esprit leur avoit revelé qu'il y devoit souffrir beaucoup de maux: mais c'étoit par leur esprit propre & par une tendresse humaine qu'ils vouloient l'empêcher d'y aller.

6. Et après nous être dit adieu les uns aux autres ‖, nous montâmes sur le vaisseau, & ils retournerent chez eux.

6. Et cùm valefecissemus invicem, ascendimus navem: illi autem redierunt in sua.

7. De Tyr nous vînmes à Ptolemaïde ‖, où nous achevâmes notre navigation ‖: & ayant salué les freres, nous demeurâmes un jour avec eux ‖.

7. Nos verò navigatione expletâ à Tyro, descendimus Ptolemaidam, & salutatis fratribus, mansimus die unâ apud illos.

Sup. 6. 5. & 8. 5. 8. Le lendemain étant partis *de là* nous vînmes à Cesarée ‖; & étant entrés dans la maison de Philippe l'Evangéliste ‖, qui étoit l'un des sept *Diacres*, nous demeurâmes chez lui.

8. Aliâ autem die profecti venimus Caesaream: & intrantes domum Philippi Evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum.

9. Il avoit quatre filles vierges qui prophetisoient ‖.

9. Huic autem erant quatuor filiæ virgines prophetantes.

ỳ. 6. *grec.* & après nous être embrassés les uns les autres. *Voyez chap.* 20. 1.

ỳ. 7. *expl.* ville de Phénicie sur la mer, autrefois nommée Acco. *Jude* 1. 3.

Ibid. *expl.* de ce jour-là, quoiqu'il n'y eût que peu d'heures de navigation de Tyr à Ptolémaïde.

Ibid. *expl.* apparemment une bonne partie du même jour qu'ils y étoient arrivés.

ỳ. 8. *expl.* ville celebre sur la même côte, que le grand Herode appella de ce nom en l'honneur de Cesar Auguste: c'étoit auparavant la tour de Straton.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, prédicateur de l'Evangile: comme l'Apôtre prend lui-même ce mot. *Ephes.* 4. 11. & 2. *Tim.* 4. 5.

ỳ. 9. *expl.* Ce qui marque qu'elles avoient ou le don de prédire l'avenir & les choses cachées, ou selon d'autres, la grace d'entendre & d'expliquer les Ecritures, non point en public, mais en particulier, & dans toutes les rencontres.

§. 2. *Agabus prédit les liens de saint Paul. Larmes des disciples, constance de saint Paul.*

10. *Et cùm moraremur per dies aliquot, supervenit quidam à Judæa propheta, nomine Agabus.*

11. *Is cùm venisset ad nos, tulit zonam Pauli : & alligans sibi pedes & manus, dixit : Hæc dicit Spiritus sanctus : Virum, cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, & tradent in manus gentium.*

12. *Quod cùm audissemus, rogabamus nos, & qui loci illius erant, ne ascenderet Jerosolymam.*

13. *Tunc respondit Paulus, & dixit : Quid facitis flentes, & affligentes cor meum? Ego enim non solùm alligari, sed & mori in Jerusalem paratus sum, propter*

10. Pendant notre demeure *en cette ville*, qui fut de quelques jours, un Prophete, nommé Agabus ″ arriva de Judée,

11. qui nous étant venu voir, prit la ceinture de Paul, & s'en liant les pieds & les mains ″, il dit : Voici ce que dit le Saint-Esprit : L'homme à qui est cette ceinture sera lié de cette sorte par les Juifs dans Jerusalem, & ils le livreront entre les mains des Gentils.

12. Ayant entendu cette parole, nous le priâmes, nous & ceux de ce lieu-là, de ne point aller à Jerusalem ″.

13. Mais Paul répondit : Que faites-vous de pleurer ainsi, & de m'attendrir le cœur? *Je vous declare que* je suis tout prêt de souffrir à Jerusalem non seulement la prison, mais la mort même,

℣. 10. *expl.* le même qui avoit déja prédit la famine qui devoit arriver sous l'Empereur Claude, *ib.* 11. 18.

℣. 11 *expl.* On a vû dans l'ancien Testament, que les Prophetes joignoient souvent les actions exterieures aux paroles, afin que leurs prédictions fussent plus sensibles & fissent plus d'impression dans les esprits.

℣. 12. *expl.* Le Saint-Esprit le permettoit ainsi, pour éprouver la constance de Paul.

pour le nom du Seigneur JESUS.

nomen Domini Jesu.

14. Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le persuader, nous ne le pressâmes pas davantage; mais nous dîmes ″: Que la volonté du Seigneur soit faite.

14. *Et cùm ei suadere non possemus, quievimus, dicentes: Domini voluntas fiat.*

15. Ces jours étant passés, nous nous disposâmes à partir ″, & nous allâmes à Jerusalem.

15. *Post dies autem istos præparati, ascendebamus in Jerusalem.*

16. Quelques-uns des disciples *de la ville* de Cesarée vinrent aussi avec nous, qui amenoient un ancien disciple, nommé Mnason, originaire de l'Isle de Chypre, chez lequel nous devions loger ″.

16. *Venerunt autem & ex discipulis à Cæsarea nobiscum, adducentes secum apud quem hospitaremur Mnasonem quemdam Cyprium, antiquum discipulum.*

§. 3. *Avis de Jacque à Paul, qui se purifie dans le temple.*

17. Quand nous fûmes arrivés à Jerusalem, les freres nous reçurent avec joie.

17. *Et cùm venissemus Jerosolymam, libenter exceperunt nos fratres.*

18. Et le lendemain nous allâmes avec Paul visiter Jacque ″, chez lequel tous les Prêtres s'as-

18. *Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Jacobum, omnesque col-*

℣. 14. *lettr.* nous demeurâmes en repos, & nous dîmes.

℣. 15. *autr.* ayant chargé nos hardes, nous allâmes.

℣. 16. *autr. grec.* pour nous mener chez un ancien disciple, chez qui nous devions demeurer. *expl.* car il y avoit une maison qui servoit d'oratoire aux fideles qui y alloient encore aux principales fêtes de l'année.

℣. 18. *expl.* appellé le frere du Seigneur, Evêque de Jerusalem, qui étoit resté seul de tous les Apôtres à Jerusalem.

lecti sunt seniores.

19. *Quos cùm salutasset, narrabat per singula, quæ Deus fecisset in gentibus per ministerium ipsius.*

20. *At illi cùm audissent, magnificabant Deum, dixeruntque ei : Vides, frater, quot millia sunt in Judæis, qui crediderunt, & omnes æmulatores sunt legis.*

21. *Audierunt autem de te, quia discessionem doceas à Moyse, eorum qui per gentes sunt, Judæorum, dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundùm consuetudinem ingredi.*

22. *Quid ergo est? Utique oportet convenire multitudinem; audient enim te supervenisse.*

23. *Hoc ergo fac quod tibi dicimus : Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se,*

semblerent.

19. Paul après les avoir embrassés, leur raconta en détail tout ce que Dieu avoit fait par son ministere parmi les Gentils.

20. Ayant entendu toutes ces choses, ils en glorifierent Dieu, & lui dirent : Vous voyez, mon frere, combien de milliers de Juifs ont cru : & cependant ils sont tous zelés pour la loi.

21. Or ils ont oui dire que vous enseignez à tous les Juifs qui sont parmi les Gentils, de renoncer à Moïse, en disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfans, ni vivre selon les coutumes *reçues parmi les Juifs.*

22. Que faut-il donc faire? Il faut les assembler tous "; car ils sçauront que vous êtes arrivé.

23. Faites donc ce que nous vous allons dire : Nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu ",

℣. 22. *autr.* Ils ne manqueront pas de s'assembler tous.

℣. 23. *expl.* C'étoit le vœu des Nazaréens qui consistoit à ne point boire de vin, ni de tout ce qui peut enivrer, à laisser croître sa barbe & ses cheveux, & à fuir toute sorte d'impureté légale. *Nomb.* 6. 18. *ci-dessus ch.* 18. 18.

Num. 6. 18. Sup. 18. 18. 24. prenez-les avec vous, & vous purifiez avec eux, en faisant les frais de la céremonie, afin qu'ils se rasent la tête, & que tous sçachent que ce qu'ils ont oui dire de vous est faux[a], mais que vous continuez à garder la loi.

25. Quant aux Gentils qui ont cru, nous leur avons écrit que nous avions jugé[b] qu'ils devoient s'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang & des chairs étouffées, & de la fornication. Sup. 15. 20. 29.

26. Paul ayant donc pris ces hommes, & s'étant purifié avec eux[c], entra au temple le jour suivant, faisant sçavoir les

24. his assumptis, sanctifica te cum illis: & impende in illis ut radant capita, & sciant omnes quia quæ de te audierunt, falsa sunt, sed ambulas & ipse custodiens legem.

25. De his autem qui crediderunt ex gentibus, nos scripsimus, judicantes ut abstineant se ab idolis immolato, & sanguine & suffocato, & fornicatione.

26. Tunc Paulus assumptis viris, posterâ die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians ex-

℣. 24. *expl.* Il est vrai que S. Paul s'opposoit vigoureusement à ceux qui prétendoient que l'observation de la loi étoit necessaire pour le salut, mais il ne condamnoit pas la loi comme mauvaise; & bien qu'il crût que la pratique de ses ceremonies fût contraire à la liberté évangélique, néanmoins par condescendance il en permettoit l'usage & les pratiquoit quelquefois lui-même, pour tâcher de gagner ceux des Juifs qui y étoient attachés. Ainsi les bruits que les faux Apôtres avoient semés contre lui n'avoient point d'autre fondement, sinon qu'il défendoit aux Gentils l'observation des ceremonies de la loi, & qu'il n'y obligeoit point les Juifs.

℣. 25. *grec.* qu'ils ne devoient rien observer de ces choses, mais seulement s'abstenir.

℣. 26. *expl.* Il se purifia d'abord avec eux, selon la loi, de toutes les impuretés légales qui étoient presque inévitables, & s'abstint comme eux avec grand soin pendant le tems de leur Nazaréat, de tout ce qui pouvoit souiller.

pletionem dierum purificationis, donec offeretur pro unoquoque eorum oblatio.

jours ausquels s'accompliroit leur purification ″, & quand l'offrande devroit être présentée pour chacun d'eux.

§. 4. *Paul maltraité par les Juifs, délivré par Lysias.*

27. *Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, cùm vidissent eum in templo, concitaverunt omnem populum, & injecerunt eis manus, clamantes :*

27. Mais sur la fin des sept jours ″, les Juifs d'Asie ″ l'ayant vû dans le temple, émurent tout le peuple, & se saisirent de lui, en criant :

28. *Viri Israelitæ, adjuvate : hic est homo, qui adversus populum, & legem, & locum hunc, omnes ubique docens, insuper & Gentiles induxit in templum, & violavit sanctum locum istum.*

28. Au secours, Israëlites : voici celui qui dogmatise par-tout contre ce peuple ″, contre la loi, & contre ce lieu *saint*, & qui de plus a encore amené des Gentils ″ dans le temple, & a profané ce saint lieu.

29. *Viderunt enim*

29. *Ils disoient cela*,

ỳ. 26. *autr.* sa purification. *expl.* pour déclarer aux Prêtres le jour auquel le vœu de chacun d'eux finissoit, & quand on devroit offrir pour eux des sacrifices.

ỳ. 27. *expl.* Le vœu que Paul avoit fait finissoit le septiéme jour depuis son arrivée à Jerusalem : auquel il se disposoit d'achever la ceremonie de son vœu.

Ibid. *expl.* qui étoient venus pour la fête, & qui le connoissoient très-bien pour l'avoir vû long-tems à Ephese, où il avoit fait un séjour de plus de trois ans.

ỳ 28. *expl.* enseignant que les Juifs circoncis n'étoient pas plus considerés devant Dieu, que les Gentils incirconcis.

Ibid. *grec.* des Grecs.

parce qu'ayant vû dans la ville Trophime d'Ephese avec Paul, ils croyoient que Paul l'avoit introduit dans le temple ‖.

Trophimum Ephesium in civitate cum ipso, quem æstimaverunt, quoniam in templum introduxisset Paulus.

30. Aussi-tôt toute la ville fut émûe, & il se fit un concours du peuple; & ayant saisi Paul, ils le tirerent hors du temple ‖, dont les portes furent fermées en même tems ‖.

30. *Commotaque est civitas tota, & facta est concursio populi, & apprehendentes Paulum, trahebant eum extra templum, & statim clausæ sunt januæ.*

31. Et comme ils se disposoient à le tuer, le bruit vint au Tribun de la cohorte ‖, que toute la ville de Jerusalem étoit en trouble & en confusion.

31. *Quærentibus autem eum occidere, nuntiatum est Tribuno cohortis, quia tota confunditur Jerusalem.*

32. Il prit au même instant des soldats & des centeniers avec lui, & courut à ceux *qui tenoient Paul*; qui voyant le Tribun & ses soldats, cesserent de le battre.

32. *Qui statim assumptis militibus & centurionibus, decurrit ad illos: qui cùm vidissent Tribunum & milites, cessaverunt percutere Paulum.*

Infr. 23. 27. 33. Le Tribun ‖ s'ap-

33. *Tunc accedens*

ỷ. 29. *expl.* Il n'étoit pas permis aux Gentils, tel qu'étoit Trophime, d'entrer dans le parvis intérieur, qui n'étoit ouvert qu'aux seuls Juifs purifiés: mais ils n'étoient fondés que sur un simple soupçon, pour assurer que Paul l'y avoit fait entrer.

ỷ. 30. *expl.* parce que c'étoit un asyle inviolable pour tous les criminels, & qu'ils ne vouloient pas en profaner la sainteté par l'effusion de son sang.

Ibid. *expl.* de peur qu'il n'y entrât une seconde fois pour sauver sa vie. *From.*

ỷ. 31. *autr.* qui étoit en garnison dans la ville.

ỷ. 33. *expl.* Claude Lysias.

Tribunus apprehendit eum, & jussit eum alligari catenis duabus, & interrogabat quis esset, & quid fecisset.

prochant se saisit de lui; & l'ayant fait lier de deux chaînes ″, il demandoit qui il étoit; & ce qu'il avoit fait.

34. *Alii autem aliud clamabant in turba. Et cùm non posset certum cognoscere præ tumultu, jussit duci eum in castra.*

34. Mais dans cette foule les uns crioient d'une maniere, & les autres d'une autre. Voyant donc qu'il n'en pouvoit rien apprendre de certain à cause du tumulte, il commanda qu'on le menât dans la forteresse ″.

35. *Et cùm venisset ad gradus, contigit ut portaretur à militibus propter vim populi;*

35. Lorsque Paul fut sur les degrés, il fallut que les soldats le portassent à cause de la violence & de la foule de la populace ″;

36. *sequebatur enim multitudo populi clamans: Tolle eum.*

36. car il étoit suivi d'une grande multitude de peuple, qui crioit: Faites-le mourir.

37. *Et cùm cœpisset induci in castra Paulus, dicit Tribuno: Si licet mihi loqui aliquid ad te? Qui di-*

37. Paul étant sur le point d'entrer dans la forteresse ″, dit au Tribun: Puis-je prendre la liberté de vous dire quelque cho-

℣. 33. *expl.* l'une aux pieds, l'autre aux mains.

℣. 34. *lettr.* dans le camp. *expl.* C'étoit à ce qu'on croit, la forteresse Antonia, que le grand Herode avoit fait rétablir, & l'avoit nommée de la sorte en l'honneur d'Antoine le triumvir, dont il avoit suivi le parti contre Auguste.

℣. 35. *expl.* soit pour le sauver d'entre les mains de cette populace mutinée contre lui, soit parce que ses fers l'empêchoient de marcher.

℣. 37. *lettr.* dans le camp.

se ? Le Tribun lui répondit : Sçavez-vous" parler Grec ?

xit : Gracè nosti ?

38. N'êtes-vous pas cet Egyptien, qui ces jours passés souleva & mena au desert avec lui quatre mille brigands" ?

38. Nonne tu es Ægyptius, qui ante hos dies tumultum concitasti, & eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum ?

39. Paul lui répondit : Je vous assure que je suis Juif, natif de Tarse en Cilicie, & citoyen de cette ville qui est assez connue. Au reste, je vous prie de me permettre de parler au peuple.

39. Et dixit ad eum Paulus: Ego homo sum quidem Judæus à Tarso Ciliciæ, non ignotæ civitatis municeps. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum.

40. Le Tribun le lui ayant permis, il se présenta debout sur les degrès, & fit signe de la main au peuple. En même tems il se fit un grand silence, & il leur dit en langue Hebraïque" :

40. Et cùm ille permisisset, Paulus stans in gradibus, annuit manu ad plebem. Et magno silentio facto, allocutus est linguâ Hebraâ, dicens :

℣. 37. *autr.* vous sçavez parler Grec ?

℣. 38. *expl.* Cet Egyptien rebelle étoit magicien, & contrefaisant le prophete, il s'étoit fait suivre d'abord par une troupe de brigands au nombre d environ 4000. mais cette multitude s'étant grossie jusqu'à 30000. il les mena dans le desert, & leur promit que par la seule parole il feroit tomber les murailles de Jerusalem. Le Gouverneur Felix en ayant été informé, envoya des soldats qui défirent une partie de ces misérables, & en firent plusieurs prisonniers. *Joseph. Antiqu. l. 20. ch. 6.*

℣. 40. *expl.* dans une langue mêlée d'Hebreu & de Syriaque, dont les Juifs de Palestine se servoient alors.

CHAPITRE XXII.

§. 1. *Discours de saint Paul aux Juifs.*

1. *Viri fratres, & patres, audite quam ad vos nunc reddo rationem.*

2. *Cùm audissent autem quia Hebraâ linguâ loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium.*

3. *Et dicit: Ego sum vir Judæus, natus in Tarso Ciliciæ, nutritus autem in ista civitate, secus pedes Gamaliel erudibus juxta veritatem paternæ legis, æmulator legis, sicut & vos omnes estis hodie:*

1. MEs freres, & mes peres ", je vous prie de vouloir écouter ce que j'ai à vous dire maintenant pour ma justification.

2. Quand ils entendirent qu'il leur parloit en langue Hebraïque, ils écouterent avec encore plus de silence.

3. Et il leur dit: Pour ce qui regarde ma personne je suis Juif, né à Tarse en Cilicie". J'ai été élevé en cette ville aux pieds de Gamaliel ", & instruit dans la maniere la plus exacte d'observer la loi de nos peres", étant zelés pour la loi ", comme vous l'êtes encore tous aujourd'hui.

℣. 1. *expl.* Il les appelle *freres* par amitié, & *peres* par respect, selon l'âge & la dignité de ceux qui composoient cette assemblée tumultueuse.

℣. 3. *expl.* aujourd'hui Carmanie, dont Tarse étoit la métropole, colonie Romaine & ville libre, qui jouissoit du droit de bourgeoisie Romaine, *vers.* 28.

Ibid. *expl.* Ce qui marquoit quelle avoit été son assiduité, son ardeur & son respect pour son maitre: & aussi parce que les disciples étoient assis beaucoup au dessous de leurs maitres.

Ibid. *expl.* pour montrer qu'on ne pouvoit attribuer à ignorance son changement de religion: & dans la suite il montre qu'on ne peut pas non plus l'imputer à indifference pour la religion de ses peres, ni à libertinage.

Ibid. *grec.* pour Dieu.

4. C'est moi qui ai persecuté ceux de cette secte ‖ jusqu'à la mort ‖, les chargeant de chaînes, hommes & femmes, & les mettant en prison,

Supr. 8. 3.

5. comme le Grand-Prêtre & tout le Senat m'en sont témoins; jusques-là même qu'ayant pris d'eux des lettres pour les freres de Damas, j'y allai pour amener aussi prisonniers à Jerusalem ceux *de cette même secte* qui étoient là, afin qu'ils fussent punis.

Supr. 9. 2.

6. Mais il arriva que comme j'étois en chemin, & que j'approchois de Damas ‖ vers l'heure de midi, je fus environné tout d'un coup *& frappé* d'une grande lumiere du ciel ‖ :

7. & étant tombé par terre, j'entendis une voix qui me disoit · Saul, Saul, pourquoi me persecutez-vous ?

8. Je répondis : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et

4. *qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans & tradens in custodias viros ac mulieres,*

5. *sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit, & omnes majores natu, à quibus & epistolas accipiens, ad fratres Damascum pergebam, ut adducerem inde vinctos in Jerusalem, ut punirentur.*

6. *Factum est autem, eunte me, & appropinquante Damasco, mediâ die, subitò de cœlo circumfulsit me lux copiosa :*

7. *& decidens in terram, audivi vocem dicentem mihi : Saule, Saule, quid me persequeris ?*

8. *Ego autem respondi : Quis es, Do-*

℣. 4. *autr.* cette religion : *& ainsi dans la suite, lettr.* cette voie jusqu'à la mort, chargeant.

Ibid. *expl.* les traînant en prison pour les faire mourir.

℣. 6. *expl.* ville environ à six journées de Jerusalem.

Ibid. *expl.* Il peut arriver la nuit quelques lueurs brillantes formées par les exhalaisons de la terre : mais cette lumiere éclatante en plein midi ne pouvoit être l'effet d'une cause naturelle.

mine ?

mine ? Dixitque ad me : Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris.

celui *qui me parloit* me dit : Je suis JESUS de Nazareth, que vous persecutez.

9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus qui loquebatur mecum.

9. Ceux qui étoient avec moi virent bien la lumiere ″, mais ils n'ouïrent point la voix de celui qui me parloit ″.

10. Et dixi : Quid faciam, Domine ? Dominus autem dixit ad me : Surgens vade Damascum, & ibi tibi dicetur de omnibus, quæ te oporteat facere.

10. Alors je dis : Seigneur, que ferai-je ? Et le Seigneur me répondit : Levez-vous, & allez à Damas, & on vous dira là tout ce que vous devez faire.

11. Et cùm non viderem præ claritate luminis illius, ad manum deductus à comitibus, veni Damascum.

11. Et comme le grand éclat de cette lumiere m'avoit aveuglé, ceux qui étoient avec moi me prirent par la main, & me menerent à Damas.

12. Ananias autem quidam vir, secundùm legem testimonium habens ab om-

12. Or il y avoit à Damas un homme ″ selon la loi, nommé Ananie, à la vertu duquel tous les Juifs

ỳ. 9. *grec.* & en furent effrayés.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils virent la lumiere, mais ne virent point le corps glorieux dont elle partoit : ils ouïrent aussi le son de la voix, mais ils n'entendirent point l'articulation des paroles. Ou peut-être que JESUS-CHRIST parlant Hebreu, ils ouïrent les paroles distinctement, mais ils n'en comprirent point le sens. Quelques-uns disent que la voix qu'ils entendirent étoit celle de Paul qui répondit à JESUS-CHRIST, & non pas celle de JESUS-CHRIST qui parloit à Paul.

ỳ. 12. *grec.* pieux.

qui y demeuroient, rendoient témoignage.

nibus cohabitantibus Judæis,

13. Il me vint trouver; & s'approchant de moi ‖, il me dit: Mon frere Saul, recouvrez la vûe ‖ ; & au même instant je *vis & le* regardai.

13. *veniens ad me, & astans, dixit mihi: Saule frater, respice; & ego eâdem horâ respexi in eum.*

14. Il me dit ensuite: Le Dieu de nos peres vous a prédestiné pour connoître sa volonté, pour voir le Juste ‖ ; & pour entendre les paroles de sa bouche;

14. *At ille dixit: Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus, & videres Justum, & audires vocem ex ore ejus:*

15. car vous lui rendrez témoignage devant tous les hommes de ce que vous avez vû & entendu.

15. *Quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti, & audisti.*

16. Qu'attendez-vous donc? Levez-vous, & recevez le Baptême, & lavez vos pechés en invoquant le nom du Seigneur ‖.

16. *Et nunc quid moraris? Exurge, & baptizare, & ablue peccata tua, invocato nomine ipsius.*

℣. 13. *grec.* étant au dessus de moi. *expl.* pour lui imposer les mains, *ch. 9.*

Ibid. *lettr.* regardez.

℣. 14. *expl.* JESUS-CHRIST le juste par excellence & la source de toute justice; c'est-à-dire, que Dieu qui le destinoit à connoitre sa volonté & le dessein qu'il a eu de toute éternité de sauver les hommes par la mort de son Fils unique, avoit voulu qu'il le vît lui-même de ses propres yeux, & non un Ange, & qu'il entendît ses paroles, afin qu'il lui rendît témoignage, & qu'il publiât par tout sa résurrection & sa divinité.

℣. 16. *lettr.* son nom. *expl.* Les péchés sont lavés & effacés par le Baptême, parce qu'en même tems que le corps est lavé dans ce bain sacré, l'ame est purifiée de toutes ses taches par l'invocation du nom de JESUS CHRIST & des deux autres Personnes de la sainte Trinité. D'autres croyent

17. *Factum est autem reverenti mihi in Jerusalem, & oranti in templo, fieri me in stupore mentis,*

18. *& videre illum dicentem mihi: Festina, & exi velociter ex Jerusalem, quoniam non recipient testimonium tuum de me.*

19. *Et ego dixi: Domine, ipsi sciunt quia ego eram concludens in carcerem, & cadens per synagogas eos qui credebant in te:*

20. *& cùm funderetur sanguis Stephani testis tui, ego astabam, & consentiebam, & custodiebam vestimenta interficientium illum.*

17. Etant retourné *depuis* à Jerusalem ″, lorsque j'étois en prieres dans le temple, j'eus un ravissement d'esprit. L'an 37.

18. & je le vis ″ qui me dit: Hâtez-vous, & sortez promptement de Jerusalem; car ils ne recevront point le témoignage que vous leur rendrez de moi.

19. Je lui répondis: *Supr.* 8. 3. Seigneur, ils sçavent eux-mêmes que c'étoit moi qui mettois en prison, & qui faisois fouetter dans les synagogues ceux qui croyoient en vous;

20. & que lorsqu'on répandoit le sang de votre *Supr.* 7. 57. martyr Estienne, j'étois présent, & je consentois à sa mort, & que je gardois les vêtemens de ceux qui le lapidoient ″.

que cela ne regarde point la forme du Baptême: mais seulement que Paul devoit prier & adorer JESUS-CHRIST qu'il persécutoit auparavant, en même-tems qu'il recevoit ce Sacrement qui n'efface les péchés que par le merite de son sang.

℣. 17. *expl.* dans le premier voyage qu'il y fit trois ans après sa conversion. Quelques-uns l'entendent de celui qu'il y fit huit ans après avec Barnabé, pour y porter aux fideles de cette Eglise les aumônes dont ils s'étoient chargés.

℣. 18. *expl.* le Seigneur.

℣. 20. *lettr.* qui le faisoient mourir. *expl.* comme s'il eût voulu le lapider par leurs mains. S. Paul qui brûloit de charité pour ses freres, represente à JESUS-CHRIST

21. Mais il me dit : Allez-vous-en, car je vous envoyerai bien loin vers les Gentils ''.

21. *Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longè mittam te.*

§. 2. *Fureur des Juifs contre saint Paul. On le veut fouetter, il se déclare citoyen Romain.*

22. Les Juifs l'avoient écouté jusqu'à ce mot ; mais alors '' ils éleverent leurs voix, & crierent : Otez du monde ce *méchant* ; car ce seroit un crime de le laisser vivre.

22. *Audiebant autem eum usque ad hoc verbum ; & levaverunt vocem suam dicentes : Tolle de terra hujusmodi ; non enim fas est eum vivere.*

23. Et comme ils crioient, & jettoient leurs robes '', & faisoient voler de la poussiere en l'air '',

23. *Vociferantibus autem eis, & projicientibus vestimenta sua, & pulverem jactantibus in aerem,*

24. le Tribun le fit mener dans la forteresse '', & commanda qu'on lui donnât la question en le fouettant, pour tirer de sa bouche ce qui les faisoit ainsi crier contre lui,

24. *jussit Tribunus induci eum in castra, & flagellis cædi, & torqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.*

qu'ils ne devoient pas tenir son témoignage pour suspect, après qu'il s'est montré si zelé pour la défense de leur loi ; qu'ainsi les Juifs concluroient que ce n'étoit point sans de grandes raisons qu'il étoit devenu Chrétien lui-même, & qu'ils seroient disposés à l'écouter plus volontiers que les autres Apôtres.

℣. 21. *expl.* C'est-à-dire, qu'il l'établissoit l'Apôtre des nations plutôt que des Juifs.

℣. 22. *expl.* ne pouvant souffrir ce qu'il avoit dit de l'ordre qu'il avoit reçû d'aller prêcher aux Gentils. Car ils regardoient le reste comme ne les touchant point.

℣. 23. *expl.* comme pour se préparer à le lapider.

Ibid. *expl,* pour marquer qu'il méritoit d'être lapidé, ne trouvant point de pierres qu'ils pussent lui jetter à la tête.

℣. 24. *lettr.* dans le camp.

25. *Et cùm astrinxissent eum loris, dicit astanti sibi Centurioni Paulus : Si hominem Romanum & indemnatum licet vobis flagellare ?*

25. Mais comme on l'eut lié ", Paul dit à un Centenier, qui étoit présent : Vous est-il permis de fouetter un citoyen Romain ", & qui n'a point été condamné ?

26. *Quo audito, Centurio accessit ad Tribunum, & nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es ? hic enim homo civis Romanus est.*

26. Le Centenier ayant oui ces paroles alla trouver le Tribun, & lui dit : Que pensez-vous faire ", car cet homme est citoyen Romain ?

27. *Accedens autem Tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es ? At ille dixit : Etiam.*

27. Le Tribun aussi-tôt vint à Paul, & lui dit : Etes-vous " citoyen Romain ? Paul lui répondit : Oui, *je le suis.*

28. *Et respondit Tribunus : Ego multâ summâ civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem & natus sum.*

28. Le Tribun lui répartit : Il m'a bien coûté de l'argent pour acquerir ce droit d'être citoyen Romain. Et moi, lui répondit Paul, je le suis par ma naissance ".

ỳ. 25. *grec.* comme on l'eut mis en état d'être fouetté ; *ou* lorsqu'on le lioit ; *ou* lorsqu'on l'étendoit avec des cordes.

Ibid *expl.* Paul se soucioit peu de sa qualité de citoyen Romain ; mais étant parmi des gens qui l'estimoient beaucoup, il se faisoit respecter par ce qu'ils pouvoient trouver estimable en lui : afin qu'ils pussent profiter des exemples qu'il leur donnoit par sa patience.

ỳ. 26. *grec.* prenez garde à ce que vous allez faire.

ỳ. 27. *lettr.* Dites-moi si vous êtes.

ỳ. 28. *expl.* Il étoit né à Tarse. Cette ville ayant suivi le parti de Cesar, cet Empereur après avoir remporté la victoire sur ses compétiteurs, lui accorda ce privilege de bourgeoisie Romaine. *Plin. l. 5. ch. 27.* Mais depuis l'ava-

29. Au même tems ceux qui lui devoient donner la question se retirerent, & le Tribun eut peur, voyant que Paul étoit citoyen Romain, & qu'il l'avoit fait lier ‖.

30. Le lendemain voulant sçavoir au vrai pour quel sujet il étoit accusé des Juifs, il lui fit ôter ses chaînes; & ayant ordonné que les Princes des Prêtres, & tout le Conseil s'assemblassent ‖, il amena Paul, & le présenta devant eux ‖.

29. *Protinus ergo discesserunt ab illo, qui eum torturi erant. Tribunus quoque timuit postquam rescivit, quia civis Romanus esset, & quia alligasset eum.*

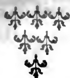
30. *Posterá autem die volens scire diligentiùs qua ex causa accusaretur à Judæis, solvit eum, & jussit sacerdotes convenire, & omne concilium, & producens Paulum, statuit inter illos.*

rice de l'Empereur Claude fit qu'on commença à vendre ce droit, aulieu qu'on l'accordoit auparavant gratuitement. *Tacite. hist. liv. 5.*

ỳ. 29. *expl.* car c'étoit un crime irrémissible, de violer la liberté du peuple Romain dans la personne d'un de ses citoyens.

ỳ. 30. *Le grec semble signifier*: le vinssent trouver.

Ibid. *lettr.* au milieu d'eux.



CHAPITRE XXIII.

§. 1. *Paul appelle le Grand-Prêtre muraille blanchie : divise les Pharisiens d'avec les Sadduceens.*

1. *INtendens autem in concilium Paulus, ait : Viri fratres, ego omni conscientiâ bonâ conversatus sum ante Deum, usque in hodiernum diem.*

2. *Princeps autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus.*

3. *Tunc Paulus dixit ad eum : Percutiet te Deus, paries*

1. PAul regardant fixement le Conseil, dit ": Mes freres, jusqu'à cette heure je me suis conduit devant Dieu, en suivant entierement les mouvemens de ma conscience ". La même année 58.

2. A cette parole Ananie Grand-Prêtre ordonna à ceux qui étoient près de lui de le frapper sur le visage ".

3. Alors Paul lui dit : Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie ".

ỳ. 1. *autr.* Alors Paul regarda ... & dit.

Ibid. *autr.* de telle maniere que ma conscience ne me fait point de reproche. *Lettr.* en toute bonne conscience, *i. e.* sans flatterie & sans hypocrisie. Car c'étoit par ignorance, & de bonne foi qu'il avoit persecuté les Chrétiens, & non par une malice affectée.

ỳ. 2. *expl.* Peut-être parce qu'il avoit osé parler sans en attendre la permission ; ou à cause du témoignage qu'il rendoit de lui-même, comme s'il eût voulu blâmer ses accusateurs en justifiant son innocence ; ou enfin pour avoir manqué de respect à leur égard, en les traitant de freres.

ỳ. 3. *expl.* C'est-à-dire, Hypocrite qui cachez une ame barbare sous l'apparence d'un juge équitable. On croit que c'étoit une prophetie de ce qui arriva bientôt après à ce souverain Pontife, qui après avoir contribué à avancer la ruine de son pays par une faction puissante qu'il y forma, fut tué lui-même par des Juifs d'une autre faction dont son

Quoi, vous êtes assis ici pour me juger selon la loi, & cependant contre la loi vous commandez qu'on me frappe ?

dealbate. Et tu sedens judicas me secundùm legem, & contra legem jubes me percuti ?

4. Ceux qui étoient présens dirent *à Paul* : Osez-vous bien maudire le Grand-Prêtre de Dieu ?

4. Et qui astabant dixerunt : Summum sacerdotem Dei maledicis ?

5. Paul leur répondit : Je ne sçavois pas, mes freres, que ce fût le Grand-Prêtre ″, car il est écrit :
Exod.22.28. Vous ne maudirez point le Prince du peuple ″.

5. Dixit autem Paulus : Nesciebam, fratres, quia princeps est sacerdotum ; scriptum est enim : Principem populi tui non maledices.

6. Or Paul sçachant qu'une partie *de ceux qui étoient-là* étoient Sadducéens, & l'autre Pharisiens, il s'écria dans l'assemblée : Mes freres, je
Phil.3.5. suis Pharisien & fils de Pharisien : & c'est à cause

6. Sciens autem Paulus, quia una pars esset Sadducaeorum, & altera Pharisaeorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego Pharisaeus sum, filius Pharisaeorum ; de spe

propre fils étoit chef. *Joseph. liv. 2. de la guerre des Juifs.* Quoique saint Paul fût tout disposé à présenter l'autre joue, il jugea qu'il falloit défendre l'honneur de son ministere par cette réponse généreuse.

℣. 5. *expl.* Ce n'est point, comme quelques-uns disent, en raillant, ou qu'il ne le reconnut pas pour Grand-prêtre, parce que la loi étoit abolie : mais il est croyable qu'il ne le connoissoit point en effet, soit parce qu'Ananie n'avoit point de marque qui le distinguât des autres, soit que l'assemblée ne se tint point dans le lieu ordinaire & dans l'ordre accoutumé des séances. D'ailleurs, il n'étoit venu que trois fois à Jerusalem, & n'y avoit paru qu'en passant depuis sa conversion, qui étoit arrivée 24. ans auparavant.

Ibid. *lettr.* de votre peuple.

& resurrectione mortuorum ego judicor.

de l'esperance *d'une autre vie*, & de la résurrection des morts que l'on veut me condamner ″.

7. Et cùm hæc dixisset, facta est dissensio inter Pharisæos & Sadducæos, & soluta est multitudo.

7. Paul ayant parlé de la sorte, il s'émut une dissension entre les Pharisiens & les Sadducéens, & l'assemblée fut divisée ″.

8. Sadducæi enim dicunt non esse resurrectionem, neque Angelum, neque Spiritum: Pharisæi autem utraque confitentur.

8. Car les Sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni Ange, ni Esprit: au-lieu que les Pharisiens reconnoissent l'un & l'autre. *Matth. 22. 23.*

9. Factus est autem clamor magnus. Et surgentes quidam Pharisæorum, pugnabant, dicentes: Nihil mali invenimus in homine isto. Quid si Spiritus locutus est ei: aut Angelus?

9. Il s'éleva ensuite un grand bruit. Et quelques-uns des Phariséns ″ contestoient, en disant: Nous ne trouvons point de mal en cet homme. Que sçavons-nous si un Esprit ″, ou un Ange ne lui auroit point parlé ″?

℣. 6. *autr.* que l'on m'accuse, *ou* que l'on me met en justice. *expl.* Quoiqu'il y eût d'autres chefs d'accusation contre lui, il étoit vrai que les Sadducéens lui vouloient du mal, principalement parce qu'il prêchoit la résurrection des morts: & les Pharisiens qui croyoient la resurrection à venir, parce qu'il soutenoit que JESUS-CHRIST étoit ressuscité.

℣. 7. *expl.* Quoique Dieu déteste ceux qui sement la discorde entre les freres. *Prov.* 1. 19. il n'y a point de mal de mettre la division entre ceux qui ne s'accordent que pour faire du mal.

℣. 9. *grec.* les Docteurs de la loi du parti des Pharisiens.

Ibid. *autr.* l'Esprit *de Dieu*, ou *selon d'autres*, une ame séparée.

Ibid. *expl.* dans cette apparition qu'il racontoit le jour précedent. *Le grec ajoute*: Ne combattons point contre Dieu.

10. Le tumulte s'augmentant, & le Tribun ayant peur que Paul ne fût mis en pieces", il commanda qu'on fît venir des soldats, afin qu'ils l'enlevassent " d'entre leurs mains, & le menassent dans la forteresse.

10. *Et cùm magna dissensio facta esset, timens Tribunus ne discerperetur Paulus ab ipsis, jussit milites descendere, & rapere eum de medio eorum, ac deducere eum in castra.*

§. 2. JESUS-CHRIST *apparoît à Paul. Juifs se dévouent pour le tuer.*

11. La nuit suivante le Seigneur se présenta à lui, & lui dit: Paul, ayez bon courage; car comme vous avez rendu témoignage de moi dans Jerusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome ".

11. *Sequenti autem nocte assistens ei Dominus, ait: Constans esto, sicut enim testificatus es de me in Jerusalem, sic te oportet & Romæ testificari.*

12. Le jour étant venu, quelques Juifs s'étant ligués ", firent vœu avec serment & imprécation ", de ne manger ni boire qu'ils n'eussent tué Paul.

12. *Factâ autem die, collegerunt se quidam ex Judæis, & devoverunt se, dicentes, neque manducaturos, neque bibituros, donec occiderent Paulum.*

13. Ils étoient plus de

13. *Erant autem*

℣. 10. lettr. *ab ipsis*, par eux, *ou* qu'ils ne missent Paul en pieces.

Ibid. *autr.* commanda aux soldats de l'aller enlever.

℣. 11. *expl.* JESUS CHRIST lui apparoît, non pour le retirer de ses chaînes, ou lui promettre quelques traitemens plus doux; mais pour l'encourager à supporter de nouvelles fatigues. Dieu l'avoit déja préparé au voyage de Rome, comme saint Luc le rapporte. *Act.* 19. 21.

℣. 12. *autr.* se liguerent &.

Ibid. *expl.* contre eux-mêmes.

plusquàm quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant:

quarante qui avoient fait cette conjuration;

14. *qui accesserunt ad principes sacerdotum, & seniores, & dixerunt: Devotione devovimus nos nihil gustaturos, donec occidamus Paulum.*

14. & ils vinrent se présenter aux Princes des Prêtres, & aux Senateurs, & leur dirent: Nous avons fait vœu avec de grandes imprecations, de ne point manger que nous n'ayons tué Paul.

15. *Nunc ergo vos notum facite Tribuno cum concilio, ut producat illum ad vos, tanquam aliquid certius cognituri de eo; nos verò priusquàm appropiet, parati sumus interficere illum.*

15. Vous n'avez donc qu'à faire sçavoir de la part du Conseil au Tribun, que vous le priez de faire amener demain Paul devant vous, comme pour connoître plus particulierement de son affaire: & nous serons prêts pour le tuer avant qu'il arrive ".

16. *Quòd cùm audisset filius sororis Pauli insidias, venit & intravit in castra, nuntiavitque Paulo.*

16. Mais le fils de la sœur de Paul " ayant appris cette conspiration, vint & entra dans la forteresse, & en avertit Paul.

17. *Vocans autem Paulus ad se unum ex Centurionibus, ait: Adolescentem hunc perduc ad Tribunum, habet enim aliquid indicare illi.*

17. Paul ayant appellé un des Centeniers, lui dit: Je vous prie de mener ce jeune homme au Tribun, car il a quelque chose à lui dire ".

℣. 15. *expl.* lorsqu'il sera encore entre les mains des soldats Romains, afin qu'on ne puisse attribuer ce meurtre au Conseil.

℣. 16. *expl.* Il étoit peut-être venu avec lui de l'Asie.

℣. 17. *expl.* Quoiqu'il fût assuré de la protection de

18. Le Centenier prit le jeune homme avec lui, & le mena au Tribun auquel il dit : Paul le prisonnier m'a prié de vous amener ce jeune homme, qui a quelque avis à vous donner ".

18. *Et ille quidem assumens eum, duxit ad Tribunum, & ait : Vinctus Paulus rogavit me hunc adolescentem perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.*

19. Le Tribun le prenant par la main, & l'ayant tiré à part, lui demanda ce qu'il avoit à lui dire ".

19. *Apprehendens autem Tribunus manum illius, secessit cum eo seorsùm, & interrogavit illum : Quid est quod habes indicare mihi ?*

20. Ce jeune homme lui dit : Les Juifs ont résolu ensemble de vous prier que demain vous envoiyez Paul dans leur assemblée, comme s'ils vouloient connoître plus exactement de son affaire :

20. *Ille autem dixit : Judæis convenit rogare te, ut crastinâ die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certiùs inquisituri sint de illo :*

21. mais ne consentez pas à leur demande ; car plus de quarante hommes d'entre eux lui doivent dresser des embûches, ayant fait vœu avec de grands sermens, de ne manger ni boire qu'ils ne l'ayant tué ; & ils sont déja tout préparés, attendant *seu-*

21. *tu verò ne credideris illis ; insidiantur enim ei ex eis viri ampliùs quàm quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum, & nunc parati sunt, expectantes promissum*

Dieu, il ne falloit pas néanmoins qu'il négligeât les moyens humains que sa providence lui donnoit pour sauver sa vie.

ỳ. 18. *lettr.* quelque chose à vous dire.

ỳ. 19. *lettr.* Qu'avez-vous à me dire ?

tuum.

lement que vous leur ayez accordé ce qu'ils desirent.

§. 3. *Lysias envoie Paul à Césarée.*

22. *Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur quoniam hæc nota sibi fecisset:*

22. Le Tribun *ayant oui cela*, renvoya le jeune homme, & lui défendit de découvrir à personne qu'il lui eût donné cet avis ‖ :

23. *& vocatis duobus Centurionibus, dixit illis: Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, & equites septuaginta, & lancearios ducentos, à tertia hora noctis.*

23. & ayant appellé deux Centeniers, il leur dit: Tenez prêts dès la troisiéme heure de la nuit ‖, deux cens soldats, soixante & dix cavaliers, & deux cens archers ‖ pour aller jusqu'à Cesarée ‖.

24. *Et jumenta præparate, ut imponentes Paulum, salvum perducerent ad Felicem Præsidem.*

24. Il leur ordonna aussi d'avoir des chevaux pour monter Paul, & le mener surement au Gouverneur Felix.

25. *(Timuit enim ne fortè raperent eum Judæi, & occiderent, & ipse posteà calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam.)*

25. Car ‖ il eut peur que les Juifs ne l'enlevassent, & ne le tuassent, & qu'après cela on ne l'accusât d'avoir reçu *d'eux* de l'argent *pour le leur livrer.*

26. *Scribens epi-*

26. Il écrivit en même-

℣. 22. *expl.* de peur qu'ils ne prissent de nouvelles mesures pour se défaire de Paul: il ne songeât qu'à prévenir la requête qu'ils devoient lui faire le lendemain.

℣. 23. *expl.* sur les neuf ou dix heures du soir.

Ibid. *autr. lettr.* deux cens lances.

Ibid. *expl.* où le Gouverneur Felix faisoit sa résidence.

℣. 25. Ce verset qui n'est pas dans le Grec, paroît s'être glissé de la marge dans le texte de la Vulgate.

tems *à Felix* en ces termes : CLAUDE Lysias au très-excellent Gouverneur Felix, salut.

stolam continentem hæc : CLAUDIUS Lysias optimo Præsidi Felici, salutem.

27. Les Juifs s'étant saisis de cet homme, & étant sur le point de le tuer, j'y arrivai avec des soldats, & le tirai de leurs mains, ayant sçu qu'il étoit citoyen Romain.

27. *Virum hunc comprehensum à Judæis, & incipientem interfici ab eis, superveniens cum exercitu eripui, cognito quia Romanus est.*

28. Et voulant sçavoir de quel crime ils l'accusoient, je le menai en leur Conseil :

28. *Volensque scire causam quam objiciebant illi, deduxi eum in concilium eorum :*

29. mais j'ai trouvé qu'il n'étoit accusé que de certaines choses qui regardent leur loi ″, sans qu'il y eût en lui aucun crime qui fût digne de mort, ou de prison.

29. *quem inveni accusari de quæstionibus legis ipsorum, nihil verò dignum morte aut vinculis habentem criminis.*

30. Et sur l'avis qu'on m'a donné d'une entreprise que les Juifs avoient formée pour le tuer, je vous l'ai envoyé ″, ayant aussi commandé à ses accusateurs d'aller proposer devant vous ce qu'ils ont à dire contre lui. Adieu.

30. *Et cùm mihi perlatum esset de insidiis, quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians & accusatoribus, ut dicant apud te. Vale.*

31. Les soldats donc pour executer l'ordre qu'ils avoient reçu, prirent Paul avec eux, & le

31. *Milites ergo secundùm præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per*

℣. 29. *expl.* sur certaines questions de leur loi, dont ils disputoient entre eux.

℣. 30. *grec.* à l'heure même.

noctem in Antipatridem.	menerent la nuit à Antipatride ″.
32. *Et posterâ die, dimissis equitibus, ut cum eo irent, reversi sunt ad castra:*	32. Et le lendemain ils s'en retournerent à la forteresse, l'ayant laissé entre les mains des cavaliers ″:
33. *qui cùm venissent Cæsaream, & tradidissent epistolam Præsidi, statuerunt ante illum & Paulum.*	33. qui étant arrivés à Cesarée rendirent la lettre au Gouverneur ″, & lui présenterent Paul.
34. *Cùm legisset autem, & interrogasset de qua provincia esset, & cognoscens quia de Cilicia:*	34. Le Gouverneur l'ayant lue, s'enquit de quelle province étoit Paul; & ayant appris qu'il étoit de Cilicie,
35. *Audiam te, inquit, cùm accusatores tui venerint; jussitque in prætorio Herodis custodiri eum.*	35. il lui dit : Je vous entendrai quand vos accusateurs seront venus; & il commanda qu'on le gardât au palais d'Herode ″.

℣. 31. *expl.* ville maritime de la Palestine, qu'Herode avoit fait bâtir en l'honneur d'Antipatre son pere, éloignée de Jerusalem d'environ seize lieues. Ainsi il falloit que tous ces soldats fussent montés aussi bien que Paul.

℣. 32. *expl* Les quatre cens soldats de pied remirent aux cavaliers le soin de le conduire à Césarée : parce qu'il n'y avoit plus rien à craindre de la part des Juifs, & qu'ainsi on n'avoit plus besoin d'une si grande escorte.

℣. 33. *expl.* Ce Gouverneur étoit frere de Pallas grand favori de l'Empereur Claude, & ce fut par sa recommandation qu'il avoit eu le gouvernement de la Judée, dont son avarice, sa cruauté, & tous ses autres vices joints à la bassesse de sa naissance le rendoient très indigne.

℣. 35. *expl.* Qu'Herode avoit fait bâtir avec une magnificence vraiment royale.

CHAPITRE XXIV

§. I. Paul accusé se défend devant Félix.

1. Cinq jours après " Ananie Grand-Prêtre descendit *à Cesarée*, avec quelques Senateurs, & un certain Orateur " nommé Tertulle, qui se rendirent accusateurs de Paul devant le Gouverneur.

2. Et Paul ayant été appellé, Tertulle commença de l'accuser en ces termes : Comme c'est par vous, très-excellent Felix, que nous jouissons d'une profonde paix, & plusieurs ordres très-salutaires *à ce peuple* ayant été établis par votre sage prévoyance ",

3. nous le reconnoissons

1. Post quinque autem dies descendit princeps sacerdotum Ananias, cum senioribus quibusdam, & Tertullo quodam oratore, qui adierunt Præsidem adversùs Paulum.

2. Et citato Paulo, cœpit accusare Tertullus : dicens : Cùm in multa pace agamus per te, & multa corrigantur per tuam providentiam,

3. semper & ubique

℣. 1. *expl.* que Paul eut été pris dans le temple, & douze depuis qu'il fut venu à Jerusalem.

Ibid. *expl.* Romain, pour plaider, disent quelques-uns, en Latin devant ce Gouverneur Romain, soit pour honorer la langue de l'Empire, ou parce que ce Gouverneur ne sçavoit pas la langue des Juifs. On n'est pas assuré néanmoins si la cause fut plaidée en Grec ou en Latin.

℣. 2. *expl.* Cet éloge quoique faux, avoit néanmoins quelqu'apparence de verité : car il avoit pris par adresse un certain Eléazar chef d'un parti de voleurs, & appaisé le tumulte qu'avoit excité cet imposteur Egyptien dont il est parlé ch. 21. 38. Mais d'ailleurs il exerçoit dans son Gouvernement tant de cruautés & d'injustices, qu'on fut contraint de le rappeller, & qu'il ne put éviter sa condamnation que par le grand credit de Pallas son frere.

suscipimus, optime Felix, cum omni gratiarum actione.

en toutes rencontres, & en tous lieux, & nous vous en rendons de très-humbles actions de graces.

4. *Ne diutiùs autem te protraham: oro, breviter audias nos pro tua clementia.*

4. Mais ne voulant pas vous arrêter long-tems, je vous prie d'écouter avec votre équité ordinaire ce que nous avons à vous dire en peu de paroles.

5. *Invenimus hunc hominem pestiferum, & concitantem seditiones omnibus Judæis in universo orbe, & auctorem seditionis sectæ Nazarenorum:*

5. Nous avons trouvé cet homme qui est une peste publique, qui met dans tout l'univers la division & le trouble parmi tous les Juifs, & qui est le chef de la secte séditieuse des Nazaréens ":

6. *qui etiam templum violare conatus est: quem & apprehensum voluimus secundùm legem nostram judicare;*

6. qui a même attenté de profaner le temple " de sorte que nous nous étions saisis de lui, & le voulions juger selon notre loi ", Supr. 21. 29.

7. *superveniens autem Tribunus Lysias, cum vi magna eripuit eum de manibus nostris,*

7. mais le Tribun Lysias étant survenu, nous l'a arraché d'entre les mains avec grande violence,

ỳ. 5. *expl.* C'est à-dire, des Chrêtiens, que les Juifs appelloient Nazaréens par mépris, à cause de JESUS de Nazareth, & du titre de la croix, où Pilate avoit marqué cette qualité. C'est aussi le nom que nous donnent les Turcs encore aujourd'hui.

ỳ. 6. *expl.* en y introduisant un Gentil nommé Trophime.

Ibid. *expl.* C'étoit un mensonge évident, puisqu'ils ne pensoient qu'à le tuer par voie de fait: & c'est pour cela que le Tribun Lysias le leur avoit arraché. Mais leur dessein étoit de persuader Felix de renvoyer Paul à leur jugement.

8. ordonnant que ses accusateurs viendroient comparoître devant vous : & vous pourrez vous-même en l'interrogeant ″ reconnoître la vérité de toutes les choses dont nous l'accusons.

9. Les Juifs ajouterent ″ que tout cela étoit véritable.

10. Mais le Gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il le fit de cette sorte: J'entreprendrai avec d'autant plus de confiance de me justifier devant vous, que je sçai qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette province ″.

11. Car il vous est aisé de sçavoir ″ qu'il n'y a pas
Supr. 11. 26. plus de douze jours ″ que

8. *jubens accusatores ejus ad te venire : à quo poteris, ipse judicans de omnibus istis, cognoscere de quibus nos accusamus eum.*

9. *Adjecerunt autem & Judæi, dicentes hæc ita se habere.*

10. *Respondit autem Paulus (annuente sibi Præside dicere): Ex multis annis te esse judicem genti huic sciens, bono animo pro me satisfaciam.*

11. *Potes enim cognoscere, quia non plus sunt mihi dies*

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, l'accusé; ou plutôt, Lysias: car ces termes *à quo*, se peuvent entendre de l'un ou de l'autre. Quelques-uns sur le rapport de quelques MSS. croyent qu'il faut lire *à quibus*, & rapporter ce plurier aux accusateurs, qui assurent immédiatement après, que leur Avocat n'a rien avancé qui ne fût vrai.

℣. 9. *autr.* Les Juifs appuyent *ce discours*, en assurant que, &c.

℣. 10. *expl.* C'est-à-dire, que depuis plusieurs années qu'il gouvernoit cette province, il pouvoit connoître le genie de ce peuple si prompt à se porter aux séditions & aux entreprises témeraires, à quoi les engageoit le zele indiscret qu'ils avoient pour leur loi. Felix avoit été pendant neuf ans Gouverneur de la Samarie, & il étoit dans la sixiéme année de son gouvernement de la Judée.

℣. 11. *expl.* en interrogeant les témoins.

Ibid. *expl.* dont il falloit retrancher les cinq jours qui

quàm duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem :

je suis venu à Jerusalem pour adorer *Dieu* :

12. *& neque in templo invenerunt me cum aliquo disputantem, aut concursum facientem turbæ, neque in synagogis,*

12. & ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne ; ni amassant le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues,

13. *neque in civitate : neque probare possunt tibi de quibus nunc me accusant.*

13. soit dans la ville : & ils ne sçauroient prouver " aucun des chefs dont ils m'accusent maintenant.

14. *Confiteor autem hoc tibi, quòd secundùm sectam, quam dicunt hæresim, sic deservio Patri & Deo meo, credens omnibus, quæ in lege & prophetis scripta sunt :*

14. Il est vrai, & je le reconnois devant vous, que selon cette secte ", qu'ils appellent heresie, je sers le Dieu de nos peres ", croyant toutes les choses qui sont écrites dans la loi & dans les Prophetes " :

15. *spem habens in Deum, quam & hi ipsi expectant, resurrectionem futuram justorum, & iniquorum.*

15. esperant en Dieu, comme ils l'esperent eux-mêmes, que tous les hommes justes ou injustes ressusciteront un jour ".

s'étoient passés depuis sa captivité : il avoit passé les autres à accomplir dans le temple un vœu qu'il avoit fait.

ỷ. 13. *lettr.* devant vous.

ỷ. 14. *grec.* cette voie, qu'ils appellent une secte. *i. e.* la Religion chrétienne. *V. v.* 5.

Ibid. lettr. *Patri & Deo meo.*

Ibid. *expl.* Il fait voir qu'il n'avoit point d'autre Religion qu'eux, & qu'il croyoit comme eux tout ce qui étoit écrit dans la loi & dans les Prophetes. Cela s'entend des Pharisiens & du commun des Juifs, & non pas des Sadducéens qui ne recevoient point les cinq livres de Moïse.

ỷ. 15. *expl.* C'étoit la doctrine commune des Juifs : les Sadducéens qui la nioient, étoient regardés comme des heretiques.

16. C'est pourquoi je travaille incessamment à conserver ma conscience exemte de reproche devant Dieu, & devant les hommes.

17. Mais étant venu, après plusieurs années, pour faire des aumônes à ma nation ", & rendre *à Dieu* mes offrandes & mes vœux;

Supr. 21. 26. 18. lorsque j'étois *encore* dans ces exercices *de religion*, ils m'ont trouvé purifié dans le temple sans amas de peuple, & sans tumulte.

19. Et ce sont " certains Juifs d'Asie, qui devoient comparoître devant vous, & se rendre accusateurs, s'ils avoient quelque chose à dire contre moi.

20. Mais que ceux-ci mêmes déclarent s'ils m'ont trouvé coupable de quoi que ce soit, lorsque j'ai comparu dans *leur* assemblée:

21. si ce n'est qu'*on me veuille faire un crime* de

16. In hoc & ipse studio sine offendiculo conscientiam habere ad Deum, & ad homines semper.

17. Post annos autem plures, eleemosynas facturus in gentem meam veni, & oblationes, & vota:

18. in quibus invenerunt me purificatum in templo, non cum turba, neque cum tumultu.

19. Quidam autem ex Asia Judæi, quos oportebat apud te præsto esse, & accusare siquid haberent adversum me.

20. Aut hi ipsi dicant, siquid invenerunt in me iniquitatis, cùm stem in concilio:

21. nisi de una hac solummodò voce,

ỽ. 17. *expl.* Il parle des quêtes qu'il avoit ordonnées par toute la Grece, & dont il s'étoit rendu le porteur.

ỽ. 19. *expl.* Ceux qui m'y ont trouvé sont: *ou bien*, Que s'il y avoit eu quelque tumulte, il n'en étoit pas la cause, mais que c'étoient certains Juifs d'Asie qui étoient ses premiers accusateurs, & qui se défioient de la bonté de leur cause, puisqu'ils ne paroissoient pas à ce tribunal.

qua clamavi inter eos stans : Quoniam de resurrectione mortuorum ego judicor hodie à vobis.

cette parole que j'ai dite hautement en leur présence : C'est à cause de la résurrection des morts que vous me voulez condamner aujourd'hui. *Supr. 23. 6.*

22. *Distulit autem illos Felix, certissimè sciens de via hac, dicens : Cùm Tribunus Lysias descenderit, audiam vos.*

22. Felix *ayant oui tous ces discours* " les remit à une autre fois, en disant : Lorsque je me serai plus exactement informé de cette secte ", & que le Tribun Lysias sera venu *de Jerusalem*, je jugerai de votre affaire ".

23. *Jussitque Centurione custodire eum, & habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.*

23. Il commanda ensuite à un Centenier de garder Paul, mais en le tenant moins resserré ", & sans empêcher aucun des siens de le servir ".

§. 2. *Felix effrayé par Paul, attend de l'argent de lui, le laisse en prison.*

24. *Post aliquot autem dies, veniens*

24. Quelques jours après Felix étant revenu *à Cesa-*

ỳ. 22. *expl.* Ceci est dans le Grec.

Ibid. *lettr. vulg.* Felix les remit à une autre fois, sçachant très-bien ce que c'étoit que cette voie, *ou* secte. *autr.* Comme Felix sçavoit très-bien ce que c'étoit que cette voie (*ou* que les Nazaréens) il les remit à une autre fois en leur disant : Lorsque le Tribun, &c. *autr.* Felix pour être tout à fait informé de ce qui concerne cette Religion les remit à une autre fois, en disant : Lorsque .... je connoîtrai de votre affaire.

Ibid. *expl.* Il jugea bien que Paul étoit innocent : mais il ne vouloit pas mécontenter les Juifs. D'ailleurs, il avoit remarqué que Paul avoit dit qu'il avoit apporté de l'argent pour le distribuer aux pauvres, il crut qu'il lui en pourroit bien tomber quelque partie entre les mains.

ỳ. 23. *lettr.* lui donnant du repos.

Ibid. *grec, aj.* ou de le visiter.

rée avec Drusille sa femme, qui étoit Juive ", fit venir Paul, & il écouta ce qu'il lui dit de la foi en JESUS-CHRIST.

Felix cum Drusilla uxore sua, quæ erat Judæa, vocavit Paulum, & audivit ab eo fidem, quæ est in Christum Jesum.

25. Mais comme Paul lui parloit de la justice, de la chasteté, & du jugement à venir, Felix en fut effrayé ", & lui dit : C'est assez pour cette heure, retirez-vous ; quand j'aurai le tems je vous manderai.

25. *Disputante autem illo de justitia & castitate, & de judicio futuro, tremefactus Felix respondit : Quod nunc attinet, vade : tempore autem opportuno accersam te.*

26. Et parce qu'il esperoit que Paul lui donneroit de l'argent ", il l'envoyoit querir souvent ; & il s'entretenoit avec lui.

26. *Simul & sperans, quod pecunia ei daretur à Paulo ; propter quod & frequenter accersens eum, loquebatur cum eo.*

L'an 60. 27. Deux ans s'étant passés ", Felix eut pour successeur Porcius Festus ;

27. *Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Por-*

ỷ. 24. *expl.* Elle étoit fille d'Herode Agrippa, qui fit trancher la tête à saint Jacque, & sœur du jeune Agrippa, dont il est fait mention au chapitre suivant.

ỷ. 25. *expl.* L'Apôtre fut bien aise d'avoir occasion de les instruire sur leurs principaux devoirs, pour les exciter à la pénitence. Il leur parla sur la justice au mépris de laquelle Felix avoit commis tant d'injustices ; sur la chasteté qu'il violoit par un adultere public : puisque Drusille ayant épousé Arize roi d'Emese, il employa jusqu'à l'art magique pour la débaucher ; ensorte qu'elle quitta son mari & sa religion pour l'épouser ; sur le jugement dernier qui devoit tirer vengeance de tous ses crimes.

ỷ. 26. *grec aj.* afin qu'il le mît en liberté. *expl.* Il présumoit qu'étant fort consideré dans sa secte, il trouveroit bien des amis qui s'employeroient pour le délivrer.

ỷ. 27. *expl.* du gouvernement de Felix, ou de la captivité de Paul.

cium Festum. Volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vinctum.

& voulant obliger les Juifs ″, il laissa Paul en prison.

℣. 27. *expl.* Il voulut un peu adoucir leur haine & moderer les plaintes & les poursuites qu'ils avoient déja faites contre lui auprès de Neron. Ce qui n'empêcha pas que plusieurs d'entre eux n'allassent l'accuser à Rome, & il ne put éviter le supplice que par le moyen de Pallas son frere, qui possedoit encore de grandes richesses, quoiqu'il eût perdu son credit dès la premiere année de cet Empereur.

CHAPITRE XXV.

§. 1. *Saint Paul se défend devant Festus ; il appelle à César.*

1. *Festus ergo cùm venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam à Cæsarea.*

1. Festus étant donc arrivé dans la province, vint trois jours après de Cesarée à Jerusalem ″.

2. *Adieruntque eum Principes sacerdotum, & primi Judæorum, adversùs Paulum, & rogabant eum ;*

2. Et les Princes des Prêtres ″ avec les premiers d'entre les Juifs le vinrent trouver, pour accuser Paul devant lui ;

3. *postulantes gratiam adversùs eum, ut juberet perduci*

3. & ils lui demandoient comme une grace, qu'il le fit venir à Jerusalem ″,

℣. 1. *expl.* Pour prendre possession de son Gouvernement dans cette capitale de la Judée.

℣. 2. *grec.* Le Grand-prêtre. *expl.* Ismael successeur d'Ananie.

℣. 3. *expl.* Comme pour terminer sa cause au même tribunal où elle avoit commencé. Il paroît par le vers. 15.

leur dessein étant de le faire assassiner par des gens qu'ils avoient disposés dans le chemin.

eum in Jerusalem, insidias tendentes ut interficerent eum in via.

4. Mais Festus *leur* répondit, que Paul étoit en prison à Cesarée, où il iroit dans peu de jours ‖.

4. *Festus autem respondit, servari Paulum in Cæsarea; se autem maturiùs profecturum.*

5. Que les principaux donc d'entre vous, leur dit-il, y viennent avec moi ‖; & si cet homme a commis quelque crime, qu'ils l'en accusent.

5. *Qui ergo in vobis (ait) potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum.*

6. Ayant demeuré à Jerusalem huit ou dix jours au plus ‖, il vint à Cesarée: & le lendemain s'étant assis sur le tribunal, il commanda qu'on amenât Paul.

6. *Demoratus autem inter eos dies non ampliùs quàm octo, aut decem, descendit Cæsaream: & alterâ die sedit pro tribunali, & jussit Paulum adduci.*

7. Et comme on l'eut amené, les Juifs qui étoient venus de Jerusalem se présenterent tous autour *du tribunal* ‖, accusant Paul de plusieurs grands

7. *Qui cùm perductus esset, circumsteterunt eum, qui ab Jerosolyma descenderant Judæi, multas & graves causas ob-*

qu'ils ne lui fitent cette demande qu'après qu'il leur eut refusé de le condamner à mort sans forme de procès.

ỳ. 4. *expl.* Les Romains avoient établi cette ville la capitale de la province & le séjour des Gouverneurs.

ỳ. 5. *autr.* Que ceux donc, leur dit-il, qui pourront venir avec moi y viennent: *ou*, Que ceux qui pourront l'accuser, &c.

ỳ. 6. *grec.* plus de dix jours.

ỳ. 7. autr. *de Paul*, l'accusant de. *autr.* l'environnerent, l'accusant.

jicientes,

jitientes, quas non poterant probare.

crimes, dont ils ne pouvoient apporter aucune preuve.

8. *Paulo rationem reddente: Quoniam neque in legem Judaeorum, neque in templum, neque in Caesarem quidquam peccavi.*

8. Et Paul se défendoit en disant: Je n'ai rien fait, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre Cesar.

9. *Festus autem volens gratiam praestare Judaeis, respondens Paulo, dixit: Vis Jerosolymam ascendere, & ibi de his judicari apud me?*

9. Mais Festus étant bien-aise de favoriser les Juifs, dit à Paul: Voulez-vous venir à Jerusalem, & y être jugé devant moi sur les choses dont on vous accuse ″?

10. *Dixit autem Paulus: Ad tribunal Caesaris sto, ibi me oportet judicari: Judaeis non nocui, sicut tu meliùs nosti.*

10. Paul lui répondit: Me voici devant le tribunal de Cesar ″, c'est-là où il faut que je sois jugé ″; je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous-même le sçavez fort bien.

11. *Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuso mori: si verò nihil est eorum, quâ hi accusant me, nemo potest me illis donare:*

11. Que s'il se trouve que je leur aye fait quelque tort, ou que j'aye commis quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir: mais s'il n'y a rien de veritable

ỳ. 9. *expl.* Paul étant citoyen Romain, on ne pouvoit selon les loix Romaines le contraindre de répondre à aucun Juge de province. *Synopf.*

ỳ. 10. autr. *Cela pourroit bien signifier.* Je veux paroître dans le tribunal de Cesar.

Ibid. *expl.* & non devant le Sanedrin, qui étoit sa patrie.

dans toutes les accusations qu'ils font contre moi, personne ne me peut livrer entre leurs mains : J'en appelle à Cesar ".

Cæsarem appello.

12. Alors Festus, après en avoir conferé avec son conseil, répondit Vous avez appellé à Cesar, vous irez devant Cesar ".

12. *Tunc Festus cum concilio locutus, respondit : Cæsarem appellasti, ad Cæsarem ibis.*

§. 2. *Agrippa veut voir Paul, il est amené devant lui.*

13. Quelques jours après, le roi Agrippa & Berenice " vinrent à Cesarée pour saluer Festus.

13. *Et cùm dies aliquot transacti essent Agrippa rex & Bernice descenderunt Cæsaream ad salutandum Festum.*

14. Et comme ils y demeurerent assez longtems, Festus parla au Roi *de l'affaire* de Paul, en lui disant : Il y a ici un homme que Felix a laissé prisonnier ;

14. *Et cùm dies plures ibi demorentur, Festus regi indicavit de Paulo, dicens : Vir quidam est derelictus à Felice vinctus ;*

15. que les Princes des Prêtres, & les Senateurs des Juifs vinrent accuser

15. *de quo, cùm essem Jerosolymis, adierunt me principes*

ỷ. 11. *expl.* Paul fut dans la necessité d'appeller à l'Empereur, pour n'être pas livré entre les mains des Juifs, qui apparemment avoient gagné Festus pour l'abandonner à leur discretion, quoiqu'il reconnût son innocence, comme saint Paul lui-même semble le lui reprocher.

ỷ. 12. *expl.* Cette sentence d'appel ôta aux Juifs toute esperance de pouvoir nuire à saint Paul.

ỷ. 13. *expl.* Agrippa & sa sœur Berenice, aussi-bien que Drusille femme de Felix, étoient tous trois enfans du premier Agrippa, qui ayant fait trancher la tête à saint Jacque, avoit aussi fait mettre saint Pierre en prison.

sacerdotum, & seniores Judæorum, postulantes adversùs illum damnationem. devant moi lorsque j'étois à Jerusalem, me demandant que je le condamnasse *à la mort*.

16. *Ad quos respondi : Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priusquàm is, qui accusatur, præsentes habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.*

16. Mais je leur répondis : Que ce n'étoit point la coutume des Romains de condamner un homme ", avant que l'accusé ait ses accusateurs présens devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de se justifier du crime " dont on l'accuse ".

17. *Cùm ergo huc convenissent, sine ulla dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi aduci virum.*

17. Après qu'ils furent venus ici, je m'assis dès le lendemain sur le tribunal, ne voulant point differer cette affaire, & je commandai que cet homme fût amené.

18. *De quo, cùm stetissent accusatores, nullam causam deferebant, de quibus ego suspicabar malum :*

18. Ses accusateurs étant devant lui, ne lui reprocherent aucun des crimes dont je m'étois attendu qu'ils l'accuseroient :

19. *quæstiones verò quasdam de sua superstitione, habebant adversùs eum,*

19. mais ils avoient seulement je ne sçai quelle dispute avec lui touchant leur superstition ", & un

℣. 16. *Grec.* d'abandonner un homme *à ses ennemis* pour le faire mourir.

Ibid. *letr.* des crimes.

Ibid. *expl.* Cette coutume est une regle du droit naturel.

℣. 19. *expl.* Les Romains appelloient la religion Judaïque, *une superstition*, principalement à cause de l'observance du sabbat & de l'abstinence de chair de pourceau, & de mille autres pratiques singulieres. *From.* Festus ne fait

certain JESUS mort, que Paul assuroit être vivant ". | *& de quodam Jesu defuncto, quam affirmabat Paulus vivere.*

20. Ne sçachant donc quelle resolution je devois prendre sur cette affaire ", je lui demandai s'il vouloit bien aller à Jerusalem, pour y être jugé sur les points dont on l'accusoit.

20. Hæsitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, & ibi judicari de istis.

21. Mais Paul en ayant appellé, & voulant que sa cause fût reservée à la connoissance d'Auguste ", j'ai ordonné qu'on le gardât jusqu'à ce que je l'envoyasse à Cesar.

21. Paulo autem appellante, ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum ad Cæsarem.

22. Agrippa dit à Festus: Il y a déja du tems que j'ai envie d'entendre parler cet homme ". Vous

22. Agrippa autem dixit ad Festum: Volebam & ipse hominem audire. Cras,

point difficulté de parler ainsi avec mépris de la religion d'Agrippa, même en sa présence, ce qui fait voir le peu de cas que les Gouverneurs faisoient des Rois dans les provinces.

℣. 19. *expl.* Il paroît par ce recit, que saint Paul ne s'en étoit pas tenu comme auparavant, à la these générale de la résurrection; mais qu'il entra dans les preuves de la Religion Chrétienne, ce qui réunit aisément les Phariisiens & les Sadducéens contre lui. Festus parle de JESUS-CHRIST avec mépris, parce que ces Gouverneurs de provinces ne croyoient pas qu'il fût digne d'eux de sçavoir ce que c'étoit, ou plutôt parce qu'ils ne le méritoient pas.

℣. 20. *expl.* Il déguise l'injustice qu'il avoit faite à Paul: car il est évident par son procedé, que ce n'étoit que pour favoriser les Juifs qu'il vouloit le transferer à Jerusalem, & qu'il avoit reconnu son innocence, *plus bas v. 25.*

℣. 21. *expl.* Nom commun à tous les Empereurs, aussi-bien que celui de Cesar, parce que ç'avoit été ceux des deux premiers: c'étoit alors Neron.

℣. 22 *lettr.* Je souhaitois aussi moi même d'entendre parler cet homme.

inquit, audies eum. l'entendrez demain, répondit Festus.

23. *Alterâ autem die, cùm venisset Agrippa & Bernice cum multa ambitione, & introissent in auditorium cum Tribunis & viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus.*

23. Le lendemain donc Agrippa & Berenice vinrent avec grande pompe, & étant entrés dans la sale des audiences avec les Tribuns & les principaux de la ville, Paul fut amené par le commandement de Festus.

24. Et *dicit Festus: Agrippa rex, & omnes qui simul adestis nobiscum viri, videtis hunc de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes & acclamantes non oportere eum vivere ampliùs.*

24. Et Festus dit *à Agrippa:* O roi Agrippa, & vous tous qui êtes ici présens avec nous, vous voyez cet homme contre lequel tout le peuple Juif m'est venu trouver dans Jerusalem "; me représentant avec de grandes instances & de grands cris, qu'il n'étoit pas juste de le laisser vivre plus long-tems.

25. *Ego verò comperi nihil dignum morte eum admisisse; ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere.*

25. Cependant j'ai trouvé qu'il n'avoit rien fait qui fût digne de mort "; & comme lui-même a appellé à Auguste, j'ai résolu de le lui envoyer.

26. *De quo quid certum scribam domino, non habeo, propter quod produxi eum ad vos, & ma-*

26. Mais parce que je n'ai rien de certain à en écrire à l'Empereur, je l'ai fait venir devant cette assemblée, & principale-

ỷ. 24. *grec aj.* & ici.
ỷ. 25. *expl.* Car les Juifs n'avoient pu soutenir leurs accusations par de bonnes preuves.

ment devant vous, ô roi Agrippa ″; afin qu'après avoir examiné son affaire″ je sçache ce que j'en dois écrire.

ximè ad te rex Agrippa, ut interrogatione factâ habeam quid scribam.

27. Car il me semble qu'il n'y a point d'apparence d'envoyer un prisonnier, sans marquer en même-tems quels sont les crimes dont on l'accuse.

27. *Sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, & causas ejus non significare.*

℣. 27. *expl.* qui étoit instruit en ces sortes de questions. Ibid. *lettr.* après l'avoir interrogé.

CHAPITRE XXVI.

§. 1. *Saint Paul se défend devant Agrippa.*

La même année 60

1. Alors Agrippa dit à Paul: On vous permet de parler pour votre défense. Paul aussi-tôt ayant étendu la main, commença à se justifier de cette sorte:

1. *Agrippa verò ad Paulum ait: Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus extentâ manu, cœpit rationem reddere:*

2. Je m'estime heureux, ô roi Agrippa, de pouvoir aujourd'hui me justifier devant vous, de toutes les choses dont les Juifs m'accusent.

2. *De omnibus quibus accusor à Judæis, rex Agrippa, æstimo me beatum apud te cùm sim defensurus me hodie.*

3. Parce que vous êtes pleinement informé de toutes les coutumes des Juifs, & de toutes les questions qui sont entre eux ″,

3. *Maximè te sciente omnia, & quæ apud Judæos sunt consuetudines, & quæstiones: propter quod obsecro*

℣. 3. *expl.* Il avoit éprouvé que Felix, & Festus, & les

patienter me audias.

c'est pourquoi je vous supplie de m'écouter avec patience.

4. *Et quidem vitam meam à juventute, quæ ab initio fuit in gente mea in Jerosolymis, noverunt omnes Judæi:*

4. Premierement pour ce qui regarde la vie que j'ai menée dans Jerusalem parmi ceux de ma nation depuis ma jeunesse, elle est connue de tous les Juifs :

5. *præscientes me ab initio, si velint testimonium perhibere, quoniam secundùm certissimam sectam nostræ religionis vixi Pharisæus.*

5. car s'il veulent rendre témoignage *à la vérité*, ils sçavent que suivant l'exemple de mes ancêtres ‖, j'ai vêcu en Pharisien, faisant profession de cette secte qui est la plus approuvée ‖ de notre religion.

6. *Et nunc in spe, quæ ad patres nostros repromissionis facta est à Deo, sto judicio subjectus:*

6. Et cependant on m'oblige aujourd'hui de paroître devant des Juges, parce que j'espere en la promesse que Dieu a faite à nos peres ‖ :

autres Présidens se moquoient de tout ce qu'il avançoit pour sa justification, qui étoit tiré de la loi & des Prophetes: mais il esperoit en parlant à Agrippa, qu'il lui prouveroit son innocence, & qu'il pourroit même le toucher par le respect qu'il avoit pour les Prophetes, en lui faisant voir que tout ce qu'ils avoient prédit s'étoit accompli en JESUS-CHRIST.

ỳ. 5. *autr.* dès mes plus tendres années.

Ibid. *autr.* exact. *expl.* Quoique les Pharisiens eussent alteré la loi en plusieurs points, c'étoit pourtant la secte qui s'écartoit le moins de sa pureté : mais S. Paul n'y considéroit que le dogme principal, qui est celui de la résurrection des morts, & déclare que c'étoit le sujet de l'accusation que les Juifs formoient contre lui.

ỳ. 6. *expl.* Les Pharisiens & les Sadducéens ne l'accusoient qu'à cause qu'il renfermoit dans la créance generale de la résurrection des morts, la foi en JESUS-CHRIST,

7. de laquelle nos douze tribus, qui servent Dieu, nuit & jour, esperent d'obtenir l'effet. C'est cette esperance, ô Roi ", qui est le sujet de l'accusation que les Juifs forment contre moi.

7. *in quam duodecim tribus nostra, nocte ac die deservientes, sperant devenire. De qua spe accusor à Judæis, rex.*

8. Vous semble-t-il donc incroyable que Dieu ressuscite les morts " ?

8. *Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitat ?*

9. Pour moi j'avois cru d'abord qu'il n'y avoit rien que je ne dusse faire contre le nom " de JESUS de

Sup. 8. 3. Nazareth.

9. *Et ego quidem existimaveram, me adversùs nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere.*

10. Et c'est ce que j'ai executé dans Jerusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des Princes des Prêtres : & lorsqu'on les faisoit mourir,

10. *Quod & feci Jerosolymis, & multos sanctorum ego in carceribus inclusi, à principibus sacerdotum potestate acceptâ ; & cùm occiderentur, de-*

sur la résurrection duquel il prétendoit qu'étoit fondée toute l'esperance des fideles : qu'ainsi la religion des Juifs étoit nulle si elle ne regardoit ce médiateur promis à leurs peres, comme auteur d'une vie nouvelle, que c'étoit par lui qu'on obtient le bonheur où ils esperoient de parvenir par tout le culte qu'ils rendoient à Dieu nuit & jour.

ỳ. 7. *grec aj.* Agrippa.

ỳ. 8. *expl.* Celui qui a donné la vie à tous les hommes, peut bien aussi la leur rendre quand il voudra. Sous la résurrection en general, il y comprend toujours celle de JESUS-CHRIST qui en est la cause & le modele. Il semble qu'il confirma par plusieurs raisons & plusieurs témoignages de l'Ecriture, ce point capital de la Religion Chrétienne.

ỳ. 9. *lettr.* que je devois entreprendre beaucoup de choses pour détruire le nom de ....

tuli sententiam.

j'y ai donné mon consentement.

11. *Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare. Et ampliùs insaniens in eos, persequebar usque in exteras civitates.*

11. J'ai été souvent dans toutes les synagogues, où je les forçois de blasphemer " à force de tourmens & de supplices. Et étant transporté de fureur contre eux, je les persécutois jusques dans les villes étrangeres.

12. *In quibus dum irem Damascum cum potestate & permissu principum sacerdotum.*

12. Un jour donc que j'allois dans ce dessein " à Damas, avec un pouvoir & une commission des Princes des Prêtres, *Supr. 7. 2.*

13. *die mediâ in via, vidi, rex, de cœlo suprà splendorem solis circumfulsisse me lumen, & eos qui mecum simul erant.*

13. lorsque j'étois en chemin, ô Roi, je vis en plein-midi briller du ciel une lumiere plus éclatante que celle du soleil, qui m'environna, & tous ceux qui m'accompagnoient.

14. *Omnesque nos cùm decidissemus in terram, audivi vocem loquentem mihi Hebraicâ linguâ: Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare.*

14. Et étant tous tombés par terre, j'entendis une voix qui me disoit en langue Hebraïque: Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? Il vous est dur de regimber contre l'éguillon ".

15. *Ego autem dixi: Quis es, Domi-*

15. Je dis alors: Qui êtes-vous, Seigneur? Et

ŷ. 11. *expl.* C'est-à-dire, de renoncer JESUS-CHRIST.
ŷ. 12. *expl.* d'exterminer tous les Chrétiens qu'il y trouveroit.
ŷ. 14. *Voyez la note ch. 9. 5.*

le Seigneur me dit : Je suis JESUS que vous persecutez ″.

16. Mais levez-vous, & vous tenez debout ″; car je vous ai apparu afin de vous établir ministre & témoin des choses que vous avez vûes ″ , & de celles aussi que je vous montrerai en vous apparoissant de nouveau ″ ;

17. & je vous délivrerai de ce peuple, & des Gentils ausquels je vous envoye maintenant,

18. pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténebres à la lumiere ″, & de la puissance de satan à Dieu; & que par la foi qu'ils auront en moi, ils reçoivent la rémission de leurs pechés, & qu'ils ayent part à l'heritage des Saints ″.

ne? Dominus autem dixit: Ego sum Jesus, quem tu persequeris.

16. *Sed exurge, & sta super pedes tuos: ad hoc enim apparui tibi, ut constituam te ministrum & testem eorum quæ vidisti, & eorum quibus apparebo tibi,*

17. *eripiens te de populo, & gentibus, in quas nunc ego mitto te,*

18. *aperire oculos eorum, ut convertantur à tenebris ad lucem, & de potestate satanæ ad Deum, ut accipiant remissionem peccatorum, & sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.*

℣. 15. *expl.* Il fait voir par ce récit, que ce ne fut point par legereté qu'il avoit renoncé au Judaïsme, pour suivre JESUS-CHRIST, nonobstant l'opposition qu'il avoit alors pour le Christianisme.

℣. 16. *lettr.* sur vos pieds.

Ibid. *expl.* C'est à-dire, afin qu'il publiât par tout le monde sa résurrection, son état glorieux, sa divinité, sa demeure dans le ciel, & les autres verités qu'il devoit lui reveler dans la suite.

Ibid. *expl.* Saint Paul fait mention de ces visions & de ces révélations dans la 2. aux Corinthiens. *ch.* 12. 1. 4.

℣. 18. *expl.* des tenebres de l'ignorance & de l'incredulité, à la lumiere de l'Evangile & de la foi.

Ibid. *expl.* au bonheur éternel que les Saints possedent.

19. *Unde, rex Agrippa, non fui incredulus cœlesti visioni:*	19. Je ne résistai donc point", ô roi Agrippa, à la vision céleste":
20. *sed his, qui sunt Damasci primùm: & Jerosolymis, & in omnem regionem Judææ & gentibus annuntiabam ut pœnitentiam agerent & converterentur ad Deum, digna pœnitentiæ opera facientes.*	20. mais j'ai annoncé premierement à ceux de Damas, & ensuite dans Jerusalem, dans toute la Judée & aux Gentils qu'ils fissent pénitence, & qu'ils se convertissent à Dieu, en faisant de dignes œuvres de pénitence. *Supr. 9. 20.*
21. *Hac ex causa me Judæi, cùm essem in templo, comprehensum tentabant interficere.*	21. Voilà le sujet pour lequel les Juifs s'étant saisis de moi dans le temple, se sont efforcés de me tuer. *Supr. 21. 30.*
22. *Auxilio autem adjutus Dei, usque in hodiernum diem sto, testificans minori atque majori nihil extra dicens quàm ea quæ prophetæ locuti sunt futura esse, & Moyses:*	22. Mais par l'assistance que Dieu m'a donnée, j'ai subsisté jusqu'à aujourd'hui, rendant témoignage *de Jesus* aux grands & aux petits, & ne disant autre chose que ce que les Prophetes & Moïse ont prédit devoir arriver:
23. *si passibilis Christus, si primus ex resurrectione mortuorum lumen annuntiaturus est populo & gentibus.*	23. sçavoir que le CHRIST souffriroit *la mort*, & qu'il seroit le premier qui ressusciteroit d'entre les morts, & qui annonceroit la lumiere au peuple & aux Gentils".

℣. 19. *lettr.* ainsi .... je n'ai point été incredule.
Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il embrassa d'abord la foi en JESUS-CHRIST.
℣. 23. *expl.* qu'il devoit ressusciter pour être la cause

§. 2. *Paul est appellé insensé. Son zele pour rendre tout le monde Chrétien.*

24. Lorsqu'il disoit ces choses pour sa défense, Festus s'écria : Vous êtes insensé : votre grand sçavoir vous met hors du sens ".

24. *Hæc loquente eo, & rationem reddente, Festus magnâ voce dixit : Insanis, Paule : multa te litteræ ad insaniam convertunt.*

25. Paul lui répondit : Je ne suis point insensé, très-excellent Festus, mais les paroles que je viens de dire, sont des paroles de verité & de bon sens.

25. *Et Paulus : Non insanio (inquit) optime Feste, sed veritatis & sobrietatis verba loquor.*

26. Car le Roi est bien informé de tout ceci ; & je parle devant lui avec d'autant plus de liberté, que je sçai " qu'il n'ignore rien de ce que je dis, parce que ce ne sont pas des choses qui se soient passées en secret ".

26. *Scit enim de his rex, ad quem & constanter loquor ; latere enim eum nihil horum arbitror, neque enim in angulo quidquam horum gestum est.*

27. O roi Agrippa, ne

27. *Credis rex*

de la résurrection & de l'immortalité des hommes, & qu'il devoit leur annoncer par ses Apôtres, aux Juifs & aux Gentils la verité de son Evangile.

ỳ. 24. *expl.* des mysteres si profonds ne pouvoient être regardés par un Payen, que comme des chimeres.

ỳ. 26. *lettr.* je crois. *grec.* je suis persuadé.

Ibid *expl.* Pour ce qui regarde JESUS-CHRIST, sa vie avoit été si publique & si fameuse, & il y avoit si peu de tems qu'il avoit operé ces merveilles, que personne d'entre les Juifs ne les pouvoit ignorer : & sa résurrection avoit été confirmée par tant de temoins & tant de preuves, qu'il n'étoit nullement permis d'en douter. Le Roi pouvoit aussi avoir appris ce qui étoit arrivé à Paul sur le chemin de Damas, par le rapport de ceux qui l'accompagnoient dans ce voyage.

Agrippa, prophetis? Scio quia credis.	croyez-vous pas aux Prophetes ? Je sçai que vous y croyez.
28. *Agrippa autem ad Paulum: In modico suades me Christianum fieri.*	28. Et Agrippa dit à Paul : Il ne s'en faut guere que vous ne me persuadiez d'être Chrétien.
29. *Et Paulus: Opto apud Deum, & in modico, & in magno, non tantùm te, sed etiam omnes qui audiunt, hodie fieri tales, qualis & ego sum, exceptis vinculis his.*	29. Paul lui repartit : Plût à Dieu que non seulement il ne s'en fallût guere, mais qu'il ne s'en fallût rien du-tout, que vous & tous ceux qui m'écoutent présentement, devinssiez tels que je suis, à la réserve de ces liens.
30. *Et exsurrexit rex, & præses, & Bernice, & qui assidebant eis.*	30. Le Roi, le Gouverneur, Berenice & ceux qui étoient assis avec eux, se leverent.

℣. 27. *expl.* Tout ce que les Prophetes ont prédit du Messie, dont l'attente étoit l'objet de toute la pieté des Juifs. Saint Paul laisse à conclure qu'il doit croire aussi à l'Evangile, qui montre que tout ce que les Prophetes ont prédit a été accompli en JESUS-CHRIST.

℣. 28. *autr.* Vous voudriez presque me persuader, &c. *expl.* Mais parce qu'il semble que ce Prince dans ce lieu & dans cette conjoncture n'auroit pas osé déclarer si ouvertement l'inclination qu'il auroit eue pour la Religion Chrétienne, surtout en présence de Festus qu'il n'auroit pas voulu mécontenter. On donne cet autre sens à ces paroles : *Vous me pressez de me faire Chrétien; i. e.* sans me donner le loisir d'y penser. D'autres y donnent ce troisiéme sens fondé sur l'aoriste Grec qui signifie, *esse*, ou *factum esse*, & non pas *fieri : Peu s'en faut que vous ne me persuadiez à moi-même que je suis devenu Chrétien* sans le sçavoir. *Manduit. Dissert.* 41.

℣. 29. *expl.* Ce qui marque, selon quelques-uns, qu'il étoit prisonnier & environné de gardes, quoique sans être enchaîné : mais il y a plus d'apparence, qu'il étoit actuellement dans les fers, ce qui n'empêchoit pas qu'il n'eût la liberté d'étendre la main.

℣. 30. *grec aj.* Paul ayant dit ces paroles.

31. Et s'étant retirés à part, ils parlerent ensemble, & dirent : Cet homme n'a rien fait qui soit digne de mort ou de la prison ".

32. Et Agrippa dit à Festus : Il pouvoit être renvoyé absous, s'il n'eût point appellé à César ".

31. *Et cùm secessissent, loquebantur ad invicem, dicentes : Quia nihil morte, aut vinculis dignum quid fecit homo iste.*

32. *Agrippa autem Festo dixit : Dimitti poterat homo hic, si non appellasset Cæsarem.*

℣. 31. *expl.* C'étoit-là sans doute un grand préjugé pour la gloire de l'Evangile, & la Religion Chrétienne.

℣. 32. *expl.* La providence divine avoit ordonné ce moyen pour le faire venir dans la capitale du monde, où l'Evangile que les Juifs ne vouloient point recevoir, devoit remporter d'illustres victoires sur l'idolatrie.

CHAPITRE XXVII.

§. 1. *Saint Paul est mis dans un vaisseau pour aller à Rome. Description de son voyage.*

La même année 60

1. Après qu'il eut été résolu " que Paul iroit en Italie, & qu'on le mettroit " avec d'autres prisonniers entre les mains d'un nommé Jule, Centenier dans la cohorte appellée l'Auguste ",

2. nous montâmes sur un vaisseau d'Adrumette ",

1. *Ut autem judicatum est navigare eum in Italiam, & tradi Paulum cum reliquis custodiis Centurioni, nomine Julio, cohortis Augustæ,*

2. *ascendentes navem Adrumetinam,*

℣. 1. *expl.* par la sentence de Festus, confirmée par le conseil du roi Agrippa.

Ibid. *grec.* que nous irions ... on mit Paul.

Ibid. *expl.* ou plutôt, selon d'autres, d'une cohorte de la légion qui portoit ce nom.

℣. 2. *expl.* ville sur la côte d'Afrique : mais selon le

incipientes navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseverante nobiscum Aristarcho Macedone Thessalonicensi.

& nous levâmes l'ancre pour cotoyer les terres d'Asie, ayant avec nous Aristarque Macedonien de Thessalonique". 2. Cor. 11. 25.

3. *Sequenti autem die devenimus Sidonem. Humanè autem tractans Julius Paulum, permisit ad amicos ire, & curam sui agere.*

3. Le jour suivant nous arrivâmes à Sidon : & Jule traitant Paul avec humanité, lui permit d'aller voir ses amis", & de pourvoir lui-même à ses besoins.

4. *Et inde cùm sustulissemus, subnavigavimus Cyprum, propterea quòd essent venti contrarii.*

4. Etant partis de là, nous prîmes notre toute au-dessous" de Chypre, parce que les vents étoient contraires.

5. *Et pelagus Ciliciæ & Pamphyliæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ :*

5. Et après avoir traversé la mer de Cilicie & de Pamphylie, nous arrivâmes à Lystre" de Lycie ;

Grec, ce fut un vaisseau d'Adramytte, ville de Mysie dans l'Asie mineure ; ce qui est plus probable ; parce que ce vaisseau devoit cotoyer l'Asie, & ce n'étoit qu'en attendant qu'on en trouvât un autre sur la route qui allât à Rome.

ỳ. 2. *expl.* Il étoit Juif de naissance. Ayant suivi Paul à Ephese, il avoit été exposé à la fureur du peuple dans la sédition de Demetrius, *ch.* 19. 29. Il le suivit encore l'année d'après lorsqu'il passa de la Grece en Asie, pour venir à Jerusalem, *ch.* 20. 4. & l'ayant accompagné jusqu'à Rome, il l'assista dans sa captivité, & fut ensuite prisonnier avec lui. *Voyez Coloss.* 4. 10. *& Philem.* 24.

ỳ. 3. *expl.* les Chrétiens : il étoit accompagné de quelque garde : il reçut sans doute des fideles les secours necessaires à son voyage.

ỳ. 4. *autr.* le long des côtes.

ỳ. 5. *grec.* Myre. D'autres disent qu'il faut lire *Lymira*, qui est une ville de Lycie, plus maritime que Myre. Car on ne connoît point d'autre ville de Lystre que celle qui est en Lycaonie bien loin de la mer.

6. où le Centenier ayant trouvé un vaisseau d'Alexandrie, qui faisoit voile en Italie, il nous y fit embarquer.

6. & ibi inveniens Centurio navem Alexandrinam navigantem in Italiam, transposuit nos in eam.

7. Nous allâmes fort lentement pendant plusieurs jours, & nous arrivâmes avec grande difficulté vis-à-vis de Gnide ″; & parce que le vent nous empêchoit *d'avancer*, nous côtoyâmes l'Isle de Crete vers Salmone ″:

7. *Et cùm multis diebus tardè navigaremus, & vix devenissemus contra Gnidum, prohibente nos vento, adnavigavimus Cretæ, juxta Salmonem:*

8. & allant avec peine le long de la côte, nous abordâmes à un lieu nommé Bons-ports ″, près duquel étoit la ville de Thalasse ″.

8. *& vix juxtà navigantes, venimus in locum quemdam, qui vocatur Boniportus, cui juxtà erat civitas Thalassa.*

9. Mais parce que beaucoup de tems s'étoit écoulé ″, & que la navigation devenoit perilleuse, le *tems du*″ jeûne étant déja passé, Paul ″ donna cet avis à

9. *Multo autem tempore peracto, & cùm jam non esset tuta navigatio, eò quòd & jejunium jam præteriisset con-*

℣. 7. *expl.* ville de la Carie, qui n'est qu'à onze ou douze lieues de Myre.

Ibid. *expl.* c'est un promontoire qui est à l'orient de cette île, qu'on nomme aujourd'hui le cap de Salmani.

℣. 8. *grec.* Beaux ports.

Ibid. *grec.* Lasée. La géographie ne connoît ni l'un ni l'autre de ces deux mots. Fromond croit que c'est peut-être la même ville que Calacta. D'autres, que la vraie leçon c'est Alassa, qui se lit en quelques manuscrits Grecs.

℣. 9. *expl.* depuis qu'ils étoient partis de Cesarée.

Ibid. *expl.* le grand jeûne des Juifs aux jours de l'expiation, qui arrivoit à leur septiéme mois, qui répond partie au mois de Septembre, partie au mois d'Octobre, où les tempêtes sont plus ordinaires.

Ibid. *lettr.* les consoloit.

solabatur eos Paulus,

10. *dicens eis: Viri, video quoniam cum injuria & multo damno, non solùm oneris & navis, sed etiam animarum nostrarum incipit esse navigatio.*

11. *Centurio autem gubernatori & naucleго magis credebat, quàm his quæ à Paulo dicebantur.*

12. *Et cùm aptus portus non esset ad hiemandum, plurimi statuerunt consilium navigare inde, si quomodo possent, devenientes Phœnicen, hiemare portum Cretæ respicientem ad africum, & ad corum.*

13. *Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cùm sustulissent de Asson, legebant*

ceux *qui nous conduisoient:*

10. Mes amis, je voi ‖ que la navigation s'en va devenir très-fâcheuse, & pleine de péril, non seulement pour le vaisseau & pour sa charge, mais aussi pour nos personnes & nos vies.

11. Mais le Centenier ajoutoit plus de foi aux avis du pilote & du maître du vaisseau, qu'à ce que disoit Paul.

12. Et comme le port n'étoit pas propre pour hiverner, la plûpart furent d'avis de se remettre en mer, pour tâcher de gagner Phenice, qui est un port de Crete, qui regarde les vents du couchant d'hiver & d'été ‖, afin d'y passer l'hiver.

13. Le vent de midi commençant à souffler doucement, ils penserent qu'ils viendroient à bout de leur dessein; & ayant levé l'an-

ỳ. 10. *expl.* Il prévoyoit ce danger, non seulement par conjecture, mais aussi par esprit de prophetie, dit S. Chrysostome, quoiqu'il ne le témoignât pas, parce qu'il n'avoit pas encore acquis assez de crédit pour être cru.

ỳ. 12. *expl.* sur la côte méridionale de cette île, mais qui regarde l'occident. Quelques uns croyent que ce port étoit disposé de telle sorte, que faisant un demi cercle, il présentoit ses divers côtés aux vents du couchant d'hiver & du couchant d'été, qu'on nomme Sud-Ouest, & Nord-Ouest, & qu'on s'y pouvoit mettre à l'abri de ces vents en changeant de côté selon que le vent souffloit.

cre d'Asson, ils cotoyerent de près " l'Isle de Crete.

Cretam.

14. Mais il se leva peu après un vent impetueux d'entre le levant & le nord ", qui donnoit contre l'Isle :

14. *Non post multum autem misit se contra ipsam ventus typhonicus, qui vocatur euroaquilo :*

15. & comme il emportoit le vaisseau, sans que nous puissions y résister, nous le laissâmes aller au gré du vent.

15. *cumque arrepta esset navis, & non posset conari in ventum, datâ nave flatibus, ferebamur.*

16. Nous fûmes poussés au-dessous d'une petite Isle, appellée Caude ", où nous pûmes à peine être maîtres de l'esquif ".

16. *In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham.*

17. Mais l'ayant enfin tiré à nous, les matelots employerent toute sorte de moyens, & lierent le vaisseau par dessous, craignant d'être jettés sur des bancs de sable "; ils abaisserent le mât ", & s'abandonnerent ainsi à la mer.

17. *Quâ sublatâ, adjutoriis utebantur, accingentes navem, timentes ne in syrtim inciderent, summisso vase sic ferebantur.*

℣. 13. *grec.* ayant levé l'ancre, ils cotoyerent le plus près qu'ils purent, *ou* de plus près. ἆσσον en cet endroit n'est point un nom propre, c'est un adverbe qui signifie *proche*, n'y ayant point de ville de ce nom que dans les terres.

℣. 14. *lettr.* euro-aquilon, aujourd'hui Nord Est.

℣. 16. *expl.* ou, Gaude, située au midi de Candie.

Ibid. *expl.* Ils firent tous leurs efforts pour mettre l'esquif dans le vaisseau, depeur que le vent ne l'emportât, ou qu'il ne se brisât, ou même qu'il n'endommageât le vaisseau en le choquant, & ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils en vinrent à bout.

℣. 17. *sur les* bancs des *Syrtes. expl.* qui sont sur les côtes d'Afrique, ou dans quelques autres bancs de sable. C'est pourquoi ils lierent le vaisseau par dessous, depeur que les sables ne le fissent ouvrir.

Ibid. *autr.* ils abattirent la vergue & les voiles.

18. *Validâ autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt:*

18. Et comme nous étions rudement battus de la tempête, le jour suivant ils jetterent les marchandises dans la mer.

19. *& tertiâ die suis manibus armamenta navis projecerunt.*

19. Trois jours après ils y jetterent aussi de leurs propres mains l'équipage du vaisseau ‖.

§. 2. Dieu donne à Paul tous ceux qui étoient avec lui. Son vaisseau se brise & tous se sauvent.

20. *Neque autem sole, neque syderibus apparentibus per plures dies, & tempestate non exiguâ imminente, jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.*

20. Le soleil, ni les étoiles ne parurent point durant plusieurs jours ‖, & la tempête étoit toujours si violente, que nous perdîmes toute esperance de nous sauver.

21. *Et cùm multa jejunatio fuisset, tunc stans Paulus in medio eorum, dixit: Oportebat quidem, ô*

21. Mais parce qu'il y avoit long-tems que personne n'avoit mangé ‖, Paul se leva au milieu d'eux, & leur dit: Sans

℣. 19. *expl.* les cordages, voiles, ancres, rames & tout ce qui sert à gouverner un vaisseau, que l'on avoit de réserve, & qui n'étoit pas absolument necessaire.

℣. 20. *expl.* Ce qui augmentoit encore le danger où ils se trouvoient, c'est que les matelots conduisoient le vaisseau à l'aventure, sans pouvoir connoître la route: car c'étoit à la vûe du soleil & des étoiles que les matelots se conduisoient sur mer avant l'invention de la boussole.

℣. 21. *expl.* Quelques Interpretes croyent que cela veut dire qu'ils n'avoient presque rien mangé, qui méritât d'être compté pour un juste repas, soit à cause de l'agitation du vaisseau, soit plutôt par la crainte de la mort qui leur paroissoit toujours présente. Saint Chrysostome & d'autres après lui l'entendent à la letre: ce qui s'accorde assez avec les paroles du texte.

doute, mes amis, vous eussiez mieux fait de me croire, & de ne point partir de Crete, pour nous épargner tant de peine, & une si grande perte.

viri, audito me, non tollere à Creta, lucrique facere injuriam hanc & jacturam.

22. Je vous exhorte néanmoins à avoir bon courage; parce que personne ne périra, & il n'y aura que le vaisseau de perdu.

22. *Et nunc suadeo vobis bono animo esse; amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præter quàm navis.*

23. Car cette nuit même un Ange du Dieu à qui je suis, & que je sers, m'a apparu,

23. *Astitit enim mihi hac nocte Angelus Dei, cujus sum ego, & cui deservio,*

24. & m'a dit: Paul, ne craignez point, il faut que vous comparoissiez devant César: & je vous annonce que Dieu vous a donné tous ceux qui navigent avec vous ".

24. *dicens: Ne timeas, Paule, Cæsari te oportet assistere: & ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.*

25. C'est pourquoi, mes amis, ayez bon courage: car j'ai cette confiance en Dieu, que ce qui m'a été dit arrivera.

25. *Propter quod bono animo estote, viri: Credo enim Deo, quia sic erit, quemadmodum dictum est mihi.*

26. Mais nous devons être jettés contre une certaine Isle ".

26. *In insulam autem quandam oportet nos devenire.*

℣. 24. *expl* C'est-à-dire, que quoiqu'ils méritassent de périr à cause de leur desobéissance, Dieu néanmoins lui accordoit la vie de tous ceux qui étoient avec lui dans le vaisseau. Ce qu'il disoit, non pour attirer sur lui leur estime & leur reconnoissance, mais pour les engager à recevoir plus aisément les instructions qu'il pourroit leur donner dans la suite.

℣. 26. *expl.* dont ils ne sçavoit pas le nom. Il ajoûte cela

27. *Sed posteaquàm quartadecima nox supervenit, navigantibus nobis in Adria, circa mediam noctem suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem.*

27. La quatorziéme nuit", comme nous navigions" sur la mer Adriatique, les matelots crurent vers le minuit qu'ils approchoient de quelque terre.

28. *Qui & summittentes bolidem, invenerunt passus viginti: & pusillum inde separati, invenerunt passus quindecim.*

28. Et ayant jetté la sonde, ils trouverent vingt brasses; & un peu plus loin, ils en trouverent quinze".

29. *Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.*

29. Alors craignant que nous n'allassions donner contre quelque écueil, ils jetterent quatre ancres, de la pouppe", & ils attendoient avec impatience que le jour vînt.

30. *Nautis verò quærentibus fugere de navi, cùm misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent à prora anchoras extendere,*

30. Or comme les matelots cherchoient à s'enfuir du vaisseau", & qu'ils descendoient l'esquif en mer, sous prétexte d'aller jetter des ancres du côté de la proue,

pour leur marquer que ce qu'il leur disoit de la part de Dieu arriveroit infailliblement.

ỳ. 27. *expl.* depuis que la tempête s'étoit élevée.

Ibid. *grec.* comme les vents nous poussoient deçà & delà.

ỳ. 28. *expl.* Ce qui marquoit qu'ils approchoient de la terre.

ỳ. 29. *expl.* pour arrêter le vaisseau jusqu'au jour.

ỳ. 30. *expl.* soit que ce fussent des captifs & des forçats qui ne cherchoient qu'à s'enfuir, soit que ce fussent les nautonniers mêmes qui voulurent lâchement abandonner ceux dont ils s'étoient chargés.

31. Paul ″ dit au Centenier & aux soldats : Si ces gens-ci ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez vous sauver ″.

32. Alors les soldats couperent les chables de l'esquif, & le laisserent tomber.

33. Sur le point du jour″, Paul les exhorta tous à prendre de la nourriture, en leur disant : Il y a aujourd'hui quatorze jours que vous êtes à jeun, & que vous n'avez rien pris″, en attendant *la fin de la tempête.*

34. C'est pourquoi je vous exhorte à prendre de la nourriture pour vous pouvoir sauver ″, car il ne tombera pas un seul cheveu de la tête d'aucun de vous.

35. Après avoir dit cela, il prit du pain, & ayant rendu graces à Dieu de-

31. *dixit Paulus Centurioni, & militibus : Nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.*

32. *Tunc absciderunt milites funes scaphæ, & passi sunt eam excidere.*

33. *Et cùm lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens : Quartadecimâ die hodie expectantes jejuni permanetis, nihil accipientes.*

34. *Propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestra: quia nullius vestrûm capillus de capite peribit.*

35. *Et cùm hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in*

℣. 31. *expl.* qui s'apperçut de leur dessein par un esprit prophétique. *S. Chrysostome.*

Ibid. *expl.* parce que Dieu ne vouloit les sauver que par les moyens humains que sa providence rendoit necessaires pour l'execution de sa promesse ; & ç'eût été le tenter que de les négliger.

℣. 33. *grec.* en attendant que le jour vînt.

Ibid. *Voyez la note du vers.* 21.

℣. 34. *expl.* Il leur représenta que s'ils ne mangeoient, ils n'auroient ni la force ni la présence d'esprit pour sortir du vaisseau qui devoit faire naufrage.

conspectu omnium ; & cùm fregisset, cœpit manducare.

vant tous ", il le rompit, & commença à manger.

36. *Animæquiores autem facti omnes, & ipsi sumpserunt cibum.*

36. Tous les autres prirent courage *à son exemple*, & se mirent aussi à manger.

37. *Eramus verò universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex.*

37. Or nous étions dans le vaisseau deux cens soixante & seize personnes en tout.

38. *Et satiati cibo alleviabant navem, jactantes triticum in mare.*

38. Quand ils furent rassasiés, ils soulagerent le vaisseau en jettant le blé " dans la mer.

39. *Cùm autem dies factus esset, terram non agnoscebant : sinum verò quemdam considerabant habentem littus, in quem cogitabant, si possent, ejicere navem.*

39. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point quelle terre c'étoit : mais ils apperçurent un golfe où il y avoit un rivage, & ils résolurent d'y faire échouer le vaisseau s'ils pouvoient.

40. *Et cùm anchoras sustulissent, committebant se mari : simul laxantes juncturas gubernaculorum : & levato artemone secundùm auræ flatum*

40. Ils retirerent les ancres ", & lâcherent en même tems les attaches des gouvernaux " ; & s'abandonnant à la mer, après avoir mis la voile de l'artimon " au vent, ils ti-

℣. 35. *expl.* Il leur apprenoit le saint usage de ne prendre point la nourriture sans en remercier celui qui est l'auteur de tous les biens que nous recevons de sa libéralité.

℣. 38. *grec.* les vivres.

℣. 40. *expl.* qui arrêtoient le vaisseau.

Ibid. *expl.* afin de les faire descendre plus bas dans l'eau pour soutenir le vaisseau : anciennement il y en avoit deux, un de chaque côté.

Ibid. *expl.* petite voile dont les nautonniers ont coutu-

roient vers le rivage.

41. Mais ayant rencontré une langue de terre, qui avoit la mer des deux côtés, ils y firent échouer le vaisseau; & la proue s'y étant enfoncée demeuroit immobile, mais la poupe se rompoit par la violence des vagues.

42. Les soldats étoient d'avis de tuer les prisonniers; depeur que quelqu'un d'eux s'étant sauvé à la nage, ne s'enfuît.

43. Mais le Centenier les en empêcha, parce qu'il vouloit sauver Paul; & il commanda que ceux qui pouvoient nager se jettassent les premiers hors du vaisseau, & se sauvassent en terre,

44. les autres se mirent sur des planches ou sur des pieces du vaisseau ". Et ainsi ils gagnerent tous la terre, & se sauverent.

tendebant ad littus.

41. *Et cùm incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem: & prora quidem fixa manebat immobilis puppis verò solvebatur à vi maris.*

42. *Militum autem consilium fuit, ut custodias occiderent; ne quis cùm enatasset, effugeret.*

43. *Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri: jussitque eos, qui possent natare, emittere se primos, & evadere, & ad terram exire:*

44. *& ceteros alios in tabulis ferebant, quosdam super ea, quæ de navi erant. Et sic factum est, ut omnes animæ evaderent ad terram.*

me de se servir, lorsqu'ils craignent que les grandes voiles ne s'enflent trop, & ne fassent trop avancer le navire.

ỳ. 44. *grec*, & que les autres se missent, &c.



CHAP. XXVIII.

CHAPITRE XXVIII.

§. 1. Paul jetté en l'isle de Malte, est mordu d'une vipere, guérit tous les malades, continue son voyage.

1. *Et cùm evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Barbari verò præstabant non modicam humanitatem nobis.*

2. *Accensâ enim pyrâ, reficiebant nos omnes, propter imbrem, qui imminebat, & frigus.*

3. *Cùm congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, & imposuisset super ignem, vipera, à calore cùm processisset, invasit manum ejus.*

4. *Ut verò viderunt Barbari penden-*

1. Nous étant ainsi sauvés, nous reconnûmes que l'île s'appelloit Malte ". Et les Barbares" nous traiterent avec beaucoup de bonté.

2. Car ils nous reçurent tous chez eux, & ils y allumerent un grand feu à cause de la pluie & du froid qu'il faisoit.

3. Alors Paul ayant ramassé quelques sarmens, & les ayant mis au feu, une vipere que la chaleur en fit sortir, le prit à la main.

4. Quand les Barbares virent cette bête qui pen-

ỳ. 1. *expl.* île située entre la Sicile & l'Afrique ; & non pas Mélite qui est dans le golfe de Venise sur les côtes de Dalmatie.

Ibid. *expl.* Les Grecs premierement, & puis les Romains appelloient Barbares généralement tous les peuples qui parloient une langue differente de la leur, ou un langage fort grossier & fort corrompu. C'étoient apparemment des Africquains qui s'y étoient établis.

doit à sa main, ils s'entre-disoient : Cet homme est sans doute quelque meurtrier, puisqu'après avoir été sauvé de la mer, la vengeance *divine le poursuit encore*, & ne veut pas le laisser vivre ‖.

tem bestiam de manu ejus ad invicem dicebant : Utique homicida est homo hic, qui cùm evaserit de mari, ultio non finit eum vivere.

Marc 16. 18. 5. Mais Paul ayant secoué la vipere dans le feu, n'en reçut aucun mal ‖.

5. *Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est.*

6. Les Barbares s'attendoient qu'il enfleroit, ou qu'il tomberoit mort tout-d'un-coup ‖ : mais après avoir attendu long-tems, lorsqu'ils virent qu'il ne lui en arrivoit aucun mal, ils changerent de sentiment, & dirent que c'étoit un Dieu ‖.

6. *At illi existimabant eum in tumorem convertendum, & subitò casurum, & mori. Diù autem illis expectantibus, & videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse Deum.*

7. Il y avoit en cet endroit-là des terres qui ap-

7. *In locis autem illis erant prædia prin-*

ỷ. 4. *expl.* Comme ils voyoient qu'il étoit enchaîné, ils crurent que c'étoit un meurtrier, que la justine divine n'avoit laissé échapper de la fureur de la mer, que pour en faire une punition plus exemplaire sur la terre.

ỷ. 5. *expl.* C'est ce que JESUS-CHRIST avois promis à ses Apôtres, *Marc 16. 18.*

ỷ. 6. *grec.* qu'il lui alloit survenir une grande inflammation, *ou* qu'il alloit devenir tout en feu, &c. *expl.* Tel est l'effet ordinaire du venin de ce serpent. Depuis ce tems-là, Dieu a voulu faire un miracle perpetuel dans cette île, qui est que les serpens dès-lors n'y seroient plus venimeux ni en état de nuire.

Ibid. *expl.* Ils le prirent pour Hercule, comme les Lycaoniens l'avoient pris pour Mercure, *ch.* 14. 11. Il ne faut pas douter que S. Paul n'ait rejetté cet honneur avec indignation, & n'ait refuté cette erreur impie, comme il avoit fait à Lystre.

cipis insulæ, nomine Publii, qui nos suscipiens, triduò benignè exhibuit.

partenoient à un nommé Publius, le premier de cette île, " qui nous reçut fort humainement, & qui exerça envers nous l'hospitalité durant trois jours ".

8. *Contigit autem, patrem Publii febribus & dysenteriâ vexatum jacere ad quem Paulus intravit: & cùm orasset, & imposuisset ei manus, salvavit eum.*

8. Or il se rencontra que son pere étoit malade de fiévre & de dissenterie: Paul l'alla donc voir, & ayant fait sa priere ", il lui imposa les mains, & le guérit ".

9. *Quo facto, omnes qui in insulâ habebant infirmitates, accedebant, & curabantur.*

9. Après ce miracle tous ceux de l'île qui étoient malades vinrent à lui, & ils furent guéris.

10. *Qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, & navigantibus imposuerunt*

10. Ils nous rendirent aussi de grands honneurs, & lorsque nous nous remîmes en mer, ils nous pour- L'an de J. C. 61.

℣. 7. *expl.* Quelques-uns croyent qu'il en étoit le magistrat. Car en ce tems-là sous Neron l'île de Malte relevoit apparemment du Gouvernement de Sicile. C'étoit peut-être aussi un grand Seigneur de Rome, qui s'y étoit retiré dans ces tems fâcheux.

Ibid. *expl.* Il reçut chez lui Paul & tous ceux qui s'étoient sauvés du naufrage, & les traita pendant trois jours avec beaucoup d'humanité. Quelques-uns ne croyent pas probable qu'il ait invité tant de monde, mais qu'ayant invité le Centenier chez lui, il fit venir aussi S. Paul en sa compagnie.

℣. 8. *expl.* Il prie pour faire voir qu'il n'étoit pas Dieu, & qu'il avoit besoin du secours du ciel pour obtenir sa guérison.

Ibid. *expl.* apparemment aussi par l'imposition de ses mains, pour accomplir ce qui avoit été promis particuliérement aux Apôtres. *Marc* 16. 18.

vurent de tout ce qui nous étoit nécessaire pour notre voyage ″.

11. Au bout de trois mois ″ nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'Alexandrie, qui avoit passé l'hiver dans l'ile, & qui portoit pour enseigne Castor & Pollux ″.

12. Nous abordâmes à Syracuse, où nous demeurâmes trois jours ″.

13. De là en cotoyant *la Sicile*, nous vînmes à Rhege : & un jour après le vent du midi s'étant levé, nous arrivâmes en deux jours à Pouzzoles ″ ;

14. où nous trouvâmes des freres ″ qui nous prierent de demeurer chez eux sept jours ″ ; & ensuite

quæ necessaria erant.

11. *Post menses autem tres, navigavimus in navi Alexandrina, quæ in insula hiemaverat, cui erat insigne Castorum.*

12. *Et cùm venissemus Syracusam, mansimus ibi triduò.*

13. *Indè circumlegentes devenimus Rhegium : & post unum diem flante austro, secundâ die venimus Puteolos ;*

14. *ubi inventis fratribus, rogati sumus manere apud eos dies septem : & sic ve-*

℣. 10. *expl.* Marques évidentes de la docilité avec laquelle ils avoient reçu les verités qu'il leur annonça, & combien grand fut le nombre de ceux qui se convertirent.

℣. 11. *expl.* Decembre, Janvier & Fevrier, durant lesquels la mer est impraticable.

Ibid. *expl.* que les idolâtres disoient être fils de Jupiter, ils avoient beaucoup de confiance en ces deux divinités, qu'ils croyoient être favorables aux nautonniers dans les tempêtes.

℣. 12. Ibid. sans doute pour y décharger de la marchandise.

℣. 13 *expl.* C'étoit dans cette ville située dans la campagne d'Italie, que les vaisseaux d'Alexandrie qui apportoient souvent du blé de l'Egypte, avoient accoutumé d'aborder.

℣. 14. *expl.* des Chrétiens, qui apparemment avoient été convertis par S. Pierre, ou par ceux qu'il avoit envoyés.

Ibid. *expl.* Ce qu'il leur accorda par la permission du

nimus Romam.	nous prîmes le chemin de Rome ".

§. 2. *Paul arrive à Rome ; prêche* JESUS-CHRIST *aux Juifs ; il leur reproche leur endurcissement. Il instruit tous ceux qui le viennent voir.*

15. *Et inde cùm audissent fratres, occurrerunt nobis usque ad Appii forum, ac Tres tabernas : quos cùm vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.*	15. Lorsque les freres de Rome eurent appris des nouvelles de notre arrivée, ils vinrent au-devant de nous " jusqu'au *lieu appellé* Le marché d'Appius & aux Trois loges " : & Paul les ayant vus, rendit graces à Dieu ", & fut rempli d'une *nouvelle* confiance.
16. *Cùm autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibimet cum custodiente se milite.*	16. Quand nous fûmes arrivés à Rome " , il fut permis à Paul de demeurer où il voudroit avec un soldat qui le gardoit ".

Centenier qui aimoit S. Paul, & qui étoit ou converti, ou bien disposé à l'être.

ỳ. 14. *expl.* par terre.

ỳ. 15. *expl.* Ils avoient sans doute appris son arrivée par ceux de Pouzzoles : & ils étoient ravis de voir l'auteur de cette belle épître où ils avoient reçû tant d'instructions si excellentes.

Ibid. *autr.* hôtelleries.

Ibid. *expl.* de la benediction que Dieu avoit donnée à l'Evangile dans cette capitale de l'Empire, & il conçut une nouvelle confiance d'y faire du progrès par la prédication de l'Evangile.

ỳ. 16. *Grec. aj.* le Centenier remit les prisonniers entre les mains du Capitaine des Gardes, mais il fut, &c. *expl.* du Préfet du prétoire, qui n'étoit alors que le Capitaine des Gardes de l'Empereur ; c'étoit Afranius Burrus, dont les bonnes qualités sont rapportées avec éloge dans l'histoire.

Ibid. *expl.* avec lequel il étoit vraisemblablement enchaîné, selon l'usage de ce tems-là, avec une chaîne qui tenoit au bras gauche du soldat, afin que le prisonnier ne

17. Trois jours après Paul pria les principaux d'entre les Juifs de le venir trouver ; & quand ils furent venus ", il leur dit : Mes freres, quoique je n'eusse rien commis contre le peuple, ni contre les coutumes de nos peres, j'ai été fait prisonnier à Jerusalem, & mis entre les mains des Romains :

17. Post tertium autem diem convocavit primos Judaeorum : cumque convenissent, dicebat eis : Ego, viri fratres, nihil adversus plebem faciens, aut morem paternum, vinctus ab Jerosolymis traditus sum in manus Romanorum :

18. qui m'ayant examiné, me vouloient mettre en liberté, parce qu'ils ne me trouvoient coupable d'aucun crime qui méritât la mort.

18. qui cùm interrogationem de me habuissent, voluerunt me dimittere, eò quòd nulla esset causa mortis in me.

19. Mais les Juifs s'y opposant ", j'ai été contraint d'appeller à Cesar, sans que j'aye dessein néanmoins d'accuser en aucune chose ceux de ma nation.

19. Contradicentibus autem Judaeis, coactus sum appellare Caesarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare.

20. C'est pour ce sujet que je vous ai priés de ve-

20. Propter hanc igitur causam rogavi

pût s'enfuir. Ce traitement favorable venoit, ce semble, du témoignage avantageux que le Centenier avoit rendu de la vertu extraordinaire de S. Paul, & de ce que le Gouverner Festus, en faisant son rapport au Préfet du prétoire, l'avoit informé que ce prisonnier étoit innocent.

℣. 17. *expl.* ne pouvant point les aller trouver parce qu'il étoit enchaîné.

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, que voyant que les Juifs s'opposoient à son élargissement, & craignant que par leur importunité, ou par argent, ils n'obtinssent de Festus quelque chose contre lui, il fut contraint pour sa sureté de protester de nullité de tout ce qui se feroit contre lui, & d'en appeller à Cesar.

vos videre, & alloqui; propter spem enim Israel catenâ hac circumdatus sum.

nir ici, afin de vous voir & de vous parler; car c'est pour l'esperance d'Israel " que je suis lié de cette chaîne.

21. *At illi dixerunt ad eum: Nos neque litteras accepimus de te à Judaea, neque adveniens aliquis fratrum nuntiavit, aut locutus est quid de te malum.*

21. Ils lui répondirent: Nous n'avons point reçu de lettre de Judée sur votre sujet, & il n'est venu aucun de nos freres de ce païs-là, qui nous ait dit du mal de vous ".

22. *Rogamus autem à te audire quae sentis: nam de secta hac notum est nobis quia ubique ei contradicitur.*

22. Mais nous voudrions bien que vous nous dissiez vous-même vos sentimens: car ce que nous sçavons de cette secte ", c'est qu'on la combat par-tout.

23. *Cùm constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei,*

23. Ayant donc pris jour avec lui, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logis, & il leur prêchoit " le royaume de Dieu ", leur confirmant

℣. 20. *expl.* ce qu'espere Israel; c'est-à-dire, à cause qu'il prêchoit la venue du Messie qui étoit toute l'esperance du peuple d'Israel; ou, ce qui revient à la même chose, la resurrection des morts qu'on devoit obtenir par son moyen. *Voyez ci-devant 26. 6.*

℣. 21. *expl.* Les Juifs de Jerusalem considérant que toutes leurs accusations ne regardoient que des points de la loi, jugerent bien par le peu d'estime qu'on en avoit fait en Judée, qu'elles seroient encore plus méprisées à Rome.

℣. 22. *grec.* heresie. *autr.* Car nous sçavons que l'on combat par tout cette secte. Ils appellent ainsi la Religion Chrétienne.

℣. 23. *grec. autr.* prêcha, *& de même plus bas.*

Ibid. *expl.* Il leur montra par les témoignages de l'Ecriture en quoi consistoit le royaume de Dieu, que la plupart

ce qu'il leur disoit par plusieurs témoignages ; & depuis le matin jusqu'au soir il tâchoit de leur persuader la foi de JESUS ″ par la loi de Moïse & par les Prophetes.

suadensque eis de Jesu ex lege Moysi & prophetis, à manè usque ad vesperam.

24. Les uns croyoient ″ ce qu'il disoit, & les autres ne le croyoient pas.

24. *Et quidam credebant his quæ dicebantur : quidam verò non credebant.*

25. Et ne pouvant s'accorder entre eux, ils se retiroient ; ce qui donna sujet à Paul de leur dire cette parole : C'est avec grande raison que le Saint-Esprit, qui a parlé à nos peres par le prophete Isaïe ″,

25. *Cumque invicem non essent consentientes, discedebant, dicente Paulo unum verbum : Quia benè Spiritus sanctus locutus est per Isaiam prophetam ad patres nostros,*

Isai. 6. 9. Matth. 13. 14. Marc 4. 12. Luc. 8. 10. Joan. 12. 40. Rom. 11. 8.

26. a dit : Allez vers ce peuple, & lui dites : Vous écouterez, & en écoutant vous n'entendrez point : vous verrez, & en voyant

26. *dicens : Vade ad populum istum & dic ad eos : Aure audietis, & non intelligetis : & videntes*

croyoient devoir être temporel, & le mettoient dans la jouissance des biens de ce monde.

℣. 23. *lettr.* ce qui regarde JESUS. *expl.* sa divinité, sa mission, sa mort, sa résurrection, & tous les autres mysteres de la Religion Chrétienne.

℣. 24. & 25. *grec.* crurent ... se retirerent. Le texte Grec ne nous oblige point de croire que la même chose soit arrivée plusieurs fois.

℣. 25. *expl.* L'Apôtre voyant qu'il ne pourroit rien gagner sur eux, il leur dit franchement, que leur incrédulité avoit été prédite par Isaïe, dont il cita les paroles, non pour insulter les incredules, mais pour confirmer dans la verité ceux qui l'avoient embrassée, & pour les empêcher de se scandaliser de l'endurcissement des autres. *Voyez l'explication de ce passage d'Isaïe en S. Jean ch. 12. v. 41.*

videbitis, & non perspicietis.

vous ne verrez point.

27. *Incrassatum est enim cor populi hujus, & auribus graviter audierunt, & oculos suos compresserunt: ne fortè videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & convertantur, & sanem eos.*

27. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti ‖, & leurs oreilles sont devenues sourdes ‖, & ils ont fermé leurs yeux; depeur que leurs yeux ne voyent, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, & que s'étant convertis je ne les guérisse.

28. *Notum ergo sit vobis, quoniam gentibus missum est hoc salutare Dei, & ipsi audient.*

28. Sçachez donc que ce salut de Dieu est envoyé ‖ aux Gentils, & qu'ils le recevront ‖.

29. *Et cùm hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter se quæstionem.*

29. Lorsqu'il leur eut dit ces choses, les Juifs s'en allerent, ayant de grandes contestations entre eux ‖.

30. *Mansit autem biennio toto in suo conducto: & suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum,*

30. Paul ensuite demeura deux ans entiers ‖ dans un logis qu'il avoit loué, où il recevoit tous ceux qui le venoient voir,

31. *prædicans regnum Dei, & docens*

31. prêchant le royaume de Dieu, & enseignant ce

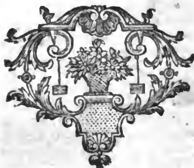
℣. 27. *lettr.* engraissé.
Ibid. *lettr.* ils ont oui dur de leurs oreilles.
℣. 28. *autr.* cette grace salutaire de Dieu est envoyée.
Ibid. *lettr.* l'écouteront, *c'est-à-dire*, qu'ils obéiront.
℣. 29. *expl.* sans doute au sujet de Paul. Les uns approuvant, les autres condamnant ce qu'il avoit dit, & tous ne sçachant quel parti prendre.
℣. 30. jusqu'à l'an 63.

qui regarde le Seigneur JESUS-CHRIST avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât ".

quæ sunt de Domino Jesu Christo cum omni fiducia, sine prohibitione.

℣. 31. *expl.* Neron n'avoit pas encore commencé à persecuter les Chrétiens, & les Juifs ne se sentoient pas assez forts pour s'opposer au progrès de l'Evangile.

Fin des Actes des Apôtres.





PREFACE
DE SAINT JEROME,

Tirée du Catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques.



SAint Paul qui auparavant portoit le nom de Saul a été Apôtre ; mais non du nombre des douze : Il étoit de la tribu de Benjamin, & d'un bourg de Judée appellé Giscal ; ce lieu ayant été pris par les Romains, Paul se retira à Tarse en Cilicie avec sa famille ; de-là il vint à Jerusalem pour étudier la loi, qu'il apprit aux piés du sçavant Gamaliel, dont saint Luc fait mention ; il fut présent à la mort du martyr saint Etienne ; & comme il alloit à Damas avec des Lettres qu'il avoit obtenues du Prince des Prêtres, pour y persecuter les Chrétiens ; il fut forcé par une révélation divine d'embrasser la foi de Jesus-Christ, ainsi qu'il est rapporté dans les Actes des Apôtres ; & de persecuteur il devint un vase d'éle-

A?. 22. 39. & 17. 3. Ibid. 7. 57. & 59. Ibid. 9. 2. & s.

Act. 9. 10. *ib.* 13. 12. ction. Sergius-Paulus Proconsul en Cypre, fut le premier qu'il gagna à la foi; & depuis ce tems-là l'Apôtre quitta son nom de Saul pour prendre celui de cet *Ibid.* 9. illustre Disciple. [a] Saint Paul parcourut plusieurs Villes avec saint Barnabé; & étant de retour à Jerusalem, il fut choisi par Pierre, Jacque & Jean, pour être *Act.* 13. 2. & *s.* l'Apôtre des Nations. Et comme les Actes traitent assez au long de sa conversion & de sa vie, je n'en parlerai point; je dirai seulement que la vingt-cinquiéme année depuis la mort de Jesus-Christ, & la seconde du regne de Neron, après que Festus eut succedé à Felix dans le Gouvernement de la Judée, cet Apôtre fut envoyé à Rome [b] chargé de chaînes; & libre au milieu de sa prison où il fut retenu pendant deux ans, il ne cessa de disputer contre les Juifs sur la venue du Messie. Comme l'Empire de Néron n'étoit pas suffisamment affermi, & que ce Prince ne s'étoit pas encore abandonné aux excès honteux dont l'histoire l'a flétri, il fut plus favorable à saint Paul; & cet Apôtre ayant trouvé grace devant lui, ne se servit de sa liberté que pour aller annoncer l'Evangile dans l'Occident; il le dit lui-même dans la seconde Epître qu'il écrivit de sa prison à Timo-

a *Voyez la note sur le verset 9. du ch. 13. des Actes.*
b *expl.* l'an 61. de l'Ere vulgaire. *Voyez Act. ch. 28. 16.*

thée. *La premiere fois*, dit cet Apôtre, *que j'ai défendu ma cause, je n'ai été secouru de personne, & tous m'ont abandonné ; je prie Dieu de ne leur point imputer ; mais le Seigneur m'a assisté & m'a fortifié, afin que j'achevasse de prêcher l'Evangile, & que toutes les Nations l'entendissent, ensorte que j'ai été délivré de la gueule du lion*[c]. Désignant sans doute par ce terme l'Empereur, à cause de sa cruauté, & tout de suite. *Le Seigneur qui m'a délivré de tout mal, me sauvera pour me donner son royaume céleste.* Marquant par là que le tems de sa mort n'étoit pas éloigné ; car il avoit déja dit dans la même Epître : *Pour moi je suis sur le point d'être sacrifié, & le tems de mon départ s'approche.* Enfin cet Apôtre reçut à Rome la couronne du martyre, le même jour que saint Pierre, & fut enterré sur le chemin d'Ostie : ce qui arriva la quatorziéme année de Néron, & la trente-septiéme depuis la mort de JESUS-CHRIST[d]. Il nous reste de lui neuf Epîtres adressées à sept Eglises ; une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephesiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, & les autres écrites à ses Disciples ; deux à Timothée, une à Tite, une à Philemon.

2. Tim. 4. 16. & suiv.

2. Tim. 4. 18.

Ibid. 6.

c *Voyez les notes sur ces versets 16. & suiv. du ch. 4. de la seconde Epître à Timothée.* Tout ceci semble avoir été copié sur ce qu'Eusebe rapporte, *lib. 2. hist. cap. 22.*

d environ la 67. année de l'Ere vulgaire.

Quant à l'Epître aux Hebreux, on ne la croit point de cet Apôtre, à cause de la difference du stile [e]; mais de saint Barnabé, selon Tertullien, & de saint Luc, selon d'autres; ou même de saint Clement, qui depuis fut Evêque de Rome, & qu'on dit avoir recueilli & mis en ordre les pensées de saint Paul, soit que cet Apôtre écrivant à des Juifs qui, quoique convertis, avoient toujours quelque éloignement pour sa personne, il n'eût point voulu mettre son nom à la tête de cette Epître: qu'il l'avoit écrite en hebreu avec beaucoup d'éloquence, comme s'exprimant en sa langue naturelle: qu'elle avoit même été traduite en grec avec encore plus d'élegance; & que c'étoit l'unique raison pour laquelle cette Epître paroissoit si differente des autres. Quelques-uns lui en attribuent encore une aux Laodiciens, mais elle est universellement rejettée [f].

e expl. *Voyez l'argument qu'on a mis à la tête de cette Epitre.*

f ex. *Voyez ce qu'on dit dans l'argument qui est à la tête de l'Epitre ci-dessus.*





EPISTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

L'EGLISE *met au nombre de ses écrits Canoniques les quatorze Lettres suivantes ; sçavoir*, une aux Romains ; deux aux Corinthiens ; une aux Galates ; une aux Ephesiens ; une aux Philippiens ; une aux Colossiens ; deux aux Thessaloniciens ; deux à Timothée ; une à Tite ; une à Philemon, *& enfin* une aux Hebreux, *lesquelles ont reçu ce rang, non par rapport à l'ordre des tems, mais à cause de la dignité de ceux ausquels elles sont écrites, & de l'importance des matieres dont elles traitent. Ainsi on a préferé aux Lettres adressées à de simples particuliers, celles qui se sont à des Peuples, ou à des Eglises entieres ; & entre celles-là, on a donné le premier rang à celle de Rome,* Lib. 3. cap. 3. *qui, comme dit saint Irenée, étoit le principal siege de la Religion & de l'Empire. Quelques-uns ont prétendu que dans cet arrangement on avoit encore fait attention à l'étendue de chacune de ces Lettres, & qu'on y avoit placé les plus grandes les premieres ; car si l'on eût suivi*

l'ordre chronologique, il eût fallu donner la premiere place aux deux Epîtres aux Thessaloniciens; la seconde à celle aux Galates; la troisiéme aux deux aux Corinthiens; ensuite placer celles aux Romains; aux Philippiens; à Philemon; aux Colossiens; aux Ephesiens; aux Hebreux; la premiere à Timothée; celle à Tite; & finir par la seconde à Timothée; ordre qu'il faut observer, & qu'il est à propos de remarquer pour pénetrer le sens de ces Lettres, pour ne pas confondre les faits qui y sont rapportés, & ne pas tomber dans des anachronismes absurdes; ce qui a fait dire à saint Jean Chrysostome, qu'il ne falloit pas s'imaginer que la recherche de ces sortes de circonstances chronologiques, soit une étude inutile, puisqu'au-contraire elle est très-nécessaire pour éclaircir les difficultés qui se rencontrent dans ces Epîtres. Pour ne se pas tromper dans cette recherche, on doit réduire en général cet ordre chronologique à quatre époques differentes: La premiere, au tems qui a précedé la premiere captivité de saint Paul à Rome: La seconde, à celui de cette même captivité: La troisiéme, au tems auquel il en sortit & vécut en pleine liberté: Enfin la quatriéme, au tems de sa derniere captivité dans Rome, un peu avant son martyre. C'est en effet sur ces quatre époques que l'on peut fixer le tems auquel cet Apôtre a écrit ces quatorze Lettres; c'est ce que l'on examinera en particulier dans les argumens qu'on a mis à la tête de chacune d'elles,

Au commencement de de son commentaire sur l'Epître aux Romains.

L'EPISTRE AUX ROMAINS *à laquelle l'Eglise donne le premier rang entre ces* Ch. 16. v. 23.
quatorze Lettres de saint Paul, pour les rai- & seq.
sons qu'on a rapportées, a été écrite par cet Act. 20. v. 2. & 3.
Apôtre lorsqu'il étoit à Corinthe logé chez Rom. 15. v 25. &
Cajus, & qu'il fut obligé de demeurer en 26.
Grece trois mois durant pour éviter les embû- Ibid. ch.
ches qu'on lui avoit dressées sur le chemin qu'il 16. v. 23 Ibid. ch.
devoit prendre pour aller en Syrie, afin de 16. v. 1. & 2.
porter en Jerusalem les aumônes dont il s'étoit Act. 20.
chargé, ce qui paroît par diverses circonstances, v. 4.
1°. *parce qu'il y salue les Romains au nom* Rom. 16. v. 21. &
d'Eraste Trésorier de la ville de Corinthe. seq.
2°. *parce qu'il leur recommande Phebé qui demeuroit à Cenchrée qui étoit un port de cette même ville, & qu'il avoit chargé cette femme de leur rendre cette Lettre. Enfin de ce que ceux que saint Luc nomme compagnons de ce voyage de Jerusalem, sont en partie les mêmes que ceux aux noms desquels cet Apôtre salue ici les Romains.* Voyez la Préface du commentaire sur cette Epître, attribué à Origenes : *de ces circonstances il est aisé de conclure que cette Epître est écrite de Corinthe l'an 57. ou 58. de l'Ere vulgaire, la 24. ou 25. année après la mort de* JESUS-CHRIST.

On peut être surpris de ce que cette Lettre étant adressée aux Romains, elle est écrite en Grec, & non en Latin, qui étoit la langue commune & populaire de ces peuples; mais il faut sçavoir que sous ce nom de Romains, l'Apôtre n'entend pas seulement ceux qui

Ch. 16. v. 3. & seq. *étoient nés dans Rome, ni les naturels de cet Empire : mais tous les fideles, de quelque nation que ce pût être, que le commerce & la necessité des affaires y attiroient, comme sont entr'autres ceux que saint Paul salue ici ; qui certainement n'étoient pas nés à Rome ni aux environs ; ce qui paroît tel, selon ces paroles du* chap. 1. v. 7. *par lesquelles l'Apôtre adresse cette Lettre* à tous ceux qui sont à Rome, chéris de Dieu & saints par leur vocation ; *paroles qui regardent également tous les fideles, soit Juifs, soit Gentils. Cela étant certain, il étoit donc plus convenable à l'Apôtre de leur écrire en Grec, puisque cette langue étoit alors la plus répandue dans le monde, & plus convenable aux étrangers, & qu'elle étoit même si commune dans Rome, que les femmes Romaines affectoient de s'en servir ; & en effet, ce ne fut que par le moyen de cette* Aux Rom. ch. 16. v. 19 *langue, & par les relations des étrangers, que la réputation de la foi des Chrétiens de cette fameuse Ville se répandit par toute la terre, & vint en Grece jusqu'aux oreilles de l'Apôtre saint Paul, qui en prit occasion de les enfeliciter par cette Lettre ; mais comme cet Apôtre* Voyez S. Aug. Pref. de l'exposit. de l'Epît. aux Romains. *apprit en même tems, & par la même voie, qu'il s'étoit élevé entre les Juifs & les Gentils convertis quelque contestation au sujet des avantages que ces premiers prétendoient avoir sur les derniers, par rapport au frait de l'accomplissement des promesses faites à Abraham & à leurs peres ; (car les Juifs prétendoient*

que les Gentils n'y devoient avoir aucune part, ou du moins qu'ils devoient en se soumettant à la loi de Moïse, aussi-bien qu'à l'Evangile, embrasser les observances légales, & les cérémonies de la loi ancienne; les Gentils au-contraire soutenoient que l'Evangile les affranchissoit de ce joug, & que les Juifs par leurs infidelités & leurs prévarications contre la loi, & par le déicide qu'ils avoient commis en la personne de JESUS-CHRIST, *s'étant rendus indignes de jouir de l'effet des promesses, ils avoient été substitués en leur place;) pour arrêter le cours de ces disputes qui pouvoient causer quelque schisme, l'Apôtre saint Paul crut qu'il étoit nécessaire de leur écrire; ce* Rom. 16. *qu'il fit, non pas de sa propre main, mais par* v. 22. *celle de Tertius; & dans cette Lettre voulant détromper les uns & les autres de la fausse idée qu'ils avoient de s'être rendus dignes par leurs propres œuvres d'avoir part à l'Evanvangile, & au fruit de la mort de* JESUS-CHRIST; *il prouve aux Gentils que la connoissance de Dieu qu'ils se vantoient d'avoir eue sans la foi, n'avoit eu d'autre effet en eux que de les rendre plus coupables, non seulement pour ne l'avoir pas adoré, mais pour avoir transporté tout leur culte & leurs hommages aux créatures, aux idoles & aux bêtes brutes, & de s'être abandonnés sans mesure à tous les déreglemens de leur cœur; il dit aux Juifs que quoiqu'il fût vrai qu'ils eussent eu la loi, qu'ils fussent les enfans d'Abraham,*

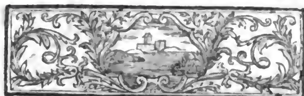
& que par la circoncision ils eussent reçu le signe de l'alliance que Dieu avoit faite avec leurs peres ; tous ces avantages n'avoient servi qu'à faire connoître leurs infidelités & leur ingratitude ; parce que ne les ayant regardés que selon la chair, ils en avoient oublié l'esprit, sans lequel la loi n'étoit qu'une Lettre qui tue, qui pouvoit irriter leur concupiscence, leur faire sentir leur foiblesse, le besoin qu'ils avoient d'un Sauveur, la necessité de sa grace, leur montrer le bien, mais sans leur donner les moyens & la force de le pratiquer : qu'ainsi ils étoient aussi-bien que les Gentils les ennemis de Dieu, l'objet de sa colere, & dignes de la mort, non seulement en general par la prévarication d'Adam, qui avoit souillé & corrompu tous les hommes, mais encore plus particulierement par les crimes personnels qu'ils y avoient ajoutés : que par consequent Dieu ne devoit aux uns & aux autres que le châtiment & la damnation qu'ils avoient mérités : qu'ainsi l'application de l'effet des promesses, la vocation à l'Evangile, la perseverance dans les œuvres de la loi selon l'esprit, la grace & la gloire étoient le fruit de la mort de Jesus-Christ, *& des dons gratuits qui dépendoient de la seule misericorde de Dieu, qu'il accorde & refuse comme il lui plaît, & à qui il lui plaît, sans être obligé de faire acception de personne. Gratuité que l'Apôtre explique, non seulement par l'exemple du choix de Jacob & de sa posterité au préjudice d'Esaü & de sa-*

descendans ; mais encore par la comparaison du potier & de l'argile, du vase d'honneur & de celui d'ignominie, ce qu'il dit être un mystere dont l'intelligence est au-dessus de toutes les pensées des hommes, & dont ils rechercheront inutilement la raison. Tout ceci est compris dans les onze premiers chapitres de cette Epître; car dans les cinq derniers, l'Apôtre y ajoute des préceptes pour bien vivre, & remplir dignement la vocation au christianisme, & surtout il recommande aux fideles d'être soumis aux Puissances, non par crainte, mais par religion, de payer les tributs, & de s'attacher à accomplir exactement le précepte de l'amour du prochain, ne rien faire, quoiqu'indifferent, qui le scandalise, à s'abstenir des viandes, observer les jours marqués par la loi, pour ne pas blesser la conscience des foibles.

Comme le sens de cette Lettre aussi-bien que celui de toutes les autres de cet Apôtre, a paru dès son vivant même, difficile & obscur ; ensorte que l'Apôtre saint Pierre, 2. Epist. c. 3. v. 16. *n'a pu se dispenser d'en avertir les fideles, en leur écrivant qu'il y avoit dans ces Lettres quelques endroits difficiles, à entendre, que des hommes ignorans détournoient à de mauvais sens ; on a cru qu'il étoit à propos d'avertir ici que quoique le stile des Lettres de saint Paul soit vif, énergique, & propre à attirer l'attention, il ne laisse pas de présenter quelque sorte d'obscurité à l'esprit ; parce que cet Apôtre ayant coutume de proposer d'abord*

ſa penſée d'une maniere ſommaire, & ſous des expreſſions figurées, & des termes peu uſités, il n'eſt pas facile de le bien entendre, ſi l'on ne le ſuit exactement; c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire de ne ſe pas prévenir, & d'attendre qu'il s'explique lui-même; car il eſt certain qu'il le fait toujours, qu'il n'y a pas même un ſeul mot obſcur qu'il ne développe dans la ſuite, & qu'il ne rende intelligible par l'enchaînement de ſes principes, & par d'autres termes plus expreſſifs. C'eſt pourquoi il eſt néceſſaire de le lire de ſuite avec attention, & de comparer les expreſſions les unes avec les autres, afin de diſſiper toute obſcurité.





EPISTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Charité de saint Paul envers les Romains. Il ne rougit point de l'Evangile. Le juste vit de la foi.*

1. *PAulus servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, se-*	1. PAUL † serviteur ‖ de JESUS-CHRIST, Apôtre par la vocation *divine* ‖,

† Veille de Noel.
Act. 13. 2.

* Cette Epître fut écrite de Corinthe l'an 57. ou 58 de JESUS-CHRIST : ainsi elle n'est pas mise la premiere selon l'ordre du tems, mais à cause de la dignité de la ville & de l'Eglise de Rome, & à cause de l'importance des verités qui y sont traitées. L'Apôtre y fait voir que ni les Juifs ni les gentils n'avoient été, ni appellés à la foi, ni justifiés par leur merite, mais par pure grace, que Dieu donne gratuitement à qui il lui plaît. Il ôte donc aux uns & aux autres la fausse gloire du propre merite, & il les réunit dans JESUS-CHRIST comme dans la pierre angulaire : & en les obligeant de reconnoître qu'ils devoient les uns & les autres, tout à la grace, il les oblige également à l'esprit d'humilité. Il établit dans les chapitres 5. 6. 8. 12. & 13. tous les principes & tous les devoirs de la vie & de la piété chrétienne.

ỳ. 1. *autr.* esclave.

ibid. *autr.* appellé pour être Apôtre. *expl.* C'est-à-dire,

choisi & destiné pour *annoncer* l'Evangile de Dieu'',

2. qu'il avoit promis auparavant par ses Prophetes '' dans les Ecritures saintes,

3. touchant son Fils '', qui lui est né, selon la chair '', du sang & de la race de David;

4. qui a été prédestiné *pour être* Fils de Dieu dans *une souveraine* puissance, selon l'Esprit de sainteté '', par sa résurrection d'entre les morts; touchant *dis-*

gregatus in evangelium Dei.

2. *quod antè promiserat per prophetas suos in scripturis sanctis*

3. *de Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundùm carnem,*

4. *qui prædestinatus est Filius Dei in virtute secundùm spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Do-*

un de ceux que JESUS-CHRIST a envoyés par tout le monde, pour être les principaux témoins de ses actions, de sa doctrine, de ses miracles, de sa mort & de sa résurrection, & pour operer par ce moyen la conversion de toutes les nations. Saint Paul attribue aussi quelquefois cette qualité à d'autres, & particulierement aux premiers fondateurs des Eglises.

ỷ. 1. *expl.* Le mot *d'Evangile* dans les livres du nouveau Testament, signifie l'heureuse nouvelle du mystere de notre redemption.

ỷ. 2. *expl.* Comme cette promesse est répandue dans tous les livres de l'ancien Testament: il est visible qu'en cet endroit il faut entendre par les Prophetes, tous les écrivains canoniques qui l'ont annoncé avant l'Incarnation de JESUS CHRIST.

ỷ. 3. *expl.* C'est-à-dire, que l'Evangile n'a pour objet que le Fils de Dieu incarné, crucifié, mort, & ressuscité: toutes les promesses qui y sont faites aux fideles n'étant faites qu'en sa considération, & n'ayant leur effet que par lui.

Ibid. *lettr.* fait. *expl.* selon la nature humaine exprimée dans l'Ecriture par le mot de *chair* à cause de son infirmité & de sa mortalité. L'Apôtre suppose en JESUS-CHRIST deux naissances; l'une éternelle & divine: l'autre temporelle selon la chair: & dans ces deux naissances il est le Fils unique de Dieu son Pere.

ỷ. 4. *expl.* selon qu'il a paru par l'Esprit de sainteté qu'il

mini

mini nostri : | je, JESUS-CHRIST notre Seigneur ″ ;

5. *per quem accepimus gratiam & apostolatum ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine ejus,*

5. par qui nous avons reçu la grace & l'apostolat ″, pour faire obéir à la foi toutes les nations, par la vertu de son nom ″ ;

6. *in quibus estis & vos vocati Jesu Christi.*

6. au rang desquelles vous êtes aussi, comme ayant été appellé par JESUS-CHRIST ″ ¶ :

a répandu sur son Eglise, n'y ayant qu'un Dieu qui le pût donner. *S. Chrysost. ou*, selon l'état tout spirituel où il est établi par sa résurrection, dégagé de toutes les foiblesses & infirmités d'une chair mortelle.

ỳ. 4. *lettr.* qui a été prédestiné Fils de Dieu en puissance selon l'Esprit de sanctification, par la résurrection d'entre les morts de lui notre Seigneur JESUS-CHRIST. *Ou*, qui a été déclaré & reconnu Fils de Dieu par sa puissance *& par les miracles*, par le Saint-Esprit qu'il a donné, & par sa résurrection, &c. *Peres Grecs. expl.* selon la Vulgate & les Peres Latins, le sens est : Que quoique JESUS CHRIST, selon la nature humaine qu'il a prise de la race de David, se soit revêtu d'une chair infirme & fragile : néanmoins, selon sa personne ; il a été prédestiné pour être le Fils naturel de Dieu *dans*, c'est-à-dire, avec *la vertu* ou la puissance divine : c'est-à-dire, afin qu'avec la personne il eût la nature & la puissance divine pour operer toutes sortes de miracles, remettre les péchés, *&c.* Or cette puissance & cette union hypostatique il la reçûe de l'*Esprit de sanctification*, c'est-à-dire, de l'Esprit saint & sanctifiant, qui a operé ce mystere de l'union de la nature humaine avec le Verbe divin dans JESUS-CHRIST. Et cette puissance de JESUS CHRIST a particulierement éclaté & paru avec plus d'évidence *dans la résurrection des morts*, soit lorsqu'il a repris sa vie de lui-même, ou qu'il l'a rendue aussi à d'autres morts. *Tirin.*

ỳ. 5. *expl.* la grace de l'apostolat : *ou*, non seulement la charge & la dignité d'Apôtre ; mais même les dons necessaires pour en exercer les fonctions.

Ibid. *expl.* de sa part & par son autorité. *autr.* pour son nom ; *i. e.* pour sa gloire & pour l'exaltation de son nom.

ỳ. 6. *expl.* comme ayant été faits fideles de JESUS-CHRIST par une vocation toute gratuite. *Men.*

7. à vous qui êtes à Rome, qui êtes chéris de Dieu, & saints par votre vocation " : que Dieu notre Pere, & JESUS-CHRIST *notre* Seigneur vous donnent la grace & la paix ".

8. Premierement, je rends graces à mon Dieu pour vous tous par JESUS-CHRIST ", de ce qu'on parle de votre foi dans tout le monde ".

9. Car le Dieu que je sers par le culte *interieur* de mon esprit " dans l'Evangile " de son Fils, m'est témoin que je me souviens sans cesse de vous ;

10. lui demandant continuellement dans mes prieres, que si c'est sa volonté, il m'ouvre enfin quelque voie favorable pour aller vers vous " ;

7. omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

8. Primùm quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis : quia fides vestra annuntiatur in universo mundo.

9. Testis enim mihi est Deus, cui servio in spiritu meo in Evangelio filii ejus, quòd sine intermissione memoriam vestri facio

10. semper in orationibus meis : obsecrans, si quomodo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

℣. 7. *lettr.* appellés saints.

Ibid. *expl.* la grace qui les doit unir à Dieu, & la paix qui les doit unir les uns avec les autres dans la même foi & le même esprit de charité.

℣. 8. *expl.* comme étant le médiateur du bien dont il rend graces à Dieu, & celui par lequel seul nous pouvons nous adresser à Dieu & lui rendre agréables nos prieres, nos œuvres & nos actions de graces.

Ibid. *lettr.* de ce que votre foi est annoncée dans tout le monde.

℣. 9. *lettr.* en mon esprit.

Ibid. *expl.* dans la dispensation de l'Evangile : en prêchant l'Evangile.

℣. 10. *expl.* quelque occasion de vous aller voir : car il

11. *Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos :*

11. car j'ai grand desir de vous voir, pour vous faire part de quelque grace spirituelle ″, afin de vous fortifier,

12. *id est, simul consolari in vobis, per eam quæ invicem est, fidem vestram atque meam.*

12. c'est-à-dire, afin qu'étant parmi vous, nous recevions une mutuelle consolation dans la loi qui nous est commune ″.

13. *Nolo autem vos ignorare, fratres: quia sæpè proposui venire ad vos, (& prohibitus sum usque adhuc) ut aliquem fructum habeam & in vobis, sicut & in ceteris gentibus.*

13. Aussi, mes freres, je suis bien-aise que vous sçachiez que j'avois souvent proposé de vous aller voir, pour faire quelque fruit ″ parmi vous, comme parmi les autres nations : mais j'en ai été empêché jusqu'a cette heure ″.

14. *Græcis ac Barbaris, sapientibus & insipientibus debitor sum :*

14. Je suis redevable aux Grecs & aux Barbares ″, aux sçavans & aux simples.

ne demande pas d'être exempt de périls & de souffrances dans son voyage. En effet, celui qu'il fit à Rome quelque tems après avoir écrit cette épître, fut accompagné de toute sorte de dangers & de miseres.

ỳ. 11. *i. e.* de quelques instructions touchant l'Evangile.

ỳ. 12. *autr.* nous nous encouragions mutuellement les uns les autres par la foi qui nous est commune.

ỳ. 13. *expl.* Ce fruit est le salut des ames, qui est l'unique fruit que les prédicateurs de l'Evangile se proposent.

Ibid. *expl.* Il marque chap. 15. v. 20. que cet empêchement venoit de la necessité où il se trouvoit d'annoncer l'Evangile à des nations ausquelles il n'avoit pas encore été prêché.

ỳ. 14. *expl.* Par les *Grecs*, l'Apôtre entend toutes les nations dont l'esprit & les mœurs étoient plus polies : & par les *Barbares*, toutes celles qui étoient plus grossieres : de sorte qu'il comprend même les Romains sous le nom de *Grecs*.

15. Ainsi pour ce qui est de moi ″, je suis prêt de vous annoncer aussi l'Evangile, à vous qui êtes à Rome ;

15. *ita (quod in me) promptum est & vobis, qui Romæ estis, evangelizare.*

16. car je ne rougis point de l'Evangile ″ ; parce qu'il est la vertu de Dieu ″, pour sauver tous ceux qui croient ″, premierement les Juifs, & puis les Gentils ″.

16. *Non enim erubesco evangelium. Virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primùm, & Græco.*

17. Et la justice ″ de Dieu nous y est revelée, *la justice qui vient* de la foi ″, &

17. *Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem : sicut*

℣. 15. *autr.* autant qu'il est en moi.

℣. 16. *grec.* de Jesus-Christ. *expl.* d'en faire profession, ni de le prêcher en quelque lieu, ni devant quelques personnes que ce puisse être. Il insinue beaucoup plus qu'il ne dit ; il fait entendre qu'il fait toute sa gloire de l'Evangile. *Voyez Galat.* 6. 14 1. *Cor.* 1. 23.

Ibid. *expl.* c'est l'unique moyen que Dieu a choisi.

Ibid. *expl.* non que la seule foi suffise pour être sauvé ; mais parce qu'elle y est necessaire. Or la foi dont il parle est une foi vive & animée par la charité, qui renferme essentiellement les bonnes œuvres, & n'exclut que les œuvres de la loi, comme étant vuides de la grace, & n'étant fondées que sur les mérites propres, sans aucun rapport à Jesus-Christ comme auteur de la loi.

Ibid. *lettr.* les Grecs : *i. e.* tous les peuples qui ne sont pas Juifs. Quoique la grace de l'Evangile soit communiquée indifferemment à tous ceux qui croient : Dieu néanmoins a voulu que les Juifs y participassent les premiers. Il semble que l'Apôtre soit bien aise d'humilier les Gentils qui se préferoient aux Juifs, & ôter aux Juifs la pensée qu'ils pouvoient avoir qu'il fût ennemi de leur nation.

℣. 17. *expl.* Le mot de *justice* dans toute cette épître, n'est jamais mis pour l'attribut de Dieu, qui est opposé à sa misericorde, mais pour la justice dont Dieu nous rend justes, ou pour sa fidelité dans ses promesses.

Ibid. *expl.* qui nous est donnée par la misericorde de Dieu qui la produit dans le cœur des fideles par l'opération de sa grace avec la coopération de la volonté : & non celle qui vient de la loi, & qui n'est appuyée que sur les propres mérites de l'homme.

scriptum est : Justus autem ex fide vivit.

se perfectionne dans la foi ″, selon qu'il est écrit : Le juste vit de la foi ″. Hab. 2. 4. Gal. 3. 11. Hebr. 10. 38.

§. 2. *Ingratitude & impieté des Philosophes. Sages insensés. Dieu visible dans l'ordre du monde.*

18. *Revelatur enim ira Dei de cœlo, super omnem impietatem & injustitiam hominum eorum, qui veritatem Dei in injustitia detinent :*

18. On y découvre aussi la colere ″ de Dieu, *qui éclatera* du ciel contre toute l'impiété & l'injustice des hommes, qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice ″ :

19. *quia quod notum est Dei, manifestum est in illis. Deus enim illis manifestavit.*

19. parce qu'ils ont connu ce qui se peut découvrir de Dieu ″ ; Dieu même le leur ayant fait connoître ″.

20. *Invisibilia enim ipsius, à creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur : sempiterna quoque ejus virtus, & divinitas : ita*

20. Car les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle & sa divinité sont devenues visibles depuis la creation du monde, par la connoissance que ses créatures nous

ỷ. 17. *expl.* pour montrer que cette foi & cette confiance en la grace de JESUS-CHRIST, n'est jamais si accomplie qu'elle ne doive s'augmenter tous les jours dans les Chrétiens qui veulent travailler sérieusement à leur perfection.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que le juste obtiendra & conservera la vraie justice qui est la vie de l'ame par la foi en JESUS-CHRIST, & par la confiance en sa grace, & ensuite obtiendra par cette même justice la vie éternelle.

ỷ. 18. *expl.* La justice par laquelle il punit le péché : car il n'y a point, à proprement parler, de colere en Dieu ; puisqu'il est exempt & incapable de toute passion.

Ibid. *expl.* qui étouffent la connoissance du seul vrai Dieu par l'injustice & la dépravation de leur volonté, en refusant de le confesser & de le faire connoître.

ỷ. 19. *expl.* par l'ordre du monde.

Ibid. *expl.* par la lumiere de la raison.

en donnent : & ainsi ces personnes sont inexcusables ;

ut sint inexcusabiles.

Ephes. 4. 17. 21. parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces : mais ils se sont égarés ″ dans leurs vains raisonnemens ″, & leur cœur insensé a été rempli de ténebres ″.

21. *Quia cùm cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt : sed evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipiens cor eorum:*

22. Ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages ″ ;

22. *dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt :*

23. & ils ont transferé l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible, & à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds, & de serpens.

23. *& mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei, in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, & volucrum, & quadrupedum, & serpentium.*

§. 3. *Impieté punie par l'abandonnement aux passions infames, & au dereglement de l'esprit.*

24. C'est pourquoi ″ Dieu

24. *Propter quod*

℣. 21. *autr.* évaporés.

Ibid. *expl.* Cela regarde particulierement les Philosophes payens, qui ont abusé plus que tous les autres hommes de la connoissance naturelle qu'ils avoient de la nature de Dieu ; n'ayant fait de cette connoissance, qu'ils devoient regarder comme la regle de leur conduite, qu'un sujet de disputes & de curiosités, non seulement inutiles, mais même pernicieuses.

Ibid. *expl.* de fausses opinions & d'erreurs grossieres touchant la nature & le culte de Dieu.

℣. 22. *expl.* en faisant profession de sagesse.

℣. 24. *expl.* en punition de ce péché si détestable.

tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam: ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis:

25. *qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium: & coluerunt, & servierunt creaturæ potiùs quàm Creatori qui est benedictus in sæcula. Amen.*

26. *Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ. Nam feminæ eorum immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.*

27. *Similiter autem & masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, & mercedem, quam oportuit, erroris sui in semetip-*

les a livrés " aux desirs de leur cœur, aux vices de l'impureté; en sorte *qu'en s'y plongeant* ils ont deshonoré eux-mêmes leurs propres corps,

25. eux qui avoient mis le mensonge à la place de la vérité de Dieu ", & rendu à la créature l'adoration & le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur, qui est beni " dans tous les siecles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses. Car les femmes parmi eux ont changé l'usage qui est selon la nature, en un autre qui est contre la nature.

27. Les hommes de même rejettant l'alliance des deux sexes, qui est selon la nature, ont été embrasés d'un desir *brutal* les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme une infamie *détestable*, & recevant ainsi en eux-mêmes la juste pei-

℣. 24. *autr.* abandonnés. *expl.* L'Ecriture dit que Dieu livre un homme au vice, lorsque par justice il ne le prévient point de sa grace, mais le laisse à lui-même & à ses desirs dereglés.

℣. 25. *expl.* transferé ce qu'ils avoient connu de vrai à de fausses divinités.

Ibid. *expl.* qui seul est digne d'être beni & adoré, &c.

ne qui étoit dûe à leur aveuglement.

sis recipientes.

28. Et comme ils n'ont pas voulu reconnoître Dieu ″, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé ″; ensorte qu'ils ont fait des actions indignes *de l'homme*;

28. *Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia : tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt,*

29. qu'ils ont été remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté ″, de fornication ″, d'avarice, de malignité ″. Ils ont été envieux, meurtriers, querelleurs, trompeurs. Ils ont été corrompus dans leurs mœurs, semeurs de faux rapports,

29. *repletos omni iniquitate malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate, susurrones,*

30. calomniateurs & ennemis de Dieu ″. Ils ont été outrageux, superbes, altiers, inventeurs de nouveaux moyens de faire le mal ″, desobéissans à leurs peres & à leurs meres;

30. *detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes,*

℣. 28. *expl.* C'est-à-dire; comme s'ils n'ont fait aucun usage de la connoissance qu'ils avoient de Dieu, en l'adorant seul, en lui rendant témoignage devant les peuples, en lui rapportant la gloire de ses dons, &c.

Ibid. *expl.* par où ils ont perdu le discernement du bien & du mal.

℣. 29. *expl.* d'adresse pour nuire aux autres, sans qu'ils s'en apperçoivent & qu'ils s'en puissent défendre.

Ibid. *expl.* Cela comprend tout ce qu'il y a d'actions impures & deshonnêtes.

Ibid. *expl.* d'une inclination volontaire & perpetuelle de nuire aux autres dans les occasions.

℣. 30. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils ont haï Dieu, *ou*, qu'ils ont été haïs de Dieu : *le grec signifiant l'un & l'autre.*

Ibid. *lettr.* de nouveaux maux.

31. *insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.*

31. sans prudence ″, sans modestie″, sans affection″, sans foi, sans misericorde.

32. *Qui cùm justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni sunt morte: & non solùm qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.*

32. Et après avoir connu la justice de Dieu ″, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses, sont dignes de mort, & non seulement ceux qui les font, mais aussi quiconque approuve ceux qui les font ″.

℣. 31. *expl.* C'est-à-dire, insensés ou sans raison, agissant comme des bêtes dans toutes leurs actions.

Ibid. *expl.* Ce vice consiste particulierement à n'avoir d'affection ni d'amour que pour soi-même, & à sacrifier toutes choses à son propre interêt & à sa passion.

Ibid. Le Grec peut marquer un homme bizarre qui ne se peut accorder avec personne.

℣. 32. *gr.* & après avoir reconnu que, selon la justice de Dieu, ceux qui sont coupables de ces crimes sont dignes de mort, non seulement ils les commettent eux-mêmes, mais ils approuvent ceux qui les commettent.

Ibid. *expl.* ce qu'en ordonne la loi naturelle & le droit divin.

CHAPITRE II.

§. 1. *Juifs faisant ce qu'ils condamnent. Patience de Dieu redoutable aux impénitens.*

1. *PRopter quod inexcusabilis es, ô homo omnis, qui judicas. In quo enim*

1. C'Est pourquoi vous, ô homme, qui que vous soyez ″, qui condamnez ″ les autres, vous vous *Matth. 7. 1.*

℣. 1. *expl.* Juif ou Gentil: car l'Apôtre parle indifferemment aux uns & aux autres jusqu'au verset 17. & la raison qu'il apporte est commune à tous.

Ibid. *lettr.* qui jugez, *&* *de même dans les versets suivans.*

rendez inexcusable, parce qu'en les condamnant, vous vous condamnez vous-même, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez ″.

judicas alterum, teipsum condemnas: eodem enim agis quæ judicas.

2. Car nous sçavons ″ que Dieu condamne selon *sa* vérité ″ ceux qui commettent ces actions ″.

2. *Scimus enim quoniam judicium Dei est secundùm veritatem in eos qui talia agunt.*

3. Vous donc qui condamnez ceux qui les commettent, & qui les commettez vous-même, pensez-vous pouvoir éviter la condamnation de Dieu ?

3. *existimas autem hoc, ô homo, qui judicas eos qui talia agunt, & facis ea, quia tu effugies judicium Dei ?*

4. Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté ″, de sa patience, & de sa longue tolerance ? Ignorez-vous ″ que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence ″ ?

4. *An divitias bonitatis ejus, & patientiæ, & longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit?*

5. Et cependant par votre dureté & par l'impé-

5. *Secundùm autem duritiam tuam,*

ỳ. 1. *grec.* vous qui les condamnez.

ỳ. 2. *expl.* non seulement par les lumieres de la foi, mais même par celle de la raison.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, sans acception de personnes, & sans distinction de Juif & de Gentil.

Ibid. *lettr.* que le jugement de Dieu est, selon la verité, contre ceux qui font ces choses.

ỳ. 4. *expl.* l'excès de sa bonté qu'il continue d'exercer sur vous, vous comblant de toute sorte de biens, quoique vous continuyez de l'offenser.

Ibid. *grec.* sans considerer que.

Ibid. *expl.* Ce qui comprend la conversion du cœur à Dieu, avec le dessein de se punir soi-même pour appaiser sa justice.

& impœnitens cor, thesaurizat tibi iram in die iræ, & revelationis justi judicii Dei,

nitence de votre cœur vous vous amassez un trésor de colere // pour le jour de la colere //, & de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6. *qui reddet unicuique secundùm opera ejus:*

6. qui rendra à chacun selon ses œuvres //, Matth. 16. 27.

7. *iis quidem, qui secundùm patientiam boni operis, gloriam, & honorem, & incorruptionem quærunt, vitam æternam:*

7. *en donnant* la vie éternelle à ceux qui par leur persévérance // dans les bonnes-œuvres, cherchent la gloire, l'honneur & l'immortalité *;

8. *iis autem, qui sunt ex contentione, & qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira & indignatio.*

8. *& répandant* sa fureur & sa colere // sur ceux qui ont l'esprit contentieux //, & qui ne se rendent point à la vérité, mais qui embrassent l'iniquité //.

℣. 5. *expl.* vous excitez de plus en plus la colere de Dieu contre vous, & vous vous rendez coupable de nouvelles peines.

Ibid. *expl.* Le jour du dernier jugement est appellé *jour de colere*, parce qu'alors la justice de Dieu viendra fondre dans toute sa rigueur sur les pecheurs, & que le tems de la misericorde sera passé.

℣. 6. *expl.* la récompense aux uns, & le châtiment aux autres. Ceci prouve la necessité & le merite des bonnes œuvres.

℣. 7. *grec.* patience.

Ibid. *lettr.* l'incorruptibilité.

℣. 8. *expl.* punissant très-severement; car il n'y a en Dieu ni fureur ni colere, puisqu'il ne peut être sujet aux passions, comme on l'a déja remarqué.

Ibid. *expl.* Ce reproche de dispute & d'obstination tombe particulierement sur les Juifs, qui par attachement à la loi s'élevoient contre les prédicateurs de l'Evangile, surtout contre ceux qui le prêchoient aux Gentils.

Ibid *expl.* généralement tous les péchés qui font perdre a qualité de juste.

9. L'affliction & le desespoir accablera l'ame de tout homme ″ qui fait le mal ″ : du Juif premierement ″, & puis du Gentil ″ :

10. mais la gloire, l'honneur, & la paix seront *le partage* de tout homme qui fait le bien ″ : du Juif premierement, & puis du Gentil.

9. Tribulatio & angustia in omnem animam hominis operantis malum Judæi primùm, & Græci :

10. gloria autem, & honor, & pax omni operanti bonum, Judæo primùm, & Græco.

§. 2. *Ne pas écouter la loi sans la pratiquer. Loi écrite dans le cœur.*

Deut. 10. 17. 2. Paral. 19. 7. Job. 34. 19. Sap. 6. 8. Eccli. 35. 15. Act. 10. 34. Gal. 2. 6. Col. 3. 25. Matth. 7. 21. Jac. 1. 22.

11. Car Dieu ne fait point acception de personnes ″.

12. Et ainsi tous ceux qui ont peché sans *avoir reçu* la loi ″, périront aussi sans *être jugés par* la loi : & tous ceux qui ont peché étant sous la loi ″, seront jugés par la loi.

13. Car ce ne sont point ceux qui écoutent la loi ″

11. Non enim est acceptio personarum apud Deum.

12. Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt : & quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.

13. Non enim auditores legis justi sunt

℣. 9. *expl.* lorsque Dieu les condamnera au feu éternel.

Ibid. *expl.* le péché mortel : c'est-à-dire, qui l'aura fait, & aura negligé de les corriger.

Ibid. *expl.* comme étant plus coupable, à cause des plus grands bienfaits reçûs.

Ibid. *lettr.* du Grec, *& ainsi au verset suivant.*

℣. 10. *expl.* & qui persevere jusqu'à la fin.

℣. 11. *autr.* n'a point d'égard à la qualité des personnes, s'ils sont Juifs ou Gentils.

℣. 12. *expl.* de Moïse, comme les Gentils.

Ibid. *lettr.* dans la loi ; *i. e.* les Juifs.

℣. 13. *expl.* qui en font une profession exterieure, qui la sçavent, qui en parlent, qui l'approuvent, & qui en entendent parler avec plaisir.

apud Deum, sed factores legis justificabuntur.

qui sont justes devant Dieu : mais *ce sont* ceux qui gardent la loi *qui* seront justifiés ".

14. *Cùm enim gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea, quæ legis sunt, faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex :*

14. Lors donc que les Gentils qui n'ont point la loi, font naturellement " les choses que la loi commande, n'ayant point la loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi ;

15. *qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientiâ ipsorum, & inter se invicem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus,*

15. faisant voir que ce qui est prescrit par la loi, est écrit dans leur cœur, comme leur conscience en rend témoignage par la diversité des réflexions & des pensées, qui les accusent, ou qui les défendent ",

16. *in die, cùm judicabit Deus occulta hominum, secundùm Evangelium meum,*

16. au jour où Dieu jugera par JESUS-CHRIST ", selon l'Evangile que je prêche ", de tout ce qui est ca-

℣. 13. *ex.* soit qu'ils l'ayent reçûe de la main de Moïse, comme les Juifs ; ou qu'ils ne l'ayent pas reçûe ainsi, comme les Gentils.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, la font en suivant la lumiere naturelle de la raison, qui est la loi gravée par le doigt de Dieu dans le cœur ; mais non sans être prévenus & animés de la grace. *S. Augustin.*

℣. 15. *lettr.* qui montrent l'œuvre de la loi écrite dans leur cœur, leur conscience leur rendant témoignage, & leurs pensées s'accusant entre elles, ou aussi s'excusant.

℣. 16. *expl.* Le Grec fait voir que ces paroles se rapportent au verset 12. & en sont la suite : les trois versets d'entre deux étant en parenthese.

Ibid. *expl.* L'Apôtre ajoute ceci, pour montrer qu'encore que l'homme puisse bien connoître par la lumiere naturelle, que Dieu doit un jour juger les hommes ; il n'y a néanmoins que l'Evangile qui lui puisse apprendre que ce

ché dans le cœur des hommes. *per Jesum Christum.*

§. 3. *Juifs maîtres des autres, ne s'instruisent point eux-mêmes. Quel est le Juif & la circoncision véritable.*

17. Mais vous, qui portez le nom de Juif, qui vous reposez sur la loi ″, qui vous glorifiez des faveurs de Dieu ″;

17. *Si autem tu Judaus cognominaris, & requiescis in lege, & gloriaris in Deo,*

18. qui connoissez sa volonté, & qui étant instruit par la loi, sçavez discerner ce qui est de plus utile ″;

18. *& nosti voluntatem ejus, & probas utiliora, instructus per legem,*

19. vous vous flattez d'être le conducteur ″ des aveugles, la lumiere de

19. *confidit teipsum esse ducem cacorum, lumen eorum qui in*

jugement doive être fait par Jesus-Christ. D'autres l'expliquent: ou Dieu jugera les hommes par les maximes de son Evangile, & non selon la raison corrompue des hommes du siecle.

ỳ. 17. *expl.* qui vous assurez sur ce que vous êtes dépositaire de la loi de Dieu, comme si cet honneur suffisoit pour être juste devant Dieu. Ou, qui vous assurez sur ce que vous observez la loi selon la lettre, sans vous mettre en peine de l'observer selon l'esprit, qui est l'amour de Dieu, & sans vous soucier de recourir par la foi à la grace de l'Evangile, qui est l'unique moyen de l'observer effectivement, & comme il faut.

Ibid. *lettr.* en Dieu. *autr.* de ce que vous êtes le peuple de Dieu.

ỳ. 18. *grec.* les choses contraires; *i. e.* ce qui est permis d'avec ce qui ne l'est pas. Saint Paul peut avoir en vûe la présomption des Scribes & des Pharisiens, qui décidoient à leur mode des points de morale & de conscience, faisant passer la transgression des commandemens les plus essentiels pour une faute legere; & au contraire celle des moindres préceptes, qui ne consistoient souvent qu'en quelques ceremonies, ou même dans des pratiques superstitieuses, pour d s actions très criminelles.

ỳ. 19. *expl.* Les Juifs donnoient à leurs Scribes les titres de conducteur, de lumiere, de maître, de Docteur, &c.

tenebris sunt,

ceux qui sont dans les ténebres,

20. *eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ, & veritatis in lege.*

20. le docteur des ignorans, le maître des simples & des enfans, *comme* ayant dans la loi la regle de la science & de la vérité.

21. *Qui ergo alium doces, teipsum non doces: qui prædicas non furandum, furaris:*

21. Et cependant vous qui instruisez les autres, vous ne vous instruisez pas vous-mêmes ": vous qui publiez qu'on ne doit point voler, vous volez:

22. *qui dicis non mœchandum, mœcharis: qui abominaris idola, sacrilegium facis:*

22. vous qui dites qu'on ne doit point commettre d'adultere, vous commettez des adulteres: vous qui avez en horreur les idoles ", vous faites des sacrileges ":

23. ***qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.***

23. vous qui vous glorifiez dans la loi ", vous deshonorez Dieu par le violement de la loi.

24. (*Nomen enim Dei per vos blasphe-*

24. Car vous êtes cause, comme dit l'Ecriture, *Is. 52. 5. Ezech. 36. 20.*

℣. 21. *expl.* vous ne suivez pas les instructions que vous donnez aux autres: *ou* vous negligez de vous instruire vous-même sur les verités principales de votre devoir & de votre religion.

℣. 22. *expl.* Quoique les Juifs ayent été fort sujets à l'idolatrie avant la captivité de Babylone, il est vrai néanmoins que le corps de la nation n'est pas tombé dans ce crime, & en a même témoigné de l'horreur depuis son retour de la captivité.

Ibid. *expl.* en violant ce qu'il y a de plus sacré dans votre religion, comme en usurpant les revenus du temple, ou du moins en manquant d'offrir à Dieu les sacrifices tels que la loi prescrit.

℣. 23. *expl.* qui vous élevez au dessus des autres peuples à cause de la loi.

que le nom de Dieu est blasphemé parmi les nations ″.

25. Ce n'est pas que la circoncision ne soit utile″, si vous accomplissez la loi ″ : mais si vous la violez, tout circoncis que vous êtes, vous devenez comme un homme incirconcis ″.

26. Si donc un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il pas vrai que tout incirconcis qu'il est, il sera consideré comme circoncis ?

27. Et qu'ainsi celui qui étant naturellement incirconcis accomplit la loi, vous condamnera, vous qui ayant reçu la lettre *de la loi*, & étant circoncis, êtes un violateur de la loi ?

28. Car le *vrai* Juif ″

matur inter gentes, sicut scriptum est.)

25. *Circumcisio quidem prodest, si legem observes : si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.*

26. *Si igitur præputium justitias legis custodiat : nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur ?*

27. *& judicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram & circumcisionem prævaricator legis es ?*

28. *Non enim qui*

ỳ. 24. *expl.* car les nations méprisent un Dieu si mal servi de son propre peuple. *Voyez Ezech.* 36 20.

ỳ. 25. *expl.* L'Apôtre parle de la circoncision, comprenant aussi sous ce nom toutes les autres observations légales, telles qu'elles étoient encore alors, permises & tolerées jusqu'à l'établissement parfait de l'Evangile.

Ibid. *expl.* les préceptes essentiels de la loi ; sçavoir la justice, la misericorde, la foi, & tout ce qui regarde l'amour de Dieu & du prochain, sans l'observation desquels Dieu ne considere rien de tout ce qui est exterieur.

Ibid. *expl.* La circoncision & la profession que vous faites du Judaïsme, ne vous profitera pas davantage que si vous étiez payens & incirconcis.

ỳ. 28. *expl.* aux yeux de Dieu.

in manifesto, Judæus est : neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio :

n'est pas celui qui l'est au-dehors ; & la *véritable* circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, & qui n'est qu'exterieure.

29. *sed qui in abscondito, Judæus est : & circumcisio cordis in spiritu, non littera : cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.*

29. Mais le *vrai* Juif est celui qui l'est interieurement ″ ; & la circoncision *véritable* est celle du cœur ″, qui se fait par l'esprit, & non selon la lettre ; & ce *vrai* Juif tire sa louange, non des hommes, mais de Dieu.

ỷ. 29. *expl.* par les vertus interieures de la foi, de l'esperance & de la charité, rien ne pouvant être agréable à Dieu qui est un pur esprit, que ce qui est fait en esprit & verité.

Ibid. *expl.* par le retranchement des vices & de la convoitise du cœur.

CHAPITRE III.

§. 3. *Avantage des Juifs sur les Gentils. Erreur imputée à saint Paul.*

1. *Quid ergo amplius Judæo est? aut quæ utilitas circumcisionis ?*

1. Quel est donc l'avantage des Juifs, & quelle est l'utilité de la circoncision ″ ?

2. *Multum per omnem modum. Primùm quidem quia credita*

2. Leur avantage est grand en toutes manieres, principalement en ce que

ỷ. 1. *expl.* puisqu'elle n'a pas rendu les Juifs plus justes devant Dieu, ni plus exacts observateurs de la loi. Il semble qu'il faille comprendre sous le mot de circoncision ; toutes les observations légales, qui en sont comme les dépendances.

les oracles " de Dieu leur ont été confiés.

sunt illis eloquia Dei.

3. Car enfin si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru, leur infidelité anéantira-t-elle la fidelité de Dieu " ? Non certes.

2. Tim. 2. 13.

3. quid enim si quidam illorum non crediderunt ? Numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit ? Absit.

4. Dieu est véritable, & tout homme est menteur ", selon ce que David dit à Dieu " : Afin que vous soyez reconnu fidele en vos paroles, & victorieux dans les jugemens que les hommes feront de vous ".

Joan. 3. 33. Ps. 115. 11. Ps. 50. 6.

4. Est autem Deus verax : omnis autem homo mendax, sicut scriptum est : Ut justificeris in sermonibus tuis, & vincas cùm judicaris.

5. Que si notre injustice fait paroître davantage la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu (pour parler selon l'homme) est-il injuste de nous punir " ?

5. Si autem iniquitas nostra justitiam Dei commendat, quid dicemus ; Numquid iniquus est Deus, qui infert iram ?

ỳ. 2. *expl.* la loi, les saintes Ecritures, les promesses, & surtout celle d'envoyer le Messie, qui comprend toutes les autres.

ỳ. 3. *expl.* C'est-à-dire, empêchera-t-elle que Dieu ne soit fidele dans ses promesses, & que ce qui est prédit dans les saintes Ecritures touchant le Messie, n'arrive ?

ỳ. 4. *grec.* Que Dieu soit reconnu fidele & véritable, quand tout homme seroit infidele & menteur.

Ibid. *lett.* selon qu'il est écrit.

Ibid. *autr.* & que vous demeuriez victorieux dans les jugemens qu'on fera de vous. *C'est le sens qu'a suivi la Vulgate. expl.* L'Apôtre dit que l'incrédulité des Juifs, loin d'anéantir la fidelité de Dieu, ne servira qu'à la faire éclater davantage, lorsque malgré leur incrédulité il accomplira ses promesses dans ceux qu'il appellera à la foi : afin de pouvoir par un procedé si plein de bonté fermer la bouche à tous ceux qui seroient assez téméraires que de trouver à redire à la justice de sa conduite.

ỳ. 5. *expl.* car il ne doit pas punir des actions qui servent

6. (*secundùm hominem dico.*) *Absit, alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum?*	6. Non certes : car si cela étoit, comment Dieu seroit-il le juge du monde " ?
7. *Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius : quid adhuc & ego tamquam peccator judicor?*	7. Mais, *dira-t-on*, si par mon infidelité la fidelité de Dieu a éclaté davantage " pour sa gloire pourquoi me condamne-t-on encore comme pecheur ?
8. *& non (sicut blasphemamur, & sicut aiunt quidam nos dicere) faciamus mala ut veniant bona: quorum damnatio justa est.*	8. & pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien ? (selon que quelques-uns, pour nous noircir, nous accusent de dire.) Ces personnes seront justement condamnées ".

§. 2. *Juifs ou Gentils, tous dans le peché. Nul justifié par les œuvres de la loi.*

9. *Quid ergo? præcellimus eos? Nequaquam. Causati enim sumus, Judæos &*	9. Dirons-nous donc que nous sommes préferables aux Gentils ? Nullement " : car nous avons *Galat.* 3. 22.

à reveler sa justice. L'Apôtre prévient dans ce verset par une objection qu'il propose en la personne d'un Juif, la mauvaise conséquence que les autres pourroient tirer de la doctrine des deux versets précedens.

℣. 6. *expl.* puisque tous les pechés des hommes, aussi-bien que ceux des Juifs, servent & serviront éternellement à faire d'autant plus paroître sa gloire.

℣. 7. *expl.* dans la vocation des Gentils, dont, pour dire, l'infidelité du peuple Juif a été la cause.

℣. 8. *expl.* Cela se peut rapporter, ou à ceux qui autorisoient cette maxime, ou à ceux qui l'attribuoient à saint Paul.

℣. 9. *autr.* non pas en tout.

déja convaincu & les Juifs & les Gentils d'être tous dans le peché ″,

Græcos omnes sub peccato esse,

Ps. 13. 3. 10. selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, il n'y en a pas un seul.

10. *sicut scriptum est : Quia non est justus quisquam :*

11. Il n'y a point d'homme qui ait de l'intelligence ; il n'y en a point qui cherche Dieu.

11. *non est intelligens, non est requirens Deum.*

12. Ils se sont tous détournés du droit chemin ; ils sont tous devenus inutiles ″ ; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

12. *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.*

Ps. 5. 11. 13. Leur gosier est un sepulcre ouvert ″. Ils se sont servis de leurs langues pour tromper avec adresse, ils ont sur leurs levres un venin d'aspic ″. Ps. 139. 4.

13. *Sepulcrum patens est guttur eorum, linguis suis dolosè agebant : Venenum aspidum sub labiis eorum :*

Ps. 10. 7. Ps. 13. 7. 14. Leur bouche est remplie de malédiction & d'amertume.

14. *Quorum os maledictione, & amaritudine plenum est :*

Isaïe 59. 7. 15. Leurs pieds sont vî-

15. *Veloces pedes*

ꝟ. 9. *expl.* & ainsi enveloppés dans la même condamnation.

ꝟ. 12. *expl.* incapables de faire aucun bien & de rendre le moindre service à Dieu. *Hebr.* corrompus & gâtés. C'est pour montrer l'extrême corruption des hommes considerés sans la grace de JESUS-CHRIST & sans la lumiere de son Evangile.

ꝟ. 13. *expl.* ils ne respirent que la mort de leur prochain : ou ils ne font sortir de leur bouche que des calomnies atroces contre leur prochain, afin de le perdre & de lui ôter la vie.

Ibid. *expl.* des paroles extraordinairement envenimées, par lesquelles ils ruinent de fond en comble & sans ressource la réputation & la fortune des autres.

eorum ad effundendum sanguinem :	tes pour répandre le sang ". Prov. 1. 16.
16. *Contritio, & infelicitas in viis eorum :*	16. Leur conduite ne tend qu'à opprimer les autres, & à les rendre malheureux ".
17. *& viam pacis non cognoverunt.*	17. Ils ne connoissent point la voie de la paix ".
18. *Non est timor Dei ante oculos eorum.*	18. Ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux. Ps. 35. 2.
19. *Scimus autem, quoniam quaecumque lex loquitur, iis, qui in lege sunt, loquitur: ut omne os obstruatur, & subditus fiat omnis mundus Deo :*	19. Or nous sçavons que toutes les paroles de la loi s'adressent à ceux qui sont sous la loi ", afin que toute bouche soit fermée ", & que tout le monde se reconnoisse condamnable devant Dieu : Gal. 3. 16.
20 *quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo. Per legem*	20. parce que nul homme " ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi " : car la loi *ne*

ỳ. 15. *expl.* Ils ont une pente effroyable aux meurtres, & ne cherchent que les occasions de les commettre.

ỳ. 16. *lettr.* La destruction & la misere est en leurs voies.

ỳ. 17. *expl.* Comme ils ne se soucient pas d'avoir la paix avec personne, ils négligent les moyens qui feroient capables de la leur procurer. *Ou bien*, ils ne sçavent ce que c'est que de passer en un lieu sans y apporter le trouble & la confusion, tant ils sont ennemis de la paix.

ỳ. 19. *expl.* Il comprend sous ce mot de *loi*, les Pseaumes mêmes de David. L'Apôtre prévient une réponse que les Juifs lui auroient pu faire, que tout cela ne les regardoit point, & qu'il y avoit sans eux assez d'adulteres, de meurtriers & d'autres scelerats dans le monde pour donner matiere aux reproches de la loi.

Ibid. *expl.* pour sa propre défense.

ỳ. 20. *lettr.* nulle chair.

Ibid. *expl.* par les œuvres qui n'ont pas la foi en JESUS-CHRIST pour principe, & qui ne procedent que du libre arbitre éclairé par la lumiere de la loi.

nous a donné *que* la connoissance du peché ॥. *enim cognitio peccati.*

21. Au-lieu que maintenant sans la loi la justice qui vient de Dieu॥ nous a été découverte, étant confirmée par la loi & par les Prophetes.

21. *Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est; testificata à lege & prophetis.*

§. 3. *La foi en* JESUS-CHRIST *justifie. Elle ne détruit pas, mais elle établit la loi.*

22. Et cette justice que Dieu donne ॥ par la foi en JESUS-CHRIST, est *répandue* en tous ceux, & sur tous ceux ॥ qui croient en lui : car il n'y a nulle distinction;

22. *Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi, in omnes & super omnes qui credunt in eum : non enim est distinctio :*

23. parce que tous ont peché, & ont besoin de la gloire ॥ de Dieu;

23. *Omnes enim peccaverunt, & egent gloriâ Dei.*

24. étant justifiés gratuitement par sa grace, par la rédemption qu'ils ont en JESUS-CHRIST ॥,

24. *Justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem, quæ est in Christo Jesu,*

25. que Dieu a proposé

25. *quem proposuit*

ỳ. 10. *ex.* sans pouvoir donner la foi en JESUS-CHRIST, ni la grace, qui seule remet les péchés.

ỳ. 21. *expl.* C'est-à-dire, celle dont Dieu nous rend justes à ses yeux.

ỳ. 22. *lettr.* de Dieu.

Ibid. *expl.* soit Juifs ou Gentils.

ỳ. 23. *expl.* c'est-à-dire, de la grace de Dieu, pour avoir la rémission des péchés, & pour en glorifier Dieu même, qui daigne couronner en nous ses dons. *autr.* & n'ont rien dont ils se puissent glorifier devant Dieu; *ou*, & sont bien éloignés de mériter l'approbation de Dieu; *ou*, & ont besoin de rendre gloire à Dieu de sa grace. *S. Augustin.*

ỳ. 24. *lettr.* qui est en JESUS-CHRIST; *expl.* Car il s'est livré pour être le prix de nos ames.

Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ, propter remissionem præcedentium delictorum,

pour être la victime de propitiation, par la foi *qu'on auroit* en son sang, pour faire paroître la justice qu'il donne lui-méme ″,

26. *in sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore : ut sit ipse justus, & justificans eum, qui est ex fide Jesu Christi.*

26. en pardonnant les pechés passés, qu'il avoit soufferts avec tant de patience; pour faire, dis-je, paroître en ce tems la justice qui vient de lui; montrant tout-ensemble qu'il est juste, & qu'il justifie celui qui a la foi en Jesus-Christ.

27. *Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non : sed per legem fidei.*

27. Où est donc le sujet de votre gloire ″ ? Il est exclus. Et par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ″ ? Non, mais par la loi de la foi ″.

28. *Arbitramur enim justificari hominem per fidem sine operibus legis.*

28. Car nous devons reconnoître que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi ″.

℣. 25. *lettr.* que Dieu a proposé *comme* propitiation par la foi en son sang, pour la manifestation de sa justice, pour la rémission des péchés precedens : *ou*, à cause de l'impuissance & de la langueur où le monde étoit réduit par les péchés passés.

℣. 27. *expl.* Où est, ô Juif, le sujet de vous glorifier en vous-même, & de vous élever au dessus des Gentils?

Ibid. *expl.* C'est-à dire, par la loi de Moïse, qui ne faisoit que montrer ce qu'il falloit faire, & ne donnoit pas la grace pour le faire, comme la donne la foi en Jesus-Christ, qui justifie indépendamment des œuvres commandées par la loi ceremoniale de Moïse.

Ibid. *expl.* qui est un pur don de Dieu.

℣. 28. *expl.* C'est-à-dire, indépendamment des œuvres

29. Dieu n'est-il le Dieu que des Juifs ? Ne l'est-il pas aussi des Gentils ? Oui certes, il l'est aussi des Gentils.

29. *An Judæorum Deus tantùm ? nonne & Gentium ? Immò & Gentium.*

30. Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie par la foi les circoncis, & qui par la foi justifie aussi les incirconcis.

30. *Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, & præputium per fidem.*

31. Détruisons-nous donc la loi par la foi ? A Dieu ne plaise ; mais au contraire nous l'établissons [//].

31. *Legem ergo destruimus per fidem : Absit : sed legem statuimus.*

de la loi Mosaïque. Ce qui est si vrai, que les fideles mêmes de l'ancien Testament ne les observoient pas dans la créance qu'elles pussent les justifier ; mais comme de simples figures de la grace du nouveau Testament ; Dieu ne les ayant soumis à ces signes grossiers & sensibles, que pour les tenir dans une perpetuelle attention vers celui dont ils devoient attendre leur justification.

℣. 31. *expl.* en prêchant la grace qui fait accomplir ce que la loi commande, & donne la verité que la loi promettoit.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Abraham justifié non par ses propres œuvres, mais par sa foi.*

1. Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham notre pere ait eu selon la chair [//] ?

1. *Quid ergo dicemus invenisse Abraham patrem nostrum secundùm carnem :*

℣. 1. *autr.* Qu'a eu Abraham notre pere selon la chair ? *expl.* Les Juifs lui pouvoient répondre, que la circoncision dans Abraham avoit été la source de sa justice ; mais l'A-

2. Si

2. *Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.*

3. *Quid enim dicit scriptura? Credidit Abraham Deo: & reputatum est illi ad justitiam.*

4. *Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundùm gratiam, sed secundùm debitum.*

5. *Ei verò qui non operatur, credenti autem in eum, qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam secundùm propositum gratiæ Dei.*

2. Certes si Abraham a été justifié par ses œuvres, il a dequoi se glorifier ″, mais non devant Dieu.

3. Et cependant ″ que dit l'Ecriture? Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit ″; & sa foi lui fut ″ imputée à justice. *Gen.* 15. 6. *Gal.* 3. 6. *Jac.* 2. 23.

4. Or la récompense qui se donne à quelqu'un pour ses œuvres, ne lui est pas imputée comme une grace, mais comme une dette ″.

5. Et au-contraire, lorsqu'un homme sans faire des œuvres ″ croit en celui qui justifie le pecheur, sa foi lui est imputée à justice, selon le decret de la grace de Dieu ″.

pôtre va prouver que toute sa justice lui venoit de sa foi, non de la circoncision.

℣. 2. *expl.* Car la circoncision, si on la considere séparée de la foi, est une œuvre qui étoit toute de lui; ainsi la justification qui en auroit été l'effet, seroit la récompense rendue à ses œuvres par justice, & il pourroit peut-être en avoir l'honneur devant les hommes; mais il n'auroit pas de quoi s'en glorifier devant Dieu, qui regarde plus la disposition du cœur que l'exterieur des actions.

℣. 3. *autr.* En effet.

Ibid. *lettr.* à Dieu.

Ibid. *lettr.* & cela lui, &c. *expl.* avant la circoncision.

℣. 4. *lettr.* Or à celui qui travaille, la récompense n'est point imputée selon la grace, mais selon la dette.

℣. 5. *expl.* quoiqu'il n'accomplisse pas les ceremonies de la loi.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'encore que la foi soit imputée à justice à l'homme, ce n'est point qu'elle soit capable par elle-même de justifier l'homme, mais qu'elle n'o-

6. C'est ainsi que David dit, qu'un homme est heureux à qui Dieu impute la justice sans les œuvres ″.

6. Sicut & David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert justitiam sine operibus :

7. Heureux ceux à qui leurs iniquités sont pardonnées, & dont les pechés sont couverts ″.

7. Beati, quorum remissæ sunt iniquitates, & quorum tecta sunt peccata.

8. Heureux celui à qui Dieu n'a point imputé de peché.

8. Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.

§. 2. *Abraham justifié avant la circoncision & la loi. La justice donc ne vient ni de l'une, ni de l'autre.*

9. Or ce bonheur n'est-il que pour les circoncis ? N'est-il point aussi pour les incirconcis ? Nous venons de dire que la foi d'Abraham ″ lui fut imputée à justice.

9. Beatitudo ergo hæc in circumcisione tantùm manet, an etiam in præputio? Dicimus enim quia reputata est Abrahæ fides ad justitiam.

10. Mais quand lui a-t-elle été imputée ? Est-ce après qu'il a été circoncis, ou lorsqu'il étoit incircon-

10. Quomodo ergo reputata est ? in circumcisione, an in præputio ? Non in circum-

pere cet effet en lui que parce que Dieu l'a ainsi voulu par son decret, qui est de pure grace. Ces dernieres paroles ne se trouvent que dans la Vulgate, & il est à croire qu'elles ont été ajoutées à ce verset par maniere d'explication.

℣. 6. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu reconnoît pour juste, sans avoir égard à ses œuvres propres & naturelles. Car pour les œuvres qui procedent de la foi & de la grace, il ne faut nullement douter qu'elles ne soient necessaires aux adultes pour obtenir la parfaite justification.

℣. 7. *expl.* ne paroissent plus, étant parfaitement effacés. *Voyez la note Ps. 31.*

℣. 9. *expl.* lorsqu'il crut la promesse que Dieu lui fit d'une posterité nombreuse.

cisione, sed in præputio.

cis? Ce n'a point été aprés qu'il eut reçu la circoncision, mais avant qu'il l'eût reçue.

11. *Et signum accepit circumcisionis, signaculum justitiæ fidei, quæ est in præputio, ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur & illis ad justitiam:*

11. Et *ainsi* il reçut la marque de la circoncision, comme le sceau de la justice qu'il avoit eue par la foi, lorsqu'il étoit encore incirconcis; pour être & le pere de tous ceux qui croient n'étant point circoncis ″, afin que leur foi leur soit aussi imputée à justice: *Gen. 17. 10. 11.*

12. *& sit pater circumcisionis, non iis tantùm qui sunt ex circumcisione, sed & iis qui sectantur vestigia fidei, quæ est in præputio patris nostri Abrahæ.*

12. & le pere des circoncis, qui non seulement ont reçu la circoncision, mais qui suivent aussi les traces de la foi qu'eut notre pere Abraham, lorsqu'il étoit encore incirconcis.

13. *Non enim per legem promissio Abrahæ, aut semini ejus, ut hæres esset mundi; sed per justitiam fidei.*

13. Aussi n'est-ce point par la loi que la promesse a été faite à Abraham ou à sa posterité, d'avoir tout le monde pour heritage ″, mais par la justice de la foi.

14. *Si enim qui ex lege, hæredes sunt:*

14. Que si ceux qui appartiennent à la loi ″, sont

ỳ. 11. *expl.* ainsi il étoit justifié avant la circoncision.

ỳ. 13. *expl.* Cet heritage lui est venu par la conversion de tous les peuples, devenu ses enfans par l'imitation de sa foi: mais plus encore par JESUS-CHRIST, ce vrai Isaac, qui s'est assujetti tout le monde par la vertu de sa croix & par la foi, & qui le posse de par son Eglise répandue partout.

ỳ. 14. *expl.* qui n'ont que la justice de la loi.

les heritiers ", la foi devient inutile, & la promesse *de Dieu* sans effet ".

exinanita est fides; abolita est promissio.

15. Car la loi produit la colere & le châtiment "; puisque lorsqu'il n'y a point de loi, il n'y a point de violement de la loi.

15. *Lex enim iram operatur. Ubi enim non est lex, nec prævaricatio.*

§. 3. *Grandeur de la foi d'Abraham. Ses imitateurs justifiés comme lui. Mort & résurrection de* JESUS-CHRIST.

16. Ainsi c'est par la foi *que nous sommes heritiers* ", afin que nous le soyons par grace ", & que la promesse faite à Abraham demeure ferme pour tous les enfans d'Abraham, non seulement pour ceux qui ont reçu la loi, mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham, qui est le pere de nous tous ",

16. *Ideò ex fide, ut secundùm gratiam firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solùm, sed & ei qui ex fide est Abrahæ, qui pater est omnium nostrum.*

ỳ. 14. *expl.* de la felicité éternelle promise à Abraham & à sa posterité spirituelle.

Ibid. *expl.* puisqu'il ne la lui fit qu'en considération de sa foi, & non de ses propres œuvres, ou de celles de la loi.

ỳ. 15. *expl.* C'est-à-dire, que dans l'impuissance où le péché a réduit l'homme, la loi est une occasion, du péché, qui attire la colere de Dieu sur ceux qui la violent, loin d'accomplir les promesses que Dieu par sa pure bonté a faites aux hommes pour les délivrer du péché.

ỳ. 16. *expl.* C'est à la foi que Dieu a attaché l'accomplissement de sa promesse.

Ibid. *expl.* Dieu l'a voulu ainsi, afin que nous lui en ayons toute l'obligation comme d'une pure grace: ce qui ne seroit pas si nous meritions la félicité éternelle par les œuvres de la loi.

Ibid. *expl.* D'où il s'ensuit que nous sommes tous compris dans la promesse qui lui a été faite pour sa posterité, & que les Juifs n'y ont pas plus de droit que les Gentils.

17. *(sicut scriptum est : Quia patrem multarum gentium posui te) ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, & vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt :*

17. selon qu'il est écrit : Je vous ai établi le pere de plusieurs nations " ; *& qui l'est* devant Dieu, auquel il a cru comme à celui qui ranime les morts ", & qui appelle ce qui n'est point comme ce qui est ". Gen. 17. 4.

18. *qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium, secundùm quòd dictum est ei : Sic erit semen tuum.*

18. Aussi ayant esperé contre *toute* esperance " ; il a cru qu'il deviendroit le pere de plusieurs nations, selon qu'il lui avoit été prédit : Votre posterité sera sans nombre ". Gen. 15. 5.

19. *Et non infirmatus est fide, nec consi-*

19. Il ne s'affoiblit point dans sa foi, & il ne consi-

ỳ. 17. *expl.* Ce passage pris au sens litteral, s'entend de toute la posterité charnelle d'Abraham : mais saint Paul penetrant plus avant dans le sens de cet endroit, l'explique mystiquement des hommes de toutes les nations du monde, qui devoient être dans la suite des siecles les enfans spirituels d'Abraham par l'imitation de sa foi.

Ibid. *expl.* L'Apôtre, selon quelques-uns, releve la foi d'Abraham, qui a cru que Dieu, pour accomplir les promesses qu'il lui avoit faites d'une posterité nombreuse, pouvoit ressusciter Isaac, après qu'il le lui auroit immolé selon ses ordres : *ou*, selon d'autres, il veut dire que Dieu est tout-puissant pour rendre la premiere vigueur à ceux qui l'ont perdue, & qui sont déja comme morts à l'égard de la génération : parce qu'il ne s'agit ici que de la vertu d'engendrer rendue à Abraham dans son extrême vieillesse, & non pas proprement de la resurrection ; à moins que l'Apôtre ne raisonne ici du plus au moins.

Ibid. *autr.* comme s'il étoit. *expl.* qui par sa seule parole donne l'être à ce qui n'est point. Ceci peut aussi se rapporter à la fécondité qui fut donnée à Sara, comme par une espece de création.

ỳ. 18. *expl.* contre toutes les apparences naturelles.

Ibid. *autr.* comme les étoiles du ciel. *expl.* tant à cause de leur multitude innombrable, qu'à cause de la lumiere & de l'éclat de ses saintes actions.

dera point ″ qu'étant âgé de cent ans, son corps *étoit déja comme* mort, & que la vertu de concevoir étoit éteinte dans celui de Sara.

deravit corpus suum emortuum cùm jam ferè centum esset annorum, & emortuam vulvam Saræ.

20. Il n'hésita point, & il n'eut pas la moindre défiance de la promesse de Dieu ″; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu ″,

20. *In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentiâ, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo,*

21. pleinement persuadé qu'il est tout-puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

21. *plenissimè sciens quia quæcumque promisit, potens est & facere.*

22. C'est pour cette raison ″ que *sa foi* lui a été imputée à justice ″.

22. *Ideò & reputatum est illi ad justitiam.*

23. Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit, que *sa foi* lui a été imputée à justice,

23. *Non est autem scriptum tantùm propter ipsum, quia reputatum est illi ad justitiam:*

24. mais aussi pour nous, à qui elle sera imputée de même, si nous croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts JESUS-

24. *sed & propter nos, quibus reputabitur credentibus in eum, qui suscitavit Jesum Christum Do-*

ỳ. 19. *expl.* Il ne s'arrêta point à considerer par esprit de doute & de défiance.

ỳ. 20. *expl.* qu'elle ne dût s'accomplir.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, ayant des pensées & des sentimens dignes de sa grandeur.

ỳ. 21. *expl.* à cause de la persuasion où il étoit.

Ibid. *expl.* que Dieu regarda cette foi si ferme & si constante, comme une action très-heroïque de justice : ou, que Dieu en récompense de cette foi lui accorda l'augmentation de sa justice.

minum nostrum à mortuis ;

25. *qui traditus est propter delicta nostra, & resurrexit propter justificationem nostram.*

CHRIST notre Seigneur ";

25. qui a été livré à la mort pour nos pechés, & qui est ressuscité pour notre justification ".

ỳ. 24. *expl.* & qui peut par conséquent nous ressusciter nous-mêmes spirituellement, en nous faisant passer de la mort du péché, figurée par la mort de JESUS-CHRIST, à la vie de la justice, figurée par sa résurrection.

ỳ. 25. *expl.* Comme s'il disoit ; Que Dieu le Pere l'a livré à la mort, pour faire mourir en nous le peché ; ou, ce qui est la même chose ; pour nous faire mourir nous-mêmes au peché en conformité de sa mort : & qui l'a ressuscité, pour nous faire vivre dorénavant d'une vie toute sainte & toute juste, afin de lui être conformes en sa résurrection. De sorte qu'on peut dire que l'Apôtre ne considere pas tant dans ce verset la mort & la résurrection de JESUS-CHRIST, comme des causes effectives de la remission de nos pechés & de notre justification, que comme des figures & des modeles ausquels le Pere éternel a eu dessein de nous rendre semblables d'une maniere spirituelle, lorsqu'il a livré JESUS-CHRIST à la mort, & lorsqu'il l'a ressuscité.

CHAPITRE V.

§. 1. *Confiance en Dieu. Fermeté & joie dans les maux. Amour du S. Esprit dans le cœur.*

1. *JUstificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum:*

1. AInsi † étant justifiés par la foi, ayons " la paix avec Dieu par JESUS-CHRIST notre Seigneur ",

† Samedi des 4. Tems de la Pent. Plusieurs SS. Mart. Ephes. 2. 18.

ỳ. 1. *grec.* nous avons.

Ibid. *expl.* L'Apôtre après avoir établi la vraie justification par la foi en JESUS-CHRIST, en représente maintenant les effets, les proprietés & les avantages au dessus de la loi de Moïse. Le premier effet est qu'elle nous recon-

2. qui nous a donné aussi entrée par la foi à cette grace ″ en laquelle nous demeurons fermes, & nous nous glorifions dans l'esperance de la gloire des enfans de Dieu ″;

3. & non seulement *dans cette esperance*, mais ″ nous nous glorifions encore dans les afflictions ″, sçachant que l'affliction produit la patience,

Jac. 1. 3. 4. la patience l'épreuve ″, & l'épreuve l'esperance ″.

5. Or cette esperance n'est point trompeuse ″, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos *Hebr.* 9. 14.

2. *per quem & habemus accessum per fidem in gratiam istam, in qua stamus, & gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.*

3. *Non solùm autem, sed & gloriamur in tribulationibus: scientes quòd tribulatio patientiam operatur:*

4. *patientia autem probationem: probatio verò spem,*

5. *spes autem non confundit: quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per*

cilie avec Dieu par les merites de Jesus-Christ; au lieu que la loi a été une loi de colere, qui par elle-même n'a jamais reconcilié personne avec lui.

℣. 2. *expl.* de la justification.

Ibid. *expl. grec.* de la gloire de Dieu; *i. e.* que Dieu possede, & dont il rendra participans tous ceux qui persevereront dans la justice, en le comblant de la plénitude de sa vision & de son amour.

℣. 3. *expl.* Ce qui fait encore paroître avec plus d'éclat la force invincible de la grace de Jesus Christ, qui est en nous par la justification.

Ibid. *expl.* car c'est la voie qui conduit à la gloire.

℣. 4. *expl.* L'habitude à souffrir pour l'amour de Dieu, nous sert à nous éprouver nous-mêmes, & à connoître nos forces & le progrès que nous avons fait dans la pieté & dans la justice.

Ibid. *expl.* La connoissance que nous avons de notre avancement dans la pieté, par le moyen de la patience dans nos afflictions, nous fait esperer de plus en plus de la bonté de Dieu, qu'il nous fera jouir de la récompense éternelle.

℣. 5. *lettr.* ne confond point.

Spiritum sanctum, qui datus est nobis.

cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné ″ ¶.

§. 2. JESUS-CHRIST *meurt pour ses ennemis. Que fera-t-il pour ses amis.*

6. *Ut quid enim Christus, cùm adhuc infirmi essemus, secundùm tempus pro impiis mortuus est?*

6. Car pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs *du peché*, JESUS-CHRIST est-il mort″ pour les impies dans le tems *destiné de Dieu* ″ ? 1. Petr. 18.

7. *Vix enim pro justo quis moritur: nam pro bono forsitan quis audeat mori.*

7. Et certes à peine quelqu'un voudroit-il mourir pour un juste ″ : peut-être néanmoins que quelqu'un auroit la force de donner sa vie pour un homme de bien ″.

8. *Commendat autem caritatem suam Deus in nobis: quoniam cùm adhuc peccatores essemus, secundùm tempus.*

8. Mais ce qui fait éclater davantage l'amour de Dieu envers nous, c'est que lors même que nous étions encore pecheurs,

9. *Christus pro nobis mortuus est: multò igitur magis nunc justificati in sanguine*

9. JESUS-CHRIST n'a pas laissé dans le tems de mourir pour nous. Ainsi étant maintenant justifiés

℣. 5. *expl.* Le Saint-Esprit est le gage & les arrhes de la promesse de la gloire, comme l'Esprit du Fils, Esprit d'adoption, qui nous rend les coheritiers de sa gloire en nous faisant ses freres.

℣. 6. *grec.* Car lorsque .... est mort.

Ibid. *expl.* Autre preuve de la solidité de notre esperance.

℣. 7. *expl.* pour un homme innocent du crime qu'on lui impute, par la consideration de son innocence, & pour le tirer de l'oppression: parce que cette action n'a point ou presque point d'exemple parmi les hommes du monde.

Ibid. lettr. *pro bono.*

par son sang ", nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colere *de Dieu.*

ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.

10. Car si lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été reconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison étant maintenant reconciliés *avec lui* ", nous serons sauvés par la vie ", de son *même* Fils.

10. *Si enim cùm inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem filii ejus, multò magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.*

11. Et non seulement *nous avons été reconciliés*, mais nous nous glorifions même en Dieu par JESUS-CHRIST notre Seigneur, par qui nous avons obtenu maintenant cette reconciliation ".

11. *Non solùm autem: sed & gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.*

§. 3. *Peché originel.* JESUS-CHRIST *source plus abondante de grace, qu'Adam du peché. Effet de la loi.*

12. Car comme le peché est entré dans le monde par un seul homme ", &

12. *Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc*

ỳ. 9. *expl.* par le prix & le merite infini du sang qu'il a répandu & offert à son Pere pour notre redemption, & la rémission de nos pechés.

ỳ. 10. *expl.* justifiés par sa grace.

Ibid. *expl.* par la vie glorieuse qu'il a acquise en sa résurrection. *Ou bien.* par ce même Fils, vivant & intercedant éternellement pour nous. *Ou bien.* par la communication que ce Fils nous fait de sa vie & de son esprit, en qualité de membres de son corps mystique.

ỳ. 11. *expl.* comme par Adam nous avions été séparés de Dieu.

ỳ. 12. *expl.* C'est-à-dire, que par Adam le peché s'est emparé de la nature humaine, & qu'il a corrompu tous les hommes, le peché étant passé, comme par une espece de

mundum intravit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.

la mort par le peché; ainsi la mort est passée dans tous les hommes *par ce seul homme* en qui tous ont peché ″.

13. *Usque ad legem enim peccatum erat in mundo: peccatum autem non imputabatur, cùm lex non esset.*

13. Car le peché a toujours été dans le monde jusqu'à la loi: mais la loi n'étant point encore, le peché n'étoit pas imputé ″.

14. *Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysem etiam in eos, qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.*

14. Cependant la mort a exercé son regne ″ depuis Adam jusqu'à Moïse″, à l'égard de ceux-mêmes ″ qui n'ont pas peché par une transgression de la loi de Dieu, comme a fait Adam, qui est la figure du second ″.

contagion, sur tous ceux qui sont descendus de lui selon la voie ordinaire; de même que la corruption & le vice d'une racine se communique à tous les fruits qui en sont produits.

℣. 12. *suppl.* C'est aussi par ce seul Homme-Dieu que la grace est rentrée dans le monde, & par la grace la vie; & qu'ainsi la vie est passée dans tous les fideles, par cet Homme, dans lequel ils ont été tous reconciliés ou justifiés.

℣. 13. *grec.* mais le peché n'est point imputé *à violement de la loi*, lorsqu'il n'y a point de loi. *expl.* C'est-à-dire, que leurs pechés ne leur étoient pas comptés devant les hommes, comme des transgressions, n'y ayant point de loi qui les punît.

℣. 14. *expl.* a exercé sa force sur les hommes en les faisant tous mourir.

Ibid. *expl.* jusqu'à la loi de Moïse, aussi bien qu'après sa publication.

Ibid. *expl.* des enfans qui n'avoient pas encore atteint l'âge de raison.

Ibid. *lettr.* en la ressemblance de la prévarication d'Adam, qui est le modele du futur; *i. e.* de JESUS-CHRIST,

15. Mais il n'en est pas de la grace comme du peché : car si par le peché d'un seul plusieurs sont morts, la misericorde & le don de Dieu s'est répandu beaucoup plus abondamment sur plusieurs par la grace d'un seul homme qui est JESUS-CHRIST.

15. Sed non sicut delictum, ita & donum : si enim unius delicto multi mortui sunt ; multò magis gratia Dei & donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.

16. Et il n'en est pas de ce don comme du peché ‖ : car nous avons été condamnés par le jugement *de Dieu* pour un seul peché ; au-lieu que nous sommes justifiés par la grace aprés plusieurs pechés ‖.

16. Et non sicut per unum peccatum, ita & donum : nam judicium quidem ex uno in condemnationem ; gratia autem ex multis delictis in justificationem.

17. Que si à cause du peché d'un seul, la mort a regné par un seul homme ; à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grace, & du don, & de la justice ‖, re-

17. Si enim unius delicto mors regnavit per unum : multò magis abundantiam gratiæ, & donationis, & justitiæ accipientes, in vita regnabunt per

le principe de toute justice, & la source de l'immortalité ; comme Adam l'a été du peché de la mort.

℣. 16. *grec.* comme du mal arrivé par un seul homme qui a peché.

Ibid. *expl.* non seulement du peché que nous avions contracté en Adam par notre origine ; mais encore d'une infinité d'autres pechés actuels que nous avions commis par nous-mêmes, & qui nous rendoient bien plus coupables que l'originel, comme étant bien plus volontaires & pleins de malice.

℣. 17. *expl.* C'est-à-dire, toute cette plénitude de graces dont on vient de parler ; sçavoir, la rémission du peché originel, celle de tous les pechés actuels, & le don de la justification avec toutes ses suites.

unum Jesum Christum.

gneront dans la vie " par un seul *homme*, *qui est* JESUS-CHRIST.

18. *Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem: sic & per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.*

18. Comme donc c'est par le peché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation: ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes " reçoivent la justification de la vie ".

19. *Sicut enim per inobedientiam unius hominis, peccatores constituti sunt multi: ita & per unius obeditionem, justi constituentur multi.*

19. Car comme plusieurs " sont devenus pecheurs par la desobéissance d'un seul, ainsi plusieurs " seront rendus justes " par l'obéissance " d'un seul.

20. *Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi au-*

20. Or la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du peché " :

℣. 17. *expl.* Pour marque que le propre effet de la vie bienheureuse, est de rendre libres ceux qu'elle fait vivre, & d'en faire des Rois & des Souverains, par l'union parfaite qu'ils auront avec Dieu, & par la participation de toutes ses perfections.

℣. 18. *expl.* qui lui appartiennent, & qu'il a spirituellement regenerés.

Ibid. *autr.* la justification & la vie.

℣. 19. *expl.* tous les hommes.

Ibid. *expl.* tous ceux qui appartiennent à JESUS-CHRIST selon l'élection éternelle de Dieu: car il ne parle pas ici de ceux qui ne sont à JESUS-CHRIST que pour un tems.

Ibid *suppl.* & participans de la vie éternelle, qui est la consommation de la justice.

Ibid. *expl.* par le merite de l'obéissance.

℣. 20. *lettr.* afin que le peché s'accrût. *expl.* Car encore que la loi ne porte pas d'elle-même les hommes au peché, elle ne laisse pas de leur être, à cause de leur corruption naturelle, une occasion de s'y abandonner davantage, & de le commettre avec plus de force & d'emportement, par la défense même qu'elle leur en fait.

mais où il y a eu une abondance de peché, Dieu a répandu une surabondance de grace ʺ;

tem abundavit delictum, superabundavit gratia:

21. afin que comme le peché avoit regné en *donnant* la mort, la grace de même regne ʺ par la justice ʺ, en *donnant* la vie éternelle par JESUS-CHRIST notre Seigneur ʺ.

21. *ut sicut regnavit peccatum in mortem; ita & gratia regnet per justitiam in vitam æternam per Jesum Christum Dominum nostrum.*

℣. 20. *ex.* Dieu ne s'étant pas contenté de pardonner les crimes aux pecheurs les plus execrables, & à ceux mêmes qui avoient été les homicides de son propre Fils; mais les ayant encore comblés d'une abondance prodigieuse de dons gratuits & de faveurs extraordinaires, comme cela s'est vû si manifestement dans le tems de l'Eglise naissante, tant à l'égard des Juifs que des autres peuples.

℣. 21. *expl.* fasse paroître à son tour la gloire de sa puissance & de sa vertu sur les fideles.

Ibid. *expl.* en les purifiant de leurs crimes, & leur inspirant une vie toute sainte.

Ibid. *expl.* Ces dernieres paroles ne se rapportent pas à celles qui précedent immédiatement, mais à celles-ci: *La grace regne de même.*

CHAPITRE VI.

§. 1. *Le baptisé mort au peché n'y doit plus revivre. Vie nouvelle.*

1. QUe dirons-nous donc ʺ? Demeurerons-nous dans le peché pour donner lieu à cette surabondance de la grace?

QUid ergo dicemus? permanebimus in peccato, ut gratia abundet?

℣. 1. *expl.* Que conclurons-nous donc de ce que nous venons d'enseigner? C'est une objection que S. Paul se propose, & à laquelle il sembloit avoir donné occasion dans les deux derniers versets du chapitre précedent.

2. *Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo?*

2. A Dieu ne plaise. Car étant *une fois* morts au peché ″, comment vivrons-nous encore dans le peché ″ ?

3. *An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus?*

3. Ne sçavez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jesus-Christ ″, nous avons été baptisés en sa mort ″ ? † 6. Dim. après la Pentec.

4. *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem: ut quomodo Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ita & nos in novitate vitæ ambulemus.*

4. Nous avons été ensevelis avec lui par le Baptême pour mourir *au peché* ″; afin que comme Jesus-Christ est ressuscité d'entre les morts, par la gloire de son Pere ″, nous marchions aussi dans une nouvelle vie. *Gal.* 3. 27. *Col.* 2. 12. *Ephes.* 4. 23. *Hebr.* 12. 1.

5. *Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus,*

5. Car si nous sommes entés *en lui* par la ressemblance de sa mort ″, nous 1. *Pet.* 2. 1. & 4. 2.

ỳ. 2. *expl.* y ayant renoncé si solemnellement pas le Baptême.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, comment pourrions-nous nous résoudre à le faire encore revivre en nous en y retombant tout de nouveau ?

ỳ. 3. *expl.* C'est-à-dire, unis à lui par le Baptême comme les membres le sont à leur chef; *ou*, baptisés en son nom, *ou* pour être ses disciples.

Ibid. *expl.* d'une maniere qui nous a rendus exterieurement semblables à Jesus-Christ mort. *grec. in mortem*; *i. e.* pour mourir avec lui, en sorte que dans le Baptême nous representons sa mort, en mourant à nos pechés.

ỳ. 4. *autr.* pour *représenter* sa mort. *expl.* par l'immersion de nos corps dans l'eau du Baptême, selon l'usage qui a duré dans l'Eglise jusqu'au douziéme siecle.

Ibid. *expl.* par la puissance pleine de gloire du Pere éternel : *ou*, qu'il a reçûe de son Pere pour se ressusciter après sa mort.

ỳ. 5. *expl.* en mourant au peché.

y serons aussi *entés* par la ressemblance de sa résurrection ‖ :

simul & resurrectionis erimus.

6. sçachant que notre vieil homme ‖ a été crucifié avec lui, afin que le corps du peché soit détruit ‖, & que desormais nous ne soyons plus asservis au peché.

6. *Hoc scientes; quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, & ultrà non serviamus peccato.*

7. Car celui qui est mort, est délivré ‖ du peché ‖.

7. *Qui enim mortuus est, justificatus est à peccato.*

8. Que si nous sommes morts avec Jesus-Christ ‖, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jesus-Christ ‖;

8. *Si autem mortui sumus cum Christo: credimus quia simul etiam vivemus cum Christo:*

9. parce que nous sçavons que Jesus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, &

9. *scientes quòd Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur, mors illi ultrà*

℣. 5. *expl.* en vivant comme lui d'une vie nouvelle.

℣. 6. *expl.* qui agit selon nos inclinations corrompues.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il s'étoit chargé de tous les pechés des hommes, & qu'il est mort en leur place pour les expier & en détruire la source, qui est la concupiscence, que la grace tient comme liée en cette vie.

℣. 7. *lettr.* justifié. *expl.* Celui qui est veritablement mort au peché, comme nous y sommes morts par le Baptême, est délivré de son esclavage.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que celui à qui la mort de Jesus-Christ est appliquée & appropriée par le Baptême, est plus affranchi de la servitude du peché, que s'il étoit mort lui-même sur la croix.

℣. 8. *expl.* à l'imitation de sa mort, aussi veritablement qu'il est mort aux fonctions de cette vie corruptible, & si nous perseverons dans cet état jusqu'à la fin.

Ibid. *expl.* que nous vivrons d'une vie nouvelle & pour jamais.

non dominabitur. que la mort n'aura plus d'empire sur lui ".

10. *Quòd enim mortuus est peccato, mortuus est semel: quod autem vivit, vivit Deo.*

10. Car quant à ce qu'il est mort, il est mort seulement une fois pour le peché; mais quant à la vie qu'il a maintenant, il vit pour Dieu ".

11. *Ita & vos existimate, vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.*

11. Considerez-vous de même comme étant morts au peché, & comme ne vivant plus que pour Dieu" en JESUS-CHRIST notre Seigneur ¶.

§. 2. *Que le peché ne soit plus notre roi, ni nous ses esclaves; ni nos corps ses armes.*

12. *Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.*

12. Que le peché" donc ne regne point dans votre corps mortel, ensorte que vous obéissiez à ses desirs déreglés.

13. *Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato: sed exhibete vos Deo, tamquam ex*

13. Et n'abandonnez point au peché les membres de votre corps, *pour lui servir* d'armes d'iniquité " : mais donnez-vous à

ỳ. 9. *expl.* comme elle en a eu lorsqu'il s'y est soumis volontairement pour l'amour de nous.

ỳ. 10. *autr.* à Dieu; *ou*, de Dieu; *ou*, en Dieu; c'est-à-dire, d'une vie toute divine & celeste, qui n'a rien de commun avec cette vie corruptible & terrestre, & par conséquent avec la mort.

ỳ. 11. *expl.* que pour l'aimer & le servir, en lui rapportant toutes les actions de votre vie, en demeurant étroitement unis à JESUS-CHRIST, comme à l'auteur de votre vie, & sans la grace duquel vous ne sçauriez vous promettre de mourir au peché, non plus que de vivre pour Dieu.

ỳ. 12. *expl.* la concupiscence, que les Théologiens appellent l'amorce du peché.

ỳ. 13. *expl.* d'instrument à vous faire commettre l'ini-

Dieu, comme devenus vivans de morts que vous étiez, & *consacrez*-lui les membres de votre corps, pour lui *servir* d'armes de justice ″.

mortuis viventes: & membra vestra arma justitiæ Deo.

14. Car le peché ne vous dominera plus″, parce que vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grace ″.

14. *Peccatum enim vobis non dominabitur: non enim sub lege estis, sed sub gratia.*

15. Quoi donc? Pecherons-nous, parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grace? Dieu nous en garde.

15. *Quid ergo? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia? Absit.*

Joan. 8. 34. 2. Petr. 2. 19.

16. Ne sçavez-vous pas que de qui que ce soit que vous vous soyez rendus esclaves pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du peché, pour y trouver la mort, ou de l'obéissance ″, pour y trouver la justice.

16. *Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus, cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obeditionis ad justitiam.*

quiré, & à faire la guerre à Dieu qui est son mortel ennemi: car encore que l'iniquité ne soit proprement que dans la volonté, elle s'execute souvent par les parties & les organes du corps.

℣. 13. *expl.* vous en servant comme d'instrumens pour pratiquer les œuvres de justice & de pieté.

℣. 14. *expl.* pour vous faire accomplir les mauvais desirs qu'il vous suggere.

Ibid. expl. *vous n'êtes plus sous la loi*, qui bien loin de fournir aux hommes les moyens necessaires de résister au peché, donnoit au contraire de nouvelles forces au peché par la défense qu'elle faisoit de le commettre; *mais sous la grace*, sous l'état de la grace où Dieu a ôté au peché toute la force qu'il avoit de nuire aux fideles, & où il leur donne tout ce qui est necessaire pour en remporter la victoire.

℣. 16. *lettr.* soit du peché pour la mort, soit de l'obéis-

17. *Gratias autem Deo, quòd fuiſtis ſervi peccati, obediſtis autem ex corde in eam formam doctrinæ, in quam traditi eſtis.*

17. Mais Dieu ſoit loué de ce qu'ayant été auparavant eſclaves du peché, vous avez obéi du fond du cœur à la doctrine *de l'Evangile*, ſur le modele de laquelle vous avez été formés ‖.

18. *Liberati autem à peccato ſervi facti eſtis juſtitiæ.*

18. Ainſi ayant été affranchis du peché, vous êtes devenus eſclaves de la juſtice ‖.

§. 3. *Se donner tout à Dieu, comme on s'eſt abandonné à l'injuſtice.*

19. *Humanum dico, propter infirmitatem carnis veſtræ: ſicut enim exhibuiſtis membra veſtra ſervire immunditiæ & iniquitati ad iniquitatem; ita nunc exhibe-*

19. Je † *vous* parle humainement ‖, à cauſe de la foibleſſe de votre chair. Comme vous avez fait ſervir les membres de votre corps à l'impureté & à l'injuſtice, pour commettre l'iniquité ‖, faites-les

† 7. Dim. après la Pentec.

ſance pour la juſtice. Par l'obéïſſance il entend la ſoumiſſion d'une foi vive, par laquelle nous adherons à la parole de Dieu, & nous embraſſons ſes commandemens.

℣. 17. *autr.* Vous avez obéï de cœur ſelon la forme de doctrine dans laquelle vous avez été établis. *grec.* εἰς τύπον: comparaiſon priſe des choſes qu'on jette en moule; *c'eſt-à-dire*, en conformant parfaitement votre croyance & vos actions à la doctrine qui vous a été enſeignée.

℣. 18. *expl.* ſans rien perdre de votre liberté, ni même le pouvoir de pecher qui eſt toujours dans les plus ſaints, mêmes pendant cette vie; mais en changeant l'attache volontaire & malheureuſe que vous aviez à l'iniquité, en une autre attache très-libre & très-forte pour la juſtice & pour la pieté.

℣. 19. *expl.* Je parle d'une maniere humaine & familiere; *ou*, qui n'eſt pas tout à fait exacte; *ou bien*, je ne demande de vous préſentement rien que de moderé & de facile; je vous parle avec beaucoup d'humanité & de condeſcendance.

Ibid *expl.* allant toujours croiſſant dans l'iniquité.

servir maintenant à la justice pour votre sanctification ″.

te membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.

20. Car lorsque vous étiez esclaves du peché, vous étiez libres à l'égard de la justice ″.

20. *Cùm enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.*

21. Quel fruit tiriez-vous donc alors de ces *desordres*, dont vous rougissez maintenant, puisqu'ils n'ont pour fin que la mort ″.

21. *Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? Nam finis illorum mors est.*

22. Mais à présent étant affranchis du peché ″, & devenus esclaves de Dieu″, votre sanctification est le fruit que vous en tirez; & la vie éternelle en sera la fin.

22. *Nunc verò liberati à peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem verò vitam æternam.*

23. Car la mort ″ est la solde & le payement

23. *Stipendia enim peccati, mors. Gratia*

℣. 19. *expl.* pour mener une vie sainte.

℣. 20. *expl.* vous ne faisiez rien pour elle, ce qui n'étoit qu'une fausse liberté, & un veritable libertinage.

℣. 21. *expl.* quelques agréables qu'ils vous parussent alors, *ils n'avoient pour fin que la mort* éternelle, qui auroit été votre partage si vous fussiez morts dans l'impénitence.

℣. 22. *expl.* Il veut seulement dire que l'état de liberté dans lequel ils sont entrés par la grace de Jesus-Christ, leur fait éviter tous les pechés notables: quoiqu'ils ne puissent s'exempter ici bas de toute sorte de pechés, même veniels.

Ibid. *expl.* par l'obéïssance que vous lui rendez en observant ses commandemens.

℣. 23. *expl.* la mort du corps, & à plus forte raison celle de l'ame, qui sera éternelle dans les reprouvés, & qui consiste essentiellement dans la privation de Dieu qui est l'unique vie de l'ame, comme l'ame est l'unique vie du corps.

autem Dei, vita æterna, in Christo Jesu Domino nostro.

du peché ; mais la vie éternelle est une grace ‖, & un don de Dieu en JESUS-CHRIST notre Seigneur ‖.

℣. 23. *expl.* La récompense des élus est appellée *grace*, encore que Dieu ne l'accorde aux adultes qu'après l'avoir meritée par leurs saintes actions ; parce qu'elle surpasse infiniment le prix & la valeur de leurs merites : & parce que tout le merite de ces actions n'est fondé que sur la pure grace de Dieu, qui en est l'auteur & le principe.

Ibid. *expl.* que nous obtenons par les merites de JESUS-CHRIST notre Seigneur.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Fideles morts à la loi, ne vivent plus que pour Dieu.*

1. *AN ignoratis, fratres, (scientibus enim legem loquor) quia lex in homine dominatur, quanto tempore vivit?*

1. IGnorez-vous, mes freres‖, (car je parla à ceux qui sont instruits de la loi) que la loi ne domine ‖ sur l'homme que pour autant de tems qu'elle vit ‖ ?

2. *Nam quæ sub viro est mulier, vi-*

2. Ainsi une femme mariée est liée par la loi *du* 1. *Cor.* 7. 39.

℣. 1. *expl.* L'Apôtre, après une assez longue disgression, vient à la preuve de ce qu'il avoit avancé dans le chapitre précedent ; que les fideles étant une fois morts & ressuscités spirituellement avec JESUS-CHRIST, ils ne sont plus sous la domination de la loi : & il confirme ensuite tout ce qu'il avoit établi dans le même chapitre touchant l'obligation que ces mêmes fideles ont de mener une vie nouvelle conforme à l'état de leur resurrection spirituelle.

Ibid. *expl.* n'exerce son empire & sa violence sur lui, en l'obligeant étroitement & sur peine de malédiction à l'observation de ses commandemens, sans lui donner la grace de les observer.

Ibid. *i. e.* qu'elle est en vigueur.

mariage à son mari tant qu'il est vivant ; mais lorsqu'il est mort, elle est dégagée de la loi qui la lioit à son mari ″.

vente viro, alligata est legi : si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est à lege viri.

3. Si donc elle épouse un autre homme pendant la vie de son mari ; elle sera tenue pour adultere : mais si son mari vient à mourir, elle est affranchie de cette loi ″ ; & elle en peut épouser un autre sans être adultere.

3. *Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro : si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est à lege viri : ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.*

4. Ainsi, mes freres, vous êtes vous-mêmes morts à la loi ″ par le corps de JESUS-CHRIST ″, pour être à un autre ″ qui est ressuscité d'entre les morts ″, afin que nous produisions des fruits pour Dieu ″.

4. *Itaque, fratres mei, & vos mortificati estis legi per corpus Christi : ut sitis alterius, qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.*

℣. 2. *expl.* Il compare la loi à un homme marié, & les hommes sujets à la loi, à une femme dont le mari vit encore.

℣. 3. *expl.* de la fidelité, de l'obéïssance.

℣. 4. *i. e.* la loi est morte pour vous.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que la mort que JESUS-CHRIST a soufferte en son corps a abrogé la loi, & a délivré les hommes de son joug & de sa condamnation ; mais pour les assujettir au joug aimable de JESUS, en sorte qu'ils lui appartiennent comme à un autre époux. Or il faut remarquer, que le dessein de l'Apôtre dans tout ce chapitre, n'est pas tant de se marquer lui-même en particulier, que de parler sous son nom de tous les sectateurs de la loi en general.

Ibid. *grec. aj.* mari.

Ibid. *suppl.* pour ne plus mourir : ce qui vous oblige à lui être d'autant plus inviolablement attachés, que vous ne serez jamais affranchis par sa mort de la loi du mariage que vous avez contracté avec lui par le Baptême.

Ibid. *expl.* Ces fruits sont les bonnes œuvres.

5. *Cùm enim essemus in carne, passiones peccatorum, quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti.*

5. Car lorsque nous étions dans la chair ″, les passions criminelles″ étant *excitées* par la loi ; agissoient ″ dans les membres de notre corps, & leur faisoient produire des fruits pour la mort ″.

6. *Nunc autem soluti sumus à lege mortis, in qua detinebamur, ita ut serviamus in novitate spiritûs, & non in vetustate litteræ.*

6. Mais maintenant nous sommes affranchis de la loi de mort″ dans laquelle nous étions retenus ″ : de sorte que nous servons *Dieu* dans la nouveauté de l'esprit ″, & non dans la vieillesse de la lettre ″.

§. 2. *Loi sainte par elle-même. Concupiscence irritée par la loi.*

7. *Quid ergo dicemus ? lex peccatum*

7. Que dirons-nous donc ? La loi est-elle pe-

ỳ. 5. *expl.* charnels, assujettis à la chair : *ou*, assujettis au culte servile & charnel que la loi nous prescrivoit.

Ibid. *lettr.* des pechés.

Ibid. *autr.* agissoit puissamment, selon la force du mot Grec, ἐνηργεῖτο ; c'est-à-dire, non seulement en se faisant sentir, ce qui n'est pas criminel de soi-même, mais en nous faisant consentir volontairement au plaisir qu'elles excitoient en nous.

Ibid. *expl.* pour marquer que la derniere fin où se terminoient toutes les actions des purs sectateurs de la loi, étoit la mort & la perdition.

ỳ. 6. *expl.* de la loi, qui par occasion nous causoit la mort, excitant en nous le desir du peché par la défense même qu'elle nous faisoit de le commettre.

Ibid. *grec.* étant morts à ce qui nous retenoit captifs. *autr.* le peché qui nous retenoit captifs étant morts. *Chrys.*

Ibid. *expl.* d'un culte tout nouveau & tout spirituel, qui n'est autre que la charité : *ou*, dans un esprit tout nouveau, qui est le renouvellement du cœur.

Ibid *expl.* non selon l'ancien culte de la loi écrite, qui n'étoit qu'un culte de crainte, qui laissoit le cœur dans sa dépravation & dans l'affection du peché.

ché " ? Dieu nous garde d'une telle pensée : mais je n'ai connu le peché que par la loi " ; car je n'aurois point connu la concupiscence, si la loi n'avoit dit : Vous n'aurez point de mauvais desirs.

Exod. 20. 17. Deut. 5. 21.

est ? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem : nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.

8. Mais le peché" ayant pris occasion de s'irriter du commandement, a produit en moi toutes sortes de mauvais desirs ; car sans la loi le peché étoit *comme* mort ".

8. *Occasione autem acceptâ peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat.*

9. Et pour moi, je vivois autrefois sans loi " : mais le commandement étant survenu, le peché est ressuscité ",

9. *Ego autem vivebam sine lege aliquando. Sed cùm venisset mandatum, peccatum revixit.*

ỳ. 7. *expl.* cause du peché, & par conséquent mauvaise en elle-même.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il y a beaucoup de choses qu'on n'auroit pas connues pour des pechés, si la loi ne les avoit fait connoître en les défendant : tel est le desir déreglé de beaucoup de choses illicites, dont avant la loi on ne regardoit que l'action exterieure comme peché.

ỳ. 8. *expl.* le desir déreglé ; *ou*, l'inclination naturelle que j'ai au peché.

Ibid. *expl.* Cette inclination au peché étoit comme morte & assoupie, elle n'étoit pas connue, & elle ne se faisoit pas sentir avec tant de violence.

ỳ. 9. *expl.* Tout le genre humain, & chaque Chrétien en particulier, passe par ces trois états ; d'abord sans loi, puis sous la loi, & après sous la grace : & c'est ce premier état que saint Paul exprime en sa personne, c'est-à-dire, le tems de l'ignorance, où l'on commet le peché sans connoître aucune loi qui le défende.

Ibid. *expl.* a repris de nouvelles forces en irritant les passions.

10. Ego

10. *Ego autem mortuus sum : & inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.*

10. & moi je suis mort ″. Et il s'est trouvé que le commandement qui devoit servir à me donner la vie, a servi à me donner la mort.

11. *Nam peccatum, occasione acceptâ per mandatum, seduxit me, & per illud occidit.*

11. Car le peché ayant pris occasion du commandement, m'a trompé, & m'a tué par le commandement même ″.

12. *Itaque lex quidem sancta, & mandatum sanctum, & justum, & bonum.*

12. Ainsi la loi est *1. Tim.*
sainte à la verité, & le *2. 8.*
commandement est saint, juste & bon ″.

13. *Quod ergo bonum est, mihi factum est mors ? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem : ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.*

13. Ce qui étoit bon *en soi* m'a-t-il donc causé la mort ? Nullement ; mais c'est le peché & la concupiscence, qui m'ayant causé la mort par une chose qui étoit bonne, a fait paroître ce qu'elle étoit ; de sorte qu'elle est devenue par le commandement même une source plus abondante de peché ″.

§. 3. *Saint Paul ne fait pas ce qu'il veut. Loi de la chair, loi de l'esprit : combat des deux.*

14. *Scimus enim*

14. Car nous sçavons

℣. 10. *expl.* Je suis devenu sujet à la peine portée contre les transgresseurs de la loi.

℣. 11. *expl.* Car l'inclination corrompue de la nature s'irrite & devient plus violente par la connoissance de la loi qui défend ce qu'elle desire.

℣. 12. *expl.* C'est donc à la corruption de notre cœur que nous devons nous en prendre de nos égaremens.

℣. 13. *lettr.* qui pour paroître peché m'a causé la mort, par ce qui étoit bon, afin que le peché paroisse excessivement pecheur par le commandement.

ché" ? Dieu nous garde d'une telle pensée : mais je n'ai connu le peché que par la loi " ; car je n'aurois point connu la concupiscence, si la loi n'avoit dit : Vous n'aurez point de mauvais desirs.

Exod. 20. 17. Deut. 5. 21.

est ? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem : nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.

8. Mais le peché" ayant pris occasion de s'irriter du commandement, a produit en moi toutes sortes de mauvais desirs ; car sans la loi le peché étoit *comme* mort ".

8. *Occasione autem acceptâ peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat.*

9. Et pour moi, je vivois autrefois sans loi " : mais le commandement étant survenu, le peché est ressuscité ",

9. *Ego autem vivebam sine lege aliquando. Sed cùm venisset mandatum, peccatum revixit.*

ỳ. 7. *expl.* cause du peché, & par conséquent mauvaise en elle-même.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il y a beaucoup de choses qu'on n'auroit pas connues pour des pechés, si la loi ne les avoit fait connoître en les défendant : tel est le desir dereglé de beaucoup de choses illicites, dont avant la loi on ne regardoit que l'action exterieure comme peché.

ỳ. 8. *expl.* le desir déreglé ; *ou*, l'inclination naturelle que j'ai au peché.

Ibid. *expl.* Cette inclination au peché étoit comme morte & assoupie, elle n'étoit pas connue, & elle ne se faisoit pas sentir avec tant de violence.

ỳ. 9. *expl.* Tout le genre humain, & chaque Chrétien en particulier, passe par ces trois états ; d'abord sans loi, puis sous la loi, & après sous la grace : & c'est ce premier état que saint Paul exprime en sa personne, c'est-à-dire, le tems de l'ignorance, où l'on commet le peché sans connoître aucune loi qui le défende.

Ibid. *expl.* a repris de nouvelles forces en irritant les passions.

10. Ego

10. *Ego autem mortuus sum : & inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.*

10. & moi je suis mort[v]. Et il s'est trouvé que le commandement qui devoit servir à me donner la vie, a servi à me donner la mort.

11. *Nam peccatum, occasione acceptâ per mandatum, seduxit me, & per illud occidit.*

11. Car le peché ayant pris occasion du commandement, m'a trompé, & m'a tué par le commandement même[v].

12. *Itaque lex quidem sancta, & mandatum sanctum, & justum, & bonum.*

12. Ainsi la loi est sainte à la verité, & le commandement est saint, juste & bon[v]. 1. Tim. 1. 8.

13. *Quod ergo bonum est, mihi factum est mors ? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem : ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.*

13. Ce qui étoit bon *en soi* m'a-t-il donc causé la mort ? Nullement ; mais c'est le peché & la concupiscence, qui m'ayant causé la mort par une chose qui étoit bonne, a fait paroître ce qu'elle étoit ; de sorte qu'elle est devenue par le commandement même une source plus abondante de peché[v].

§. 3. *Saint Paul ne fait pas ce qu'il veut. Loi de la chair, loi de l'esprit : combat des deux.*

14. *Scimus enim*

14. Car nous sçavons

ỿ. 10. *expl.* Je suis devenu sujet à la peine portée contre les transgresseurs de la loi.

ỿ. 11. *expl.* Car l'inclination corrompue de la nature s'irrite & devient plus violente par la connoissance de la loi qui défend ce qu'elle desire.

ỿ. 12. *expl.* C'est donc à la corruption de notre cœur que nous devons nous en prendre de nos égaremens.

ỿ. 13. *lettr.* qui pour paroître peché m'a causé la mort, par ce qui étoit bon, afin que le peché paroisse excessivement pecheur par le commandement.

que la loi est spirituelle ″; mais pour moi je suis charnel ″, étant vendu pour être assujetti au peché ″.

quia lex spiritualis est : ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Je n'approuve ″ pas ce que je fais, parce que ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je hai ″.

15. *Quod enim operor, non intelligo : non enim quod volo bonum, hoc ago : sed quod odi malum, illud facio.*

16. Que si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi ″, *& je reconnois* qu'elle est bonne.

16. *Si autem quod nolo, illud facio : consentio legi, quoniam bona est.*

17. Ainsi ce n'est plus moi qui fais cela : mais c'est le peché ″ qui habite en moi.

17. *Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.*

18. Car je sçai qu'il n'y a rien de bon en moi, c'est-à-dire, dans ma chair ″ ;

18. *Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea,*

ỷ. 14. *expl.* nous commande des choses toutes spirituelles, telles que sont l'amour de Dieu & du prochain, la conversion du peché, & le détachement de tout ce qui est charnel & sensible. Il parle de la loi qui concerne les mœurs, & qui est contenue dans le Décalogue.

Ibid. *expl.* j'ai des inclinations toutes charnelles & directement opposées à ce que la loi m'ordonne. L'Apôtre parle en la personne de tous les justes, qui gémissent en cette vie sous le poids de la concupiscence & de ses mouvemens involontaires.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, asservi par la condition de mon origine, à la concupiscence charnelle & à tous ses desirs, comme un esclave qui auroit été vendu à prix d'argent, & qui ne pourroit plus secouer le joug de sa servitude.

ỷ. 15. *lettr.* Je ne connois pas, &c.

Ibid. *expl.* C'est-à dire, je voudrois bien ne point ressentir de mauvais desirs, & cependant j'en ressens quoique je n'y consente point, & qu'ils me déplaisent. *Menoch.*

ỷ. 16. *expl.* car ma volonté lui est conforme.

ỷ. 17. *expl.* la concupiscence.

ỷ. 18. *expl.* Il n'y a rien dans la partie sensitive qui me

bonum. Nam velle, adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio.

19. *Non enim quod volo bonum, hoc facio: sed quod nolo malum, hoc ago.*

20. *Si autem quod nolo, illud facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum.*

21. *Invenio igitur legem, volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum adjacet:*

22. *condelector enim legi Dei secundùm interiorem hominem:*

23. *video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, & captivantem me in*

parce que je trouve en moi la volonté de faire le bien; mais je ne trouve point le moyen de l'accomplir.

19. Car je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je ne veux pas ‖.

20. Que si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le peché qui habite en moi.

21. Lors donc que je veux faire le bien, je trouve en moi une loi *qui s'y oppose* ‖, parce que le mal résïde en moi.

22. Car je me plais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ‖;

23. mais je tens ‖ dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, & qui me rend cap-

porte au bien; mais je ne trouve dans la corruption qui m'est naturelle, que de l'inclination & de la pente pour le mal. *Menoch.*

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'execute pas les bons desirs qu'il conçoit, mais qu'il fait le mal qu'il ne veut pas: ce qui s'entend des mouvemens indéliberés & involontaires.

℣. 21. *expl.* C'est-à dire, le poids & le penchant de la concupiscence, qui lui fait sentir que le mal est attaché & comme enraciné en lui, & que la grace seule peut l'en délivrer.

℣. 22. *expl.* selon l'esprit guéri par la grace de JESUS-CHRIST.

℣. 23. *lettr.* je vois.

tif sous la loi du peché ″, qui est dans les membres de mon corps.

lege peccati, quæ est in membris meis.

24. Malheureux hommes que je suis? Qui me délivrera de ce corps de mort ″?

24. *Infelix ego homo! Quis me liberabit de corpore mortis hujus?*

25. *Ce sera* la grace de Dieu par JESUS-CHRIST″ notre Seigneur. Et ainsi je suis moi-même soumis & à la loi de Dieu selon l'esprit, & à la loi du peché selon la chair ″.

25. *Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei; carne autem, legi peccati.*

ỷ. 23. *expl.* sous la concupiscence qui porte & sollicite au peché. *Men. cb.*

ỷ. 24. *lettr.* du corps de cette mort. *expl.* de ce corps sujet à la mort & aux desirs du peché.

ỷ. 25. *grec* Je rends graces à Dieu par JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* C'est à-dire, à la concupiscence; non pas en y consentant, mais en souffrant malgré moi ses mouvemens & ses impressions.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Juste délivré de la loi de Dieu. Vie de la chair : vie de l'esprit, contraires & inalliables.*

1. IL n'y a donc point maintenant de condamnation pour ceux qui sont ″ en JESUS-CHRIST, & qui ne marchent point selon la chair ″.

1. *Nihil ergo nunc damnationis est iis, qui sunt in Christo Jesu, qui non secundùm carnem ambulant.*

ỷ. 1. *expl.* entés, regenerés, incorporés.

Ibid. *grec.* mais selon l'esprit. *expl.* C'est-à-dire, qui ne suivent point dans leurs actions les inclinations corrompues, qui n'en accomplissent point les desirs, qui ne se laissent point emporter à ses mouvemens déreglés.

2. *Lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me à lege peccati & mortis.*	2. parce que la loi de l'esprit de vie ″, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi de peché & de mort ″.
3. *Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem: Deus filium suum mittens in similitudinem carnis peccati: & de peccato damnavit peccatum in carne,*	3. Car ce qu'il étoit impossible que la loi fît, la chair la rendant foible *&* impuissante; Dieu *l'a fait* ayant envoyé son propre Fils revêtu d'une chair semblable à la chair de peché ″; & à cause du peché il a condamné le peché dans la chair ″.
4. *ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundùm carnem ambulamus, sed secundùm spiritum.*	4. afin que la justice de la loi ″ soit accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.

℣. 2. *expl.* la loi de l'Evangile. *autr.* parce que la loi de l'esprit qui donne la vie, m'a délivré par Jesus Christ.

Ibid. *expl.* de la malédiction de la loi, qui par occasion cause le peché & la mort de l'ame.

℣. 3. *expl.* à celle des hommes pecheurs, en ce qu'elle étoit assujettie comme la leur aux miseres de cette vie, qui sont la peine du peché, mais qui en effet étoit très-pure, & exempte de tout mal.

Ibid. *expl.* Dieu voyant l'impuissance de la loi pour expier & pour éviter les pechés, à cause de la corruption de notre nature infectée de peché, & dominée par la concupiscence, il a envoyé son Fils dans un corps passible & mortel, qu'il a offert en sacrifice pour expier le peché, & nous meriter la grace de l'éviter. *autr.* & il a condamné le peché par le peché dans la chair; c'est-à-dire, par la chair de Jesus-Christ, portant la ressemblance du peché, ou devenue hostie pour le peché, l'ayant condamné à la mort en notre place, quoiqu'il fût la sainteté même. Saint Augustin entend aussi par le peché que Dieu a condamné, le démon prince du peché.

℣. 4. *expl.* que la loi promettoit, mais qu'elle ne pouvoit nous donner.

5. Car ceux qui sont charnels ″, aiment & goûtent les choses de la chair ; & ceux qui sont spirituels, aiment & goûtent les choses de l'esprit.

5. Qui enim secundùm carnem sunt, quæ carnis sunt, sapiunt : qui verò secundùm spiritum sunt, quæ sunt spiritûs, sentiunt.

6. Or cet amour des choses de la chair est une mort ; au-lieu que l'amour des choses de l'esprit est la vie & la paix ″ :

6. Nam prudentia carnis, mors est : prudentia autem spiritûs, vita & pax :

7. car cet amour des choses de la chair ″ est ennemi de Dieu″, parce qu'il n'est point soumis à la loi de Dieu, & ne le peut être.

7. quoniam sapientia carnis inimica est Deo : legi enim Dei non est subjecta, nec enim potest.

8. Ceux donc qui vivent selon la chair ″, ne peuvent plaire à Dieu.

8. Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.

9. Mais pour vous ″, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit ; si toutefois ″ l'Esprit de Dieu habite en vous. Que si quelqu'un n'a point l'Esprit de JESUS-CHRIST, il n'est point à lui.

9. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu : si tamen spiritus Dei habitat in vobis.

℣. 5. *expl.* qui suivent le mouvement de la concupiscence.

℣. 6. *lettr.* car la prudence de la chair est mort, mais la prudence de l'esprit est vie & paix. L'Apôtre fait entendre, qu'il n'y a que trouble & que mort, quand l'on aime ce que l'on doit haïr, & qu'il n'y a que paix pour celui qui aime Dieu & sa loi sans bornes & sans mesure.

℣. 7. *lettr.* la sagesse de la chair.

Ibid. *grec.* une inimitié contre Dieu.

℣. 8. *lettr.* dans la chair.

℣. 9. *expl.* qui avez quitté le Judaïsme, & tous tant que vous êtes de fideles, de quelque nation que vous soyez.

Ibid. *grec.* puisque.

10. *Si autem Christus in vobis est: corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus verò vivit propter justificationem.*

11. *Quòd si Spiritus ejus, qui suscitavit Jesum à mortuis, habitat in vobis: qui suscitavit Jesum Christum à mortuis, vivificabit & mortalia corpora vestra propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.*

10. Mais si JESUS-CHRIST est en vous, quoique le corps soit mort *en vous* à cause du peché ", l'esprit est vivant à cause de la justice ".

11. Que si l'Esprit de celui qui a ressuscité JESUS d'entre les morts, habite en vous, celui qui a ressuscité JESUS-CHRIST d'entre les morts ", donnera aussi la vie à vos corps mortels" par son Esprit qui habite en vous ".

§. 2. *Enfans de Dieu poussés par l'esprit de Dieu, l'aiment comme leur pere, soupirent après leur délivrance.*

12. *Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundùm carnem vivamus.*

12. Ainsi † mes freres, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair ". † 8. Dim après la Pentec.

℣. 10. *expl.* C'est-à-dire, quoique l'homme soit sujet à la mort, & ait en lui le principe de la mort du peché à cause de celui de notre premier pere, il a néanmoins par la grace & l'Esprit de JESUS-CHRIST, & la vie de la justice & l'esperance de la vie de la gloire pour l'ame & pour le corps qui ressuscitera glorieux selon le modele de celui de JESUS-CHRIST.

Ibid. *autr.* l'Esprit de Dieu est en vous une source de vie par la justice.

℣. 11. *expl.* La resurrection de JESUS-CHRIST est attribuée au Pere, comme au premier principe de toutes les opérations divines: ce qui n'empêche pas que JESUS-CHRIST, qui opere toujours conjointement avec son Pere, ne se soit ressuscité lui-même par sa propre vertu.

Ibid. *expl.* en les ressuscitant & en les rendant glorieux & immortels.

Ibid. *autr.* parce que son Esprit habite en vous.

℣. 12. *expl.* pour suivre les desirs déreglés de la concu-

13. Que si vous vivez selon la chair, vous mourrez "; mais si vous faites mourir par l'esprit " les œuvres de la chair ", vous vivrez ".

14. Car tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu sont enfans de Dieu".

2. Tim. 1. 7. 15. Aussi vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, pour vous conduire encore par la crainte: mais

Gal. 4. 5. vous avez reçu l'Esprit de l'adoption des enfans", par lequel" nous crions: Mon Pere, mon Pere ".

16. Et c'est cet Esprit

13. *Si enim secundùm carnem vixeritis, moriemini: si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.*

14. *Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.*

15. *Non enim accepistis spiritum servitutis iterùm in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus: Abba (Pater)*

16. *Ipse enim Spiri-*

piscence: l'Apôtre laisse à suppléer, que c'est à l'esprit que nous sommes redevables, & que c'est selon l'esprit que nous devons vivre.

ỳ. 13. *expl.* de la mort éternelle, qui est une suite de la mort du peché.

Ibid. *expl.* résidant & agissant en vous par sa grace.

Ibid. *expl.* ses mouvemens déreglés, qui sont toujours en l'homme jusqu'à la mort, quoiqu'ils n'y regnent pas pleinement, mais qu'ils y soient comme crucifiés tandis que cet esprit habite en lui.

Ibid. *expl.* dès-à-present de la vie de la grace, & ensuite la vie éternelle.

ỳ 14. *expl.* par adoption: & l'heritage de la vie éternelle leur est promis, s'ils vivent & agissent en enfans de Dieu par la vertu de son Esprit.

ỳ. 15. *expl.* C'est-à-dire, l'esprit d'amour & de charité, qui est le propre caractere de ceux que Dieu a adoptés pour ses enfans, & qui consiste à leur faire observer ses commandemens avec une pleine liberté, & non par la crainte des peines.

Ibid. *lettr.* dans lequel.

Ibid. *lettr.* Abba, Pere. *expl.* Il renferme dans cette expression tous les témoignages d'amour & de tendresse que les fideles peuvent donner à Dieu, lorsqu'ils se présentent devant lui.

tus testimonium reddit spiritui nostro, quòd sumus filii Dei.

qui rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes enfans de Dieu ‖.

17. *Si autem filii, & heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi : si tamen compatimur, ut & conglorificemur.*

17. Que si nous sommes enfans, nous sommes aussi heritiers, heritiers de Dieu, & coheritiers de JESUS-CHRIST ¶ ; pourvû toutefois que nous souffrions avec lui ‖ afin que nous soyons glorifiés avec lui ‖.

18. *Existimo enim quòd non sunt condigna passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.*

18. Car † je suis persuadé que les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire, qui sera un jour découverte en nous ‖.

† 4. Dim. après la Pentec. Plusieurs SS. Mart.

19. *Nam expectatio creaturæ, revelationem filiorum Dei expectat.*

19. Aussi les créatures attendent ‖ avec grand desir la manifestation des enfans de Dieu ‖ ;

℣. 16. *expl.* L'esprit d'amour qui est en nous en qualité de Chrétiens, étant directement opposé à l'état des esclaves, & inséparable de l'état des enfans.

℣. 17. *expl.* à son exemple, dans l'union de ses souffrances, tous les maux que Dieu, par sa providence & par sa justice, a attachés à cette vie mortelle.

Ibid. *expl.* aussi-bien que lui ; *ou*, que nous jouissions de la même gloire & de la même béatitude que lui, quoiqu'en un degré fort inférieur.

℣. 18. *expl.* Il ne dit pas que Dieu nous doit donner un jour : parce qu'il ne lui reste plus qu'à manifester en nous, ce qu'il nous a déja donné dans son decret éternel, supposé que nous soyons du nombre des élus, & à nous rendre effectivement participans de ce qu'il nous a destiné de toute éternité.

℣. 19. *autr.* car toute créature est dans le desir & dans l'attente de la gloire. *expl* en sa maniere, par la pente & l'inclination qu'elle a naturellement à sa perfection.

Ibid. *expl.* le tems où les enfans de Dieu seront manifestement distingués d'avec les pecheurs.

20. parce qu'elles sont assujetties à la vanité ", & elles ne le sont pas volontairement, mais à cause de celui qui les y a assujetties ";

21. avec esperance d'être délivrées de cet asservissement à la corruption, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu ".

22. Car nous sçavons que jusqu'à maintenant " toutes les créatures soupirent, & sont *comme* dans le travail de l'enfantement ".

23. Et non seulement elles, mais nous encore qui possedons les premices de l'esprit ", nous soupi-

20. *Vanitati enim creatura subjecta est: non volens, sed propter eum, qui subjecit eam in spe:*

21. *quia & ipsa creatura liberabitur à servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei.*

22. *Scimus enim quòd omnis creatura ingemiscit, & parturit usque adhuc.*

23. *Non solùm autem illa, sed & nos ipsi primitias spiritûs habentes: & ipsi intra*

℣. 20. *expl.* A l'abus qu'en font les pécheurs, ne les rapportant point, comme ils le doivent, à la fin pour laquelle elles ont été créées. Le Pape Gelase après saint Augustin, explique cela des fideles qui gémissent de se voir assujettis à la corruption de la concupiscence.

Ibid. *expl.* par l'homme qui se les assujettit, en les détournant de leur fin naturelle, pour les faire servir à ses cupidités. *Ou bien*, selon l'explication de ceux qui entendent par *la vanité* le changement & la corruption où sont sujettes toutes les créatures & toutes les parties de ce monde inférieur, par l'ordre de Dieu qui les y a assujettis pour un tems pour le service des hommes.

℣. 21. *expl.* à l'heureux état des fideles ressuscités, qui seront alors entierement délivrés de toute sorte de corruption du corps & de l'esprit.

℣. 22. tant que la concupiscence subsistera.

Ibid. *expl.* Ce que l'Apôtre ajoute, pour faire comprendre avec combien d'inclination & de vehemence, tout cet univers tend à sa réformation, & à la perfection que Dieu lui doit donner un jour.

℣. 23. *expl.* Les fideles ne reçoivent dans ce monde que

nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri.

rons & nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption divine, la rédemption & la délivrance de nos corps [v]. ¶.

§. 3. *Nous sommes sauvés par l'esperance. Le saint Esprit prie en nous ; qui sera contre nous.*

24. *Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur, non est spes : nam quod videt quis ; quid sperat?*

24. Car c'est en esperance que nous sommes sauvés [v]. Or quand on voit ce qu'on a esperé, ce n'est plus esperance, puisque nul n'espere ce qu'il voit déja [v].

25. *Si autem quod non videmus, speramus : per patientiam expectamus.*

25. Que si nous esperons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons avec patience [v].

26. *Similiter autem & Spiritus adjuvat infirmitatem nostram : nam quid oremus, sicut oportet, nescimus : sed ipse Spiritus po-*

26. De plus, l'Esprit *de Dieu* nous aide dans notre foiblesse. Car nous ne sçavons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prieres, pour le prier com-

comme les premiers fruits du Saint-Esprit, mais dans la gloire ils en recevront la plenitude, chacun selon la mesure de ses merites & du don de JESUS-CHRIST.

ÿ. 23. *expl.* l'exemption de tous maux, de laquelle jouiront nos corps, lorsque par la résurrection ils cesseront d'être sujets à la mort, & à toutes les miseres qui l'accompagnent & qui la précedent.

ÿ. 24. *expl.* Nous ne possedons pas encore le salut, mais nous l'attendons par l'esperance avec autant d'assurance que si nous le possedions déja.

Ibid. *lettr.* l'esperance qui se voit n'est plus esperance : car qui est-ce qui espere ce qu'il voit?

ÿ. 25. *expl.* La rédemption & la délivrance de la corruption du corps est le dernier effet de l'adoption parfaite, & les fideles qui vivent d'une foi vive, l'attendent avec patience & soumission à l'ordre de Dieu.

me il faut"; mais le Saint-Esprit lui-même prie pour nous" par des gémissemens ineffables ".

stulat pro nobis gemitibus inarrabilibus.

27. Et celui qui pénetre le fond du cœur, entend bien quel est le desir de l'Esprit, parce qu'il ne demande rien que selon Dieu pour les saints ".

27. *Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus: quia secundùm Deum postulat pro sanctis.*

28. Or nous sçavons que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qu'il a appellés selon son decret pour être saints ".

28. *Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis, qui secundùm propositum vocati sunt sancti.*

29. Car ceux qu'il a con-

29. *Nam quos præs-*

℣. 26. *expl.* Ce qui ne signifie pas qu'à parler absolument & en general, nous ne sçachions pas ce qu'il lui faut demander, puisque JESUS-CHRIST nous a marqué lui-même toutes les demandes que nous devons faire à Dieu, mais seulement que dans l'état de corruption où nous sommes, il arrive souvent que dans les occasions particulieres, ne sçachant pas précisément ce qui nous est necessaire, ni si ce que nous souhaitons est à notre égard du nombre des choses qu'il nous ordonne de demander, nous ne sçavons quelle priere lui faire, à moins qu'il ne nous l'inspire & qu'il ne nous découvre par son esprit ce que nous lui devons particulierement demander.

Ibid. *expl.* il nous fait prier comme il faut.

Ibid. *expl.* qui se forment au fond du cœur d'une maniere & par des mouvemens qui ne se peuvent exprimer aux hommes, & qui n'ont pas besoin de paroles pour se faire connoître à Dieu.

℣. 27. *expl.* non en intercedant pour eux en qualité de médiateur, ce qui ne peut convenir qu'à JESUS-CHRIST en tant qu'homme, mais comme on l'a déja marqué, en leur faisant demander eux-mêmes.

℣. 28. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu ménage de telle sorte tous les évenemens, toutes les afflictions, & les chutes mêmes qui arrivent aux élus, que tout sert à leur sanctification, & à leur salut.

civit, & prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.

nus dans sa prescience", il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils", afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs freres".

30. *Quos autem prædestinavit, hos & vocavit: & quos vocavit, hos & justificavit: quos autem justificavit, illos & glorificavit.*

30. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appellés; & ceux qu'il a appellés"; il les a aussi justifiés; & ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés".

31. *Quid ergo dicemus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

31. Après cela que devons-nous dire? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous"?

ỳ. 29. *expl.* ceux qu'il a de toute éternité choisis & comme marqués & agréés d'entre tout le reste des hommes: c'est ainsi que se prend le mot de *connoître* dans une infinité d'endroits de l'Ecriture.

Ibid. *expl.* Il a résolu & arrêté de les rendre parfaitement semblables à son Fils, non seulement dans la gloire, mais aussi dans les souffrances qui lui ont servi de moyen pour la mériter.

Ibid. *expl.* JESUS CHRIST est appellé le premier-né: 1. Parce qu'il est par nature Fils de Dieu, & que les autres ne le sont que par adoption: 2. Parce que JESUS a été prédestiné avant tous les autres hommes à la gloire du Fils de Dieu: 3. Parce que sa prédestination est le modele & la cause de celle des autres, & dans la fin & dans les moyens; car ce n'est que pour lui, qu'en lui & que par lui que nous méritons d'être prédestinés.

ỳ. 30. *expl.* C'est-à-dire; qu'il a résolu de les appeller à la foi & les y faire obéir. & cela en vertu de cette prédestination & de ce decret absolu: car il ne parle point ici non plus que dans le verset précédent, de la vocation generale commune aux réprouvés & aux prédestinés, qui demeure souvent sans effet.

Ibid. *expl.* ainsi comme il les a prédestinés gratuitement, il les glorifie aussi gratuitement.

ỳ. 31. *expl.* C'est-à-dire, que malgré toutes les persecutions & les afflictions, le decret de Dieu aura son effet à notre égard, & que ceux qu'il a prédestinés ne pourront lui être arrachés.

32. S'il n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous tous, que ne nous donnera-t-il point après nous l'avoir donné " ?

33. Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu même qui les justifie ".

34. Qui osera les condamner " ? JESUS-CHRIST est mort ? & il n'est pas mort seulement, mais il est encore ressuscité ; il est à la droite de Dieu où il intercede pour nous.

† Saint Ignace Martyr.

35. †. Qui donc nous separera de l'amour de JESUS-CHRIST " ? Sera-ce l'affliction", ou les déplai-

32. *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit sed pro nobis omnibus tradidit illum: quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ?*

33. *Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus qui justificat.*

34. *Quis est qui condemnet ? Christus Jesus, qui mortuus est, immò qui & resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*

35. *Quis ergo nos separabit à caritate Christi? tribulatio ? an angustia ? an fames ?*

℣. 32. *expl.* Se peut-il faire que nous ayant accordé la plus grande de toutes les graces, qui est celle d'avoir livré son propre Fils pour nous, il voulût nous en refuser aucune, & particulierement celle du salut, sans laquelle toutes les autres deviendroient inutiles pour nous ?

℣. 33. *suppl.* si ce n'est en vain : comme s'il vouloit dire, que c'est une prétention ridicule de penser leur pouvoir nuire le moins du monde par toutes sortes d'accusations, Dieu les ayant aimés & leur ayant préparé le salut de toute éternité. *autr.* Sera-ce Dieu ? C'est lui qui les justifie.

℣. 34. *suppl.* avec justice, & ensorte que cette condamnation leur puisse apporter aucun veritable dommage. L'Apôtre veut seulement assurer que toutes ces sortes d'accusations & de condamnations sont vaines & de nul effet devant Dieu, & qu'elles ne peuvent changer le decret éternel de leur salut.

℣. 35. *expl.* soit de l'amour que JESUS-CHRIST nous porte, ou de celui que nous portons à JESUS-CHRIST ; & ainsi rien ne pourra ravir aux élus le don inestimable de la perseverance.

Ibid. *expl.* les peines du corps.

an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius?

36. *(sicut scriptum est: Quia propter te mortificamur totâ die: æstimati sumus sicut oves occisionis.)*

37. *Sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos.*

38. *Certus sum enim, quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes,*

firs", ou la persecution, ou la faim, ou la nudité, ou les perils, ou le fer & la violence,

36. selon qu'il est écrit: On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. *Psal. 43. 22.*

37. Mais parmi tous ces maux, nous demeurons victorieux par celui qui nous a aimé".

38. Car je suis assuré" que ni la mort, ni la vie", ni les anges", ni les principautés, ni les puissances", ni les choses pré-

℣. 35. *expl.* les déplaisirs extrêmes de l'esprit & le serrement de cœur.

℣. 37. *expl.* Ainsi ce n'est pas par leur propre vertu ni par leurs propres mérites que les élus persévèrent; mais par la grace de Dieu qui les a prédestinés. *lettr.* à cause de celui.

℣. 38. *expl.* L'Apôtre dit ceci & tout ce qui suit, au nom des prédestinés considerés comme tels, en general seulement. Car il est certain qu'à l'égard de chaque fidele en particulier, il n'y en a pas un, à moins que d'en avoir une révélation particuliere, qui soit pleinement assuré de son salut, & qui ne doive apprehender de n'être pas du nombre des prédestinés. Ce qui n'empêche pas que ceux qui apperçoivent en eux-mêmes des marques de prédestination, ne puissent croire & supposer moralement, qu'ils sont du nombre des prédestinés, & sur cette supposition ils ne puissent dire avec une pleine confiance en la grace de Dieu, ce que dit l'Apôtre dans ce verset.

Ibid. *expl.* ni la crainte de la mort, ni l'amour de la vie.

Ibid. *expl.* Il entend les démons, les anges apostats; car il n'y a que ceux-là seuls qui pourroient entreprendre de nous priver des effets de l'amour de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* les principaux d'entre les démons à qui l'A-

sentes, ni les futures", ni la violence,

39. ni tout ce qu'il y a de plus haut, ou de plus profond", ni toute autre créature, ne nous pourra jamais séparer de l'amour de Dieu" en JESUS-CHRIST notre Seigneur ¶.

neque instantia, neque futura, neque fortitudo,

39. *neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit non separare à caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.*

pôtre donne ces noms. *Eph.* 6. 12. 1. *Cor.* 15. 24. ou les Princes & les Puissances du monde.

ỳ. 38. *expl.* ni les tourmens que nous souffrons tous les jours, ni d'autres plus terribles dont nous sommes menacés à l'avenir.

ỳ. 39. *lettr.* ni la hauteur, ni la profondeur. *expl.* ni l'espérance des honneurs, ni la crainte des plus fâcheux abaissemens; *ou*, ni rien de ce qui est dans le ciel, ou sur la terre.

Ibid. *expl.* que Dieu nous porte, ou que nous portons à Dieu.

CHAPITRE IX.

§. 1. *Saint Paul veut être anathême pour les Juifs. Vrais Israëlites.*

1. JESUS-CHRIST m'est témoin que je dis la verité". Je ne ments point, ma conscience me rendant ce témoignage par le Saint-Esprit,

2. que je suis saisi d'une tristesse profonde, & que mon cœur est pressé sans cesse d'une vive douleur":

1. *Veritatem dico in Christo non mentior, testimonium mihi perhibente conscientiâ meâ in Spiritu sancto:*

2. *quoniam tristitia mihi magna est: & continuus dolor cordi meo.*

ỳ. 1. *lettr.* Je dis la verité en JESUS-CHRIST.

ỳ. 2. *expl.* La cause de la douleur & de la tristesse de l'A-

3. *Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis; qui sunt cognati mei secundùm carnem,*

3. jusques-là que j'eusse desiré " de devenir moi-même anathême, & d'être séparé de JESUS-CHRIST ", pour mes freres ", qui sont d'un même sang que moi, selon la chair; *Act. 9. 2. 1. Cor. 15. 9.*

4. *qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, & gloria, & testamentum, & legislatio, & obsequium, & promissa:*

4. qui sont les Israëlites, à qui appartient l'adoption des enfans *de Dieu* ", sa gloire ", son alliance, sa loi, son culte & ses promesses;

5. *quorum patres, & ex quibus est Christus secundùm carnem,*

5. de qui *les Patriarches* sont les peres, & desquels est sorti selon la chair de

pôtre étoit la dureté & l'incrédulité des Juifs, qui mettoient toute leur confiance dans la loi de Moïse, & qui renonçant à la grace de l'Evangile, se rendoient indignes du salut éternel.

℣. 3. *lettr.* je désirois.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, d'être éternellement privé de la présence de JESUS-CHRIST, si cela se pouvoit, sans être privé de son amour. *Voyez Exod.* 32. 32. On peut dire aussi que S. Paul ne veut marquer ici rien autre chose, que comme il étoit une pierre d'achopement & de scandale aux Juifs, & qu'il passoit dans leur esprit pour l'ennemi juré de leur nation & de leur loi, il auroit volontiers souffert d'être traité en excommunié & *d'être séparé* pour un tems de la societé exterieure & visible de l'Eglise qui est le corps de JESUS-CHRIST, pour faciliter leur conversion & les attirer dans la societé des fideles.

Ibid. *expl.* afin qu'ils fussent reconciliés, & réunis en JESUS-CHRIST.

℣. 4. *expl.* qui ont cet avantage par dessus les autres nations, d'avoir été choisis par la pure grace de Dieu pour son peuple & ses enfans adoptifs.

Ibid. *expl.* que Dieu a préferablement à toutes les autres nations honorés de sa présence glorieuse, surtout dans le temple & dans l'arche qui s'appelle quelquefois *la gloire de Dieu* dans l'Ecriture, & par une infinité de prodiges qu'il a operés en leur faveur.

Jesus-Christ même ", qui est Dieu au-dessus de tout ", & beni dans tous les siecles. Amen.

qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Amen.

6. Ce n'est pas néanmoins que la parole de Dieu soit demeurée sans effet ". Car tous ceux qui descendent d'Israel, ne sont pas pour cela Israélites " :

6. Non autem quòd exciderit Verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ :

7. & tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont pas pour cela ses enfans ; mais *Dieu lui dit :*
Gen. 21. 12. C'est Isaac qui sera appellé votre fils ".

7. neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii : sed in Isaac vocabitur tibi semen :

8. C'est-à-dire, que ceux qui sont enfans selon la chair, ne sont pas pour cela enfans de Dieu ;
Gal. 4. 28. mais que ce sont les enfans de la promesse, qui sont reputés être les enfans *d'Abraham* ".

8. id est, non qui filii carnis, hi filii Dei : sed qui filii sunt promissionis, æstimantur in semine.

℣. 5. *expl.* tous avantages qui sembloient donner aux Juifs quelque droit à l'Evangile, & que les autres peuples n'avoient pas.

Ibid. *autr.* de tous.

℣. 6. *lettr.* tombée. *expl.* L'Apôtre prévient cette objection : qu'il ne paroît pas que Dieu soit fidele observateur de sa parole, puisqu'ayant adressé au peuple d'Israel toutes ses promesses, loin de les accomplir, il avoit réprouvé tout ce peuple.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, vrais Israélites, qui par leur foi méritent de recevoir l'effet des promesses. Origene & d'autres croyent que l'Apôtre fait allusion à l'étymologie du mot d'Israel, qui signifie, *Voyant Dieu.*

℣. 7. *lettr.* en Isaac sera appellée votre race. *Hebraïsme. autr.* C'est d'Isaac que descendront ceux qui seront appellés votre race.

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, que ce ne sont pas les enfans

9. *Promissionis enim verbum hoc est : Secundùm hoc tempus veniam ; & erit Sara filius.*	9. Car voici les termes de la promesse : Je viendrai *dans un an* en ce même tems, & Sara aura un fils ".	Gen. 18. 10.

§. 2. *Election de Dieu, non selon les œuvres. Il fait misericorde à qui il veut. Vases d'honneur & d'ignominie.*

10. *Non solùm autem illa : sed & Rebecca ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri.*	10. Et cela ne se voit pas seulement dans Sara, mais aussi dans Rebecca", qui conçut en même tems *deux enfans* d'Isaac notre pere.	Gen. 25. 24.
11. *Cùm enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent, aut mali, (ut secundùm electionem propo-*	11. Car avant qu'ils fussent nés, & avant qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal, afin que le decret de Dieu " demeurât	

d'Abraham selon la chair, tels que sont les Juifs incrédules, que Dieu reconnoît pour les vrais enfans d'Abraham, & qu'il aime en cette qualité comme ses propres enfans : mais ceux qui sont nés & qui descendent spirituellement d'Abraham par la pure grace de Dieu, laquelle est uniquement fondée sur sa promesse gratuite & sur le decret qu'il a formé de toute éternité de les en rendre participans.

ỳ. 9. *expl.* L'Apôtre pour prouver ce qu'il vient de dire dans le verset précedent, fait voir par les propres termes de l'Ecriture, qu'Isaac chef de toute la race benite & figure des vrais enfans d'Abraham, fut un enfant de promesse & de pure grace.

ỳ. 10. *lettr.* non seulement elle, mais aussi Rebecca. *expl.* La figure de cette préference gratuite des Chrétiens qui sont les vrais enfans de la promesse, aux Juifs infideles, qui ne le sont que selon la nature & selon la chair, ne parut pas seulement dans Sara lorsqu'elle eut enfanté Isaac, & qu'il fut préferé à Ismael dans la qualité d'heritier d'Abraham & de chef de la race benite : mais elle parut encore plus manifestement dans Rebecca lorsqu'elle eut conçû Esaü & Jacob, qui étoient la figure de deux peuples, aussi-bien que des prédestinés & des réprouvés.

ỳ. 11. *expl.* qu'il avoit fait sur ces enfans.

ferme selon son élection", | situm Dei maneret,)

12. non à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel & du choix de Dieu", il lui fut dit":

12. non ex operibus sed ex vocante dictum est ei :

Gen. 25. 23. Mal. 1. 2.

13. L'aîné sera assujetti au plus jeune", selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü".

13. Quia major serviet minori, sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esaü autem odio habui.

14. Que dirons-nous donc ? Est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice"? Dieu nous garde de cette pensée.

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit.

Exod. 33. 19.

15. Car il dit à Moïse: Je ferai misericorde à qui il me plaira de faire misericorde; & j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié".

15. Moysi enim dicit : Miserebor cujus misereor : & misericordiam præstabo cujus miserebor :

ỳ. 11. *expl.* afin qu'il parût évidemment que la fermeté du decret de Dieu sur eux, n'étoit fondée que sur son seul bon plaisir, & sur ce qu'il avoit résolu de toute éternité de faire misericorde à l'un, & d'exercer sa misericorde sur l'autre.

ỳ. 12. *lettr.* mais par celui qui appelle.

Ibid. *expl.* à Rebecca, dans le tems qu'elle étoit grosse de ces deux enfans.

ỳ. 13. *expl.* Ce qui s'est accompli à la lettre du tems de David, lorsqu'il réduisit à son obéïssance les Iduméens descendus d'Esaü. Ces deux peuples aussi bien que leurs deux chefs Esaü & Jacob, représentent d'une part les Juifs & les Chrétiens, & de l'autre les réprouvés & les prédestinés.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que pour être enfans d'Abraham par la génération charnelle, il ne s'ensuit pas qu'on soit enfant de Dieu par la grace; & il dissipe toute la confiance que les Juifs pouvoient mettre dans l'avantage qu'ils avoient d'être de la race d'Abraham.

ỳ. 14. *expl.* qui traite si inégalement des enfans, dont la cause semble égale en toutes choses.

ỳ. 15. *expl.* Dieu étant maître de ses graces, & ces deux peuples étant criminels & indignes de sa grace, il étoit en

16. *Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei.*

16. Cela ne dépend donc" ni de celui qui veut, ni de celui qui court: mais de Dieu qui fait misericorde ".

17. *Dicit enim scriptura Pharaoni: Quia in hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam: & ut annuntietur nomen meum in universa terra.*

17. C'est pourquoi il dit à Pharaon dans l'Ecriture: C'est pour cela même que je vous ai établi; pour faire éclater en vous ma toute-puissance, & pour rendre mon nom célebre par toute la terre. Exod. 9. 16.

18. *Ergo cujus vult miseretur, & quem vult indurat.*

18. Il est donc vrai qu'il fait misericorde à qui il lui plaît", & qu'il endurcit qui il lui plaît".

19. *Dicis itaque mihi: Quid adhuc queritur? voluntati enim ejus quis resistit?*

19. Vous me direz peut-être: Après cela pourquoi *Dieu* se plaint-il"? car qui est-ce qui résiste à sa volonté?

20. *O homo, tu quis es, qui respondeas Deo? Numquid*

20. Mais, ô homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu"? Un vase Sap. 15. 7.

son pouvoir sans blesser la justice, de faire misericorde à celui des deux que bon lui sembleroit.

℣. 16. *lettr.* Ce n'est donc point.

Ibid. *expl.* Ainsi & l'élection de Jacob, & celle de tous les fideles à la grace & à la gloire, sont un pur don de la bonté de Dieu, qui par sa grace fait vouloir le bien à ceux qui le veulent, & fait courir dans la voie de ses commandemens ceux qui y courent.

℣. 18. *expl.* car il est le maître de ses graces.

Ibid. *expl.* non positivement, en inspirant la malice qui endurcit le cœur, mais en ne donnant pas la grace qui l'amollit, & qu'il ne doit point au pecheur.

℣. 19. *expl.* de ce que nous sommes incrédules, puisque personne ne peut rien contre ce qu'il a une fois arrêté.

℣. 20. *expl.* Saint Paul sans s'arrêter à répondre précisément à l'objection qu'il s'étoit faite en la personne d'un

Isai. 45. 9. *Jer.* 18. 6. d'argile, dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ?

dicit figmentum ei qui se finxit : Quid me fecisti sic ?

21. Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables, & un autre destiné à des usages vils & honteux " ?

21. *An non habet potestatem figulus luti, ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud verò in contumeliam ?*

§. 3. *Justice & misericorde de Dieu. Gentils choisis. Juifs rejettés.*

22. *Qui peut se plaindre* de Dieu, si voulant montrer sa *juste* colere, & faire connoître sa puissance, il souffre avec une patience extrême les vases de colere " préparés " pour la perdition,

22. *Quòd si Deus volens ostendere iram, & notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum,*

23. afin de faire paroître les richesses de sa gloire " sur les vases de mise-

23. *ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ*

Juif opiniâtre & ignorant, se contente de lui faire voir que de quelque maniere que Dieu en use envers les créatures, elles n'ont jamais droit de se plaindre, ni de trouver à redire à sa conduite, puisqu'il est leur souverain maître, & qu'elles doivent toujours supposer, encore qu'elles ne le comprennent pas, qu'il agit avec justice, & qu'il a raison de faire ce qu'il fait.

ỳ. 21. *litt.* un vase d'honneur & un vase d'ignominie. *expl.* Cette réponse suppose la masse corrompue par le peché d'Adam ; car quoique les hommes soient tous par leur naissance également dans le peché & sous la condamnation, Dieu en tire ceux qu'il lui plaît pour leur faire misericorde, & laisse les autres dans la corruption où le peché les a mis.

ỳ. 22. *expl.* Les Juifs charnels & infideles, qui sont les objets de sa colere & les instrumens dont il se sert pour la faire connoître aux hommes.

Ibid. *autr.* formés ; *ou*, destinés, &c.

ỳ. 23. *expl.* l'excès de sa bonté ; car la *gloire* se prend ici

præparavit in gloriam.

24. *Quos & vocavit nos non solùm ex Judæis, sed etiam ex gentibus,*

25. *sicut in Osee dicit: Vocabo non plebem meam, plebem meam: & non dilectam, dilectam: & non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam.*

26. *Et erit: In loco, ubi dictum est eis: Non plebs mea vos: ibi vocabuntur filii Dei vivi.*

ricorde" qu'il a préparés pour la gloire,

24. sur nous, qu'il a appellés non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils,

25. selon qu'il dit lui-même dans Osée: J'appellerai mon peuple, ceux qui n'étoient point mon peuple"; ma bien-aimée, celle que je n'avois point aimée; & l'objet de ma misericonde, celle à qui je n'avois point fait misericorde". Osée 2. 24. 1. Pet. 2. 10.

26. Et il arrivera que dans le même lieu où je leur avois dit autrefois: Vous n'êtes point mon peuple, ils seront appellés les enfans du Dieu vivant. Osee 1. 10.

pour la bonté de Dieu; parce qu'elle donne sujet aux hommes de le glorifier, & qu'il semble que Dieu met toute sa gloire à leur faire du bien.

℣. 23. *expl.* Les Juifs & les Gentils qu'il a appellé à la foi par sa pure grace. Il les appelle *vases de misericorde*, parce qu'ils en sont les objets & les instrumens par lesquels il la fait connoître à tout le monde.

℣. 25. *expl.* les Gentils.

Ibid. *expl.* Ce passage & le suivant, que S. Paul inspiré du Saint-Esprit explique mystiquement de la vocation des Gentils, s'entendent à la lettre, de la promesse que Dieu fit par ce Prophete, de faire revenir un jour une partie des dix tribus dans leur pays, d'où elles avoient été enlevées par les Assyriens; ce qui s'accomplit, selon ce sens, au retour de Babylone, lorsque cette partie des dix tribus se joignit à celles de Juda & de Benjamin, qui avoient aussi demeuré captives depuis long-tems sous le roi de Babylone.

27. Et pour ce qui est d'Israel, Isaïe s'écrie :
Isai. 10. Quand le nombre des en-
22. fans d'Israel seroit égal à celui du sable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de sauvés ".

27. *Isaias autem clamat pro Israel : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquiæ salvæ fient.*

28. Car Dieu dans sa justice consumera & retranchera *son peuple.* Le Seigneur fera *un grand* retranchement sur la terre".

28. *Verbum enim consummans, & abbrevians in æquitate : quia verbum breviatum faciet Dominus super terram :*

29. Et le même Isaïe
Is. 1. 9. avoit dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous avoit reservé quelques-uns de notre race ", nous serions devenus semblables à Sodome & à Gomorrhe ".

29. *& sicut prædixit Isaias : nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, & sicut Gomorrha similes fuissemus.*

℣. 27. *expl.* C'est le sens de l'Hebreu & du Syriaque. *lettr.* le reste sera sauvé. *expl.* Tous les hommes étant criminels, & la justice de Dieu ne punissant personne qui ne le mérite, nul ne peut se plaindre qu'on lui fasse injustice, si on le laisse dans la condamnation encourue par le premier pere.

℣. 28. *lettr.* le Seigneur consomme & abrege sa parole en équité. Il fera une parole abregée sur la terre. *Parole* pour *chose. Hebraïsme.* Quelques uns croyent que l'Apôtre veut marquer par là, que Dieu en faveur des Juifs abregera les voies qu'il tient ordinairement dans la conversion des ames.

℣. 29. *expl.* quelques gens de bien en qui les promesses pussent être accomplies.

Ibid. *expl.* Nous serions tous sans exception déchus pour jamais de la grace de Dieu, & par conséquent tombés dans la réprobation, & condamnés au feu éternel à l'exemple de Sodome & de Gomorrhe qui périrent par le feu : de même que les Juifs du tems d'Isaïe seroient péris sans reserve, aussi bien que les habitans de ces deux villes, si Dieu par un effet de sa toute-puissance & de sa misericorde, ne s'en

30. *Quid*

30. *Quid ergo dicemus? Quòd gentes, quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam: justitiam autem, quæ ex fide est;*

30. Que dirons-nous donc, *sinon* que les Gentils qui ne cherchoient point la justice ont embrassé la justice, & la justice qui vient de la foi;

31. *Israel verò sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.*

31. & que les Israélites au-contraire, qui recherchoient la loi de la justice ″, ne sont point parvenus à la loi de la justice?

32. *Quare? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus: offenderunt enim in lapidem offensionis,*

32. Et pourquoi? Parce qu'ils ne l'ont point *recherchée* par la foi, mais par les œuvres de la loi: car ils se sont heurtés contre la pierre d'achopement ″,

33. *sicut scriptum est: Ecce pono in Sion lapidem offensionis, & petram scandali: & omnis, qui credit in eum, non confundetur.*

33. selon qu'il est écrit: Je m'en vais mettre en Sion celui qui est la pierre d'achopement, la pierre de scandale; & tous ceux qui croiront en lui, ne seront point confondus ″.

Is. 8. 14. & 28. 16. 1. Pet. 2. 6.

fût reservé un petit nombre, à qui il inspira de se retirer à Jerusalem, pour éviter la fureur des rois de Syrie & d'Israel.

℣. 31. *expl.* C'est-à-dire, que les Juifs qui mettent toute leur confiance dans la justice de la loi, n'ont pas trouvé la justice à laquelle la loi conduisoit, qui est la justice de la foi, la grace justifiante.

℣. 32. *expl.* contre JESUS-CHRIST qu'ils n'ont pas voulu reconnoître pour le Messie, parce qu'ils ont été scandalisés de l'humilité & de la bassesse apparente de sa personne.

℣. 33. *expl.* dans l'esperance qu'ils ont d'obtenir le salut par ses merites.

CHAPITRE X.

§. 1. *Zele des Juifs sans science. Ils ne se soumettent point à la grace qui justifie. Justice de la loi, & de la foi.*

1. IL est vrai, mes freres, que je sens dans mon cœur une grande affection pour le salut d'Israel, & que je le demande à Dieu par mes prieres ″.

1. *FRatres, voluntas quidem cordis mei, & obsecratio ad Deum, fit pro illis in salutem.*

2. Car je puis leur rendre ce témoignage, qu'ils ont du zele pour Dieu ″, mais *leur zele* n'est point selon la science ″:

2. *Testimonium enim perhibeo illis, quòd æmulationem Dei habent, sed non secundùm scientiam.*

3. parce que ne connoissant point la justice *qui vient* de Dieu, & s'efforçant d'établir leur propre

3. *Ignorantes enim justitiam Dei, & suam quærentes statuere, justitiæ Dei*

℣. 1. *lettr.* Mes freres, la volonté de mon cœur, & la priere que je fais à Dieu pour Israel, est pour son salut. *expl.* L'Apôtre fait cette protestation dans la crainte qu'il avoit qu'on n'attribuât à quelque mouvement de passion contre les Juifs, les verités si dures qu'il avoit avancées, & qu'il avoit encore à dire.

℣. 2. *expl.* C'est-à-dire, que plusieurs d'entre eux ont le zele de la gloire de Dieu dans la résistance qu'ils apportent à la prédication de l'Evangile, & que cette résistance ne provient point de malice, mais de la persuasion qu'ils ont que notre doctrine est opposée à la verité, & contraire au vrai culte de Dieu.

Ibid. *lettr.* Pour la justice à tous ceux qui croyent. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'est pas éclairé, mais aveugle: ce qui fait voir que la bonté de l'intention ne suffit pas pour rendre nos actions bonnes, mais qu'il faut qu'elles soient conformes à la parole de Dieu.

non sunt subjecti.

justice ″, ils ne se sont point soumis à Dieu, pour recevoir cette justice qui vient de lui ″.

4. *Finis enim legis, Christus, ad justitiam omni credenti.*

4. Car Jesus-Christ est la fin de la loi, pour justifier tous ceux qui croiront en lui ″.

5. *Moyses enim scripsit, quoniam justitiam, qui ex lege est, qui fecerit homo, vivet in ea.*

5. Or Moïse dit touchant la justice qui vient
de la loi, que celui qui en *Lev.* 18.
observera les ordonnan- 5.
ces; y trouvera la vie ″. *Ezech.*

6. *Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit: Ne dixeris in corde tuo: Quis ascendet in cœlum; id est, Christum deducere?*

6. Mais pour ce qui est 20. 11.
de la justice qui vient de la
foi, voici comme il en par-
le: Ne dites point en votre *Deut.*
cœur: Qui pourra mon- 30. 12.
ter au ciel; c'est-à-dire,
pour en faire descendre
Jesus-Christ?

7. *Aut quis descendet in abyssum, hoc est, Christum à mortuis revocare?*

7. Ou qui pourra descendre au fond de la terre; c'est-à-dire, pour appeller Jesus-Christ d'entre les morts?

8. *Sed quid dicit scriptura? Propè est*

8. Mais que dit l'Ecri- *Deut.*
ture? La parole *qui vous* 30. 14.

℣. 3. *expl.* celle qu'ils pouvoient acquerir par leurs propres forces.

Ibid. *lettr.* à la justice de Dieu.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, que de tous ceux qui accomplissent la lettre de la loi, il n'y a de justifiés que ceux qui l'accomplissent dans la foi en Jesus-Christ: *ou* que la fin pour laquelle la loi a été donnée aux Juifs, n'a pas été de les rendre justes par l'observation exterieure de ses préceptes, mais seulement de les disposer à croire en Jesus-Christ, & à recevoir un jour de lui par le moyen de la foi la veritable justice.

℣. 5. *expl.* ne sera pas sujet aux peines de la loi.

est annoncée n'est point éloignée de vous": elle est dans votre bouche & dans votre cœur. Telle est la nature" de la foi que nous vous prêchons :

verbum in ore tuo, & in corde tuo: hoc est verbum fidei, quod prædicamus.

9. parce que si vous confessez de bouche que Jesus est le Seigneur", & que vous croiyez de cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts", vous serez sauvé.

9. *Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, & in cordo tuo credideris quòd Deus illum suscitavit à mortuis, salvus eris.*

§. 2. *Que la bouche confesse ce que le cœur croit. Prédicateurs envoyés.*

10. Car il faut croire de cœur pour être justifié, & confesser *sa foi* par ses paroles pour obtenir le salut".

10. *Corde enim creditur ad justitiam: ore autem confessio fit ad salutem.*

Is. 28. 16. 11. C'est pourquoi l'Ecriture dit: Tous ceux qui

11. *Dicit enim scriptura: Omnis, qui*

ỳ. 8. *lettr.* est proche. *expl.* Il fait entendre par là que pour acquerir la justice, la foi en Jesus-Christ est un moyen bien plus court & plus puissant que toutes les ceremonies de la loi: il ne faut que croire en Jesus-Christ qui est descendu du ciel, pour nous en apprendre le chemin; & est ressuscité, pour confirmer toute sa doctrine & nous appliquer ses merites.

Ibid. *lettr.* C'est cette parole.

ỳ. 9. *expl.* Cela comprend tous les actes exterieurs de la religion.

Ibid. *expl.* L'Apôtre renferme dans ce seul article la créance de toutes les verités chrétiennes, n'étant pas possible que si l'on croit une fois que Jesus-Christ, est ressuscité, selon qu'il l'avoit lui-même promis, on ne le reconnoisse en même-tems pour veritable dans tout ce qu'il a proposé pour matiere de foi à son Eglise.

ỳ. 10. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'est pas seulement necessaire pour être sauvé d'avoir la foi dans le cœur; mais qu'il la faut encore confesser de bouche dans les occasions.

tredit in illum, non confundetur.

croient en lui ne seront point confondus.

12. *Non enim est distinctio Judæi, & Græci: nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.*

12. Il n'y a point en cela" de distinction entre les Juifs & les Gentils, parce qu'ils n'ont tous qu'un même Seigneur, qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent.

13. *Omnis enim, quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.*

13. Car tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés". *Joel* 2. 32. *Act.* 2. 21.

14. *Quomodo ergo invocabunt, in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei, quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante?*

14. Mais comment l'invoqueront-ils", s'ils ne croient point en lui"? Et comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, si personne ne leur prêche?

15. *Quomodo verò prædicabunt nisi mittantur? sicut scriptum est: Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizan-*

15. Et comment *les prédicateurs* leur prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés? selon ce qui est écrit: Que les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de paix *Isai.* 52. *Nahum* 1. 15.

ỹ. 12. *expl.* dans la créance en JESUS-CHRIST.

ỹ. 13. *expl.* Tous ceux qui auront fait une profession sincere de son culte & de sa religion, & qui auront réclamé avec une entiere confiance le secours de sa grace & de sa protection.

ỹ. 14. *autr.* l'invoquera-t-on, &c. *& ainsi dans la suite.*

Ibid. *expl.* L'Apôtre prouve par là, que la prédication de l'Evangile doit être commune & generale à toutes les nations, contre l'erreur de ceux d'entre les Juifs, qui croyoient que la grace de l'Evangile n'étoit que pour ceux de leur nation.

sont beaux [″], de ceux qui annoncent les *vrais* biens [″] !

tium bona !

§. 3. *Election des Gentils. Incredulité des Juifs.*

16. Mais tous n'obéissent pas à l'Evangile. C'est ce qui a fait dire à Isaïe : Seigneur, qui a cru ce qu'il nous a oui prêcher [″] ?

Isai. 53. 1. Joan. 12. 38.

16. Sed non omnes obediunt Evangelio. Isaias enim dicit : Domine, quis credidit auditui nostro ?

17. La foi donc vient de ce qu'on a oui ; & on a oui, parce *que* la parole de JESUS-CHRIST [″] *a été prêchée.*

17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.

Ps. 18. 5. 18. Mais [″] ne l'ont-ils pas déja entendue ? Oui certes, leur voix a retenti par toute la terre, & leur parole *s'est fait entendre* jusqu'aux extrémités du monde [″].

18. Sed dico : Numquid non audierunt ? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum.

19. Et Israel n'en a-t-il point eu aussi connoissance ? Mais c'est Moïse qui le premier a dit : Je vous rendrai jaloux d'un peuple qui n'est pas *votre* peuple [″],

Deut. 32. 21.

19. Sed dico : Numquid Israel non cognovit ? Primus Moyses dicit : Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem :

ỳ. 15. *expl.* Que l'arrivée de ceux qui annoncent l'heureuse nouvelle de la réconciliation des hommes avec Dieu, est agréable !

Ibid. *expl.* les biens de la grace & de l'Evangile.

ỳ. 16. *expl.* Cela marque que peu d'entre les Juifs devoient croire en JESUS-CHRIST.

ỳ. 17. *grec.* de Dieu.

ỳ. 18. *lettr.* je dis.

Ibid. *expl.* La prédication des Apôtres & le bruit de leurs miracles s'est répandu, soit par les Apôtres mêmes, soit par leurs disciples, par toute la terre connue, & par conséquent dans tous les lieux les plus éloignés où les Juifs peuvent habiter. Ils sont donc inexcusables de n'avoir pas cru à l'Evangile qui leur a été prêché.

ỳ. 19. *lettr.* qui n'est pas peuple.

in gentem insipientem, in iram vos mittam.

& je ferai qu'une nation insensée deviendra l'objet de votre indignation & de votre envie ".

20. *Isaïas autem audet, & dicit: Inventus sum à non quærentibus me: palàm apparui iis, qui me non interrogabant.*

20. Mais Isaïe dit hautement : J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchoient pas ; & je me suis fait voir à ceux qui ne demandoient point à me connoître ". *Is. 65. 1.*

21. *Ad Israel autem dicit: Totâ die expandi manus meas ad populum non credentem, & contradicentem.*

21. Et il dit contre Israel : J'ai tendu les bras " durant tout le jour à ce peuple incrédule & rebelle à mes paroles. *Is. 65. 2.*

℣. 19. *expl.* On voit en effet que la jalousie que les Juifs avoient conçûe de la conversion des Gentils, les empêchoit de croire.

℣. 20. expl. *i. e.* au peuple Gentil.

℣. 21. Tel est l'amour gratuit de Dieu pour la conversion du peuple.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Quelques Juifs réservés & sauvés par grace. Aveuglement des autres.*

1. *Dico ergo: Numquid Deus repulit populum suum? Absit. Nam & ego Israelita sum ex semine Abraham, de tribu*

1. Que dirai-je donc ? Est-ce que Dieu a rejetté son peuple " ? Non certes. Car je suis moi-même Israélite, de la race d'Abraham & de la tribu

℣. 1. *expl.* C'est-à-dire, generalement tout son peuple. La doctrine du chapitre précedent, & les passages de Moïse & d'Isaïe avoient donné lieu à cette demande.

de Benjamin ″.

2. Dieu n'a point rejetté son peuple qu'il a connu dans sa prescience ″. Ne sçavez-vous pas ce qui est rapporté d'Elie dans l'Ecriture : de quelle sorte il demande justice à Dieu contre Israel ″ ?

3. Reg. 19. 18. 3. Seigneur, ils ont tué vos Prophetes, ils ont renversé vos autels ; je suis demeuré tout seul, & ils me cherchent pour m'ôter la vie.

3. Reg. 19. 10. 4. Mais qu'est-ce que Dieu lui répond ? Je me suis reservé sept mille hommes ″, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.

5. Ainsi Dieu a sauvé en ce tems ″ selon l'élection de sa grace, un pe-

Benjamin :

2. *Non repulit Deus plebem suam, quam præscivit. An nescitis in Elia quid dicit scriptura : quemadmodum interpellat Deum adversum Israel ?*

3. *Domine, Prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt, & ego relictus sum solus, & quærunt animam meam.*

4. *Sed quid dicit illi divinum responsum? Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.*

5. *Sic ergo & in hoc tempore : reliquiæ secundùm electionem*

ỷ. 1. *suppl.* & néanmoins je crois en JESUS-CHRIST, & je suis même choisi pour prêcher l'Evangile.

ỷ. 2. *lettr.* qu'il a prévu. *expl.* Quoique Dieu ait rejetté les Juifs infideles, il n'a pas toutefois rejetté son vrai peuple, qui ne comprend que les fideles de cette nation, qui sont les seuls qu'il a choisis & agréés de toute éternité pour être du corps de sa nouvelle alliance, & les seuls ausquels à proprement parler, il en avoit fait la promesse.

Ibid. *expl.* lorsqu'il croyoit que tous s'étoient livrés à l'idolatrie.

ỷ. 4. *expl.* Il semble que le nombre certain de sept mille soit pris pour un nombre incertain, qui marque seulement que Dieu s'étoit reservé une multitude très-considerable de serviteurs.

ỷ. 5. *expl.* au tems de la prédication de l'Evangile par les Apôtres.

gratia salva facta sunt.

tit nombre qu'il s'est reservé ‖.

6. Si autem gratia, jam non ex operibus: alioquin gratia jam non est gratia.

6. Que si c'est par grace, ce n'est donc point par les œuvres ‖ : autrement la grace ne seroit plus grace ‖.

7. Quid ergo? quod quærebat Israel, hoc non est consecutus: electio autem consecuta est; ceteri verò excæcati sunt:

7. Après cela, que dirons-nous, *sinon* qu'Israel, qui recherchoit *la justice*, ne l'a point trouvée ‖, mais que ceux qui ont été choisis de Dieu, l'ont trouvée, & que les autres ont été aveuglés ‖ ?

8. sicut scriptum est: Dedit illis Deus spiritum compunctionis: oculos ut non videant, & aures ut non audiant, usque in hodiernum diem.

8. selon qu'il est écrit: Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement & d'insensibilité; & il ne leur a point donné jusqu'à ce jour des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre ‖.

If. 6. 5. & 29. 10. Matth. 13. 14. Joan. 12. 40. Act. 28. 26.

9. Et David dicit:

9. David dit encore

℣. 5. *grec.* C'est ainsi que Dieu s'est reservé encore en ce tems un certain nombre *de serviteurs*, qu'il a choisis par sa grace.

℣. 6. *expl.* de la loi, ni par leurs propres merites.

Ibid. Le Grec ajoute : *Que si c'étoit par les œuvres, ce ne seroit plus grace; autrement l'œuvre ne seroit plus œuvre.* Les Calvinistes abusent de ces paroles contre le merite des bonnes œuvres; mais elles ne se trouvent ni dans aucun Pere Latin, ni dans les plus anciens Peres Grecs, ni dans quelques manuscrits Grecs. *From.*

℣. 7. *expl.* parce qu'il la cherchoit mal: ne la cherchant que par les œuvres de la loi & par ses propres merites.

Ibid. Le Grec signifie aveugler & endurcir.

℣ 8. *lettr.* leur a donné des yeux pour ne point voir, & des oreilles pour ne point entendre jusqu'à cette heure. Ce qu'on a mis dans le texte, suppose, ce qui est plus probable, que ce lieu est pris du Deuteronome. c. 29. v. 4.

Ps. 68. 23. d'eux : Que leur table ″ leur soit un filet, où ils se trouvent enveloppés; qu'elle leur devienne une pierre de scandale, & qu'elle soit leur juste punition.

Fiat mensa eorum in laqueum, & in captionem, & in scandalum, & in retributionem illis.

10. Que leurs yeux soient tellement obscurcis, qu'ils ne voient point; & faites qu'ils soient toujours courbés contre terre ″.

10. *Obscurentur oculi eorum ne videant: & dorsum eorum semper incurva.*

§. 2. *Juifs, branches retranchées de l'olivier franc: Gentils, branches sauvages entées sur le franc.*

11. Que dirai-je donc? *Les Juifs* sont-ils tombés de telle sorte que leur chute soit sans ressource ″? A Dieu ne plaise : mais leur chute est devenue une occasion de salut aux Gentils ″, afin que l'exemple des Gentils leur donnât de l'émulation pour les suivre.

11. *Dico ergo: Numquid sic offenderunt ut caderent? Absit. Sed illorum delicto, salus est gentibus ut illos æmulentur.*

℣. 9. *expl.* Saint Augustin & plusieurs autres expliquent cette table, de l'Ecriture sainte, qui étoit proposée aux Juifs pour y chercher leur nourriture spirituelle.

℣. 10. *lettr.* courbez toujours leurs dos. *expl.* Appesantissez de plus en plus votre main sur eux pour les punir, & qu'ils ne puissent même lever les yeux vers vous pour implorer votre misericorde. *Ou*, qu'ils gémissent sous le joug d'une continuelle servitude, dans tous les lieux où ils seront dispersés, sans qu'ils puissent s'en relever jusqu'à la fin du monde. *Ou*, Faites-leur porter jusqu'à la fin du monde le rude fardeau de la loi Mosaïque.

℣. 11. *lettr.* Ont-ils tellement chopé, qu'ils soient tombés? *i. e.* sans esperance de se convertir.

Ibid. *expl.* 1. En ce que l'infidelité des Juifs les ayant portés à faire mourir Jesus-Christ : c'est cette mort même qui a merité la grace & le salut à toutes les nations. 2.

12. *Quòd si delictum illorum divitiæ sunt mundi, & diminutio eorum divitiæ gentium: quantò magis plenitudo eorum?*

12. Que si leur chute a été la richesse du monde", & leur diminution la richesse des Gentils"; combien leur plenitude *enrichira-t-elle le monde* encore davantage"?

13. *Vobis enim dico gentibus: Quamdiu quidem ego sum gentium Apostolus, ministerium meum honorificabo,*

13. Car je vous le dis, à vous qui êtes Gentils, tant que je serai l'Apôtre des Gentils, je travaillerai à rendre illustre mon ministere",

14. *si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, & salvos faciam aliquos ex illis.*

14. pour tâcher d'exciter de l'émulation dans l'esprit des Juifs, qui me sont unis selon la chair, & d'en sauver quelques-uns,

Parce que la violence avec laquelle les Juifs ont persecuté l'Eglise naissante, ayant obligé les disciples de JESUS-CHRIST de sortir de la Judée, les Gentils ont profité de leur présence, & reçû par leur ministere la lumiere de la foi. 3. Parce que la misere toute visible où les Juifs ont été réduits après leur chute, ayant servi de preuve à leur perfidie & à l'innocence de JESUS-CHRIST aux yeux des Gentils, elle leur a servi d'un puissant motif pour embrasser la verité de l'Evangile.

ỷ. 12. *expl.* a été cause par occasion de la conversion du monde, & lui a attiré avec tant d'abondance les richesses de la grace de Dieu.

Ibid. *expl.* Si le peu de Juifs qui a embrassé la foi a servi par son exemple, par ses paroles, & par ses miracles à convertir les Gentils & à attirer sur eux une si grande abondance de benedictions.

Ibid. *expl.* lorsqu'un grand nombre de Juifs se convertira à la fin du monde, & qu'à leur exemple tout ce qui restera de nations infidelles se convertiront à JESUS-CHRIST.

ỷ. 13. *expl.* C'est-à-dire, je tâcherai de remplir très-exactement tous les devoirs de mon ministere, pour la conversion des Gentils, tant pour les sauver, que pour donner de l'émulation aux Juifs, & les exciter à recevoir aussi l'Evangile du salut.

15. Car si leur perte est devenue la reconciliation du monde ", que sera leur rappel, sinon *un retour* de la mort à la vie " ?

16. Que si les premices *des Juifs* sont saintes, la masse l'est aussi " : & si la racine est sainte, les rameaux *le sont* aussi.

17. Si donc quelques-unes des branches ont été rompues " : & si vous, qui n'étiez qu'un olivier sauvage, avez été enté parmi celles qui sont demeurées " sur l'olivier franc, & avez été rendu participant de la seve & du suc qui sort de la racine de l'olivier " ;

15. *Si enim amissio eorum, reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis?*

16. *Quòd si delibatio sancta est, & massa; & si radix sancta, & rami.*

17. *Quòd si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem cùm oleaster esses, incertus es in illis, & socius radicis & pinguedinis olivæ factus es,*

℣. 15. *expl.* des Gentils.

Ibid. *expl.* sinon le sujet d'une joie incroyable, telle qu'on pourroit ressentir si on les voyoit ressuscités : *ou*, sinon la résurrection glorieuse de tous les fideles, qui ne manquera pas de suivre de fort près la conversion des Juifs.

℣. 16. *expl.* Il prouve par là que les Juifs peuvent aussi se convertir à la foi : vû que les prémices de l'Eglise, les Apôtres & les premiers fideles, ont été tirés d'entre eux. On peut aussi entendre par ces *prémices*, les Patriarches qui sont les premiers du peuple Juif que Dieu a sanctifiés par sa grace ; & par *la masse*, la nation Juive. L'Apôtre veut donc dire, que comme dans la loi la masse des fruits de la terre, dont les prémices avoient été offertes à Dieu, participoit à la sainteté des prémices ; de même la nation Juive participera un jour à la grace & à la sainteté de ses premiers peres, Dieu ayant résolu de leur accorder cette faveur en leur considération.

℣. 17. *expl.* Si quelques-uns des Juifs n'ont pas embrassé la foi.

Ibid. *autr.* en leur place.

Ibid. *expl.* des promesses de graces qui ont été faites

18. *noli gloriari adversus ramos. Quòd si gloriaris: non tu radicem portas, sed radix te.*

18. ne vous élevez point de présomption contre les branches *naturelles.* Que si vous pensez vous élever au-dessus d'elles, *sçachez* que ce n'est pas vous qui portez la racine, mais que c'est la racine qui vous porte ".

19. *Dices ergo: fracti sunt rami ut ego inserar.*

19. Mais, direz-vous, ces branches *naturelles* ont été rompues ", afin que je fusse enté *en leur place.*

20. *Benè: propter incredulitatem fracti sunt. Tu autem fide stas: noli altum sapere, sed time.*

20. Il est vrai: elles ont été rompues à cause de leur incrédulité; & pour vous, vous demeurez ferme par votre foi: mais prenez-garde de ne vous pas élever, & tenez-vous dans la crainte ".

21. *Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit: ne fortè nec tibi parcat.*

21. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles ", vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus ".

22. *Vide ergo boni-*

22. Considerez donc la

aux Patriarches, & qui se sont accomplies ensuite sur tous leurs veritables enfans.

ỳ. 18. *expl.* Les Juifs ont les premiers formé l'Eglise, & c'étoit à eux qu'étoit promis le Sauveur.

ỳ. 19. *lettr.* retranchées du corps de l'Eglise.

ỳ. 20. *expl.* dans l'appréhension de déchoir de cette grace de laquelle vous voyez les Juifs si malheureusement déchus, & dont vous ne manquerez pas de déchoir vous-même si vous imitez leur orgueil & leur incrédulité.

ỳ. 21. *expl.* les Juifs qui étoient naturellement descendus des Patriarches.

Ibid. *expl.* si vous attribuez à vos mérites votre justification.

bonté & la séverité de Dieu : sa séverité envers ceux qui sont tombés ; & sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez ferme dans l'état où sa bonté vous a mis" ; autrement vous serez retranché *comme eux.*

tatem, & severitatem Dei ; in eos quidem, qui occiderunt, severitatem : in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate ; alioquin & tu excideris.

23. Que si eux-mêmes ne demeurent pas dans leur incrédulité, ils seront *de nouveau* entés *sur leur tige*, puisque Dieu est tout-puissant pour les enter encore.

23. *Sed & illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterùm inserere illos.*

24. Car si vous avez été coupé de l'olivier sauvage", qui étoit votre tige naturelle, pour être enté contre votre nature" sur l'olivier franc ; à combien plus forte raison les branches naturelles de l'olivier même seront-elles entées sur leur propre tronc" ?

24. *Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, & contra naturam insertus es in bonam olivam : quantò magis ii, qui secundùm naturam inserentur suæ olivæ.*

ỳ. 22. *lettr.* dans sa bonté.

ỳ. 24. *expl.* tiré & séparé par votre conversion à la foi d'avec les Gentils idolâtres, dont la nature & les actions étoient entierement corrompues : parce que n'étant pas encore regenerés par l'Esprit de Dieu, ni cultivés par sa parole, ils ne pouvoient produire autre chose que le fruit amer du peché.

Ibid. *expl.* C'est contre l'ordre naturel de l'agriculture d'enter une grefe sauvage sur un arbre franc. C'est donc à dire, pour être uni & incorporé surnaturellement & de pure grace.

Ibid. *expl.* les Juifs seront-ils réunis comme ils étoient auparavant à cette même Eglise dans laquelle ils étoient nés, & dans laquelle ils avoient été élevés ?

§. 3. *Que les Juifs un jour recevront misericorde. Profondeur de la sagesse & des jugemens de Dieu.*

25. *Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc, (ut non sitis vobis ipsis sapientes) quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret;*

25. Je veux bien, mes freres, vous découvrir ce mystere & ce secret, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux"; qui est qu'une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement", jusqu'à ce que la multitude des nations soit entrée *dans l'Eglise*; *Prov.* 3. 7. *Isaïe* 5. 21.

26. *& sic omnis Israel salvus fieret, sicut scriptum est: Veniet ex Sion, qui eripiat, & avertat impietatem à Jacob.*

26. & qu'ainsi tout Israel soit sauvé", selon qu'il est écrit: Il sortira de Sion un liberateur" qui bannira l'impiété de Jacob. *Isaïe* 59. 19.

27. *Et hoc illis à me testamentum: cùm abstulero peccata eorum.*

27. Et c'est-là l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'aurai effacé leurs pechés.

28. *Secundùm Evangelium quidem, inimici propter vos: secundùm electionem autem, carissimi propter patres.*

28. Ainsi quant à l'Evangile, ils sont *maintenant* ennemis à cause de vous; mais quant à l'élection, ils sont aimés à cause de leurs peres".

ỳ. 25. *expl.* afin qu'ils ne se fissent pas honneur de leur conversion, & qu'ils ne l'attribuassent pas à leur propre sagesse.

Ibid. *autr.* dans l'endurcissement.

ỳ. 26. *autr.* & ainsi tout Israel sera sauvé. *expl.* C'est-à-dire, la plus grande partie de ce peuple se convertira à Jesus-Christ.

Ibid. *expl.* C'est Jesus-Christ.

ỳ. 28. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils s'étoient rendus enne-

29. Car les dons & la vocation de Dieu " sont immuables ", & il ne s'en repent point.

30. Comme donc autrefois vous ne croiyez point en Dieu, & que vous avez ensuite obtenu misericorde ", à cause de l'incrédulité des Juifs ";

31. ainsi les Juifs n'ont point cru que Dieu voulût vous faire misericorde, afin que la misericorde qui vous a été faite, leur serve à obtenir misericorde ".

32. Car Dieu a voulu que tous fussent envelôppés dans l'incrédulité, pour

29. *Sine pœnitentia enim sunt dona & vocatio Dei.*

30. *Sicut enim aliquando & vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum;*

31. *ista & isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut & ipsi misericordiam consequantur.*

32. *Conclusit enim Deus omnia in incredulitate, ut om-*

mis de Dieu en rejettant l'Evangile, & que Dieu l'a permis pour le salut des Gentils qui ont profité de leur disgrace: mais que les Juifs ne laissent pas de lui être chers à cause d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, pour l'amour desquels il les a appellés, & les appellera encore un jour au salut pour accomplir ses promesses.

ỷ. 29. *expl.* Les diverses promesses que Dieu a faites aux Patriarches de rétablir quelque jour ce peuple dans sa grace, & le decret par lequel il a résolu de le rappeller à la foi.

Ibid. *expl.* Ainsi il ne manquera jamais d'y être fidele.

ỷ. 30. *expl.* vous avez obtenu par un effet de sa misericorde la grace de croire en lui.

Ibid. *expl.* Car les Juifs persecutant les Apôtres, les ont contraints d'aller porter l'Evangile à d'autres peuples, selon l'ordre de Dieu. *Voyez la note du v. 11.*

ỷ. 31. *autr.* ainsi la misericorde que Dieu vous a faite, n'a servi qu'à faire tomber les Juifs dans l'incrédulité, afin, &c. *Ou*, ainsi les Juifs sont maintenant tombés dans l'incredulité, afin que la misericorde que Dieu vous a faite, leur serve aussi à obtenir de Dieu misericorde.

nium misereatur. exercer sa misericorde envers tous ".

33. *O altitudo divitiarum sapientia & scientia Dei! quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, & investigabiles via ejus!*

33. O profondeur des trésors " de la sagesse " & de la science de Dieu "! Que ses jugemens sont impenetrables, & ses voies " incompréhensibles " !

34. *Quis enim cognovit sensum Domini? Aut quis consiliarius ejus fuit?*

34. Car qui a connu les desseins " de Dieu; ou qui est entré dans le secret de ses conseils? *Sap.* 9. 13. *Isaie* 40. 13. 1. *Cor.* 2. 16.

35. *Aut quis prior dedit illi, & retribuetur ei?*

35. Qui lui a donné quelque chose le premier, pour en prétendre récompense "?

36. *Quoniam ex*

36. Tout est de lui,

ỷ. 32. *expl.* pour leur apprendre qu'ils ont tous, tant Juifs que Gentils, besoin que Dieu exerce sur eux sa misericorde, & les convaincre par leur propre experience du besoin qu'ils ont de sa grace.

ỷ. 33. *expl.* O abysme impenetrable!

Ibid. *expl.* de n'avoir pas voulu abandonner les Juifs, ni appeller les Gentils à leur place, qu'il n'eût fait connoître à tout le monde la résistance opiniâtre de ce peuple rebelle & incredule.

Ibid. *expl.* de sa prudence dans le choix des moyens qu'il a employés pour la conversion des Gentils, & qu'il emploie encore maintenant pour la conversion des Juifs.

Ibid. *expl.* les diverses manieres par lesquelles il exerce ses jugemens.

Ibid. *grec.* sans traces, sans vestiges.

ỷ. 34. *expl.* la raison & les motifs des desseins, c'est-à-dire parfaitement, & à moins qu'il ne nous les découvre ou par une revelation ou par les effets.

ỷ. 35. *expl.* Qui oseroit se vanter d'avoir prévenu la misericorde de Dieu par ses propres merites, & de lui avoir offert quelque action ou quelque bonne œuvre qu'il ne tînt pas de sa bonté & de sa grace? C'est pour répondre à la pensée de ceux qui pourroient peut-être s'imaginer, que tout ce qu'il vient de dire touchant la réprobation des Juifs & l'élection des Gentils, peut être attribué à la difference des merites de ces deux peuples.

tout est par lui, & tout est en lui ‖ : à lui soit gloire dans tous les siecles. Amen.

ipso, & per ipsum, & in ipso sunt omnia : ipsi gloria in sæcula. Amen.

℣. 36. *grec.* Tout se rapporte à lui. *expl.* Tout ce qu'il y a, soit dans la nature ou dans la grace, vient de lui comme de la premiere cause de tous les êtres, toutes les créatures subsistent & dans leur être & dans leur opération par le concours & par le bon plaisir de Dieu. Enfin tout se rapporte à lui, comme à la derniere fin de tous les êtres.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Nos corps hostie vivante de Dieu. Renouvellement de l'esprit. Que nul ne passe la mesure de son don.*

† Dim. dans l'octave des Rois. *Philip.* 4. 18.

1. JE † vous conjure donc, mes freres, par la misericorde ‖ de Dieu, de lui offrir vos corps *comme* une hostie vivante, sainte, & agréable à ses yeux, *pour lui rendre* un culte raisonnable & spirituel ‖.

2. Ne vous conformez point au siecle présent ‖ : mais qu'il se fasse en vous une transformation ‖ par

1. *OBsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum,*

2. *Et nolite conformari huic sæculo : sed reformamini in novitate sensus vestri : ut*

℣. 1. *grec.* par les misericordes, c'est-à-dire, par l'abondance de la misericorde que Dieu a fait paroître sur vous en vous appellant par sa pure grace à la foi de l'Evangile.

Ibid. *expl.* L'Apôtre dispose par là l'esprit des Romains à recevoir les avis qu'il vouloit leur donner touchant quelques abus qui s'étoient glissés parmi eux. Il les exhorte d'abord à mortifier leurs sens, & à les assujettir à l'esprit.

℣. 2. *expl.* dans les sentimens, dans les inclinations, dans la conduite, dans les principes de vos actions.

Ibid. *expl.* que vous passiez à un état tout nouveau, &

probetis quæ sit voluntas Dei bona, & benè placens, & perfecta.

le renouvellement de votre esprit ‖, afin que vous reconnoissiez ‖ quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, & ce qui est parfait ‖. *Ephes.* 5. 17. 1. *Thess.* 4. 3.

3. *Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos: Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem: & unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei.*

3. Je vous exhorte donc vous tous, selon le ministere qui m'a été donné par grace ‖, de ne vous point élever au-delà de ce que vous devez, dans les sentimens que vous avez de vous-mêmes ‖; mais de vous tenir dans les bornes de la moderation ‖, selon la mesure *du don* de la foi que Dieu a départie à chacun de vous ‖. 1. *Cor.* 11. *Ephes.* 4. 7.

tout different de l'état de corruption où vous avez été jusqu'à present.

ỽ. 2. *expl.* des facultés de votre ame. La rénovation de l'entendement s'accomplit par la foi, comme celle de la volonté se fait par la charité.

Ibid. *expl.* vous puissiez discerner par la lumiere de votre esprit, ainsi éclairé & renouvellé par la foi, les choses que Dieu approuve, & qu'il aime comme étant conformes à sa volonté.

Ibid. *expl.* bonne, agréable & parfaite.

ỽ. 3. Il entend la grace & la dignité de l'apostolat.

Ibid. *expl.* vous croyant dignes d'un plus grand emploi que celui que vous exercez: le mot Grec φρονεῖν, marque en cet endroit, & l'opinion qu'on a de soi-même, & le desir & l'ambition de parvenir à quelque chose.

Ibid. *expl.* qui fait que chacun se contente de son état & n'a point d'ambition pour un autre plus éminent.

Ibid. *autr.* selon que Dieu a départi à chacun la mesure de la foi. *expl.* selon la regle prescrite sur cette matiere par la foi & par la doctrine de l'Evangile, qui est que chacun serve Dieu dans le fidele exercice de son ministere, & selon le talent qu'il lui a donné; *ou*, selon le degré de connois-

§. 2. *Tous ne font qu'un corps. Que chaque membre fasse ce qu'il doit.*

4. Car comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, & que tous ces membres n'ont pas la même fonction ;

4. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent :

5. ainsi quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous néanmoins qu'un seul corps en JESUS-CHRIST ", & nous sommes tous reciproquement membres les uns des autres " ¶.

5. ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.

† 2. Dim. après les Rois. 6. † C'est pourquoi, comme nous avons tous des dons differens selon la grace qui nous a été donnée ; que celui qui a reçu le don de prophetie ", *en use* selon l'analogie *& la regle* de la foi ".

6. Habentes autem donationes secundùm gratiam, quæ data est nobis, differentes ; sive prophetiam secundùm rationem fidei,

sance & de lumiere surnaturelle que Dieu lui a communiqué ; cette connoissance étant une des marques les plus assûrés de la vocation aux emplois ecclésiastiques, & une des conditions les plus necessaires pour pouvoir s'en acquitter dignement.

℣. 5. *expl.* C'est-à-dire, qu'une même Eglise, dont le lien interieur est la foi & la grace, & qui a pour liens exterieurs, les Sacremens institués par JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, pour le service & l'utilité l'un de l'autre.

℣. 6. *expl.* Ce don de prophtie ne consistoit pas seulement à prédire les choses futures, mais surtout à expliquer les verités & les mysteres les plus profonds & les plus sublimes de la Religion dans les assemblées des fideles, ce qui se faisoit par un mouvement extraordinaire & sensible de l'Esprit de Dieu.

Ibid. *autr.* selon la mesure & la proportion de la foi.

7. *sive ministerium in ministrando : sive qui docet in doctrina.*

7. Que celui qui est appellé au ministere de l'Eglise, s'attache à son ministere //. Que celui qui a reçu le don d'enseigner, s'applique à enseigner.

8. *Qui exhortatur in exhortando : qui tribuit in simplicitate : qui praest in sollicitudine : qui miseretur in hilaritate.*

8. Et que celui qui a reçu le don d'exhorter //, exhorte *les autres.* Que celui qui fait l'aumône, la fasse avec simplicité //. Que celui qui a la conduite *de ses freres, s'en acquitte* avec vigilance : & que celui qui exerce les œuvres de misericorde, *le fasse* avec joie.

9. *Dilectio sine simulatione : odientes malum, adhaerentes bono.*

9. Que votre charité soit sincere & sans déguisement. Ayez le mal en horreur, & attachez-vous fortement au bien. *Amos* 5. 15.

10. *Caritate fraternitatis invicem diligentes : honore invicem praevenientes.*

10. Que chacun ait pour son prochain une affection & une tendresse vraiment fraternelle. Prévenez-vous // les uns les autres par des témoignages d'honneur & de déference. *Ephes.* 4. 3. 1 *Pet.* 2. 17.

expl. ne proposant rien qui n'y soit entierement conforme : *ou*, selon toute l'étendue de la lumiere surnaturelle qu'il a reçûe de Dieu, sans rien taire de ce qui lui a été revelé, ou rien avancer qui ne l'ait été.

℣. 7. *autr.* en use de même dans son ministere : *Et ainsi dans ce qui suit.*

℣. 8. *expl.* de prêcher les verités de l'Evangile d'une façon touchante & familiere ; proportionnée aux besoins particuliers & à l'intelligence de chaque fidele.

Ibid. *expl.* C'est-à dire de bonne foi, sans acception de personne, & sans égard à ses propres interêts.

℣. 10. Le grec *προηγούμενοι* marque plutôt les sentimens du cœur, que le témoignage exterieur.

11. Ne soyez point lâches dans votre devoir". Conservez-vous dans la ferveur de l'esprit. Souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez".

11. *Sollicitudine non pigri: spiritu ferventes: Domino servientes:*

12. Réjouissez-vous dans votre esperance" · soyez patiens dans les maux, perseverans dans la priere,

12. *Spe gaudentes: in tribulatione patientes: orationi instantes:*

13. charitables pour soulager les necessités des
Heb. 13. 1. 1. Pet. 4. 9. saints", prompts à exercer l'hospitalité.

13. *necessitatibus sanctorum communicantes: hospitalitatem sectantes:*

14. Benissez ceux qui vous persecutent, benissez-les", & ne faites point d'imprécation *contre eux.*

14. *Benedicite persequentibus vos: benedicite, & nolite maledicere.*

15. Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, & pleurez avec ceux qui pleurent".

15. *Gaudete cum gaudentibus, flete cum flentibus.*

16. Tenez-vous toujours unis dans les mêmes

16. *Idipsum invicem sentientes: Non*

℣. 11. *expl.* de peur d'attirer sur vous la malédiction que l'Ecriture prononce contre ceux qui ne travaillent que lâchement & avec négligence au service de Dieu.

Ibid. Quelques manuscrits Grecs portent, καιρῷ *tempori:* ce qui se doit entendre au même sens que *redimentes tempus: i. e.* ménager bien son tems, & sçavoir profiter de tout ce qu'il apporte de disgraces, que Dieu nous présente, comme des moyens du salut.

℣. 12. *expl.* dans l'attente de la béatitude celeste, & non dans celle des choses de la terre.

℣. 13. *expl.* des Chrétiens, dont la vocation & la profession est sainte. Plusieurs Peres ont lu: *Memoriis sanctorum communicantes;* & l'ont entendu de l'honneur qu'on rend à la memoire des Saints.

℣. 14. *expl.* en leur souhaitant toute sorte de bonheur.

℣. 15. *expl.* prenez part à leur affliction.

alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos.

sentimens ″ & les mêmes affections. N'aspirez point à ce qui est élevé, mais accommodez-vous à ce qui est de plus bas & de plus humble ″ ¶. † Ne soyez point sages à vos propres yeux ″.

Is. 5. 21. † 3. Dim. après les Rois.

17. *Nulli malum pro malo reddendes providentes bona non tantùm coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.*

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal. Ayez soin ″ de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes ″.

2. Cor. 8. 21.

18. *Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes:*

18. Vivez en paix, si cela se peut ″, & autant qu'il est en vous, avec toutes sortes de personnes.

Heb. 12. 14.

19. *Non vosmetipsos defendentes, carissimi, sed date locum iræ: scriptum est enim:*

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes chers freres, mais donnez lieu à la colère ″: car il

Eccli. 28. 1. 2. 3.

ỳ. 16. *expl.* surtout à l'égard des verités de la Religion.

Ibid. *autr.* Ne vous élevez point dans vous-mêmes par des pensées présomptueuses, mais rabaissez-vous jusqu'aux personnes les plus basses.

Ibid. *expl.* Ne présumez pas de votre jugement propre, mais déferez aisément à celui des autres: *ou*, Ne présumez pas d'être plus sages & plus habiles que tous les autres. *Voyez Isa. 5. 21.*

ỳ. 17. *expl.* autant que la prudence & l'humilité le peuvent permettre, & que l'édification du prochain le demande.

Ibid. *grec.* Que vos bonnes actions édifient tous les hommes.

ỳ. 18. *expl.* C'est-à-dire, si cela se peut sans abandonner les interêts de la verité, & sans rien faire contre la justice & contre la piété.

ỳ. 19. *expl.* ou de Dieu, *i. e.* à sa justice vengeresse: ou de l'homme, en la souffrant: ou à la sienne propre, en la laissant passer sans faire ce quelle inspire.

Matth. 5. 39. *Deut.* 32. 35. *Heb.* 10. 30.	est écrit : C'est à moi que la vengeance est reservée, & c'est moi qui la ferai, dit le Seigneur.	*Mihi vindicta : ego retribuam, dicit Dominus.*
Prov. 25. 21. 22.	20. Au-contraire, si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire, car agissant de la sorte vous amasserez des charbons de feu sur sa tête ".	20. *Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum : si sitit, potum da illi : hoc enim faciens carbones ignis congeres super caput ejus.*
	21. Ne vous laissez point vaincre au mal ; mais travaillez à vaincre le mal par le bien " ¶.	21. *Noli vinci à malo, sed vince in bono malum.*

℣. 20. *expl.* non des charbons de colere, mais des charbons de charité, pour l'obliger par ces marques de charité à vous aimer, & pour le porter par votre patience à se convertir. Ou bien l'Apôtre marque par là quelle sera la punition de ceux dont rien n'aura pu adoucir la haine.

℣. 21. Surmontez par votre patience le mal qu'on vous fait.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Obeir aux puissances ordonnées de Dieu. Payer le tribu aux Princes.*

Sap. 6. 4. 1. *Pet.* 2. 13.	1. Que tout le monde soit soumis aux Puissances superieures ; car il n'y a point de Puissance qui ne vienne de Dieu, & c'est lui qui a établi toutes celles qui sont *sur la terre* ".	1. *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : Non est enim potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinata sunt.*

℣. 1. *expl.* Il semble que quelques-uns des Juifs fideles étoient encore entêtés de la liberté temporelle du peuple

2. *Itaque*

2. *Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt:*

2. Celui donc qui s'oppose aux Puissances, resiste à l'ordre de Dieu" ; & ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes ".

3. *nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere potestatem? Bonum fac; & habebis laudem ex illa:*

3. Car les Princes ne sont point à craindre, lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lorsqu'on en fait de mauvaises. Voulez-vous ne point craindre les Puissances? Faites bien, & elles vous en loueront ".

4. *Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time: non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est: vindex in iram ei, qui*

4. Le Prince est le ministre de Dieu pour vous *favoriser* dans le bien. Que si vous faites mal, vous avez raison de craindre; parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée ". Car il est le ministre de

de Dieu, qu'ils avoient toujours affectée. Ils avoient peine à se soumettre aux tributs & aux autres charges imposées par les Empereurs. L'Apôtre remedie à cet abus dans le commencement de ce chapitre.

℣. 2. *expl.* parce qu'elles parviennent toutes à ce degré, où par la volonté expresse & l'approbation même de Dieu, lorsque les moyens d'y parvenir sont légitimes; ou du moins par sa permission, lorsqu'il y a quelque chose d'injuste & de vicieux dans ces moyens. Ce qui fait qu'on ne peut jamais se dispenser avec justice de leur obéïssance; puisqu'il n'y a rien de plus juste que d'approuver ou de souffrir ceux que Dieu approuve & qu'il souffre.

Ibid. *expl.* tant celle du Prince, que celle de Dieu.

℣. 3. *expl.* Cela est bien souvent faux. Aussi le sens selon saint Augustin est: Et elles seront cause que vous serez loué.

℣. 4. *suppl.* mais pour s'en servir contre ceux qui font mal.

Dieu pour executer sa vengeance ; en punissant celui qui fait de mauvaises actions.

malum agit.

5. Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la crainte du châtiment ″, mais aussi par un *devoir* de conscience ″.

5. *Ideò necessitate subditi estote, non solùm propter iram, sed etiam propter conscientiam.*

6. C'est pour cette même raison que vous payez le tribut *aux Princes* ″ : parce qu'ils sont les ministres de Dieu, toujours appliqués aux fonctions de leur emploi ″.

6. *Ideò enim & tributa præstatis : ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.*

§. 2. *Rendre à chacun ce qui lui est dû. Amour du prochain. Abregé de la loi.*

Matth. 22. 21. 7. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : le tribut, à qui *vous devez* le tribut ; les impôts ″, à

7. *Reddite ergo omnibus debita : cui tributum, tributum : cui vectigal, vecti-*

✠. 5. *lettr.* à cause de la colere.

Ibid. *expl.* car Dieu l'a ordonné.

✠. 6. *expl.* songeant moins à éviter la peine que vous pourriez encourir, si vous veniez à y manquer, qu'à suivre les mouvemens de votre conscience qui vous y oblige, & le précepte que Jesus-Christ vous en a fait dans son Evangile.

Ibid. *expl.* De sorte que l'obligation de payer le tribut aux Princes n'est pas seulement fondée sur ce que Dieu l'a ainsi ordonné ; mais aussi sur la justice naturelle la plus étroite, n'y ayant rien de plus juste que de contribuer à l'honnête subsistance de ceux qui emploient tous leurs soins à nous faire subsister nous-mêmes avec sureté, & à nous mettre à couvert de l'insolence & des insultes des méchans.

✠. 7. *expl.* Le *tribut* signifie particulierément ici, les droits qui se payent aux Princes pour les biens que l'on possede dans leurs états, même pour les droits qui se levent sur chaque personne en particulier à proportion de son revenu, ou de ce que son industrie lui peut produire. Par les

gal : cui timorem, timorem : cui honorem, honorem.

qui *vous devez* les impôts; la crainte ″, à qui *vous devez* de la crainte; l'honneur, à qui *vous devez* de l'honneur.

8. *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis : qui enim diligit proximum, legem implevit.*

8. † Acquittez-vous envers tous de tout ce que vous leur devez, ne demeurant redevables que de l'amour qu'on se doit les uns aux autres″. Car celui qui aime le prochain accomplit la loi ″; †4. Dim. après les Rois.

9. *Nam : Non adulterabis : Non occides : Non furaberis : Non falsum testimonium dices : Non concupisces : & si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : Diliges proximum tuum sicut teipsum.*

9. parce que *ces commandemens de Dieu* : Vous ne commettrez point d'adultere : Vous ne tuerez point : Vous ne déroberez point : Vous ne porterez point de faux témoignage : Vous ne desirerez rien *des biens de votre prochain*, & s'il y en a quelqu'autre semblable : tous ces commandemens, dis-je, sont compris en abregé ″ dans cette parole ″ : Vous aimerez le prochain comme vous-même ″.

Exod. 20. 14. *Deut.* 5. 18. *Lev.* 19. 18. *Matth.* 22. 39. *Marc* 12. 31. *Gal.* 5. 14. *Jac.* 2. 8.

impôts, il entend ce qui se leve pour la traitte des marchandises, tels que sont les droits de douanne.

℣. 7. *i. e.* le respect & la soumission.

℣. 8. *lettr.* Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer les uns les autres. *expl.* On devient quitte de toutes les autres dettes lorsqu'on y satisfait; mais celle de l'amour mutuel demeure toujours, même après qu'on s'en est acquitté.

Ibid. *expl.* accomplir par l'observation de ce seul précepte, les préceptes de sa seconde table de la loi, comme cela paroît évidemment par ce qui suit.

℣. 9. *expl.* en substance & en vertu, quoiqu'ils n'y soient pas compris expressément & à la lettre.

Ibid. *expl.* dans ce précepte.

Ibid. *expl.* pour la même fin pour laquelle vous vous

10. L'amour qu'on a pour le prochain, ne souffre point qu'on lui fasse du mal ". Et ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi ¶.

10. *Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.*

11. Acquittons-nous donc de cet amour, & d'autant plus que nous sçavons que le tems presse ", & que † l'heure est déja venue de nous réveiller de notre assoupissement, puisque nous sommes plus proches de notre salut que lorsque nous avons reçu la foi ".

† 1. Dim. de l'Avent.

11. *Et hoc scientes tempus: quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus, quàm cùm credidimus.*

§. 3. *Marcher comme durant le jour. Fuir les vices. Se revêtir de* JESUS-CHRIST.

12. La nuit est déja fort avancée ", & le jour s'ap-

12. *Nox præcessit, dies autem appropin-*

devez aimer vous-même; sçavoir pour la gloire de Dieu, tâchant de lui procurer tous les moyens necessaires pour aller à lui, pour le servir & le posseder un jour. *Ou bien*, de la même maniere que vous vous aimez vous-même, lui souhaitant du bien comme vous vous en souhaitez raisonnablement à vous-même, & ne lui souhaitant point de mal, comme vous ne vous en souhaitez point.

℣. 10. *lettr.* ne lui fait point de mal. Expression qui signifie plus qu'elle n'exprime, c'est-à-dire, ne pense & ne s'étudie qu'à faire du bien.

℣. 11. *expl.* la vie étant aussi courte & aussi incertaine que nous la voyons. D'autres traduisent: *D'autant plus que nous voyons le tems propre.* Grec. καιρὸν; c'est-à dire, que nous sommes dans le vrai tems de nous acquitter de tous ces devoirs, qui est celui de la loi de grace.

Ibid. *expl.* puisque nous sommes à présent bien plus proches de notre fin, & qu'il nous reste bien moins de tems pour nous y préparer, que lorsque nous avons embrassé la oi.

℣. 12. *expl.* Il parle de la nuit de cette vie pleine des tenebres du peché & de l'erreur.

quavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, & induamur arma lucis.	proche ″. Quittons donc les œuvres de ténebres ″, & revêtons-nous des armes de lumiere ″.
13. *Sicut in die honestè ambulemus : non in comessationibus, & ebrietatibus, non in cubilibus, & impudicitiis, non in contentione, & æmulatione :*	13. Marchons avec bienséance & avec honnêteté, comme *on marche* durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches, ni aux ivrogneries ; aux impudicités, ni aux dissolutions ″ ; aux querelles, ni aux envies ; *Luc 21. 34.*
14. *Sed induimini Dominum Jesum Christum, & carnis curam ne feceritis in desideriis.*	14. Mais revêtez-vous de *notre* Seigneur Jesus-Christ ″ ¶, & ne cherchez pas à contenter votre sensualité, en satisfaisant à ses desirs. *Gal. 5. 16. 1. Pet. 2. 11.*

℣. 12. *autr.* La nuit est passée & le jour s'avance. *expl.* Le jour de l'éternité & de la gloire ; *ou*, Les ombres de la loi de Moïse sont passées, & la lumiere de l'Evangile a paru à tous les hommes.

Ibid. *expl.* des pechés qui sont un effet des tenebres de notre ignorance & de l'aveuglement que répand en nous le prince des tenebres, qui ne méritent que les tenebres de l'enfer, qui portent à chercher les tenebres pour les commettre, & qui privent notre ame de sa veritable lumiere, qui est Dieu.

Ibid. *expl.* des bonnes œuvres, qui sont une participation de la lumiere divine, & qui nous servent à combattre & à nous défendre contre le prince des tenebres.

℣. 13. *expl.* Soient qu'elles consistent dans des gestes comme les danses, ou dans les paroles, quand même elles ne seroient pas suivies d'aucune action.

℣. 14. *expl.* unissez-vous tellement à lui par une entiere conformité à sa vie & à ses vertus, que son esprit paroisse dans toutes vos actions.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Chrétiens discernant les viandes judaïquement. Ne point condamner les foibles. Nul ne vit pour soi, mais pour Dieu.*

1. Recevez avec charité″ celui qui est encore foible dans la foi ″, sans vous amuser à contester *avec lui* ″.

2. Car l'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses : & l'autre au-contraire qui est foible *dans la foi*, ne mange que des légumes ″,

3. Que celui qui mange *de tout*″, ne méprise point

1. *Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.*

2. *Alius enim credit se manducare omnia : qui autem infirmus est, olus manducet.*

3. *Is qui manducat, non manducan-*

ỳ. 1. *expl.* dans la communion de l'Eglise & dans votre conversation familiere : ne rebutez pas.

Ibid. *expl.* L'Apôtre appelle foibles dans la foi, quelques Juifs convertis, qui n'étant pas suffisamment instruits dans la foi, étoient encore trop zelés pour la loi, & se croyoient obligés à l'observer, ensorte qu'ils condamnoient de peché les Gentils, lorsqu'ils leur voyoient manger des viandes défendues par la loi. Au contraire les Gentils qui ne vouloient pas se laisser assujettir à ce nouveau joug, se moquoient du discernement scrupuleux que les Juifs faisoient des viandes & des jours : & ces tailleries en portoient quelques-uns à manger contre leur conscience de ce qui étoit défendu dans la loi de Moïse.

Ibid. *autr.* ne vous rendant point juges de ses pensées; c'est-à-dire, n'entreprenant point de juger si cette persuasion où il est qu'il doit encore observer la loi de Moïse, est capable de nuire à sa conscience ; puisqu'il n'est obligé d'en rendre compte qu'à Dieu, & non à vous qui n'êtes qu'un homme particulier & sans autorité dans l'Eglise

ỳ. 2. *expl.* depeur de se méprendre, à cause de la quantité prodigieuse des viandes qui sont impures selon la loi.

ỳ. 3. *expl.* sans scrupule de conscience.

tem non spernat : & qui non manducat, manducantem non judicet. Deus enim illum assumpsit.

4. Tu quis es, qui judicas alienum servum ? Domino suo stat, aut cadit. Stabit autem ; potens est enim Deus statuere illum.

5. Nam alius judicat diem inter diem : alius autem judicat

celui qui n'ose manger *de tout* ; & que celui qui ne mange pas *de tout*, ne condamne point celui qui mange *de tout*, puisque Dieu l'a pris *à son service*″.

4. Qui êtes-vous, pour oser ainsi condamner le serviteur d'autrui ? S'il tombe, ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître″. Mais il demeurera ferme, parce que Dieu est tout-puissant pour l'affermir″. Jac. 4. 13.

5. De même, l'un met de la difference entre les jours″ ; l'autre considere

℣. 3. *expl.* C'est-à-dire, l'a reçû dans son Eglise sans lui imposer aucune obligation d'observer les ordonnances légales. Il est donc évident que les heretiques n'employent ce passage contre l'abstinence des viandes défendues, que par un abus grossier & de très-mauvaise foi : puisque l'Eglise bien loin de porter les fideles à ces observations charnelles, leur eu interdit absolument la pratique ; n'ayant pas d'autre vûe dans les abstinences qu'elle leur impose, que d'élever l'esprit à Dieu, & de leur faire mériter & obtenir le pardon de leurs pechés par cet exercice de pénitence si recommandée par l'exemple de tous les fideles de l'ancien & du nouveau Testament.

℣. 4. *expl.* Le dessein de Saint Paul n'est pas de blâmer ceux qui condamneroient des actions visiblement mauvaises & défendues par la loi de Dieu, mais il blâme la temerité de ceux qui osent entreprendre de penetrer & de condamner les intentions secrettes de leurs freres.

Ibid. *expl.* Il paroît par là que ceux des Juifs qui étoient convertis à la foi, voyant ceux qui avoient été Gentils avant leur conversion, user de toutes sortes de viandes, ils jugeoient que ces derniers retomberoient aisément dans le paganisme, & que c'est ces jugemens témeraires que l'Apôtre veut combattre ici. *Tolet.*

℣. 5. *expl.* C'est-à-dire, que les Juifs observoient encore dans toute la rigueur les jours de sabbat & les autres fêtes

tous les jours comme égaux. Que chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé dans son esprit ".

omnem diem : unusquisque in suo sensu abundet.

6. Celui qui distingue les jours, les distingue *pour plaire* au Seigneur "; celui qui mange *de tout*, le fait *pour plaire* au Seigneur, & en rend graces à Dieu; & celui qui ne mange pas *de tout*, le fait aussi *pour plaire* au Seigneur, & il en rend aussi graces à Dieu ".

6. *Qui sapit diem, Domino sapit. Et qui manducat, Domino manducat : gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, & gratias agit Deo.*

7. Car chacun de nous ne vit pour soi-même ":

7. *Nemo enim nostrûm sibi vivit, &*

de la loi de Moïse. Il est donc évident que l'Apôtre ne parle ici que des fêtes légales, qui n'ayant été ordonnées de Dieu que pour un tems, pour être les figures de l'état de la loi nouvelle, elles sont devenues inutiles, & ont cessé d'obliger depuis l'établissement de la Religion Chrétienne, & qu'il n'a pas eu la moindre pensée de parler des fêtes commandées par l'Eglise, dont il n'étoit nullement question.

℣. 5. *expl.* Que personne n'agisse contre sa conscience, ou en doutant que ce qu'il fait soit bien. *lettr.* Que chacun abonde en son sens : ce qui peut signifier aussi, qu'on laisse agir chacun selon sa conscience : l'Apôtre ne voulant point que l'on troublât personne sur ce sujet des viandes, ou des jours.

℣. 6. *Grec. aj.* Et celui qui ne les discerne point, le fait aussi pour plaire au Seigneur.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il rend graces à Dieu de ses dons, reconnoissant que les viandes qu'il mange sont des effets de sa liberalité : par où il paroît que l'usage de benir la nourriture avant que de manger, & de rendre graces à Dieu après, a été dès les premiers tems de l'Eglise, sur l'exemple de JESUS-CHRIST même. *V.* 1. *Tim.* 4. 4.

℣. 7. *expl.* Personne ne doit chercher dans la vie sa propre utilité, mais en tout le service de Dieu : *ou*, personne n'est dans l'indépendance en quelque état qu'il se trouve, de vie ou de mort.

nemo sibi moritur.

& aucun de nous ne meurt pour soi-même.

8. *Sive enim vivimus, Domino vivimus: sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.*

8. Soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur ″.

9. *In hoc enim Christus mortuus est, & resurrexit: ut & mortuorum & vivorum dominetur.*

9. Car c'est pour cela même que JESUS-CHRIST est mort, & qu'il est ressuscité ″, afin d'avoir un empire *souverain* sur les morts & sur les vivans ″.

§. 2. *Ne juger, & n'attrister point son frere. Dieu est le juge de tous.*

10. *Tu autem quid judicas fratrem tuum? aut tu quare spernis fratrem tuum? Omnes enim stabimus ante tribunal Christi:*

10. Vous donc, pourquoi condamnez-vous votre frere? Et vous, pourquoi méprisez-vous le vôtre? Car nous paroîtrons 1. *Cor.*
tous devant le tribunal de 5. 10.
JESUS-CHRIST ″.

℣. 8. *expl.* C'est de lui seul que nous dépendons, en ce qui regarde notre conscience, & nous n'avons nul droit les uns sur les autres pour nous interdire sur peine de peché, les choses que JESUS-CHRIST, & l'Eglise qui le représente, ont bien voulu laisser à notre liberté.

℣. 9. *grec.* & rentré dans la vie.

Ibid. *expl.* sur nous tous en quelque état que nous nous trouvions, de vie ou de mort. L'Apôtre oppose ici les deux états de vie ou de mort, où se trouvent successivement tous les hommes, aux deux differends états où s'est trouvé JESUS-CHRIST par sa mort & par sa resurrection; & veut que sa mort lui ait acquis le droit de Souverain sur tous les morts, comme sa résurrection sur tous les vivans.

℣. 10. *expl.* Il leur fait entendre que par ces condam-

11. selon cette parole de l'Ecriture ": Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que tout genou fléchira devant moi, & que toute langue confessera que c'est moi qui suis Dieu.

Isaie 45. 24. Phil. 2. 10.

11. *scriptum est enim : vivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu : & omnis lingua confitebitur Deo.*

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même.

12. *Itaque unusquisque nostrûm pro se rationem reddet Deo.*

13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres ; mais jugez plutôt que vous ne devez pas donner à votre frere une occasion de chute & de scandale ".

13. *Non ergo ampliùs invicem judicemus : sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum.*

§. 3. *Fuir le scandale. Royaume de Dieu. Paix & joie. S'entr'édifier en toutes choses.*

14. Je sçai, & je suis persuadé, *selon la doctrine* du Seigneur Jesus, que rien n'est impur de soi-même, & qu'il n'est impur qu'à celui qui le croit impur.

14. *Scio, & confido in Domino Jesu, quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.*

15. Mais si en mangeant de quelque chose, vous attristez votre frere ",

15. *Si enim propter cibum frater tuus contristatur : jam non*

nations mutuelles & par ces jugemens téméraires, ils usurpoient le droit & l'office de juger les hommes, qui est reservé à Jesus-Christ.

℣. 11. *lettr.* car il est écrit.

℣. 13. *expl.* C'est aux Gentils que l'Apôtre s'adresse dans le reste de ce chapitre.

℣. 15. *expl.* qui est persuadé qu'on ne peut manger sans peché, les viandes que vous mangez ; ou qui est porté par

secundùm caritatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est.

dès là vous ne vous conduisez point par la charité. Ne faites pas perir par votre manger celui pour qui JESUS-CHRIST est mort. 1. Cor. 8. 11.

16. *Non ergo blasphemetur bonum nostrum.*

16. Prenez donc garde de ne pas exposer aux médisances des hommes le bien dont nous jouissons".

17. *Non est enim regnum Dei, esca & potus: sed justitia, & pax, & gaudium in Spiritu sancto:*

17. Car le royaume de Dieu" ne consiste pas dans le boire ni dans le manger, mais dans la justice, dans la paix " & dans la joie que donne le Saint-Esprit.

18. *qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, & probatus est hominibus.*

18. Et celui qui sert JESUS-CHRIST en cette maniere, est agréable à Dieu, & approuvé des hommes.

19. *Itaque quæ pacis sunt, sectemur: & quæ ædificationis sunt, in invicem custodiamus.*

19. Appliquons-nous donc à rechercher ce qui peut entretenir la paix parmi nous, & nous édifier les uns les autres ".

votre exemple à manger contre le mouvement de sa conscience, des viandes qu'il croit défendues.

℣. 16. *lettr.* Que notre bien ne soit donc point blasphêmé. *grec.* votre bien. *expl.* C'est à dire, N'exposez point aux murmures & aux médisances des foibles, la liberté qu'on a dans le christianisme. *Ou*, ne donnez pas sujet aux Gentils de parler mal de nous à cause de votre different.

℣. 17. *expl.* C'est-à dire, que ce n'est pas par ces viandes, par les ceremonies exterieures de la loi, mais par la foi, la pieté, la grace & les autres vertus intérieures, que Dieu regne dans nos cœurs.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, à vivre dans l'innocence, & dans l'union des cœurs.

℣. 19. *expl.* par de bons exemples.

20. Que le manger ne soit pas cause que vous détruisiez l'ouvrage de Dieu ‖. Ce n'est pas que toutes les viandes ne soient pures ; mais un homme fait mal d'en manger, lorsqu'en le faisant il scandalise les autres.

Tit. 1. 15.

20. *Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda : sed malum est homini, qui per offendiculum manducat.*

1. Cor. 8. 13.

21. Et il vaut mieux ne point manger de chair, & ne point boire de vin, ni rien *faire* de ce qui est à votre frere une occasion de chute ou de scandale, ou qui le blesse, parce qu'il est foible.

21. *Bonum est non manducare carnem, & non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur.*

22. Avez-vous une foi éclairée ? Contentez-vous de l'avoir dans le cœur aux yeux de Dieu ‖. Heureux celui que la conscience ne condamne point en ce qu'il veut faire.

22. *Tu fidem habes? penes temetipsum habe coram Deo: Beatus, qui non judicat semetipsum in eo quod probat.*

23. Mais celui qui étant en doute *s'il peut manger d'une viande*, ne laisse pas d'en manger, il est condamné ; parce qu'il n'agit pas selon la foi ‖. Or tout

23. *Qui autem discernit, si manducaverit, damnatus est : quia non ex fide. Omne autem, quod non est ex*

℣. 20. *expl.* le Chrétien qui est l'ouvrage de Dieu ; *ou*, le salut de votre frere, qui est le propre ouvrage du Fils de Dieu & l'unique fruit de ses travaux.

℣. 22. *expl.* Si vous êtes persuadé qu'on ne doit pas faire de discernement entre les viandes, suivez votre lumiere ; mais en prenant garde de ne pas donner de scandale à votre frere.

℣. 23. *expl.* C'est-à-dire, parce qu'il n'agit pas selon sa conscience, selon sa persuasion interieure.

fide, peccatum est.	ce qui ne se fait point selon la foi " est peché.

℣. 23. *autr.* par la foi. *expl.* Toute action qui se fait contre le mouvement de la conscience, soit qu'on sçache qu'elle soit mauvaise, soit qu'on en doute. S. Augustin explique ce passage de la foi chrétienne & surnaturelle. *De gestis Pelag. c. 14. & alibi.*

CHAPITRE XV.

§. 1. *Que les forts supportent les foibles. Se consoler & se fortifier par l'Ecriture.*

1. *Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, & non nobis placere.*	1. Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter " les foiblesses des infirmes ", & non pas chercher notre propre satisfaction ".
2. *Unusquisque vestrûm proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem.*	2. Que chacun de vous tâche de satisfaire son prochain " dans ce qui est bon, & qui le peut édifier ;
3. *Etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est : Improperia improperantium tibi ceciderunt super me.*	3. puisque Jesus-Christ n'a pas cherché à se satisfaire lui-même, mais dit *à son Pere* dans l'Ecriture " : Les injures qu'on vous a faites sont retombées sur moi ". *Ps. 68. 10.*

℣. 1. *autr.* soutenir.

Ibid. *expl.* Il entend par là l'ignorance des Juifs moins instruits, qui croyoient qu'on étoit encore obligé à observer la loi de Moïse touchant les viandes défendues.

Ibid. *expl.* & non pas préferer, comme nous faisons, la satisfaction que nous avons de nous voir exemts des observations légales, à la paix & à la tranquilité de leur conscience.

℣. 2. *expl.* qu'il s'accommode à lui.

℣. 3. *lettr.* comme il est écrit.

Ibid. *expl.* Jesus-Christ s'est chargé de tous nos

† 2. Dim. de l'Avent.

4. † Car tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction, afin que nous concevions notre esperance *ferme* par la patience, & par la consolation que les Ecritures nous donnent ″.

4. *Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt: ut per patientiam, & consolationem scripturarum, spem habeamus.*

1. Cor. 1. 10.

5. Que le Dieu ″ de patience & de consolation vous fasse la grace d'être toujours unis de sentiment & d'affection les uns avec les autres, selon *l'Esprit* de JESUS-CHRIST ″;

5. *Deus autem patientiæ & solatii, det vobis idipsum sapere in alterutrum secundùm Jesum Christum:*

6. afin que d'un même cœur & d'une même bouche vous glorifiyez Dieu le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

6. *ut unanimes, uno ore honorificetis Deum, & patrem Domini nostri Jesu Christi.*

7. C'est pourquoi unissez-vous les uns avec les autres pour vous soutenir mutuellement, comme JESUS-CHRIST vous a unis avec lui pour la gloire de Dieu.

7. *Propter quod suscipite invicem, sicut & Christus suscepit vos in honorem Dei.*

pechés en se faisant homme comme nous; & c'est pour les interêts de la gloire de son Pere qu'il s'est exposé à porter pour nous tous les maux que nous aurions dû souffrir pour nos pechés.

℣. 4. *expl.* Il semble que l'Apôtre oppose ici tacitement cette consolation toute pure que la lecture des livres sacrés produit dans nos cœurs, à celle que l'amour-propre qui nous fait préferer notre satisfaction particuliere au veritable bien de nos freres.

℣. 5. *expl.* l'auteur, l'objet & le motif de cette patience & de cette consolation des fideles.

Ibid. *expl* selon que JESUS-CHRIST le veut & l'ordonne dans l'Evangile.

§. 2. *Bonté de Dieu envers les Gentils. Paix & joie dans le Saint Esprit.*

8. *Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum :*

8. Car je *vous* déclare que JESUS-CHRIST a été le dispensateur & le ministre de l'Evangile à l'égard des Juifs circoncis, afin que Dieu fût reconnu pour veritable par l'accomplissement des promesses qu'il avoit faites à leurs peres ỽ.

9. *Gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est : Propterea confitebor tibi in gentibus, Domine, & nomini tuo cantabo.*

9. Et quant aux Gentils, ils n'ont à glorifier Dieu que de sa misericorde ỽ, selon qu'il est écrit : C'est pour cette raison, Seigneur, que je publierai vos louanges parmi les Gentils, & que je chanterai *des cantiques* à la gloire de votre nom. *Ps.* 17. 50. 2. *Reg.* 23. 50.

10. *Et iterùm dicit : Lætamini gentes, cum plebe ejus.*

10. Il est encore écrit : Réjouissez-vous, Gentils, avec son peuple. *Deut.* 32. 43. *sec.* LXX.

11. *Et iterùm : Laudate, omnes gen-*

11. Et ailleurs : Gentils, louez tous le Seigneur ; *Ps.* 116. 1.

ỽ. 8. *lettr.* le ministre de la circoncision pour la vérité de Dieu, afin d'accomplir les promesses des peres, & que les Gentils glorifient Dieu par sa misericorde.

ỽ. 9. *expl.* Quoique la prédication de l'Evangile & les autres graces soient toutes gratuites, tant à l'égard des Juifs que des Gentils, l'Apôtre néanmoins fait ici une distinction entre ces deux peuples ; & nous apprend que JESUS-CHRIST est venu prêcher l'Evangile aux Juifs par un principe de justice & de fidelité, à cause des promesses faites à leurs peres : mais que les Gentils n'ont été appellés que par une pure grace, & sans aucun engagement de la part de Dieu.

vos reducens : propter gratiam, quæ data est mihi à Deo :	ment vous faire ressouvenir de ce que vous sçavez déja, selon la grace que Dieu m'a faite,
16. *ut sim minister Christi Jesu in gentibus: sanctificans Evangelium Dei, ut fiat oblatio gentium accepta, & sanctificata in Spiritu sancto.*	16. d'être le ministre de JESUS-CHRIST, parmi les nations, en exerçant la sacrificature ″ de l'Evangile de Dieu ″, afin que l'oblation des Gentils lui soit agréable, étant sanctifiée par le Saint-Esprit.
17. *Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.*	17. J'ai donc sujet de me glorifier en JESUS-CHRIST du succès de l'œuvre de Dieu ″.
18. *Non enim audeo aliquid loqui eorum, quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo & factis :*	18. Car je n'oserois vous parler de ce que JESUS-CHRIST a fait par moi, pour *amener* les nations à l'obéissance *de la foi* ″ par la parole & par les œuvres,
19. *in virtute signorum & prodigiorum, in virtute Spiritûs sancti : ita ut ab*	19. par la vertu des miracles & des prodiges, & par la puissance du Saint-Esprit ″ ; de sorte que j'ai

✝. 16. On a suivi la force du mot Grec, *ἱερουργοῦντα. lettr.* sanctifiant l'Evangile de Dieu.

Ibid. *expl.* L'Apôtre fait entendre par là aux Juifs, qu'ils ne doivent pas être surpris, s'il disoit quelque chose en faveur des Gentils, puisque Dieu l'ayant principalement destiné pour être leur Apôtre, & comme leur sacrificateur, il les devoit sacrifier & offrir à Dieu.

✝. 17. *autr.* dans les choses qui regardent Dieu.

✝. 18. *expl.* C'est-à dire, non seulement à la ferme croyance des mysteres de la foi, mais aussi à l'exacte observation des vérités qu'elle enseigne.

✝. 19. *expl.* sans la vertu duquel les miracles les plus sur-

porté l'Evangile de JESUS-CHRIST dans cette grande étendue de païs, qui est depuis Jerusalem jusqu'à l'Illyrie ″.

Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim Evangelium Christi.

20. Et *je me suis* tellement *acquitté de ce ministere*, que j'ai eu soin de ne point prêcher l'Evangile dans les lieux où JESUS-CHRIST avoit déja été prêché, pour ne point bâtir sur le fondement d'autrui ″, verifiant ainsi cette parole de l'Ecriture ″:

20. *Sic autem prædicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem: sed sicut scriptum est:*

Isai. 52. 15. 21. ceux à qui il n'avoit point été annoncé verront *sa lumiere*; & ceux qui n'avoient point encore oui *parler de lui*, entendront *sa parole*.

21. *Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt: & qui non audierunt, intelligent.*

22. C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller vers vous ″, & je ne l'ai

22. *Propter quod & impediebar plurimùm venire ad vos, & pro-*

prenans n'auroient pu persuader les cœurs. D'autres, par *la vertu du Saint-Esprit*, entendent les dons gratuits que le Saint-Esprit avoit répandus sur les fideles par le ministere de S. Paul.

℣. 19. *expl.* La lettre porte, qu'il a rempli de l'Evangile tout ce grand païs, ce qui marque le succès avec lequel il y avoit prêché. On appelle maintenant ce païs l'Esclavonie, éloignée de Jerusalem d'environ 500. lieues françoises.

℣. 20. *expl.* jugeant qu'il n'étoit pas necessaire pour l'avancement de l'Evangile, que je m'arrêtasse ordinairement à instruire les Eglises qui avoient été établies par les autres Apôtres; *ou*, pour ne sembler pas vouloir entreprendre sur le travail des autres Apôtres.

Ibid. *lettr.* mais comme il est écrit.

℣. 22. *expl.* car il trouvoit toujours des peuples où l'Evangile n'avoit point encore été prêché.

hibitus sum usque adhuc.

pu faire jusqu'à cette heure.

23. *Nunc verò ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis:*

23. Mais n'ayant plus maintenant aucun sujet de demeurer davantage dans ce païs-ci ", & desirant depuis plusieurs années de vous aller voir;

24. *cùm in Hispaniam proficisci cœpero, spero quòd præteriens videam vos, & à vobis deducar illuc, si vobis primùm ex parte fruitus fuero.*

24. lorsque je ferai le voyage d'Espagne ", j'espere vous voir en passant: afin qu'après avoir un peu joui de votre présence, vous me conduisiez en ce païs-là.

25. *Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis.*

25. Maintenant je m'en vais à Jerusalem, porter aux saints quelques aumônes ".

26. *Probaverunt enim, Macedonia & Achaïa, collationem aliquam facere in pauperes sanctorum, qui sunt in Jerusalem.*

26. Car les Eglises de Macedoine & d'Achaïe ont résolu avec beaucoup d'affection, de faire quelque part de leurs biens à ceux d'entre les saints de Jerusalem, qui sont pauvres ".

ỷ. 23. *expl.* dans la Grece, d'où l'Apôtre écrivoit cette épître: puisqu'il n'y a plus aucun lieu dans ce païs-ci où la foi ne soit établie.

ỷ. 24. *expl.* Ce passage n'est pas une preuve convaincante que S. Paul ait jamais été en Espagne; mais seulement un témoignage du dessein qu'il avoit de faire ce voyage, supposé que ce fût la volonté de Dieu, & que l'ordre de sa providence ne le dût pas appeller ailleurs.

ỷ. 25. *autr.* pour m'acquitter envers les saints de la commission dont je me suis chargé.

ỷ. 26. *expl.* soit par l'abandonnement volontaire de leurs biens aux pieds des Apôtres, soit par la perte qu'ils en ont soufferte par la violence de la persécution, soit par quelqu'autre cause ou accident que ce puisse être.

27. Ils s'y sont portés d'eux-mêmes, & *en effet* ils leur sont redevables. Car si les Gentils ont participé aux richesses spirituelles des Juifs", ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.

1. Cor. 9. 11.

28. Lors donc que je me serai acquitté de ce *devoir*, & que je leur aurai distribué cette aumône", je passerai par vos quartiers en m'en allant en Espagne.

29. Or je sçai que quand je vous irai voir, ma venue sera accompagnée d'une abondante benediction de l'Evangile de JESUS-CHRIST".

30. Je vous conjure donc, mes freres, par JESUS-CHRIST notre Seigneur, & par la charité du Saint-Esprit", de com-

27. *Placuit enim eis, & debitores sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt Gentiles: debent & in carnalibus ministrare illis.*

28. *Hoc igitur cùm consummavero, & assignavero eis fructum hunc: per vos proficiscar in Hispaniam.*

29. *Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam.*

30. *Obsecro ergo vos, fratres, per Dominum nostrum Jesum Christum, & per caritatem sancti Spiri-*

℣. 27. *expl.* C'est-à-dire, à la connoissance du Messie, & aux autres biens promis avec lui, aux graces & aux dons du Saint-Esprit.

℣. 28. *lettr.* ce fruit. Parce que ce dépôt étoit un fruit de la piété des Gentils, & un effet des biens spirituels que les Juifs ont, pour ainsi dire, semé parmi eux, ou même un fruit des soins qu'il a pris lui-même de le recueillir, & de porter les fideles à y contribuer.

℣. 29. *expl.* C'est à-dire, qu'il esperoit que Dieu à son arrivée leur donneroit une plus grande connoissance des mysteres du christianisme, avec une abondante effusion de consolation, de graces & d'autres fruits spirituels. *Ou bien*, il veut peut-être marquer qu'il les trouveroit pleins de toutes les vertus & de tous les dons spirituels que les fideles reçoivent par l'Evangile.

℣. 30. *ex.* Que le Saint-Esprit a répandue dans nos cœurs.

tìs, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum,

battre avec moi par des prieres que vous ferez à Dieu pour moi ;

31. *ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa, & obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis,*

31. afin qu'il me délivre des *Juifs* incrédules qui sont en Judée ‖, & que les saints de Jerusalem reçoivent favorablement le service que je vais leur rendre :

32. *ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, & refrigerer vobiscum.*

32. & qu'ainsi étant plein de joie, je puisse vous aller voir, si c'est la volonté de Dieu, & jouir avec vous d'une consolation mutuelle.

33. *Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.*

33. Je prie le Dieu de paix de demeurer avec vous tous. Amen ‖.

ŷ. 31. *expl.* des embuches qu'ils peuvent me dresser sur le chemin de Jerusalem, ou dans la ville même, lorsque j'y serai arrivé, soit pour m'ôter la vie ou me maltraiter, soit pour m'enlever l'argent que je porte. Il paroît dans les actes qu'il tomba en effet entre les mains de ses ennemis après avoir rendu à l'Eglise de Jerusalem le dépôt dont il étoit Chargé. *Act.* 21. 17. *& suiv.*

ŷ. 33. *expl.* C'est une acclamation que toute l'Eglise faisoit après la lecture des lettres de saint Paul, pour marquer sa joie, sa reconnoissance, son approbation, & son desir d'accomplir tout ce qui lui étoit prescrit & marqué dans chacune de ces lettres.



CHAPITRE XVI.

§. 1. *Il recommande & salue diverses personnes.*

1. JE vous recommande notre sœur Phebé, diaconisse ‖ de l'Eglise qui est au port de Cenchrée ‖,

2. afin que vous la receviez *au nom du* Seigneur, comme on doit recevoir les saints ‖, & que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourroit avoir besoin de vous : car elle en a assisté elle-même plusieurs, & moi en particulier.

Act. 18. 2. & 18. 26. 3. Saluez *de ma part* Prisque ‖ & Aquilas, qui

1. *COmmendo autem vobis Phœben sororem nostram, quæ est in ministerio Ecclesiæ, quæ est in Cenchris,*

2. *ut eam suscipiatis in Domino dignè sanctis : & assistatis ei in quocumque negotio vestri indiguerit : etenim ipsa quoque astitit multis, & mihi ipsi.*

3. *Salutate Priscam & Aquilam ad-*

✝. 1. *expl.* On appelloit *diaconisses*, des femmes pieuses, dont l'office étoit de garder les portes de l'Eglise du côté que les femmes entroient ; de dévêtir les femmes lorsqu'on les baptisoit ; de leur essuyer le front lorsqu'on les avoit ointes du saint chrême, & de porter aux autres femmes les aumônes, des ordres des Evêques, de leur rendre d'autres services que les Diacres ne pouvoient faire avec bienséance. Le mot Grec διάκονος peut aussi signifier simplement, une personne qui assiste de ses soins ceux qui sont dans la necessité.

Ibid. *expl.* C'étoit un port de mer très-celebre d'un des fauxbourgs de la ville de Corinthe.

ẏ. 2. *autr.* comme des saints d. ivent *recevoir des saints.*

✝. 3. *grec.* Priscille : c'est ainsi qu'elle est toujours nommée dans les Actes ; quoique dans la Vulgate & dans divers manuscrits Grecs, il y ait *Prisque. Voyez Act.* 18. 3. & 26.

jutores meos in Christo Jesu :

ont travaillé avec moi pour le service de JESUS-CHRIST ″ :

4. *(qui pro anima mea suas cervices supposuerunt : quibus non solus ego gratias ago, sed & cuncta ecclesiæ gentium)*

4. qui ont exposé leur tête pour me sauver la vie ″, & à qui je ne suis pas le seul qui soit obligé, mais encore toutes les Eglises des Gentils.

5. *& domesticam Ecclesiam eorum. Salutate Epænetum, dilectum mihi, qui est primitivus Asiæ in Christo.*

5. *Saluez aussi* l'Eglise qui est dans leur maison ″. Saluez mon cher Epenete qui a été les premices ″ des Chrétiens de l'Asie ″.

6. *Salutate Mariam, quæ multùm laboravit in vobis.*

6. Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous ″.

7. *Salutate Andronicum & Juniam, cognatos & concaptivos meos : qui sunt nobiles in Apostolis,*

7. Saluez Andronique & Junie mes parens, *qui ont été* compagnons de mes liens ″, qui sont considerables entre les Apôtres ″,

ỳ. 3. *lettr.* mes cooperateurs en JESUS CHRIST.

ỳ. 4. *expl.* Il semble que cela se puisse rapporter au tumulte qui se fit par les Juifs contre S. Paul devant le Proconsul de Corinthe. *Act.* 18. 12. ou à Ephese. *Act.* 19.

ỳ. 5. *expl.* leur famille composée de fideles, ou l'assemblée qui se rend à certains jours dans leur maison pour y faire les fonctions du service de Dieu, la persécution ne leur permettant pas de s'assembler dans des Eglises publiques.

Ibid. *expl.* le premier qui s'est converti.

Ibid. *grec.* l'Achaïe.

ỳ. 6. *grec.* nous.

ỳ. 7. *expl.* On ne sçait en quel lieu ni en quel tems : car S. Paul a été mis sept fois en prison. Saint Clem. ép. aux Cor. *Voyez* 2. *Cor.* 6. 5.

Ibid. *expl.* Le nom d'Apôtre se prend ici pour signifier tous les premiers ministres & prédicateurs du saint Evangile.

& qui ont embrassé la foi de JESUS-CHRIST avant moi.

qui & ante me fuerunt in Christo.

8. Saluez Amplias, que j'aime particulierement en notre Seigneur.

8. *Salutate Ampliatum dilectissimum mihi in Domino.*

9. Saluez Urbain, qui a travaillé avec moi pour le service de JESUS-CHRIST, & mon cher Stachys.

9. *Salutate Urbanum adjutorem nostrum in Christo Jesu, & Stachyn dilectum meum.*

10. Saluez Apelle, qui est *un* fidele *serviteur* de JESUS-CHRIST.

10. *Salutate Apellen probum in Christo.*

11. Saluez ceux qui sont de la famille d'Aristobule. Saluez Herodion mon cousin. Saluez ceux de la maison de Narcisse, qui sont *nos freres* au Seigneur ‖.

11. *Salutate eos qui sunt ex Aristoboli domo. Salutate Herodionem cognatum meum. Salutate eos, qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.*

12. Saluez Tryphene & Tryphose‖, lesquelles travaillent pour le service du Seigneur. Saluez notre chere Perside, qui a aussi beaucoup travaillé pour le service du Seigneur.

12. *Salutate Tryphænam & Tryphosam, quæ laborant in Domino. Salutate Persidem carissimam, quæ multùm laboravit in Domino.*

13. Saluez Rufus, qui est un élu du Seigneur ‖;

13. *Salutate Rufum electum in Do-*

ỽ. 11. *autr.* qui croient au Seigneur. On croit que ce Narcisse étoit un infidele, & l'un des affranchis de l'Empereur Claude, dont il est parlé dans Tacite & Suetone.

ỽ. 12. *expl.* C'étoit, selon toutes les apparences, deux sœurs assez avancées en âge, qui s'étoient consacrées au service de l'Eglise.

ỽ. 13. *expl.* C'est-à-dire, un homme choisi de Dieu & orné de grandes qualités pour le service de l'Eglise.

mino,

mino, & matrem ejus, & meam. & sa mere, que je regarde comme la mienne.

14. *Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen, & qui cum eis sunt, fratres.* 14. Saluez Asincrite, Phlégon, Hermas ", Patrope, Hermès, & nos freres " qui sont avec eux.

15. *Salutate Philologum & Juliam, Nereum & sororem ejus, & Olympiadem, & omnes, qui cum eis sunt, sanctos.* 15. Saluez Philologue & Julie, Nerée & sa sœur, & Olympiade ", & tous les saints qui sont avec eux.

16. *Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes Ecclesiæ Christi.* 16. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser ". Toutes les Eglises de JESUS-CHRIST " vous saluent.

§. 2. *Séducteurs flattent les simples. Etre sage dans le bien, simple dans le mal.*

17. *Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos, qui dissensiones & offendicula, præter doctrinam, quam vos* 17. Mais je vous exhorte, mes freres, de prendre garde à ceux qui causent *parmi vous* des divisions & des scandales contre la

ỷ. 14. *expl.* Il y en a qui croyent que c'est l'auteur du livre intitulé *le Pasteur*, que quelques anciens ont mis au rang des livres canoniques.

Ibid. *expl.* les Chrétiens.

ỷ. 15. *grec.* Olympas, qui est peut-être le nom d'un homme.

ỷ. 16. *expl.* par un baiser chaste qui ne respire que la pieté & la charité. mais comme cette coutume qui s'étoit introduite pour procurer & pour conserver la charité parmi les fideles est venue à dégenerer & à passer en abus, l'Eglise a trouvé à propos d'en réduire l'usage au seul baiser du signe ou instrument de paix, qui se présente dans le sacrifice à tous les assistans.

Ibid. *expl.* des environs de Corinthe; ou, toutes celles où il avoit prêché.

doctrine que vous avez apprise ", & d'éviter leur compagnie ".

didiciftis, faciunt: & declinate ab illis.

18. Car ces sortes de gens ne servent point Jesus-Christ notre Seigneur ", mais sont esclaves de leur sensualité "; & par des paroles douces & flatteuses ils séduisent les ames simples.

18. *Hujusmodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri: & per dulces sermones, & benedictiones, seducunt corda innocentium.*

19. L'obéïssance que vous avez rendue *à la foi* est venue à la connoissance de tout le monde, & je m'en réjouis pour vous: mais je desire que vous soyez sages dans le bien, & simples dans le mal ".

19. *Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis. Sed volo vos sapientes esse in bono, & simplices in malo.*

20. Que le Dieu de paix brise bien-tôt satan sous

20. *Deus autem pacis conterat sata-*

✝ 17. *expl.* de vive voix & par la prédication des Apôtres qui ont établi votre Eglise. Ce qui prouve clairement la certitude de la tradition & l'obligation de croire les verités enseignées par les Apôtres, encore qu'elles ne soient pas exprimées dans l'Ecriture sainte.

Ibid. *expl.* L'Apôtre parle de ces Juifs zelés qui prêchoient encore les ceremonies légales, & donnoient une mortelle atteinte à la verité de l'Evangile & à la pureté de la Religion chrétienne.

✝. 18. *expl.* ne cherchent point sa gloire ni l'établissement de son regne.

Ibid. *lettr.* ventre; c'est-à-dire, ils n'ont en vûe que de se procurer par le moyen de leurs disciples, une vie douce, agréable & toute contraire à celle de Jesus-Christ.

✝. 19. *expl.* que votre facilité à croire & à obéïr, qui est en vous, soit accompagnée de prudence & d'un sage discernement pour n'embrasser que la saine doctrine: & que vous soyez pleins de simplicité & d'ignorance pour la fausse doctrine de ces heresiarques, faisant gloire de n'en rien sçavoir, & de ne rien écouter de tout ce qu'ils entreprennent de vous persuader.

nam sub pedibus vestris velociter. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

vos pieds ". La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous.

21. *Salutat vos Timotheus adjutor meus, & Lucius, & Jason, & Sosipater, cognati mei.*

21. Timothée, qui est le compagnon de mes travaux, vous salue : comme aussi Lucius & Jason, & Sosipatre, qui sont mes parens. *Act. 10. 1.*

22. *Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam in domino.*

22. Je vous salue au nom du Seigneur, moi Tertius qui ai écrit cette Lettre ".

23. *Salutat vos Caius hospes meus, & universa Ecclesia, Salutat vos Erastus arcarius civitatis, & Quartus, frater.*

23. Caïus, qui est mon hôte, & toute l'Eglise " vous saluent. Eraste trésorier de la ville vous salue, & *notre* frere Quartus ".

24. *Gratia Domini nostri Jesu Christi*

24. Que la grace " de notre Seigneur JESUS-

ỳ. 20. Le Grec porte, *brisera.* Plusieurs croyent que c'étoit une prédiction de ce qui devoit arriver à Simon le Magicien, que S. Pierre fit tomber du haut de l'air, lorsqu'il avoit déja pris l'essor comme pour s'envoler au ciel.

ỳ. 22. *expl.* qui en ai fait la copie sur l'original de l'Apôtre, ou qui l'ai écrite sous lui-même qui me l'a dictée mot à mot. Ceci ne marque donc pas, comme ont avancé quelques auteurs modernes, que S. Paul n'avoit pas écrit lui-même cette lettre, mais qu'il s'étoit contenté d'en fournir la matiere à Tertius.

ỳ. 23. *grec.* & de toute l'Eglise; c'est-à-dire, chez qui tous les fideles qui passent en ces quartiers sont les bienvenus.

Ibid. *expl.* C'étoit apparemment quelque ministre de l'Eglise.

ỳ. 24. *expl.* On croit que S. Paul ajouta ceci & tout ce qui suit de sa main; & c'étoit sa marque ordinaire pour faire connoître ses Lettres veritables d'avec celles que les imposteurs publioient quelquefois en son nom. *Voyez* 2. *Thess.* 3. 17. 18. 1. *Cor.* 16. 23.

CHRIST soit avec vous tous. Amen.

25. Gloire soit à celui qui est *tout-puissant* pour vous affermir dans *la foi de* l'Evangile, & de la doctrine de JESUS CHRIST, que je prêche suivant la revelation du mystere ", qui étant demeuré caché dans tous les siecles passés,

26. a été découvert maintenant par le moyen des oracles des Prophetes ", selon l'ordre du Dieu éternel, & est venu à la connoissance de tous les peuples, afin qu'ils obéissent à la foi;

27. à Dieu, *dis-je*, qui est le seul sage ", honneur, & gloire par JESUS-CHRIST " dans tous les siecles des siecles. Amen.

cum omnibus vobis. Amen.

25. *Ei autem, qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meum, & prædicationem Jesu Christi, secundùm revelationem mysterii temporibus æternis taciti,*

26. *(quod nunc patefactum est per scripturas prophetarum secundùm præceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei) in cunctis gentibus cogniti,*

27. *soli sapienti Deo per Jesum Christum, cui honor & gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

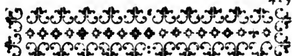
℣. 25. *expl.* de la vocation des Gentils & de la rédemption de tous les hommes.

℣. 26. *expl.* par la convenance admirable de toutes les parties de ce mystere avec les oracles des Prophetes, les Apôtres ayant fait clairement remarquer aux fideles, qu'il ne s'est rien passé dans l'accomplissement de ce mystere, qui n'eût été prédit par ces saints personnages.

℣. 27. *expl.* L'Apôtre ne parle que de la sagesse de Dieu, parce qu'il s'agit ici de la conduite qu'il a observée dans la manifestation du mystere de la rédemption, & que cette conduite est l'effet d'une sagesse admirable & incompréhensible.

Ibid. *expl.* Il est notre souverain médiateur envers le Pere, & sans lui pas une de nos louanges ni de nos actions ne sçauroient lui plaire.

Fin de l'Epître de S. Paul aux Romains.



I. EPISTRE
DE SAINT PAUL
AUX CORINTHIENS.

CETTE *Epître a été écrite en Grec par
l'Apôtre saint Paul en son nom, & au nom de
Sosthenes, qu'il appelle son frere, lorsqu'ils
étoient tous deux logés chez Aquilas & Pris-* Ch. 16.
cille à Ephese, & non pas à Philippes, comme v. 19.
*le portent quelques Inscriptions ou titres ajou-
tés en forme de notes à quelques Exemplaires
Grecs, puisque cet Apôtre dit aux Corin-* Ch. 16.
thiens ausquels il écrit, qu'il demeurera à v. 8.
Ephese jusqu'à la Pentecôte, & qu'ensuite il Ibid.
passera par la Macedoine, & ira chez eux à v. 6.
*Corinthe y passer l'hiver; mais comme cet
espace de tems lui parut un peu long, & qu'il
avoit appris par differens avis, peut-être par
Sosthenes même, qui avant sa conversion
avoit été le chef d'une des Synagogues de Co-
rinthe, par la famille de Chloé; & sur-tout* Ch. 1.
par le récit de Stephanas, de Fortunat & v. 11.
d'Achaïque, & par les lettres de Corinthe Ch. 6.
qu'ils avoient apportées, qu'il y avoit entre v. 7.
les fideles de cette ville des partialités & des

jalousies, & que chacun d'eux affectoit de relever le mérite de ses maîtres au préjudice des autres; Qu'ils souffroient dans leurs af-
Ch. 7. v. 1. *semblées un jeune homme qui avoit commis un inceste avec sa belle-mere; qu'ils avoient des procès entre eux, & qu'ils portoient leurs differends devant les tribunaux des Gentils; que dans les repas de charité qu'ils faisoient ensemble, les riches mangeoient separément ce qu'ils avoient apporté, & méprisoient les pauvres; & qu'il y avoit entre eux quelque dispute touchant le mariage, la virginité, les viandes immolées, & la résurrection des morts. Il crut qu'il devoit leur écrire pour appaiser leurs contestations, décider leurs doutes, & regler ce qui pouvoit regarder la discipline. C'est ce qu'il fait dans cette Epître d'une maniere également ferme, solide & charitable, entremêlant ses reprimandes de louanges & de témoignages de tendresse & d'amitié; il y console les uns, & rassure les autres contre la persecution dont ils étoient menacés, & leur prescrit des regles pour se conduire avec décence & subordination dans leurs assemblées.*

Il paroît que cette Lettre a été écrite par l'Apôtre trois mois avant la Pentecôte, de l'année 57. de l'Ere vulgaire, 24. ans après la mort de Jesus-Christ, *ce qui se justifie par le rapport de plusieurs faits & circonstances marquées dans cette Epître, avec ce qui est rap-*

porté dans les Actes, des voyages de cet Apôtre; car il est dit, Act. 18. v. 26. *qu'Apollon se retira à Ephese chez Aquilas & Priscille, & que l'Apôtre après avoir traversé les hautes Provinces d'Asie, vint à Ephese*, Act. 19. v. 1. *lorsqu'Apollon en étoit parti pour aller à Corinthe, sans doute pour satisfaire à la priere que lui en avoit fait l'Apôtre, comme il le marque dans cette Epître*, chap. 16. v. 12. *Et ce fut pendant le séjour qu'Apollon fit à Corinthe, que les Corinthiens se diviserent entre eux au sujet de leurs maîtres, comme l'Apôtre s'en plaint au* v. 12. du chap. 1. *de cette Epître. Il est dit*, Act. 18. v. 23. *que l'Apôtre parcourut toute la Galatie, & dans cette Epître*, chap. 16. v. 1. & suiv. *Saint Paul dit qu'il vint à Ephese après avoir donné des ordres aux Eglises de Galatie pour recueillir les aumônes qu'il devoit porter aux fideles de Jerusalem. Il est dit dans les Actes*, chap. 19. v. 22. *que Timothée & Eraste étoient alors en Macedoine, & dans cette Epître*, chap. 16. v. 10. *l'Apôtre dit qu'il croyoit que Timothée se rendroit à Corinthe; ainsi il n'étoit point avec lui à Ephese. Enfin il est rapporté dans les Actes*, chap. 19. v. 21. *que saint Paul se proposoit alors de passer par la Macedoine & par l'Achaïe, & ensuite d'aller à Jerusalem: & ici*, chap. 16. v. 3. 4. & 5. *l'Apôtre dit qu'il se disposoit de passer par la Macedoine,*

d'aller à Corinthe, & de là à Jerusalem; les Actes ajoutent que tous ces desseins de voyages furent dérangés par l'accident imprévû du grand trouble que l'Orfevre Demetrius excita à Ephese contre l'Apôtre saint Paul, Act. 19. v. 24.





I. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Schisme parmi les Corinthiens. L'un est à Paul, l'autre à Apollon.*

1. *Paulus vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Sosthenes frater,*

1. PAUL Apôtre de JESUS-CHRIST, par la vocation & la volonté de Dieu, & Sosthene " *son* frere;

* Cette Epître a été écrite d'Ephese vers l'an de JESUS-CHRIST 57. L'Apôtre y reprend divers abus qui s'étoient glissés parmi les Corinthiens, répond à quelques questions qu'ils lui avoient proposées, qui concernent le mariage en lui-même, les gens mariés, les veuves & les vierges, & enfin il leur recommande la quête pour les pauvres fidelles de Jerusalem, dont les biens avoient été pillés par les Juifs.

ỿ. 1. *expl.* Il y a apparence que c'est le même dont il est parlé *Act.* 18. 17. qui avant sa conversion étoit chef d'une des synagogues des Juifs de Corinthe, & que S. Paul met ici son nom par honneur, afin d'obliger les Corinthiens, qui avoient une estime singuliere pour son merite, à témoigner encore plus de déference pour les avertissemens qu'il va leur donner.

2. à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe ‖, aux *fideles* que JESUS-CHRIST a sanctifiés, & que sa vocation a rendus saints ‖; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est *leur Seigneur comme* le nôtre ‖.

2. *Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum, & nostro.*

3. Que Dieu notre pere, & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix ‖.

3. *Gratia vobis & pax à Deo patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

† 8. Dim. après la Pentec. 4. † Je rends pour vous à mon Dieu des actions de graces continuelles, à cause de la grace de Dieu, qui vous a été donnée en JESUS-CHRIST ‖;

4. *Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu;*

5. & de toutes les richesses dont vous avez été comblés ‖ en lui dans tout

5. *quòd in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo*

℣. 2. *expl.* & aux environs : car l'Eglise principale comprend toutes les Eglises particulieres qui en dépendent.

Ibid. *autr.* appellés à être saints.

Ibid. lettr. *ipsorum & nostro* : ce que quelques Interpretes rapportent au lieu : & disent que l'Apôtre appelle ces differens pays des lieux qui lui appartiennent comme Chrétien & comme Apôtre, à cause de l'unité de l'Eglise & de l'étendue de la jurisdiction apostolique qui lui étoit disputée. *autr.* qui en quelque lieu que ce soit, ou là, ou ici, invoquent, &c.

℣. 3. *Voyez Rom.* 1. 7.

℣. 4. *expl.* Dieu ne donne rien aux hommes de ce qui peut contribuer à leur salut, que par les merites de JESUS-CHRIST; c'est par lui qu'on doit tout demander.

℣. 5. *expl.* Il parle des richesses spirituelles & évangéliques.

& in omni scientia :	ce qui regarde *le don* de la parole & de la science ″ ;
6. *sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis :*	6. le témoignage qu'on vous a rendu de JESUS-CHRIST ″ : ayant été ainsi confirmé parmi vous :
7. *ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi,*	7. de sorte qu'il ne vous manque aucun don ″, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de notre Seigneur JESUS-CHRIST ″.
8. *qui & confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventûs Domini nostri Jesu Christi.*	8. Et *Dieu* vous affermira encore jusqu'à la fin ″, pour être trouvés sans crime au jour de l'avenement de JESUS-CHRIST notre Seigneur ¶.

℣. 5. *expl.* le don *de la parole*, pour exposer de vive voix aux fideles en toutes sortes de langues les verités & les mysteres de la Religion chrétienne : & celui *de la science*, pour en avoir une parfaite connoissance. Or il faut remarquer que l'Apôtre ne dit pas cela de tous, mais de quelques-uns seulement ; puisque dans la suite, il leur dit qu'il y en avoit parmi eux qui avoient encore besoin de lait, *ch.* 3. 2. & qu'il les reprend aussi de plusieurs défauts.

℣. 6. *expl.* l'Evangile de JESUS-CHRIST qui vous a été prêché.

℣. 7. *expl.* de ceux qui sont necessaires pour votre salut. L'Apôtre veut par là les mettre hors de toute défiance pour le temporel, soit pour le present ou pour l'avenir, par la vûe des dons spirituels qu'ils avoient en abondance.

Ibid. *expl.* n'attendant plus, pour atteindre au souverain degré de la perfection, & à la plénitude de toutes les graces, *que la manifestation*, c'est à dire, le second avenement de JESUS-CHRIST auquel il paroîtra glorieux, & rendra ses élus participans de sa gloire. *Coloss.* 3. 4. I. *Jean.* 2. 25.

℣. 8. *expl.* par sa grace dans l'innocence & dans la justice en pratiquant les bonnes œuvres de votre part : *jusqu'à la fin*, *i. e.* jusqu'à la mort. Non que les élus, de qui il parle, soient exemts de peché mortel, depuis qu'ils ont

1. Theſſ. 5. 24. 9. Dieu, par lequel vous avez été appellés à la ſocieté de ſon Fils JESUS-CHRIST notre Seigneur ″, eſt fidelle & véritable ″.

10. Or je vous conjure, mes freres, par le nom de JESUS-CHRIST notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point ſouffrir parmi vous de diviſions *ni* de ſchiſmes, mais d'être tous unis enſemble dans un même eſprit, & dans un même ſentiment.

11. Car j'ai été averti, mes freres, par ceux de la maiſon de Chloé ″, qu'il y a des conteſtations parmi vous ″.

12. Ce que je veux dire eſt, que chacun de vous prend parti en diſant: Pour moi je ſuis à Paul; & moi Act. 28. 24. je ſuis à Apollon; & moi

9. Fidelis Deus, per quem vos vocati eſtis in ſocietatem filii ejus Jeſu Chriſti Domini noſtri.

10. Obſecro autem vos, fratres, per nomen Domini noſtri Jeſu Chriſti; ut idipſum dicatis omnes, & non ſint in vobis ſchiſmata: ſitis autem perfecti in eodem ſenſu, & in eadem ſententia.

11. Significatum eſt enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui ſunt Chloes, quia contentiones ſunt inter vos.

12. Hoc autem dico, quod unuſquiſque veſtrûm dicit: Ego quidem ſum Pauli: ego autem Apollo:

été juſtifiés; mais parce que Dieu ne permet jamais qu'ils y perſeverent juſqu'à la mort.

℣. 9. *expl.* pour être en ce monde les membres vivans de ſon corps myſtique, & pour être en l'autre les compagnons de ſa gloire.

Ibid. *expl.* pour achever l'ouvrage de leur ſalut qu'il avoit commencé, qu'ainſi il eſpere de la bonté de Dieu qu'il leur donnera la grace de perſeverer.

℣. 11. *expl.* C'étoit une Dame de grande piété.

Ibid. *expl.* C'eſt-à-dire, que chacun ſe déclarant diſciple de celui dont il avoit reçû les premieres notions de la foi, il le préferoit à tout autre.

ego verò Cepha : ego autem Christi.	je suis à Céphas ″ ; & moi je suis à JESUS-CHRIST ″.
13. *Divisus est Christus? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis ? aut in nomine Pauli baptizati estis ?*	13. JESUS-CHRIST est-il *donc* divisé ″ ? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous ? ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ″ ?
14. *Gratias ago Deo, quod neminem vestrûm baptizavi, nisi Crispum & Caium :*	14. Je rends graces à Dieu de ce que je n'ai baptisé ″ aucun de vous, sinon Crispe & Caïus :
15. *ne quis dicat quòd in nomine meo baptizati estis.*	15. afin que personne ne dise que vous avez été baptisés ″ en mon nom ″. *Act.* 18. 8.

℣. 12. *expl.* à Pierre, qui se nommoit aussi Céphas. *Jean* 1. 42. Il semble que c'étoient quelques Juifs que saint Pierre avoit baptisés ou instruits à Rome, qui ayant été obligés d'en sortir par l'édit de l'empereur Claude, s'étoient retirés à Corinthe.

Ibid. *expl.* à JESUS-CHRIST seul, indépendamment de tout autre maître & directeur. Il est également dangereux ou de se trop attacher à son directeur, ou de n'en avoir aucun : il ne faut à la verité avoir que JESUS-CHRIST pour maître ; mais c'est de la bouche des hommes qu'on doit recevoir ses instructions.

℣. 13. *expl.* Y a-t-il donc plusieurs JESUS CHRISTS.

Ibid. *expl.* Il laisse à inferer qu'il n'est donc pas leur CHRIST. Ce que l'Apôtre dit de lui-même, il l'entend aussi à plus forte raison de tous les chefs de parti qui divisoient les Corinthiens ; mais sa coutume est de s'appliquer à lui seul des choses qui peuvent paroître odieuses. Le sens est : Pourquoi vous attacher à des hommes & les suivre aveuglément comme vous faites, puisqu'il n'y a que JESUS-CHRIST seul que vous deviez suivre & auquel vous deviez vous attacher, puisque lui seul est l'auteur de votre salut ?

℣. 14. *expl.* de mes propres mains : car il paroît par les Actes 18. 8. qu'il convertit un grand nombre de Corinthiens qui furent baptisés ensuite. Il y a apparence qu'il se servit du ministere de Silas & de Timothée qui étoient pour lors avec lui, *Act.* 18. 5. pour baptiser les autres.

℣. 15. *grec.* que j'ai baptisé.

Ibid. *expl.* depeur que ceux qu'il auroit baptisés ne s'imaginassent l'avoir été en son nom.

16. J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stephanas ; & je ne sçache point en avoir baptisé d'autres ″ :

16. Baptizavi autem & Stephanæ domum : ceterùm nescio si quem alium baptizaverim.

17. parce que JESUS-CHRIST ne m'a pas envoyé pour baptiser ″, mais pour prêcher l'Evangile, & *le prêcher* sans *y employer* la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de JESUS-CHRIST ″.

1. Pet. Inf. 2. 1. 4.

17. Non enim misit me Christus baptizare : sed evangelizare : non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.

§. 2. *Sagesse humaine réprouvée de Dieu. Croix, scandale des uns, & salut des autres.*

18. Car la parole de la croix″ : est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu & la puissance de Dieu ″.

Rom. 1. 16.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus quidem stultitia est : iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.

℣. 16. *expl.* à Corinthe.

℣. 17. *expl.* pour m'appliquer principalement à cette fonction, parce qu'elle se peut exercer par beaucoup d'autres qui sont moins propres à la prédication de l'Evangile.

Ibid. *autr.* les discours d'une sagesse ; *ou*, la sagesse & l'éloquence humaine *expl.* C'est-à-dire, sans rechercher l'éloquence des discours, de peur qu'on n'attribuât la conversion du monde à l'éloquence du prédicateur, & non à la vertu de la croix, & à la puissance de la grace.

℣. 18. *expl.* C'est-à-dire, la prédication d'un Dieu humilié jusqu'à se faire homme, & à mourir sur la croix pour racheter & délivrer tous les hommes de la puissance du démon, est un sujet de scandale aux Juifs, qui esperoient que leur Messie regneroit avec un éclat temporel sur la terre, & est regardé par les Gentils comme une folie.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils regardent la prédication de ce mystere de la croix, comme un moyen puissant dont Dieu se sert pour les convertir & pour les sauver. *Rom.* 1. 16.

19. *Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.*

19. C'est pourquoi il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages ", & je rejetterai la science des sçavans. *Isaie* 29. 14.

20. *Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi.*

20. Que sont devenus " les sages? Que sont devenus les docteurs de la loi? Que sont devenus ces esprits curieux *des sciences* de ce siecle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde "? *Isaie* 33. 18.

21. *Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum : placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.*

21. Car Dieu voyant que le monde avec la sagesse *humaine*, ne l'avoit point connu dans *les ouvrages de* la sagesse divine ; il lui a plu de sauver par la folie de la prédication" ceux qui croiroient en lui.

22. *Quoniam & Judæi signa petunt, & Græci sapientiam quærunt :*

22. Les Juifs demandent des miracles, & les Gentils cherchent la sagesse ".

23. *nos autem prædicamus Christum crucifixum : Judæis qui-*

23. Et pour nous, nous prêchons JESUS-CHRIST crucifié, qui est un scan-

ỳ. 19. *expl.* selon le monde.

ỳ. 20. *lettr.* Où sont?

Ibid. *autr.* rendue folle *expl.* Comme Dieu n'a pas daigné choisir ces sages pour annoncer l'Evangile aux peuples, il a rendu la sagesse humaine méprisable, par le mépris qu'il en a fait.

ỳ. 21. *expl.* par la prédication d'un Dieu crucifié, qui paroît folle aux hommes charnels.

ỳ. 22. *expl.* parce que la conduite de Dieu sur les Juifs avoit été une suite continuelle de miracles : & que les Gentils, Grecs & Romains avoient été les maîtres de l'éloquence & de la sagesse humaine.

dale aux Juifs, & une folie aux Gentils ″;

dem scandalum, gentibus autem stultitiam:

24. mais qui est la force de Dieu & la sagesse de Dieu à ceux qui sont appellés, soit Juifs ou Gentils ″;

24. *Ipsis autem vocatis Judæis, atque Græcis, Christum Dei virtutem, & Dei sapientiam:*

25. parce que ce ″ qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que *la sagesse de tous* les hommes; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que *la force de tous* les hommes.

25. *quia quod stultum est Dei, sapientius est hominibus: & quod infirmum est Dei, fortius est hominibus.*

§. 3. *Peu de grands & de nobles parmi les fideles. Force confondue par la foiblesse.*

† Sainte Agathe.

26. † Considerez, mes freres, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appellés *à la foi* ″. Il y en a peu de sages selon la chair ″, peu de puissans, & peu de nobles.

26. *Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundùm carnem, non multi potentes, non multi nobiles:*

27. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre

27. *sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat*

℣. 23. *expl.* C'est-à-dire, que la prédication d'un Dieu crucifié est une occasion aux uns & aux autres de rejetter cette grace: les uns parce qu'ils sont choqués de la bassesse de ce mystere, les autres, parce qu'ils le regardent comme une fable & une folle imagination.

℣. 24. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils considerent JESUS-CHRIST crucifié comme la vertu puissante dont Dieu se sert pour les sauver, & comme un ouvrage admirable de sa sagesse.

℣. 25. *expl. i. e.* la croix de JESUS.

℣. 26. *autr.* quels sont ceux dont Dieu s'est servi pour vous appeller à la foi. *letir.* votre vocation.

Ibid. *expl.* d'une sagesse humaine.

sapientes : & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia :	les sages ; il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans ".
28. *& ignobilia mundi, & contemptibilia elegit Deus, & ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret :*	28. Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien ", pour détruire ce qu'il y avoit *de plus grand :*
29. *ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.*	29. afin que nul homme " ne se glorifie devant lui ".
30. *Ex ipso autem vos estis in Christo Jesu, qui factus est nobis sapientia à Deo, & justitia, & sanctificatio, & redemptio :*	30. C'est par cette voie que vous êtes établis en JESUS-CHRIST, qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse ", notre justice, notre sanctification & notre rédemption ; Jer. 23. 5.
31. *ut quemadmodum scriptum est : Qui*	31. afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glo-

ỷ. 27. *expl.* Dieu *a confondu les sages* en leur faisant voir la vanité de leurs maximes & de leurs sciences, & leur découvrant des vérités sublimes, ausquelles ils n'ont jamais pu atteindre par tous les efforts de leur raison naturelle ; *& les puissans*, en convertissant tout le monde à la foi de JESUS-CHRIST, malgré toute leur résistance.

ỷ. 28. *expl.* ceux qui n'étoient en nulle considération parmi les hommes.

ỷ. 29. *lettr.* que nulle chair.

Ibid. *expl.* afin que tous, convaincus de leur neant, ne pussent attribuer leur vocation à la foi, qu'à la pure miséricorde de Dieu.

ỷ. 30. *expl.* l'unique cause méritoire & efficace de notre sagesse, &c. Il dit ceci pour desabuser les Corinthiens de la trop grande estime qu'ils avoient de leurs Docteurs, qu'ils regardoient & traitoient comme s'ils eussent été les auteurs des graces que Dieu leur avoit conferées par leur ministere.

Jer. 9. 23. 24. 2. Cor. 10. 17. rifie, *ne* se glorifie *que* dans le Seigneur " ¶. — *gloriatur, in Domino glorietur.*

✝. 31. *expl.* que celui qui a quelque sujet de se réjouir & de se glorifier du succès de son ministere, ou des graces qu'il a reçues, en rapporte toute la gloire au Seigneur, & non pas à lui-même ni aux hommes.

CHAPITRE II.

§. 1. *Rien d'humain dans les discours de S. Paul. Il ne sçait que* Jesus *crucifié. Les miracles sont ses preuves.*

1. POur moi, mes freres, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile " de Jesus-Christ", je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse *humaine.* (Sap. 1. 17.)

1. *ET ego, cùm venissem ad vos fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientia, annuntians vobis testimonium Christi.*

2. Car je n'ai point fait profession de sçavoir " autre chose parmi vous que Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié ".

2. *Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, & hunc crucifixum.*

Act. 18. 4. 3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai tou-

3. *Et ego in infirmitate, & timore,*

✝. 1. *letr.* le témoignage. *Voyez ch.* 1. 6.
Ibid. *grec.* de Dieu.
✝. 2. *expl.* de prêcher.
Ibid. *expl.* C'est-là le fondement de notre Religion. Il ne fait cette addition que pour faire voir combien sa maniere de prêcher avoit été opposée au faste de l'éloquence & de la sagesse humaine, & non pas pour dire qu'il n'ait parlé aux Corinthiens que des croix & des souffrances de Jesus-Christ, ce qui seroit manifestement faux : puisqu'il les avoit instruits sur beaucoup d'autres mysteres.

& tremore multo fui apud vos :	jours été dans un état de foiblesse ", de crainte & de tremblement ".
4. *& sermo meus, & prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs & virtutis :*	4. Je n'ai point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit & de la vertu *de Dieu* " ; 2. Pet. 1. 16.
5. *ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.*	5. afin que votre foi ne soit pas *établie* sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu ".

§. 2. *Sagesse cachée au monde, révelée à l'Eglise. L'Esprit de Dieu fait connoître Dieu. Homme charnel & spirituel.*

6. *Sapientiam autem loquimur inter perfectos : sapientiam verò non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur:*	6. Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits ", non la sagesse de ce monde ; ni des Princes de ce monde qui se détruisent " :

ỳ. 3. *autr.* d'abaissement.

Ibid. *expl.* jusqu'à gagner sa vie au travail de ses mains, & à être toujours exposé aux perils de la perdre.

ỳ. 4. *autr.* & de la puissance *de Dieu* ont été mes preuves demonstratives. *expl.* C'est-à-dire, que ses preuves étoient accompagnées de l'esprit & de la grace du Saint-Esprit, qui persuadoit interieurement la verité de son Evangile, & des miracles qui étoient des démonstrations évidentes que l'Esprit & la puissance de Dieu agissoit en lui.

ỳ. 5. *expl.* qui vous a convertis par sa grace, & interieurement persuadés des vérités de son Evangile.

ỳ. 6. *expl.* soit à tous les Chrétiens, qui sont parfaits à l'égard des Payens & des Juifs, comme l'expliquent les Peres Grecs, ou aux plus spirituels d'entre les Chrétiens.

Ibid. *expl.* ni des démons, ni de tous ceux qui leur servent d'instrument, JESUS-CHRIST par sa croix étant venu humilier l'orgueil des uns & des autres, dépouiller les premiers & convertir les autres.

7. mais nous prêchons la sageſſe de Dieu *renfermée* dans ſon myſtere ″, *cette ſageſſe* cachée qu'il avoit prédeſtinée & préparée avant tous les ſiecles pour notre gloire ″ ;

8. que nul des Princes de ce monde ″ n'a connue ; (puiſque s'ils l'euſſent connue, ils n'euſſent jamais crucifié le Seigneur de la gloire ″.)

Iſaie 64. 4. 9. & de laquelle il eſt écrit : Que l'œil n'a point vû, l'oreille n'a point entendu , & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé

7. *ſed loquimur Dei ſapientiam in myſterio , quæ abſcondita eſt , quam prædeſtinavit Deus ante ſæcula in gloriam noſtram ,*

8. *quam nemo principum hujus ſæculi cognovit : ſi enim cognoviſſent ; numquam Dominum gloriæ crucifixiſſent.*

9. *Sed ſicut ſcriptum eſt : Quod oculus non vidit , nec auris audivit , nec in cor hominis aſcendit , quæ præparavit Deus iis ,*

℣. 7. *expl.* Cela ſignifie , ou ſimplement le myſtere de l'Incarnation prêché à tous , où le myſtere de la vocation des Gentils au refus des Juifs. *autr.* nous prêchons en ſecret ; *i. e.* aux ſeuls ſpirituels.

Ibid. *expl.* C'eſt-à-dire , qu'il avoit reſolu de toute éternité de reveler à ſes fideles au tems du Meſſie , pour nous conduire à la gloire , à laquelle on ne peut parvenir que par la foi de l'Evangile , ou *pour notre gloire* ; c'eſt-à-dire , ce qui releve infiniment la gloire de notre miniſtere , puiſque Dieu lui-même nous a préferés aux Patriarches & aux Prophetes , à qui il n'avoit revelé ces myſteres qu'obſcurément.

℣. 8. *expl.* Il parle ou des démons , ou des Princes qui ont ſervi à la condamnation de JESUS comme inſtrumens du démon. Il dit que s'ils euſſent bien connu la ſublimité & l'excellence de la doctrine de l'Evangile , ils n'auroient pas fait ſouffrir le plus honteux ſupplice à celui qui étoit le ſouverain Roi de gloire. Quoiqu'il faille reconnoître que cette ignorance n'étoit pas excuſable , parce qu'elle provenoit , dans les uns de malice & d'envie , & dans les autres elle procedoit de l'attache aux choſes de la terre.

Ibid. *expl.* celui par qui la gloire nous étoit préparée : *ou* , celui qui étant Dieu eſt plein de gloire & de majeſté.

qui diligunt illum : pour ceux qui l'aiment ‖ :

10. *nobis autem revelavit Deus per spiritum suum : Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.*

10. mais pour nous, Dieu nous l'a revelé par son Esprit : parce que l'Esprit pénetre tout, & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu ‖.

11. *Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est ? ita & quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.*

11. Car qui des hommes connoît ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu ‖.

12. *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quæ à Deo donata sunt nobis :*

12. Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu ‖, afin que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits ‖ :

13. *quæ & loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed*

13. & nous les annonçons, non avec les discours qu'enseigne la sa- *Sup.* 1. 17. & 2. 1. 4. 2. *Pet.* 1. 16.

✝. 9. *expl.* Ce passage d'Isaïe, qui paroît plutôt cité par S. Paul par allusion, que selon le sens litteral du Prophete, signifie ici que l'homme consideré selon ses forces & ses facultés naturelles, ne peut nullement comprendre ce que c'est que cette sagesse contenue dans la doctrine de l'Evangile.

✝. 10. *expl.* les secrets de Dieu les plus impenetrables & les plus élevés au-dessus de la raison : ce qui prouve manifestement la divinité du Saint-Esprit. *lettr.* les profondeurs de Dieu. *Selon quelques-uns*, l'Esprit est dit pénetrer ces secrets, parce que c'est lui qui nous les fait pénetrer : comme il est dit prier & gémir, parce que c'est sa grace qui forme en nous la priere & les saints gémissemens.

✝. 11. *suppl.* & celui à qui l'Esprit de Dieu l'a revelé.

✝. 12. *lettr.* qui vient de Dieu.

Ibid. *expl.* les mysteres operés en notre faveur, & les bienfaits que Dieu a répandus sur tous les hommes & sur son Eglise par Jesus Christ.

gesse humaine", mais avec ceux que l'Esprit enseigne, traitant spirituellement " les choses spirituelles.

in doctrina Spiritûs, spiritualibus spiritualia comparantes.

14. Or l'homme animal " n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paroissent une folie, & il ne les peut comprendre : parce que c'est par une lumiere spirituelle" qu'on en doit juger.

14. *Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritûs Dei : stultitia enim est illi, & non potest intelligere : quia spiritualiter examinatur.*

15. Mais l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne ".

15. *Spiritualis autem judicat omnia : & ipse à nemine judicatur.*

Sup. 9. 13. Isaie 40. 13. Rom. 11. 34.

16. Car qui connoît l'Esprit du Seigneur, & qui peut l'instruire & le conseiller " ? Mais pour nous,

16. *Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum*

ỳ. 13. *expl.* composés selon les regles de l'éloquence.

Ibid. *expl.* d'une maniere qui ne se ressent point du faste de l'esprit humain, mais qui est toute simple & conforme à l'Esprit de Dieu qui aime la simplicité.

ỳ. 14. *expl.* C'est-à-dire, l'homme qui n'a d'autres lumieres que celle de sa raison corrompue, ni d'autre principe de ses actions que sa cupidité : au lieu de se conduire par la foi & par la charité.

Ibid. *expl.* qui vient de la foi & de la revelation, & non de la raison naturelle; *ou*, selon les regles & les principes de l'Esprit de Dieu.

ỳ. 15. *expl.* L'homme éclairé des lumieres de l'Esprit de Dieu, connoît toutes les verités sublimes qu'il a plu à Dieu de reveler dans son Evangile : & il voit ces verités avec tant de clarté que personne ne sçauroit le convaincre du contraire par toutes les raisons de la sagesse humaine.

ỳ. 16. *autr.* pour l'instruire & le conseiller ? *expl.* Saint Paul veut dire, ce que ne font les hommes animaux, mais les spirituels tels qu'étoient principalement les Apôtres, à qui il appartient de connoître les choses qui sont revelées par l'Esprit de Dieu, & d'en instruire les autres.

Christi habemus. nous avons l'esprit de Jesus-Christ".

ỳ. 16. *expl.* C'est-à-dire nous connoissons ses sentimens & ses pensées.

CHAPITRE III.

§. 1. *On devient charnel par les vices même de l'esprit. Les Ministres plantent, l'accroissement vient de Dieu.*

1. *ET ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo,*

1. AUssi, mes freres, je n'ai pu vous parler comme à des *hommes* spirituels", mais comme à des personnes *encore* charnelles, comme à des enfans en Jesus-Christ".

2. *lac vobis potum dedi, non escam: nondum enim poteratis: sed nec nunc quidem potestis, adhuc enim carnales estis.*

2. Je ne vous ai nourris que de lait", & non de viandes solides"; parce que vous n'en étiez pas alors capables: & à présent même vous ne l'êtes pas encore; parce que vous êtes encore charnels".

3. *Cùm enim sit inter vos zelus, & contentio: nonne car-*

3. Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies & des disputes", n'est-il pas

ỳ. 1. *expl.* de matieres sublimes & relevées.
Ibid. *expl.* C'est-à-dire, comme à des gens encore peu instruits des mysteres de la Religion de Jesus-Christ.
ỳ. 2. *expl.* *i. e.* des premiers élemens de la foi.
Ibid. *expl.* & non de la connoissance des mysteres les plus relevés.
Ibid. *expl.* vous n'êtes pas encore bien purifiés des affections humaines & charnelles, comme de la gloire, de la jalousie. Il parle de la plûpart des Corinthiens.
ỳ. 3. *grec.* & des divisions. *expl.* que l'Apôtre met au

visible que vous êtes charnels, & que votre conduite est bien humaine " ?

nales estis, & secundùm hominem ambulatis ?

4. Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul, & qu'est Apollon " ?

4. *Cùm enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli : alius autem : Ego Apollo : nonne homines estis ? Quid igitur est Apollo ? quid verò Paulus ?*

5. Ce sont des ministres de celui en qui " vous avez cru ", & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur ".

5. *Ministri ejus, cui credidistis, & unicuique sicut Dominus dedit.*

6. C'est moi qui ai planté ", c'est Apollon qui a arrosé ", mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement ".

6. *Ego plantavi, Apollo rigavit : sed Deus incrementum dedit.*

nombre des œuvres de la chair. *Galat.* 5. 2. parce qu'elles procedent de la nature corrompue, & non de l'Esprit de Dieu.

ỳ. 3. *lettr.* que vous marchez selon l'homme ?

ỳ. 4. *expl.* Les Corinthiens étoient ainsi divisés par une mauvaise émulation en faveur des Prédicateurs à qui ils s'étoient attachés.

ỳ. 5. *grec.* par lesquels.

Ibid. *expl.* De sorte que bien loin que vous deviez vous attacher à leurs personnes : c'est à eux à se considerer comme vos serviteurs, & à rapporter à votre salut tout leur ministere.

Ibid. *expl.* soit à l'égard de la vocation au ministere ; soit à l'égard des dons ou des graces necessaires pour en faire les differentes fonctions. D'où il veut conclure : On en doit donc rendre toute la gloire à Dieu, & non pas aux hommes.

ỳ. 6. *expl.* Je vous ai prêché le premier la foi.

Ibid. *expl.* en continuant de vous prêcher les mêmes choses, & ajoutant encore des instructions & des pratiques propres à vous confirmer & vous faire avancer dans la foi.

Ibid. *expl.* C'est Dieu qui a fait par sa grace que vous

7. Itaque

7. *Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat: sed qui incrementum dat, Deus.*

8. *Qui autem plantat, & qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundùm suum laborem.*

7. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose ″ : mais *tout vient de* Dieu qui donne l'accroissement.

8. Et celui qui plante & celui qui arrose ne sont qu'une même chose ″ ; mais chacun recevra sa récompense particuliere selon son travail.

Ps. 61. 12. Matth. 16. 27. Rom. 2. 6. Gal. 6. 5.

§. 1. *Fideles champ & édifice de Dieu.* Jesus-Christ *fondement. Qui bâtit sur du foin & de la paille, sauvé par le feu.*

9. *Dei enim sumus adjutores: Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.*

10. *Secundùm gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens ar-*

9. Car nous sommes les cooperateurs de Dieu ″ ; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit ″.

10. *Pour moi*, selon la grace que Dieu m'a donnée ″ , j'ai jetté le fonde-

avez profité de notre travail: ainsi toute la gloire n'en est dûe qu'à Dieu.

℣. 7. *expl.* l'un & l'autre ne doit être regardé que comme un simple instrument dont Dieu se sert pour operer ce qu'il lui plaît dans ses fideles.

℣. 8. *expl.* ministres & instrumens de Dieu.

℣. 9. *expl.* nous travaillons tous ensemble à l'ouvrage de Dieu.

Ibid. *expl.* Le dessein de l'Apôtre dans ces deux métaphores du champ & de l'édifice, est de montrer tacitement que comme le champ n'est point pour les laboureurs, mais pour le maître du champ qui les emploie, ni la maison pour les maçons, mais seulement pour celui qui la fait bâtir; ainsi l'Eglise n'est point pour les Pasteurs qui la conduisent, mais pour Dieu seul qui emploie les Pasteurs à la conduire.

℣. 10. *expl.* L'Apôtre attribue à la grace tout le bien qu'il a fait.

ment comme fait un sage architecte ″ ; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement ″.

chitectus fundamentum posui: alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo superædificet.

11. Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est Jesus-Christ ″.

11. *Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.*

12. Que si l'on éleve sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille ″ ;

12. *Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam,*

13. l'ouvrage de chacun paroîtra *enfin*, & le jour du Seigneur ″ fera voir quel il est ; parce qu'il sera découvert par le feu ″, &

13. *uniuscujusque opus manifestum erit: Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur : & uniuſ-*

℣. 10 *ex.* j'ai établi parmi vous la foi de l'Evangile qui est le fondement inébranlable de tous ceux qui vous viennent prêcher après moi.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, si la doctrine qu'il prêche est appuyée sur la foi de l'Evangile, & y est entierement conforme.

℣. 11. *expl.* On ne peut point vous enseigner une autre foi que celle que je vous ai enseignée ; c'est-à-dire, un autre Evangile que celui de Jesus-Christ.

℣. 12. *expl.* L'or, l'argent, les pierres précieuses, c'est ou la doctrine évangélique pure, saine & solide qui porte à la pieté, ou les bonnes œuvres, une vie bien chrétienne. Le bois, le foin, la paille, & c'est ou la doctrine mêlée d'opinions incertaines, fabuleuses, nées des superstitions Judaïques, ou de fausses traditions revêtues de l'éloquence humaine : ou l'attachement déreglé aux choses de la terre, les imperfections & fautes venielles.

℣. 13. *expl.* le jour du jugement.

Ibid. *expl.* Il entend le feu du dernier embrasement du

cujusque opus quale sit, ignis probabit.	que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.
14. *Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.*	14. Que si l'ouvrage " de quelqu'un demeure *sans être brûlé*, il en recevra la récompense.
15. *Si cujus opus arserit, detrimentum patietur: ipse autem salvus erit: sic tamen quasi per ignem.*	15. Si au-contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte": il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu ".

§. 3. *Chrétiens temple de Dieu, le vrai sage est fou selon le monde. Tout est à l'homme qui est à* JESUS-CHRIST.

16. *Nescitis quia templum Dei estis, & Spiritus Dei habitat in vobis?*	16. Ne sçavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu ", & que l'Esprit de Dieu habite en vous?
17. *Si quis autem templum Dei viola-*	17. Si quelqu'un profane " le temple de Dieu,

monde, qui doit préceder le jugement general: & ce jugement même, où Dieu éprouvera comme par le feu, tout ce que chacun aura fait de bien ou de mal.

℣. 14. *grec aj.* & l'édifice. *autr. lettr.* Que si quelqu'un bâtit sur *ce fondement* un ouvrage qui subsiste.

℣. 15. *expl.* parce qu'il sera privé de la récompense qu'il en auroit dû attendre.

Ibid. *expl.* C'est à-dire, comme un homme qui à peine échappe d'un embrasement, non sans souffrir ni sans être défiguré. Plusieurs croyent que l'Apôtre a voulu par ce verset marquer le feu du Purgatoire.

℣. 16. *expl.* L'Apôtre reprend la suite de ces paroles du verset 9. *Vous êtes l'édifice que Dieu bâtit*, qu'il avoit interrompu. Le sens est: Vous n'êtes pas seulement l'édifice où Dieu veut bien faire sa demeure, mais aussi le temple où il veut être adoré.

℣. 17. *lettr.* corrompt, viole. *expl.* non seulement par une doctrine corrompue, mais en se procurant dans ce

Inf. 6. 19. 2. Cor. 6. 16. Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, & c'est vous qui êtes ce temple.

18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde ", qu'il devienne fou " pour devenir sage;

19. car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon qu'il est écrit:
Job 5. 13. Je surprendrai les sages par leur fausse prudence.

Ps. 93. 11. 20. Et ailleurs: Le Seigneur pénetre les pensées des sages ", & il en connoît la vanité.

21. Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes ".

22. Car tout est à vous ", soit Paul, soit Apollon, soit Céphas, soit le mon-

verit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18. *Nemo se seducat: si quis videtur inter vos sapiens esse in hoc saeculo, stultus fiat ut sit sapiens.*

19. *Sapientia enim hujus mundi: stultitia est apud Deum. Scriptum est enim: Comprehendam sapientes in astutia eorum.*

20. *Et iterùm: Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vana sunt.*

21. *Nemo itaque glorietur in hominibus.*

22. *Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive*

temple l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, comme font vos faux docteurs lorsqu'ils tâchent de vous attacher à eux préférablement à vos Pasteurs & à Dieu même.

℣. 18. *lettr.* en ce siecle.

Ibid. *expl.* qu'il reconnoisse que toute la sagesse humaine dans les choses de la foi & du salut, n'est qu'illusion; ainsi du verset suivant.

℣. 20. *expl.* Le verset du pseaume porte, des hommes; mais S. Paul se sert du mot de sage comme faisant davantage à son sujet; & parce qu'en effet le Psalmiste en cet endroit parle des hommes qui faisoient gloire d'être fort sages.

℣. 21. *expl.* d'avoir un tel maître.

℣. 22. *expl.* tout doit servir à votre salut.

Cephas, sive mundus, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura: omnia enim vestra sunt:

de, soit la vie, soit la mort ″, soit les choses présentes, soit les futures ″, tout est à vous.

23. *vos autem Christi: Christus autem Dei.*

23. Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST; & JESUS-CHRIST est à Dieu ″.

℣. 22. *expl.* Quelques-uns entendent, de vos Pasteurs.
Ibid. *expl.* Par les choses présentes on peut entendre tout cet ordre de degrés hierarchiques, de discipline, de Sacremens & de doctrine, qui est à présent dans l'Eglise, & par les futures la gloire éternelle.

℣. 23. *expl.* C'est-à-dire, dépend de Dieu son Pere, selon la nature humaine & en qualité de médiateur; desorte qu'en cette qualité tout son dessein est de vous unir à Dieu son Pere, comme au chef souverain & de lui & des fideles: bien loin que les ministres de l'Eglise doivent prétendre de vous attacher à eux.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Saint Paul n'ose se juger lui-même. Ne juger point les ministres de Dieu; ne s'y attacher point.*

1. *Sic nos existimet homo ut ministros Christi, & dispensatores mysteriorum Dei.*

1. † Que les hommes nous considerent comme les ministres de JESUS-CHRIST, & comme les dispensateurs des mysteres de Dieu ″. † 4. Dim. de l'Avent. 1. *Cor.* 6. 4.

2. *Hic jam quæri-*

2. Or ce qui est à desi-

℣. 1. *expl.* Les Evêques & les autres Pasteurs ne sont que les dépositaires des secrettes verités divines, & les dispensateurs de ses Sacremens. Ils abusent de ce qui leur est confié, s'ils en disposent comme en étant les maîtres; s'ils ne cherchent en toutes choses, non leur interêt particulier, mais la gloire de Dieu & l'utilité du prochain.

rer dans les dispensateurs, est qu'ils soient trouvés fideles ‖.

tur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.

3. Pour moi je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelque homme que ce soit ‖ ; je n'ose pas même me juger moi-même.

3. *Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer, aut ab humano die : sed neque meipsum judico.*

4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien ‖, je ne suis pas justifié pour cela ‖ ; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.

4. *Nihil enim mihi conscius sum : sed non in hoc justificatus sum: qui autem judicat me, Dominus est.*

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le tems jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les ténebres ‖, & découvrira les plus secrettes pensées des cœurs : & alors chacun recevra de Dieu la louange *qui lui sera due* ¶.

5. *Itaque nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus : qui & illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia cordium : & tunc laus erit unicuique à Deo.*

ỷ. 2. *expl.* Il veut dire que les dispensateurs des mysteres de Dieu ne doivent pas chercher ni leur gloire, ni leurs interêts propres, mais la gloire & les interêts de Dieu qui les a élevés à cette charge. Il parle principalement contre les chefs de parti qui étoient à Corinthe.

ỷ. 3. *lettr.* par le jour humain ; *i. e.* par un jugement humain. Ce n'est point par mépris que l'Apôtre leur parle ainsi, mais pour réprimer la hardiesse avec laquelle ils entreprenoient de juger de tous les ministres : & d'assigner à chacun le degré d'honneur que bon leur sembloit.

ỷ. 4. *expl.* aucune infidelité volontaire dans les fonctions de mon ministere.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, exempt de toute faute : sçachant que Dieu voit au fond de notre ame ce que nous n'y découvrons pas nous-mêmes.

ỷ. 5. *autr.* qui portera la lumiere dans les tenebres les plus profondes.

6. *Hæc autem, fratres, transfiguravi in me & Apollo, propter vos: ut in nobis discatis, ne suprà quàm scriptum est, unus adversùs alterum infletur pro alio.*

6. Au reste, *mes* freres, j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon, à cause de vous; afin que vous appreniez par notre exemple " à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer "; & que nul ", pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.

§. 2. *Discernement vient de Dieu. Souffrance & patience des Apôtres.*

7. *Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?*

7. Car qui est-ce qui met de la difference entre vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu "?

7. *Jam saturati estis, jam divites facti estis: sine nobis regnatis, & utinam regnetis, ut & nos vo-*

8. Vous êtes déja rassasiés ", vous êtes déja riches; vous regnez sans nous, & plût à Dieu que vous regnassiez, afin que

ỳ. 6. *expl.* Ceci regarde les Pasteurs.

Ibid. *expl* par exemple d'humilité que nous vous donnons, prenant en quelque maniere sur nous la faute des autres: *ou*, par toutes les choses que nous venons de dire contre nous-mêmes, & contre la trop grande déference que nous rendent ceux qui prennent notre parti.

Ibid. *expl.* en disant que nous ne sommes que les ministres de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* des disciples.

ỳ. 7. *expl.* Rien ni dans la nature ni dans la grace, qui ne nous ait été donné de Dieu; & l'usage même que nous en faisons, est encore une grace de Dieu.

ỳ. 8. *expl.* remplis de toutes sortes de dons spirituels. C'est une piquante ironie, qu'il continue jusqu'au vers. 14.

nous regnassions avec vous ‖ !

biscum regnemus.

† Saint Jacque Apôtre.

9. † Car il semble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes ; comme ceux qui sont condamnés à la mort, † nous faisant servir de spectacle au monde, aux Anges & aux hommes ‖.

† Veille des SS. Apôtres Simon & Jude.

9. Puto enim quòd Deus nos Apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos : quia spectaculum facti sumus mundo, & angelis, & hominibus.

10. Nous sommes fous pour l'amour de JESUS-CHRIST ‖ : mais vous autres, vous êtes sages en JESUS-CHRIST ‖ : nous sommes foibles, & vous êtes forts ‖ : vous êtes honorés, & nous sommes méprisés ‖.

10. Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo: nos infirmi, vos autem fortes : vos nobiles, nos autem ignobiles.

℣. 8. *expl.* ce qui peut s'entendre ainsi : Vous êtes comme des Rois, (si on en juge par votre procedé) dans une parfaite sureté. Plût à Dieu que vous fussiez véritablement dans cet état, & que votre bonheur ne fût point imaginaire ; puisque votre Eglise me pourroit servir d'asyle & d'un refuge assuré contre les persecutions qui m'accablent. On donne encore d'autres sens à ce verset.

℣. 9. *expl.* Ce sont les principales parties du monde, & les spectateurs des combats des fideles. Il paroît assez probable que cela se rapporte aux anges & aux hommes mauvais : car saint Paul parle ici des insultes continuelles où les Apôtres sembloient être exposés ; de même que ceux qui avoient été condamnés à mourir dans l'amphithéatre en combattant contre les bêtes à la vûe de tout le peuple.

℣. 10. *expl.* de nous exposer à tant de périls en prêchant l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* parce que vous sçavez bien éviter adroitement ce danger. Il les taxe indirectement de lâcheté & de complaisance pour les hommes dans le ministere de la prédication.

Ibid *expl.* nous passons pour foibles, parce que nous sommes chargés de miseres ; mais vous êtes puissans en biens & en amis selon le siecle.

Ibid. *expl.* au jugement des hommes charnels, qui re-

11. *Usque in hanc horam & esurimus, & sitimus, & nudi sumus, & colaphis cædimur, & instabiles sumus,*

12. *& laboramus operantes manibus nostris : maledicimur, & benedicimus : persecutionem patimur, & sustinemus :*

13. *blasphemamur, & obsecramus : tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc.*

11. Jusqu'à cette heure ‖ nous souffrons la faim & la soif, la nudité, & les mauvais traitemens : nous n'avons point de demeure stable ‖ :

12. nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains ‖ : on nous maudit, & nous benissons ; on nous persecute, & nous le souffrons ;

Act. 10. 34. 1. *Thess.* 2. 9. 2. *Thess.* 3. 8.

13. on nous dit des injures, & nous répondons par des prieres ; nous sommes devenus comme les ordures du monde, comme des balayeures qui sont rejettées de tous.

§. 3. *Royaume de Dieu dans les œuvres, non dans les paroles. Séverité paternelle de S. Paul.*

14. *Non ut confundam vos, hæc scribo, sed ut filios meos carissimos moneo.*

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte ‖ : mais je vous avertis de votre devoir, comme mes très-chers enfans ¶.

gardoient comme une folie de s'exposer pour JESUS-CHRIST à tant de peines & de périls.

ỳ. 11. *expl.* Depuis le commencement de notre ministere.

Ibid. *expl.* étant obligés de demeurer tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre pour éviter la persécution.

ỳ. 12. *expl.* pour gagner leur vie, & n'être à charge à personne.

ỳ. 14. *expl.* Après avoir parlé aux Pasteurs, il s'adresse aux fideles, & leur dit : qu'il n'avoit pas prétendu leur causer de la honte par la comparaison qu'il avoit faite de son état misérable à l'état florissant & paisible de leurs Docteurs qu'ils lui préferoient, quoiqu'il fût leur Apôtre.

15. Car quand vous auriez dix mille maîtres en JESUS-CHRIST ″, vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en JESUS-CHRIST par l'Evangile ¶.

15. *Nam si decem millia pedagogorum habeatis in Christo, sed non multos pueros. Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.*

16. Soyez donc mes imitateurs ″, je vous en conjure, [comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST ″.]

16. *Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut & ego Christi.*

17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidele en notre Seigneur ″, afin qu'il vous fasse ressouvenir de la maniere dont je vis moi-même en JESUS-CHRIST, selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Eglises.

17. *Ideò misi ad vos Timotheum, qui est filius meus carissimus, & fidelis in Domino, qui vos commonefaciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni ecclesia doceo.*

18. Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomp-

18. *Tanquam non venturus sim ad vos,*

℣. 15. *expl.* dix mille précepteurs qui vous auroient confirmés dans la foi, à laquelle je vous ai engendrés, en vous faisant Chrétiens par la prédication de l'Evangile.

℣. 16. *expl.* dans toutes les vertus que vous m'avez vû pratiquer, mais surtout dans le soin de conserver l'unité & la sainteté dans votre Eglise.

Ibid. *expl.* Ces mots ne sont pas dans le Grec, ni dans le Syriaque, ni dans les exemplaires Latins les plus anciens & les plus corrects : il y a apparence qu'ils ont été transferés du ch. 11. v. 1. en cet endroit. *Estius.*

℣. 17 *expl.* Non qu'il l'eût converti à la foi, mais parce qu'il l'aimoit d'un amour de pere, l'ayant toujours eu auprès de lui depuis son enfance. *Voyez* 2. *Tim.* 1 5, 1. *Tim.* 4. 6.

sic inflati sunt quidam.

19. *Veniam autem ad vos citò, si Dominus voluerit: & cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.*

20. *Non enim in sermone est regnum Dei, sed in virtute.*

21. *Quid vultis? in virga veniam ad vos, an in caritate, & spiritu mansuetudinis?*

tion, comme si je ne devois plus vous aller voir ".

19. Je vous irai voir néanmoins dans peu de tems, s'il plaît au Seigneur ": & alors je reconnoîtrai, non quelles sont les paroles, mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité ".

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans les effets ".

21. Que voulez-vous que je fasse? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un esprit de douceur?

℣. 18. *expl.* Il parle des faux docteurs qui se consideroient comme les maîtres souverains de cette Eglise en son absence, & s'imaginoient que l'Apôtre les ayant laissés les maîtres, il ne devoit plus les éclairer par sa présence ni les réprimer par son autorité. *Voyez Philip.* 2. 12.

℣. 19. *expl.* Quoique l'Apôtre esperât d'aller bientôt voir les Corinthiens, il fut contraint de differer son voyage pour des raisons qu'il exprime dans la seconde aux Corinthiens. *ch.* 1. *v.* 15. *&c.*

Ibid. autr. *mais quelle est la vertu de l'Esprit de Dieu:* *i. e.* quel est le fruit qu'ils produisent parmi vous par la vertu du Saint-Esprit?

℣. 20. lettr. *in virtute*: c'est-à-dire, *dans l'efficace de l'Esprit de Dieu*, qui convertit ceux à qui l'on prêche.



CHAPITRE V.

§. 1. *Incestueux sujet des larmes de toute une Eglise, livré à satan.*

Lev. 18. 7. 8. & 20. 11. 1. C'Est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous", & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les payens " ; jusques-là qu'un *d'entre vous* abuse de la femme de son pere.

1. *OMnino auditur inter vos fornicatio, & talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.*

2. Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil " ; & vous n'avez pas au-contraire été dans les pleurs " , pour faire retrancher du milieu de vous " celui qui a commis une action *si honteuse.*

2. *Et vos inflati estis : & non magis luctum habuistis ut tollatur de medio vestrûm qui hoc opus fecit.*

Col. 2. 5. 3. Pour moi étant ab-

3. *Ego quidem ab-*

℣. 1. *autr.* l'impureté qui regne parmi vous est toute publique.

Ibid. *expl.* surtout en ce tems & dans le pays où vous vivez : *ou*, sans qu'ils ne l'ayent en horreur , comme étant un crime abominable & extraordinaire.

℣. 2. *expl.* L'Apôtre parle & aux Docteurs qui n'avoient point d'autre soin ni d'autre application qu'à se faire admirer, & à se faire suivre par les fideles, & aux disciples mêmes qui passoient leur tems à se glorifier les uns contre les autres de la science de leurs maîtres.

Ibid. *expl.* dans une humiliation publique, vous revêtant d'habits lugubres & pratiquant les œuvres de pénitence que l'Eglise a accoutumé de pratiquer pour proceder à l'excommunication.

Ibid. *expl.* par l'excommunication.

sens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi ut præsens, eum, qui sic operatus est, sent de corps, mais présent en esprit ", j'ai déja porté ce jugement comme présent,

4. *in nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis & meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,* 4. qui est, que vous & mon esprit étant assemblés au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, celui qui est coupable de ce crime, soit par la puissance de notre Seigneur JESUS,

5. *tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.* 5. livré à satan ", pour mortifier " sa chair, afin que son ame soit sauvée au jour de notre Seigneur JESUS-CHRIST ".

§. 2. JESUS-CHRIST *notre Pâque. Azymes de sincerité & de vérité. N'avoir point de commerce avec les Chrétiens vitieux.*

6. *Non est bona* 6. Vous n'avez donc

℣. 3. *expl.* voyant en esprit tout ce qui se passe chez vous, & n'ayant pas ainsi besoin d'autre preuve ni d'autre conviction contre cet incestueux. L'Apôtre dit cela pour faire voir qu'il pouvoit proceder à la punition de cet infame, encore qu'il fût absent, & sans avoir observé les formalités ordinaires. *Voyez* 4. *Rois* 5. 26. l'exemple d'Elisée qui voyoit en esprit l'action de Giezi lorsqu'il recevoit des présens de Naaman.

℣. 5. *expl.* Cela s'entend ou de l'excommunication majeure, qui en chassant de l'Eglise certains pecheurs, les laissoient exposés à la puissance de satan, comme des brebis errantes à la merci du loup : ou même de l'obsession du démon, qui en ces premiers tems affligeoit en diverses manieres sensibles les corps des excommuniés, pour intimider les fideles.

Ibid. *autr.* faire mourir.

Ibid. *expl.* au jour du jugement general ; non que le salut des fideles soit differé jusqu'au jugement dernier, mais parce qu'il ne sera parfaitement accompli ni déclaré qu'en ce tems-là. *Voyez* 1. *Pierre* 1. 5.

point sujet de vous tant
Gal. 5. 9. glorifier. Ne sçavez-vous
pas qu'un peu de levain
aigrit toute la pâte ″ ?

gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit ?

†Pâque. 7. † Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & sans levain ″. Car JESUS-CHRIST a été immolé ″, lui qui est notre Agneau paschal ″.

7. *Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pascha nostrum immolatus est Christus.*

8. C'est pourquoi célebrons cette fête″, non avec le vieux levain, ni avec le

8. *Itaque epulemur ; non in fermento veteri, neque in fer-*

℣. 6. *expl.* Ainsi un homme corrompu peut corrompre plusieurs fideles.

℣. 7. *expl.* C'est-à-dire, retranchez cet incestueux du milieu de vous, comme un vieux levain qui pourroit vous corrompre, afin que toute votre Eglise soit pure, & se puisse conserver dans la pureté : puisque chacun de vous par la qualité de Chrétien qu'il porte, est obligé de mener une vie pure, & exempte de tout peché.

Ibid. *grec.* pour nous.

Ibid. *expl.* Puisque les Juifs, dont les observations n'étoient que des figures de celles que nous devons pratiquer, étoient obligés par la loi, *Exode* 12. de s'abstenir du levain materiel & d'en purifier toutes leurs maisons, lorsqu'ils celebroient l'immolation de l'agneau paschal : nous autres Chrétiens qui sommes les observateurs spirituels de la loi, nous n'avons pas moins d'obligation de nous abstenir du levain mystique du peché & d'en purifier toute l'Eglise, puisque le véritable Agneau paschal JESUS-CHRIST, dont celui des Juifs n'étoit que la figure, a été immolé pour nous, & que les Chrétiens doivent toujours celebrer la memoire de cette immolation.

℣. 8. *lettr.* mangeons. *expl.* Il fait toujours allusion à la célébration de la Pâque Judaïque, qui se célébroit en memoire de la sortie d'Égypte pendant huit jours ; au lieu que nous celebrons la nôtre, qui est la memoire de notre délivrance de la captivité du diable, pendant toute notre vie.

mento malitiæ & nequitiæ : sed in azymis sinceritatis & veritatis.

levain de la malice & de la corruption ; mais avec les pains sans levain de la sincerité & de la vérité ¶.

9. *Scripsi vobis in epistola : Ne commisceamini fornicariis :*

9. Je vous ai écrit dans une lettre″, que vous n'eussiez point de commerce ″ avec les fornicateurs :

10. *non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus: alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.*

10. ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde ″ , non plus que des avares, des ravisseurs *du bien d'autrui* , ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous sortissiez du monde ″.

11. *Nunc autem scripsi vobis non commisceri : si is qui frater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax :*

11. Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point commerce avec ces sortes de personnes, *j'ai entendu* que si celui qui est du nombre de vos freres, est fornicateur, ou avare, ou idolâtre ″ , ou médi-

℣. 9. *expl.* Cette lettre s'est perdue. *autr.* dans *cette* lettre. *Sup. v. 2. Tirin.*

Ibid. *expl.* volontaire, d'amitié ou de familiarité : car il ne leur avoit pas défendu le commerce necessaire, tel qu'est celui des esclaves à l'égard de leurs maîtres, des enfans à l'égard de leurs peres.

℣. 10. *expl.* de ceux qui ne sont pas Chrétiens.

Ibid. *expl.* puisque les payens composoient alors la plus grande partie du monde.

℣. 11. *expl.* assiste aux sacrifices des payens, ou donne des marques de respect & d'estime pour leurs ceremonies & pour le culte qu'ils rendent aux idoles : soit qu'il les approuve de paroles ou d'action, en mangeant avec eux des viandes qui leur ont été immolées. Car l'Apôtre ne parle pas de ceux qui sacrifioient ouvertement aux idoles : puisqu'ils étoient exclus de l'Eglise dès la premiere fois.

sant ", ou ivrogne, ou ravisseur *du bien d'autrui*, vous ne mangiez pas même avec lui ".

cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors *de l'Eglise* " ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger ?

12. *Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, judicare ? Nonne de iis, qui intus sunt, vos judicatis ?*

13. Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant " du milieu de vous.

13. *Nam eos, qui foris sunt, Deus judicabit. Auferte malum ex vobisipsis.*

ỷ. 11. Il semble que ce mot Grec pourroit aussi signifier un homme qui parle insolemment, qui dit des injures à une personne en sa présence, qui donne des malédictions.

Ibid. *expl.* depeur que son exemple ne vous corrompe, & afin que se voyant ainsi traité il revienne à resipiscence.

ỷ. 12. *expl.* L'Apôtre n'ayant point de jurisdiction sur eux, il n'auroit pu en user qu'indirectement, & qu'en défendant leur communication aux Chrétiens, si c'eût été une chose possible & necessaire.

ỷ. 13. *i. e.* Cet incestueux.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Fuir les procès ; souffrir plutôt l'injustice.*

1. COmment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un different avec son frere ", ose l'appeller en jugement devant les méchans *&* les infideles, & non pas devant les Saints " ?

1. *AUdet aliquis vestrûm habens negotium adversùs alterum, judicari apud iniquos, & non apud sanctos ?*

ỷ. 1. *expl.* avec un fidele. *lettr.* avec un autre.

Ibid. *expl.* & ne prend pas plutôt des Chrétiens pour arbitres.

2. *An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt? Et si in vobis judicabitur mundus, indigni estis qui de minimis judicetis?*

2. Ne sçavez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le monde" ? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses " ?

3. *Nescitis quoniam angelos judicabimus? quantò magis sæcularia?*

3. Ne sçavez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes " ? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente ? *Pet.* 2. 4. *Jude* 6.

4. *Sæcularia igitur judicia si habueritis, contemptibiles qui sunt in ecclesia, illos constituite ad judicandum.*

4. Si donc vous avez des differends entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matieres les moindres personnes de l'Eglise ".

5. *Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit judicare inter fratrem suum?*

5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses freres ?

℣. 2. *expl.* Peut être que tous les élus, aussi-bien que les Apôtres, participeront à la puissance de Jesus-Christ pour juger & condamner le monde réprouvé, ce que signifie, être assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israel. *Matth.* 19. 28. On peut aussi l'entendre d'un jugement, ou d'approbation, ou de comparaison des élus avec les réprouvés.

Ibid. *expl.* telles que sont toutes celles qui sont la matiere de vos differends, qui ne sont que temporelles, & ne sont rien en comparaison des éternelles dont vous serez les juges.

℣. 3. expl. *i. e.* des démons. *V.* 2. *Pierre* 2. 4. *Jude* 6.

℣. 4. *expl.* Quelques laïques qui soient gens de bien, quoiqu'ils ne soient pas élevés en dignité dans l'Eglise, plutôt que des Gentils.

6. Mais on voit un frere plaider contre son frere ″ ; & encore devant des infideles.

6. Sed frater cum fratre judicio contendit : & hoc apud infideles ?

Matth. 5. 39. Luc. 6. 29. Rom. 12. 17. 1. Thess. 4. 6.

7. C'est déja un peché ″ parmi vous de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe ″ ?

7. Jam quidem omnino delictum est in vobis, quid judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis ? quare non magis fraudem patimini ?

8. Mais c'est vous-mêmes qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainsi vos propres freres ″.

8. Sed vos injuriam facitis, & fraudatis ; & hoc fratribus.

§. 2. *Vices & pechés qui nous ferment le ciel. Tout ce qui se peut faire ne se doit pas faire.*

9. Ne sçavez-vous pas que les injustes ne seront point heritiers du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas, ni les for-

9. An nescitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt ? Nolite errare : neque fornicarii, neque idolis

ỳ. 6. *expl.* un Chrétien plaider contre un autre Chrétien en demandant : car l'Apôtre ne blâme point ceux qui se défendoient devant les juges infideles lorsqu'ils y étoient cités. Les infideles prenoient sujet des differends de quelques particuliers, d'insulter à toute l'Eglise, & de faire passer les fideles pour des chicanneurs & pour des gens attachés à leurs interêts.

ỳ. 7. *grec.* un défaut. *expl.* Il ne veut pas dire que la chose soit mauvaise d'elle-même, mais à cause de ses circonstances. Or ce peché, selon le sentiment des Peres, & selon la force du mot Grec, n'est en soi que veniel.

Ibid. *expl.* plutôt que de plaider avec un si grand scandale devant les infideles : car c'est-là l'intention principale de l'Apôtre.

ỳ. 8. *expl.* des Chrétiens.

servientes, neque adulteri,

nicateurs, ni les idolâtres, ni les adulteres,

10. *neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.*

10. ni les impudiques ", ni les abominables ", ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisans ", ni les ravisseurs *du bien d'autrui*, ne seront point heritiers du royaume de Dieu.

11. *Et hæc quidam fuistis: sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis, in nomine Domini nostri Jesu Christi, & in Spiritu Dei nostri.*

11. C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés ", vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur Jesus-Christ ", & par l'Esprit de notre Dieu ".

12. *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt: omnia mihi licent, sed ego sub nul-*

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux ". Tout m'est permis, mais je ne me ren-

℣. 10. *expl.* Selon quelques-uns, ceux qui se corrompent eux-mêmes. Selon d'autres & selon le Grec, ceux qui souffrent l'action infame dont il est parlé, *Rom.* 1. 26. 27.

Ibid. *expl.* ceux qui commettent les crimes abominables, & qu'il n'est pas même permis de nommer, dont parle l'Apôtre, *Rom.* 1. 26. & 27.

Ibid. *autr.* outrageux.

℣. 11. *expl.* par le Baptême & par la Pénitence.

Ibid. *expl.* par l'invocation de son nom, ou par ses merites.

Ibid. *expl.* par la vertu du Saint-Esprit, dont la propre opération est de sanctifier les ames.

℣. 12. *lettr.* expedient. *expl.* L'Apôtre prévient une objection, qu'il est permis de redemander son bien en justice, quand on le retient contre la justice, & de le défendre, quand on le veut avoir injustement. Il répond que cela est permis, mais qu'il ne trouve pas à propos que pour un peu de biens on se rende esclave en mille manieres, comme il arrive ordinairement quand on plaide.

drai esclave de quoi que ce soit. | *lius redigar potestate.*

13. Les viandes sont pour le ventre, & le ventre est pour les viandes; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre ". Le corps n'est point pour la fornication ", mais pour le Seigneur, & le Seigneur est pour le corps ".

13. *Esca ventri, & venter escis: Deus autem & hunc, & has destruet: corpus autem non fornicationi, sed Domino: & Dominus corpori.*

14. Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous ressuscitera de même par sa puissance.

14. *Deus verò & Dominum suscitavit: & nos suscitabit per virtutem suam.*

§. 3. *Chrétien impur souille* Jesus-Christ *en lui: Son corps temple du Saint Esprit. L'esclave racheté n'est plus à lui-même.*

15. Ne sçavez-vous pas que vos corps sont les membres de Jesus-Christ ": Arracherai-je donc à Jesus-Christ ses propres membres ",

15. *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit.*

pour les faire devenir les membres d'une prostituée? A Dieu ne plaise.

℣. 13. *expl.* C'est donc une folie de plaider pour si peu de chose.

Ibid. *expl.* L'Apôtre ajoute cela, depeur que les Chrétiens ne regardassent la fornication comme une chose permise, selon l'idée qu'en avoient plusieurs payens.

Ibid. *expl.* pour le sanctifier & le glorifier comme un corps qui est à lui, & dont il est la tête.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, du corps mystique dont Jesus-Christ est le chef. Car l'Eglise qui est ce corps mystique, est composée d'hommes qui ont un corps & une ame; & ils sont tous membres de ce corps selon l'une & l'autre partie.

Ibid. *autr.* Prendrai-je donc les membres de Jesus-Christ. *autr.* Oterai-je donc à Jesus-Christ ses membres, &c.

16. *An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur? Erunt enim, inquit, duo in carne una:*

16. Ne sçavez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée est un même corps avec elle? Car ceux qui étoient deux ne seront plus qu'une chair, dit *l'Ecriture*. *Genes.* 2. 24. *Matth.* 19. 5. *Marc* 10. 8.

17. *qui autem adhæret Domino, unus spiritus est.*

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit *avec lui* ". *Ephes.* 5. 31.

18. *Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.*

18. Fuyez la fornication. Quelque autre peché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet une fornication, peche contre son propre corps ".

19. *An nescitis quoniam membra vestra, templum sunt Spiritûs sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri?*

19. Ne sçavez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui reside en vous ", & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-mêmes "? *Sup.* 3. 17. 2. *Cor.* 6. 16.

℣. 17. *expl.* Il participe tellement aux qualités & aux vertus divines de JESUS-CHRIST, qu'il semble que c'est un même esprit, & que ce n'est plus lui qui vit, mais que c'est JESUS-CHRIST qui vit en lui. *Galat.* 2. 20. *Ou bien*, n'est pas seulement uni de corps à JESUS-CHRIST; mais même d'esprit & de volonté, de sorte qu'il ne peut rompre cette union si étroite & si sainte que par un extrême sacrilege.

18. *expl.* C'est-à-dire, deshonore son corps: car la fornication corrompt & avilit le corps d'un Chrétien, qui est membre de JESUS CHRIST, & temple du S. Esprit.

℣. 19. *expl.* Nos corps sont devenus les temples du Saint-Esprit par le Baptême.

Ibid. *expl.* pour faire de votre corps ce qu'il vous plaît, & pour en suivre toutes les inclinations dépravées.

Inf. 7. 23. 1. Pet. 1. 18.

20. Car vous avez été achetés d'un grand prix ″. Glorifiez donc, & portez Dieu dans votre corps ″.

20. *Empti enim estis pretio magno. Glorificate & portate Deum in corpore vestro.*

℣. 20. *expl.* JESUS-CHRIST vous ayant délivrés de la servitude du peché & de la puissance du diable par le prix de son sang, il s'est acquis un droit éternel sur vos corps & sur vos ames.

Ibid. *Le Grec. aj.* & dans votre esprit, puisque l'un & l'autre est à Dieu.

CHAPITRE VII.

§. I. *Avis pour les personnes mariées. Chacun a son don.*

1. POur ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, *je vous dirai qu'*il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme ″.

1. DE *quibus autem scripsistis mihi : bonum est homini mulierem non tangere :*

2. Néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme ″, & chaque femme avec son mari.

2. *propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, & unaquæque suum virum habeat.*

1. Pet. 3. 7.

3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit″;

3. *Uxori vir debitum reddat : similiter*

℣. 1. *expl.* C'est-à-dire, que la continence est plus avantageuse que le mariage.

℣. 2. *lettr.* ait sa femme. *expl.* supposé toutefois qu'il soit libre d'ailleurs, pour contracter mariage : car s'il est lié par le vœu de chasteté, ou qu'il ait quelque empêchement canonique, il se doit servir d'autres remedes pour surmonter la tentation, & implorer le secours de la grace, que Dieu ne refuse jamais à ceux qui la lui demandent comme il faut.

℣. 3. *grec.* l'affection.

autem & uxor viro.

& la femme ce qu'elle doit à son mari ″.

4. *Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir. Similiter autem & vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.*

4. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari : de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme ″.

5. *Nolite fraudare invicem, nisi fortè ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi: & iterùm revertimini in idipsum, ne tentet vos satanas propter incontinentiam vestram.*

5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un tems, afin de vous exercer ″ à l'oraison ″ ; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, de-peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.

ỳ. 3. *expl.* quoiqu'ils puissent par esprit de pieté s'abstenir de demander le devoir ; la justice & la loi du mariage ne leur permet pas de le refuser, hors le cas de necessité. Ainsi cette réponse de l'Apôtre n'est pas un conseil, comme celles du verset 1. & 2. mais une déclaration précise de l'obligation des mariés.

ỳ. 4. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils sont réciproquement maîtres du corps l'un de l'autre, en ce qui regarde l'usage du mariage, quoique le mari ait la préference sur la femme dans tout le reste.

ỳ. 5. *grec* au jeûne &.

Ibid. *expl.* surtout dans les tems prescrits par l'Eglise pour ces exercices, comme le Carême, les veilles de Dimanches & des Fêtes solemnelles, & de la communion au corps de Jesus-Christ. Cette pratique s'est observée fort exactement dans les premiers siecles de l'Eglise, & se devroit encore observer à présent. Que si l'Apôtre dit *pour un tems*, ce n'est pas qu'il ne soit permis & qu'il ne fût mieux de s'en abstenir pour toujours, supposé le consentement des parties, mais l'Apôtre ne jugeoit pas qu'il fût sûr de porter generalement le Corinthiens à une si haute perfection dans la foiblesse où il les voyoit.

6. Ce que je vous dis comme une chose qu'on vous pardonne ″, & non pas qu'on vous commande.

6. *Hoc autem dico secundùm indulgentiam, non secundùm imperium.*

7. Car je voudrois que tous les hommes fussent en l'état où je suis moi-même ″ : mais chacun a son don particulier selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une maniere, & l'autre d'une autre ″.

7. *Volo enim omnes vos esse sicut meipsum: sed unusquisque proprium donum habet ex Deo: alius quidem sic, alius verò sic.*

8. Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.

8. *Dico autem non nuptis, & viduis: bonum est illis si sic permaneant, sicut & ego.*

9. Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence ″, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler ″.

9. *Quòd si non se continent, nubant: meliùs est enim nubere, quàm uri.*

10. Quant à ceux qui sont déja mariés ″, ce n'est

10. *Iis autem, qui matrimonio juncti*

℣. 6. lettr. *secundùm indulgentiam.* expl. On a besoin de pardon & d'indulgence, quand on ne fait usage du mariage que comme d'un remede contre l'incontinence.

℣. 7. expl. *i. e.* en état de se passer de femme.

Ibid. *expl.* Il veut dire que tous les fideles que Dieu a voulu rendre participans de ses dons ne les ont pas reçûs tous ensemble. *Voyez Estius in hunc locum.*

℣. 9. *lettr.* Que s'ils ne se contiennent point.

Ibid. *expl.* que de tomber dans la fornication. L'Apôtre ne donne ce conseil qu'aux personnes libres: car pour ceux qui sont dans les vœux ou dans un état qui demande la continence, ils sont obligés de chercher d'autres remedes plutôt que de violer la foi & la promesse qu'ils ont faite à Dieu. 1. *Tim.* 5. 12.

℣. 10. *expl.* aux fideles, car il parle ensuite des mariages contractés avec les infideles.

sunt,

sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem à viro non discedere:

pas moi, mais le Seigneur qui leur fait ce commandement, *qui est* que la femme ne se sépare point [a] d'avec son mari: Matth. 5. 32. & 19. 9. Marc. 10. 7. Luc 16. 18.

11. *quòd si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari: & vir uxorem non dimittat.*

11. que si elle s'en sépare [b], qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconcilie avec son mari; & que le mari de même ne quitte point sa femme.

12. *Nam ceteris ego dico, non Dominus: Si quis frater uxorem habet infidelem, & hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam.*

12. Pour ce qui est des autres [c], ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis [d]: Que si un fidele a une femme qui soit infidelle, & qu'elle consente de demeurer avec lui [e], qu'il ne se sépare point d'avec elle [f]:

ỳ. 10. *expl.* de corps: excepté entre autres le cas d'adultere, que Jesus-Christ explique *Matth.* 5. 32. non pour exclure les autres cas de séparation exprimés en justice, mais parce que c'est la cause la plus considérable, la plus juste, & la plus connue. Or cette loi est commune au mari & à la femme, aussi-bien que la raison sur laquelle Jesus-Christ la fonde.

ỳ. 11. *autr.* que s'il se sépare d'elle.

ỳ. 12. *expl.* Quelques-uns rapportent ceci aux personnes non mariées, dont il a parlé auparavant, & le séparent d'avec la suite.

Ibid. *expl.* Jesus Christ n'ayant rien prescrit à leur égard dans son Evangile, c'est moi inspiré par le Saint-Esprit *vers.* 40. & en qualité d'Apôtre de Jesus-Christ, & comme ayant le pouvoir de déclarer sa volonté & de la proposer avec certitude aux fideles.

Ibid. *expl.* en le laissant dans une pleine liberté de sa religion, sans entreprendre de le pervertir ni de corrompre ses mœurs; ce qui seroit une cause légitime de séparation.

Ibid. *expl.* Il parle de celui qui se trouve marié avec

13. que si une femme fidelle a un mari qui soit infidele, & qu'il consente de demeurer avec elle, qu'elle ne se separe point d'avec lui :

14. car le mari infidele est sanctifié ‖ par la femme fidelle ; & la femme infidelle est sanctifiée par le mari fidele ; autrement vos enfans seroient impurs ‖, au lieu que maintenant ils sont saints ‖.

15. Que si le mari infidele se sépare ‖ d'avec sa femme qui est fidelle, qu'elle le laisse aller, parce qu'un frere ou une sœur ‖

13. *Et si qua mulier fidelis habet virum infidelem, & hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum :*

14. *sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem : alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.*

15. *Quòd si infidelis discedit, discedat : non enim servituti subjectus est frater aut soror in hu-*

une infidelle dans le tems de sa conversion : car après la conversion il n'étoit plus permis de se marier avec une infidelle. *Voyez 2. Cor. 6. 14. & Tert. ad uxorem. cap. 4.* Cette ordonnance néanmoins, qui est de discipline, n'est pas tellement generale, que l'Eglise n'en ait pu dispenser depuis dans la suite des tems, comme on le peut voir dans le Decret 28. *qu. 1. cap. Judæi.*

℣. 14. *expl.* est aidé & préparé à recevoir la foi de JESUS-CHRIST, *candidatus fidei.* Tertul.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'ils seroient exposés aux superstitions indignes que les Payens exerçoient sur leurs enfans, ou qu'ils n'auroient pas eu lieu d'être purifiés par le Baptême.

Ibid. *expl.* réputés légitimes, sanctifiés par le Baptême, & élevés dans le christianisme : puisque l'infidele n'étant pas ennemi de la Religion, ne s'oppose point à leur éducation chrétienne.

℣. 15. *expl.* en haine de la Religion chrétienne : car si c'étoit par sa faute, elle seroit obligée de se corriger & de rechercher son mari, pourvû qu'il lui laissât la liberté de la religion.

Ibid. *expl.* un Chrétien ou une femme Chrétienne.

ejusmodi : in pace autem vocavit nos Deus.

ne sont plus assujettis en cette rencontre " : mais Dieu nous a appellés pour vivre en paix ".

16. *Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies? aut inde scis, vir, si mulierem salvam facies?*

16. Car que sçavez-vous, ô femme, si vous ne sauverez point votre mari " ? Et que sçavez-vous aussi, ô mari, si vous ne sauverez point votre femme ?

17. *nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, & sicut in omnibus Ecclesiis doceo.*

17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur ", & selon l'état dans lequel Dieu l'a appellé " : & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.

§. 2. *Esclaves ; libres. Que chacun demeure dans l'état où Dieu l'a appellé.*

18. *Circumcisus aliquis vocatus est? non adducat praputium. In praputio aliquis vocatus est? non*

18. Un homme est-il appellé *à la foi* étant circoncis ? Qu'il n'affecte point 1. Mach. 1. 16.
de paroître incirconcis. Y est-il appellé n'étant point

ỳ. 15. *expl.* au lieu du mariage : parce que Dieu les en dispense, selon la révélation qu'il m'en a faite : car autrement cette rupture seroit un sacrilége contraire à l'ordonnance de JESUS-CHRIST. *Matth.* 19. 6.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que les Chrétiens ne doivent pas être les auteurs de ces séparations : parce que l'état du christianisme auquel Dieu nous a appellés, nous oblige à ne rien faire qui puisse tant soit peu blesser la paix & l'union de la societé.

ỳ. 16. *autr.* si vous sauverez votre mari ?

ỳ. 17. *expl.* L'Apôtre fait entendre par là, que si quelqu'un a reçu de Dieu la grace & la force de demeurer ferme dans le mariage avec une femme infidelle, il ne doit pas s'en séparer.

Ibid. *expl.* La Religion chrétienne ne consiste pas dans le changement des conditions, mais dans le changement des mœurs.

circoncis ? Qu'il ne se fasse point circoncire.

circumcidatur.

19. Ce n'est rien d'être circoncis, & ce n'est rien d'être incirconcis ″; mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu.

19. *Circumcisio nihil est, & præputium nihil est : sed observatio mandatorum Dei.*

Ephes. 4. 1. 20. Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé.

20. *Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.*

21. Avez-vous été appellé à la foi étant esclave ? Ne portez point cet état avec peine, mais plutôt faites-en un bon usage, quand même vous pourriez devenir libre ″.

21. *Servus vocatus es ? non sit tibi curæ : sed & si potes fieri liber, magis utere.*

22. Car celui qui étant esclave est appellé au *service du* Seigneur, devient affranchi du Seigneur ; & de même celui qui est appellé étant libre, devient esclave de Jesus-Christ″.

22. *Qui enim in Domino vocatus est servus, libertus est Domini : similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.*

23. Vous avez été achetés d'un *grand* prix, ne vous rendez pas esclaves des hommes ″.

23. *Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum.*

℣. 19. *lettr.* La circoncision n'est rien, & l'incirconcision n'est rien. *expl.* C'est-à-dire, que la circoncision ne contribue rien pour acquerir la justice & le salut.

℣. 21. *autr.* mais aussi si vous pouvez devenir libre, servez-vous plutôt de cet avantage.

℣. 22. *expl.* Dans l'Evangile le maître n'a pas plus de privilege que l'esclave ; mais l'un & l'autre sont égaux en Jesus-Christ, en ce qui regarde le salut.

℣. 23. *expl.* ne les servez que dans la vûe de Jesus-Christ, & dans ce qui n'est pas contraire à son service ; *ou*, ne vous rendez pas esclave de leurs passions. Ce

24. *Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.*

24. Que chacun, mes freres, demeure *donc* dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appellé, & qu'il s'y tienne devant Dieu ".

§. 3. *Avantages de la virginité ; peines du mariage. User du monde comme n'en usant point. Bonheur des veuves.*

25. *De virginibus autem præceptum Domini non habeo ; consilium autem do, tamquam misericordiam consecutus à Domino, ut sim fidelis.*

25. † Quant aux vierges ", je n'ai point reçu de commandement du Seigneur " : mais voici le conseil que je donne comme étant fidele *ministre* du Seigneur, par la misericorde qu'il m'en a faite. † Une sainte Vierge.

26. *Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.*

26. Je croi donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente " ; qu'il est, *dis-je*, avantageux à l'homme " de ne se point marier.

27. *Alligatus es uxori ? noli quærere solutionem. Solutus es*

27. Etes-vous lié avec une femme ? ne cherchez point à vous délier ". N'é-

qu'il dit par occasion à cause des faux docteurs qui faisoient des sectes, & qui tyrannisoient les consciences des fideles, les voulant assujettir à tous leurs sentimens. *Ou bien*, si vous êtes libres, n'engagez point votre liberté, conservez-la toute entiere pour le service de JESUS-CHRIST.

ỳ. 24. *expl.* dans la volonté & dans l'intention de plaire à Dieu.

ỳ. 25. *expl.* Quant aux filles qui ne sont point mariés : ce qui se doit entendre aussi des garçons à proportion.

Ibid. *expl.* qui oblige à la virginité.

ỳ. 26. *expl.* C'est-à dire, à cause de divers obstacles que l'état du mariage apporte au salut.

Ibid. *expl.* generalement à toutes sortes de personnes libres.

ỳ. 27. *expl.* puisque le lien du mariage est indissoluble, & que cet état n'est pas incompatible avec le salut.

tes-vous point lié avec une femme? ne cherchez point de femme.

28. Que si vous épousez une femme, vous ne pechez pas: & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi ". Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines ". Or je voudrois vous *les* épargner ".

29. Voici donc, mes freres, ce que j'ai à vous dire: Le tems " est court; & ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, soient comme n'en ayant point":

30. & ceux qui pleurent, comme ne pleurant point": ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point ": ceux qui ache-

ab uxore? noli quærere uxorem.

28. *Si autem acceperis uxorem, non peccasti. Et si nupserit virgo, non peccavit: tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ego autem vobis parco.*

29. *Hoc itaque dico, fratres: Tempus breve est: reliquum est, ut & qui habent uxores, tamquam non habentes sint:*

30. *& qui flent, tamquam non flentes: & qui gaudent, tamquam non gaudentes: & qui emunt, tam-*

ỳ. 28. *expl.* supposé qu'il n'y ait rien d'ailleurs qui vous rende inhabile à contracter mariage, comme le vœu de continence, l'ordre sacré, &c.

Ibid. *expl.* Il parle des inquiétudes & des embarras ordinaires du mariage.

Ibid. *expl.* en vous portant à la continence. Quelques-uns traduisent: *Je vous veux épargner.* C'est-à-dire, je m'abstiens de vous en dire davantage sur les incommodités du mariage pour ne vous en point détourner tout à fait: parce que j'ai pitié de votre foiblesse qui ne vous permet pas à tous de vous en abstenir.

ỳ. 29. *expl.* de cette vie.

Ibid. *expl.* n'y ayant point d'autre attachement du devoir, que celui qui ne les empêche pas de se donner entièrement à Dieu, & de s'appliquer aux choses du salut.

ỳ. 30. *expl.* Que ceux qui sont dans l'adversité ne s'abandonnent point à la tristesse.

Ibid. *expl.* Que ceux qui sont dans la prosperité ne s'enflent point.

quam non possidentes : tent, comme ne possedant point ″ :

31. *& qui utuntur hoc mundo, tamquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi.* 31. enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point ″ ; car la figure de monde passe ″.

32. *Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo.* 32. Pour moi je desire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe ″ du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

33. *Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, & divisus est.* 33. Mais celui qui est marié, s'occupe ″ du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; & ainsi il se trouve partagé ″.

34. *Et mulier in-* 34. De même une fem-

℣. 30. *ex.* Que ceux qui acquerent des biens de ce monde les possedent sans attache, & comme les devant bientôt quitter.

℣. 31. *expl.* Que ceux qui usent des choses de ce monde n'y mettent point leur affection, mais n'en usent que pour la seule necessité, rapportant tout cet usage à la pure gloire de Dieu.

Ibid. *expl.* la beauté de ce monde s'efface, & il déperit de jour en jour.

℣. 32. *expl.* se peut aisément occuper, il a tout le tems & la facilité de s'occuper.

℣. 33. *expl.* est contraint de s'occuper par la necessité de sa condition.

Ibid. *expl.* de soins differens qui lui ôtent la tranquillité du cœur & l'attention d'esprit necessaire pour être à Dieu comme il y devoit être. D'autres traduisent ainsi, selon le Grec : *Il y a bien de la difference*, & font ces paroles le commencement du verset suivant, en ces termes : *Il y a bien de la difference entre une femme & une vierge : une vierge, &c.*

me qui n'est point mariée & une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit ″ ; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

nupta, & virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore, & spiritu. Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piege ″ ; mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint ″, & qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement.

35. *Porrò hoc ad utilitatem vestram dico : non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id, quod honestum est, & quod facultatem prabeat sine impedimento Dominum obsecrandi.*

36. Que si quelqu'un croit que ce lui soit un deshonneur que sa fille passe la fleur de son âge *sans être mariée*, & qu'il juge la devoir marier ″, qu'il fasse ce qu'il voudra ; il ne pechera point si elle se marie.

36. *Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quod sit superadulta, & ita oportet fieri ; quod vult faciat : non peccat*, si nubat.*

℣. 34. *expl.* en ne s'occupant qu'à penser à lui : ce n'est pas que les personnes qui vivent chrétiennement dans le mariage ne soient aussi saints de corps & d'esprit, mais c'est dans un degré inferieur.

℣. 35. *expl.* pour vous en faire une loi qui vous lie & vous contraigne à l'observation de la continence : ce qui seroit à plusieurs une occasion de tomber dans la fornication, à cause de leur incontinence.

Ibid. *expl.* à vous attacher au Seigneur sans partage & sans distraction.

℣. 36. *expl.* parce que la fille n'a point le don de continence, ou ne veut pas la garder.

37. *Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, & hoc judicavit in corde suo, servare virginem suam, benè facit.*

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, & qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra ", prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

38. *Igitur & qui matrimonio jungit virginem suam, benè facit; & qui non jungit, meliùs facit.*

38. Ainsi celui qui marie sa fille, fait bien: & celui qui ne la marie point ", fait encore mieux.

39. *Mulier alligata est legi, quanto tempore vir ejus vivit: quòd si dormierit vir ejus, liberata est: cui vult nubat: tantùm in Domino.*

39. La femme est liée à la loi *du mariage*, tant que son mari est vivant: mais si son mari meurt, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvû que ce soit selon le Seigneur ". Rom. 7. 2.

40. *Beatior autem erit si sic permanserit, secundùm meum consilium; puto autem*

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille: & je croi que

℣. 37. *expl.* C'est-à-dire, de la conserver, s'il veut dans l'état de vierge, se trouvant dans un plein pouvoir à l'égard de sa fille qui ne se soucie point de se marier, & qui veut bien demeurer dans le célibat. On tire de cet endroit l'autorité des parens dans le choix d'un état pour leurs enfans, laquelle dépend néanmoins & suppose la volonté & le choix des enfans mêmes.

℣. 38. *expl.* lorsqu'elle y consent.

℣. 39. *expl.* à un fidele; *ou* selon les regles que le Seigneur prescrit par sa loi. Ceci se doit aussi entendre du mari, puisque la loi est commune à l'un & à l'autre, *vers.* 1 2.

j'ai aussi l'Esprit de Dieu ". *quòd & ego Spiritum Dei habeam.*

ỳ. 40. *expl.* que c'est selon l'Esprit de Dieu que je donne ce conseil. L'Apôtre use du terme de *croire*, par modestie, & non qu'il doute de ce qu'il dit.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Viandes immolées. La science enfle ; la charité édifie. Qui aime Dieu est connu de lui.*

1. QUant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet *assez* de science "; mais la science enfle, & la charité édifie.

1. *DE iis autem, quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, caritas verò ædificat.*

2. Que si quelqu'un se flatte " de sçavoir quelque chose, il ne sçait pas même encore de quelle maniere on doit sçavoir ".

2. *Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.*

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, il est connu " &

3. *Si quis autem diligit Deum, hic co-*

ỳ. 1. *expl.* L'Apôtre parle en la personne de ceux qui connoissant que les idolothytes ; c'est-à-dire, les viandes qui avoient été offertes aux idoles, n'avoient rien de plus que les autres viandes, en mangeoient sans scrupule, ne se voulant pas contraindre pour les foibles, quoiqu'ils en fussent scandalisés, & qu'ils se portassent jusqu'à les imiter contre le mouvement de leur conscience. A quoi l'Apôtre répond, qu'il ne suffit pas d'avoir la science qui ne sert ordinairement qu'à remplir le cœur d'orgueil, & de mépris pour les autres : mais qu'il faut encore avoir la charité qui inspire le bon usage de la science, & qui nous porte à rapporter tellement toutes nos actions à l'utilité & au salut de nos freres, que nous nous abstenions même des choses permises, afin de ne leur être pas une occasion de scandale & de ruine.

ỳ. 2. *autr.* croit, se persuade. *Grec.* paroît.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, quel usage il doit faire de sa science.

ỳ. 3. *expl.* Dieu approuve & agrée sa conduite.

gnitus est ab eo.

4. *De escis autem, quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, & quòd nullus est Deus, nisi unus.*

5. *Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cœlo, sive in terra (siquidem sunt dii multi, & domini multi:)*

6. *nobis tamen unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in illum: & unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia, & nos per ipsum.*

aimé de Dieu.

4. Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous sçavons que les idoles ne sont rien dans le monde ", & qu'il n'y a nul autre Dieu, que le seul Dieu.

5. Car encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux ", soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & plusieurs seigneurs;

6. il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Pere ", de qui toutes choses tirent leur être ", & qui nous a faits pour lui: & il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est JESUS-CHRIST ", par qui toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par lui que nous sommes *tout ce que nous sommes* ".

ỳ. 4. *expl.* que c'est la foiblesse & la fausseté même.

ỳ. 5. *expl.* estimés tels par le commun des hommes, c'est-à-dire, par les Payens.

ỳ. 6. *expl.* non que le Fils & le Saint-Esprit ne soient Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere; mais le nom de Dieu est attribué principalement au Pere, parce qu'il est le principe & l'origine de la divinité du Fils & du Saint-Esprit; de sorte que sous ce nom de Pere, on entend tacitement le Fils & le Saint-Esprit.

Ibid. *expl.* non que le Pere ne soit aussi le Seigneur: mais l'Ecriture dans le nouveau Testament attribue cette qualité au Fils, à cause de la rédemption par laquelle il s'est acquis, même selon la nature humaine, un nouveau droit de Seigneur sur tous les hommes & sur toutes les créatures. *Voyez Ephese 4. 5.*

ỳ. 6. *lettr.* par qui sont toutes choses, & nous pour lui: *ou*, par lui.

§. 2. *Qui scandalise les foibles peche contre* JESUS-CHRIST.

7. Mais tous n'ont pas la science ". Car il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole est quelque chose ; & ainsi leur conscience qui est foible, en est souillée.

7. *Sed non in omnibus est scientia. Quidam autem cum conscientia usque nunc idoli, quasi idolothytum manducant : & conscientia ipsorum cùm sit infirma, polluitur.*

8. Le manger n'est pas ce qui nous rend " agréables à Dieu : si nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage *devant lui* ; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.

8. *Esca autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus : neque si non manducaverimus, deficiemus.*

9. Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez " ne soit aux foibles une occasion de chute.

9. *Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.*

10. Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont

10. *Si enim quis viderit eum, qui ha-*

℣. 7. *expl.* C'est-à-dire, que plusieurs ne sçavent pas que les idoles ne sont rien & ne peuvent rien ; mais que croyant faussement qu'elles rendent impures les viandes qui leur sont offertes, & venant ensuite à en manger contre leur conscience, ils se souillent réellement eux-mêmes.

℣. 8. *expl.* de soi même : puisque c'est une chose indifferente de sa nature, pourquoi donc ne pas renoncer à la liberté que nous avons de manger de toutes sortes de viandes pour le salut de nos freres ? C'est mal à propos que les heretiques se servent de ce passage pour combattre la loi de l'Eglise, qui ordonne des jeûnes & des abstinences : puisque l'abstinence devient une action de vertu, & même de religion, lorsqu'on s'en sert en réprimant les révoltes de la chair pour rendre l'ame plus propre à servir Dieu & à obéir à ses loix.

℣. 9. *expl.* de manger de tout.

bet scientiam in idolio recumbentem : nonne conscientia ejus, cùm sit infirma, ædificabitur ad manducandum idolothyta?

plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles ; ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est *encore* foible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées aux idoles " ?

11. *Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est?*

11. Et ainsi par votre science vous perdrez votre frere encore foible, pour qui JESUS-CHRIST est mort. *Rom.* 14. 15.

12. *Sic autem peccantes in fratres, & percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.*

12. Or pechant de la sorte contre vos freres, & blessant leur conscience qui est foible, vous pechez contre JESUS-CHRIST.

13. *Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ut fratrem meum scandalizem.*

13. Si donc ce que je mange scandalise mon frere, je ne mangerai plutôt jamais de chair toute ma vie, pour ne pas scandaliser mon frere ". *Rom.* 14. 21.

℣. 10. *autr.* ne sera-t-il pas porté, lui qui est encore foible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées, *avec cette persuasion qu'il a*, qu'elles ont été souillées par les idoles ?

℣. 13. *expl.* Il faut bien se donner de garde d'être une occasion de chute aux infirmes : mais lorsque la malignité & l'envie seule est cause du scandale qu'on prend de nos actions, nous devons alors ne nous en point soucier, selon l'exemple que nous en donne JESUS-CHRIST, *Matth.* 15. 14.



CHAPITRE IX.

§. 1. *Qui prêche l'Evangile doit vivre de l'Evangile.*

1. NE suis-je pas libre ‖ ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vû JESUS-CHRIST notre Seigneur ‖ ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ‖ ?

2. Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au-moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur ‖.

3. Voici ma défense ‖ contre ceux qui me reprennent ‖.

4. N'avons-nous pas droit d'être nourris *à vos dépens* ‖ ?

1. *Non sum liber ? Non sum Apostolus ? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi ? Nonne opus meum vos estis in Domino ?*

2. *Et si aliis non sum Apostolus, sed tamen vobis sum : nam signaculum apostolatûs mei vos estis in Domino :*

3. *mea defensio apud eos qui me interrogant, hæc est :*

4. *Numquid non habemus potestatem manducandi, & bibendi ?*

℣. 1. *expl.* L'Apôtre prévient & réfute par son exemple ce qu'on lui pouvoit objecter, qu'il est bien fâcheux de se priver d'une liberté innocente & permise pour ne pas blesser la conscience de gens foibles & ignorans, qui devroient se faire instruire, ou réformer leur imagination.

Ibid. *expl.* lorsqu'il m'a envoyé lui-même prêcher l'Evangile. *Act.* 9. 5. & 22. 18. 1. *Cor.* 15. 8.

Ibid. *expl.* N'est-ce pas moi seul qui vous ai convertis à la Religion chrétienne ?

℣. 2. *expl.* C'est-à dire, par votre foi vous rendez témoignage du succès de mon apostolat parmi vous.

℣. 3. *expl.* Vous êtes ma défense. *autr.* C'est là : *ou* vous êtes.

Ibid. *autr.* qui me demandent raison de ma conduite.

℣. 4. *expl.* aux dépens de ceux à qui nous prêchons.

5. *Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & ceteri Apostoli, & fratres Domini, & Cephas?*	5. N'avons-nous *donc* pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur *en Jesus-Christ* ″, comme font les autres Apôtres, & les freres ″ de notre Seigneur, & Céphas?
6. *Aut ego solus, & Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi?*	6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte ″?
7. *Quis militat suis stipendiis unquam? Quis plantat vineam, & de fructu ejus non edit? Quis pascit gregem, & de lacte gregis non manducat?*	7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit? Ou qui est celui qui mene paître un troupeau, & n'en mange point du lait?
8. *Numquid secundùm hominem hæc dico? An & lex hæc non dicit?*	8. Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain ″? La loi même ne le dit-elle pas aussi?
9. *Scriptum est enim in lege Moysi: Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo?*	9. Car il est écrit dans la loi de Moïse: Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs ″? Deut. 25. 4. 1. Tim. 5. 18.

℣. 5. *expl.* pour avoir soin de leur nourriture & des autres besoins de la vie: ce qui a été pratiqué à l'égard de JESUS-CHRIST même.

Ibid. *expl.* les parens.

℣. 6. *expl.* de vivre de l'Evangile, sans travailler de nos mains.

℣. 8. *autr.* n'est-il appuyé que de la coutume des hommes.

℣. 9. *expl.* L'Apôtre ne veut pas nier que la providence

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Oui sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec esperance de participer aux fruits de la terre ; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec esperance d'y avoir part.

10. *An propter nos utique hoc dicit? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe, qui arat, arare : & qui triturat, in spe fructus percipiendi.*

Rom. 15. 27. 11. Si donc nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillons un peu de vos biens temporels ″ ?

11. *Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est, si nos carnalia vestra metamus?*

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas user plutôt qu'eux ″ ? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, & nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile de JESUS-CHRIST ″.

12. *Si alii potestatis vestra participes sunt, quare non potiùs nos? sed non usi sumus hac potestate : sed omnia sustinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Christi.*

divine ne s'étende même jusqu'aux animaux ; mais il veut dire seulement, que Dieu avoit eu plus en vûe dans cette loi l'interêt des hommes qui s'employent au service de l'Eglise, que l'interêt des bœufs.

ꝟ. 11. *expl.* les alimens & les autres choses necessaires pour la vie.

ꝟ. 12. *expl.* nous autres qui avons les premiers planté parmi vous la foi de J. C.

Ibid. *expl.* depeur que des gens trop attachés aux biens

13. *Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt: edunt: & qui altari deserviunt, cum altari participant?*

13. Ne sçavez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple; & que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel? Deut. 18. 1.

14. *Ita & Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.*

14. Ainsi le Seigneur a aussi ordonné a ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile ".

§. 2. *Saint Paul met sa gloire à prêcher gratuitement: se fait tout à tous.*

15. Ego *autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me: bonum est enim mihi magis mori, quàm ut gloriam meam quis evacuet.*

15. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi ", puisque j'aimerois mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire ".

19. *Nam si evangelizavero, non est mihi gloria: necessitas enim mihi incum-*

16. Car si je prêche l'Evangile, ce ne m'est point un sujet de gloire, puisque je suis obligé né-

temporels, ne refusent de recevoir l'Evangile, lorsqu'ils verront qu'il leur faudra contribuer à l'entretien de leurs Apôtres.

℣. 14. *expl.* C'est à-dire, que Dieu leur a donné le droit de tirer leur subsistance des fideles à qui ils annonceroient l'Evangile, & a obligé en même tems ces mêmes fideles à la leur fournir. *V. Matth.* 10. 10. *ch.* 11. 19. *Luc.* 10. 7.

℣. 15. *expl.* afin qu'on contribue à ma dépense.

Ibid. *Le grec porte:* Le sujet que j'ai de me glorifier: qui étoit d'avoir prêché gratuitement à Corinthe.

ceſſairement à ce miniſtere ". Et malheur à moi ſi je ne prêche pas l'Evangile !

bit : va enim mihi eſt, ſi non evangelizavero.

17. Que ſi je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompenſe : mais ſi je ne le fais qu'à regret, je diſpenſe ſeulement ce qui m'a été confié ".

17. *Si enim volens hoc ago, mercedem habeo : ſi autem invitus, diſpenſatio mihi credita eſt.*

18. En quoi trouverai-je donc un ſujet de récompenſe ? En prêchant de telle ſorte l'Evangile", que je le prêche gratuitement, ſans abuſer du " pouvoir que j'ai dans *la prédication de* l'Evangile.

18. *Quæ eſt ergo merces mea ? Ut Evangelium prædicans, ſine ſumptu ponam Evangelium, ut non abutar poteſtate mea in Evangelio.*

19. Car étant libre à l'égard de tous ", je me ſuis rendu le ſerviteur de

19. *Nam cùm liber eſſem ex omnibus, omnium me ſervum feci,*

℣. 16. *expl.* L'Apôtre veut dire, que comme le ſerviteur n'a point ſujet de ſe glorifier d'avoir fait la volonté de ſon maître, lorſqu'il en a reçu un commandement exprès, & qu'il ne peut à proprement parler, ſe glorifier que des ſervices qu'il lui rend volontairement, & de ſon propre mouvement : qu'ainſi il n'auroit point ſujet de ſe glorifier envers Dieu, s'il n'en avoit point d'autre que celui de prêcher l'Evangile, puiſque Dieu lui a impoſé l'obligation de ce miniſtere par un commandement exprès ; & qu'ainſi pour pouvoir ſe glorifier avec ſujet, il doit faire quelque choſe de plus, comme de le prêcher gratuitement.

℣. 17. *expl.* comme un mauvais miniſtre qui ne fait ſon devoir que par crainte ou par interêt, & ne tire devant Dieu aucun avantage de ſon travail, parce que Dieu n'eſtime & ne récompenſe que ceux qui travaillent par amour. *S. Aug.*

℣. 18. *Grec. aj.* de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* ſans me ſervir.

℣. 19. *expl.* N'étant ſujet à aucune perſonne particuliere. Car il ne parle point ici des Puiſſances auſquelles il s'eſt toujours ſoumis.

plures lucrifacerem.

tous[*], pour gagner à Dieu plus de personnes.

20. *Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer :*

20. J'ai vécu avec les Juifs comme Juif[*], pour gagner les Juifs ;

21. *iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cùm ipse non essem sub lege) ut eos, qui sub lege erant, lucrifacerem : iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cùm sine lege Dei non essem : sed in lege essem Christi) ut lucrifacerem eos, qui sine lege erant.*

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi[*], quoique je n'y fusse plus assujetti, pour gagner ceux qui sont sous la loi : avec ceux qui n'avoient point de loi[*], comme si je n'en eusse point en moi-même (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de JESUS-CHRIST) pour gagner ceux qui étoient sans loi.

℣. 19. *expl.* me comportant envers tous les hommes avec toute sorte d'humilité & de déference, préferant leurs volontés à la mienne, souffrant pour leur service toutes sortes d'incommodités & de fatigues, & rapportant toutes les actions de ma vie à leur salut. *Rom.* 1. 14. *Galat.* 5. 13. *& alibi.*

℣. 20. *expl.* pratiquant sans aucune dissimulation plusieurs de leurs ceremonies & observations, sans croire néanmoins comme eux qu'elles fussent necessaires ni utiles pour le salut. *Voyez Act.* 21. 22. 23. 24. 25. 26.

℣. 21. *expl.* Il ne veut pas dire qu'il usât de dissimulation dans l'observation des ceremonies qu'il pratiquoit : mais qu'il se soumettoit à la loi par condescendance en une chose indifferente & permise dans les commencemens de l'Evangile : car à présent que la religion chrétienne est établie, l'usage de ces ceremonies est devenu mortel, & il ne seroit pas même permis de les observer, quand ce seroit pour convertir les Juifs.

Ibid. *expl.* Les Payens à qui la loi de Moïse n'avoit point été donnée, usant de la même liberté en toutes choses, que ceux qui ne sont point obligés à la loi de Moïse.

22. Je me suis rendu foible avec les foibles ″, pour gagner les foibles. Enfin je me suis fait tout à tous ″ pour les sauver tous ″.

22. *Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrifacerem. Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.*

§. 3. *Course & lute de saint Paul pour gagner le prix. Il craint d'être rejetté de Dieu.*

23. Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet ″.

23. *Omnia autem facio propter Evangelium, ut particeps ejus efficiar.*

† Dim. de la Septuagesime.

24. † Ne sçavez-vous pas que quand on court dans la carriere, tous courent, mais un seul remporte le prix ″ ? Courez donc ″ de telle sorte que vous remportiez le prix.

24. *Nescitis quòd ii qui in studio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium: Sic currite ut comprehendatis.*

25. Or tous les atheletes

25. *Omnis autem,*

ỳ. 22. *expl.* condescendant & compatissant à leur foiblesse, m'accommodant à leur portée dans mes instructions, n'usant point avec eux de rigueur ni de toute mon autorité, ne les portant point tout d'un coup à la perfection, évitant avec soin tout ce qui auroit pu les scandaliser. 2. *Cor.* 11.

Ibid *expl.* Je me suis tourné en toutes les manieres, j'ai fait toutes sortes de personnages selon le besoin & l'utilité de tous ceux avec qui je me suis rencontré, vivant & agissant tantôt d'une maniere & tantôt d'une autre, pour me conformer autant que je l'ai pu, aux inclinations & à la maniere de vivre de tous ceux avec qui j'ai conversé.

Ibid. Le Grec porte, pour en sauver quelques uns à quelque prix que ce fût.

ỳ. 23. *expl.* aux biens éternels.

ỳ. 24. *expl.* L'Apôtre prévient cette instance : Que tout ce qu'il venoit de dire étoient des œuvres de surérogation; il répond que la difficulté du salut est telle, que pour le mettre en sureté, chacun n'a pas trop de tout ce qui est de l'étendue de sa puissance.

Ibid. *expl.* Avancez à mon imitation dans la pratique des vertus chrétiennes.

qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet : & illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant ; non autem incorruptam.

gardent en toutes choses une exacte temperance ″ ; & *cependant* ce n'est que pour gagner une couronne corruptible : au-lieu que nous *en attendons* une incorruptible.

26. *Ego igitur sic curro, non quasi in incertum : sic pugno, non quasi aerem verberans :*

26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard ″. Je combats, & je ne donne pas des coups en l'air ;

27. *sed castigo corpus meum, & in servitutem redigo : ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.*

27. mais je traite rudement mon corps, & je le réduits en servitude ″ : de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois reprouvé moi-même.

℣. 25. *expl.* même en celles qui sont permises, pour n'avoir rien qui les empêche de combattre & de remporter la victoire. On appelloit atheletes ceux qui s'occupoient aux exercices des jeux & des combats publics.

℣. 26. *expl.* je prends si bien mes mesures dans la course spirituelle de la vie chrétienne, que je puisse arriver surement au but de la vie éternelle, & pour cela je me sers de tous les moyens les plus certains, sans considerer s'ils sont ou s'ils ne sont pas d'obligation.

℣. 27. *expl.* je le soumets à l'obéissance qu'il doit à l'esprit.

CHAPITRE X

§. 1. *Juifs figures des Chrétiens. Qui est ferme craigne de tomber. Dieu tempere la tentation & nous en délivre.*

1. *NOlo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres*

1. OR vous *ne* devez pas ignorer″, mes freres, que nos peres ont Exod. 13. 21.

℣. 1. *expl.* Faites grande attention.

Num. 9. 21. Exod. 14. 21. tous été sous la nuée ‖ ; qu'ils ont tous passé la mer rouge ;

nostri omnes sub nube fuerunt ; & omnes mare transierunt ;

2. qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse ‖ , dans la nuée & dans la mer ‖ ;

2. *& omnes in Moyse baptizati sunt, in nube, & in mari :*

Exod. 16. 15. 3. qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle ;

3. *& omnes eamdem escam spiritalem manducaverunt,*

Exod. 17. 6. Num. 20. 10. 4. & qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel ‖ : car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle ‖ qui les suivoit ‖ ; & Jesus-Christ étoit cette pierre ‖.

4. *& omnes eumdem potum spiritalem biberunt : (bibebant autem de spiritali consequente eos petrâ : petra autem erat Christus)*

℣. 1. *expl.* Cette nuée, qui pendant le jour mettoit les Juifs à couvert du soleil, & qui étoit pendant la nuit comme un feu qui les éclairoit, étoit un signe tout particulier de la protection de Dieu sur eux.

℣. 2. *lettr.* en Moïse.

Ibid. *expl.* Ces deux choses étoient des figures du Baptême de Jesus-Christ. La nuée qui défendoit les Juifs de l'ardeur du soleil, marquoit la grace du Saint-Esprit, qui y est communiquée aux fideles : & les Egyptiens qui furent tous submergés dans les eaux de la mer rouge, figuroient que tous les pechés seroient comme ensevelis & détruits dans les eaux sacrées du Baptême par le mérite & la vertu du sang de Jesus-Christ.

℣. 4. *expl.* L'Apôtre appelle la manne & l'eau qui sortit du rocher, *une viande & un breuvage spirituel*, tant à cause que l'une & l'autre étoit produite miraculeusement par la toute-puissance de Dieu, que parce qu'elles signifioient dans le sens mystique, & qu'elles figuroient le corps & le sang de Jesus-Christ.

Ibid. *expl.* de la pierre dont Dieu avoit fait sortir par miracle de l'eau, ou de la pierre mystique & figurative.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que l'eau qui sortoit de cette pierre se partageoit en plusieurs ruisseaux, qui couloient un long espace de chemin pour l'usage de ce peuple, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à un lieu où il y eût une grande abondance d'eaux. *Ps. 77. 18. & 104. 40. Estius. Menoch.*

Ibid. *autr.* & la pierre étoit le Christ. *expl.* C'est-à-

5. *sed non in pluribus eorum benè placitum est Deo: nam prostrati sunt in deserto.*

6. *Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut & illi concupierunt:*

7. *neque idololatræ efficiamini, sicut quidam ex ipsis: quemadmodum scriptum est: Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.*

8. *Neque fornicemur, sicut quidam ex ipsis fornicati sunt, & ceciderunt unâ die viginti tria millia.*

5. Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu, étant *presque tous* péris ‖ dans le desert. Num. 26. 65. 66.

6. †. Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais desirs, comme ils s'y abandonnerent. † 9. Dim. après la Pentec. Ps. 105. 14.

7. Ne devenez point aussi idolâtres ‖ comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit: Le peuple s'assit pour manger & pour boire, & ils se leverent pour se divertir ‖. Exod. 32. 6. Num. 11. 1. 9.

8. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille ‖ qui furent frappés de mort en un seul jour. Num. 25. 1. 9.

dire, que cette pierre représentoit JESUS-CHRIST, qui sur la croix versa de son côté percé, du sang pour notre breuvage, & de l'eau pour notre régeneration. *From.*

ỷ. 5. *lettr.* car ils furent étendus morts.

ỷ. 7. *expl.* en vous trouvant aux festins qui se font devant les idoles: ce qui est une espece d'idolatrie, semblable à celle que les Juifs commirent devant le veau d'or.

ỷ. 7. *autr.* danser.

ỷ. 8. *expl.* dans le livre des Nombres, *ch.* 25. 9. il y a 24000. mais il semble que l'Apôtre ne parle ici que de ceux qui moururent par la main de Dieu, & que les autres mille furent mis à mort par Phinée & par les Juges. D'autres veulent qu'il se soit glissé quelque faute de copiste dans le nombre de l'un ou de l'autre de ces passages: on peut dire aussi que le moindre nombre est censé renfermé dans le plus grand. *Estius. Menoch.*

9. Ne tentons point Num.21. 5. 6. JESUS-CHRIST ″, comme le tenterent quelques-uns d'eux ″, qui furent tués par les serpens.

9. Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentaverunt, & à serpentibus perierunt.

Num.16. 41. 10. Ne murmurez point ″, comme murmurerent quelques-uns d'eux, qui furent frappés de mort par l'*Ange* exterminateur″.

10. Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt, & perierunt ab exterminatore.

11. Or toutes ces choses qui leur arrivoient, étoient des figures ; & elles ont été écrites pour nous servir d'instructions à nous autres, qui nous trouvons à la fin des tems ″.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis : scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines seculorum devenerunt.

12. Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.

12. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

13. Vous n'avez eu en-

13. Tentatio vos

℣. 9. *expl.* en vous défiant de sa puissance & de ses promesses, comme font quelques-uns d'entre vous qui doutent de sa résurrection.

Ibid. *expl.* L'Ange qui conduisoit les Israëlites dans le desert, représentoit JESUS-CHRIST dans le sentiment des anciens Théologiens. *Estius. Voyez Exod* 23. 21. & 33. 14. *Heb.* 11. 26. 1. *Pierre* 1. 11.

℣. 10. *expl.* contre Dieu, ou contre vos superieurs. On murmure lorsque sans une juste raison on s'oppose au commandement ou à la volonté des superieurs, ou qu'on se plaint de leur conduite. *Estius.*

Ibid. *expl.* Cette circonstance n'est pas marquée dans le livre des Nombres : mais l'Apôtre l'a sçue par tradition, ou par révélation.

℣. 11. *expl.* dans le tems du nouveau Testament, après lequel il ne faut plus attendre d'autre loi ni d'autre alliance plus excellente : *ou*, dans le tems auquel sont accomplies toutes les figures de l'ancien Testament. *Galat.* 4. 4. *ou*, dans le dernier âge du monde, dont la durée n'est connue qu'à Dieu seul. *Heb* 9. 26. 1. *Jean* 2. 18.

non

non apprehendat nisi humana : fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari suprà id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.

core que " des tentations humaines & ordinaires ". Dieu est fidele ", & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persever ¶.

§. 2. *Unité des Chrétiens par l'Eucharistie. Ne point chercher son propre interêt. Liberté chrétienne. Faire tout pour Dieu.*

14. *Propter quod, carissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.*

14. C'est pourquoi, mes très-chers *freres*, fuyez l'idolatrie ".

15. *Ut prudentibus loquor, vos ipsi judicate quod dico.*

15. Je vous parle comme à des personnes sages ; jugez vous-mêmes de ce que je dis.

16. *Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est : & panis, quem frangimus, nonne par-*

16. N'est-il pas vrai que le calice de benediction que nous benissons ", est la communion du sang de Jesus-Christ ; & que le pain que nous rom-

℣. 13. *lettr.* Je souhaite qu'il ne vous arrive que, &c.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, des tentations qui n'ont rien de trop fort & trop violent, qui ne sont pas au dessus d'une grace commune.

Ibid. *expl.* dans les promesses qu'il a faites de n'abandonner jamais ses élus. *Menoch.* Un autre Interprete dit, qu'il est évident que ceci ne s'entend proprement que des élus & de la grace de la perseverance finale. *Estius in hunc locum.*

℣. 14. *expl.* Il entend par l'idolatrie, communier aux sacrifices des idoles.

℣. 16. *expl.* sur lequel, nous qui sommes les ministres de Dieu, nous faisons des prieres solemnelles, afin qu'il lui plaise de le changer au sang de Jesus-Christ.

pons", est la communion du corps du Seigneur" ?

ticipatio corporis Domini est ?

17. Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps : parce que nous participons tous à un même pain".

17. *Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.*

18. Considerez les Israélites selon la chair" : ceux *d'entre eux* qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas *ainsi* part à l'autel" ?

18. *Videte Israel secundùm carnem : nonne qui edunt hostias, participes sunt altaris ?*

19. Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose" ?

19. *Quid ergo ? dico quòd idolis immolatum sit aliquid ? aut quòd idolum sit aliquid ?*

℣. 16. *ex.* dont nous rompons le signe qui porte le nom de pain, à cause qu'il en a tous les accidens & les apparences.

Ibid. *expl.* L'Apôtre laisse à suppléer : de même ceux qui mangent des viandes qui ont été immolées aux idoles, participent à leurs autels, à leurs sacrifices, à leurs cérémonies ; ce qui est une vraie idolatrie.

℣. 17. *expl.* L'Apôtre veut dire, que comme les fideles ne sont tous ensemble qu'un même corps avec JESUS-CHRIST par la participation au sacrement de l'Eucharistie ; qu'ainsi à proportion, tous ceux qui mangent avec les infideles de la viande immolée aux idoles, font avec eux & avec l'idole un corps & une societé qui les divise de la societé du corps mystique de JESUS-CHRIST. *Voyez* 2. *Cor.* 11. 24.

℣. 18. *expl.* C'est-à-dire, qui sont circoncis, & qui accomplissent encore la loi de Moïse touchant les sacrifices.

Ibid. *expl.* ne témoignent-ils pas par cette action, qu'ils approuvent les sacrifices, & qu'ils font profession de la religion Juive ?

℣. 19. *lettr.* Quoi donc ? Dis-je ? que ce qui est immolé à l'idole soit quelque chose, ou que l'idole même soit quelque chose ?

20. *Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, & non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum: non potestis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum:*

20. Non : mais je dis que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune societé avec les démons ". Vous ne pouvez pas boire " le calice du Seigneur & le calice des démons ".

21. *Non potestis mensæ Domini participes esse, & mensæ dæmoniorum.*

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur ", & à la table des démons ".

22. *An æmulamur Dominum? Numquid fortiores illo sumus? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.*

22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalousie " ? Sommes-nous plus forts que lui " : Tout m'est permis, *Supr. c. 6. 12.*
mais tout n'est pas" avantageux.

℣. 20. *expl.* C'est ce qui me porte à vous détourner de manger des viandes qui leur sont immolées.

Ibid. *expl.* avec justice ; *ou*, c'est une chose indigne que vous buviez, &c.

Ibid. *expl.* Le calice dont ceux qui assistent aux festins des idoles boivent en l'honneur des idoles, ou plutôt des démons à qui se rapporte tout l'honneur qui est rendu à l'idole.

℣. 21. *expl.* par l'Eucharistie.

Ibid. *expl.* en mangeant de ce qui leur est offert.

℣. 22. *expl.* le traitant avec tant de mépris que de rendre aux démons le même honneur qu'à lui, & de les vouloir associer avec lui.

Ibid. *expl.* pour penser pouvoir nous mettre à couvert de sa colere lorsqu'il nous voudra punir.

Ibid *expl.* J'avoue qu'il n'y a rien de tout ce qui n'est pas mauvais dont l'usage ne soit permis sous la loi de l'Evangile ; *ou*, qu'il n'y a plus de distinction de viandes profanes & non profanes, pures ou impures ; mais il n'est pas toujours expedient d'user indifferemment de ce pouvoir.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

23. *Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.*

24. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.

24. *Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius.*

25. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquerir d'où il vient ‖ par *un scrupule de* conscience,

25. *Omne, quod in macello vænit, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.*

23. Eccli. 17. 31. 26. car la terre, & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

26. *Domini est terra, & plenitudo ejus.*

27. Si un infidele vous prie à manger chez lui, & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquerir d'où il vient par *un scrupule de* conscience.

27. *Si quis vocat vos infidelium, & vultis ire: omne quod vobis apponitur, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam:*

28. Que si quelqu'un vous dit: Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis ‖, & aussi depeur de blesser, non votre conscience, mais celle d'un autre ‖.

28. *Si quis autem dixerit: Hoc immolatum est idolis: nolite manducare, propter illum qui indicavit, & propter conscientiam:*

ỹ. 25. *expl.* s'il a été offert aux idoles; puisqu'il ne peut y avoir de peché à en manger, que lorsqu'il y a lieu de scandaliser les infirmes, ou de faire croire qu'on approuve l'idolatrie.

ỹ. 28. Le Grec repete comme au verset 26. Car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

Ibid. & 29. *a tr.* à cause de la conscience; mais quand je dis la conscience, je ne dis pas la vôtre, mais celle d'un autre. Car *pour vous, vous pourriez dire:* Pourquoi ma liberté est-elle condamnée par la conscience d'un autre?

29. *conſcientiam autem dico, non tuam, ſed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conſcientia?*

29. Car pourquoi m'expoſerois-je a faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout?

30. *Si ego cum gratia participo, quid blaſphemor pro eo quòd gratias ago?*

30. Si je prends avec action de graces ce que je mange, pourquoi donnerai-je ſujet à un autre de parler mal de moi, pour une choſe dont je rends graces à Dieu ″?

31. *Sive ergo manducatis, ſive bibitis, ſive aliud quid facitis: omnia in gloriam Dei facite.*

31. Soit donc que vous mangiez, ou que vous buviez, & quelque choſe que vous faſſiez, faites tout pour la gloire de Dieu ″. *Col.* 3. 17.

32. *Sine offenſione eſtote Judæis, & Gentibus, & Eccleſiæ Dei:*

32. Ne donnez occaſion de ſcandale, ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Egliſe de Dieu ″.

33 *ſicut & ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod*

33. comme je tâche moi-même de plaire ″ à tous en toutes choſes, ne cher-

℣. 30. *expl.* Ces deux verſets ſont les plaintes des forts, à qui l'Apôtre accorde tout ce qu'elles ont de vrai & de juſte, qui eſt qu'il leur ſeroit permis, en conſiderant la choſe en elle-même, d'uſer avec action de graces des viandes immolées aux idoles, comme des autres créatures; mais qu'il n'eſt ni de la prudence ni de la charité, de donner lieu à des foibles qui le remarquent, de taxer d'idolatrie cette liberté. & qu'il vaut mieux s'en abſtenir.

℣. 31. *expl.* comportez-vous en tout ce que vous ferez, de telle maniere que Dieu ne ſoit pas offenſé, & que vous n'ayez d'autre ſoin ni d'autre fin que de lui plaire & de procurer ſa gloire.

℣. 32. *expl.* aux fideles infirmes, qui ſont partie de l'Egliſe.

℣. 33. *lettr.* je plais.

chant point ce qui m'eſt avantageux *en particulier*, mais ce qui eſt avantageux à pluſieurs pour être ſauvés ″.

mihi utile eſt, ſed quod multis, ut ſalvi fiant.

✠. 33. *autr.* afin qu'ils ſoient ſauvés.

CHAPITRE XI.

§. I. *Que les hommes en priant ſoient découverts, les femmes voilées.*

1. SOyez mes imitateurs, comme je le ſuis moi-même de JESUS-CHRIST ″.

1. IMitatores mei eſtote, ſicut & ego Chriſti.

2. Je vous loue, mes freres, de ce que vous vous ſouvenez de moi en toutes choſes, & que vous gardez les traditions & les regles que je vous ai données ″.

2. *Laudo autem vos, fratres, quòd per omnia mei memores eſtis: & ſicut tradidi vobis, præcepta mea tenetis.*

Epheſ. 5. 23. 3. Mais je deſire que vous ſçachiez que JESUS-CHRIST eſt le chef & la tête de tout homme ″; que l'homme eſt le chef de la femme; & que Dieu eſt le chef de JESUS-CHRIST ″.

3. *Volo autem vos ſcire, quòd omnis viri caput Chriſtus eſt: caput autem mulieris, vir: caput verò Chriſti, Deus.*

✠. 1. *expl.* Ce verſet appartient, ſelon le ſens, à la fin du chapitre précédent; car c'eſt comme la concluſion de la matiere que l'Apôtre y a traitée.

✠. 2. On ſe ſert de ce verſet pour prouver contre les hérétiques, l'uſage & la néceſſité des traditions non écrites.

✠. 3. *expl.* C'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST gouvernant l'homme & le dirigeant comme ſon ſuperieur par ſa ſageſſe, fait à ſon égard ce que fait la tête dans le corps humain à l'égard des autres membres.

Ibid. *expl.* ſelon la nature humaine, car ſelon la nature

4. *Omnis vir orans aut prophetans velato capite, deturpat caput suum.*

4. Tout homme qui prie ou qui prophetise ayant la tête couverte, deshonore sa tête ″.

5. *Omnis autem mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum: unum enim est ac si decalvetur.*

5. Mais toute femme qui prie ou qui prophetise n'ayant point la tête couverte *d'un voile*, deshonore sa tête ″; car c'est comme si elle étoit rasée.

6. *Nam si non velatur mulier, tondeatur. Si verò turpe est mulieri tonderi, aut decalvari, velet caput suum.*

6. Que si une femme ne se voile point la tête, elle devroit donc avoir aussi les cheveux coupés. Mais s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête ″.

7. *Vir quidem non debet velare caput*

7. Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point

divine, il est égal à son Pere. Ceci est dit pour faire voir l'ordre de ces diverses dépendances, & pour montrer qu'elles se rapportent toutes à Dieu.

ỷ. 4. *expl.* parce que d'avoir la tête couverte d'un voile, comme font les femmes, est une marque de sujettion: or l'homme n'est sujet qu'à Dieu, car il n'est pas ici question du chapeau ni du bonnet, qui n'ont pas été institués pour être des marques de sujettion, mais seulement pour l'ornement & pour la commodité de l'homme.

ỷ. 5. *expl.* parce que c'étoit contre la modestie.

ỷ. 6. *expl.* afin de ne point tomber dans une contrarieté ridicule, telle que seroit celle de vouloir conserver la marque naturelle de sa sujettion en conservant sa chevelure, & de renoncer à celle qui est artificielle & volontaire en quittant le voile. Tout ce raisonnement de l'Apôtre suppose que le voile soit une marque reçue parmi les hommes pour témoigner la soumission de ceux qui le portent; de sorte que si cette marque venoit une fois à être abrogée & changée en quelqu'autre, alors ce raisonnement ne concluroit plus rien pour le voile des femmes, comme il ne conclut rien contre la pratique des Religieuses, à qui on coupe les cheveux.

Gen. 1. 26. se couvrir la tête, parce qu'il est l'image & la gloire de Dieu, aulieu que la femme est la gloire de l'homme ".

suum : quoniam imago & gloria Dei est, mulier autem gloria viri est.

8. Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme " :

8. *Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro :*

Gen. 2. 23. 9. & l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

9. *etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.*

10. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête à cause des Anges ", *la marque de* la puissance *que l'homme a sur elle.*

10. *Ideò debet mulier potestatem habere supra caput propter angelos.*

11. Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en notre Seigneur ".

11. *Verumtamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.*

12. Car comme la fem-

12. *Nam sicut mu-*

℣. 7. *expl.* C'est-à-dire, que l'homme a été créé, afin que la gloire de Dieu paroisse dans le domaine & l'autorité qu'il a sur toutes les créatures visibles, & même sur la femme : au-lieu que la femme a été formée pour faire éclater la dignité de l'homme par la profession publique qu'elle doit faire de lui être soumise.

℣. 8. *expl.* ainsi elle lui doit être assujettie.

℣. 10. *expl.* à cause du respect qu'elles doivent ou aux Prêtres qui sont les Anges de l'Eglise, & ausquels l'immodestie des femmes pourroit être un sujet de chute & de ruine ; ou aux Anges mêmes, qui sont présens aux assemblées des Chrétiens, & qui portent leurs prieres à Dieu. *S. Aug.*

℣. 11. *expl.* ils ont besoin l'un de l'autre ; *ou*, quoiqu'à l'égard de la création il y ait de la difference & de l'inégalité entre l'homme & la femme, il n'en est pas de même à l'égard de la redemption, puisque JESUS-CHRIST a souffert indifferemment pour l'homme & pour la fem-

lier de viro, ita & vir per mulierem : omnia autem ex Deo.

me au commencement a été tirée de l'homme, aussi l'homme maintenant naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu [a].

13. *Vos ipsi judicate : decet mulierem non velatam orare Deum?*

13. Jugez vous-mêmes s'il est bien-séant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête?

14. *Nec ipsa natura docet vos, quòd vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi :*

14. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme de laisser *toujours* croître ses cheveux [a];

15. *mulier verò si comam nutriat, gloria est illi : quoniam capilli pro velamine ei dati sunt.*

15. & qu'il est au-contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir?

16. *Si quis autem videtur : contentiosus esse : nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.*

16. Que si quelqu'un aime à contester, il nous suffit de répondre, que ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise [a] de Dieu.

me : de sorte que l'un & l'autre sexe ont également part au salut.

℣. 12. *lettr.* tout vient de Dieu.

℣. 14. *autr.* de porter de longs cheveux. *expl.* Il étoit alors honteux à un homme de porter une grande chevelure, parce qu'on regardoit cela comme une sorte de délicatesse lâche & efféminée.

℣. 16. *expl.* soit de souffrir que les femmes soient sans voile dans l'Eglise, ou de contester. *Grec.* des Eglises. Cette réponse de l'Apôtre fait voir que la coutume des Apôtres & la pratique universelle de l'Eglise, sont des regles infaillibles pour servir de réponse à toutes les difficultés qu'on peut faire sur quelque point de discipline que ce soit.

§. 2. *Institution de l'Eucharistie. S'éprouver soi-même. Se juger pour n'être point jugé.*

17. Mais je ne puis vous loüer en ce que je m'en vais vous dire, qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées ‖, qu'elles vous nuisent aulieu de vous servir.

17. *Hoc autem præcipio : non laudans quòd non in melius, sed in deterius convenitis.*

18. Premierement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous, & je le croi en partie :

18. *Primùm quidem convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, & ex parte credo:*

19. car il faut qu'il y ait même des héresies ‖, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée ‖.

19. *nam oportet & hæreses esse, ut & qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.*

† Jeudi Saint. 20. † Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cene du Seigneur ‖ ;

20. *Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est Dominicam cœnam manducare.*

21. car chacun y mange

21. *Unusquisque*

℣. 17. *expl.* L'Apôtre parle de ces assemblées où les fideles participoient au corps & au sang de JESUS-CHRIST.

℣. 19. *expl.* Cela est moralement inévitable, supposé la malice du diable & le vice des hommes, & la permission de Dieu, qui ne veut pas empêcher par sa toute-puissance la naissance des heresies, parce qu'elles sont utiles à quelque chose.

Ibid. *lettr.* qui sont bons & de mise. Métaphore prise de la monnoie.

℣. 20. *expl.* La division est telle, qu'on ne croiroit pas qu'on s'assemble pour participer au corps de JESUS-CHRIST, & pour les Agapes, c'est-à-dire, ces repas de charité, communs aux riches & aux pauvres, qu'on appelloit la Cene du Seigneur.

enim suam cœnam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

son souper particulier sans attendre les autres. Et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès ".

22. *Numquid domos non habetis ad manducandum & bibendum? aut Ecclesiam Dei contemnitis, & confundetis eos, qui non habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo.*

22. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger "? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu "? Et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres "? Que vous dirai-je sur cela? Vous en louerai-je? Non certes, je ne vous en loue point.

23. *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem,*

23. † Car c'est du Seigneur que j'ai appris " ce que je vous ai aussi enseigné; qui est, que le Seigneur JESUS la nuit même qu'il devoit être livré *à la mort*, prit du pain,

† Le jour du S. sacrement.

24. *& gratias agens, fregit, & dixit: Accipite, & manducate:* HOC EST CORPUS

24. & ayant rendu graces, le rompit, & dit à ses disciples: Prenez ", & mangez: CECI EST MON

Matth. 26. 26.

ỳ. 21. *lettr.* s'enivrent; *i. e.* font grande chere. *Hebraïs.*

ỳ. 22. *expl.* Si vous desirez manger à part & vous régaler avec vos semblables, pourquoi ne les faites-vous pas plutôt dans vos maisons que dans l'Eglise, où on ne doit manger qu'en commun, & dans la derniere frugalité?

Ibid. *expl.* l'assemblée des fideles, ou le temple où s'assemblent les fideles, vous y comportant avec si peu de respect, & n'en faisant pas difference d'avec vos maisons particulieres.

Ibid. *lettr.* qui n'ont pas le moyen *de se traiter comme vous.*

ỳ. 23. *expl.* par révelation spéciale. *Galat.* 1. 12.

ỳ. 24. *expl.* dans vos mains: c'est pour cela que les premiers fideles recevoient l'Eucharistie dans leurs mains avant que de communier.

Marc 14. 22. Luc 22. 17. CORPS, qui sera livré ″ pour vous ; faites ceci ″ en mémoire de moi.

MEUM, *quod pro vobis tradetur : hoc facite in meam commemorationem.*

25. *Il prit* de même le calice après avoir soupé, en disant : CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE ″ EN MON SANG ″ : faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez ″.

25. *Similiter & calicem, postquàm cœnavit, dicens :* HIC CALIX NOVUM TESTAMENTUM EST IN MEO SANGUINE *: hoc facite quotiescumque bibetis, in meam commemorationem.*

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez ″ la mort du Seigneur ″

26. *Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabi-*

ỳ. 24. *grec.* qui est rompu. *expl.* non en soi-même, mais dans les especes du pain qui sont rompues dans ce Sacrement.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, celebrez ce mystere comme vous voyez que je le celebre. JESUS CHRIST par ces paroles les établit Prêtres & leur donna le pouvoir de consacrer son corps & son sang, comme le Concile de Trente l'a declaré. *Seff.* 22. *c.* 1. Quelques-uns remarquent dans ces paroles un précepte donné par JESUS-CHRIST aux Prêtres, de consacrer & de prendre, & aux fideles de recevoir ce mystere adorable.

ỳ. 25. *lettr.* le nouveau Testament.

Ibid. *expl.* est le signe confirmatif de la nouvelle alliance, non à raison de sa matiere, mais à raison de mon sang qu'il contient en verité. & qui sera par son effusion la cause méritoire & effective de cette alliance.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, en annonçant & en représentant la mort de JESUS CHRIST pour le salut du monde. Il semble que par cette expression, *toutes les fois que vous en boirez*, l'Apôtre laisse à entendre qu'il n'est pas d'une necessité absolue de boire ce calice, & que l'Eglise en peut dispenser pour des causes légitimes.

ỳ. 26. *grec.* annoncez.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, vous devez celebrer solemnellement en cette action la memoire de la mort de JESUS-

tis donec veniat.

jusqu'à ce qu'il vienne ". Joan. 6.

27. *Itaque quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & sanguinis Domini.*

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, il sera coupable du corps & du sang du Seigneur ".

28. *Probet autem seipsum homo : & sic de pane illo edat, & de calice bibat.*

28. Que l'homme donc 1. Cor. 13. 5. s'éprouve lui-même ", & qu'il mange ainsi de ce pain & boive de ce calice.

29. *Qui enim manducat & bibit indignè, judicium sibi manducat & bibit : non dijudicans corpus Domini.*

29. Car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation ", ne faisant pas le discernement *qu'il doit* du corps du Seigneur " ¶.

30. *Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt*

30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de

CHRIST, avec toute sa foi, tout l'amour & toute la reconnoissance que vous lui devez pour un si grand bienfait.

℣. 26. *ex.* visiblement pour juger le monde : ce qui fait voir que ce sacrifice doit durer jusqu'à la fin des siecles.

℣. 27 *expl.* il sera coupable d'avoir profané le corps & le sang même du Seigneur, ausquels le pain & le vin ont été changés ; *ou*, il sera à proportion aussi coupable que s'il avoit tué le Seigneur. Si l'Eucharistie ne contient pas veritablement le corps & le sang de JESUS-CHRIST, tout ce raisonnement de l'Apôtre est équivoque & ne conclut rien de ce qu'il prétend ; ce qui ne se peut dire sans impieté.

℣. 28. *expl.* s'examine soigneusement, pour voir s'il a les dispositions requises, & s'il ne les a pas, qu'il travaille à les avoir.

℣. 29. *expl.* attire sur soi la condamnation en mangeant de ce pain celeste, & en buvant de ce calice ; *ou*, mange & boit le sujet & la cause de sa condamnation.

Ibid. *expl.* d'avec les autres viandes.

languiſſans, & que pluſieurs dorment *du ſommeil de la mort.*

multi.

31. Que ſi nous nous jugions nous-mêmes ″, nous ne ſerions pas jugés ″ *de Dieu.*

31. *Quòd ſi noſmetipſos dijudicaremus, non utique judicaremur.*

32. Mais lorſque nous ſommes jugés de la ſorte″, c'eſt le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne ſoyons pas condamnés avec le monde ″ ¶.

32. *Dum judicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.*

33. C'eſt pourquoi, mes freres, lorſque vous vous aſſemblez pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.

33. *Itaque, fratres mei, cùm convenitis ad manducandum, invicem expectate.*

34. Si quelqu'un eſt preſſé de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous aſſembliez pas à votre condamnation. Je reglerai les autres choſes″ lorſque je ſerai venu.

34. *Si quis eſurit, domi manducet: ut non in judicium conveniatis. Cetera autem, cùm venero, diſponam.*

℣. 31. *expl.* Si nous avions ſoin de nous examiner ſerieuſement avant que d'approcher de ce Sacrement, nous éviterions par ce moyen les châtimens que JESUS-CHRIST nous envoye en punition de nos communions indignes.

℣. 32. *expl.* châtiés en ce monde par les langueurs & les maladies.

Ibid. *expl.* à la mort éternelle avec les infideles.

℣. 34. *expl.* comme ſont les ceremonies & les autres préparations neceſſaires pour celebrer ce myſtere avec plus de bienſéance & de majeſté. Les Catholiques inferent de là que S. Paul apprit aux Corinthiens de vive voix la maniere d'offrir le ſaint ſacrifice.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Dons & operations différentes du S. Esprit.*

1. *DE spiritualibus autem, nolo vos ignorare, fratres.*

1. POur ce qui est des dons spirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez sçavoir.

2. *Scitis quoniam cùm gentes essetis, ad simulacra muta prout ducebamini euntes.*

2. † Vous vous souvenez bien, qu'étant payens vous vous laissiez entraîner, selon qu'on vous menoit vers les idoles muettes. † 10. Dimanche après la Pent.

3. *Ideò notum vobis facio, quòd nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jesu. Et nemo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.*

3. Je vous déclare donc, que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu ne dit anathême à JESUS; & que nul ne peut confesser que JESUS est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit ". Marc 4. 38.

4. *Divisiones verò gratiarum sunt, idem autem Spiritus.*

4. Or il y a diversité de dons spirituels ", mais il n'y a qu'un même Esprit ".

ỳ. 3. *expl.* Comment les Juifs, qui rejettent JESUS-CHRIST, peuvent-ils se vanter d'avoir l'Esprit de Dieu? Qu'ils le reçoivent, & alors on croira qu'ils ont l'esprit de Dieu, sans lequel on ne peut le confesser de cœur & par une foi sincere.

ỳ. 4. *lettr.* graces. *expl.* comme de la prophetie, de l'interprétation, dont les uns sont plus excellens que les autres.

Ibid. *expl.* Les Corinthiens disputoient entre eux sur l'excellence des dons du Saint-Esprit, chacun préferant le sien à celui des autres. L'Apôtre travaille à étouffer cette vaine dispute.

5. Il y a diversité de ministeres ", mais il n'y a qu'un même Seigneur.

5. *Et divisiones ministrationum sunt, idem autem Dominus.*

6. Et il y a diversité d'operations *surnaturelles* "; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.

6. *Et divisiones operationum sunt, idem verò Deus, qui operatur omnia in omnibus.*

7. Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité *de l'Eglise* ".

7. *Unicuique autem datur manifestatio Spiritûs ad utilitatem.*

8. L'un reçoit du *Saint*-Esprit *le don* de parler dans une *haute* sagesse ": un autre reçoit du même Esprit *le don* de parler avec science ":

8. *Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientia: alii autem sermo scientia secundùm eumdem Spiritum:*

ỷ. 5. *expl.* comme l'Episcopat, le Sacerdoce, le Diaconat, *&c.* qui sont subordonnés les uns aux autres.

ỷ. 6. *expl.* C'est-à-dire, de pouvoirs de faire des miracles, les uns ayant le pouvoir de ressusciter les morts, les autres celui de chasser les diables.

ỷ. 7. *lettr.* La manifestation de l'Esprit est donné à chacun pour l'utilité commune. *autr.* Et l'Esprit se manifeste dans chacune *par divers* dons, selon l'utilité de l'Eglise.

ỷ. 8. *expl.* de discourir des plus hauts mysteres de la Religion d'une maniere sublime, & qui surpasse la capacité ordinaire des hommes. L'Apôtre parle d'un don surnaturel & extraordinaire, car il ne parle pas ici de la sagesse ni de la science acquise par l'étude & par le travail, quoique ce soit aussi un don de Dieu, mais qui n'est pas au dessus de la nature. La vraie marque de l'infusion de ce don surnaturel, est lorsque ceux qui en sont gratifiés sont d'ailleurs personnes sans lettres & sans étude, tels qu'étoient la plûpart des Apôtres & des premiers Chrétiens.

Ibid. lettr. *à l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse, à l'autre par le même Esprit la parole de science.* La science ne differe de la sagesse que par la maniere de connoître les mysteres de Dieu; étant plus haute & plus sublime dans la sagesse, que dans la science.

9. *alteri fides in eodem Spiritu : alii gratia ſanitatum in uno Spiritu :*

9. un autre reçoit la foi // par le même Eſprit : un autre reçoit du même Eſprit la grace de guérir les maladies :

10. *alii operatio virtutum, alii prophetia, alii diſcretio ſpirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio ſermonum.*

10. un autre *le don* de faire des miracles // : un autre *le don* de prophetie : un autre le diſcernement des eſprits // : un autre *le don* de parler diverſes langues : un autre l'interpretation des langues //.

11. *Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens ſingulis prout vult.*

11. Or c'eſt un ſeul & même Eſprit qui opere toutes ces choſes, diſtribuant à chacun ces dons, ſelon qu'il lui plaît ¶. *Rom. 12. 6. Epheſ. 4. 6.*

§. 2. Toute l'Egliſe un ſeul corps. Chaque membre a ſa fonction. Tous ont beſoin les uns des autres.

12. *Sicut enim corpus unum eſt, & membra habet multa, omnia autem membra corporis cùm ſint multa, unum tamen cor-*

12. Et comme notre corps n'étant qu'un, eſt compoſé de pluſieurs membres, & qu'encore qu'il y ait pluſieurs membres, ils ne ſont tous néanmoins

℣. 9. *expl.* non tant la foi des dogmes, que la foi des miracles, ou la ferme confiance d'obtenir de Dieu ce qu'on lui demande.

℣. 10. *expl.* certains miracles plus ſignalés que d'autres; qui ſont tellement miracles, qu'on ne voit jamais rien de ſemblable dans la nature, comme de reſſuſciter les morts, *&c.*

Ibid. *expl.* le don de connoître quels ſont les vrais & les faux prophetes : ceux qui parlent & qui agiſſent par l'Eſprit de Dieu, ou par l'eſprit du démon.

Ibid. *expl.* le don d'expliquer au peuple en langue vulgaire ce qui avoit été dit en langue étrangere. *Vide infrà* 14. 27.

qu'un même corps ; il en est de même de JESUS-CHRIST ″.

pus sunt : ita & Christus.

13. Car nous avons tous été batisés dans le même Esprit ″, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres: & nous avons tous reçu un *divin* breuvage ″ pour n'être qu'un même esprit ″.

13. *Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judai, sive Gentiles, sive servi, sive liberi : & omnes in uno Spiritu potati sumus.*

14. Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.

14. *Nam & corpus non est unum membrum, sed multa.*

15. Si le pied disoit : Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps, ne seroit-il point pour cela du corps ?

15. *Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore : num ideò non est de corpore ?*

16. Et si l'oreille disoit: Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps, ne seroit-elle point pour cela du corps ?

16. *Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore : num ideò non est de corpore ;*

17. Si tout le corps étoit œil, où seroit l'ouie ? Et s'il étoit tout ouie, où seroit l'odorat ?

17. *Si totum corpus oculus, ubi auditus ? Si totum auditus, ubi odoratus ?*

℣. 12. *expl.* consideré comme chef de son Eglise, qui ne fait avec lui qu'un même corps mystique composé de plusieurs membres, & qui porte même le nom de JESUS-CHRIST. *Rom.* 4. 3. *On*, de l'Eglise qui porte le nom de JESUS-CHRIST, parce qu'il est son chef.

℣. 13. *expl.* reçu le même Esprit au Baptême.

Ibid. *expl.* au sacrement de l'Eucharistie, en y recevant le sang précieux de JESUS-CHRIST.

℣. 13. *autr.* nous avons été *divinement* abreuvés de ce même Esprit.

18. *Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.*

18. Mais Dieu a mis dans le corps *plusieurs* membres, & il les y a placés comme il lui a plu.

19. *Quòd si essent omnia unum membrum, ubi corpus?*

19. Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre, où seroit le corps ″?

20. *Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.*

20. Mais il y a plusieurs membres, & *tous ne sont qu*'un seul corps.

21. *Non potest autem oculus dicere manui: Operâ tuâ non indigeo; aut iterùm caput pedibus: Non estis mihi necessarii.*

21. Or l'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds: Vous ne m'êtes point nécessaires ″.

22. *Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessariora sunt:*

22. Mais au-contraire les membres du corps qui paroissent les plus foibles ″, sont les plus nécessaires.

23. *& quæ putamus ignobiliora membra esse corporis, his ho-*

23. Nous honorons même davantage *par nos vêtemens* les parties du corps

℣. 19. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'y auroit pas de corps; car le corps humain est composé de divers membres.

℣. 21. *expl.* Le but de l'Apôtre dans tout ceci est de montrer à ceux qui ont des dons plus excellens que les autres, que c'est une folle présomption à eux de croire qu'ils sont les seuls considerables & necessaires dans l'Eglise: & de faire voir à ceux qui leur portent envie, que leur desir est très-mal reglé; puisqu'il va à confondre l'ordre des fonctions, & par conséquent à la destruction de tout le corps de l'Eglise: puisque ce corps, non plus que celui de l'homme, ne peut subsister sans la diversité des fonctions.

℣. 22. *expl.* Il entend les entrailles qui paroissent être les membres les plus foibles & les plus vils.

qui paroissent les moins honorables, & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté celles qui sont moins honnêtes.

norem abundantiorem circumdamus : & quæ inhonesta sunt nostra : abundantiorem honestatem habent.

24. Car pour celles qui sont honnêtes, elles n'en ont besoin : mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ″ ce qui est moins honorable de soi-même ;

24. Honesta autem nostra nullius egent : sed Deus temperavit corpus ei, cui deerat, abundantiorem tribuendo honorem,

25. afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps ; mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.

25. ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui ″.

26. Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra : sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.

† S. Barthelemi. 27. † Or vous êtes le corps de Jesus-Christ, & membres les uns des autres ″.

27. Vos autem estis corpus Christi, & membra de membro.

Ephes. 4. 11. 28. Ainsi Dieu a établi dans son Eglise, premiere-

28. Et quosdam quidem posuit Deus

℣. 24. *expl.* qu'on couvre avec plus de soin.

℣. 26. *expl.* C'est-à-dire, s'en trouvent mieux, & s'en réjouiroient, s'ils étoient capables d'avoir de la joie.

℣. 27. *expl.* vous êtes membres d'un même corps, & dépendans les uns des autres à cause de votre union mutuelle.

in Ecclesia, primùm Apostolos, secundo Prophetas, tertiò Doctores, deinde virtutes, exinde gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum.

ment des Apôtres, secondement des Prophetes ″ : & troisiémement des Docteurs ″ ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grace de guérir les maladies ″ ; ceux qui ont le don d'assister les freres ″ ; ceux qui ont le don de gouverner ″ ; ceux qui ont le don de parler diverses langues ; ceux qui ont le don de les interpreter ″.

29. *Numquid omnes Apostoli? numquid omnes Prophetæ? numquid omnes Doctores?*

29. Tous sont-ils Apôtres? Tous sont-ils Prophetes? Tous sont-ils Docteurs?

30. *Numquid omnes virtutes? numquid omnes gratiam habent curationum? numquid*

30. Tous font-ils des miracles? Tous ont-ils la grace de guérir les maladies? Tous parlent-ils plu-

℣. 28. *expl.* ceux qui ont la connoissance des choses futures & des mysteres les plus cachés.

Ibid. *expl.* ceux qui ont le don d'expliquer aux autres la doctrine de la foi ou des mœurs qu'ils ont apprise des Apôtres ou des Prophetes.

Ibid. *expl.* surnaturellement & sans art.

Ibid. *expl.* soit dans la maladie ou dans leurs nécessités.

Ibid. *expl.* tels qu'étoient les Diacres qui avoient l'administration des biens de l'Eglise : ces deux dernieres fonctions, quoique naturelles en elles-mêmes, ne laissent pas d'être mises ici au rang des dons gratuits ; parce qu'il est besoin d'une grace surnaturelle & extraordinaire pour s'en acquitter dignement.

Ibid. *expl.* Ces dernieres paroles : *Ceux qui ont le don de les interpreter*, ne se trouvent ni dans le Grec ordinaire ni dans les plus anciens manuscrits Grecs & Latins, non plus que dans le Syriaque, l'Arabe & l'Etiopique. Il est vraisemblable que c'est une addition tirée du verset 30. plus bas.

sieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpreter ″ ?

omnes linguis loquuntur ? numquid omnes interpretantur ?

31. Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs ″ ¶. Mais je m'en vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente ″.

31. *Æmulamini autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.*

℣. 30. *expl.* Tous les dons du Saint-Esprit appartiennent en commun au corps de JESUS-CHRIST, mais chaque membre n'a que le don que le Saint-Esprit a mis en lui.

℣. 31. *expl.* les plus utiles à l'Eglise.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, la charité dont il va parler dans le chapitre suivant, qui est un moyen incomparable pour bien vivre, & bien plus sûr pour arriver à la vie éternelle, que tous les dons exterieurs. C'est pour montrer qu'aucun de ces dons n'est rien pour celui qui les possede sans la charité, mais qu'ils sont plus ou moins parfaits, selon qu'on en use avec plus ou moins de charité.

CHAPITRE XIII.

§. 1. *Sans la charité le martyre même est inutile. Description de la charité.*

1. SI je parle toutes les langues des hommes ″; & le langage des Anges ″, & que je n'aye

1. *SI linguis hominum loquar, & angelorum, caritatem autem non ha-*

℣. 1. *expl.* Il semble que les Corinthiens préferoient le don des langues à tous les autres dons du Saint-Esprit, & que c'est pour cela que l'Apôtre releve d'abord la charité au-dessus de ce don.

Ibid. *expl.* Selon quelques-uns : Quand j'aurois le don de me faire entendre sans aucun signe exterieur, comme font les Anges : ce qui seroit encore plus admirable que le don de parler de toutes sortes de langues. Selon d'autres : Quand je serois le plus éloquent de tous les hommes, & que j'aurois une éloquence plus qu'humaine.

beam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens.

point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante ",

2. *Et si habuero prophetiam, & noverim mysteria omnia, & omnem scientiam; & si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum.*

2. Et quand j'aurois le don de prophetie; que je penetrerois tous les mysteres, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses; quand j'aurois encore toute la foi *possible*, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien".

3. *Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, & si tradidero corpus meum ita ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest.*

3. Et quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé ", si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.

4. *Caritas patiens est, benigna est: ca-*

4. La charité est patiente ", elle est douce &

ỳ. 1. *expl.* Il veut dire, qu'il n'y a rien de moins agréable à Dieu & aux hommes fideles que de parler les langues, quand on les parle pour les parler, & qu'on ne s'en sert pas pour glorifier Dieu, & pour instruire & édifier le prochain.

ỳ. 2. *expl.* aux yeux de Dieu qui pese tout au poids de la charité.

ỳ. 3. *expl.* pour la confession du nom de JESUS-CHRIST: ce qui peut se faire quelquefois par vanité, ou en gardant toujours dans son cœur de la haine contre son prochain: on dit même qu'il y a eu des hérétiques & des schismatiques qui l'ont fait.

ỳ. 4. *expl.* Cette description est proprement la pierre de touche de la charité. Comme l'Apôtre a exhorté les Corinthiens dans le chapitre précédent à rechercher la charité par-dessus tous les autres dons, il leur en fait maintenant une description très exacte, afin qu'ils ne prennent pas une charité apparente pour la veritable.

bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point témeraire & précipitée ″, elle ne s'enfle point d'orgueil,

ritas non æmulatur; non agit perperam, non inflatur,

5. elle n'est point dédaigneuse ″, elle ne cherche point ses propres interêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien ″, elle n'a point de mauvais soupçons,

5. non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum,

6. elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la verité ″;

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati:

7. elle tolere tout ″, elle croit tout ″, elle espere tout ″, elle souffre tout.

7. omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

§. 2. La charité ne finira point. Connoissance de Dieu imparfaite en cette vie.

8. La charité ne finira jamais ″. Les propheties

8. Caritas nunquam excidit; sive

℣. 4. *autr.* vaine, inconstante, curieuse, dissimulée.

℣. 5. *expl.* elle ne croit rien de vil, ni au-dessous d'elle pour servir ceux qu'elle aime. *S. Chrysost.*

Ibid. *expl.* Elle ne compte pour rien le mal qu'on lui fait. Comme le dessein de l'Apôtre dans ce discours n'est que d'humilier les Corinthiens, il ne prend des vices contraires à la charité, que ceux qui regnoient parmi eux.

℣. 6. *expl.* elle se réjouit de tout le bien qui se fait, *ou* qui arrive au prochain, mais particulierement de son innocence & des ses bonnes œuvres.

℣. 7. *expl.* elle ne se rebutte point des imperfections & des foiblesses du prochain, mais elle les tolere pour un tems dans l'esperance de le gagner à Dieu.

Ibid. *expl.* elle aime mieux en bien croire dans les choses indifférentes, que d'en juger témerairement. Il ne s'agit pas ici de la créance des mœurs, ni de la doctrine.

Ibid. *expl.* elle ne desespere jamais de sa correction ni de son salut: *ou*, elle espere tout de Dieu à qui tout est possible.

℣. 8. *expl.* non pas même dans le ciel.

prophetia

prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur.

n'auront plus de lieu, les langues cesseront, & la science ″ sera abolie :

9. *Ex parte enim cognoscimus, & ex parte prophetamus.*

9. car ce que nous avons maintenant de science & de prophetie est très-imparfait ″.

10. *Cùm autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.*

10. Mais lorsque nous serons dans l'état parfait ″, tout ce qui est imparfait sera aboli.

11. *Cùm essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.*

11. Quand j'étois enfant ″, je parlois en enfant, je jugeois en enfant, je raisonnois en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.

12. *Videmus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte: tunc autem cognoscam sicut & cognitus sum.*

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes; mais alors nous verrons *Dieu* face à face. Je ne connois maintenant *Dieu* qu'imparfaitement; mais alors je *le* connoîtrai comme je suis moi-même connu *de lui* ″,

℣. 8. *expl.* Le don de science, ou le don de sçavoir par étude les verités chrétiennes & d'en instruire les autres, ne sera plus d'aucun usage, & Dieu ne le conferera plus à personne; parce qu'il n'y aura plus personne à instruire, & que tous auront une parfaite connoissance de Dieu.

℣. 9. *lettr.* Nous connoissons en partie, & nous prophetisons en partie.

℣. 10. *expl.* des bienheurux.

℣. 11. *expl.* L'Apôtre explique ce qu'il vient de dire, par une comparaison

℣. 12. *expl.* Je connoîtrai parfaitement & distinctement

13. Or ces trois *vertus*, la foi, l'esperance, & la charité demeurent ″; mais la charité est la plus excellente des trois ¶.

13. *Nunc autem manent, fides, spes, caritas, tria hæc: major autem horum est caritas.*

la verité & la raison des mysteres les plus cachés, de la même maniere que Dieu connoît tout ce qui est de plus caché en moi; quoiqu'en un dégré différent & beaucoup inferieur.

℣. 13. *expl.* parce qu'elles sont nécessaires à chaque Chrétien, & essentielles à l'Eglise, ce que ne sont pas les dons gratuits, qui sont donnés pour les autres & qui peuvent cesser. Quelques Interpretes croient que l'Apôtre veut dire que dans le ciel il n'y aura plus ni foi ni esperance, mais que la charité seule y regnera. *autr. lettr.* demeurent maintenant: *i. e.* en cette vie.

CHAPITRE XIV.

§. 1. *Don des langues. Don d'instruire préferable aux autres. Prudente simplicité.*

1. REcherchez avec ardeur la charité ″; desirez les dons spirituels, & surtout de prophetiser ″.

1. *SEctamini caritatem, æmulamini spiritalia; magis autem ut prophetetis.*

2. Car celui qui parle une langue *inconnue*, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu: puisque personne ne l'entend, & qu'il parle en esprit des choses cachées ″.

2. *Quid enim loquitur linguâ, non hominibus loquitur, sed Deo: nemo enim audit, spiritu autem loquitur mysteria.*

℣. 1. *expl.* C'est la conclusion du chapitre précédent.

Ibid. *expl.* Le don de prophetie & celui des langues partageoient l'estime & l'inclination des Corinthiens; l'Apôtre les compare ensemble, & il se déclare pour la prophetie. C'est-à-dire le don d'expliquer aux fideles les mysteres de la Religion & les difficultés de l'Ecriture sainte.

℣. 2. *expl.* par le mouvement du Saint-Esprit: *ou*, par

3. *Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, & exhortationem, & consolationem.*

3. Mais celui qui prophetise, parle aux hommes // pour les édifier, les exhorter, & les consoler.

4 *Qui loquitur linguâ, semetipsum ædificat : qui autem prophetat, Ecclesiam Dei ædificat.*

4. Celui qui parle une langue *inconnue*, s'édifie lui-même //; au-lieu que celui qui prophetise édifie l'Eglise de Dieu //.

5. *Volo autem omnes vos loqui linguis: magis autem prophetare : nam major est qui prophetat, quàm qui loquitur linguis : nisi fortè interpretetur, ut Ecclesia ædificationem accipiat.*

5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophetiser; parce que celui qui prophetise est préferable // à celui qui parle une langue *inconnue*, si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit //, afin que l'Eglise en soit édifiée.

6. *Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens,*

6. Aussi, mes freres, quand je viendrois vous parler en des langues *in-*

un mouvement de pieté qu'il ressent dans son cœur, sans qu'on comprenne ce qu'il dit. Ainsi il n'est utile qu'à lui seul.

℣. 3. *expl.* Pour l'utilité desquels tous les dons de Dieu ont été accordés à l'Eglise.

℣. 4 *expl.* n'est utile qu'à lui-même.

Ibid. Ce mot *de Dieu* paroît ajoûté : car il ne se trouve dans aucun MS. Grec, ni dans beaucoup de Latins; c'est le même sens, soit qu'il y soit ou qu'il n'y soit pas. Il entend l'Eglise particuliere qui entend parler cet homme.

℣. 5. *expl.* plus utile à l'Eglise que celui, &c. à cause de l'instruction, de la consolation & de l'édification qu'elle en reçoit, & qu'elle ne reçoit point de celui qui ne parle que les langues.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, si ce n'est qu'il ait aussi le don d'interpreter; *i. e.* d'expliquer nettement aux autres ce que lui suggere le Saint-Esprit : ces deux dons étoient souvent séparés.

connues, quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la revelation, ou par la science, ou par la prophetie, ou par la doctrine ″ ?

quid vobis prodero? nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina?

7. Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées qui rendent des sons, comme les hautbois & les harpes, que si elles ne forment des tons differens, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les hautbois, ou sur la harpe?

7. *Tamen quæ sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo scietur id quod canitur, aut quod citharizatur?*

8. Que si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat?

8. *Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?*

9. De même, si la langue que vous parlez n'est intelligible, comment pourra-t-on sçavoir ce que vous dites? Vous ne parlerez qu'en l'air ″.

9. *Ita & vos per linguam nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquentes.*

10. En effet, il y a tant de diverses langues dans le monde, & il n'y a

10. *Tam multa, ut puta, genera linguarum sunt in hoc mun-*

℣. 6. *expl.* si je ne vous parlois dans une langue connue, en vous proposant les mysteres que Dieu m'a *révélés*, par le don de la sagesse, ou les lumieres & les connoissances que j'ai acquises par la science, ou l'explication des difficultés que j'ai apprise par le don de prophetie, ou les verités de la morale que je sçai par le don de la doctrine.

℣. 9. *expl.* C'est-à-dire, ce seront toutes paroles perdues; car la fin des paroles est de faire entendre les pensées.

de, & nihil sine voce est.

point *de peuple* qui n'ait la sienne.

11. *Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei, cui loquor, barbarus: & qui loquitur, mihi barbarus.*

11. Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui à qui je parle: & celui qui me parle ", me sera barbare.

12. *Sic & vos, quoniam æmulatores estis spirituum, ad ædificationem Ecclesiæ quærite ut abundetis.*

12. Ainsi, *mes freres*, puisque vous avez tant d'ardeur pour ces dons spirituels, desirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise ".

13. *Et ideò qui loquitur linguâ, oret ut interpretetur.*

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue, demande *à Dieu le don* de l'interpreter.

14. *Nam si orem linguâ, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.*

14. Car si je prie en une langue *que je n'entends pas*; mon cœur prie, mais mon esprit & mon intelligence est sans fruit.

15. *Quid ergo est? Orabo spiritu, orabo & mente: psallam spiritu, psallam & mente.*

15. Que ferai-je donc? Je prierai de cœur, mais je prierai aussi avec intelligence ": je chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence.

16. *Ceterùm si benedixeris spiritu: qui*

16. Que si vous *ne* louez Dieu *que* du cœur, com-

℣. 11. *grec.* je ferai barbare à celui qui parle, & celui qui parle, &c.

℣. 12. *expl.* & non pour en faire ostentation.

℣. 15. *expl.* C'est à-dire, je me servirai pour prier & pour louer Dieu de paroles dont j'aye l'intelligence, afin que mon esprit soit éclairé de la verité, en même-tems que mon cœur sera dans la ferveur.

ment celui qui n'est que du simple peuple, répondra-t-il : Amen, à la fin de votre action de graces, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites // ?

supplet locum idiotæ, quomodo dicet : Amen, super tuam benedictionem, quoniam quid dicas, nescit?

17. Ce n'est pas que votre action de graces ne soit bonne ; mais les autres n'en sont pas édifiés.

17. *Nam tu quidem benè gratias agis : sed alter non ædificatur.*

18. Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez // :

18. *Gratias ago Deo meo : quòd omnium vestrûm linguâ loquor :*

19. mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille en une langue *inconnue*.

19. *sed in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut & alios instruam, quàm decem millia verborum in lingua.*

20. Mes freres, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse // ; mais

20. *Fratres, nolite pueri effici sensibus, sed malitia parvuli estote ;*

℣. 16. *expl.* car il ne peut pas témoigner qu'il approuve ou qu'il adopte une priere qu'il n'entend pas. Ce passage ne conclut rien contre l'usage de célébrer le service public dans une langue inconnue au peuple ; parce que les Pasteurs doivent lui expliquer le sens des prieres ecclesiastiques, selon que l'ordonne le Concile de Trente, *Sess.* 22. *ch.* 8. & que quand ils y manqueroient, les fideles ne laissent pas de savoir que c'est l'Eglise qui prie, & qu'ainsi elle demande à Dieu des choses utiles pour son salut, ce qui leur suffit pour répondre *Amen.* Il n'en étoit pas de même des prieres qui se faisoient par le don des langues : puisque le peuple ne pouvoit pas savoir si les oraisons de ceux qui prioient en langues étrangeres, étoient telles qu'ils y pussent répondre *Amen*, n'ayant pas encore été approuvées de l'Eglise.

℣. 18. *grec.* J'ai le don des langues plus que vous tous.

℣. 20. *expl.* ne jugez pas des choses comme les enfans,

sensibus autem perfecti estote.

soyez enfans pour être sans malice ″, & soyez sages comme des hommes parfaits.

21. *In lege scriptum est : Quoniam in aliis linguis & labiis aliis loquar populo huic : & nec sic exaudient me, dicit Dominus.*

21. Il est dit dans l'Ecriture : Je parlerai à ce peuple en des langues étrangeres & inconnues ″ ; & après cela même ils ne m'entendront point, dit le Seigneur. *Isai.* 28. 11.

22. *Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus : prophetia autem non infidelibus, sed fidelibus.*

22. Ainsi la diversité des langues est un signe, non pour les fideles, mais pour les infideles ″ ; & le don de prophetie au-contraire n'est pas pour les infideles, mais pour les fideles ″.

23. *Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum, & omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ aut infideles, nonne di-*

23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, & que des ignorans ou des infideles entrent dans cette

qui font ordinairement plus de cas de celles qui sont extraordinaires & éclatantes, que de celles qui sont nécessaires & solides : ne préferez pas ce qu'il y a d'éclatant & d'extraordinaire dans le don des langues, à ce qu'il y a de plus solide & de plus nécessaire dans les autres dons spirituels.

ỳ. 20. *autr.* mais n'ayez non plus de malice que des enfans. *Autr.* Soyez enfans... mais ayez l'esprit sage, &c.

ỳ. 21. *expl.* comme il a fait par les Apôtres, ce qui n'a pas néanmoins converti les Juifs.

ỳ. 22. *expl.* ou pour les Gentils, pour les attirer par l'admiration d'un prodige si merveilleux, ou pour les Juifs incredules à tant d'autres miracles.

Ibid. *expl.* parce que les fideles sont plus capables d'entendre l'explication des mysteres de la Religion, que les infideles qui n'en ont pas encore la créance.

assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

24. Mais si tous prophetisent, & qu'un infidele ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent ″, tous le jugent :

25. le secret de son cœur est découvert ; de sorte que se prosternant le visage contre terre il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.

cent quòd insanitis ?

24. *Si autem omnes prophetent, intret autem quis infidelis, vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus :*

25. *occulta cordis ejus manifesta fiunt, & ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuntians quòd verè Deus in vobis sit.*

§. 2. *User de tous les dons pour édifier. Dieu est un Dieu de paix non de trouble. Silence des femmes.*

26. Que faut-il donc, mes freres, *que vous fassiez : Si* lorsque vous êtes assemblés, l'un est *inspiré de Dieu* pour composer un cantique, l'autre pour instruire ; un autre pour reveler les secrets de Dieu, un autre pour parler une langue *inconnue*, un autre pour l'interpreter, que tout se fasse pour l'édification ″.

27. S'il y en a qui ayent

26. *Quid ergo est, fratres ? cùm convenitis, unusquisque vestrûm psalmum habet doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet : omnia ad ædificationem fiant.*

27. *Sive linguâ*

ỷ. 24. *expl.* C'est-à-dire, qu'il ne peut résister à ce qu'on lui dit, ni s'empêcher de donner gloire à la verité qu'on lui explique intelligiblement.

ỷ. 26. *expl.* Que tout le monde en puisse tirer quelque fruit.

quis loquitur, secundùm duos, aut ut multùm tres, & per partes, & unus interpretetur.

le don des langues, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue *inconnue*, & qu'ils parlent l'un après l'autre, & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.

28. *Si autem non fuerit interpres, taceat in Ecclesia, sibi autem loquatur, & Deo.*

28. Que s'il n'y a point d'interprete, *que celui qui a ce don* se taise dans l'Eglise //, qu'il *ne* parle *qu'*à soi-même & à Dieu.

29. *Prophetæ autem duo, aut tres dicant, & ceteri dijudicent.*

29. Pour ce qui est aussi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent //.

30. *Quòd si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.*

30. Que s'il se fait quelque revelation à un autre de ceux qui sont assis *dans l'assemblée*, que le premier se taise //.

31. *Potestis enim omnes per singulos prophetare: ut omnes discant, & omnes exhortentur.*

31. Car vous pouvez tous prophetiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous soient consolés //.

32. *Et spiritus pro-*

32. Et les esprits des

ỷ. 28. *expl.* qu'il se contente de prier Dieu en soi-même & secretement, depeur qu'il ne fasse perdre le tems aux autres qui n'entendroient pas ce qu'il diroit.

ỷ. 29. *expl.* les autres Prophetes ou Pasteurs, sur-tout ceux qui ont le don du discernement des esprits, *ch.* 12. 10. depeur que l'esprit de mensonge ou l'esprit humain ne mêle dans ces sortes de discours des choses fausses, vaines & contraires à l'esprit de l'Evangile.

ỷ. 30. *expl.* pour laisser parler l'autre: *ou*, que l'autre attende que le premier se soit tu.

ỷ. 31. *lettr.* exhortés.

Prophetes sont soumis aux Prophetes ″ ;

33. car Dieu est un Dieu de paix, & non de desordre : & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des saints ″.

1. Tim. 2. 11. 34. Que les femmes *parmi vous* se taisent dans les Eglises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler ″ ; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne. Gen. 3. 16.

35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris lorsqu'elles seront dans leurs maisons : car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est *premierement* sortie ; ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ″ ?

phetarum prophetis subjecti sunt.

33. *Non enim est dissensionis Deus, sed pacis : sicut & in omnibus Ecclesiis sanctorum doceo.*

34. *Mulieres in Ecclesiis taceant, non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut & lex dicit.*

35. *Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent ; turpe est enim mulieri loqui in Ecclesia.*

36. *An à vobis verbum Dei processit ; aut in vos solos pervenit ?*

ỽ. 32. *expl.* Les Prophetes sont juges les uns des autres : *ou*, l'esprit de prophetie est soumis aux Prophetes, pour ne dire ce qui leur est revelé que quand ils veulent, & qu'il est utile & à propos.

ỽ. 33. *grec.* comme *on voit* dans toutes les Eglises.

ỽ. 34. *autr.* de parler *expl.* C'est-à-dire, non-seulement d'y prêcher ou d'y faire quelqu'autre fonction publique : mais même d'y proposer aucune difficulté à moins qu'elles n'eussent l'esprit de prophetie. *V. ci-dessus ch.* 11. *v.* 5.

ỽ. 36. *expl.* pour croire vous pouvoir dispenser de suivre l'exemple des premieres Eglises ; puisque votre Eglise n'est ni la premiere ni la seule. Or toutes pratiquent ce que je vous prescrits & que je vous ordonne en ce qui regar-

37. *Si quis videtur propheta esse, aut spiritualis, cognoscat quæ scribo vobis, quia Domini sunt mandata.*

37. Si quelqu'un croit être Prophete ou spirituel, qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur ″.

38. *Si quis autem ignorat, ignorabitur.*

38. Que si quelqu'un le veut ignorer, il sera lui-même ignoré ″.

39. *Itaque, fratres, æmulamini prophetare: & loqui linguis nolite prohibere.*

39. Pour conclure donc, *mes* freres, desirez surtout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues ″ :

40. *Omnia autem honestè, & secundùm ordinem fiant.*

40. mais que tout se fasse dans la bienséance, & avec ordre ″.

de l'usage des dons ; & l'ordre qu'il faut garder dans l'Eglise.

℣. 37. *expl.* parce qu'elles étoient conformes à sa loi, faites par son autorité & par la conduite infaillible de son Esprit qui étoit en saint Paul, & pratiqués dans son Eglise par l'inspiration de son Esprit.

℣. 38. *expl.* il sera ignoré & rejetté de Dieu, pour avoir malicieusement & sans raison rejetté la verité. *grec.* qu'il meure dans son ignorance, *mais à son malheur.*

℣. 39. *expl.* ne rejettez pas ce don comme s'il étoit mauvais ou inutile : car il a aussi son utilité, pourvû qu'on s'en serve bien.

℣. 40. *expl.* Observez dans l'usage de ces dons toutes les regles de la bienséance, & que tout se passe sans confusion : *ou*, selon l'ordre que je viens de vous prescrire.



CHAPITRE XV.

§. 1. *Apparitions de* JESUS-CHRIST *ressuscité. Saint Paul se croit le moindre des Apôtres. Il doit tout à la grace.*

† 11. Dimanche après la Pentec. Galat. 1. 11.

1. † JE croi maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes,

1. *NOtum autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod & accepistis, in quo & statis,*

2. & par lequel vous êtes sauvés, afin que vous voiyez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé″; puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.

2. *per quod & salvamini: quá ratione prædicaverim vobis, si tenetis, nisi frustra credidistis.*

3. Car premierement je vous ai enseigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu″: sçavoir, que JESUS-CHRIST

3. *Tradidi enim vobis in primis, quod & accepi: quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris se-*

℣. 2. autr. *Si toutefois vous avez retenu ce que je vous ai prêché en vous l'annonçant, puisqu'autrement, &c.* L'Apôtre leur reproche leur peu de fermeté dans la foi, même des vérités fondamentales, & des mysteres capitaux, dont il va parler.

℣. 3. *expl.* L'Apôtre insinue aux Corinthiens qu'ils doivent avoir soin de conserver sa doctrine, & qu'il ne la leur a pas communiquée pour eux seuls, mais pour la transmettre dans toute son étendue & sa pureté à leurs successeurs. Cette transmission de doctrine qui s'est faite par tous les Pasteurs successivement jusqu'à nous, & qui durera jusqu à la fin du monde, est ce qu'on appelle proprement la Tradition, qui est une des regles de notre foi avec l'Ecriture sainte.

cundùm scripturas :

est mort pour nos pechés, selon les Ecritures ″ ; *Is. 53. 5.*

4. *& quia sepultus est, & quia resurrexit tertiâ die secundùm scripturas :*

4. qu'il a été enseveli, & qu'il est ressuscité le troisiéme jour, selon les *mêmes* Ecritures ; *Jon. 2. 1.*

5. *& quia visus est Cephæ, & post hoc undecim :*

5. qu'il s'est fait voir à Cephas ″, puis aux onze ″ Apôtres : *Joan. 20. 19.*

6. *deinde visus est plusquàm quingentis fratribus simul : ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt.*

6. qu'après il a été vû en une seule fois de plus de cinq cens freres ″, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déja morts ;

7. *Deinde visus est Jacobo, deinde Apostolis omnibus :*

7. qu'ensuite il s'est fait voir à Jacque ″, puis à tous les Apôtres ″ ;

8. *Novissimè autem omnium tamquam abortivo, visus est & mihi.*

8. & qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton ″. *Act. 9. 5.*

℣. 3. *expl.* selon qu'il avoit été prédit par les Prophetes, & signifié par les figures dans les Ecritures. Ce qui sert à montrer que cette verité est incontestable.

℣. 5. *expl.* à Pierre.

Ibid. *grec.* aux douze, c'est-à-dire au College apostolique, composé de douze dans son origine : car pour lors il n'y en avoit que dix ; Judas étant mort, & saint Thomas étant absent.

℣. 6. *expl.* dans l'apparition que les Anges avoient fait annoncer par les femmes.

℣. 7. *expl.* fils d'Alphée, cousin de notre Seigneur, & premier Evêque de Jerusalem. Il n'est point parlé de cette apparition dans l'Evangile.

Ibid. *expl.* à tous ses disciples, à qui le nom d'Apôtres est quelquefois attribué par saint Paul dans ses épîtres.

℣. 8. *expl.* Il s'appelle ainsi par humilité, & pour rapporter à la misericorde de Dieu & à la grace de JESUS-CHRIST, toute la gloire que cette apparition lui devoit

Ephes. 3. 8.

9. Car je suis le moindre des Apôtres, & je ne suis pas digne d'être appellé Apôtre, parce que j'ai persecuté l'Eglise de Dieu.

9. Ego enim sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei.

10. Mais c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis, & sa grace" n'a point été stérile en moi ¶: mais j'ai travaillé plus que tous les autres"; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi ".

10. Gratia autem Dei sum id quod sum, & gratia ejus in me vacua non fuit: sed abundantiùs illis omnibus laboravi: non ego autem, sed gratia Dei mecum.

11. Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux *qui vous prêchent*, voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.

11. Sive enim ego, sive illi; sic prædicamus, & sic credidistis.

§. 2. *Preuves de la résurrection. Regne de Dieu seul. Tout assujetti au Fils, & le Fils au Pere.*

12. Puis donc qu'on vous a prêché que JESUS-CHRIST est ressuscité

12. Si autem Christus prædicatur quòd resurrexit à mortuis,

attirer. Quelques-uns veulent qu'il ait égard à la maniere subite de sa conversion & de son élevation à l'Apostolat.

ỷ. 10. Il parle de la grace de l'Apostolat.

Ibid. *expl.* En effet, aucun des Apôtres n'a plus converti de nations, plus fondé d'Eglises, plus souffert de travaux, ni plus écrit, & des choses plus étendues & plus profondes.

Ibid. *expl.* Comme la grace de Dieu est la cause principale & operante des bonnes actions; c'est à elle aussi qu'on en doit rapporter toute la gloire. L'homme n'a rien de lui-même que ce qu'il reçoit de Dieu, & quoiqu'il ait le mérite de la coopération, c'est Dieu même qui est l'auteur de ce mérite puisque c'est Dieu qui le fait cooperer.

quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est?

d'entre les morts ", comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point ".

13. *Si autem resurrectio mortuorum non est: neque Christus resurrexit.*

13. Que si les morts ne ressuscitent point, Jesus-Christ n'est donc point ressuscité.

14. *Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est & fides vestra:*

14. Et si Jesus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi ".

15. *invenimur autem & falsi testes Dei: quoniam testimonium diximus adversus Deum, quòd suscitaverit Christum; quem non suscitavit, si mortui non resurgunt.*

15. Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité Jesus-Christ, qu'il n'a pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.

16. *Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit.*

16. Car si les morts ne ressuscitent point, Jesus-Christ n'est pas non plus ressuscité.

17. *Quòd si Christus non resurrexit, vana est fides vestra,*

17. Que si Jesus-Christ n'est point ressuscité, votre foi est donc

ỳ. 12. *suppl.* & que vous l'avez cru.

Ibid. *lettr.* qu'il n'y a point de resurrection des morts. C'étoient de faux docteurs qui s'étoient introduits dans l'Eglise de Corinthe, disciples d'Hymenée & de Philete; qui n'admettoient point d'autre résurrection que celle du peché à la grace. 2. *Tim.* 2. 18.

ỳ. 14. *expl.* car c'est sur la verité de sa resurrection que tout l'édifice de la Religon chrétienne est fondé.

vaine ; vous êtes encore engagés dans vos pechés ″ ;

18. ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST ″, sont donc peris *sans ressourte* ″ :

19. Si nous n'avions d'esperance en JESUS-CHRIST que pour cette vie ″, nous serions les plus miserables de tous les hommes ″.

20. Mais maintenant ″ JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts, & il est devenu les premices de ceux qui dorment ″.

21. Ainsi parce que la mort est venue par un homme, la resurrection

adhuc enim estis in peccatis vestris.

18. *Ergo & qui dormierunt in Christo, perierunt.*

19. *Si in hac vita tantùm in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.*

20. *Nunc autem Christus resurrexit à mortuis primitiæ dormientium.*

21. *Quoniam quidem per hominem mors, & per hominem*

℣. 17. *expl.* car on a prêché la justification comme un effet de la résurrection de JESUS-CHRIST ; & la vie nouvelle de la grace, comme une participation de la nouvelle vie qu'il en a reçue de son Pere.

℣. 18. *expl.* dans la foi, ou pour la foi de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* car s'il n'y a point de résurrection, il n'y a pas de salut à esperer.

℣. 19. *expl.* Si nous n'esperions pas de JESUS-CHRIST d'autres biens que ceux de cette vie pour récompense des services que nous lui rendons.

Ibid. *expl.* puisque nous serions privés des biens de l'une & l'autre vie : car l'Evangile nous oblige à nous priver de tous les plaisirs illicites, pour suivre JESUS-CHRIST ; & à souffrir tous les tourmens, plutôt que de violer la foi de sa résurrection.

℣. 20. *expl.* Mais il est indubitable.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il est ressuscité le premier pour ne plus mourir : & que la résurrection du chef promet celle de ses membres fideles, avec qui JESUS-CHRIST ne fait qu'un corps, & la consacre & sanctifie.

resurrectio mortuorum.

des morts doit venir aussi par un homme. Col. 1. 18. Apoc. 1. 5.

22. *Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita & in Christo omnes vivificabuntur.*

22. Car comme tous meurent en Adam ″, tous revivront aussi en JESUS-CHRIST ″;

23. *Unusquisque autem in suo ordine, primitiæ Christus, deinde ii, qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.*

23. & chacun en son rang; JESUS-CHRIST *le premier comme* les premices *de tous*; puis ceux qui sont à lui, qui ont cru en son avenement ″. 1. Thess. 4. 15.

24. *Deinde finis; cùm tradiderit regnum Deo & Patri, cùm evacuaverit omnem principatum, & potestatem, & virtutem.*

24. Et alors viendra la consommation *de toutes choses* ″, lorsqu'il aura remis son royaume ″ à son Dieu & son Pere, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination & toute puissance :

℣. 22. *expl.* en vertu du peché d'Adam, qui est leur chef, & de la même nature mortelle qu'ils ont reçûe de lui.

Ibid. *expl.* par le merite de JESUS-CHRIST qui est leur chef, & à cause de l'esprit qu'ils ont reçu de lui.

℣. 23. Le Grec omet ces mots, *qui ont cru. Expl.* L'Apôtre ne parle pas ici de la résurrection des méchans; mais en assûrant que les fideles doivent ressusciter pour être glorifiés, il suppose par une même conséquence, que les réprouvés doivent ressusciter pour être condamnés & tourmentés.

℣. 24. *expl.* l'accomplissement des propheties & des promesses de Dieu & du salut des fideles : *ou*, la fin du monde du gouvernement & de l'état présent de l'Eglise, qui ne subsistera plus par le ministere exterieur des Pasteurs, mais par la seule communication immédiate & intime qu'elle aura avec Dieu.

Ibid. *expl.* son Eglise. Non que le Fils à l'égard même de son humanité, doive cesser d'être le Roi de son Eglise; mais parce qu'alors il n'y exercera plus les fonctions qu'il y exerce à présent.

25. car JESUS-CHRIST doit regner " jusqu'à ce que le *Pere* lui ait mis tous ses ennemis " sous les pieds.	25. *Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.*
26. Or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit " : car *l'Ecriture dit que Dieu* lui a mis tout sous les pieds & lui a tout assujetti. Et quand elle dit	26. *Novissima autem inimica destruetur mors : Omnia enim subjecit sub pedibus ejus. Cùm autem dicat :*
27. que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il en faut excepter celui qui lui a assujetti toutes choses ".	27. *Omnia subjecta sunt ei ; sine dubio præter eum, qui subjecit ei omnia.*
28. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils" sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous ".	28. *Cùm autem subjecta fuerint illi omnia : tunc & ipse Filius subjectus erit ei, qui subjecit sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus.*

Ps. 109. 1. *Hebr.* 1. 13. & 10. 13.

Ps. 8. 8. *Heb.* 2. 8.

℣. 25. *expl.* sur son Eglise de la part de son Pere, & y exercer les fonctions qu'il exerce à présent en qualité de Médiateur, car tant que l'Eglise est sujette au peché, elle a toujours besoin de Médiateur, & ne peut être unie immédiatement au Pere, ni regie immédiatement par le Pere.

Ibid. *expl.* les démons & les réprouvés.

℣. 26. *expl.* La mort est appellée ennemie de JESUS-CHRIST, parce qu'elle retient sous son joug les corps des fideles, & qu'elle est un obstacle à leur glorification : mais la résurrection les lui enlevera un jour, & alors elle sera détruite pour toujours.

℣. 27. *expl.* C'est-à-dire, le Pere.

℣. 28. *expl.* selon son humanité, & à l'égard de son corps mystique, dont il y aura toujours quelque partie jusqu'à la résurrection générale, qui ne lui sera pas parfaitement assujettie.

Ibid *expl.* C'est-à-dire, afin que Dieu possedé par les Saints dans la gloire, leur soit seul toutes choses, parce que

29. *Alioquin quid faciunt qui baptizantur pro mortuis, si omninò mortui non resurgunt? ut quid & baptizantur pro illis?*

30. *ut quid & nos periclitamur omni horâ?*

31. *Quotidie morior per vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Jesu Domi-*

29. Autrement que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point [a]? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts?

30. Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de perils?

31. Il n'y a point de jour que je ne meure [a], je vous en assure; mes freres, par la gloire que je reçois de

lui seul suffira pour les rendre parfaitement heureux, *ou*, afin que Dieu agisse & regne immediatement par lui-même dans tous ses fideles, sans aucun ministere exterieur, qu'il les remplisse, les possede & les gouverne éternellement.

℣. 29. *expl.* Plusieurs croient que l'Apôtre veut dire que le Baptême que quelques-uns reçoivent lorqu'ils sont près de la mort, est vain & inutile, s'il est vrai qu'il n'y a point de résurrection. D'autres croient que cela signifie que rien n'est plus inutile ni plus insensé que les peines que prennent les Apôtres pour procurer aux infideles la gloire de la résurrection: entendant par ces morts, les infideles; & par le Baptême, les souffrances & le Baptême de sang que les Apôtres recevoient, en mourant pour leur donner la vie. D'autres croient qu'il parle d'une pratique observée alors dans plusieurs Eglises, que lorsqu'un catechumene avoit été prévenu inopinément par la mort, sans recevoir le Baptême, quelqu'un de ses amis ou de ses parens étoit baptisé en son nom, dans la croyance que ce Baptême lui seroit imputé comme s'il l'avoit reçu lui-même. L'Apôtre sans approuver ni improuver cette pratique, qui, ce semble, étoit abusive, en tire un argument *ad hominem* contre ceux des Corinthiens qui nioient la résurrection. *V. Tertul. l. de Resur. car. c.* 48. *& l.* 5. *contr. Marcion. c.* 10. On peut aussi entendre cela des personnes qui faisoient des œuvres satisfactoires pour les morts.

℣. 31. *expl.* presque point de jour que je ne sois exposé au peril de la mort, ou que je n'aspire à mourir. 2. *Cor.* 4. 11. 12.

vous en JESUS-CHRIST notre Seigneur.

no nostro.

32. Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai combattu" à Ephese contre des bêtes farouches", quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent
Sap. 2. 6. Is. 22. 13. & 56. 12. point ? Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain ".

32. *Si (secundùm hominem) ad bestias pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt ? manducemus, & bibamus, cras enim moriemur.*

33. Ne vous laissez pas séduire. Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs ".

33. *Nolite seduci : Corrumpunt mores bonos colloquia mala.*

34. Justes, tenez-vous dans la vigilance ", & gardez-vous du peché " : car il y en a quelques-uns *parmi vous* qui ne connoissent point Dieu, je vous le dis pour vous faire honte".

34. *Evigilate, justi, & nolite peccare : ignorantiam enim Dei quidam habent : ad reverentiam vobis loquor.*

§. 3. *Comment se fera la résurrection. Corps animal & spirituel. Hommes terrestres & celestes.*

35. Mais quelqu'un *me*

35. *Sed dicet ali-*

℣. 32. *expl.* J'ai soutenu au peril de ma vie, & au milieu des plus cruelles persécutions l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* contre des hommes aussi cruels que des bêtes.

Ibid. *expl.* C'est ce qu'il faut faire, au jugement des libertins, si on s'attend en vain à ressusciter : car c'est, disent-ils, une grande folie de ne se pas abandonner aux plaisirs, s'il n'y a point d'autre vie que celle-ci.

33. *C'est un vers de Menandre.*

℣. 34. *lettr.* Eveillez-vous, justes.

Ibid. *expl.* ne vous abandonnez pas aux plaisirs de la vie comme ces séducteurs, qui vivent comme des Epicuriens.

Ibid. *expl.* de ce que vous souffrez de telles personnes

quis : Quomodo resurgunt mortui ? qualive corpore venient ?

36. Insipiens, tu quod seminas non vivificatur, nisi priùs moriatur.

37. Et quod seminas, non corpus, quod futurum est, seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult : & unicuique seminum proprium corpus.

39. Non omnis caro, eadem caro : sed alia quidem hominum, alia verò pecorum, alia volucrum, alia autem piscium.

40. Et corpora cœlestia, & corpora ter-

dira : En quelle maniere les morts ressusciteront-ils, & quel sera le corps dans lequel ils reviendront ?

36. Insensé que vous êtes, *ne voyez-vous pas que* ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt " auparavant ?

37. Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps *de la plante* qui doit naître, mais la graine seulement, comme du blé, ou de quelque autre chose.

38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît ", & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante ".

39. Toute chair n'est pas la même chair ; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

40. il y a aussi des corps célestes & des corps terre-

parmi vous, ou de ce qu'au moins vous ne fuyez pas leur conversation.

ỳ. 36. *expl.* s'il ne pourrit, & ne se corrompt étant dans la terre.

ỳ. 38. *expl.* tel qu'il lui a plu de le former dans son origine & dans la création.

Ibid. *expl.* Ainsi Dieu peut d'un corps mort, faire un corps glorieux, qui sera le même en substance, quoique revêtu de qualités infiniment plus excellentes.

ſtres ; mais les corps céleſtes ont un autre éclat " que les corps terreſtres.

reſtria : ſed alia quidem cœleſtium gloria, alia autem terreſtrium.

41. Le ſoleil a ſon éclat, la lune le ſien, & les étoiles le leur ; & entre les étoiles, l'une eſt plus éclatante que l'autre.

41. *Alia claritas ſolis, alia claritas lunæ, & alia claritas ſtellarum. Stella enim à ſtella differt in claritate :*

42. Il en arrivera de même dans la réſurrection des morts ". Le corps comme une ſemence eſt maintenant mis en terre " plein de corruption, & il reſſuſcitera incorruptible.

42. *ſic & reſurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, ſurget in incorruptione.*

43. Il eſt mis en terre tout difforme, & il reſſuſcitera tout glorieux. Il eſt mis en terre privé de mouvement, & il reſſuſcitera plein de vigueur.

43. *Seminatur in ignobilitate, ſurget in gloria : Seminatur in infirmitate, ſurget in virtute.*

44. Il eſt mis en terre *comme* un corps animal, & il reſſuſcitera *comme* un corps ſpirituel ". Comme il y a un corps animal ",

34. *Seminatur corpus animale, ſurget corpus ſpiritale. Si eſt corpus animale, eſt & ſpiritale, ſicut ſcri-*

ỷ. 40. *lettr.* gloire.

ỷ. 42. *expl.* C'eſt-à-dire que la réſurrection mettra une auſſi grande difference entre nos corps mortels, & nos corps reſſuſcités, qu'il y en a entre des corps céleſtes & des corps terreſtres.

Ibid. *lettr.* eſt ſemé plein, &c.

ỷ. 44. *expl.* Les Theologiens tirent des verſets 42. 43. & 44. les quatre qualités des corps glorieux : ſçavoir, l'impaſſibilité, la clarté, l'agilité & la ſubtilité.

Ibid. *i. e.* mortel, qui n'a de vie que par ſon ame ; & autant de tems que l'ame y doit demeurer.

ptum est. | il y a aussi un corps spirituel ", selon qu'il est écrit :

45. *Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.* | 45. Adam le premier homme a été créé avec une ame vivante ; & le second " Adam a été rempli d'un esprit vivifiant ". Gen. 2. 7.

46. *Sed non priùs quod spiritale est, sed quod animale : deinde quod spiritale.* | 46. Mais ce n'est pas le *corps* spirituel qui a été formé le premier : c'est le *corps* animal, & ensuite le spirituel ".

47. *Primus homo de terra, terrenus : secundus homo de cœlo cœlestis.* | 47. Le premier homme est le terrestre *formé de* la terre ; & le second homme est le céleste ", qui est du ciel.

48. *Qualis terrenus, tales & terreni : & qualis cœlestis, tales & cœlestes.* | 48. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfans sont aussi terrestres : & comme le second homme est céleste, ses enfans sont aussi célestes ".

ỳ. 44. *i. e.* immortel, qui vivra de l'Esprit de Dieu dont il sera rempli, sans avoir besoin de nourriture, ou parfaitement soumis à l'esprit.

ỳ. 45. *lettr.* le dernier.

Ibid. *expl.* Le sens est que JESUS-CHRIST qui est appellé *le second Adam*, parce qu'il est le premier principe de la génération spirituelle, comme Adam est celui de la génération naturelle, par sa résurrection communique à son corps ressuscité la gloire vivifiante de son ame, qui le dégage de toutes les foiblesses & infirmités qu'il avoit prises volontairement, le rend impassible & immortel, & en fait le modele & la cause de ce changement admirable qui se fera dans nos corps glorieux par la résurrection.

ỳ. 46. *expl.* d'animal il est devenu spirituel par la résurrection.

ỳ. 47. *expl.* quant à son corps même, dont les qualités sont devenues toutes celestes & spirituelles depuis sa resurrection. *grec.* le Seigneur.

ỳ. 48. *expl.* selon que le même Apôtre le marque, *Philip.*

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons ‖ aussi l'image de l'homme celeste ‖.

49. *Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem cœlestis.*

§. 4. *Résurrection des Saints. Mort vaincue. Victoire par* JESUS-CHRIST. *Fermeté en Dieu.*

50. Je veux dire, mes freres, que la chair & le sang ‖ ne peuvent posseder le royaume de Dieu, & que la corruption ne possedera point cet heritage incorruptible ‖.

50. *Hoc autem dico, fratres: quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt: neque corruptio incorruptelam possidebit.*

† Le jour des Morts.

51. † Voici un mystere que je m'en vais vous dire: Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés ‖.

51. *Ecce mysterium vobis dico: Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.*

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la derniere trompette ‖: car la trompette sonnera

52. *In momento, in ictu oculi, in novissima tuba: canet enim tuba, & mortui re-*

3. 21. lorsqu il dit que JESUS-CHRIST *transformera notre corps tout vil & abjet qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux.*

℣. 49. *grec.* nous porterons.

Ibid *expl* C'est-à-dire, après avoir vêcu long-tems sous le joug du peché, imitons l'homme celeste, en menant une vie nouvelle & digne de notre chef ressuscité.

℣. 50. *expl.* ceux qui suivent leur inclination sensuelle, ou le corps tel qu'il est en cette vie, caduque & mortel, & sujet à la corruption.

Ibid. *lettr.* l'incorruptibilité.

℣. 51. *expl.* Le Grec porte: *Nous ne tomberons pas tous dans le sommeil de la mort, mais nous serons tous changés*]; par où l'Apôtre marqueroit que les Saints qui vivront au tems du dernier avenement de JESUS CHRIST, seroient exempts de la loi de la mort.

℣. 52. *autr.* au dernier son de la trompette *Voyez Matth.* 24. 31.

surgere

surgent incorrupti : & nos immutabimur.

& les morts ressusciteront en un état incorruptible, & alors nous serons changés.

53. *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem : & mortale hoc induere immortalitatem.*

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

54. *Cùm autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo, qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria.*

54. Et quand" ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Ecriture sera accomplie : La mort a été *Osée* 13.
absorbée par la victoire ". 14.
Hebr. 2.

55. *Ubi est mors victoria tua? ubi est mors stimulus tuus?*

55. O mort, où est ta 14.
victoire ? ô mort, où est ton éguillon " ?

56. *Stimulus autem mortis peccatum est : virtus verò peccati lex.*

56. Or le peché est l'éguillon de la mort ", & la loi est la force du peché ".

57. *Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum*

57. C'est pourquoi ren- 1. *Joan.*
dons graces à Dieu qui 5. 5.
nous donne la victoire par notre Seigneur JESUS-

℣. 54. *Le Grec. ajoute :* Et quand ce corps corruptible aura été revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel, *&c.*

Ibid. *lettr.* en victoire. *autr.* pour jamais. Le mot Hebreu d'Isaïe signifie l'un & l'autre, & saint Jerôme a traduit : *Præcipitabit mortem in æternum.*

℣. 55. *grec.* ton éguillon ? O enfer *ou* tombeau, où est ta victoire ?

℣. 56. *expl.* dont la mort nous a percés, *ou*, par lequel la mort est entrée.

Ibid. *expl.* Parce que sans la charité la loi enfle le cœur, au lieu de le guérir, & le rend comme incurable en le rendant présomptueux, jusqu'à ce qu'il cherche la grace en s'humiliant dans la vûe de son impuissance.

CHRIST ¶.

58. Ainsi, mes chers freres, demeurez fermes & inébranlables, & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu", sçachant que votre travail ne sera pas sans récompense en *notre* Seigneur".

Christum.

58. *Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, & immobiles: abundantes in opere Domini semper, scientes quòd labor vester non est inanis in Domino.*

℣. 58. *expl.* aux bonnes œuvres; *ou*, à votre salut qui est son propre ouvrage.

Ibid. *expl.* moyennant sa grace. Quelques-uns rapportent ces paroles aux précedentes, *que votre travail en notre Seigneur*, c'est-à-dire, que les bonnes œuvres que vous exercez pour l'amour de notre Seigneur, *ne sera pas inutile.* Ce qui établit nettement le merite des bonnes œuvres.

CHAPITRE XVI.

§. 1. *Aumônes pour les fideles de Jerusalem. Saint Paul s'offre à les porter. Timothée.*

1. QUant aux aumônes qu'on recueille pour les saints", faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie".

2. Que chacun de vous

1. DE *collectis autem quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita & vos facite.*

2. *Per unam sab-*

℣. 1. *expl.* pour soulager la pauvreté des fideles de Jerusalem & de la Judée, dont les uns ayant vendu tous leurs biens pour les apporter aux pieds des Apôtres, étoient ensuite tombés dans la pauvreté, & les autres avoient été dépouillés de tous leurs biens par les Juifs incredules. Les Apôtres les avoient recommandés à S. Paul & à S. Barnabé, *Galat.* 2. 10.

Ibid. *expl.* lorsque j'ai passé en ce pays. *Act.* 16. 6. Car il n'est point fait mention de cet ordre dans l'épître aux Galates.

bati, unusquisque vestrûm apud se seponat, recondens quod ei benè placuerit : ut non, cùm venero, tunc collectæ fiant.

mette à part chez soi le premier jour de la semaine " ce qu'il voudra, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté ", afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.

3. *Cùm autem præsens fuero : quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jerusalem.*

3. Et lorsque je serai arrivé, j'envoyerai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres ", porter vos charités à Jerusalem ".

4. *Quòd si dignum fuerit ut & ego eam mecum ibunt.*

4. Que si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi ".

5. *Veniam autem ad vos, cùm Macedoniam pertransiero, nam Macedoniam pertransibo.*

5. Or je vous irai voir " quand j'aurai passé par la Macedoine ; car je passerai par cette province ;

6. *Apud vos autem forsitan manebo, vel*

6. & peut-être que je m'arrêterai chez vous, &

ỷ. 2. *expl.* que nous appellons le Dimanche.

Ibid. *grec.* autant que Dieu lui en aura donné le moyen. *Ou*, selon le bon succès que Dieu aura donné à ses affaites.

ỷ. 3. *autr.* que vous aurez choisis, *ou* jugés capables *de cette commission*, en leur donnant des lettres *pour Jerusalem, pour marquer qu'ils viennent de votre part.*

Ibid. *expl.* Quelques-uns donnent cet autre sens à ce verset : J'envoyerai ceux que vous aurez choisis, & je leur donnerai des lettres, où je ne manquerai pas de faire l'éloge de votre liberalité.

ỷ. 4. *expl.* Il les excite par là à faire une quête abondante.

ỷ. 5. *expl.* Il y vint à la verité & y demeura trois mois chez eux, *Act.* 20. 3. mais ce ne fut qu'après leur avoir écrit sa seconde lettre. 2. *Cor.* 1. 16. & 17.

que même j'y passerai l'hiver, afin que vous me conduisiez " au lieu où je pourrai aller.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant, & j'espere que je demeurerai assez long-tems chez vous, si le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai à Ephese " jusqu'à la Pentecôte.

9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte, & il s'y éleve contre moi plusieurs ennemis ".

10. Que si Timothée vous va trouver ", ayez soin qu'il soit en sureté parmi vous, parce qu'il

etiam hiemabo: ut vos me deducatis quocumque iero.

7. *Nolo enim vos modo in transitu videre, spero enim me aliquantulum temporis manere apud vos, si Dominus permiserit.*

8. *Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.*

9. *Ostium enim mihi apertum est magnum, & evidens; & adversarii multi.*

10. *Si autem venerit Timotheus, videte ut sine timore sit apud vos: opus enim*

℣. 6. *expl.* C'étoit la coutume des Eglises lorsque les Apôtres en sortoient, de leur donner des personnes qui les accompagnoient jusqu'au lieu où ils alloient, & de leur fournir même ce qui étoit nécessaire pour leur voyage. *Act.* 15. 3. 17. 1. 20. 38. & 21. 5.

℣. 8. *expl.* d'où l'Apôtre écrivoit.

℣. 9. *expl.* Il y a toutes les apparences possibles que j'aurai occasion de travailler utilement dans cette ville pour l'établissement de l'Evangile.

Ibid. *expl.* Les oppositions & les persecutions sont le partage ordinaire des vrais ministres de l'Evangile; car l'œuvre de Dieu ne se fait qu'au milieu des contradictions & que par la croix.

℣. 10. *expl.* Il paroît par le chapitre 4. vers. 17. de cette épître, que S. Paul avoit fait partir Timothée pour les aller trouver: mais l'Apôtre n'étoit pas certain s'il arriveroit à Corinthe, à cause des périls qu'il prévoyoit qui pourroient lui arriver dans le chemin en visitant les autres Eglises.

Domini operatur, sicut & ego.	travaille à l'œuvre du Seigneur aussi-bien que moi.
11. *Ne quis ergo illum spernat : deducite autem illum in pace, ut veniat ad me : expecto enim illum cum fratribus.*	11. Que personne donc ne le méprise ″; mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec nos freres ″. 1. Tim. 4. 12.
12. *De Apollo autem fratre vobis notum facio, quoniam multùm rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus : & utique non fuit voluntas ut nunc veniret : veniet autem : cùm ei vacuum fuerit.*	12. Pour ce qui est de mon frere Apollon, je vous assure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos freres; mais enfin il n'a pas cru le devoir ″ faire présentement. Il *vous* ira voir lorsqu'il en aura la commodité.

§. 2. *Vigilance, foi courageuse. Charité en tout. Qui n'aime* JESUS-CHRIST *soit anathême.*

13. *Vigilate, state in fide, viriliter agite, & confortamini.*	13. Soyez vigilans ″, demeurez fermes dans la foi; agissez courageusement; soyez pleins de force :
14. *Omnia vestra in caritate fiant.*	14. faites avec amour tout ce que vous faites ″.
15. *Obsecro autem vos, fratres, nostis*	15. Vous connoissez, mes freres, la famille de

℣. 11. *expl.* à cause de sa jeunesse.
Ibid. *expl.* Il paroît par la suite qu'il n'étoit pas allé seul à Corinthe.
℣. 12. *lettr.* il n'a pas eu la volonté de le.
℣. 13. *expl.* Veillez sur vous-mêmes.
℣. 14. *expl.* La charité est le principe, l'ame, la vie & le cœur de toutes nos actions, & c'est elle qui rapporte tout à Dieu comme à la derniere fin : ce qui n'a pas pour fin & pour principe l'amour de Dieu, n'est pas fait comme il faut, & par conséquent n'est pas sans quelque peché.

Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque ". Vous sçavez qu'ils ont été les premices de l'Achaïe ", & qu'ils se sont consacrés au service des saints ".

domum Stephanæ, & Fortunati, & Achaici : quoniam sunt primitiæ Achaiæ, & in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos :

16. C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déference dûe à des personnes de cette sorte "; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre *de Dieu*.

16. *ut & vos subditi sitis ejusmodi, & omni cooperanti, & laboranti.*

17. Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque, parceque'ils ont suppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes ;

17. *Gaudeo autem in præsentia Stephanæ, & Fortunati, & Achaici; quoniam id, quod vobis deerat, ipsi suppleverunt :*

18. car ils ont consolé mon esprit, aussi-bien que le vôtre. Honorez " donc de telles personnes.

18. *refecerunt enim & meum spiritum, & vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.*

19. Les Eglises d'Asie " vous saluent. Aquilas & Priscille, chez qui je de-

19. *Salutant vos Ecclesiæ Asiæ. Salutant vos in Domino*

ỳ. 15. *expl.* Ces deux derniers ne sont pas dans le Grec, & paroissent avoir été mis ici du verset 17. plus bas.
Ibid. *expl.* les premiers convertis à la foi.
Ibid. *expl.* principalement en exerçant envers eux l'hospitalité.
ỳ. 16. *expl.* en les respectant & recevant volontiers & avec soumission leurs conseils & leurs avis.
ỳ. 18. *lettr.* Connoissez. *Hebraïsm.*
ỳ. 19. *expl.* Il parle de l'Asie mineure.

multùm, Aquila & Priſcilla, cum domeſtica ſua Eccleſia : apud quos & hoſpitor.

meure ", & l'Egliſe qui eſt dans leur maiſon ", vous ſaluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.

20. *Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in oſculo ſancto.*

20. Tous nos freres " vous ſaluent. Saluez-vous les uns & les autres par le ſaint baiſer ".

21. *Salutatio meâ manu Pauli.*

21. Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette ſalutation ".

22. *Si quis non amat Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, ſit anathema, Maran Atha.*

22. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur JESUS-CHRIST, qu'il ſoit anathême ", Maran Atha ".

23. *Gratia Domini noſtri Jeſu Chriſti vobiſcum.*

23. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST ſoit avec vous.

℣. 19. *expl.* ordinairement à Corinthe, & avec qui je ſuis préſentement à Epheſe : car ils avoient ſuivi l'Apôtre en cette ville, comme il paroît, *Act.* 18. 19. Le Grec n'a point ces quatre mots.

Ibid. *Voyez Rom.* 16. 5.

℣. 20. *expl.* Il parle particulierement des diſciples qui étoient avec lui.

Ibid. *expl.* Le baiſer étoit la marque de l'union des cœurs. Les fideles ſe le donnoient les uns aux autres pendant le ſacrifice avant la communion. *Voyez Rom.* 16. 16.

℣. 21. *expl.* les ſalutations précedentes. *Un ſingulier pour un plurier.* M'étant ſervi d'une autre main pour vous écrire tout ce qui precede, j'ai ajoûté ceci de ma propre main, pour vous ſervir d'une marque certaine que cette épître eſt de moi.

℣. 22. *expl.* C'eſt-à-dire, ſi quelqu'un ne le reconnoît pas avec reconnoiſſance & avec amour pour Redempteur & pour Seigneur de l'Egliſe, s'il n'aime point ſes maximes, ſa croix, ſon Egliſe, il ſera éternellement retranché de la communion du corps immortel de JESUS-CHRIST.

Ibid. *expl.* C'eſt du Syriaque, qui veut dire, notre Seigneur vient qui ſera ſon juge.

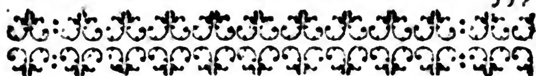
24. J'ai pour vous tous une charité *sincere* en JESUS-CHRIST ‖. Amen.

24. *Caritas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.*

℣. 24. *lettr.* Ma charité est *ou* soit avec vous tous en JESUS-CHRIST. *autr.* Ayez tous charité pour moi en JESUS-CHRIST.

Fin de la I. Epitre de S. Paul aux Corinthiens.





II. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

L'Apôtre Saint Paul *ayant appris en Macedoine par le retour de Tite son disciple, qu'il avoit envoyé à Corinthe pour s'informer du succès de sa premiere Lettre, que les fideles de cette ville avoient un desir ardent de le revoir, qu'ils avoient eu toute l'obéissance qu'ils devoient à ses avis, qu'en consequence ils avoient retranché de leur communion l'incestueux qui avoit scandalisé leur Eglise; qu'enfin ils étoient très-bien disposés à soulager par leurs aumônes les pauvres de Jerusalem, qu'il leur avoit recommandés; crut qu'il étoit à propos de leur en témoigner sa joie, n'esperant pas de les aller voir si-tôt. C'est ce qu'il fait par cette Lettre, dans laquelle il s'excuse d'abord de ne les avoir pas encore été voir, sur les travaux & les persécutions qu'il a eu à souffrir dans l'Asie, & sur l'apprehension où il étoit que sa présence n'attristât quelqu'un d'eux par les reprimandes qu'il auroit été obligé de leur faire; il les invite à user de quelque indulgence à l'égard de cet Incestueux, de crainte de le jetter dans le desespoir & dans l'apostasie; il réfute som-*

mairement les reproches & les calomnies que quelques-uns de leurs faux-docteurs faisoient contre lui ; & il oppose aux vaines louanges qu'ils se donnoient, ses travaux Apostoliques, ses souffrances & ses révélations : Enfin il les avertit de bannir d'entre eux les divisions & les querelles, & de travailler par leur bonne conduite à ne pas l'obliger, lorsqu'il les ira voir, d'agir avec eux dans toute la rigueur.

Cette Lettre est écrite en Grec au nom de saint Paul & de celui de Timothée, que cet Apôtre avoit retrouvé en Macedoine, & elle est adressée non simplement à l'Eglise de Corinthe, mais à tous les fideles de la Province d'Achaie ; il paroît que cet Apôtre a écrit cette Lettre en Macedoine, après être sorti de Troade, Voyez chap. 2. v. 12. & 13. chap. 7. v. 5. 13. & 14. *On ne sçait point en quelle ville de la Macedoine il étoit alors ; quelques Exemplaires Grecs, Syriaques & Latins, disent qu'il étoit à Philippes ; d'autres prétendent qu'il étoit à Nicopolis l'an 57. de l'Ere vulgaire, la vingt-quatriéme année après la mort de* JESUS-CHRIST, *peu de tems après sa premiere Lettre. Tite & deux autres disciples furent chargés de porter cette seconde Lettre aux Corinthiens, & du soin de recueillir les aumônes qu'ils avoient préparées pour les pauvres de Jerusalem.* Voyez chap. 8. v. 6. 16. 18. & 22.



II. EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS*.

CHAPITRE PREMIER.

§. 1. *Paul affligé & consolé, pour consoler les autres. Ses maux excessifs. Sa confiance en Dieu.*

1. *Paulus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Timotheus frater, Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi, cum om-*

1. Paul Apôtre de Jesus-Christ par la volonté de Dieu [a], & Timothée son frere [b], à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les saints [c] qui sont

* Cette Epître fut écrite de Philippes, ville de Macedoine, vers l'an de Jesus-Christ 57. comme la précedente. L'Apôtre y fait d'abord son apologie contre ceux qui vouloient mêler la loi avec l'Evangile. Il presse ensuite les aumônes pour les pauvres de Jerusalem, en leur louant la charité des fideles de Macedoine. Il reprend enfin sa défense, & attaque les faux Apôtres avec une force & une liberté toute apostolique.

℣. 1. *expl.* & non par son propre choix.

Ibid. *expl.* non seulement dans la profession du christianisme, mais dans le ministere de l'Evangile.

Ibid. *expl.* à tous les Chrétiens. *Voyez Rom.* 17. *& ailleurs.*

dans toute l'Achaïe ".

nibus sanctis, qui sunt in universa Achaia.

Rom. 1. 7. 2. Que Dieu notre Pere & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

2. *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

† Un saint Martyr Pontife. Ephes. 1. 3. 1. Pet. 1. 3. 3. † Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST ", le Pere des misericordes ", & le Dieu de toute consolation ",

3. *Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, & Deus totius consolationis,*

4. qui nous console dans tous nos maux ", afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu ".

4. *qui consolatur nos in omni tribulatione nostra: ut possimus & ipsi consolari eos, qui in omni pressura sunt, per exhortationem, quâ exhortamur & ipsi à Deo.*

ỷ. 1. *expl.* C'étoit une Province du Peloponese, dont Corinthe étoit la capitale.

ỷ. 3. *expl.* L'Apôtre donne souvent à Dieu cette qualité, pour établir la divinité de JESUS-CHRIST, & montrer qu'il est Pere de JESUS-CHRIST, d'une façon qui ne convient qu'à lui seul, c'est-à-dire, qu'il est son Pere par nature.

Ibid. *expl.* pere souverainement misericordieux.

Ibid. *expl.* qui est l'auteur & l'objet de toute consolation, hors duquel il n'y en a point de veritable, & dont la consolation est ineffable, & au delà de tout ce qu'on peut penser.

ỷ. 4. *expl.* Cela suppose manifestement que l'Apôtre avoit reçû des nouvelles de la correction des desordres de l'Eglise de Corinthe, & qu'il avoit été ravi de joie de cette nouvelle au milieu de ses persecutions.

Ibid *expl.* C'est-à-dire, afin que les fideles qui sont dans l'affliction, voyant que Dieu nous console au milieu des nôtres, se consolent par l'esperance que Dieu les soulagera & ne les abandonnera pas. *lettr.* par l'exhortation dont Dieu nous exhorte nous-mêmes. Le mot Grec παράκλησις signifie *consolation* & *exhortation*.

5. *Quoniam ficut abundant paſſiones Chriſti in nobis : ita & per Chriſtum abundat conſolatio noſtra.*

5. Car à meſure que les ſouffrances de JESUS-CHRIST ″ s'augmentent en nous, nos conſolations auſſi s'augmentent par JESUS-CHRIST.

6. *Sive autem tribulamur pro veſtra exhortatione & ſalute, ſive conſolamur pro veſtra conſolatione, ſive exhortamur pro veſtra exhortatione & ſalute, quæ operatur tolerantiam earumdem paſſionum, quas & nos patimur :*

6. Or ſoit que nous ſoyons affligés, c'eſt pour votre inſtruction & pour votre ſalut ″ ; ſoit que nous ſoyons conſolés, c'eſt auſſi pour votre conſolation : ſoit que nous ſoyons encouragés ″, c'eſt encore pour votre inſtruction & pour votre ſalut, qui s'accomplit dans la ſouffrance des mêmes maux que nous ſouffrons.

7. *ut ſpes noſtra firma ſit pro vobis : ſcientes quòd ſicut ſocii paſſionum eſtis, ſic eritis & conſolationis.*

7. Ce qui nous donne une ferme confiance pour vous ″, ſçachant qu'ainſi que vous avez part aux ſouffrances, vous aurez part auſſi à la conſolation¶.

8. *Non enim volumus ignorare vos, fratres, de tribulatione noſtra, quæ facta eſt in Aſia, quoniam ſu-*

8. Car je ſuis bien-aiſe, mes freres, que vous ſçachiez l'affliction qui nous eſt ſurvenue en Aſie ; qui a été telle que les maux

℣. 5. *expl.* que ce que nous ſouffrons pour JESUS-CHRIST en prêchant l'Evangile.

℣. 6. *expl.* C'eſt-à-dire, que ces grands exemples de zele & de perſeverance ſervent à encourager les Chrétiens, & à exciter leur pieté.

Ibid. *lettr.* exhortés.

℣. 7. *lettr.* afin que l'eſperance que nous avons de vous, ſoit ferme. *Ou*, enſorte que l'eſperance . . . eſt ferme. *Ce qui revient au Grec.*

dont nous nous sommes trouvé accablés, ont été excessifs, & au-dessus de nos forces, jusqu'à nous rendre même la vie ennuyeuse ''.

pra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut taderet nos etiam vivere.

9. Mais nous avons comme entendu prononcer en nous-mêmes l'arrêt de notre mort '', afin que nous ne mettions point notre confiance en nous, mais en Dieu qui ressuscite les morts '';

9. *Sed ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non simus fidentes in nobis, sed in Deo, qui suscitat mortuos:*

10. qui nous a délivrés d'un si grand péril ''; qui nous en délivre *encore* '', & nous en délivrera à l'avenir, comme nous l'esperons de sa bonté ''.

10. *qui de tantis periculis nos eripuit, & eruit: in quem speramus quoniam & adhuc eripiet,*

11. Et les prieres que

11. *adjuvantibus*

℣. 8. *grec.* desorte que nous ne voyons plus de moyen de pouvoir même sauver notre vie. *expl.* Il semble qu'il parle de la furieuse persecution qu'il avoit soufferte en Asie par les Orfévres. *Act.* 19. 23. *& suiv.* S'il dit, qu'elle étoit au dessus de ses forces, il ne l'entend que de celles que donne une grace commune, & les forces ordinaires même des justes.

℣. 9. *lettr.* Nous avons eu en nous-mêmes une réponse de mort. *autr.* Toutes mes pensées en cet état ne me représentoient que la mort. *expl.* Nous nous tenions pour tout assurés de mourir; & nous étions dans les mêmes peines que ceux à qui on a prononcé la sentence de mort.

Ibid *expl.* qui préserve de la mort ceux qui la tiennent pour toute assurée.

℣. 10. *grec.* d'une telle mort.

Ibid. *expl.* qui nous délivre tous les jours de semblables périls.

Ibid. *expl.* Ce n'est pas que l'Apôtre crût ne devoir pas mourir, ou qu'il craignît la mort; mais parce qu'il sçavoit qu'il étoit encore necessaire à l'Eglise. *Voyez Philip.* 1. 23. 24.

& vobis in oratione pro nobis : ut ex multorum personis, ejus qui in nobis est donationis, per multos gratia agantur pro nobis.

vous faites pour nous y contribueront aussi ; afin que la grace que nous avons reçue en consideration de plusieurs personnes ‖, soit aussi reconnue par les actions de graces que plusieurs en rendront pour nous.

§. 2. *Simplicité de cœur, & sincerité de Dieu. Le oui & le non ne sont point dans saint Paul ; il ne domine point sur la foi des hommes.*

12. *Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quòd in simplicitate cordis & sinceritate Dei, & non in sapientia carnali, sed in gratia Dei, conversati sumus in hoc mundo : abundantiùs autem ad vos.*

12. Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & sur-tout à votre égard, dans la simplicité de cœur & dans la sincerité de Dieu ‖, non avec la sagesse de *la* chair, mais dans la grace de Dieu ‖.

13. *Non enim alia scribimus vobis, quàm*

13. Je ne vous écris que des choses dont vous con-

ꝟ. 11. *expl.* de leurs prieres ; ou de leur bien & de leur utilité. Il parle des Corinthiens.

ꝟ. 12. *expl.* C'est-à dire, avec une grande sincerité. On a remarqué plusieurs fois sur le vieux Testament, que les Hebreux parlent de cette sorte, lorsqu'il veulent donner une grande idée de quelque chose. *From. Ou bien*, avec la sincerité qu'on doit attendre d'un Apôtre de JESUS-CHRIST, qui est l'homme de Dieu.

Ibid. *expl.* Il veut dire, qu'au lieu de se servir de l'éloquence & de la philosophie humaine pour leur persuader les verités chrétiennes, il s'étoit servi du don qu'il avoit reçû de Dieu de faire des miracles, & de la lumiere & de la force toute divine qu'il lui avoit inspirée pour persuader les esprits incrédules & convertir les cœurs rebelles à la verité.

noissez la vérité en les lisant ". Et j'espere qu'à l'avenir vous connoîtrez entierement,

14. ainsi que vous l'avez déja reconnu en partie, que nous sommes votre gloire ", comme vous *serez* la nôtre " au jour du Seigneur JESUS-CHRIST.

15. C'est dans cette confiance que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, afin que vous reçûssiez une seconde grace ".

16. Je voulois passer par chez vous en allant en Macedoine ", revenir ensuite de Macedoine chez vous, & de là me faire conduire par vous en Judée.

17. Ayant donc pour lors ce dessein, est-ce par inconstance que je ne l'ai point executé ? Ou, quand

quæ legistis, & cognovistis. Spero autem quòd usque in finem cognoscetis,

14. *sicut & cognovistis nos ex parte, quòd gloria vestra sumus sicut & vos nostra, in die Domini nostri Jesu Christi.*

15. *Et hac confidentia volui priùs venire ad vos, ut secundùm gratiam haberetis:*

16. *& per vos transire in Macedoniam, & iterùm à Macedonia venire ad vos, & à vobis deduci in Judæam.*

17. *Cùm ergo hoc voluissem, numquid levitate usus sum? Aut quæ cogito, secundùm*

℣. 13. *expl.* dans ma lettre, soit celle-ci, ou la premiere.

℣. 14. *expl.* que c'est toute la gloire de votre Eglise de m'avoir pour Docteur & pour Apôtre.

Ibid. *expl.* le sujet de la mienne : puisque les travaux & les soins que je prends pour votre Eglise seront la cause de ma récompense, & pour ainsi dire le plus riche & le principal ornement de ma couronne. *Voyez Philip.* 4. 1.

℣. 15. *expl.* des graces plus abondantes; *ou*, une nouvelle joie & une nouvelle faveur de me voir pour la seconde fois dans votre Eglise.

℣. 16. *expl.* Il semble qu'il le leur avoit d'abord promis dans une lettre qui est perdue, ou selon quelques-uns, qu'il le leur avoit fait sçavoir par quelqu'un de ses disciples; mais que dans la suite il changea de dessein pour de bonnes raisons, comme il paroît dans la lettre précedente. *ch.* 16. 5. 6. 7.

carnem cogito, ut sit apud me EST *&* NON.

je prends une résolution, cette résolution n'est-elle qu'humaine ", & trouve-t-on ainsi en moi le oui & le non " ?

18. *Fidelis autem Deus, quia sermo noster, qui fuit apud vos, non est in illo* EST *&* NON.

18. Mais Dieu, qui est véritable, *m'est témoin* qu'il n'y a point eu de oui & de non dans la parole que je vous ai annoncée.

19. *Dei enim Filius Jesus Christus, qui in vobis per nos prædicatus est, per me, & Silvanum, & Timotheum, non fuit* EST *&* NON, *sed* EST *in illo fuit.*

19. Car JESUS-CHRIST Fils de Dieu, qui vous a été prêché par nous, *c'est-à-dire*, par moi, par Silvain & par Timothée, n'est pas tel, que le oui & le non se trouve en lui " : mais tout ce qui est en lui est très-ferme ".

20. *Quotquot enim promissiones Dei sunt, in illo* EST *: ideò & per ipsum Amen Deo ad gloriam nostram.*

20. C'est en lui que toutes les promesses de Dieu ont leur verité ", & c'est par lui aussi que tout s'accomplit à l'honneur de Dieu : ce qui fait la gloire de notre ministere ".

ỽ. 17. *expl.* n'est-elle fondée que sur des motifs de pur interêt, lequel venant à changer est capable de me faire changer aussi.

Ibid. *expl.* le vrai & le faux. Il semble que les ennemis de l'Apôtre prenoient de ce changement occasion de le décrier dans l'esprit des Corinthiens, le faisant passer pour un homme leger & inconstant : de quoi l'Apôtre se disculpe.

ỽ. 19. *expl.* C'est-à-dire, JESUS-CHRIST dont nous sommes les disciples, & que nous faisons profession d'imiter, ne nous a pas donné cet exemple, ni enseigné cette doctrine.

Ibid. *lettr.* est Oui ; *i. e.* est toujours le même.

ỽ. 20. *lettr.* ont Oui & Amen.

Ibid. *autr.* ce qui s'execute par notre ministere : ce qui

21. Or celui qui nous confirme & nous affermit avec vous en JESUS-CHRIST ‖, & qui nous a oints *de son onction* ‖, c'est Dieu même.

21. *Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo, & qui unxit nos Deus:*

22. Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau ‖, & qui pour arrhes ‖ nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs.

22. *qui & signavit nos, & dedit pignus Spiritûs in cordibus nostris.*

23. Pour moi je prends Dieu à témoin, & je veux bien qu'il me punisse, si je ne dis la verité ‖, que ç'a été pour vous épargner ‖, que je n'ai point encore voulu aller à Corinthe. Ce n'est pas que

23. *Ego autem testem Deum invoco in animam meam, quòd parcens vobis, non veni ultra Corinthum: non quia dominamur fidei vestræ, sed adjutores sumus, gaudii*

est conforme au Grec qui porte: *Deo ad gloriam per nos.* La prédication des Apôtres étoit le moyen dont Dieu se servoit pour accomplir ses promesses.

ỽ. 21. *expl.* qui nous affermit dans cet esprit de constance & de verité, & qui nous donne la grace de vous prêcher l'Evangile de JESUS-CHRIST, sans erreur & sans changement, comme à vous d'y croire fermement.

Ibid. *expl.* consacrés à cette haute charge d'Apôtre, & remplis des dons necessaires pour l'exercer.

ỽ. 22. *expl.* qui a autorisé notre ministere par des miracles & des signes sensibles.

Ibid. *expl.* des biens qu'il nous a promis.

ỽ. 23. *expl.* C'est ici un jurement accompagné d'imprécation: mais fait dans une chose de très grande conséquence & avec une très-juste necessité; puisqu'il s'agissoit de soutenir sa réputation & l'honneur de son apostolat dans l'esprit des Corinthiens, contre ceux qui jaloux de sa gloire, faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour le décrier.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, pour n'être pas obligé de vous traiter avec toute la séverité que méritoient vos divisions scandaleuses.

vestri : nam fide statis.

nous dominions sur votre foi ; mais nous tâchons au-contraire de contribuer à votre joie [‖] , puisque vous demeurez fermes dans la foi [‖].

✝. 23. *expl.* Quoique je vous dise que je vous épargne, ne pensez pas pour cela que je m'attribue un empire tyrannique sur vos consciences en ce qui regarde les choses de la foi & de la Religion, comme si je n'avois point d'autre vûe que d'exercer mon autorité sur vous : mais je ne me suis abstenu de vous aller voir, qu'afin qu'en vous corrigeant vous eussiez plus de sujet de vous réjouir de mon arrivée, que de craindre ma correction.

Ibid. *autr.* car c'est par la foi que vous demeurez fermes. *expl.* Ce qui me donne sujet d'espérer que vous profiterez des avertissemens que je vous ai donnés.

CHAPITRE II.

§. 1. *Charité de Saint Paul envers les fideles. Son indulgence envers l'incestueux penitent.*

1. *Statuit autem hoc ipsum apud me, ne iterùm in tristitia venirem ad vos.*

1. JE résolus donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse [‖].

2. *Si enim ego contristo vos : & quis est, qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me?*

2. Car si je vous avois attristés, qui me pourroit réjouir ; puisque vous, qui le devriez faire, seriez vous-mêmes dans la tristesse que je vous aurois causée [‖] ?

✝. 1. *expl.* par les réprimandes qu'il auroit été obligé de leur faire.

✝. 2. *lettr.* Car si je vous attriste, qui est celui qui me réjouira, sinon celui qui aura été attristé par moi ? L'Apôtre marque par là, que puisqu'ils auroient tous été obligés

3. C'est aussi ce que je vous avois écrit ; afin que venant vers vous, je ne reçusse pas tristesse sur tristesse //, de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie ; ayant cette confiance en vous tous, que chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne.

3. *Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cùm venero, tristitiam super tristitiam habeam, de quibus oportuerat me gaudere : confidens in omnibus vobis, quia meum gaudium omnium vestrûm est.*

4. Et il est vrai que je vous écrivis alors dans une extrême affliction, dans un serrement de cœur ; & avec une grande abondance de larmes ; non dans le dessein de vous attrister, mais pour vous faire connoître la charité toute particuliere que j'ai pour vous //.

4. *Nam ex multa tribulatione & angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas : non ut contristemini, sed ut sciatis quam caritatem habeam abundantiùs in vobis.*

5. Que si l'un *de vous m'*a attristé //, il ne m'a pas attristé *moi seul*, mais vous tous aussi, au-moins en quelque sorte // : ce que je dis pour ne *le* point surcharger *dans son affliction.*

5. *Si quis autem contristavit, non me contristavit : sed ex parte, ut non onerem omnes vos.*

d'être dans la douleur, il n'eût trouvé personne pour le consoler, qu'ainsi il étoit plus à propos de leur épargner cette peine & à lui-même.

℣. 3. *expl.* mais que j'eusse trouvé tous les abus corrigés.

℣. 4. *expl.* prenant à cœur tout ce qui regarde votre salut.

℣. 5. *expl.* Il parle de l'incestueux.

Ibid. *autr.* Que si l'un de vous m'a attristé, je ne m'en prends pas à toute l'Eglise, mais à quelques-uns, n'ayant pas à me plaindre de vous tous.

6. *Sufficit illi, qui ejusmodi est, objurgatio hæc, quæ fit à pluribus :*

7. *ita ut econtrariò magis donetis, & consolemini, ne fortè abundantiori tristitiâ absorbeatur qui ejusmodi est.*

8. *Propter quod obsecro vos, ut confirmetis in illum caritatem.*

9. *Ideò enim & scripsi, ut cognoscam experimentum vestrum, an in omnibus obedientes sitis.*

10. *Cui autem aliquid donastis, & ego : nam & ego quod donavi, si quid donavi,*

6. Il suffit pour lui en l'état où il est, *qu'il ait subi* la correction & la peine qui lui a été imposée par votre assemblée ";

7. & vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence & le consoler" ; de peur qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse.

8. C'est pourquoi je vous prie de lui donner des preuves effectives de votre charité.

9. Et c'est pour cela même que je vous en écris, afin de vous éprouver, & de reconnoître si vous êtes obéissans en toutes choses ".

10. Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi : car, si j'use moi-même

ꝟ. 6. *expl.* par l'assemblée des Prêtres & du Clergé, à qui il appartient de faire les répréhensions publiques, & de punir de l'excommunication les personnes incorrigibles. *Voyez Matth.* 18. 17. 1. *Tim.* 5. 20. Comme l'Apôtre n'avoit eu autre dessein dans l'excommunication de l'incestueux, que de le porter à la pénitence, cela étant fait, il rompt les liens de son excommunication.

ꝟ. 7. *expl.* en lui remettant le reste des peines qui seroient dûes à son peché, selon la rigueur de la discipline de l'Eglise, & le recevant à la communion de l'Eglise & dans votre conversation familiere avec tous les témoignages d'amitié & de charité chrétienne. On voit ici la pratique des Indulgences que l'Eglise accorde.

ꝟ. 9. *expl.* aussi-bien pour le réconcilier que pour l'excommunier.

d'indulgence ″, j'en use à cause de vous ″, *au nom* & en la personne de JESUS-CHRIST ″ ;	*propter vos in persona Christi,*
11. afin que satan n'emporte rien sur nous ″ : car nous n'ignorons pas ses desseins.	11. *ut non circumveniamur à satana : non enim ignoramus cogitationes ejus.*

§. 2. *Apôtres odeur de vie aux uns, & de mort aux autres. Falsificateurs de la parole de Dieu. Vrais prédicateurs.*

12. Or étant venu à Troade ″ pour prêcher l'Evangile de JESUS-CHRIST, quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée *favorable* ″,	12. *Cùm venissem autem Troadem propter Evangelium Christi, & ostium mihi apertum esset in Domino,*
13. je n'ai point eu l'esprit en repos, parce que je n'y avois point trouvé mon frere Tite ″ : mais	13. *non habui requiem spiritui meo, eò quòd non invenerim Titum fratrem*

℣. 10. *grec. aj.* envers quelqu'un.

Ibid. *expl.* Les Indulgences doivent donc s'accorder principalement dans la vûe de l'utilité de l'Eglise.

Ibid. *expl.* comme agissant au nom & par l'autorité de JESUS-CHRIST.

℣. 11. *expl.* ne nous ravisse point cette ame, en la jettant dans le desespoir à cause de la rigueur de la pénitence : c'est ainsi que quelquefois une severité inflexible nuiroit à l'Eglise & au pecheur.

℣. 12. *Voyez Act.* 20. 6. & 2. *Tim.* 4. 13.

Ibid. *expl.* ayant trouvé dans ces peuples une grande disposition à recevoir l'Evangile.

℣. 13. *expl.* C'est une confirmation des assurances qu'il leur a données cy-dessus, *ch.* 1. 17. qu'il n'avoit point différé son voyage par legereté, & qu'il n'avoit pas tenu à lui de les aller voir plutôt : mais que Tite s'étant arrêté plus qu'il ne pensoit à Corinthe où il l'avoit envoyé, & ne s'étant point trouvé au rendez-vous qu'il lui avoit donné à Troade, pour lui apprendre si les Corinthiens étoient en état qu'il les pût aller voir ; il n'avoit point eu l'esprit en

meum : sed valefaciens eis, profectus sum in Macedoniam.

ayant pris congé d'eux ||, je m'en suis allé en Macedoine ||.

14. *Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, & odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco :*

14. Je rends graces à Dieu, qui nous fait toujours triompher en JESUS-CHRIST, & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom ||.

15. *quia Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt, & in iis qui pereunt :*

15. Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de JESUS-CHRIST || ; soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent ;

16. *aliis quidem odor mortis in mortem : aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus ?*

16. aux uns une odeur de mort, qui les fait mourir || ; & aux autres, une odeur de vie qui les fait vivre ||. Et qui est capable d'un tel ministere || ?

17. *Non enim su-*

17. Car nous ne som-

repos, voyant que par son retardement il perdoit l'occasion de les aller voir aussi tôt qu'il se l'étoit proposé.

ỷ. 13. Le mot Grec ἀποταξάμενος ne signifie pas seulement *prendre congé*, mais il signifie, prendre congé après avoir ordonné & reglé les choses. *Estius.*

Ibid. *expl.* pour s'approcher davantage de Corinthe.

ỷ. 14. *lettr.* de sa connoissance.

ỷ. 15. *expl.* C'est-à-dire, nous proposons la pure doctrine de JESUS-CHRIST sans aucun mélange de fausseté, ni d'intention vicieuse, à tous les hommes tels qu'ils soient, aux prédestinés & aux reprouvés, afin de les attirer tous autant qu'il est en nous.

ỷ. 16. *lettr.* pour la mort.

Ibid. *lettr.* pour la vie. *expl.* La doctrine que nous proposons également à tous ne produit pas le même effet en tous ; car elle est aux uns une occasion de damnation, & aux autres la cause de leur vie & de leur salut.

Ibid. *lettr.* de ces choses.

mes pas comme plusieurs ″, qui corrompent ″ la parole de Dieu ; mais nous la prê-chons avec une entiere sincerité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, & dans *la personne de* JESUS-CHRIST ″.

mus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur.

℣. 17. *grec.* les autres.

Ibid. Le mot Grec καπηλεύειν, *cauponari*, ne signifie pas seulement falsifier, ou sophistiquer les denrées ; mais le faire par la vûe du gain ; c'est pourquoi quelques-uns traduisent, *qui corrompent* & *qui abusent de la parole de Dieu* ; c'est à-dire, qui ne prêchent pas l'Evangile dans sa pureté, mais qui mêlent de fausses interprétations pour complaire à leurs auditeurs dans la vûe de leur propre interêt,

Ibid. *autr.* au nom de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE III.

§. 1. *Lettre vivante écrite sur les tables du cœur par le S. Esprit. Nulle bonne pensée si Dieu ne la donne.*

1. Commencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes ″ ? & avons-nous besoin, comme quelques-uns ″, que d'autres nous donnent des

1. *Incipimus iterùm nosmetipsos commendare ? aut numquid egemus (sicut quidem) commendatitiis epistolis ad*

℣. 1. *expl.* Comme s'il disoit : Mais à quoi bon m'arrêter de nouveau à relever la pureté & l'integrité de mon ministere ? Est-ce qu'elle ne vous est pas assez connue ? il a égard à ce qu'il a dit comme par contrainte, à la louange de son ministere dans la 1. *Cor. ch.* 5. & 9. & 14. & peut-être même dans les autres épîtres que nous n'avons plus.

Ibid. *expl.* Il parle des Prédicateurs ambitieux, qui couroient d'Eglise en Eglise, pour s'y faire un grand nom, & se faisoient donner d'une Eglise à l'autre des lettres de recommandation pleines d'éloges de leurs personnes : ainsi il rejette avec autant d'adresse que de verité, le faux reproche qu'ils lui faisoient.

vos,

vos, aut ex vobis?

lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donniez *envers les autres?*

2. *Epistola nostra vos estis, scripta in cordibus nostris, quæ scitur & legitur ab omnibus hominibus:*

2. Vous êtes vous-mêmes notre lettre *de recommandation* ‖, qui est écrite dans notre cœur, qui est reconnue & lue de tous les hommes;

3. *manifestati quòd epistola estis Christi, ministrata à nobis, & scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi: non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.*

3. *vos actions* faisant voir que vous êtes la lettre de JESUS-CHRIST, dont nous n'avons été que les secretaires ‖; & qui est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierres, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs ‖.

4. *Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum:*

4. † C'est par JESUS-CHRIST que nous avons une si grande confiance en Dieu ‖: † 12. Dimanche après la Pentec.

℣. 2. *expl.* L'état présent de votre Eglise, dont j'ai été l'Apôtre, me rend un témoignage assez fort à moi même & à tout le monde, de la fidelité de mon ministere.

℣. 3. *expl.* que JESUS-CHRIST a imprimé les divins caracteres de ses vertus en vous par mon ministere.

Ibid. *expl.* Il veut dire que cette lettre n'est pas seulement préferable aux lettres communes des hommes; mais même à celle que Dieu écrivit autrefois pour son peuple par le ministere de Moïse: parce qu'alors il ne leur marqua ses volontés que sur la pierre: au lieu qu'à présent il marque sa volonté sur les cœurs des fideles: qu'il appelle *des tables de chair*, parce qu'ils ne sont point insensibles comme étoient ces tables, mais maniables & faciles à recevoir toutes les impressions de l'Esprit de Dieu.

℣. 4. *expl.* C'est-à-dire, un si grand sujet de nous glorifier de la conversion des Corinthiens.

5. non que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune *bonne* pensée comme de nous-mêmes [a]; mais c'est Dieu qui nous en rend capables [b].

5. *non quòd sufficientes simus cogitare aliquid à nobis, quasi ex nobis: sed sufficientia nostra ex Deo est:*

§. 2. *Ministre de la lettre & de l'esprit; de mort & de vie.*

6. Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit [c]: car la lettre tue, & l'esprit donne la vie [d].

6. *qui & idoneos nos fecit ministros novi testamenti: non littera: sed spiritu: littera enim occidit, spiritus autem vivificat.*

7. Que si le ministere de la lettre gravée sur des pierres, qui étoit un ministere de mort, a été accompagné d'une telle gloire, que les enfans d'Israel ne pouvoient regarder le visage de Moïse à cause de la gloire dont il éclatoit, qui devoit néanmoins finir;

7. *Quòd si ministratio mortis, litteris deformata in lapidibus, fuit in gloria: ita ut non possent intendere filii Israel in faciem Moysi, propter gloriam vultis ejus, quæ evacuatur:*

8. combien le ministere

8. *quomodo non*

℣. 5. *expl.* par nos seules forces sans l'assistance de la grace.

Ibid. *lettr.* mais notre capacité vient de Dieu.

℣. 6. *lettr.* non par la lettre, mais par l'esprit. *expl.* Ceci est dit contre les Docteurs judaïsans, qui s'efforçoient de rabaisser le ministere de l'Apôtre, & d'introduire le Judaïsme dans l'Eglise.

Ibid. *expl.* la lettre tue, parce qu'en commandant elle irrite la concupiscence, & ne donne pas la grace d'executer ce qu'elle commande; au lieu que l'Esprit saint donne la vie, en donnant la lumiere de la foi & les forces de la charité pour accomplir les préceptes.

magis ministratio spiritus erit in gloria?	de l'esprit " doit-il être plus glorieux " ?
9. *Nam si ministratio damnationis gloria est: multò magis abundat ministerium justitiæ in gloria.*	9. Car si le ministere de la condamnation a été accompagné de gloire, le ministere de la justice " *en* aura incomparablement davantage.
10. *Nam nec glorificatum est, quod claruit in hac parte, propter excellentem gloriam.*	10. Et cette gloire même *de la loi* n'est point une veritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle *de l'Evangile* ".

§. 3. *Voile sur le cœur des Juifs. Liberté & illuminations. Transformation par le S. Esprit.*

11. *Si enim quod evacuatur, per gloriam est: multò magis quod manet, in gloria*	11. Car si le ministere qui devoit finir " a été glorieux, celui qui durera *toujours* " le doit être beau-

ỳ. 8. *expl.* la prédication de l'Evangile.

Ibid. *expl.* Il semble qu'il releve ainsi son ministere, pour montrer qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation auprès des fideles, que de celle qui lui donne la gloire de son ministere, qui étoit infiniment au dessus de celle de Moïse, & de tous les Docteurs de la loi, tels qu'étoient les faux Docteurs de Corinthe.

ỳ. 9. *expl.* Le ministere de l'Evangile est le ministere de la justice, parce qu'il annonce JESUS-CHRIST, par qui seul nous sommes justifiés en croyant en lui.

ỳ. 10. *expl.* car elle n'étoit qu'exterieure & passagere, au lieu que la gloire de la parole évangélique & du ministere apostolique est solide & permanente; annonçant l'alliance éternelle & immuable, & donnant la grace & la gloire en la vertu de JESUS-CHRIST, dont l'éclat de la loi n'étoit que la figure. *lettr.* Car même ce qui a été glorifié en cette partie, il n'a point été glorifié à l'égard d'une plus excellente gloire. Il semble qu'on pourroit donner encore ce sens à ce verset; Que si le ministere de l'Evangile n'est point accompagné de gloire; c'est que la gloire *qui lui appartient* est si grande, que la terre n'en est point capable.

ỳ. 11. *expl.* de la loi donnée par Moïse, qui devoit être abrogée.

Ibid. *lettr.* qui demeure. *expl.* jusqu'à la fin des siecles,

coup davantage.

est.

12. Ayant donc une telle esperance nous *vous* parlons avec toute sorte de liberté ;

12. *Habentes igitur talem spem, multâ fiduciâ utimur :*

Exod. 34. 33. 13. & nous ne faisons pas comme Moïse, qui se mettoit un voile sur le visage, *marquant par là* que les enfans d'Israel ne pourroient souffrir la lumiere, figurée par cette lumiere passagere ‖ ;

13. *& non sicut Moyses ponebat velamen super faciem suam, ut non intenderent filii Israel in faciem ejus, quod evacuatur,*

14. & ainsi leurs esprits sont demeurés endurcis & aveuglés. Car jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent le vieux Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur, sans être levé, parce qu'il *ne* s'ôte *que* par JESUS-CHRIST.

14. *sed obtusi sunt sensus eorum. Usque in hodiernum enim diem idipsum velamen in lectione veteris testamenti, manet non revelatum, (quoniam in Christo evacuatur),*

15. Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, ils ont un voile sur le cœur ‖ ;

15. *sed usque in hodiernum diem, cùm legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum.*

16. Mais quand *leur cœur*

16. *Cùm autem*

‖ *ou bien*, éternellement : parce que le salut, qui est le fruit de ce ministere, est éternel.

℣. 13. *expl.* pour marquer allégoriquement par cette action, que Dieu ne vouloit pas qu'ils vissent encore clairement, qu'ils pénétrassent à fond les mysteres qui étoient signifiés par les figures de la loi, & sur-tout celui de l'avenement de JESUS-CHRIST, qui est la fin de la loi. *Autr. selon le Grec*, ne pourroient arrêter leur vûe sur celui qui étoit la fin de la loi.

℣. 15. *expl.* car demeurant attachés à la lettre de la loi, ils n'y découvrent pas JESUS-CHRIST, qui est la fin & l'accomplissement de toutes les Ecritures.

conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

17. *Dominus autem Spiritus est: ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas.*

18. *Nos verò omnes, revelatâ facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur à claritate in claritatem, tamquam à Domini Spiritu.*

se tournera vers le Seigneur, alors le voile *en* sera ôté ″.

17. Or le Seigneur est cet Esprit-là ″: & où est l'Esprit, là est aussi la liberté ″: *Joan.* 4. 24.

18. Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur ″, nous sommes transformés en la même image ″, nous avançant de de clarté en clarté ″ par l'illumination de l'Esprit du Seigneur ″.

℣. 16. *expl.* ils verront par la foi ce que leur aveuglement leur cachoit.

℣. 17. *expl.* celui qui donne le Saint-Esprit & qui communique la vertu du Saint-Esprit, dont il a été parlé verset 6. 7. 8. c'est JESUS-CHRIST même. L'Esprit est le Seigneur.

Ibid. *expl.* Il parle de la liberté qui nous délivre de la servitude de la loi, & nous ôte le voile qui en est une marque.

℣. 18. *autr.* recevant comme des miroirs la gloire du Seigneur: *ou* contemplant comme dans un miroir.

Ibid. *expl.* en la ressemblance de Dieu. D'hommes charnels que nous étions, nous devenons dès-à-présent tout spirituels & semblables à JESUS-CHRIST en sainteté de vie, en attendant de lui être rendus tout-à fait conformes par la gloire céleste.

Ibid. *Grec.* de gloire en gloire.

Ibid. *Grec.* par l'Esprit qui est le Seigneur; *ou*, comme par l'esprit du Seigneur. C'est-à-dire, que les Apôtres pénétrés des lumieres de l'Evangile, les font rejaillir par la prédication & par leur sainteté sur les peuples qu'ils instruisent, & qu'ils exposent clairement à leurs yeux la verité des mysteres que Moïse ne proposoit aux Juifs que sous les nuages & les voiles des figures.

CHAPITRE IV.

§. 1. *Conduite de saint Paul pleine de sincerité. L'Evangile lumiere aux uns, tenebres aux autres.*

1. C'Est pourquoi ayant reçu un tel ministere selon la misericorde qui nous en a été faite, nous ne nous laissons point abattre ″;

2. mais nous rejettons loin de nous les passions qui se cachent, comme étant honteuses ″, ne nous conduisant point avec artifice, & n'alterant point la parole de Dieu; mais n'employant pour notre recommandation envers tous les hommes qui jugeront de nous selon le sentiment de leur conscience, que la sincerité avec laquelle nous prêchons devant Dieu la verité de son Evangile ″.

1. *IDeò habentes administrationem, juxta quod misericordiam consecuti sumus non deficimus,*

2. *sed abdicamus occulta dedecoris, non ambulantes in astutia, neque adulterantes verbum Dei, sed in manifestatione veritatis commendantes nosmetipsos ad omnem conscientiam hominum coram Deo.*

℣. 1. *expl.* nous ne nous rebutons point dans les fonctions de notre ministere pour les obstacles & les persécutions que nous y rencontrons. Une pareille humilité pleine de courage, & un courage ainsi élevé au-dessus des difficultés, est la principale marque de la vocation au ministere sacré.

℣. 2. *autr.* ce que la honte fait cacher. *Expl.* Il semble reprocher aux faux-Apôtres, ou les motifs honteux d'avarice, d'envie, d'ambition, qu'ils cachoient sous l'apparence du zele; ou des crimes contre la chasteté, qu'ils cachoient sous le voile de l'hypocrisie: de même qu'il écrivoit aux Ephesiens: *Que la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.* Aux Ephes. 5. 12.

Ibid. *lettr.* nous rendant recommandables à toute conf-

3. *Quod si etiam opertum est Evangelium nostrum; in iis, qui pereunt, est opertum:*

4. *In quibus Deus hujus sæculi excæcavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.*

5. *Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum*

3. Que si l'Evangile que nous prêchons, est encore voilé ″, c'est pour ceux qui perissent ″ qu'il est voilé,

4. pour ces infideles dont le Dieu de ce siecle ″ a aveuglé les esprits ″, afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumiere de l'Evangile de la gloire de Jesus-Christ ″, qui est l'image de Dieu ″.

5. † Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes ″, mais nous prêchons † S. Athanase.

cience des hommes devant Dieu par la manifestation de la verité.

ỷ. 3. *expl.* si quelques-uns ne le reçoivent pas.

Ibid. *expl.* pour les réprouvés; *ou*, pour ceux qui veulent bien périr en refusant de croire.

ỷ. 4 *expl.* le démon qui est pris pour le vrai Dieu & adoré comme tel par les infideles, & qui exerce son pouvoir sur tous les amateurs du monde, qui suivent en tout ses inclinations, comme s'il étoit leur Dieu.

Ibid. *expl.* par leurs propres pechés & par leur convoitise qui leur a ôté la connoissance des vérités de l'Evangile: *ou*, par ses illusions, leur faisant passer l'erreur pour la verité, & la verité de l'Evangile pour une erreur & une fable. Non que le diable ait ce pouvoir de lui-même, mais Dieu le lui donne sur eux en punition de leurs pechés.

Ibid. *expl.* La fin de l'Evangile est de répandre le nom & la connoissance de Jesus-Christ dans tout le monde, & de porter les hommes à le glorifier.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, non seulement que Jesus-Christ est l'image interieure, vivante, subsistante & éternelle de Dieu: mais aussi que c'est par sa doctrine, par ses œuvres, & par ses vertus que Dieu se fait connoître aux hommes tel qu'il est, & que hors de lui on n'en sauroit avoir de connoissance solide & salutaire.

ỷ. 5. *expl.* L'Apôtre prouve qu'il n'altere point la parole de Dieu; ni par la vanité, ne prêchant pas les inventions de son esprit, & ne cherchant pas à s'agrandir; ni

JESUS-CHRIST notre Seigneur; & quant à nous, nous nous regardons *comme* vos serviteurs pour JESUS:

Dominum nostrum; nos autem servos vestros per Jesum:

6. parce que le même Dieu qui a commandé que la lumiere sortît des ténebres, *est celui qui* a fait luire sa clarté dans nos cœurs; afin que nous puissions éclairer *les autres* par la connoissance de la gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en JESUS-CHRIST ‖.

Gen. 1.

6. quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris, ad illuminationem scientiæ claritatis Dei, ut facie Christi Jesu.

§. 2. *Trésor en des vases de terre. Apôtres affligés; mais pleins d'esperance. Maux d'un moment. Biens éternels.*

7. Or nous portons ce trésor ‖ dans des vases de terre ‖, afin *qu'on reconnoisse* que la grandeur de la puissance *qui est en nous* ‖ est de Dieu, & non pas de nous.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus: ut sublimitas sit virtutis Dei, & non ex nobis.

8. Nous sommes pressés de toutes sortes d'afflictions, mais nous n'en

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur:

par ignorance, puisque Dieu a répandu dans le cœur des Apôtres la science claire & lumineuse de ses mysteres.

℣. 6. *lettr.* pour donner l'illumination de la connoissance de la gloire de Dieu en la face de JESUS-CHRIST: *ou*, en la personne de JESUS-CHRIST.

℣. 7. *expl.* l'Evangile.

Ibid. *expl.* nous paroissons vils & méprisables.

Ibid. *expl.* de cette vertu par laquelle nous opérons tant de merveilles dans la prédication de l'Evangile, soit en convertissant un prodigieux nombre d'infideles, soit en operant toutes sortes de prodiges & de miracles.

aporiamur, sed non destituimur:	sommes pas accablés ″: nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables, mais nous n'y succombons pas ″:
9. *persecutionem patimur, sed non derelinquimur: dejicimur, sed non perimus:*	9. nous sommes persecutés, mais non pas abandonnés: nous sommes abattus, mais non pas entierement perdus:
10. *semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut & vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.*	10. portant toujours en notre corps la mort de JESUS ″, afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre corps.
11. *Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimur propter Jesum, ut & vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.*	11. Car nous qui vivons, nous sommes à toute heure livrés à la mort ″ pour JESUS afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre chair mortelle ″.
12. *Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.*	12. Ainsi sa mort imprime ses effets en nous, & sa vie en vous ″..

ỳ. 8. *autr.* resserrés dans le fond du cœur.

Ibid. *expl.* parce que Dieu nous soûtient & nous fait la grace d'en sortir & de les surmonter. On pourroit traduire: Mais non pas jusqu'à perdre courage; parce qu'enfin Dieu nous assiste de ses lumieres lorsque nous sommes le plus destitués de conseils humains.

ỳ. 10. *autr.* la mortification. *Grec.* du Seigneur.

ỳ. 11. *expl.* exposés aux perils de la mort, & sur le point d'être mis à mort par les infideles.

Ibid. *expl.* La conservation miraculeuse de la vie des Apôtres, étoit une preuve continuelle de la résurrection & de la vie de JESUS-CHRIST; puisqu'il ne pourroit leur conserver la vie parmi tant de perils, s'il n'étoit vivant lui-même.

ỳ. 12. *expl.* La mort de JESUS s'accomplissoit dans

13. Et parce que nous avons un même esprit de foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru ", c'est pourquoi j'ai parlé ; nous croyons aussi nous autres, & c'est aussi pourquoi nous parlons ",

Ps. 115. 1.

14. sçachant que celui qui a ressuscité JESUS, nous ressuscitera aussi avec JESUS ", & nous fera comparoître avec vous *en sa présence* " ¶.

15. Car toutes choses sont pour vous ", afin que plus la grace se répand avec abondance, il en revienne aussi à Dieu plus de gloire par les témoignages de reconnoissance qui lui en seront rendus par plusieurs.

13. *Habentes autem eumdem spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum : & nos credimus, propter quod & loquimur :*

14. *scientes quoniam qui suscitavit Iesum, & nos cum Iesu suscitabit, & constituet vobiscum.*

15. *Omnia enim propter vos : ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione, abundet in gloriam Dei.*

les Apôtres, & étoit représentée en eux par leurs souffrances; & sa vie dans les Corinthiens par les graces & la tranquilité qu'il leur donnoit.

℣. 13. *expl.* J'ai eu confiance en Dieu.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, encore que nous soyons ainsi exposés à tous les perils, nous ne laissons pas de prêcher l'Evangile avec toute sorte de liberté : parce que nous sommes remplis & animés de ce même esprit de foi dont le prophete David étoit animé, & qui le faisoit parler avec hardiesse au milieu de ses plus grands perils, & des plus violentes persécutions.

℣. 14. *expl.* aussi-bien que JESUS & à son exemple. *Grec.* par JESUS.

Ibid. *expl.* Il veut dire que la foi qui le faisoit parler avec tant de liberté, étoit la foi qu'il avoit de la resurrection future & de la vie éternelle, & de l'esperance qu'il a de contempler Dieu éternellement face à face avec les élus.

℣. 15. *expl.* Car c'est votre salut qui est l'unique objet de notre ministere.

16. *Propter quod non deficimus : sed licèt is, qui foris est, noster homo, corrumpatur : tamen is, qui intus est, renovatur de die in diem.*

16. C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; mais encore que dans nous l'homme extérieur se détruise ″, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour″ :

17. *Id enim, quod in præsenti est momentaneum & leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.*

17. car le moment si court & si leger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel ″ d'une souveraine & incomparable gloire :

18. *non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt : quæ autem non videntur, æterna sunt.*

18. ainsi nous ne considerons point les choses visibles ″, mais les invisibles ; parce que les choses visibles sont temporelles, mais les invisibles sont éternelles.

ꝟ. 16. *expl.* notre corps se consume par les souffrances continuelles.

Ibid. *expl.* par l'accroissement de la foi, de l'esperance & de la charité, & par un courage disposé à souffrir toute sorte d'adversités.

ꝟ. 17. C'est-à-dire, une gloire dont la solidité & l'excellence est infinie, éternelle, incomparable. L'Apôtre se sert du mot de *poids*, par une métaphore fondée sur la pésanteur de l'or, qui est le plus précieux de tous les métaux.

ꝟ. 18. *expl.* nous ne nous attachons point aux choses visibles, nous ne les cherchons point.



CHAPITRE V.

§. 1. *Corps, maison terrestre. Exil de cette vie. Soupirs vers le ciel. Tribunal de* JESUS-CHRIST.

1. AUssi nous sçavons que si cette maison de terre ″ où nous habitons ″ vient à se dissoudre ″, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison ″ qui ne sera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement.

2. C'est ce qui nous fait soupirer dans le desir que nous avons d'être revêtus *de la gloire, qui est* cette maison céleste ″;

Apoc. 16, 15. 3. si toutefois nous sommes trouvés vêtus ″, &

1. *Scimus enim, quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quòd ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam: æternam in cœlis.*

2. *Nam & in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quæ de cœlo est, superindui cupientes:*

3. *si tamen vestiti, non nudi in-*

℣. 1. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle son corps.

Ibid. *expl. Grec aj.* comme en une tente; *i. e.* pour un peu de tems seulement.

Ibid. *expl.* par la mort, causée par la violence des persécutions: car c'est principalement de cette sorte de mort dont il est parlé ici.

Ibid. *expl.* le même corps, mais devenu tout céleste; *ou*, la gloire céleste, figurée par un bâtiment stable & éternel.

℣. 2. *expl.* Ce combat de desirs contraires, est même dans les saints, qui desirent par la foi d'être revêtus de la gloire, mais qui par un desir naturel voudroient que ce fût sans être dépouillés de leur corps, comme il sétoit arrivé au premier homme, s'il avoit persévéré dans l'innocence.

℣. 3. *expl.* revêtus & ornés, de la justice & de la charité, qui est cette robe nuptiale, sans laquelle on ne peut être introduit aux nôces de l'Epoux, c'est-à-dire, à la gloire. *Matth.* 22, 11.

veniamur.

4. *Nam & qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati: eò quòd nolumus expoliari, sed supervestiri; ut absorbeatur quod mortale est, à vita.*

5. *Qui autem efficit nos in hoc ipsum, Deus, qui dedit nobis pignus Spiritus.*

6. *Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore peregrinamur à Domino:*

7. *(per fidem enim ambulamus, & non*

non pas nuds ″.

4. Car pendant que nous sommes dans ce corps comme dans une tente, nous soupirons sous sa pesanteur ″, parce que nous ne desirons pas d'en être dépouillés ″, mais d'être revêtus par-dessus ″, en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie.

5. Or c'est Dieu qui nous a formés pour cet état d'immortalité ″, & qui nous a donné pour arrhes son Esprit ″.

6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance : & comme nous sçavons que pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, & hors de notre patrie;

7. parce que nous marchons *vers lui* par la foi,

ỷ. 3. *expl.* destitués de justice & de charité, & par conséquent dans l'état du peché mortel.

ỷ. 4. *expl.* sous le poids de la concupiscence qui réside principalement dans le corps, qui y prend son origine & son accroissement, & qui par son poids appésantir l'ame, la détournant de Dieu & l'attirant vers les créatures. *Sap.* 9. 15.

Ibid. *expl.* de mourir.

Ibid. *expl.* de la gloire de l'immortalité.

ỷ. 5. *lettr.* pour cela même.

Ibid. *lettr.* les arrhes de l'Esprit. *Expl.* C'est pour faire voir la certitude de l'esperance que les fideles ont de la résurrection glorieuse.

& que nous n'en *jouissons* pas encore par la claire vûe :

per speciem)

8. dans cette confiance que nous avons ″, nous aimons mieux sortir *de la maison* de ce corps ″, pour aller habiter avec le Seigneur.

8. audemus autem, & bonam voluntatem habemus magis peregrinari à corpore, & præsentes esse ad Dominum.

9. C'est pourquoi toute notre ambition est d'être agréables à Dieu, soit que nous habitions dans le corps, ou que nous en sortions pour aller à lui ″ ;

9. Et ideò contendimus, sive absentes, sive præsentes, placere illi.

Rom 14. 10. 10. car nous devons tous comparoître devant le tribunal de JESUS-CHRIST, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il étoit revêtu de son corps.

10. Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum.

§. 2. *Charité & moderation de saint Paul. Tous doivent vivre pour celui qui est mort pour tous.*

11. Sçachant donc combien le Seigneur est redoutable ″, nous nous justifions devant les hommes : mais Dieu connoît qui

11. Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus, Deo autem manifesti sumus. Spero autem

℣. 8. *expl.* de voir Dieu comme face à face dans le ciel. Ibid. *expl.* mourir.

℣. 9. *expl.* C'est-à-dire, que ni l'amour de la vie, ni la crainte de la mort n'étoit capable de le détacher du service de Dieu.

℣. 11. *autr.* Etant donc pénétrés de la crainte du Seigneur : *ou* étant donc instruits de la veritable Religion. *La crainte du Seigneur*, pour *la veritable Religion*. Hebraïs.

& in conſcientiis veſtris manifeſtos nos eſſe.

nous ſommes ; & je veux croire que nous ſommes auſſi connus de vous dans le ſecret de votre conſcience ‖.

12. *Non iterùm commendamus nos vobis, ſed occaſionem damus vobis gloriandi pro nobis : ut habeatis ad eos, qui in facie gloriantur, & non in corde.*

12. Nous ne prétendons point nous relever encore ici nous-mêmes à votre égard : mais ſeulement vous donner occaſion de vous glorifier à notre ſujet ‖, afin que vous puiſſiez répondre à ceux qui mettent leur gloire dans ce qui paroît ‖, & non dans ce qui eſt *au fond du* cœur.

13. *Sive enim mente excedimus, Deo : ſive ſobrii ſumus, vobis.*

13. Car ſoit que nous ſoyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'eſt pour Dieu ‖ : ſoit que nous nous temperions ‖, c'eſt pour vous ‖ ;

14. *Caritas enim*

14. parce que l'amour

℣. 11. *expl.* C'eſt-à-dire, que vous êtes entierement perſuadés de la droiture de mon cœur.

℣. 12. *expl.* de vous réjouir & de vous glorifier en Dieu de ce que vous m'avez pour Apôtre.

Ibid. *expl.* Saint Paul a en vue les faux-apôtres qui travailloient ſans ceſſe à diminuer l'eſtime que les Corinthiens avoient de lui, & qui ſe relevoient aux yeux des hommes par de vaines apparences, ou par des avantages exterieurs.

℣. 13. *expl.* C'eſt-à-dire, que ſi par les louanges qu'il ſe donne, il ſemble ſortir des bornes de la modeſtie, il ne regarde en cela que Dieu, dont la doctrine & la gloire eſt intereſſée dans la réputation de ſes miniſtres.

Ibid. *expl.* en parlant de nous-mêmes d'une maniere plus humble & plus modeſte.

Ibid. *expl.* pour s'accommoder à votre foibleſſe, & vous donner un exemple d'humilité.

de Jesus-Christ nous presse ‖ : considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ‖,

Christi urget nos : æstimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt,

15. & que Jesus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour eux ‖.

15. *& pro omnibus mortuus est Christus, ut, & qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei, qui pro ipsis mortuus est & resurrexit.*

16. C'est pourquoi nous ne connoissons plus desormais personne selon la chair ‖. Et si nous avons connu Jesus-Christ selon la chair ‖, maintenant nous ne le connoissons plus de cette sorte ‖.

16. *Itaque nos ex hoc neminem novimus secundùm carnem. Et si cognovimus secundùm carnem Christum, sed nunc jam non novimus.*

℣. 14. *expl.* Ce qui nous oblige si étroitement à rapporter ainsi toutes nos actions à la gloire de Dieu & au salut du prochain, c'est cette charité infinie & incomprehensible que Jesus-Christ a eue pour nous.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que tous doivent se regarder comme morts au peché, à leurs interêts, à leur vie.

℣. 15. *expl.* C'est-à-dire, que tous doivent consacrer toute leur vie à son honneur.

℣. 16. *expl.* nous avons renoncé à toute affection purement humaine & charnelle, & nous n'estimons plus, comme nous faisions autrefois, dans les hommes leurs qualités exterieures. Il taxe tacitement ses adversaires qui mettoient toute leur gloire dans les choses exterieures.

Ibid. *expl.* si nous nous sommes autrefois glorifiés de ce qu'il étoit de notre nation.

Ibid. *expl.* nous ne l'aimons plus à présent que d'un amour spirituel, qui est tout fondé sur l'excellence infinie de sa personne, & convenable à l'état de sa gloire.

§. 3. *Chrétien, nouvelle créature. Reconciliation du monde. Ministres de Dieu, ambassadeurs de* JESUS-CHRIST.

17. *Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt: ecce facta sunt omnia nova.*

18. *Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum, & dedit nobis ministerium reconciliationis.*

19. *Quoniam quidem Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum; & posuit in nobis verbum reconciliationis.*

20. *Pro Christo ergo legatione fungimur, tamquam Deo exhortante per nos. Obsecramus pro Christo,*

17. Si donc quelqu'un est en JESUS-CHRIST, *il est devenu* une nouvelle créature : ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau ". *Isai. 43. 19. Apoc. 21. 5.*

18. Et le tout vient de Dieu, qui nous a reconciliés avec lui-même par JESUS-CHRIST, & qui nous a confié le ministere de la réconciliation ".

19. Car Dieu a réconcilié le monde avec soi en JESUS-CHRIST ", ne leur imputant point leurs pechés " ; & c'est lui qui a mis en nous la parole de réconciliation.

20. Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST, & c'est Dieu *même* qui vous exhorte par notre

ỷ. 17. *expl.* Au-lieu de considerer dans les hommes leurs qualités exterieures, on n'y estime plus que la sainteté & la nouveauté de vie.

ỷ. 18. *expl.* l'office d'Apôtre, dont la propre fonction est d'appeller les hommes à la foi & à la grace de Dieu, & de procurer par ce moyen leur réconciliation avec lui.

ỷ. 19. *autr.* étoit en JESUS-CHRIST réconciliant le monde.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'il les leur pardonne & les leur remet; ensorte qu'ils en sont entierement purifiés, & délivrés de la damnation éternelle qu'ils avoient méritée par ces mêmes pechés. *Voyez la note Ps. 31. 2.*

bouche. *Ainsi* nous vous conjurons au nom de Jesus-Christ de vous reconcilier avec Dieu ″ ;

reconciliamini Deo :

21. puisque pour l'amour de nous il a traité celui qui ne connoissoit point le peché ″, comme s'il eût été le peché *même*″, afin qu'en lui ″ nous devinssions *justes de* la justice de Dieu ″.

21. *eum, qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeremur justitia Dei in ipso.*

ỷ. 20. *expl.* de rentrer en grace avec lui par une serieuse conversion.

ỷ. 21. *expl.* qui étoit exemt de tout peché.

Ibid. *autr.* il a fait de celui qui ne connoissoit point le peché, une victime pour le peché. *Expl.* Jesus-Christ s'est bien voulu charger des pechés de tous les hommes, pour les réconcilier avec son Pere ; afin que de vrais pecheurs nous devinssions par sa grace vraiment justes, & pour le dire ainsi, la justice même en Jesus-Christ.

Ibid. *autr.* que par lui.

Ibid. *expl.* de la vraie justice que Dieu forme en nous par sa grace.

CHAPITRE VI.

§. 1. *Ne point recevoir la grace en vain. Description des vertus & des persécutions des ministres de l'Evangile.*

1. ETant donc les cooperateurs *de Dieu*, † nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu ″.

† 1. Dim. de Carême.

1. *ADjuvantes autem exhortamur, ut in vacuum gratiam Dei recipiatis.*

ỷ. 1. *expl.* L'Apôtre appelle le saint Evangile de Jesus-Christ, la grace de Dieu ; parce qu'il est le canal de toutes les graces, & que la connoissance en est donnée par pure grace.

2. *Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, & in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.*

2. Car il dit lui-même : Je vous ai exaucé au tems favorable, & je vous ai aidé au jour du salut ‖, Voici maintenant le tems *favorable* : voici maintenant le jour du salut. *Is. 49. 8.*

3. *Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum :*

3. Et nous prenons garde aussi nous-mêmes de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale ‖, afin que notre ministere ne soit point deshonoré : *1. Cor. 10. 32.*

4. *sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis :*

4. † mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités *pressantes*, & dans les extrémes afflictions ; † Plusieurs SS. Matt. *1. Cor. 4. 1.*

5. *in plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis :*

5. dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions ‖, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes :

6. *in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto,*

6. par la pureté ‖, par la science, par une douceur perseverante, par la bonté ‖ par les *fruits du*

ỷ. 2. *expl.* Tel est le tems de l'Evangile.

ỷ. 3. *expl.* On a appliqué cela à S. Paul, parce que la suite fait voir qu'il ne continue pas l'exhortation qu'il avoit faite d'abord, mais qu'il parle de lui-même ; quoique sans se nommer expressément.

ỷ. 5. Le Grec peut signifier : La nécessité de changer toujours de lieu.

ỷ. 6. *expl.* en menant une vie pure & sans reproche.

Ibid. *autr.* la douceur.

Saint-Esprit, par une charité sincere :

7. par la parole de vérité, par la force de Dieu ″ ; par les armes de la justice ″, pour combattre à droit & à gauche ″ ;

8. parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne réputation ; comme des séducteurs ″, quoique sinceres & veritables, comme inconnus, quoique très-connus :

9. comme *toujours* mourans, & vivans néanmoins ; comme châtiés, mais non jusqu'à être tués ;

10. comme tristes, & toujours dans la joie ″ ; comme pauvres, & enrichissant plusieurs ″ ; com-

in caritate non ficta :

7. *in verbo veritatis, in virtute* Dei *: per arma justitiæ à dextris, & à sinistris :*

8. *per gloriam, & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam : ut seductores & veraces : sicut qui ignoti, & cogniti :*

9. *quasi morientes, & ecce vivimus : ut castigati, & non mortificati :*

10. *quasi tristes, semper autem gaudentes : sicut egentes, multos autem locuple-*

℣. 7. *expl.* par cette vertu toute divine que nous faisons paroître dans notre ministere, soit en opérant des miracles, soit en convertissant les infideles, soit en convainquant & en punissant ceux qui sont rebelles à notre prédication.

Ibid. *expl.* par la pratique des vertus chrétiennes, qui sont les armes dont nous nous servons.

Ibid. expl. *à droit*, en ne nous élevant point dans la prosperité : *à gauche*, en ne nous laissant point abattre à l'adversité. *S. Aug. ou*, lorsqu'on nous attaque, soit par la douceur, soit par les persécutions.

℣. 8. *expl.* Ils étoient accusés de séduire le monde.

℣. 10. *expl.* qui nous vient de la bonne conscience, & des consolations célestes que Dieu nous envoye, & qu'il répand dans nos cœurs.

Ibid. *expl.* principalement des dons spirituels, de la connoissance de Dieu en JESUS-CHRIST & de sa grace : on peut l'entendre aussi des aumônes temporelles. L'Apôtre faisant ce qu'il conseilloit aux Ephesiens, travailloit de ses

tantes : tamquam nihil habentes, & omnia possidentes. me n'ayant rien, & possedant tout ″ ¶.

§. 2. *Saint Paul aime & veut être aimé.* JESUS-CHRIST *& Bélial inalliables. Que les enfans de Dieu fuient ses ennemis.*

11. *Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii, cor nostrum dilatatum est.* 11. O Corinthiens, ma bouche s'ouvre, & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte ″.

12. *Non angustiamini in nobis : angustiamini autem in visceribus vestris :* 12. Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous, mais les vôtres le sont *pour moi* ″.

13. *eamdem autem habentes remunerationem, tamquam filiis dico, dilatamini & vos.* 13. Rendez-moi donc amour pour amour ″. Je vous parle comme à mes enfans : étendez aussi *pour moi* votre cœur.

14. *Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim parti-* 14. Ne vous attachez point à un même joug avec les infideles ″ : car

propres mains, pour avoir de quoi donner à ceux qui étoient dans l'indigence. *Ephes.* 4. 28.

℣. 10. *expl.* aussi contens que si nos possédions tout ; *ou*, *possédant tout*, par la foi & par l'esperance que nous avons d'être un jour avec JESUS CHRIST, les héritiers de tous les biens du Seigneur.

℣. 11. *expl.* Le sens est : Le transport de joie où je suis est si grand, qu'après tout ce que je viens de vous dire, je ne sçaurois encore cesser de vous parler, & de vous témoigner les sentimens de tendresse que j'ai pour vous.

℣. 12. *expl.* L'affection que j'ai pour vous est si grande, que je vous porte tous dans mon cœur ; mais vous en avez si peu pour moi, qu'il n'y a pas même de place pour moi dans le vôtre.

℣. 13. *lettr.* nous récompensant de même maniere: *ou*, nous rendant la pareille.

℣. 14. *expl.* C'est-à-dire, ou ne contractez point de mariages avec les infideles ; ou en général, n'ayez point de liaisons trop étroites avec les Payens.

quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumiere & les ténebres″ ;

cipatio justitiæ cum iniquitate ? aut quæ societas luci ad tenebras ?

15. Quel accord entre Jesus-Christ & Bélial ″ ? Quelle société entre le fidele & l'infidele ?

15. Quæ autem conventio Christi ad Belial ? Aut quæ pars fideli cum infideli ?

16. Quel rapport entre le temple de Dieu & les idoles ″ ? Car vous êtes le temple de Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même : J'habiterai en eux, & je m'y promenerai ″. Je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.

1. Cor. 3. 16.17. 6. 19.
Lev. 26. 12.

16. Qui autem consensus templo Dei cum idolis ? Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus : Quoniam inhabitabo in illis, & in ambulabo inter eos & ero illorum Deus, & ipsi erunt mihi populus.

17. C'est pourquoi sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur″ : separez-vous d'eux, & ne

Isa. 52. 11.

17. Propter quod exite de medio eorum, & separamini, dicit Dominus, & immun-

℣. 14. *expl.* la vraie & la fausse religion.

℣. 15. *expl.* C'est un mot hébreu qui signifie un scelerat, un vaurien, un homme sans loi. C'est donc comme si L'Apôtre disoit : Quel accord entre Jesus-Christ qui fait profession d'obéïssance, & un Payen qui fait profession de ne se soumettre à aucune loi qu'à celle de sa cupidité ? On attribue ordinairement ce mot de *Belial* au démon, qui est le chef de tous les méchans.

℣. 16. *expl.* La version Syriaque porte, *& les Temples des idoles*, c'est-à dire, les idolâtres qui sont les temples des diables.

Ibid. *expl* Dieu habite dans le cœur par sa grace, il s'y promene par les divers effets qu'il y opere, après l'avoir étendu par la charité.

℣. 17. *expl.* Ce passage s'entend à la lettre des Juifs, lorsqu'ils étoient captifs en babylone, & au sens mystique, des fideles qui sont parmi les idolâtres.

dum ne tetigeritis : touchez point à ce qui est impur // ;

18. *& ego recipiam vos, & ero vobis in patrem, & vos eritis mihi in filios & filias, dicit Dominus omnipotens.*

18. & je vous recevrai je serai votre Pere, & vous serez mes fils & mes filles, dit le Seigneur tout-puissant //. Jer. 31. 9.

ỳ. 17. *expl.* ne contractez point d'étroite amitié avec les idolâtres, signifiés par les animaux immondes dont l'attouchement même étoit défendu par la loi. *Voyez Act.* 10. 14. & cela sur-tout en ce qui regarde leur vie profane & idolâtre. *Voyez Jude* 23.

ỳ. 18. *expl.* quoiqu'en quittant les idolâtres vous perdiez le secours de vos peres, de vos meres & de tous vos proches qui sont parmi eux: je serai moi-même votre pere, & je vous adopterai pour mes enfans.

CHAPITRE VII.

§. 1. *Sanctification de cœur, & de corps dans la crainte de Dieu. Affliction & consolation de saint Paul.*

1. *Has ergo habentes promissiones, carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritûs, perficientes sanctificationem in timore Dei.*

1. Ayant donc reçu *de Dieu* de telles promesses, mes chers freres, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit, achevant *l'œuvre de* notre sanctification dans la crainte de Dieu //.

2. *Capite nos. Ne-*

2. Donnez-nous place //

ỳ. 1. *expl.* C'est-à-dire, en observant exactement les commandemens de Dieu, & craignant de lui déplaire en la moindre chose. *Ou bien*, n'ayant point d'autre vue en travaillant à nous sanctifier, que de plaire à Dieu, & que la crainte de lui déplaire & de l'offenser *Autr.* travaillant dans la crainte de Dieu à nous sanctifier de plus en plus.

ỳ. 2. *lettr.* Recevez-nous. *Autr.* Que mes paroles entrent dans votre cœur.

dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne, nous n'avons corrompu *l'esprit de* personne ": nous n'avons pris le bien de personne.

neminem læsimus, neminem corrupimus, neminem circumvenimus.

3. Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner; puisque je vous ai déja dit que vous êtes dans mon cœur à la mort & à la vie.

3. *Non ad condemnationem vestram dico: prædiximus enim quòd in cordibus nostris estis ad commoriendum, & ad convivendum.*

4. Je vous parle avec grande liberté: j'ai grand sujet de me glorifier de vous ": je suis rempli de consolation: je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances.

4. *Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.*

5. Car étant venus en Macedoine nous n'avons eu aucun relâche selon la chair ", mais nous avons toujours eu à souffrir: *ce n'a été que* combats au-dehors, *& que* frayeurs au-dedans ".

5. *Nam & cùm venissemus in Macedoniam, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnem tribulationem passi sumus: foris pugnæ, intus timores.*

℣. 2. *expl.* C'est-à-dire, qu'il n'avoit corrompu personne ni par sa doctrine, ni par ses exemples, ni par une conduite artificieuse & interessée pour s'attirer des présens.

℣. 4. *expl.* à cause de leur foi & de leur obéïssance.

℣. 5. *expl.* selon l'homme exterieur, & selon la partie inferieure: car à l'égard de la partie superieure & de l'homme interieur, jamais l'esprit de paix & de consolation ne l'abandonnoit.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qu'au-dehors ce n'étoit que combats qu'il avoit à soutenir contre les ennemis de l'Evangile, & qu'au dedans il étoit continuellement agité par la crainte de nouvelles persécutions.

6. *Sed*

6. *Sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titi :*

6. Mais Dieu qui console les humbles & les affligés, nous a consolés par l'arrivée de Tite ‖ ;

7. *non solùm autem in adventu ejus, sed etiam in consolatione, quâ consolatus est in vobis, referens nobis vestrum desiderium, vestrum fletum, vestram æmulationem pro me, ita ut magis gauderem.*

7. & non seulement par son arrivée, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous ; m'ayant rapporté l'extrême desir que vous avez *de me revoir*, la douleur que vous avez ressentie, & l'ardente affection que vous me portez : ce qui m'a été un plus grand sujet de joie.

§. 2. *Tristesse selon Dieu mere de la pénitence. Tristesse du monde donne la mort.*

8. *Quoniam, etsi contristavi vos in epistola, non me pœnitet : etsi pœniteret, videns quod epistola illa (etsi ad horam) vos contristavit ;*

8. Car encore que je vous ai attristés par ma lettre, je n'en suis plus fâché néanmoins, quoique je l'aie été auparavant ‖, en voyant qu'elle vous avoit attristés pour un peu de tems.

9. *nunc gaudeo : non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam. Contristati enim estis secundùm Deum, ut in nullo de-*

9. Mais maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que votre tristesse vous a porté à la pénitence. La tristesse que vous avez eue a été selon

℣. 6. *expl.* qui revenoit de Corinthe.

℣. 8. *expl.* L'Apôtre se repentoit d'abord des duretés qu'il avoit semées en quelques endroits de sa premiere lettre, dans la crainte qu'elles ne leur eussent causé quelque chagrin qui auroit pu nuire à leur avancement dans la foi.

Dieu ; & ainsi la peine que nous vous avons causée ″, ne vous a été nullement desavantageuse.

trimentum patiamini ex nobis.

1. Petr. 2. 19. 10. Car la tristesse qui est selon Dieu ″, produit pour le salut une pénitence stable ″ ; mais la tristesse de ce monde produit la mort ″.

10. *Quæ enim secundùm Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur : sæculi autem tristitia mortem operatur.*

11. Considerez combien cette tristesse, même selon Dieu, que vous avez ressentie, a produit en vous *non seulement* de soin & de vigilance, mais de satisfaction *envers nous*, d'indignation *contre cet incestueux*, de crainte *de la colere de Dieu*, de desir *de nous revoir*, de zele *pour nous défendre*, d'ardeur à venger *ce crime*. Vous avez fait voir par toute *votre conduite*, que vous étiez purs & irréprochables dans cette affaire ″.

11. *Ecce enim hoc ipsum, secundùm Deum contristari vos, quantam in vobis operatur solicitudinem, sed defensionem, sed indignationem, sed timorem, sed desiderium, sed æmulationem, sed vindictam : in omnibus exhibuistis vos, incontaminatos esse negotio.*

ỷ. 9. *lettr.* aucune chose venue de nous.

ỷ. 10. *expl.* dont l'unique sujet est de ce qu'on a offensé Dieu.

Ibid. *grec.* dont on ne se repent point.

Ibid. *expl.* celle qui n'a pour objet que la perte des biens du monde, *produit la mort ; i. e.* est cause de la mort éternelle de l'ame, par les pechés de haine, d'envie, de murmure, de desespoir, &c. où elle précipite ordinairement les hommes du monde : & quelquefois même de la mort du corps par les maladies dangereuses qu'elle cause à ceux qui sont trop attachés aux biens du monde. *Voyez Prov.* 17. 2. & *Eccli.* 30. 25.

ỷ. 11. *lettr.* que vous n'aviez aucune part dans le crime.

12. *Igitur, etsi scripsi vobis, non propter eum qui fecit injuriam, nec propter eum qui passus est: sed ad manifestandam sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis*

13. *coram Deo; ideò consolati sumus. In consolatione autem nostra, abundantiùs magis gavisi sumus super gaudio Titi, quia refectus est spiritus ejus ab omnibus vobis:*

14. *& si quid apud illum de vobis gloriatus sum, non sum confusus: sed sicut omnia vobis in veritate locuti sumus, ita & gloriatio nostra, quæ fuit ad Titum, veritas facta est.*

12. Aussi lorsque nous vous avons écrit, ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure, ni à cause de celui qui l'avoit soufferte ″, mais pour vous faire connoître le soin que nous avons de vous devant Dieu ″.

13. C'est pourquoi ce que vous avez fait pour nous consoler, nous a en effet consolés ″; & ma joie s'est encore beaucoup redoublée par celle de Tite, voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit;

14. & que si je me suis loué de vous en lui parlant, je n'ai point eu sujet d'en rougir; mais qu'ainsi que nous ne vous avions rien dit que dans la verité, aussi le témoignage avantageux que nous avions rendu à Tite *de vous*, s'est trouvé conforme à la verité.

de cet homme. Il parle de la plus saine partie de leur Eglise, qui avoit toujours desapprouvé ce crime: car il paroît 1. *Cor.* 5. 2. que quelques-uns étoient coupables pour l'avoir dissimulé, & en avoir negligé le châtiment.

℣. 12. *expl.* ni à cause de l'incestueux qui avoit fait l'injure, ni du pere qui l'avoit soufferte.

Ibid. *expl.* sa sollicitude pastorale & son affection sincere pour l'Eglise de Corinthe; c'est-à-dire qu'il n'avoit pas tant eu égard à l'interêt particulier de ceux dont il leur avoit écrit, qu'au bien général de toute leur Eglise.

℣. 13. *lettr.* nous avons été consolés, & notre consolation s'est beaucoup augmentée.

15. C'est pourquoi il ressent dans ses entrailles un redoublement d'affection envers vous, lorsqu'il se souvient de l'obéissance que vous lui avez tous rendue, & comment vous l'avez reçu avec crainte & tremblement ''.

16. Je me réjouis donc de ce que je me puis promettre tout de vous ''.

15. Et viscera ejus abundantiùs in vobis sunt: reminiscentis omnium vestrûm obedientiam, quomodo cum timore & tremore excepistis illum.

16. Gaudeo quòd in omnibus confido in vobis.

ỳ. 15. *expl.* C'est-à-dire, avec respect, & craignant de faire quelque chose qui pût lui déplaire.

ỳ. 16. *expl.* L'Apôtre prépare par-là leurs esprits à l'aumône dont il leur va parler dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VIII.

§. 1. *Fideles de Macedoine pauvres, & prodigues envers les pauvres.*

1. MAis il faut, mes freres, que je vous fasse sçavoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macedoine :

2. c'est que leur joie s'est d'autant plus redoublée, qu'ils ont été éprouvés, par de plus grandes afflictions ; & que leur profonde pauvreté '' a répandu avec abondance les

1. NOtam autem facimus vobis, fratres, gratiam Dei, quæ data est in Ecclesiis Macedoniæ :

2. quòd in multo experimento tribulationis, abundantia gaudii ipsorum fuit; & altissima paupertas eorum, abundavit in divitias simplicitatis

ỳ. 2. Grec. *ad fundum*; i. e. *exhausta*; c'est-à-dire, que quoiqu'ils eussent été épuisés jusqu'au fond dans la persécution qu'ils avoient soufferte de la part de leurs concitoyens, &c. 1. *Thess.* 2. 14.

eorum.

richesses de leur charité sincere //.

3. *Quia secundùm virtutem testimonium illis reddo, & suprà virtutem voluntarii fuerunt,*

3. Car il faut que je leur rende ce témoignage, qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à donner autant qu'ils pouvoient, & même au-delà de ce qu'ils pouvoient ;

4. *cum multa exhortatione obsecrantes nos gratiam, & communicationem ministerii, quod fit in sanctos.*

4. nous conjurant avec beaucoup de prieres de recevoir leurs aumônes //, & de prendre part au soin de les porter aux saints.

5. *Et non sicut speravimus, sed semetipsos dederunt primùm Domino, deinde nobis per voluntatem Dei.*

5. Et ils n'ont pas fait seulement en cela ce que nous avions esperé d'eux, mais ils se sont donnés eux-mêmes premierement au Seigneur, & puis à nous // par la volonté de Dieu //.

℣. 2. *lettr.* C'est qu'en tant d'épreuves d'affliction, l'abondance de leur joie a été plus grande, & que leur profonde pauvreté s'est abondamment répandue dans les richesses de leur simplicité ; *i. e.* de leur charité simple & sincere. L'Apôtre pour piquer les Corinthiens d'une louable émulation, leur remet devant les yeux la charité avec laquelle les Thessaloniciens, quoiqu'ils fussent eux-mêmes très-pauvres, n'avoient pas laissé de donner avec liberalité le peu qui leur restoit, pour assister les pauvres fideles de Jerusalem, qui avoient été pillés par les Juifs.

℣. 4. *lettr.* la grace.

℣. 5. *expl.* étant disposés à faire & à donner tout ce que nous jugerions à propos de leur demander, *ou*, s'étant offerts d'aller eux-mêmes en personne à Corinthe pour recevoir vos aumônes. 2. *Cor.* 9 4. C'est-à-dire, de députer quelques-uns d'entre eux pour cela.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que Dieu leur inspiroit cette sainte volonté.

6. C'est ce qui m'a porté à supplier Tite, que comme il a déja commencé, il acheve aussi de vous rendre parfaits en cette grace ".

6. ita ut rogaremus Titum, ut quemadmodum cœpit, ita & perficiat in vobis etiam gratiam istam.

7. & que comme vous êtes riches en toutes choses, en foi, en paroles, en science, en toute sorte de soins, & en l'affection que vous nous portez, vous le soyez aussi en cette sorte de grace ".

7. Sed sicut in omnibus abundatis fide, & sermone, & scientia, & omni solicitudine, insuper & caritate vestra in nos, ut & in hac gratia abundetis.

8. Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi, mais seulement pour vous porter par l'exemple de l'ardeur des autres, à donner des preuves de votre charité sincere.

8. Non quasi imperans dico, sed per aliorum solicitudinem etiam vestra caritatis ingenium bonum comprobans.

§. 2. *Assister les pauvres de tout son pouvoir.*

† S. Paulin Evêq.

9. † Car vous sçavez quelle a été la bonté " de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui étant riche " s'est rendu pauvre "

9. Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cùm esset di-

℣. 6. *expl.* L'Apôtre avoit prié Tite de porter cette lettre à Corinthe, pour achever la bonne œuvre qu'il avoit commencée dans son premier voyage, qui est de les porter efficacement à une abondante contribution.

℣. 7. expl. *i. e.* en la liberalité envers vos freres.

℣. 9. *lettr.* la grace; *i. e. la liberalité.*

Ibid. *expl.* selon la nature divine, selon laquelle il étoit souverainement heureux & Seigneur de toutes choses. JESUS-CHRIST n'a pas cessé d'être riche lorsqu'il s'est fait homme & pauvre, parce qu'il n'a pas cessé d'être Dieu. *From. Men.*

Ibid. *expl.* par son Incarnation, en laquelle il s'est re-

ves, ut illius inopiâ vos divites essetis.

pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté ".

10. *Et consilium in hoc do: hoc enim vobis utile est, qui non solùm facere, sed & velle cœpistis ab anno priore.*

10. C'est ici un conseil que je vous donne, parce que cela vous est utile; & que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, mais que vous en avez *de vous-mêmes* formé le dessein dès l'année passée.

11. *Nunc verò & facto perficite: ut quemadmodum promptus est animus voluntatis, ita sit & perficiendi ex eo quod habetis.*

11. Achevez donc maintenant ce que vous avez commencé dès-lors, afin que comme vous avez une si prompte volonté d'assister vos freres, vous les assistiez aussi effectivement de ce que vous avez ".

12. *Si enim voluntas prompta est, secundùm id quod habet, accepta est, non secundùm id quod non habet.*

12. Car lorsqu'un homme a une grande volonté de donner, *Dieu* la reçoit, ne demandant de lui que ce qu'il peut, & non ce qu'il ne peut pas ".

13. *Non enim ut*

13. Ainsi je n'entends

vêtu de toutes nos miseres, & sur-tout de la pauvreté, ayant toujours mené une vie très-pauvre.

℣. 9. *expl.* afin de vous acquerir les tresors de la grace, de la justice & de la gloire éternelle.

℣. 11. *expl.* selon votre pouvoir.

℣. 12. *lettr.* que selon ce qu'il a, & non selon ce qu'il n'a pas. *Expl.* L'Apôtre dit cela pour encourager les pauvres qui n'avoient pas beaucoup à donner. Il leur fait entendre que Dieu regarde principalement la volonté. Car quoique l'aumône soit proportionnée aux biens de chaque particulier, le fruit & le merite qu'on en retire s'étend aussi loin que la bonne volonté.

pas que les autres soient soulagés, & que vous soyez surchargés ‖ :

aliis sit remissio, vobis autem tribulatio, sed ex æqualitate.

14. mais que pour ôter l'inégalité, votre abondance ‖ supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit soulagée *un jour* par leur abondance ‖ ; & qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité ‖,

14. *In præsenti tempore vestra abundantia illorum inopiam suppleat: ut & illorum abundantia vestræ inopia sit supplementum, ut fiat æqualitas, sicut scriptum est ;*

Exod. 16. 18. 15. selon ce qui est écrit *de la manne* : Celui qui *en recueillit* beaucoup, n'en eut pas plus que les autres ; & celui qui *en recueillit* peu, n'en eut pas moins ¶.

15. *Qui multùm, non abundavit : & qui modicum, non minoravit.*

16. Or † je rends graces à Dieu de ce qu'il a donné au cœur de Tite la même sollicitude *que j'ai* pour vous.

† S. Luc.

16. *Gratias autem Deo, qui dedit eamdem solicitudinem pro vobis in corde Titi.*

17. Car non seulement il a bien reçu la priere que

17. *Quoniam exhortationem quidem sus-*

℣. 13. *expl* Lorsque je vous exhorte à exercer la charité envers les saints de Jerusalem, mon dessein n'est pas de vous appauvrir pour les mettre à leur aise & pour les enrichir de vos aumônes.

℣. 14. *expl.* temporelle.

Ibid. *expl.* spirituelle. Car si le riche donne au pauvre la nourriture corporelle, il reçoit par le moyen du pauvre la grace qui est nécessaire pour sa nourriture spirituelle. Ceci peut signifier : Afin que si vous tombez quelque jour dans la pauvreté, ils puissent être en état de vous soulager à leur tour.

Ibid. *expl.* Les pauvres deviennent égaux aux riches, lorsqu'ils ont aussi bien qu'eux ce qui est nécessaire pour leur nourriture : & c'est ce qui arrivoit autrefois à l'égard de ceux qui ramassoient la manne. *Exod.* 16. 18.

cepit; sed cùm solicitior esset, sua voluntate profectus est ad vos.

je lui ai faite ‖; mais s'y étant porté avec encore plus d'affection par lui-même, il est parti de son propre mouvement pour vous aller voir ‖.

§. 3. *Saint Paul veut un témoin de sa fidelité à dispenser les aumônes de l'Eglise.*

18. *Misimus etiam cum illo fratrem, cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias:*

18. Nous avons envoyé aussi avec lui notre frere ‖ qui est devenu célebre par l'Evangile dans toutes les Eglises;

19. *non solùm autem, sed & ordinatus est ab Ecclesiis comes peregrinationis nostræ, in hanc gratiam, quæ ministratur à nobis ad Domini gloriam, & destinatam voluntatem nostram:*

19. & qui de plus a été choisi par les Eglises pour nous accompagner dans nos voyages, & prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance ‖ *à nos freres* pour la gloire du Seigneur, & pour seconder notre ‖ bonne volonté:

20. *devitantes hoc, ne quis nos vituperet*

20. & notre dessein en cela a été d'éviter que per-

℣. 17. *expl.* de retourner à Corinthe.

Ibid. *expl.* non que Tite fût encore parti lorsque l'Apôtre écrivoit ceci; puisque ce fut lui qui fut porteur de la lettre; mais saint Paul a égard au tems auquel elle seroit rendue aux Corinthiens.

℣. 18. *expl.* Plusieurs saints Peres entendent par ce frere, saint Luc, dont l'Evangile étoit alors dans les mains des fideles. Saint Ignace martyr paroît favoriser ce sentiment, en appliquant à S. Luc ces paroles de S. Paul: *Qui est devenu celebre par l'Evangile dans toutes les Eglises.* D'autres néanmoins l'entendent de Silas, & ils croient que les deux marques par lesquelles l'Apôtre designe celui dont il parle, jointes à la circonstance de la datte, lui conviennent mieux qu'à tout autre.

℣. 19. *expl.* de recueillir les aumônes.

Ibid. *grec.* votre.

sonne ne nous puisse rien reprocher sur le sujet de cette aumône abondante″, dont nous sommes les dispensateurs.

in hac plenitudine, quæ ministratur à nobis.

Rom. 12. 17. 21. Car nous tâchons de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, mais aussi des hommes.

21. *Providemus enim bona, non solùm coram Deo, sed etiam coram hominibus.*

22. Nous avons envoyé encore avec eux notre frere″, que nous avons reconnu zelé & très-vigilant en plusieurs rencontres, & qui l'est encore beaucoup plus en celle-ci : & nous avons grande confiance *que vous les recevrez bien″*,

22. *Misimus autem cum illis & fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpè solicitum esse ; nunc autem multò solicitiorem : confidentia multa in vos,*

23. *& que vous traiterez* de même Tite″, qui est uni avec moi, & qui travaille comme moi pour votre salut, & nos autres freres, qui sont les Apôtres″ des Eglises, & la gloire de JESUS-CHRIST″.

23. *sive pro Tito, qui est socius meus, & in vos adjutor, sive fratres nostri, Apostoli Ecclesiarum, gloria Christi.*

24. Donnez-leur donc

24. *Ostensionem er-*

℣. 20. *lettr.* de cette plenitude.

℣. 22. *expl.* On ne sçait point qui est ce frere, peut-être est-ce Epenete, dont il est parlé, *Rom. 16. 5.*

Ibid. *autr.* à cause de la grande confiance qu'il a en vous.

℣. 23. *autr.* soit à cause de Tite.

Ibid. *autr.* les députés des Eglises, qui les ont envoyés vers vous pour recueillir votre charité.

Ibid. *expl.* Les instrumens dont il se sert pour augmenter sa gloire, *ou*, sont d'une vie si sainte & si exemplaire qu'elle est capable de glorifier JESUS-CHRIST qui en est l'auteur.

go, quæ est caritatis vestræ, & nostræ gloriæ pro vobis, in illos ostendite in faciem Ecclesiarum.

devant les Eglises ‖ des preuves de votre charité, & faites voir que c'est avec sujet que nous nous sommes loués de vous ¶.

ỳ. 24. *expl.* Que votre charité soit connue des Eglises voisines, pour les exciter à faire le même à votre exemple.

CHAPITRE IX

§. 1. *Donner liberalement & avec joie. Qui seme peu, moissonnera peu.*

1. *Nam de ministerio quod fit in sanctos, ex abundanti est mihi scribere vobis.*

1. Il seroit superflu de vous écrire *davantage* touchant cette assistance, qui se prépare pour les saints *de Jerusalem* ‖.

2. *Scio enim promptum animum vestrum: pro quo de vobis glorior apud Macedones, quoniam & Achaia parata est ab anno præterito, & vestra æmulatio provocavit plurimos.*

2. Car je sçai avec quelle affection vous vous y portez: & c'est aussi ce qui me donne lieu de me glorifier de vous devant les Macedoniens, *leur disant* que la province d'Achaïe‖ est disposée *à faire cette charité* dès l'année passée; & votre exemple a excité le même zele dans l'esprit de plusieurs.

3. *Misi autem, fratres: ut ne quod gloriamur de vobis, evacuetur in hac parte,*

3. C'est pourquoi j'ai envoyé nos freres vers vous, afin que ce ne soit pas en vain que je me sois

ỳ. 1. *expl.* parce qu'ils l'avoient resolue d'eux-mêmes, & que l'Apôtre se tenoit assûré de leur bonne volonté.

ỳ. 2. *expl.* province du Peloponese dont Corinthe étoit l'une des principales villes. 2. *Cor.* 1. 1.

loué de vous en ce point, & qu'on vous trouve tout prêts, selon l'assurance que j'en ai donnée :

(ut quemadmodum dixi) parati sitis :

4. depeur que si ceux de Macedoine qui viendront avec moi ″, trouvoient que vous n'eussiez rien préparé, ce ne fût à nous, pour ne pas dire à vous-mêmes, un sujet de confusion, de nous être loués de vous.

4. *ne cùm venerint Macedones mecum, & invenerint vos imparatos, erubescamus nos ut (non dicamus vos) in hac substantia.*

5. C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de prier nos freres de vous aller trouver avant moi, afin qu'ils ayent soin que la charité ″ que vous avez promis de faire, soit toute prête avant notre arrivée ; mais de telle sorte que ce soit un don offert par la charité, & non arraché à l'avarice ″.

5. *Necessarium ergo existimavi rogare fratres, ut præveniant ad vos, & præparent repromissam benedictionem hanc paratam esse, sic quasi benedictionem, non tamquam avaritiam.*

† S. Laurent.

6. Or je vous avertis, *mes freres*, que † celui qui seme peu, moissonnera peu ; & que celui qui seme avec abondance, moissonnera aussi avec abondance ″.

6. *Hoc autem dico : Qui parcè seminat, parcè & metet : & qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus & metet.*

℣. 4. *Voyez la note*, *ch.* 8. 5. *& Act.* 10. 4.
℣. 5. *lettr.* que la benediction.
Ibid. *lettr.* comme une benediction, & non comme une avarice. *Expl.* L'Apôtre les exhorte par-là à faire une collecte abondante, en sorte qu'on n'eût pas sujet de les soupçonner d'avarice.
℣. 6. *expl.* que chacun sera récompensé à proportion des

7. *Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate: hilarem enim datorem diligit Deus.*

7. *Ainsi* que chacun donne ce qu'il aura résolu en lui-même de donner, non avec tristesse, ni comme par force ‖ : car Dieu aime celui qui donne avec joie. Eccli. 35. 11.

8. *Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis: ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum,*

8. Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grace‖, afin qu'ayant en tout tems & en toutes choses tout ce qui suffit *pour votre subsistance*, vous ayez abondamment de quoi exercer toute sorte de bonnes œuvres‖,

9. *sicut scriptum est: Dispersit, dedit pauperibus: justitia ejus manet in sæculum sæculi.*

9. selon ce qui est écrit: *Le juste* distribue *son bien*, il donne aux pauvres: sa justice demeure éternellement‖. Ps. 111. 9.

aumônes & des charités qu'il aura faites, ou qu'il aura voulu faire; en sorte que celui qui a plus donné, ou qui a eu plus de volonté de donner (car l'intention devant Dieu n'est pas differente de l'effet) sera plus récompensé, que celui qui aura moins donné, & qui aura eu moins de volonté de donner pouvant donner davantage.

ỽ. 7. *expl.* C'est à-dire, qu'ils devoient donner de bon cœur & non avec chagrin, comme s'ils y eussent été forcés, ou par la honte de se laisser vaincre en liberalité par les autres, ou par la crainte d'une puissance superieure.

ỽ. 8. *autr.* pour vous rendre avec usure toute la charité *que vous aurez faite aux autres.*

Ibid. *autr.* vous vous exerciez de plus en plus en toute sorte de bonnes œuvres.

ỽ. 9. *expl.* la récompense de sa charité sera éternelle. *Ou bien*, celui qui a de la compassion pour son prochain trouvera toujours de quoi donner. L'aumône est appellée *justice*, parce qu'elle n'est pas seulement de conseil, mais de précepte.

§. 2. *Dieu glorifié dans les aumônes par ceux qui donnent & par ceux qui reçoivent.*

10. Dieu" qui donne la semence à celui qui seme, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, & multipliera ce que vous aurez semé, & fera croître de plus en plus les fruits de votre justice" ¶ ;

11. afin que vous soyez riches en tout" pour exercer avec un cœur simple toute sorte de charités : ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions de graces.

12. Car cette oblation, dont nous sommes les ministres, ne supplée pas seulement aux besoins des saints ; mais elle est riche & abondante envers Dieu par le grand nombre d'actions de graces qu'elle lui fait rendre ;

13. parce que ces saints recevant ces preuves de votre liberalité par notre ministere, se portent à glorifier Dieu de la sou-

10. *Qui autem administrat semen seminanti, & panem ad manducandum præstabit, & multiplicabit semen vestrum, & augebit incrementa frugum justitiæ vestræ:*

11. *ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem, quæ operatur per nos gratiarum actionem Deo.*

12. *Quoniam ministerium hujus officii, non solùm supplet ea, quæ desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino:*

13. *per probationem ministerii hujus, glorificantes Deum in obedientia confessionis vestræ, in Evangelium*

℣. 10. *grec.* Je prie Dieu qu'il vous donne.

Ibid. *expl.* le mérite ou la récompense de votre aumône. Le sens de ce verset est : Je prie Dieu, qui vous a donné de quoi faire la charité aux pauvres, qu'il vous fournisse, non seulement des choses nécessaires pour votre vie ; mais même qu'il vous donne de quoi donner encore à l'avenir, & de quoi exercer la charité avec plus d'abondance que vous n'avez fait.

℣. 11. *expl.* en richesses, tant temporelles que spirituelles.

Christi, & simplicitate communicationis in illos, & in omnes,

mission que vous témoignez à l'Evangile de JESUS-CHRIST, & de la bonté ″ avec laquelle vous faites part de vos biens, soit à eux, soit à tous les autres;

14. *& in ipsorum obsecratione pro vobis, desiderantium vos propter eminentem gratiam Dei in vobis.*

14. & à témoigner l'amour qu'ils vous portent, par les prieres qu'ils font pour vous, & par le grand desir qu'ils ont de vous voir, à cause de l'excellente grace que vous avez reçue de Dieu.

15. *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.*

15. Dieu soit loué de son ineffable don ″.

℣. 13. *lettr.* simplicité.
℣. 15. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle la foi & la charité qu'avoient les Corinthiens. L'inclination à faire l'aumône est vraiment un don ineffable, à cause des effets merveilleux qu'il produit pour la gloire de Dieu.

CHAPITRE X.

§. 1. *Saint Paul accusé de présomption. Raisonnement détruit. Esprit captif & assujetti à* JESUS-CHRIST.

1. IPse *autem ego Paulus obsecro vos per mansuetudinem & modestiam Christi, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens au-*

1. MAis moi Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie ″ de JESUS-CHRIST, moi qui *selon quelques-uns*, étant pré-

℣. 1. *autr.* bonté, équité.

sent, parois bas & méprisable parmi vous ; au-lieu qu'étant absent j'agis envers vous avec hardiesse". | *tem confido in vobis.*

2. Je vous prie, dis-je, que quand je serai présent je ne sois point obligé d'user avec confiance de cette autorité avec laquelle on m'accuse d'agir " envers quelques-uns, qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair ".

2. *Rogo autem vos, ne præsens audeam, per eam confidentiam quâ existimor audere, in quosdam, qui arbitrantur nos tamquam secundùm carnem ambulemus.*

3. Car encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair ".

3. *In carne enim ambulantes, non secundùm carnem militamus.*

4. Les armes de notre milice" ne sont point charnelles ", mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce *qu'on leur oppose ;*

4. *Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia*

℣. 1. *expl.* La premiere épître de S. Paul aux Corinthiens avoit été reçue avec hauteur par les faux-apôtres & ceux de leur parti, & ils s'étoient offensés de quelques menaces qui sont à la fin du chapitre 4. de la severe correction du 5. & de l'autorité apostolique qu'elle respire par-tout. L'Apôtre dans la suite fait son apologie sur ces points.

℣. 2. *autr.* qu'on m'attribue.

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, qui s'imaginent que cette force que je fais paroître, est l'effet d'une hauteur d'orgueil & d'une politique humaine, & que n'osant agir vigoureusement lorsque je suis présent, je le fais par des lettres menaçantes lorsque je suis éloigné.

℣. 3. *expl.* notre conduite n'est pas charnelle.

℣. 4. *expl.* C'est ainsi qu'il appelle sa profonde pénétration dans les mysteres & dans les verités de l'Evangile, son autorité apostolique & la puissance qu'il avoit de faire des miracles.

Ibid. *expl.* materielles, & foibles telles que sont les armes ordinaires des hommes, desquelles on peut se défendre.

destruentes, & *c'est par ces armes que* nous détruisons les raisonnemens *humains* ″,

5. *& omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, & in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi :*

5. & tout ce qui s'éleve avec plus de hauteur contre la science de Dieu ; & que nous réduisons en servitude tous les esprits, pour *les soumettre à* l'obéissance de JESUS-CHRIST ;

6. *& in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cùm impleta fuerit vestra obedientia.*

6. ayant en notre main le pouvoir de punir tous les desobéissans, lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obéissance demande de vous ″.

§. 2. *Pouvoir de saint Paul pour édifier, non pour détruire. Vanité des faux-apôtres. Nulle gloire qu'en Dieu.*

7. *Quæ secundùm faciem sunt, videte. Si quis confidit sibi Christi se esse, hoc cogitet iterùm apud se, quia sicut ipse Christi est, ita & nos.*

7. Jugez *au-moins* des choses selon l'apparence ″. Si quelqu'un se persuade en lui-même qu'il est à JESUS-CHRIST, il doit aussi considerer en lui-même, que comme il est à JESUS-CHRIST, nous sommes aussi à JESUS-CHRIST ″.

ỳ. 4. *expl* Il taxe particulierement ses adversaires qui faisoient profession d'être de grands philosophes. & corrompoient par leur vaine philosophie la pureté de l'Evangile.

ỳ. 6. *expl.* lorsque la plus grande partie se sera réduite à son devoir.

ỳ. 7. *grec.* Ne jugez-vous des choses que selon l'apparence humaine ?

Ibid. *expl.* si quelqu'un de ces faux-docteurs se persuade, quoique ce soit sans fondement & par une pure présomption, qu'il est Apôtre & ministre de JESUS-CHRIST : il doit aussi considerer que nous le sommes aussi ; & qu'ainsi il ne nous doit pas mépriser ni rejetter, comme si nous lui étions inferieurs en dignité & en mérite.

8. Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance ″ que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir ″.

8. Nam, & si ampliùs aliquid gloriatus fuero de potestate nostra, quàm dedit nobis Dominus in ædificationem, & non in destructionem vestram: non erubescam.

9. Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous étonner par des lettres;

9. Ut autem non existimer tamquam terrere vos per epistolas:

10. (parce que les lettres *de Paul*, disent-ils, sont graves & fortes; mais lorsqu'il est présent, il paroît bas en sa personne, & méprisable en son discours;)

10. (quoniam quidem epistolæ, inquiunt, graves sunt & fortes: præsentia autem corporis infirma, & sermo contemptibilis);

11. que celui qui est dans ce sentiment, considere qu'étant présens nous nous conduisons″ dans nos actions de la même maniere que nous parlons dans nos lettres étant absens.

11. hoc cogitet qui ejusmodi est, quia quales sumus verbo per epistolas absentes, tales & præsentes in facto.

12. Car nous n'osons pas nous mettre au rang de quelques-uns qui se relevent eux-mêmes ″, ni nous comparer à eux: mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes

12. Non enim audemus inserere, aut comparare nos quibusdam, qui seipsos commendant: sed ipsi in nobis nosmetipsos metientes, & comparan-

℣. 8. *expl.* du pouvoir apostolique qu'il a non seulement pour prêcher l'Evangile, mais aussi pour reprendre & châtier les desobéissans.

Ibid. *expl.* car je le ferois avec raison.

℣. 11. *expl.* que nous avons le pouvoir de nous conduire.

℣. 12. *expl.* C'est une ironie.

ves nosmetipsos nobis.

veritablement en nous, & nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes ″. *Ephes. 4. 7.*

13. *Nos autem non in immensum gloriabimur, sed secundùm mensuram regulæ, quâ mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.*

13. Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes démesurément; mais nous renfermant ″ dans les bornes du partage que Dieu nous a donné, *nous nous glorifierons* d'être parvenus jusqu'à vous.

14. *Non enim quasi non pertingentes ad vos superextendimus nos: usque ad vos enim pervenimus in Evangelio Christi.*

14. Car nous ne nous étendons pas au-delà de ce que nous devons ″, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous; puisque nous sommes arrivés jusqu'à vous en prêchant l'Evangile de Jesus-Christ.

15. *Non in immensum gloriantes in alienis laboribus: spem autem habentes crescentis fidei vestræ, in vobis magnificari secundùm regulam no-*

15. Nous ne nous relevons *donc* point démesurément, en nous attribuant les travaux des autres ″; mais nous esperons que votre foi croissant toujours en vous de plus en plus ″,

℣. 12. *ex.* Le Grec porte que ces personnes jugent d'eux-mêmes, non en vertu d'aucun pouvoir qu'ils ayent reçu, ou des grands fruits qu'ils ayent faits par les travaux évangeliques, mais sur la vaine idée qu'ils s'en forment.

℣. 13. *lettr.* mais selon la mesure de la regle dont Dieu nous a mesurés, qui est la mesure d'atteindre jusqu'à vous.

℣. 14. *expl.* C'est comme s'il disoit: si je me glorifie d'être votre Apôtre, & votre pere dans la foi, ce n'est pas sans raison, puisque je vous ai prêché l'Evangile.

℣. 15. *expl.* comme ces faux-docteurs qui s'attribuent l'autorité souveraine d'Apôtres sur des Eglises qui ont été fondées par d'autres que par eux.

Ibid. *expl.* en sorte que vous n'aurez plus besoin de nous.

nous étendrons notre partage[//] beaucoup plus loin,

16. en prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous, sans entreprendre sur le partage d'un autre[//], en nous glorifiant *d'avoir bâti* sur ce qu'il auroit déja préparé[//].

17. † Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur[//].

† Une sainte Vierge non Martyre. Jer. 9. 23. 1. Cor. 1. 31.

18. Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même[//] qui est vraiment estimable; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage[//].

stram in abundantiam.

16. *etiam in illa, quæ ultra vos sunt, evangelizare, non in aliena regula in iis, quæ præparata sunt gloriari.*

17. *Qui autem gloriatur, in Domino glorietur.*

18. *Non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.*

℣. 15. *lettr.* regle.

℣. 16. *expl.* sans prêcher en des endroits où l'Evangile a déja été porté.

Ibid. *expl.* Ce n'est pas que les Apôtres n'eussent un pouvoir général & absolu de prêcher par-tout: mais pour éviter la confusion, ils observoient cet ordre, de n'aller prêcher, sans quelque nécessité extraordinaire, qu'aux lieux où les autres n'avoient pas encore été, & encore pour lors c'étoit sans s'attribuer l'autorité souveraine d'Apôtres sur ces Eglises.

℣. 17. *expl.* Tenez pour maxime, que celui qui se glorifie se doit glorifier dans le Seigneur; c'est-à-dire, qu'il doit reconnoître que tous les avantages qui sont en lui & qui le rendent recommandable, ne sont pas de lui, mais de la grace de Dieu qui les a donnés, & qu'ainsi il lui en doit rapporter toute la gloire, & ne les employer que pour lui plaire.

℣. 18. *expl.* Ce qui rend un homme recommandable n'est pas la bonne estime qu'il a de lui-même, ni les louanges qu'il se donne à lui-même.

Ibid. *expl.* par les bonnes œuvres que la grace lui fait faire.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Zele de saint Paul. Eglise Vierge & Epouse. Séducteurs transformés en Apôtres.*

1. *Utinam sustineretis modicum quid insipientiæ meæ! Sed & supportate me:*

2. *Æmulor enim vos Dei æmulatione: despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.*

3. *Timeo autem, ne sicut serpens Hevam seduxit astutiâ suâ, ita corrumpantur sensus vestri, & excidant à simplicita-*

1. Plût-à-Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence ″! Et supportez-la, *je vous prie* ″.

2. Car j'ai pour vous un amour de jalousie, & d'une jalousie de Dieu ″, parce que je vous ai fiancés à cet unique Epoux, qui est Jesus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure ″ ¶.

3. Mais j'appréhende qu'ainsi que le serpent ″ séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, & ne dégenerent de la simplicité chré- Gen. 3. 4.

ỳ. 1. *expl.* il appelle ainsi le recit qu'il alloit faire des graces qu'il avoit reçues du Seigneur; car c'est ordinairement une espece d'imprudence & de folie de se louer soi-même.

Ibid. *lettr.* Mais supportez-moi.

ỳ. 2. *expl.* qui est pour la gloire de Dieu; c'est-à dire, ce qui me porte à en user de cette sorte, est l'amour passionné que j'ai pour votre bien, & la crainte que j'ai que ces faux-docteurs ne vous séduisent & ne corrompent la pureté de votre foi, en vous jettant dans le mépris de mon ministere.

Ibid. *autr.* parce que je vous ai préparés pour vous présenter comme une vierge chaste à cet unique Epoux qui est Jesus-Christ. C'étoit par la foi, par l'Evangile, par le Baptême que l'Apôtre avoit comme fiancé les Corinthiens à Jesus-Christ.

ỳ. 3. *expl.* le diable sous la figure de serpent.

tienne ".

te, quæ est in Christo.

4. Car si celui qui vous vient prêcher, vous annonçoit un autre CHRIST" que celui que nous vous avons annoncé ; ou s'il vous faisoit recevoir un autre Esprit que celui que vous avez reçu ; ou s'il vous prêchoit un autre Evangile que celui que vous avez embrassé ", vous auriez raison de le souffrir:

4. *Nam si is qui venit alium Christum, prædicat, quem non prædicavimus; aut alium spiritum accipitis, quem non accepistis; aut aliud evangelium, quod non recepistis? rectè pateremini.*

5. mais je ne pense pas avoir été inferieur en rien" aux plus grands d'entre les Apôtres ".

5. *Existimo enim nihil me minus fecisse à magnis Apostolis.*

6. Que si je suis grossier & peu instruit pour la parole ", il n'en est pas de même pour la science :

6. *Nam etsi imperitus sermone, sed non scientiâ : in omnibus autem manifestati su-*

℣. 3. *lettr.* qui est en JESUS-CHRIST.

℣. 4. *grec.* un autre JESUS.

Ibid. *expl.* vous auriez raison de souffrir ces faux-docteurs s'ils pouvoient vous annoncer un Sauveur plus sûr & plus certain que celui que je vous ai annoncé, ou vous communiquer des dons du Saint-Esprit plus precieux & en plus grande abondance que je n'ai fait, ou s'ils pouvoient vous prêcher un Evangile & une doctrine plus sublime que celle que je vous ai prêchée, & que vous avez reçu de moi.

℣. 5. *expl.* vous avoir enseigné un Evangile moins parfait que les autres.

Ibid. *expl.* que ces nouveaux docteurs reconnoissent pour leurs maîtres.

℣. 6. *expl.* Si mes expressions sont moins pures & moins polies que celles de mes adversaires, qui font profession d'une éloquence mondaine & profane. S. Chrysostome & S. Augustin enseignent & prouvent même par des exemples, que l'Apôtre étoit très-éloquent : mais d'une éloquence qui accompagnoit naturellement & sans art les verités sublimes qu'il annonçoit.

mus vobis.

mais nous nous sommes fait assez connoître parmi vous en toutes choses ".

7. *Aut numquid peccatum feci, meipsum humilians, ut vos exaltemini, quoniam gratis Evangelium Dei evangelizavi vobis?*

7. Est-ce que j'ai fait une faute, lorsqu'afin de vous élever je me suis rabaissé moi-même en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu "?

8. *Alias Ecclesias expoliavi, accipiens stipendium ad ministerium vestrum.*

8. J'ai dépouillé les autres Eglises en recevant d'elles l'assistance dont j'avois besoin pour vous servir.

9. *Et cùm essem apud vos, & egerem, nulli onerosus fui: nam quod mihi deerat, suppleverunt fratres, qui venerunt à Macedonia & in omnibus sine onere me vobis servavi, & servabo.*

9. Et lorsque je demeurois parmi vous, & que j'étois dans la nécessité, je n'ai été à charge à personne; mais nos freres qui étoient venus de Macedoine ", ont suppléé aux besoins que je pouvois avoir, & j'ai pris garde à ne vous être à charge en quoi que ce soit, comme je ferai encore à l'avenir.

10. *Est veritas Christi in me, quoniam hæc gloriatio non in-*

10. Je vous assure par la verité de JESUS-CHRIST qui est en moi ", qu'on ne

℣. 7. *expl.* Ironie qui veut dire: Est-ce que vous me voulez faire un crime, de ce que pour ne pas mettre d'obstacle à la prédication de l'Evangile, je me suis résolu de vous l'annoncer gratuitement contre la coutume des autres Apôtres, & de travailler de mes mains pour m'entretenir, avec le secours que je recevois de Macédoine?

℣. 9. *expl.* les Philippiens. *Philip.* 4. 15. & non pas les Thessaloniciens. 1. *Thess.* 2. 9. & 2. *Thess.* 3. 8. 9.

℣. 10. *expl.* C'est un serment où il prend JESUS CHRIST à témoin: Aussi vrai que je suis fidele ministre de JESUS-

me ravira point cette gloire dans toute l'Achaïe.

11. Et pourquoi ? Est-ce que je ne vous aime pas ? Dieu le sçait ".

12. Mais je fais cela, & je le ferai encore, afin de retrancher une occasion de se glorifier à ceux qui la cherchent, en voulant paroître tout-à-fait semblables à nous, pour trouver en cela un sujet de gloire ".

13. Car ces personnes sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs ", qui se transforment en Apôtres de Jesus-Christ ".

14. Et on ne doit pas s'en étonner, puisque satan même se transforme

fringetur in me in regionibus Achaia.

11. *Quare ? Quia non diligo vos ? Deus scit.*

12. *Quod autem facio, & faciam, ut amputem occasionem eorum, qui volunt occasionem, ut in quo gloriantur, inveniantur sicut & nos.*

13. *Nam ejusmodi pseudo-apostoli, sunt operarii subdoli, transfigurantes se in Apostolos Christi.*

14. *Et non mirum, ipse enim satanas transfigurat se in An-*

Christ, & que je m'étudie à dire la verité en toutes choses.

℣. 11. *expl.* Il proteste par-là qu'on ne peut attribuer cela à une aversion qu'il eût pour les peuples de l'Achaïe.

℣. 12. *expl.* lorsque je ne prêcherai plus gratuitement, non plus qu'eux. *S. August.* Mais d'autres croient que ces faux-apôtres étant riches prêchoient gratuitement: & alors le sens de ce verset seroit tel : Mais je fais cela, & je le ferai encore pour retrancher toute occasion de se glorifier à ceux qui la cherchent, afin qu'ils ne soient que semblables à nous, dans la chose même en quoi ils se glorifient d'avoir de l'avantage sur moi.

℣. 13. *expl.* qui font semblant de travailler gratuitement dans la prédication de l'Evangile, quoiqu'ils reçoivent de grandes sommes d'argent de plusieurs fideles qu'ils flattent dans leurs pechés. *Voyez Matth.* 23. 14.

Ibid. *expl.* qui ont en apparence les qualités & les vertus des vrais Apôtres, & sur-tout celle du desinteressement.

gelum

gelum lucis. en Ange de lumiere ″.

15. *Non est ergo magnum, si ministri ejus transfigurentur velut ministri justitiæ; quorum finis erit secundùm opera ipsorum.*

15. Il n'est donc pas étrange que ses ministres″ aussi se transforment en ministres de la justice ″, mais leur fin sera conforme à leurs œuvres ″.

§. 2. *Peines continuelles, & souffrances de S. Paul opposées à la vanité des faux-apôtres.*

16. *Iterùm dico: (ne quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut & ego modicum quid glorier.)*

16. Je vous le dis encore une fois: (Que personne ne me juge imprudent ″, ou au-moins souffrez-moi comme imprudent, & permettez-moi de me glorifier un peu.)

17. *Quod loquor, non loquor secundùm Deum, sed quasi in insipientia, in hac substantia gloriæ.*

17. *Croyez, si vous voulez*, que ce que je dis, je ne le dis pas selon le Seigneur ″; mais que je fais paroître de l'imprudence dans ce que je prends pour un sujet de me glorifier.

ỳ. 14. *expl.* C'est-à-dire, que satan veut quelquefois se faire passer pour un bon Ange. Il appelle les bons, *Anges de lumiere*, parce que comme ils sont bienheureux, ils apparoissent ordinairement éclatans de lumiere: *ou*, parce qu'ils jouissent de la claire vision de Dieu, par la lumiere de gloire: au-lieu que les Anges malheureux sont relégués aux ténebres éternelles. 2. *Pier.* 2. 4. 6. & privés pour jamais de la vision de Dieu.

ỳ. 15. *expl.* ceux qui lui servent à établir & avancer son regne: tels que sont les faux-apôtres, qui entretiennent les hommes dans leurs pechés, & qui leur inspirent de fausses maximes & des dogmes corrompus.

Ibid. *expl.* de l'Evangile.

Ibid. *expl.* ils mourront dans l'impénitence & d'une mort miserable, qui sera suivie de la damnation éternelle. *Ou bien*, quelque soin qu'ils prennent à présent de se couvrir aux yeux des hommes, ils seront découverts & paroîtront tels qu'ils sont. *Voyez* 2. *Tim.* 3. 9.

ỳ. 16. *expl.* si je dis quelque chose à mon avantage.

ỳ. 17. *expl.* ne paroît pas conforme à l'exemple de l'hu-

18. Puisque plusieurs se glorifient selon la chair ″, je puis bien aussi me glorifier *comme eux*.

† Dim. de la Sexagesime. 19. Car † étant sages comme vous êtes, vous souffrez sans peine les imprudens ″.

20. Vous souffrez même qu'on vous asservisse ″; qu'on vous mange ″; qu'on prenne *votre bien* ″; qu'on vous traite avec hauteur ″; qu'on vous frappe au visage ″.

21. C'est à ma confusion que je le dis, puisque nous passons pour avoir été trop foibles en ce point ″. Mais puisqu'il y en a qui sont si hardis *à parler d'eux-mê-*

18. *Quoniam multi gloriantur secundùm carnem, & ego gloriabor.*

19. *Libenter enim suffertis insipientes, cùm sitis ipsi sapientes.*

20. *Sustinetis enim si quis vos in servitutem redigit, si quis devorat, si quis accipit, si quis extollitur, si quis in faciem vos cædit.*

21. *Secundùm ignobilitatem dico, quasi nos infirmi fuerimus in hac parte. In quo quis audet (in insipientia dico) au-*

milité de JESUS-CHRIST, ni aux regles de son Evangile, & aux sentimens interieurs qu'il inspire ordinairement à ses fideles.

℣. 18. *expl.* pour des talens exterieurs.

℣. 19. *expl.* C'est une espece d'ironie, où l'Apôtre leur reproche les applaudissemens qu'ils avoient donnés à leurs Prédicateurs, qui ne faisoient que se louer eux-mêmes.

℣. 20. *expl.* que ces faux-docteurs vous traitent avec la même rigueur & le même mépris que des esclaves.

Ibid. *expl.* qu'ils fassent tous les jours bonne chere à vos dépens.

Ibid. *expl.* qu'ils exigent de vous des sommes d'argent, & qu'ils en attirent sous-main des présens considerables, sous prétexte qu'ils ne reçoivent rien de votre Eglise, pour leur subsistance.

Ibid. *autr.* qu'on s'éleve *sur vous.*

Ibid *expl.* non de la main, mais par les outrages & les injures : ce qui marque la maniere fiere & insolente avec laquelle ces faux-docteurs traitoient les Corinthiens.

℣. 21. *expl.* Ironie, qui veut dire qu'il n'avoit pas reçu le pouvoir de les traiter ainsi.

deo & ego :

22. Hebræi sunt ? Et ego. Israelitæ sunt ? Et ego. Semen Abrahæ sunt ? Et ego.

23. Ministri Christi sunt ? (ut minùs sapiens dico) Plus ego : in laboribus plurimis, in carceribus abundantiùs, in plagis supra modum, in mortibus frequenter.

24. A Judæis quinquies quadragenas, una minus, accepi.

25. Ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum, ter naufragium feci, nocte & die in profundo ma-

mes, je veux bien faire une imprudence en me rendant aussi hardis *qu'eux.*

22. Sont-ils Hebreux ? Je le suis aussi. Sont-ils Israëlites ? Je le suis aussi. Sont-ils de la race d'Abraham ? J'en suis aussi.

23. Sont-ils ministres de JESUS-CHRIST ? Quand je devrois passer pour imprudent ″, j'ose dire que je le suis encore plus qu'eux. J'ai plus souffert de travaux, plus reçu de coups, plus enduré de prisons ″, je me suis souvent vu tout près de la mort.

24. J'ai reçu des Juifs, cinq differentes fois, trente-neuf coups de fouet ″ ; *Deut.* 25. 3.

25. J'ai été battu de verges par trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait naufrage trois fois, j'ai passé un jour & une *Act.* 16. 21. *Act.* 14. 18 *Act.* 27. 41.

ỳ. 23. *lettr.* Je dis comme imprudent, Je le suis plus qu'eux.

Ibid. *expl.* Ce n'est pas que l'Apôtre avoue que ces faux apôtres eussent en effet souffert quelque chose pour JESUS-CHRIST, puisqu'au contraire ils vivoient d'une vie toute molle & toute charnelle ; mais il a égard à leur hypocrisie & à la profession exterieure qu'ils faisoient de souffrir pour JESUS-CHRIST.

ỳ. 24. *expl.* La loi défendoit d'en donner plus de 40 : mais les Juifs se contentoient d'en faire donner 39. depeur de passer le nombre marqué par la loi. Ce fouet, selon la tradition des Juifs, étoit des corroies de cuir de bœuf : c'est pourquoi l'Apôtre met de la difference entre ce supplice & celui des verges dont il parle dans le verset suivant.

nuit au fond de la mer ″.

ris fui.

26. J'ai été souvent dans les voyages ″, dans les perils sur les fleuves, dans les perils des voleurs, dans les perils de la part de ceux de ma nation, dans les perils de la pait des payens″, dans les perils au milieu des villes, dans les perils au milieu des deserts″, dans les perils sur mer, dans les perils entre les faux freres ″.

26. *In itineribus sæpè, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus.*

27. J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues; de frequentes veilles, la faim, la soif″, beaucoup de jeûnes ″, le froid, & la nudité ″.

27. *In labore, & ærumna, in vigiliis multis, in fame & siti, in jejuniis multis, in frigore & nuditate.*

28. Outre ces maux,

28. *Præter illa, quæ*

℣. 25. *expl.* On pourroit traduire : *Sur la mer*, ou *en pleine mer*; sans navire, à la merci des flots. On peut aussi traduire, *à nager sur la mer*, pour me sauver du naufrage. La Vulgate porte, *au fond de la mer* : c'est-à-dire, au milieu des vagues qui me couvroient tout entier pendant que je me sauvois à la nage ; ou même, *au fond de la mer*, où j'ai été conservé par un miracle semblable à celui de Jonas. *grec. in profundo.* Ce que quelques-uns expliquent d'un profond cachot.

℣. 26. *Voyez Rom.* 15. 19.

Ibid. *autr.* des Gentils.

Ibid. *expl.* où souvent l'on s'égare du droit chemin, & où l'on manque des choses necessaires à la vie.

Ibid. *expl.* de ceux qui feignoient d'être Chrétiens pour avoir la connoissance de mes affaires & de mes desseins, afin de les découvrir aux ennemis de l'Eglise, & d'en empêcher par ce moyen le progrès & l'execution. *Voyez Galat.* 2. 4. *Jude* 3. 4.

℣. 27. *expl.* par pure necessité, manquant même de pain & d'eau.

Ibid. *expl.* pratiqués volontairement par esprit de pieté.

Ibid. *expl.* n'étant que très-legerement vêtu dans le plus fort de l'hiver.

extrinsecùs sunt, instantia mea quotidiana, solicitudo omnium Ecclesiarum.

29. *Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uror?*

30. *Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor.*

31. *Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quòd non mentior.*

32. *Damasci præpositus gentis Aretæ regis, custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet:*

33. *& per fenestram*

qui ne sont qu'exterieurs, le soin que j'ai de toutes les Eglises, m'attire une foule d'affaires dont je suis *assiegé* tous les jours.

29. Qui est foible sans que je m'affoiblisse *avec lui* ″? Qui est scandalisé sans que je brûle ″?

30. Que s'il faut se glorifier de quelque chose, je me glorifierai de mes peines & de mes souffrances″.

31. Dieu qui est le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, & qui est beni dans tous les siecles, sçait que je ne ments point.

32. Etant à Damas, celui qui étoit gouverneur de la province pour le roi Aretas″, faisoit faire garde dans la ville pour m'arrêter prisonnier : Act. 9. 24.

33. mais on me descen-

℣. 29. *expl.* sans que je compatisse à ses foiblesses ? *autr.* affligé, sans que je m'afflige ; *id est*, que je prenne part à son affliction, par la compassion que j'ai de sa misere, & le soin que j'ai de faire tous mes efforts pour le soulager ?

Ibid. *expl.* C'est-à-dire, que s'il apprenoit que quelqu'un fût en péril de tomber dans le peché, il n'avoit aucun repos que le sujet de ce scandale ne fût ôté ; tant étoit grand son zele pour tous les fideles.

℣. 30. *expl.* de ce que j'ai dû souffrir.

℣. 32. *expl.* Aretas étoit roi de l'Arabie petrée, dont les Princes étoient aussi souverains de Damas. Celui-ci eut pour gendre Herode Antipas ; mais ce Prince répudia sa fille pour épouser Herodiade. *Joseph. antiq. l.* 18. *c.* 7 Ce nom d'Aretas étoit commun à tous les Rois de l'Arabi petrée. *Voyez* 2. *Mach.* 5. 8.

dit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, & je me sauvai ainsi de ses mains.

in sporta dimissus sum per murum, & sic effugi manus ejus.

CHAPITRE XII.

§. 1. *Ravissement de saint Paul. Dieu l'humilie de peur qu'il ne s'éleve. Plus il est foible, plus il est fort.*

1. S'Il faut se glorifier, (quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire) je viendrai maintenant ″ aux visions & aux revelations ″ du Seigneur.

1. *SI gloriari oportet (non expedit quidem) veniam autem ad visiones & revelationes Domini.*

Act. 9. 3. 2. Je connois un homme en JESUS-CHRIST ″, qui fut ravi il y a quatorze ans, (si ce fut avec son corps, ou sans son corps″,

2. *Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim, (sive in corpore nescio, sive extra corpus nescio,*

ÿ. 1. *grec.* Il faut que je me glorifie, *quoiqu'il* ne me soit pas avantageux : car je viendrois jusqu'aux visions, &c.

Ibid. *expl.* La *vision* est une représentation surnaturelle, exterieure ou interieure, de quelque objet, ou de quelque mystere : mais la *revelation* est l'intelligence & la connoissance parfaite de cette représentation. Par exemple, l'apparition des sept bœufs qui se fit à Pharaon, *Genes.* 41. 2. étoit une pure vision : mais l'intelligence qui en fut donnée à Joseph étoit une revelation. L'Apôtre joint l'une & l'autre, parce qu'il avoit reçu de Dieu l'intelligence parfaite de toutes les visions qu'il lui avoit envoyées. *Estius.*

ÿ. 2. *expl.* un Chrétien. L'Apôtre parlant de lui-même parle en troisiéme personne.

Ibid. *expl.* avec transport & élevation de son corps, ou sans que son corps fût transporté hors de son lieu naturel, le ravissement s'étant seulement passé en esprit. *Ou bien, avec son corps*, en demeurant en vie, & étant seulement en extase, Dieu produisant surnaturellement dans son ame l'espece des choses qui lui ont été revelées, *ou sans son corps*, son ame ayant été entierement séparée du corps, & transportée dans le ciel pour entendre ces choses de la voix de Dieu même, ou de JESUS-CHRIST.

Deus scit) raptum hujusmodi usque ad tertium cœlum.

je ne ſçai, Dieu le ſçait,) qui fut ravi, *dis-je*, juſqu'au troiſiéme ciel ″ :

3. *Et scio hujusmodi hominem, (sive in corpore, sive extra corpus, nescio, Deus scit)*

3. & je ſçai que cet homme (ſi ce fut avec ſon corps ou ſans ſon corps, je n'en ſçai rien, Dieu le ſçait.)

4. *quoniam raptus est in paradisum : & audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui.*

4. que cet homme, *dis-je*, fut ravi dans le paradis ″, & qu'il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'eſt pas permis à un homme de rapporter ″.

5. *Pro hujusmodi gloriabor : pro me autem nihil gloriabor nisi in infirmitatibus meis.*

5. Je pourrois me glorifier ″ *en parlant* d'un tel homme ; mais pour moi je ne veux me glorifier que dans mes foibleſſes & dans mes afflictions ″.

6. *Nam & si voluero gloriari, non ero insipiens ; veritatem enim dicam : parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut ali-*

6. Que ſi je voulois me glorifier, je le pourrois faire ſans être imprudent ; car je dirois la verité, mais je me retiens, depeur que quelqu'un ne m'eſtime au-deſſus de ce qu'il voit en

℣. 2. *expl.* Les Juifs conformément à l'Ecriture, diviſent le ciel en trois régions differentes, dont la premiere eſt celle de l'air ; la deuxiéme le firmament qui eſt la partie du ciel où ſont les aſtres, & la troiſiéme eſt ce qu'ils appellent par excellence *le ciel du ciel*, ou *les cieux des cieux*, qui eſt le ciel où eſt la demeure des Anges & des Bienheureux.

℣. 4. *expl.* Il eſt très-probable que c'eſt la même choſe que le troiſiéme ciel, c'eſt-à-dire, la demeure des Bienheureux.

Ibid. *autr.* de dire aux hommes.

℣. 5. *lettr.* Je me glorifierai.

Ibid. *expl.* C'eſt-à-dire, dans tout ce qu'il a ſouffert pour la foi & la prédication de l'Evangile.

moi, ou de ce qu'il entend dire de moi.

quid audit ex me.

7. Aussi depeur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevement, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon, qui est l'ange & le ministre de satan, pour me donner des soufflets ".

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ angelus satanæ, qui me colaphizet.

8. C'est pourquoi j'ai prié trois fois" le Seigneur, afin que *cet ange de satan* se retirât de moi.

8. Propter quòd ter Dominus rogavi ut discederet à me :

9. Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit, car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse ". Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes foiblesses, afin que la puissance de JESUS-CHRIST, réside en moi " ¶.

9. & dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea ; nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.

10. Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie

10. Propter quod placeo mihi in infirmi-

℣. 7. *grec aj.* afin que je ne m'éleve point. *expl.* La plûpart des Interpretes croient que cela s'entend d'une tentation contre la chasteté, ce qu'il appelle être souffleté : parce que comme les soufflets sont des affronts qui nous deshonorent ; aussi les tentations honteuses qu'il souffroit, étoient comme des insultes du démon, qui lui donnoient de la confusion.

℣. 8. *expl.* souvent.

℣. 9 *expl.* lorsque ceux en qui & par qui je fais paroître les effets de ma puissance, sont dans la foiblesse & l'infirmité : parce qu'alors toute la gloire m'en est attribuée. *lettr.* la vertu se perfectionne dans la foiblesse.

Ibid. *expl.* continue d'habiter en moi sans s'en retirer : comme s'il disoit, qu'il se serve toujours de moi pour faire paroître les effets de sa puissante.

tatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo: cùm enim infirmor, tunc potens sum.

dans les foiblesses, dans les outrages, dans les necessités *où je me trouve réduit*, dans les persecutions, dans les afflictions pressantes *que je souffre* pour JESUS-CHRIST : car lorsque je suis foible, c'est alors que je suis fort ".

§. 2. *Souffrances, marque des vrais Apôtres. Désintéressement de saint Paul & de ses disciples. Il pleure les pécheurs.*

11. *Factus sum insipiens; vos me coegistis. Ego enim à vobis debui commendari; nihil enim minus fui ab iis, qui sunt supra modum Apostoli, tametsi nihil sum.*

11. J'ai été imprudent"; c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi "; puisque je n'ai été en rien inferieur aux plus éminens d'entre les Apôtres ", encore que je ne sois rien ".

12. *Signa tamen apostolatûs mei facta sunt super vos, in omni patientia, in signis, & prodigiis, & virtutibus.*

12. Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous dans toute sorte de tolerance, & de patience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puissance divine ".

℣. 10. *expl.* par la grace de JESUS-CHRIST.

℣. 11. *expl.* en me relevant de cette sorte.

Ibid. *expl.* Il veut dire que les Corinthiens n'ayant pas pris sa défense contre ceux qui le décrioient, il s'est trouvé dans la necessité de faire lui-même son apologie.

Ibid. *expl.* dans la grace & les fonctions de mon ministere. *Vide supr.* 11. 5.

Ibid. *expl.* de moi-même, hors de la pure grace de JESUS-CHRIST, qui m'a élevé à l'état où je suis.

℣. 12. *expl.* C'étoient-là comme les lettres patentes des Apôtres.

13. Car en quoi avez-vous été inferieurs aux autres Eglises, si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge ? Pardonnez-moi ce tort que je vous ai fait ".

13. *Quid est enim, quod minùs habuistis præ ceteris Ecclesiis ; nisi quòd ego ipse non gravavi vos ? Donate mihi hanc injuriam.*

14. Voici la troisiéme fois " que je me prépare pour vous aller voir, & ce sera encore sans vous être à charge. Car c'est vous que je cherche, & non votre bien " ; puisque ce n'est pas aux enfans à amasser des trésors pour leurs peres, mais aux peres *à amasser* pour leurs enfans.

14. *Ecce tertio hoc paratus sum venire ad vos, & non ero gravis vobis. Non enim quæro quæ vestra sunt, sed vos ; nec enim debent filii parentibus thesaurisare, sed parentes filiis.*

15. Aussi, pour ce qui est de moi, je donnerai très-volontiers *tout ce que j'ai*, & je me donnerai encore moi-même pour *le salut de* vos ames : quoiqu'ayant tant d'affection pour vous, vous en ayez peu pour moi.

15. *Ego autem libentissimè impendam, & superimpendar ipse pro animabus vestris ; licèt, plus vos diligens, minùs diligar.*

16. On dira peut-être,

16. *Sed esto : ego*

ỷ. 13. *expl.* C'est une ironie.

ỷ. 14. *expl.* Saint Luc n'a pas fait mention du second voyage de l'Apôtre : mais seulement du premier, *Act.* 18. 1. & du troisiéme, *Act.* 20. 2. Quelques-uns l'expliquent en disant, qu'il avoit été empêché par deux fois d'executer le dessein qu'il en avoit conçu. 1. *Cor.* 15. 5. 2. *Cor.* 1. 15. 16.

Ibid. *expl.* Excellent modele pour les ministres de l'Evangile. Les biens du monde sont indignes d'entrer dans le commerce spirituel qu'un Prédicateur entretient avec les fideles pour le ciel.

vos non gravavi, sed cùm essem astutus, dolo vos cepi.

qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge; mais qu'étant artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre ".

17. *Numquid per aliquem eorum, quos misi ad vos, circumveni vos?*

17. Mais me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, pour tirer quelque chose de vous?

18. *Rogavi Titum, & misi cum illo fratrem. Numquid Titus vos circumvenit? Nonne eodem spiritu ambulavimus? Nonne iisdem vestigiis?*

18. J'ai prié Tite de vous aller trouver, & j'ai envoyé encore avec lui un de nos freres. Tite a-t-il tiré quelque chose de vous? N'avons-nous pas suivi le même esprit? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces?

19. *Olim putatis quòd excusemus nos apud vos? Coram Deo in Christo loquimur: omnia autem, carissimi, propter ædificationem vestram.*

19. Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein de nous justifier devant vous "? Nous vous parlons devant Dieu en JESUS-CHRIST "; & tout ce que nous vous disons, *mes* chers *freres*, est pour votre édification.

20. *Timeo enim, ne fortè cùm venero, non quales volo inveniam vos, & ego inveniar*

20. Car j'appréhende qu'arrivant vers vous, je ne vous trouve pas tel que je voudrois, & que vous

℣. 16. *expl.* C'est-à-dire, que peut-être pour avoir tout ensemble la gloire du desinteressement, & les avantages temporels, il les engageoit adroitement par des gens interposés à lui donner ce qu'il n'osoit demander ni recevoir lui-même.

℣. 19. *expl.* pour regagner leur estime & leur affection.
Ibid. *expl.* avec toute sincerité.

ne me trouviez pas aussi tel que vous voudriez ‖. Je crains de rencontrer parmi vous des dissensions, des jalousies, des animosités, des querelles, des médisances, des faux rapports ‖, des élevemens d'orgueil, des troubles & des tumultes ;

à vobis qualem non vultis : ne fortè contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, detractiones, susurrationes, inflationes, seditiones sint inter vos ;

21. & qu'ainsi Dieu ne m'humilie ‖ *lorsque je serai revenu* chez vous, & que je ne sois obligé d'en pleurer ‖ plusieurs, qui étant déja tombés en des impuretés, des fornications, & des dereglemens infames, n'en ont point fait pénitence.

21. *ne iterùm cùm venero, humiliet me Deus apud vos, & lugeam multos ex iis qui ante peccaverunt, & non egerunt pœnitentiam super immunditia, & fornicatione, & impudicitia, quam gesserunt.*

ỷ. 20. *expl.* non doux & indulgent, mais severe & rigoureux.

Ibid. *autr.* des murmures.

ỷ. 21. *autr.* ne me contriste. *expl.* je n'aye sujet de m'affliger devant Dieu, vous voyant dans tous ces desordres, voyant que vous avez si peu profité de mes soins : *ou*, Dieu ne m'afflige, en me contraignant de vous punir malgré l'inclination & la tendresse que j'ai pour vous.

Ibid. *expl.* de les punir severement, même de la peine la plus rigoureuse, qui est celle de l'excommunication. Il use de ce terme, *pleurer*, parce que l'excommunication ne se prononçoit jamais qu'après de grands jeûnes & après de grands gémissemens de toute l'Eglise. *Voyez* 1. *Cor.* 5. 2.



CHAPITRE XIII.

§ 1. *Qu'il n'épargnera point les impénitens. Que* JESUS-CHRIST *parle en lui. Qu'il ne peut rien contre la vérité, mais pour la vérité.*

1. *ECce tertio hoc venio ad vos. In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.*

1. JE me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisiéme fois ″, Tout se jugera sur le té- Deut. 19.
moignage de deux ou trois 15.
témoins ″. Matth. 18. 16.

2. *Prædixi, & prædico, ut præsens, & nunc absens, iis qui ante peccaverunt, & ceteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parcam.*

2. Je vous l'ai déja dit, Joan. 8.
& je vous le dis encore 17.
maintenant, quoiqu'ab- Hebr. 10. 28.
sent ″, mais comme devant être bien-tôt parmi vous, que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai ni à ceux qui avoient peché auparavant, ni à tous les autres ″.

3. *An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis?*

3. Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de JESUS-CHRIST qui parle par ma bouche ″, qui n'a point paru foible, mais très-puissant parmi vous ″?

℣. 1. *Voyez chap.* 12. 14.
Ibid. *expl.* Selon les Peres Grecs, il fait allusion à ses trois voyages, qui seront comme les deux ou trois témoins, necessaires pour juger, selon la forme prescrite par la loi: *ou*, il marque qu'il jugera de tout, selon la forme prescrite par la loi.
℣. 2. *grec. aj.* pour la seconde fois: & je vous l'écris maintenant étant absent.
Ibid. *expl.* s'ils ne se sont amendés.
℣. 3. *expl.* C'est comme s'il disoit: Méprisez-vous les préceptes que je vous fais, pour connoître par experience si je pourrai, ou si j'oserai executer mes menaces?
Ibid. *expl.* ou par les miracles; *ou* par les punitions

4. Car encore qu'il ait été crucifié selon la foiblesse *de la chair*, il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu": nous sommes foibles aussi avec lui', mais nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu *qui éclate* parmi vous".

4. *Nam etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei: nam & nos infirmi sumus in illo, sed vivemus cum eo ex virtute Dei in vobis.*

5. Examinez-vous vous-mêmes, *pour reconnoître* si vous êtes dans la foi: éprouvez-vous vous-mêmes. Ne connoissez-vous pas vous-mêmes que JESUS-CHRIST est en vous"? Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez".

5. *Vosmetipsos tentate si estis in fide: ipsi vos probate. An non cognoscitis vosmetipsos, quia Christus Jesus in vobis est? Nisi fortè reprobi estis.*

éclatantes, comme par la mort de ceux qui communioient indignement.

℣. 4. *expl.* dont il a été rempli dans son humanité même, par sa resurrection.

Ibid. *expl.* Quelques-uns l'expliquent ainsi: Vous ne devez pas nous mépriser pour nous voir dans l'état de foiblesse & de misere où nous sommes, puisqu'il est conforme à celui de JESUS-CHRIST, & qu'il doit être récompensé de la même gloire qu'il possede: mais *nous vivrons*, &c. c'est-à-dire, nous vous ferons bien connoître que nous participons à sa vie toute divine, & qu'il nous a communiqué son Esprit, lorsque nous ferons éclater sa puissance sur vous, & que nous punirons vos desordres d'une maniere qui ne permettra pas d'en douter.

℣. 5. *expl.* par la foi & par le don des miracles que plusieurs d'eux avoient reçu par l'imposition des mains; car il ne parle point de la certitude particuliere que les fideles pourroient avoir de la présence de JESUS-CHRIST en eux par sa grace, mais seulement de la certitude generale que JESUS-CHRIST est présent par son esprit dans les fideles, c'est-à-dire, dans toute l'Eglise.

Ibid. *autr.* dignes d'être rejettés. *grec.* sans prix, sans valeur.

6. *Spero autem quòd cognoscetis, quia nos non sumus reprobi.*

6. Mais j'espere que vous connoîtrez que pour nous, nous ne sommes point déchus de ce que nous étions ″.

7. *Oramus autem Deum ut nihil mali faciatis, non ut nos probati appareamus, sed ut vos quod bonum est faciatis: nos autem ut reprobi simus.*

7. Ce que nous demandons à Dieu, est que vous ne commettiez aucun mal, & non pas que nous paroissions ce que nous sommes ″; mais que vous fassiez ce qui est de votre devoir, quand même nous devrions paroître déchus de ce que nous sommes ″.

8. *Non enim possumus aliquid adversùs veritatem, sed pro veritate.*

8. Car nous ne pouvons rien contre la verité ″; mais seulement pour la verité.

9. *Gaudemus enim, quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis. Hoc & oramus vestram consummationem.*

9. Et nous nous réjouissons de ce que nous paroissons foibles ″ pendant que vous êtes forts: & nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits ″.

℣. 6. *autr.* dignes d'être rejettés.

℣. 7. *expl.* exerçant notre puissance. *autr.* dignes d'être approuvés.

Ibid. *autr.* comme dignes d'être rejettés.

℣. 8. *expl.* C'est-à-dire, contre tout ce qui est dans l'ordre & dans la justice. L'Apôtre aime mieux ne point faire éclater son pouvoir, que de se trouver obligé de faire valoir son autorité en punissant des coupables.

℣. 9. *expl.* de ce que nous n'avons point d'occasion d'exercer notre pouvoir contre vous; ce qui fait croire à quelques-uns que nous manquons de pouvoir & de force pour punir les pecheurs.

Ibid. *lettr.* votre perfection.

§. 2. *Il souhaite de ne point u er de sa puissance. Il veut édifier, & non détruire.*

10. Je vous écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec severité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier, & non pour détruire ″.

10. *Ideò hæc absens scribo, ut non præsens duriùs agam secundùm potestatem, quàm Dominus dedit mihi in ædificationem, & non in destructionem.*

11. Enfin, mes freres, soyez dans la joie, rendez-vous parfaits : consolez-vous, soyez unis d'esprit & de cœur; vivez dans la paix : & le Dieu d'amour & de paix sera avec vous.

11. *De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, & Deus pacis & dilectionis erit vobiscum.*

12. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser″. Tous les saints vous saluent.

12. *Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.*

13. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST, l'amour ″ de Dieu, & la communication du Saint-Esprit″ demeure avec vous tous. Amen.

13. *Gratia Domini nostri Jesu Christi, & caritas Dei, & communicatio sancti Spiritûs sit cum omnibus vobis. Amen.*

ỳ. 10. *expl.* pour l'utilité spirituelle, & non pour la perte des ames.

ỳ. 12. *Voyez Rom. 16. 16.*

ỳ. 13. *lettr.* la charité.

Ibid. *expl.* L'Apôtre exprime la même chose par trois termes differens, pour faire voir qu'elle procede également des trois Personnes divines, & pour établir par occasion la verité du mystere de la Trinité.

Fin de la II. Ep. de S. Paul aux Cor. Tome XIX.